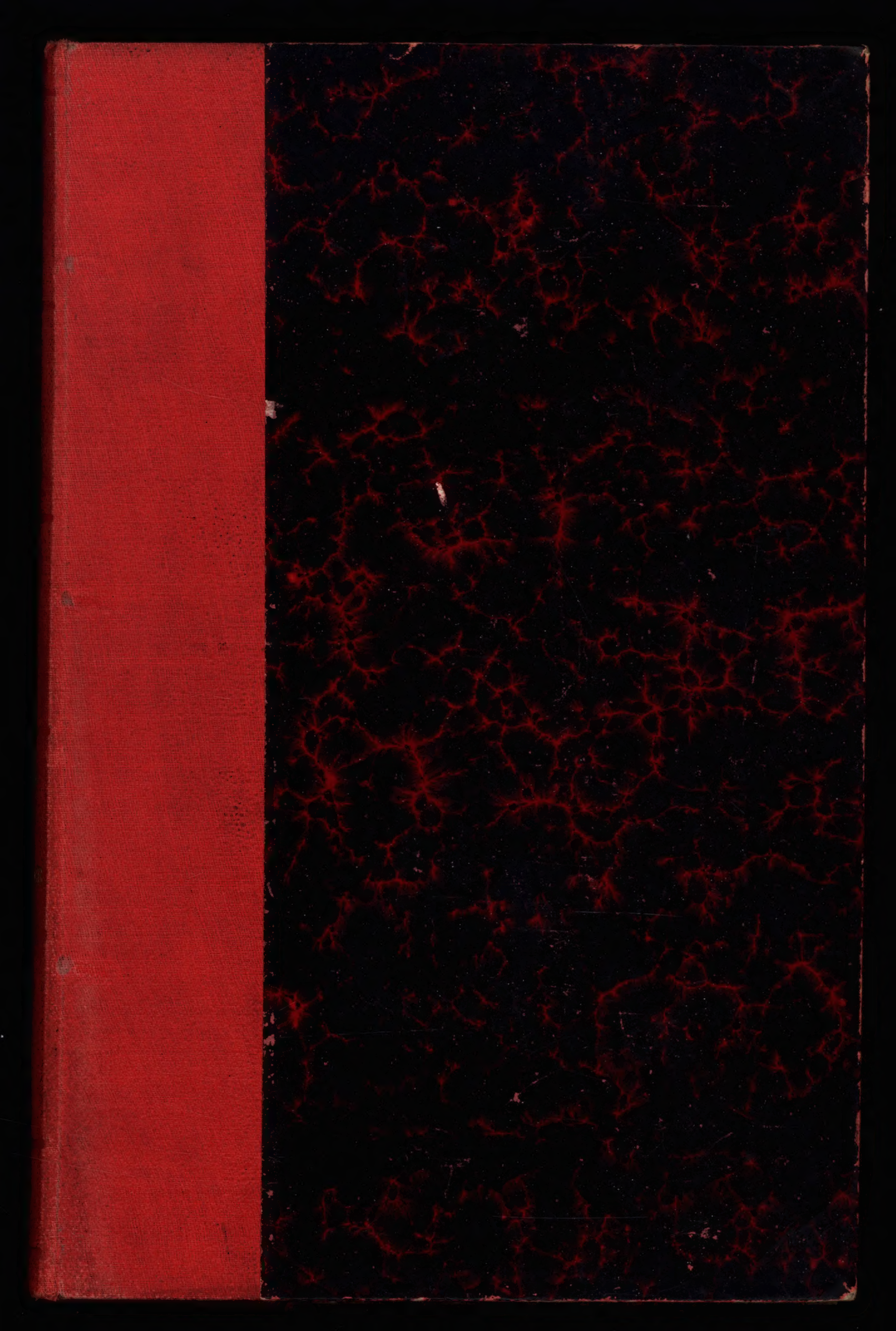
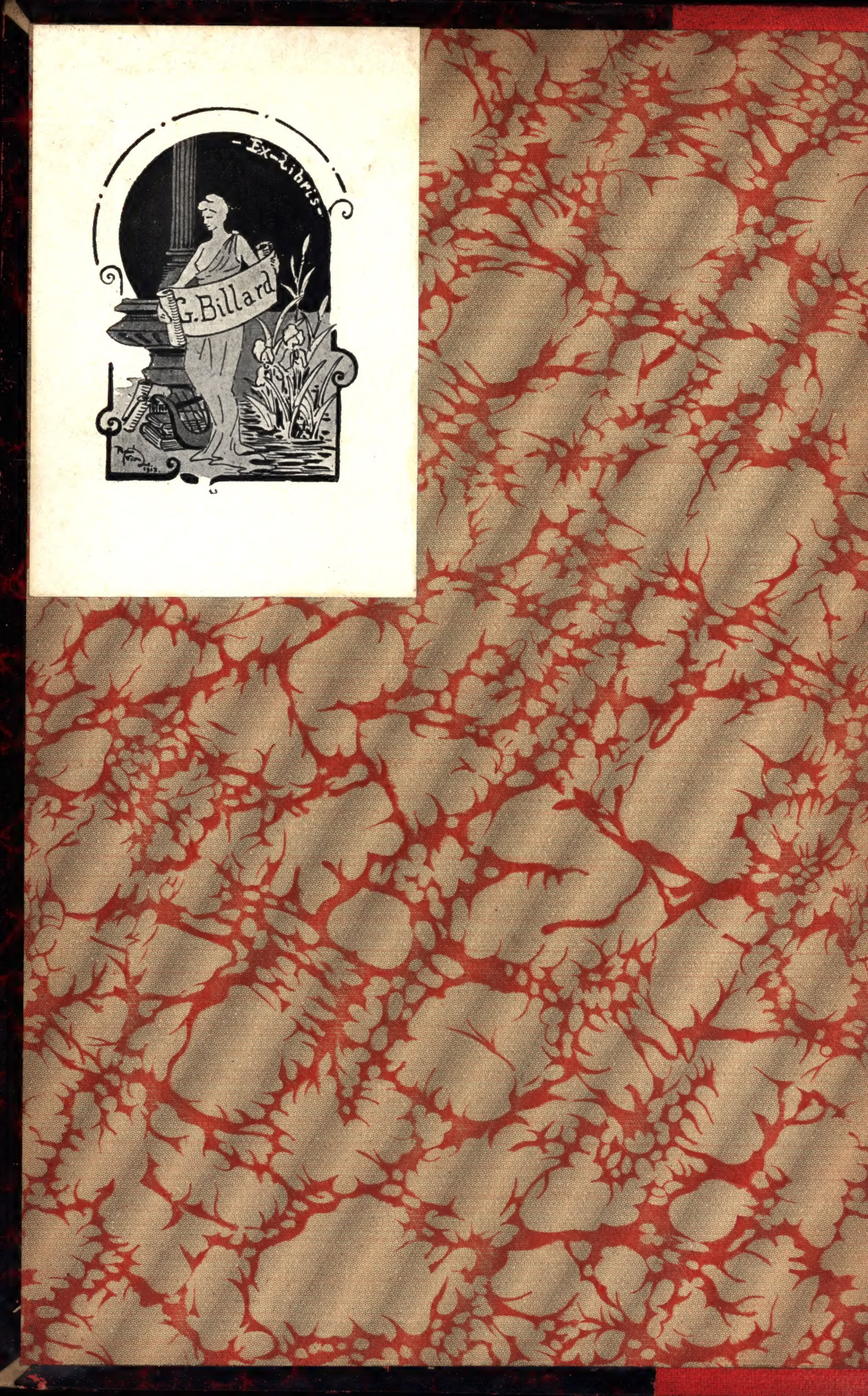
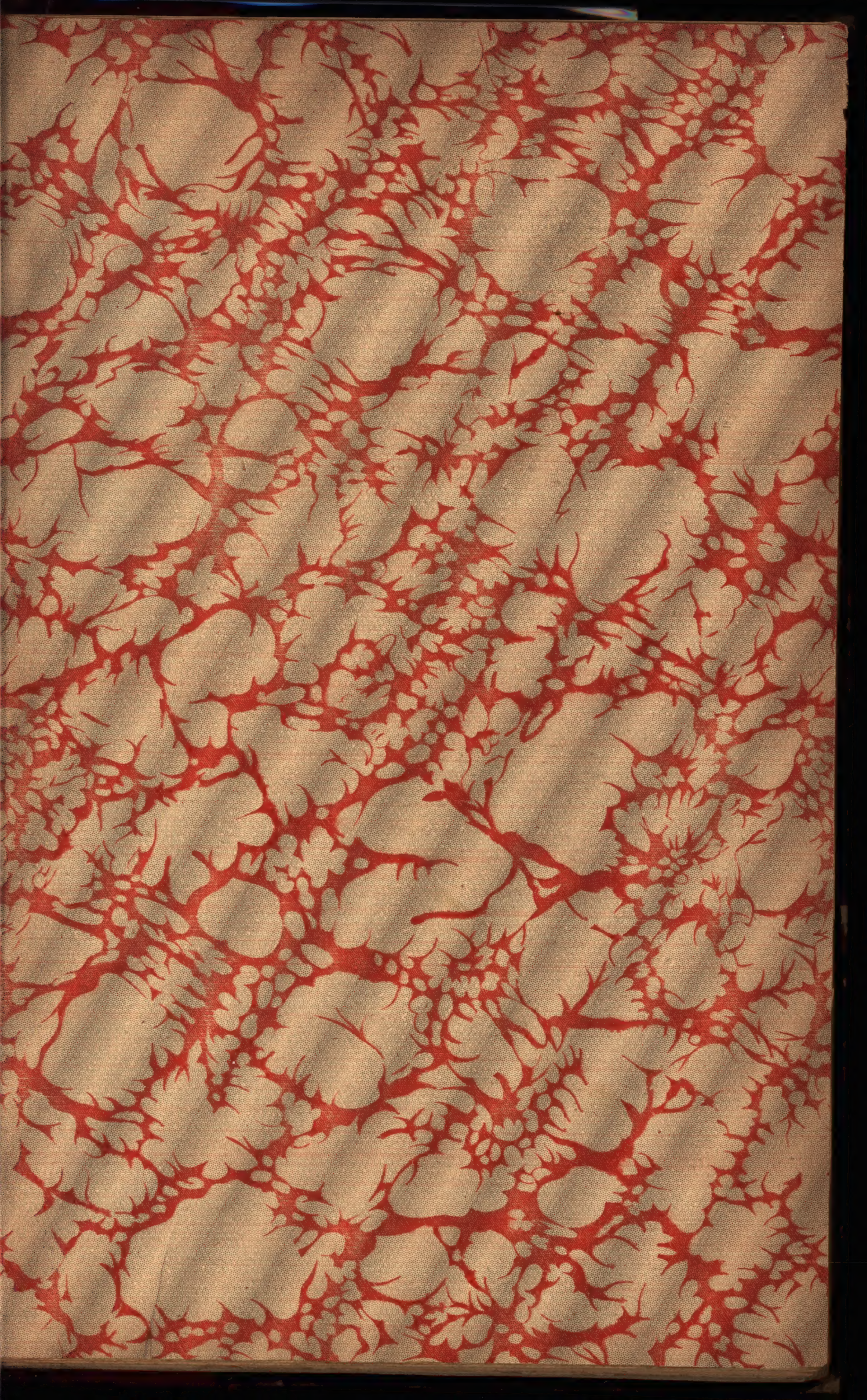




- Ex-Libris -
G. Billard



LA CITÉ

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus
(Vieux dicton Parisien)



6me ANNÉE

N° 21 — Janvier 1907

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

2, Place Baudoyer, 2

PARIS

CONSEIL

Président : M. Henry MARTIN, Administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal.
Vice-Présidents : MM. Georges HARTMANN, négociant, président honoraire de divers Syndicats et Sociétés Savantes.
Lucien LAMBEAU, secrétaire-chef de la Commission du Vieux Paris.
Secrétaire général : M. Alb. CALLET, secrétaire des bureaux, *à la Mairie.*
Secrétaire-adjoint : M. Paul HARTMANN.
Archiviste : M. DELABY.
Trésorier : M. MARCHAL, employé à la mairie du IVe arrondissement (à l'entresol), de 11 à 5 heures.

Membres d'honneur :

MM. AUGÉ DE LASSUS, publiciste.
DARDANNE, maire du IVe arrondissement.
DAVESNE, docteur en médecine.
Le Directeur de l'Assistance publique.
Le Directeur du Mont-de-Piété.
FUNCK-BRENTANO (F.), bibliothécaire à l'Arsenal.
HALLAYS (André), rédacteur aux *Débats*.
MOLOCH (Colomb), dessinateur.
Le Préfet de Police.
Le Préfet de la Seine.
SARDOU (Victorien), de l'Académie Française.

COMITÉ DE DIRECTION

Membres de droit :

MM. BARBARY, maire adjoint du IVe arrondissement
FAILLIOT, député.
GALLI (H.), conseiller municipal.
JOLIBOIS, conseiller municipal.
PIPERAUD, conseiller municipal.
ROUSSY (Dr), maire adjoint du IVe arrondissement.

Membres élus :

MM. BOURDEIX, architecte de la Préfecture de Police.
CALLET (A.), secrétaire-chef des bureaux.
COUDERC, antiquaire.
DELABY, publiciste.
DUBOIS (Paul), sous-chef à la Préfecture de Police.
FERNOUX, président de la Société des Architectes.
FLANDRIN, sculpteur.
GAUTHIER, vicaire à Saint-Etienne-du-Mont.
HARTMANN (Georges), négociant.
LAMBEAU (Lucien), chef de bureau à l'Hôtel de Ville, secrétaire de la Commission du Vieux Paris.
L'ESPRIT, sous-chef à la Préfecture de la Seine.
LOUAR, artiste dramatique.
MARTIN (Henry), Administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal.
MOUTAILLIER, imprimeur d'art.
PAGÈS, juge au Tribunal de Commerce.
RAYMOND-BARBAUD, architecte.
REY, archiviste-adjoint à la Préfecture de Police.
RIOTOR (L.), homme de lettres.
SELLIER, conservateur-adjoint au Musée Carnavalet.
TOURNEUX (Maurice), homme de lettres.

Commissaires du quartier :

Arsenal : MM. MARTIN, architecte ; EVENO, bibliothécaire.
Notre-Dame : RIOTOR (Léon), publiciste.
Saint-Gervais : LARMEE, architecte ; PRÊTEUX DE VOET, architecte.
Saint-Merri : DESNOS ; BORDENAVE, avocat.

LA CITÉ

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus
(Vieux dicton Parisien)

SOMMAIRE

6me ANNÉE

N° 21 — Janvier 1907

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

2, Place Baudoyer, 2

PARIS

Un Vieil Hôtel du Marais

I

Entre tant de demeures historiques qui font encore aujourd'hui la gloire et l'éclat du Marais, entre tant de magnifiques hôtels dont quelques-uns sont véritablement princiers, comme *l'hôtel de Soubise* ou *l'hôtel de Sens, l'hôtel Carnavalet* ou *l'hôtel de Sully*, dont quelques autres, sans avoir une égale importance, ont déjà beaucoup de grandeur, comme l'*hôtel Lamoignon, l'hôtel de Gabrielle d'Estrées, l'hôtel des Ambassadeurs de Hollande* ou *l'hôtel de Beauvais*, le vieil hôtel qui va nous occuper semblera bien peu de chose et pourrait passer inaperçu. Cependant il offre au curieux cet intérêt particulier de montrer exactement ce qu'était, aux siècles précédents, un hôtel familial de la noblesse de robe ou de finance. Il ne s'agit plus là de somptueux palais



TÊTE DE BACCHUS
Clef sculptée de la baie cintrée
à l'entrée des caves

princiers, mais de ces maisons privées comme en avaient généralement les financiers et conseillers au Parlement.

En raison même de leur grand nombre au Marais et du peu d'attention qu'on leur prêtait à cause de leur magnifique entourage, la plupart de ces modestes hôtels ont été bouleversés pour les besoins du commerce et saccagés pour le plus grand bénéfice des revendeurs de démolitions : il n'est donc pas sans intérêt d'en examiner un qui, sans avoir entièrement échappé à ces déprédations, a conservé bien des traces de son ancienne grandeur et est, en tout cas, un des moins défigurés du quartier.

Cet ancien hôtel est situé dans une des plus courtes rues du vieux Paris, la rue du *Puits*. Cette rue qui porta ce nom jusqu'en 1867 et qui, seulement alors, devint la rue *Aubriot*, — du nom du célèbre Prévôt des marchands qui construisit la Bastille et y fut enfermé un des premiers — était enserrée dans ce dédale de petites rues qui s'étendait de la place de Grève à la forteresse du Temple. Elle est tout à fait au cœur de la ville puisqu'elle est comprise dans la première enceinte de Paris, celle édifiée par Philippe-Auguste aux environs de l'an 1200 et qui s'étendait sur la rive droite jusqu'à l'emplacement actuel du Mont-de-Piété, rue des *Francs-Bourgeois*. On peut le vérifier sur le plan de Braun, le plus ancien qu'on connaisse et qui remonte à 1530 : il est le seul qui donne encore intacte l'enceinte nord de Philippe-Auguste, et comprend, très nettement dessinée, la vieille rue du Puy, juste en face de l'abbaye des Blancs-Manteaux, adossée elle-même aux murs de Paris.

C'est en 1258 que Louis IX établit à Paris, près du mur d'enceinte et non loin du Temple, des religieux dits *Serfs de la Vierge Marie*, que le peuple nomma, à cause de la couleur de leur robe, les *Blancs-Manteaux*. Compris au nombre des Ordres mendiants que supprima le concile de Lyon en 1274, les Blancs-Manteaux furent remplacés par des ermites de Saint-Guillaume ou *Guillemites*, que le peuple continua de nommer Blancs-

Manteaux, bien qu'ils eussent des vêtements noirs. Le 20 novembre 1407, le corps de Louis d'Orléans, assassiné par Jean-sans-Peur dans la rue Vieille-du-Temple au sortir de l'hôtel Barbette, fut déposé dans l'église des Blancs-Manteaux, où l'assassin vint s'agenouiller près de sa victime en maudissant les meurtriers. En 1618, les Guillemites se réunirent aux *Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*, par qui furent composés les grands ouvrages qui sont demeurés l'honneur de la Congrégation : l'*Art de vérifier les dates*, la *Collection des historiens de France*, la *Nouvelle diplomatique*, etc. En 1685, le couvent fut reconstruit et le chancelier Le Tellier posa la première pierre de l'église qui subsiste encore aujourd'hui, les bâtiments contigus ayant été vendus et démolis en partie après l'expulsion de l'Ordre en 1790 et l'église ayant été rachetée en 1807 par la ville qui en fit une succursale de Saint-Merry (1).

La rue du Puits, alors comme aujourd'hui, commençait du côté de la Seine à la rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, en face, ou peu s'en faut, de la rue Bourtibourg, non loin de l'Hôtel de Ville et de Saint-Gervais, et finissait au nord, juste en face de la chapelle du monastère des Blancs-Manteaux ; elle tirait originairement son nom d'un puits public. De toutes les maisons de cette petite rue,

---

1. On voit encore, séparé de l'église par la rue des Guillemites, un corps de bâtiments du couvent tel qu'il fut reconstruit en 1685 et qui se raccordait sûrement avec la cure actuelle avant l'ouverture de ladite rue. En effet, lors de la vente du couvent devenu propriété nationale (12 vendémiaire et 8 prairial an V) il avait été spécifié que l'adjudicataire du lot comprenant le cloître et autres bâtiments serait tenu de fournir, et ce sans indemnité, le terrain nécessaire pour l'ouverture d'une nouvelle rue et le percement en fut ordonné par une ordonnance ministérielle de Chaptal (28 pluviôse an X). Depuis son affectation au culte public, l'église Notre-Dame des Blancs-Manteaux a reçu des embellissements notables, grâce surtout au zèle et à la persévérance de l'abbé Garenne qui fut curé de cette paroisse pendant près de cinquante ans, de 1831 à 1878, et ne la voulut jamais quitter : il y mourut, âgé de quatre-vingt-quatre ans, et fut remplacé par l'abbé de Valois, à qui M. l'abbé Accard succéda en 1896. En 1863, lors des grandes démolitions entreprises dans la Cité, on adapta à l'église des Blancs-Manteaux le portail de l'église des Barnabites, jusqu'alors perdu dans une cour, en face du Palais de Justice ; ensuite, on établit à l'intérieur un très beau buffet d'orgue, puis une ancienne chaire achetée en Belgique, d'une élégance extrême, avec des ornements sculptés, rehaussés d'or, et dont les panneaux en marqueterie avec incrustations de nacre font l'admiration des connaisseurs.



L'Hostel de Ville et ses Environs vers 1550
Saint-Merri, les Billettes, Saint-Gervais, le cimetière Saint-Jean, la rue du Puits et le monastère des Blancs-Manteaux
D'après le plan de Truschet et Hoyau
(L'hôtel en question

qui mesure au plus cent mètres de long, la seule qui ait l'apparence extérieure et la disposition intérieure d'un ancien hôtel familial est celle portant le n° 10.

L'hôtel, tel qu'il existe encore à présent, date des environs de 1705 (la date de cette reconstruction totale est consignée dans un acte authentique auquel nous arriverons tout à l'heure), mais les papiers de propriété permettent de remonter près d'un siècle plus haut et encore n'est-on pas sûr d'arriver au propriétaire initial. Le premier acte authentique entre mes mains est le constat d'un partage opéré en 1616 entre les deux enfants de *Me Jean de Vaton,* conseiller-secrétaire du roi et de ses finances, qui est aussi le premier possesseur connu de cet hôtel, situé sur la paroisse Saint-Paul et sur la censive du grand prieuré du Temple, auquel il était tenu d'acquitter par an six livres parisis de cens.

A la mort du dit Jean de Vaton, il avait fallu procéder au partage entre son fils, *Me Pierre de Vaton,* conseiller-secrétaire du roi et correcteur en sa Chambre des Comptes à Paris, et sa fille Geneviève de Vaton, mariée à *Jacob de Girard,* écuyer, sieur de *Sainte-Radegonde,* aussi conseiller et secrétaire du roi et de ses finances. Sa maison de la rue du Puits, évaluée avec ses appartenances et dépendances à 15.000 livres, était échue au fils, en raison de ce partage opéré le 1er septembre 1616, et ledit sieur dut entrer en jouissance à partir du jour de la Saint Remy. Donc le deuxième propriétaire fut M. Pierre de Vaton, et c'est le résultat de ce partage qu'il fait, en homme prudent, constater à nouveau par acte du 24 mars 1636.

Sa maison passa ensuite à *Me Adam-Pierre Barthélemy, Seigneur de Bissy,* conseiller au Parlement de Paris, et le fils de celui-ci, *Nicolas-Pierre Barthélemy,* seigneur abbé de *Bissy,* demeurant rue de la Cerisaie, paroisse Saint-Paul, la vendit à *Me Louis Havis,* conseiller du roi, contrôleur général des rentes de l'Hôtel de Ville, en stipulant que l'acheteur devrait, sauf

dommages et intérêts, continuer le bail de *M*^me^ *de Cambray* qui y logeait. La vente était faite, outre les charges de cens, de bail, etc., moyennant la somme de 15.000 livres, sur laquelle les acquéreurs ne payaient que 4.000 livres et constituaient pour le reste une rente de 550 livres payable par quartier à partir du 1er avril 1703, mais rachetable au gré de l'acheteur s'il lui prenait envie de payer le reliquat de 11.000 livres.

Cet Havis paraît avoir été le principal propriétaire de l'hôtel qu'il vint habiter aussitôt que possible : il dut donc rompre le bail avec Mme de Cambray et la dédommager. Dix ans plus tard, en 1713, il constituait une rente de 4,000 livres, hypothéquée sur cette maison entre autres, et il constituait cette rente en garantie d'un emprunt de 14,000 livres destiné à payer les 11,000 livres restant dues sur l'acquisition de la maison en remboursement des 550 livres de rente constituées à cet effet. Dans la même pièce il déclare que l'hôtel est loué à Me Cadot, conseiller au Parlement, moyennant un loyer de 1,850 livres d'après bail conclu pour six années le 9 août 1712.

Havis déclare aussi dans cet acte qu'après avoir acheté l'hôtel en 1703, il l'a fait « reconstruire de neuf ». A défaut de cette affirmation, l'aspect de ce grand hôtel, aux murs épais, tout en pierre de taille et sans ornements de sculpture extérieure, le ferait dater en plein du règne du Grand Roi. Tous les fers forgés aussi, les balcons, la rampe de l'escalier, les verrous également découpés, mais d'un dessin sévère et peu contourné, sont également du style Louis XIV le plus pur. Et d'ailleurs, il est assez naturel que le financier qui venait d'acquérir cette demeure dans un des beaux quartiers de la ville, à deux pas de la place Royale qui était alors le centre de la vie mondaine, ait voulu restaurer, agrandir, reconstruire enfin ce trop modeste hôtel avant que d'y venir loger (1).

---

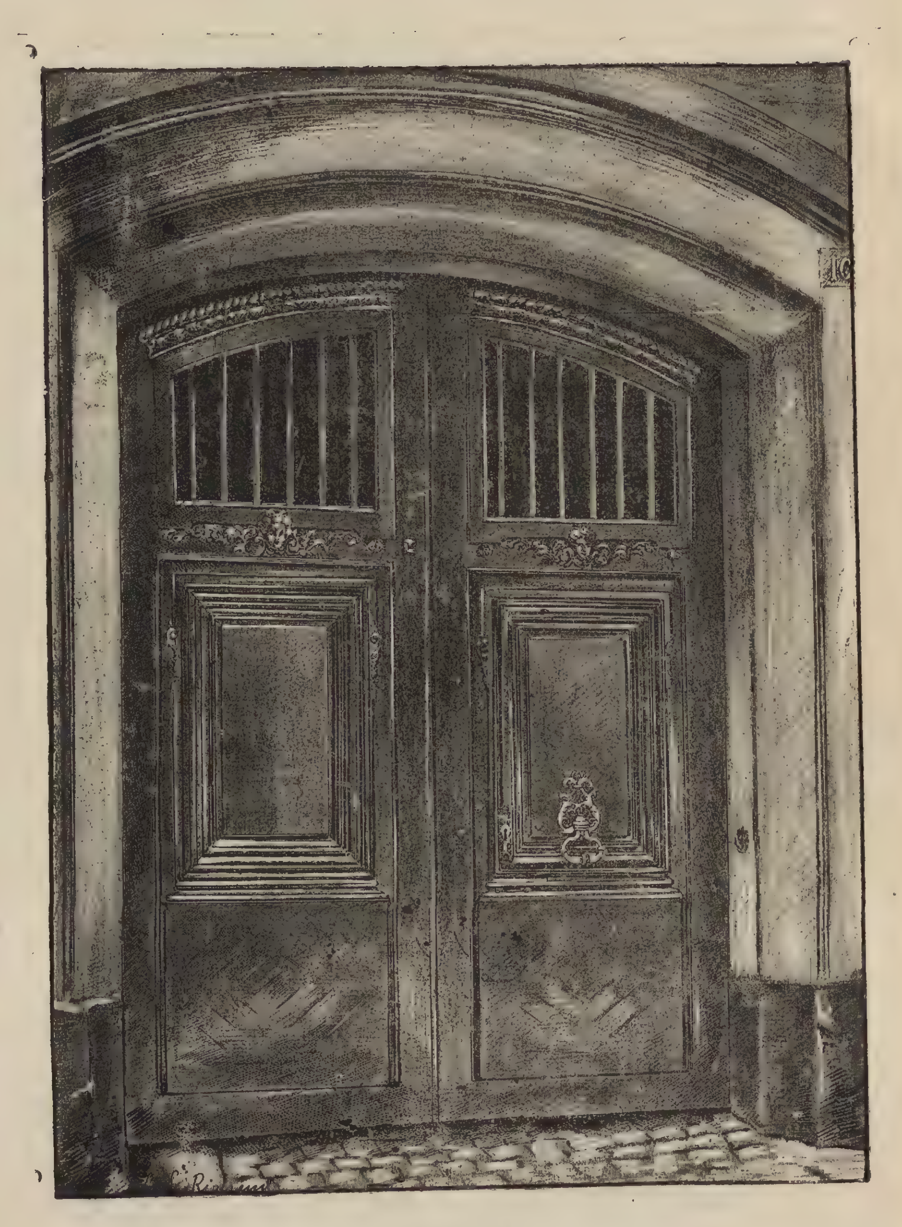
1. Sur l'*Almanach royal* pour 1705, Havis, « contrôleur pour la 43e partie des rentes de l'Hôtel de Ville », est encore porté comme logeant rue de la Verrerie ; l'année sui-

Bien mieux, il fit sculpter au-dessus d'une baie cintrée, dans le passage de la porte cochère, un écusson portant des armes que personne, absolument, n'expliquerait si l'on ne connaissait son nom de Havis. En effet, un usage, alors très répandu parmi les gens de robe et de finance qui n'avaient pas d'armes héraldiques, consistait à s'en faire composer afin de les placer sur leurs carrosses et sur la livrée de leurs gens, et le plus simple était d'imaginer un jeu de mots sur leur nom propre. Havis en trouve deux — où l'on en trouva deux pour lui : ses armes parlantes par double jeu de mots sont trois vis (*Avis*) sur champ d'azur et, perché sur la vis du centre un oiseau (*Avis*). Celui qui avait imaginé cela ne lui avait pas volé son argent.

II

Lorsqu'en 1712 Havis acceptait de livrer son hôtel au parlementaire Cadot, c'est qu'il habitait lui-même une autre maison qu'il possédait dans un quartier beaucoup moins recherché : rue de la Clef, faubourg Saint-Marcel ; mais durant presque tout le XVIIIe siècle, l'hôtel de la rue du Puits demeura dans sa descendance directe. Havis paraît n'avoir eu qu'une fille, laquelle avait épousé le notaire *Jean-Nicolas Charpentier*. Parmi les différents enfants nés de ce mariage une fille, Elisabeth-Geneviève Charpentier, apportait en dot à son mari, Jacques-Martin *Hotteterre*, ordinaire de la musique de la Chambre du roi, la moitié de la maison de la rue du Puits. Par suite de décès dans la famille et de rachats de parts successifs, le musicien Hotteterre, homme d'ordre et d'économie, à ce qu'il paraît, arrivait à posséder la presque totalité de l'hôtel dont il

vante, on le trouve installé rue du Puy. Depuis 1703, année de l'achat fait par Havis, c'était juste le temps nécessaire pour laisser partir Mme de Cambray et reconstruire l'hôtel en entier.



La Porte Cochère
(Hauteur : 4 mètres ; largeur : 2 m. 95.)

rachetait encore un douzième en 1732 à son beau-frère, Louis-Nicolas Charpentier, bourgeois de Paris, et il payait cette petite part la somme de 3.166 livres.

La propriété demeura bien indivise entre eux ; mais Hotteterre en avait certainement la majeure partie et devait l'habiter, tandis que son beau-frère occupait la maison de la rue de la Clef, car de 1732 à 1759 c'est lui qui paye personnellement les droits de cens dont l'hôtel était redevable à la Commanderie du Temple. En 1783, les quittances d'impositions sont encore aux deux noms d'Hotteterre et de Charpentier ; mais ce n'étaient plus les deux beaux-frères sus-désignés : c'étaient leurs héritiers directs. Jacques-Martin Hotteterre était sûrement mort avant 1768, puisque à partir au moins de cette année, les droits de cens sont acquittés au nom de sa veuve et par les soins d'un de ses fils, Jacques-Louis Hotteterre, avocat au Parlement de Paris (1).

Mme Hotteterre mourut seulement en 1782, et comme elle laissait trois petits-enfants mineurs auxquels revenait la moitié de sa fortune, il fallut procéder à une vente par licitation ; c'est alors que *Me Jacques Baron*, écuyer, conseiller au Châtelet de Paris, demeurant rue Pavée, au Marais, paroisse Saint-Paul, se rendit acquéreur de l'hôtel pour la somme totale de 46.600 livres, dont 6.000 pour le prix des glaces et ornements.



TÊTE DE FEMME
Clef sculptée de la baie cintrée au bas de l'escalier.

Cette vente, en date du

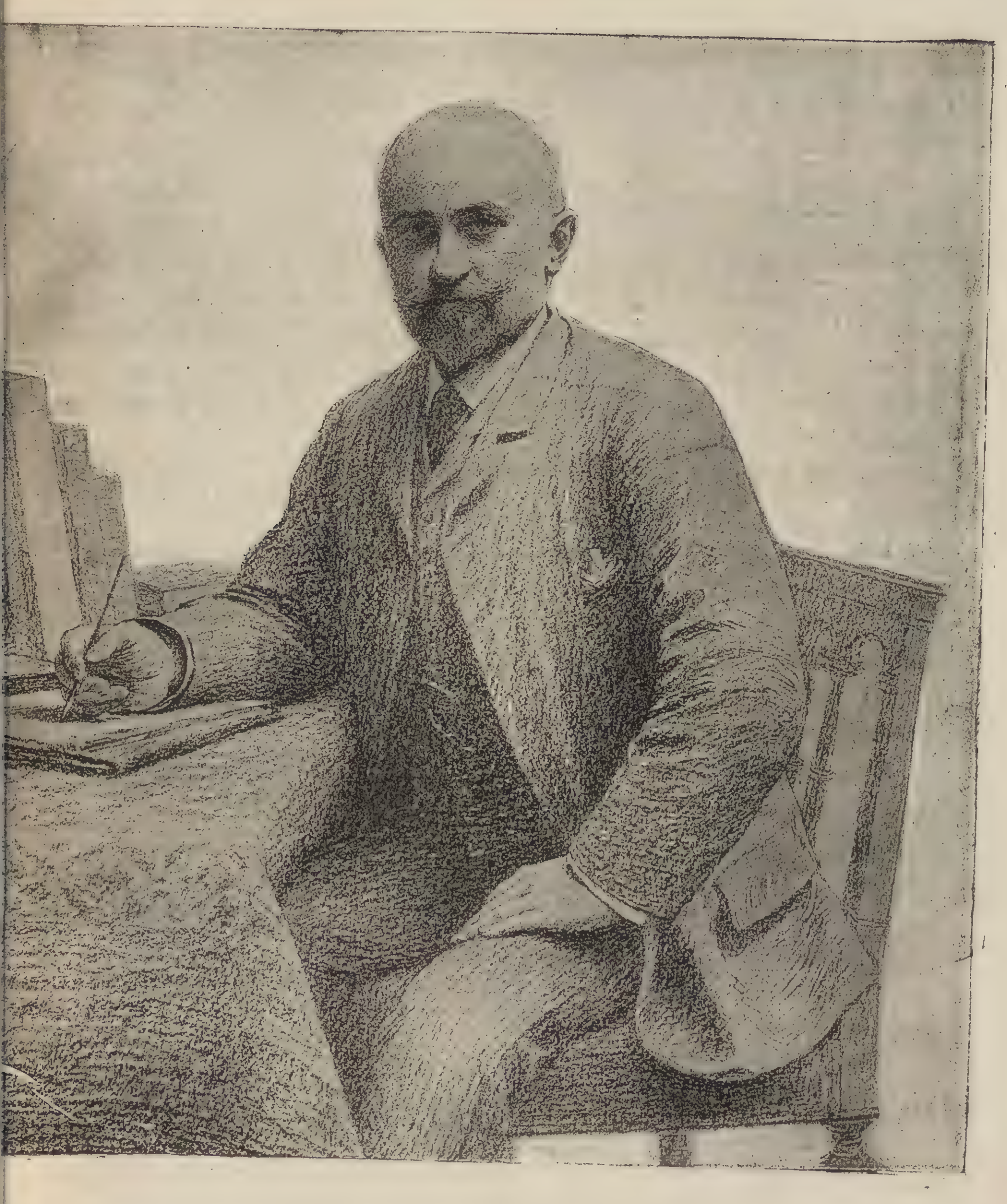
1. Le 11 avril 1777, les Hotteterre et les Charpentier concluaient un bail emphy-

3 mars 1784, n'aurait pas plus d'importance qu'un simple changement de propriété, si en raison même des conditions dans lesquelles elle se faisait, on n'avait dû décrire exactement l'état dans lequel se trouvait alors l'hôtel, pièce par pièce, objet par objet. Cette longue énumération de boiseries travaillées, de glaces, de cheminées en marbres rares de toute provenance, de riches ferrures, de parquets de glace, de corniches ornées, de dessus de porte peints et encadrés de bois sculpté, montre assez quelle richesse de décoration intérieure comportait au siècle dernier le moindre hôtel de famille, encore qu'il ne fût pas occupé par des gens de marque ou de haute extraction. La plupart de ces ornements ont disparu depuis qu'on a dressé cet état, le nouvel acquéreur et son successeur immédiat ayant voulu faire argent de tout : il en reste cependant quelques-uns qui suffisent à faire juger de ce que devrait être un tel hôtel lorsqu'il passa dans les mains du sieur Baron.

Rien que l'énumération des locaux du rez-de-chaussée indique assez le train de maison qu'un pareil hôtel comportait, tout le premier étage étant occupé par les appartements de réception et le second par les pièces où logeaient les maîtres. « Le rez-de-chaussée de ladite maison est composé de porte cochère, d'une cuisine, bûcher et garde-manger à droite à la suite duquel est la cage de l'escalier ; d'une écurie pour quatre chevaux à gauche, d'une serre à harnais au derrière, au-dessus de laquelle et de l'écurie est un petit étage d'entresol, et d'une remise par derrière pour deux voitures sans fermeture. » En plus de ces communs, il convient d'ajouter tout le troisième étage disposé en logements pour les domestiques, et tout au-dessus les gre-

---

théotique de douze ans avec Me Jean-Jacques Blacque, conseiller du roi, notaire honoraire au Châtelet de Paris. Celui-ci louait toute la partie de l'hôtel occupée précédemment par M. de Montflambert, lequel avait repris le bail de M. de Neuville, et par le même acte ils autorisaient Me Blacque à faire différentes modifications intérieures, reculs de cloisons, agrandissements de pièces, etc., dans les lieux qu'il allait habiter.



Portrait de M. Adolphe Jullien
Dessin de Fantin-Latour, d'après son tableau exposé au Salon de 1887.

niers avec fenêtre centrale en pierre, avec poulie au moyen de laquelle on montait tous les fourrages au grenier.

En 1835, le 21 janvier, le même Jacques Baron, qui devait avoir atteint un âge avancé, vendait ledit hôtel à l'architecte *Adolphe Nepveu* pour 15.000 francs de prix principal, sans les pots de vin, plus une rente viagère de 1.000 francs, constituée par le vendeur sur la tête du marquis *d'Andigné de la Blanchaye*, alors député de Maine-et-Loire, et moins d'un an après, le 8 janvier 1836, M. Adolphe Nepveu le revendait à *M. Bernard Jullien.*

« M. Bernard Jullien était né à Paris en 1798, a dit Charles Jourdain, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Fils d'un membre de l'ancienne Université de Paris, devenu professeur, sous l'Empire, au Prytanée militaire de Saint-Cyr, il s'était préparé dès sa première jeunesse à suivre la carrière paternelle. Après avoir débuté comme professeur de septième au collège Sainte-Barbe, il enseignait, dès 1820, la rhétorique au collège de Bourbon-Vendée ; il fut envoyé, quatre ans plus tard, à Saint-Maixent et devint, à l'âge de trente-trois ans, principal du collège de Dieppe. Mais en 1835 il quitta ce poste et, désormais fixé à Paris, dans une maison du Marais qui lui appartenait et où il est mort le 15 octobre 1881, il se consacra presque tout entier à ses travaux personnels que ne ralentirent pas quelques rares leçons dans des pensionnats privés.

« Ce n'est pas que, dans sa studieuse retraite, M. Jullien se désintéressât entièrement des affaires publiques, ni surtout de la direction de l'enseignement, objet de ses premières pensées. Il avait pris les grades de docteur ès lettres et de licencié ès sciences ; secrétaire de la Société des méthodes d'enseignement, membre de la *Société philotechnique,* il acceptait en 1843, la direction de la *Revue de l'Instruction publique*, fondée par *M. Hachette*. Mais la meilleure partie de son temps appartenait à la lecture, à l'étude, à ses relations avec quelques amis de la science et des

lettres, tels que *M. Egger, M. Patin, M. Littré, M. Quicherat,* et surtout à la rédaction de ses ouvrages. Ils sont en si grand nombre que nous ne pouvons en donner ici la liste complète…

« Ce qui distingue tout ce qui est sorti de la plume de M. Bernard Jullien, ce qui fait l'originalité et l'intérêt de ses moindres écrits, c'est la parfaite indépendance qui a présidé à leur composition. L'auteur ne relève que de sa propre pensée. Quand il marche sur les traces d'autrui, il ne les suit pas en vulgaire et superficiel imitateur, mais parce que de mûres réflexions lui ont fait juger que ce sentier était plus sûr que les autres. Il raisonne toutes ses opinions et les autorités humaines n'ont aucune prise sur elles.

« Un autre caractère des ouvrages de M. Bernard Jullien, c'est la précision et la clarté. Plus il aimait à s'entendre avec lui-même, plus il s'attachait à être compris par les autres. Il repoussait les obscurités du langage comme celles de la pensée. Il détestait les mots d'enflure et les théories ambitieuses que celui qui les enseigne a quelque peine à expliquer à ses disciples et ne comprend pas toujours lui-même. A ces traits, on reconnaît un écrivain et un penseur animé de l'esprit du dix-huitième siècle… »

Et voilà comment je suis né dans ce vieil hôtel il y a soixante et un ans, comment j'y demeure encore aujourd'hui.

Cet ancien hôtel a donc abrité tour à tour la Robe et la Finance, les Lettres et les Arts. Le Commerce, au moins jusqu'à ce jour, ne l'a pas trop atteint, et le cas est rare dans ce vieux quartier du Marais, tout rempli de magnifiques demeures seigneuriales qui ont perdu tout caractère et toute grandeur par suite de remaniements barbares. Cet hôtel-ci n'a jamais eu d'illustration particulière, et cependant tel qu'il est encore à cette heure, il donne exactement l'idée de ce qu'était un hôtel de gens de marque au siècle dernier, tandis que, tout auprès, d'autres maisons, ayant appartenu à des personnes plus illustres, sont entièrement

déchus de leur splendeur passée, avec leur façade bariolée d'enseignes criardes, leurs escaliers éventrés, leurs appartements mis au pillage et leurs cours transformées en hangars.

L'abbé de Bissy, le contrôleur de rentes Havis, le joueur de flûte Hotteterre, l'avocat au Parlement du même nom, et le notaire Charpentier n'étaient assurément pas de bien grands personnages ; mais ils n'étaient pas non plus les premiers venus et, par leurs fonctions, leur charge ou leur talent, ils étaient tous au-dessus du même fretin : peuple, commerce, bourgeoisie, et occupaient une petite place en vue à leur époque.

On n'aurait pourtant jamais songé à évoquer leur souvenir s'ils n'avaient passé par cet hôtel et s'ils n'avaient laissé, en quelque sorte, un peu de leur existence entre ces vieux murs. Les hommes sont morts il y a cent ans et plus; leur demeure est encore et restera longtemps debout sur ses solides assises de pierre ; ils sont morts, et ne doivent de revivre un jour qu'à ce vieil hôtel qui leur appartint et que la suite des temps a fait passer en ma possession.

Donc — dirait l'énigmatique et savant Claude Frollo — ceci ressuscite ceux-là.

Adolphe Jullien.



LA PETITE HISTOIRE

Une « cultuelle » à Notre-Dame

(THERMIDOR AN III — VENDÉMIAIRE AN XII)

Sous ce titre Le Temps *publie un article qui est d'actualité et que nous reproduisons car il intéresse notre arrondissement :*

Le 17 brumaire an II, l'évêque constitutionnel de Paris, Gobel, qui, sous l'ancien régime, avait été évêque *in partibus* de Lydda et



suffragant de l'évêque de Bâle pour la partie française de son dio-

cèse, parut à la barre de la Convention, accompagné de onze de ses vicaires.

Ayant obtenu la parole, il lut une allocution dans laquelle, entre autres choses, visant le mouvement antichrétien dont Chaumette et la Commune de Paris s'étaient faits les apôtres, il déclara :

« Depuis le moment où je fus appelé à l'Assemblée constituante par le vœu de mes concitoyens, la volonté du peuple souverain est devenue ma loi suprême ; mon premier devoir, la soumission à ses ordres...

« Aujourd'hui qu'il ne doit plus y avoir d'autre culte public et national que celui de la liberté et de la sainte égalité, parce que le souverain le veut ainsi ; conséquent à mes principes, je me soumets à sa volonté et je viens vous déclarer ici hautement que dès aujourd'hui je renonce à exercer mes fonctions de ministre du culte catholique. »

Gobel et ses onze vicaires déposèrent aussitôt sur le bureau leurs lettres de prêtrise, et l'évêque y ajouta sa croix pectorale et son anneau ; puis aux applaudissements des tribunes, ils reçurent du président l'accolade fraternelle.

Cette « déprêtrisation », comme on disait alors, cette démission de fonctions publiques privait Notre-Dame et beaucoup d'églises de Paris des ministres nécessaires au culte. Conformément à la loi, l'Eglise métropolitaine fut mise sous séquestre, en attendant qu'un successeur fût donné à l'évêque démissionnaire. L'arrêté de la Commune du 3 frimaire an II fermant les églises de la capitale et les transformant en temples de la Raison, en vertu de la loi sur les fêtes de l'Être suprême, empêcha de le lui donner.

Le 3 ventôse an III la Convention, prononçant le principe de la séparation, déclarait que l'exercice d'aucun culte ne pouvait être troublé, mais que la République n'en salariait aucun ; le 11 prairial, elle complétait cette déclaration en stipulant que les citoyens des communes ou sections de commune de la République auraient le libre usage des édifices du culte non aliénés.

Usant de ce droit, le 24 thermidor an III, 188 personnes, dont 36 femmes, ayant à leur tête Grégoire, évêque de Loir-et-Cher ; Royer, évêque de l'Ain ; Saurine, évêque des Landes ; tous trois représentants du peuple, se présentèrent au comité civil de la section de la Cité, et ayant fait profession de foi catholique, requirent l'usage de Notre-Dame. Aussitôt le citoyen Farcot, commissaire du Direc-

toire, fit remise au citoyen Oudet père, comme de loi, que l'Assemblée désigna à cet effet, des vingt-trois clés de l'église cathédrale.

L'assemblée, quelques jours après, sous la direction d'une réunion de prêtres appelée le « Presbytère » de Paris, procéda à la constitution d'une « société catholique », que le citoyen Oudet présida, aidé du commissaire national du tribunal du cinquième arrondissement de Paris, P.-J. Agier, comme secrétaire, société qui s'administra à l'aide d'un conseil d'administration de six membres.

Le décret du 11 prairial stipulait que les édifices du culte seraient remis aux citoyens qui en feraient la demande, dans l'état où ils se trouveraient, à charge pour eux de les entretenir et de les réparer. Lorsque Notre-Dame fut attribuée à la Société catholique, elle était en bien mauvais état ; tous les vitraux avaient été brisés, les transformations successives dont elle avait souffert et les usages différents qu'on avait faits d'elle avaient laissé des traces : la nef, le transept, les chapelles latérales étaient encombrées d'amas de planches et de matériaux de démolitions ; de plus, 1.200 à 1.500 pièces de vin, destinées aux hôpitaux de l'armée du Nord, avaient été déposées dans la nef et dans les bas-côtés.

Après avoir « réconcilié » l'église, l'évêque Grégoire y avait officié tant bien que mal, le 15 août, pour marquer la reprise des cérémonies du culte ; puis la Société catholique se mit à l'œuvre.

Sa tâche était lourde. De cette église déserte et dévastée, il lui fallait faire un centre de réunion de fidèles et pourvoir à toutes les nécessités de l'administration des sacrements et de la célébration des offices.

Aussitôt en fonctions, elle convoqua tous les corps d'état : menuisiers, maçons, serruriers, tapissiers, aussi bien pour déblayer le chœur, seule partie utilisable de l'immense édifice, et le mettre en état, que pour faire enlever le vin des hôpitaux déposé dans l'église.

Ceci fait : tout manquait encore : la femme du suisse, la citoyenne Ymer, fit don d'un registre et d'un voile de calice ; le citoyen Magnier prêta une chaire ; l'Hôtel-Dieu donna des pupitres, un bénitier, des cierges, des canons d'autel ; le citoyen Bertrand prêta, lui aussi, trois confessionnaux.

Le zèle des fidèles procura successivement à l'église reconstituée des nappes, des serviettes, un gobelet d'argent aussitôt transformé, chez un orfèvre, en un calice en cuivre doré, un christ d'ivoire, un

balai de crin, des lampes et de l'huile à brûler. Et la communauté put fonctionner.

Cinq prêtres assuraient le service du culte : les citoyens Clausse, ancien curé constitutionnel de Saint-André-des-Arts ; Lévrard, ancien vicaire de Saint-Germain-l'Auxerrois ; Fauchier, ancien curé de Sceaux ; Boulanger, ancien gardien des capucins de Chartres ; de Sauvigny, ancien vicaire épiscopal de Bordeaux.

Quatre chantres, deux serpents, un sacristain, deux gardiens et



un bedeau complétèrent ce personnel. Et l'évêque de l'Ain, Royer, fit fonctions d'évêque de Paris.

Dans le choix du personnel subalterne de l'église la Société catholique se montra très rigoureuse, refusant impitoyablement pour chantres, dit le regïstre des délibérations, « ceux qui, étant dans les ordres, se seraient mariés, ou les laïcs qui auraient prostitué leur voix en chantant sur les théâtres ».

Pour faire face à tant de dépenses, la société ne possédait que

1014 livres 15 sous, et le seul mémoire des menuisiers s'élevait à 1.500 livres ! On décida, dès le premier jour, que les membres du comité quêteraient à tour de rôle aux deux portes de l'église ; quelques jours après, ce moyen ayant paru insuffisant, on plaça des troncs et l'on fit quêter les membres du comité pendant les offices « en prenant les précautions nécessaires pour que les fidèles ne fussent pas troublés dans le saint exercice de la prière ».

Grâce à cela, la société put équilibrer son budget et payer ses prêtres et employés de la façon suivante : au desservant en chef, 3.600 francs en assignats par mois, ce qui équivalait à 24 livres ; à chacun des quatre autres prêtres 2.100 francs, aux quatre chantres et aux deux serpents 600 francs, au sacristain 900 francs et aux deux gardiens 1.200 francs.

On vécut ainsi, tant bien que mal, pendant les années 1795 et 1796. Cette dernière année fut même assez fructueuse pour que la Société catholique interdît le paiement des messes. Mais en 1797 on fut obligé de recourir à un expédient : celui de louer les chaises pendant les offices, afin de boucler le budget et de faire face aux dépenses supplémentaires, telle que l'exhumation des reliques que le citoyen Ymer avait enterrées à l'époque de la Tourmente, et à la réunion sous les voûtes de Notre-Dame, en août de cette même année, du concile des évêques constitutionnels de France, dont quelques-uns n'avaient pu se mettre en route qu'en vendant les draps de leur lit.

Jusqu'ici la Société catholique, sauf pour les fêtes décadaires, pour celles du 21 janvier et du 14 juillet, pour laquelle l'église était réquisitionnée par la municipalité, avait joui à peu près exclusivement de la possession de Notre-Dame. En 1798, se fondant sur l'article 4 du décret du 11 prairial an III, qui reconnaissait « aux citoyens exerçant des cultes différents ou prétendus tels » la faculté de faire usage du même local, en commun avec les autres cultes, les théophilanthropes réclamèrent le droit d'officier à Notre-Dame.

Force fut de leur reconnaître ce droit.

La Société catholique leur laissa le chœur et la nef, et se réserva le croisillon nord. L'autel fut adossé à la grande porte latérale que masquaient des tapisseries. On plaça de chaque côté les six anges de bronze qui se voient encore aujourd'hui et l'orgue leur fut abandonné.

Notre-Dame présentait alors un aspect curieux, qui a inspiré à

Sébastien Mercier un des tableaux les plus pittoresques de son Nouveau-Paris.

Le décadi, au matin, c'est dans le vaisseau plein de fidèles une messe que célèbre un prêtre en chape et en étole ; un peu plus tard, tout ce qui rappelait la religion catholique voilé ou enlevé, c'est un orateur habillé de bleu et de rose qui célèbre devant un auditoire moins nombreux, près d'un autel paré de fleurs et de fruits, le culte de la fraternité et celui du devoir qui sont les deux essentiels de la théophilanthropie; plus tard encore, dans l'après-midi, tout emblème théophilanthropique enlevé à son tour, à l'ombre des drapeaux nationaux, c'est un officier municipal qui, devant quelques rares personnes, lit des lois, un orateur officiel qui prononce des paroles civiques, un poète qui déclame des vers patriotiques : c'est le culte constitutionnel décadaire.

La théophilanthropie dura peu, et sauf les cérémonies municipales du décadi, Notre-Dame fut le fief de la Société catholique,

En août 1798, Royer, ancien évêque des Landes, avait été élu, par 2.339 voix sur 2.393 votants, évêque de Paris. On l'intronisa solennellement à Notre-Dame et on lui assura un traitement de 50 francs par mois.

Ce fut, jusqu'en 1801, une ère de prospérité relative. Les fidèles apportaient leur cotisation avec régularité, et le budget de la société se soldait par des plus-values. Elle en profita pour faire réparer la toiture de l'église cathédrale, pour faire remettre des vitres à toutes les fenêtres, pour remplacer les portes de la sacristie, où l'on venait de voler les vases sacrés, bien qu'ils ne fussent qu'en cuivre doré.

En 1801, les recettes se montent à 1.100, 1.400, 1.500 francs par mois. C'est l'époque de la réunion d'un second concile national à Notre-Dame, concile vite dissous par la police consulaire. Les négociations avaient commencé entre Bonaparte et Rome, la Société catholique et les évêques constitutionnels obtempérèrent sans murmurer à l'ordre de dissolution, « parce que la prompte séparation de l'assemblée lui paraissait l'un des moyens les plus propres à assurer la pacification de l'Eglise de France ». Le 28 vendémiaire an X (20 octobre 1801), l'évêque Royer annonça des exercices spirituels « pour demander les bénédictions du ciel sur le gouvernement, qui travaillait avec tant de succès à l'extinction des divisions religieuses » ; avant de les commencer, il rendit compte de la visite qu'il avait faite au cardinal légat.

Le 22 germinal an X (12 avril 1802), le comité note que sur l'avis du gouvernement, « attendu l'établissement du nouvel ordre de choses en exécution du Concordat passé entre le Premier Consul et Sa Sainteté, l'église serait fermée toute la semaine sainte, pour les préparatifs nécessaires à la cérémonie qui doit avoir lieu le jour de Pâques.

Un nouvel archevêque, M. de Belloy, avait été nommé. Le comité lui fit visite et en reçut de bonnes paroles. On promit d'employer les prêtres qui avaient assuré le culte sous le régime de la séparation.

Mais bientôt le même archevêque écrivit à la société une lettre ambiguë dans laquelle on la priait de se dissoudre. Celle-ci se plaignit à Portalis qui donna tort à l'archevêque.

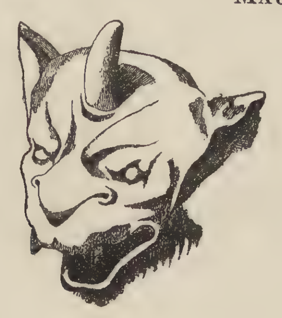
Peu à peu la nouvelle église chassait l'ancienne. Le chapitre prit le chœur pour lui et relégua la « paroisse » dans la chapelle de la Vierge, encombrée de planches ; la société s'inclina. Du 17 juillet au 15 septembre 1803, on lui fit payer un complément de traitement aux nouveaux ecclésiastiques ; la société s'exécuta sans protester.

Cependant, sa situation devenait intenable. Portalis, en floréal an XI, la sacrifia à l'archevêque.

Le 15 vendémiaire an XII (8 octobre 1803), une séance de la société était annoncée ! elle n'eut pas lieu.

De ce jour, on n'entendit plus parler d'elle ; elle disparut sans protester. Mais ceux qui, comme M. Gazier, ont dépouillé les registres de ses délibérations, estiment que la Société catholique de Notre-Dame, ainsi que celles qui avaient restauré le culte dans plus de 30.000 églises de France, des derniers jours de la Convention aux premiers jours du Consulat à vie, ne méritent ni qu'on dédaigne leur œuvre, ni qu'on fasse le silence sur leurs efforts désintéressés.

Maurice Dumoulin



Ephémérides du IVe

Il y a cent ans. — En 1806

Mois d'Octobre

1er. — Ordonnance du Préfet de police réglant les heures de travail des ouvriers maçons, tailleurs de pierres, terrassiers, paveurs, etc., qu'on embauchait au lieu de leur réunion, sur la place de Grève.

Clément Belle, artiste-peintre vient de mourir à quatre-vingt-quatre ans. Professeur, recteur des écoles spéciales de peinture, il a composé plusieurs tableaux d'histoire fort estimés. L'église Saint-Merry possède de lui une grande toile représentant : *La Réparation de la profanation des Saintes Hosties* dans cette église en 1752.



5. — On ouvre le passage du Petit-Saint-Antoine, sur l'emplacement du couvent supprimé en 1790.

La Société Anonyme des Trois-Ponts de l'île Saint-Louis annonce un dividende à ses actionnaires, nonobstant l'interruption de passage en raison des travaux récents.

10. — Rétablissement de l'ancienne école de musique à Notre-Dame, dont il était sorti des artistes de mérite. Cette maîtrise donne ce jour, en présence de l'archevêque et de notabilités, un grand exercice de musique vocale et instrumentale, dans son local attenant au Petit-Pont de l'Hôtel-Dieu et qui faisait partie autrefois de l'Archevêché.

11. — Petit-Radel, architecte, membre de l'Institut, demeurant rue de la Cerisaie, fait paraître *Les monuments antiques du Musée Napoléon*, avec gravures de Ch. Pirol.

Le ministre de l'Intérieur fixe à 62 m. 60 la largeur de la nouvelle place du Châtelet.

12. — *Le Moniteur* publie un article donnant des détails sur la méthode de langue universelle appelée *Pasygraphie*, présentée par son auteur, M. Demainieux, à la Bibliothèque de la ville, rue Saint-Antoine, n° 110.

14. — J.-B. Castille, instituteur, auteur de nombreux ouvrages classiques, demeurant rue Saint-Antoine, no 139, et son éditeur, Vve Fournier, rue Notre-Dame, no 23, publient des *Cours d'histoire et de géographie pour la jeunesse française.*

19. — Distribution des prix de l'Exposition de l'Industrie qui avait eu lieu sur l'Esplanade des Invalides. Nous relevons les noms et adresses des industriels de nos quartiers, qui furent récompensés :

Andrieux, mécanicien, place Royale, 24 ; machines à filer. — *Auger*, vieille rue du Temple, 77 ; mécanique ingénieuse pour la fabrication de la passementerie. — *Biavez*, rue des Lions Saint-Paul, 14 ; mousselines. — *Blanchet*, rue de la Tixeranderie, 76 ; bijouterie. — *Boucher*, quai Pelletier, 38 ; machines à filer le coton. — *Brune*, rue Saint-Martin, 33 ; bougies. — *Bugnot*, rue Sainte-Avoye, 40, garnitures de meubles en cuivre. — *Caillon*, rue Saint-Martin, 82 ; machines à filer. — *Collet*, rue Saint-Martin, 8 ; taffetas gommés. — *Coquart*, rue Bar-du-Bec, 17 ; boutons de métal. — *Davrainville*, quai Pelletier ; séries de flûtes à cylindre. — *Delvau*, rue Notre-Dame, 4 ; bottier breveté. — *Denoir* Jean, rue de la Juiverie, 19 ; couvertures de laine et coton. — *Debrioude*, rue Beautreillis, 13 ; cotons filés, — *Dodé*, rue de la Calandre, 33 ; machines. — *Fanet*, place de l'Hôtel-de-Ville ; menuiserie d'art. — *Fougerolle*, rue de la Vieille-Draperie, 8 ; mitres de cheminées. — *Frichot*, rue des Jardins Saint-Paul, 3 ; tabletterie, paillettes d'acier. — *Gérard*, rue de la Boucherie, 23 ; mousselines. — *Godeau*, rue Aubry-le-Boucher, 34 ; passementerie. — *Gosselin*, rue Saint-Antoine, 35 ; aciéries de Souppes. — *Hamelin*, rue Saint-Martin, 8 ; balances. — *Hanin*, rue Notre-Dame, 11 ; pesons ou dynamomètres à tenon ou à cadran. — *Hoerr*, rue de l'Egout Saint-Paul, 9 ; éprouvettes. — *Humont* et *Paroisse*, rue Saint-Antoine, 102 ; bassins pour aquarium. — *Jecker-frères*, rue des Deux-Portes au Marais, 10 ; optique, occupant soixante-

six ouvriers. — *Kutsch*, rue de la Tixeranderie, 60; quincaillerie. — *Lamaque*, rue du Temple, 19; broderies. — *Laurent*, quai de Gèvres, 2; instruments de musique, a exposé une flûte en cristal. — *Lequin*, rue du Parvis-Notre-Dame, 20; instruments de physique. — *Lory*, rue de Jouy, 19; horlogerie. — *Luton*, rue du Marché-Neuf, 4; dorure et peinture sur verre. — *Marre* fils, docteur-médecin, rue de la Tixeranderie, 7; nouvel appareil de médecine opératoire. — *Mégassée*, rue Aubry-le-Boucher, 35; lampes perfectionnées. — *Michel* Etienne, rue des Francs-Bourgeois, 6; éditeur d'ouvrages sur l'industrie et l'agriculture. — *Musée des Aveugles*, rue Sainte-Avoye; ouvrages d'aveugles. — *Olive* Joseph, rue Jean-Pain-Mollet, 12; serrurerie; sa fabrique à Escarbolin occupe deux mille ouvriers, elle approvisionne presque seule la ville de Paris. — *Perrin*, quai de l'Egalité, 6, île Saint-Louis; toiles métalliques. — *Petit-Walle*, quai des Ormes, 20; rasoirs fins, coutellerie.— *Poterat* Raoul, rue et Hôtel Bretonvilliers « dont les connaissances sur les arts sont très étendues », clichage en creux pour les estampes- — *Raoul*, cloître Notre-Dame; limes fines pour horlogerie et quincaillerie. — *Robert*, rue de la Poterie, 10; passementerie. — *Rosa*, élève de Vaucanson, rue des Lions-Saint-Paul, 11; machines perfectionnées pour faire des chaînes en fil de fer. — *Tarlay*, rue Gervais-Laurent, gouges pour les graveurs en bois. Quarante-deux industriels de nos quartiers se distinguèrent ainsi dans ce concours qui réunissait six cents exposants des plus notables, venus de tous les points de la France.

21. — A l'Hôtel de Ville, le Préfet procède à l'adjudication des inscriptions à faire, en peinture à l'huile dans tout Paris, des noms de rues, places, etc.

24. — Chez Maison et Gervais, éditeurs, vieille rue du Temple, 47, publication de *La Cloche de deux heures*, ou *La Nuit fatale*, etc.

31. — Les théâtres du *Marais* et de *la Vieille Rue du Temple*, sous la même direction, alternent les représentations, et donnent, en outre, des pièces indiquées précédemment : *Le Philinte de Molière* de Fabre d'Eglantine, — l'*Erreur d'un Père*, — *Le Sac d'Argent*, — *Tulipano*, — les *Mariages Espagnols*, etc.

Mois de Novembre

3. — Par décret, M. Molinier-Monplanqua, rue de la Verrerie, 36,

et M. Marin-Bernardin Denize, rue Saint-Antoine, 76, sont nommés adjoints au Maire du IXe arrondissement (mairie, rue de Jouy), en remplacement de MM. J.-M. Jarry et J.-P. Ledru, démissionnaires.

Ces deux derniers habitaient la rue Neuve-Saint-Paul, M. Jarry au 9, M. Ledru au 2. Le docteur Ledru était fils du célèbre physicien, dit *Comus*, et père de Ledru-Rollin.

9. — *Te Deum* à Notre-Dame, grand service d'actions de grâce, à l'occasion des victoires de la Grande Armée et particulièrement celle remportée sur les Prussiens à Iéna. Les princes et les personnages officiels y assistent. Les abords de l'Eglise métropolitaine ne sont accessibles qu'aux invités. Toute la garnison de Paris est sous les armes, les soldats faisant la haie sur tout le parcours dans la Cité. « L'allégresse, dit *Le Moniteur*, était ce jour-là sur tous les visages, la reconnaissance et l'admiration dans tous les cœurs. »

12. — Décès à quatre-vingt-deux ans d'un homme de bien, fort charitable, M. Gui Danié de Patureaux, doyen des médecins de l'Hôtel-Dieu où il avait passé quarante années à soigner les pauvres avec dévouement.

15. — P.-H. Suzanne, professeur au Lycée Charlemagne, publie *La Manière d'étudier les Mathématiques*.

16. — Cérémonie à l'église Saint-Gervais ; prône par l'abbé Boulogne, chapelain de l'Empereur.

17. — P.-G. Chanlaire, géographe, rue Goffroy-l'Angevin, 7 (ancien 328) fait paraître de nouvelles cartes d'Allemagne, de Prusse et de Pologne.

21. — Le général Canclaux, sénateur, demeurant rue Neuve-Saint-Paul, 4, quitte Paris pour aller organiser les Gardes Nationales en province.

23. — Ouverture d'un cours de *Cryptogamie rurale* par Thuillier, auteur de *La Flore des environs de Paris*, en sa demeure au Lycée Charlemagne, rue Saint-Antoine. « On trouve *La Flore* chez lui et chez le portier du Lycée. »

26. — Publication chez Maison et Gervais, vieille rue du Temple, 47, *Miss Charlotte, ou la Nouvelle Paméla*, en trois volumes.

30. — Continuation des représentations aux théâtres du *Marais* et de la *Vieille Rue du Temple*. — Ce dernier jouant plus souvent que

l'autre, avec *Les Rivaux d'eux-mêmes* de Pigault-Lebrun,— L'*Epreuve Nouvelle*, — *Fénelon*, — l'*Ecole des Pères de Picyre*, — l'*Habitant de la Guadeloupe* de Mercier,— *La Gageure imprévue*, etc.

Mois de Décembre

4. — Beauvarlet-Charpentier, quai de la République, 27 (Ile Saint-Louis), auteur d'une pièce militaire, *La Bataille d'Austerlitz*, fait paraître une autre œuvre de lui, *La Bataille d'Iéna* ou *La Prusse conquise par Napoléon le Grand*, pièce militaire et historique à grand orchestre.

7. — Ce dimanche, on fête l'anniversaire de la bataille d'Austerlitz et celui du couronnement de l'empereur qui eut lieu le 2 décembre 1804. Grande cérémonie, *Te Deum* à l'Eglise métropolitaine. « La cérémonie, dit *Le Moniteur*, a été terminée par le *Vivat Imperator in æternum* qui exprime si bien le vœu de tous les Français... Le grand nom de Napoléon était dans toutes les bouches et dans tous les cœurs. ». On avait, comme le mois précédent, interdit la circulation des voitures autour de Notre-Dame, rue de la Juiverie, de la Lanterne et du Marché-Pallu.

7. — Cérémonie aussi à Saint-Gervais, avec messe et chants, célébrée au nom du corps des vétérans volontaires, garde d'honneur du Sénat conservateur « pour rendre grâce à Dieu de l'avènement de Napoléon et des dernières victoires de nos armées ».

12. — Explication, dans *Le Moniteur*, du fonctionnement de la Caisse viagère des Employés et des Artisans dont le siège est rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, n° 28.

15. — Disparition du Musée des Aveugles qui était installé rue Sainte-Avoye près la rue Geoffroy-l'Angevin. Son créateur et directeur Valentin Haüy, ayant eu quelques déboires, quitte Paris pour aller fonder une institution d'aveugles à Saint-Pétersbourg.

20. — Le secrétaire général de la Préfecture de Police, M. Piis, est poète à ses heures de loisir. Dans la *Revue philosophique* (4e trimestre 1806), il fait paraître des *Stances sur les travaux publics de Paris*. Faisant allusion aux quais, aux ponts, aux fontaines qu'on

vient d'établir plus particulièrement dans nos quartiers il commence ainsi :

En un séjour divin, Paris est transformé,
Partout des quais, des ponts, des fontaines s'élèvent
Et des palais s'achèvent
Comme si de Janus le temple était fermé.

25. — Jour de Noël, l'évêque de Coutances officie à l'église Saint-Merry.

25. — Des amateurs jouent *Le Lovelace* au *Théâtre de la Cité* qui n'a plus de direction depuis le décès de Beaulieu.

28. — Bal, fête de nuit aux *Veillées de la Cité*, ou *Tivoli d'Hiver*, salles à côté du théâtre.

29. — Pelletan, premier chirurgien de l'Hôtel-Dieu, vient de faire une habile opération, que *Le Moniteur* décrit et qualifie d'extraordinaire.

31. — Au *Théâtre de la Vieille Rue du Temple*, représentations d'*Iphygénie en Aulide*, — l'*Homme à bonnes fortunes* de Baron, — *Crispin Médecin* de Hauteroche, — *Philoctète* par M. de Chateaubrun,— *Le Béverley* de Saurin, — *Farniette* de Favart,— *Le Festin de Pierre* de Le Tellier, — *M. Vautour*, — l'*Heureux Quiproquo*.

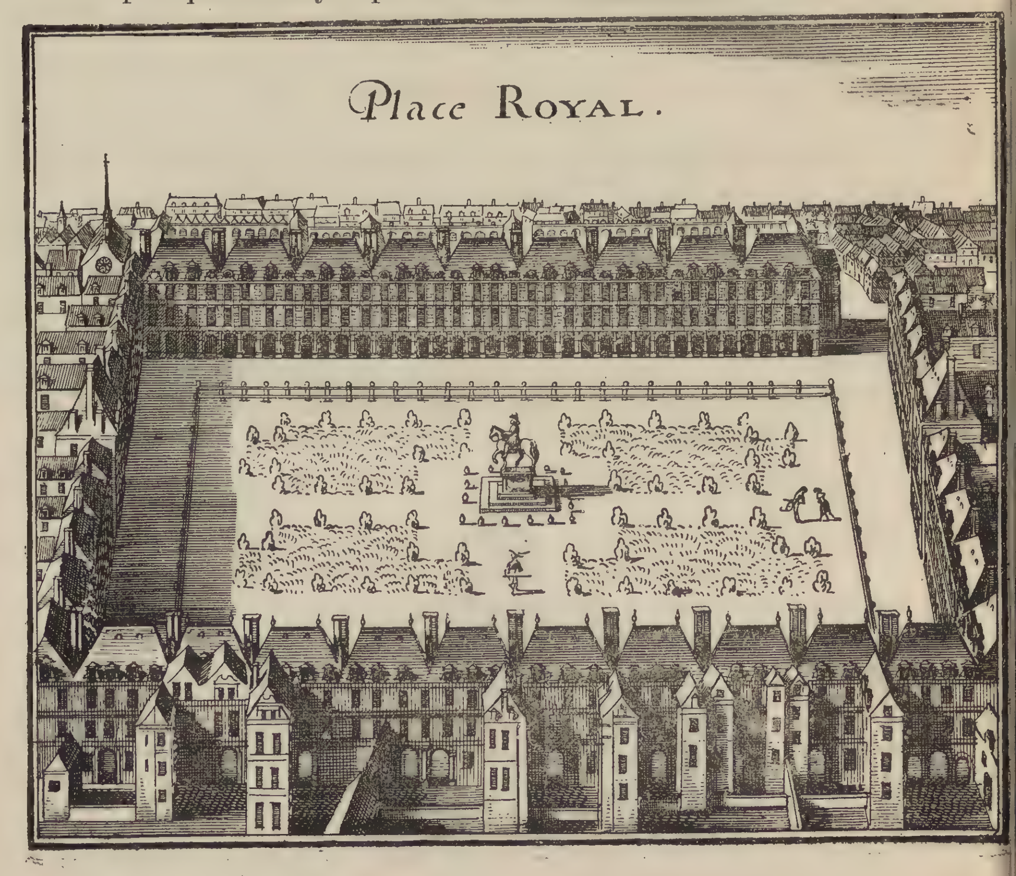
Le *Théâtre du Marais*, rue Culture Sainte-Catherine, ne jouait plus que le dimanche.

G. H.



De la Place des Vosges à l'Hôtel de Ville

Sur l'emplacement de l'ancien palais des Tournelles, qui fut, comme on sait, le séjour de plusieurs rois de France de la dynastie des Valois, et que la reine Catherine de Médicis fit raser en 1565 pour effacer le souvenir de tristesse que ce palais évoquait en sa mémoire, depuis que son royal époux avait été blessé mortellement dans un



tournoi qui s'y donna, par Jacques de Montgomery, en 1559, Henri IV fit construire une place publique carrée, entourée de pavillons uniformes de quatre fenêtres en façade.

Une servitude spéciale prescrivait de n'en jamais modifier la disposition. Comme toujours en pareil cas, les bénéficiaires de la cession de ces terrains furent des échevins et des magistrats du Parlement, notamment Jean de Fourcy, Nicolas d'Argenson et Claude de Chastillon, ingénieur topographe du roi, dont les gravures ont servi à quelque peintre demeuré inconnu pour commémorer sur la toile la fameuse ronde des Chevaliers de la Gloire, solennité destinée à rehausser les fêtes du mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche.

Deux bâtiments centraux seuls, se faisant face au nord et au sud, dominaient l'ensemble, sous le nom de Pavillons du Roi et de la Reine, avec accès sur les rues Royale (aujourd'hui de Birague) et de Béarn.

Cette place Royale fut bientôt mise à la mode par les gens de qualité, et devint le rendez-vous habituel des élégants, des duellistes et des poètes.

Elle avait d'ailleurs des traditions homicides qui justifiaient l'une de ces préférences, et le souvenir demeura célèbre dans les annales de la cour, du duel des Six, où le 27 avril 1578, alors que le terrain des Tournelles s'était provisoirement transformé partie en marché aux chevaux, partie en repaire de malandrins et de filles, du côté des rues actuelles de la Bastille et Jean-Beausire qui ont gardé un peu de cet aspect ribaud de notre temps, trois serviteurs du roi : Quélus, Maugiron et Livarot se mesurèrent de l'épée avec les trois familiers de Guise : d'Entraigues, Ribérac et Schomberg. Seuls Livarot et d'Entraigues en sortirent vivants.

En 1627, Montmorency-Boutteville et Deschapelles s'y mesurèrent également contre Beuvron et Bussy d'Amboise, au grand dam de ce dernier qui fut tué, comme des vainqueurs eux-mêmes, qui payèrent de leur vie cette infraction aux édits de Richelieu.

Alors, les duels cessèrent pour un temps. En 1639, une statue équestre de Louis XIII, œuvre de Daniel de Volterre et de Biard, fut édifiée au centre de la place : en 1682, une grille de fer clôtura celle-ci, transformée en jardin, un siècle plus tard par la plantation des allées d'arbres qui existent encore.

Naturellement, les demeures élégantes qui alentouraient la Place Royale étaient appelées à posséder la plupart leur histoire, et il n'est pas sans intérêt d'en signaler rapidement les plus illustres occupants.

Leurs salons fréquentés justifiaient pour une part le mouvement qui se faisait sur cette place où le psychologue se fût volontiers amusé à discerner ceux qui se rendaient chez Marion Delorme plutôt que chez Richelieu, ou, un siècle plus tard, préféraient la société de Ninon de Lenclos à celle de Saint-Simon ou de Mlle du Chatelet.

Les numéros partant de la droite et de la gauche du pavillon du Roi, pour prendre fin à la jonction de la rue de Béarn, nous retrouvons parmi les hôtes de marque de ces immeubles, au n° 1, Coulanges, Bussy-Rabutin, auteur de l'histoire amoureuse des Gaules, et tous deux parents de l'illustre Mme de Sévigné qui y naquit en 1626. Cent ans plus tard, ce logis devenait celui de Saint-Simon : c'était, comme on voit, le refuge de l'esprit. Au 3, qui était l'hôtel d'Etrades, fut installée de nos jours la bibliothèque des Arts décoratifs, transférée récemment au Louvre, dans le pavillon de Marsan. Le 5 fut connu, en 1758, sous le nom d'hôtel de Rohan ; le 7, qui était une dépendance de l'hôtel de Sully, rue Saint-Antoine, fut, paraît-il, gagné à la loterie par un nommé Gulet et habité par Turgot en 1770 ; le 9 fut l'hôtel du maréchal de Chaulnes en 1625 et passa à la famille Nicolaï en 1728 ; le 11, après avoir abrité les Colbert de Villecerf vers 1710, fut, en 1789, le résidence du poète Voisenon.

Au n° 13, où demeurèrent successivement les Villequier, et en 1728 les Rohan-Chabot, mourut en 1858 la grande tragédienne Rachel. Au 15, Mlle Bouliard, fut une assez agréable femme peintre de l'époque révolutionnaire, à en juger par le portrait qu'elle dessina d'elle-même et celui d'Alexandre Lenoir, peinture exposée à Carnavalet, habita l'hôtel de construction plus récente des d'Ormesson. Le 17 fut, à la même date, l'immeuble des Chabannes, 1752, et de Flers, 1783.

Quant au 19, d'abord hôtel d'Etiaux en 1751, et de Mello en 1789, il fut possédé en 1852 par un brave philanthrope, Victor Bellanger, qui le légua aux pauvres des septième et huitième arrondissements de Paris, lesquels comprenaient alors la région du Marais et étaient séparés par la rue des Francs-Bourgeois comme le sont les troisième et quatrième arrondissements actuels.

C'est sans doute pour cette raison que la logique ordinaire qui présida aux actes administratifs de l'Assistance publique jusqu'à l'orée du siècle suivant continua de faire bénéficier des intérêts locatifs de cet immeuble de 1853 à 1905, les indigents des quartiers de l'Elysée, des Champs-Elysées, de la Madeleine et de l'Europe, c'est-à-dire de notre huitième arrondissement actuel, le mieux avantagé de Paris, en raison de la proportion de fortune de ses habitants.

En fin 1905, cependant, l'on se préoccupa de rectifier cette erreur d'attribution, un délégué de l'Assistance ayant eu l'idée — mieux vaut tard que jamais — de s'enquérir de la topographie des septième et huitième arrondissements antérieure à l'annexion suburbaine de 1860 et à la division de Paris en vingt arrondissements.

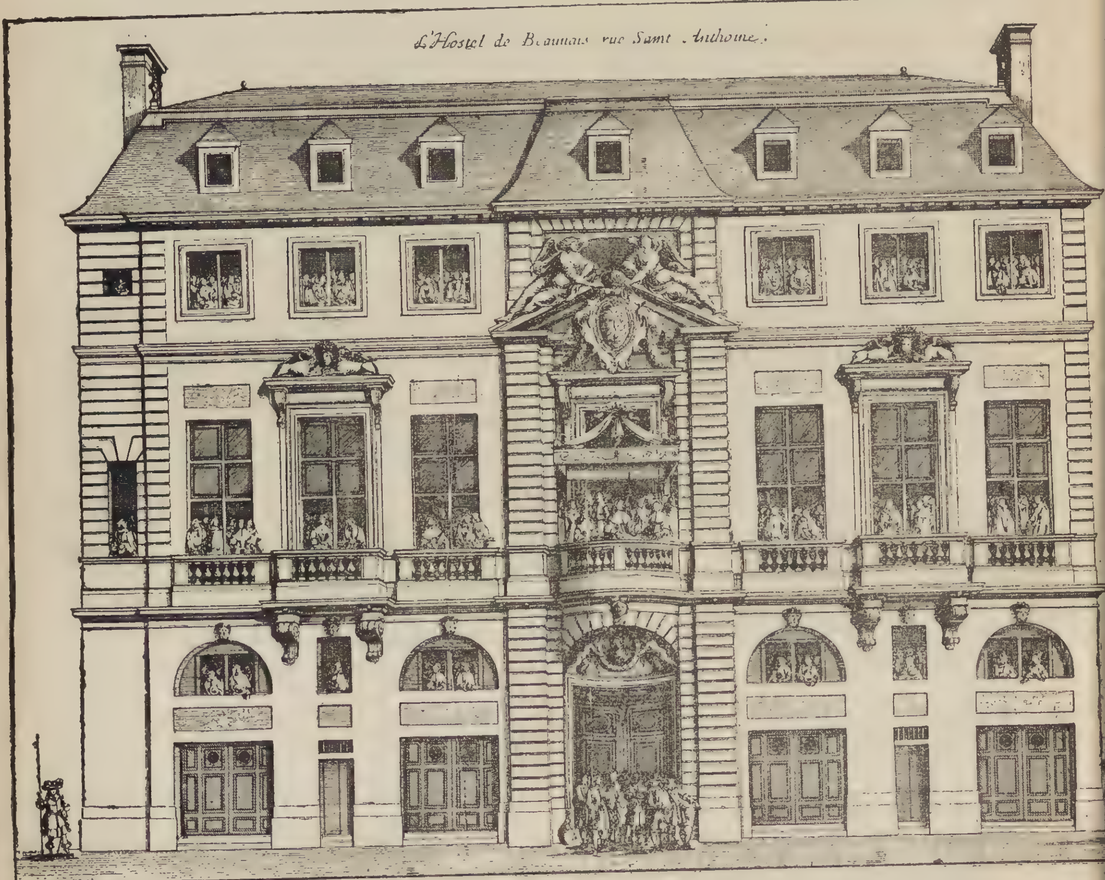
Aux numéros 21 et 23, habitait en 1615 Richelieu, encore simple confesseur de la reine Marie de Médicis. De nos jours, cet hôtel est en partie occupé par notre éminent confrère Ranc et par le spirituel dessinateur Bac. Quant au 25, il présente cette particularité d'être demeuré depuis sa construction, en 1610, le logis de la famille de Lescalopier.

Côté pair, c'est-à-dire à droite de la rue de Birague, voici au n° 2 l'hôtel du marquis de Beausang, 1752, de Boisgelin et de la Vieuville à l'époque de la Révolution. Le 4 fut, en 1728, l'hôtel de Breteuil ; le 6 possède une histoire plus approfondie. Construit en 1610, pour le marquis de Lavardin, il fut acquis par le maréchal de Lesdiguières qui y installa sa protégée, Marion de Lorme, laquelle mourut en 1637 dans la partie de l'hôtel donnant sur l'impasse Guéménée.

Après une série de propriétaires dont le nom présente plus ou moins d'intérêt, voici, vivifiée par la présence d'un musée de ses souvenirs, la gloire de Victor Hugo, qui habita cet hôtel de 1832 à 1848, et y écrivit nombre de ses œuvres lyriques et dramatiques, les *Feuilles d'Automne*, les *Champs du Crépuscule*, *Lucrèce Borgia*, *Marie Tudor*, *Angelo*, *Ruy-Blas* et les *Burgraves*.

L'hôtel Dangeau de Concillon, portant le n° 8, fut célèbre parce qu'il était le rendez-vous des gens à la mode empressés auprès de ce courtisan intelligent qui jouissait de la faveur du roi. Après les Villedeuil, Théophile Gautier y demeura également. Au 10, vivaient M. de Gagny, puis les Chétainville. Le 12, hôtel du Roule et de

Monville, sous Napoléon, fut aussi quelque temps affecté à usage de mairie, ainsi que les deux immeubles précédents. C'était même le salon de l'hôtel Dangeau qui servait de salle des mariages, grâce à l'élégance de sa décoration, rehaussée du superbe plafond de François Perrier : *Le lever de l'aurore.*



Le 14, contigu par le fond à la synagogue de la rue des Tournelles, était l'hôtel de Canillac ; le 16 fut réputé, au XVIIIe siècle, grâce à l'esprit de Mme du Châtelet ; le 18, habité par le maréchal de Jessé vers la même époque ; le 20 fut l'hôtel de Menou et dela Ferté-Meung ; le 22, celui du prince de Talmont ; le 24, le plus ancienne-

ment construit, eut pour hôtes le maréchal de Vitry, meurtrier de Concini, et passa successivement, en 1650, aux de la Guiche, puis à Boufiers en 1720. Le 26, enfin, fut l'hôtel de Tresmes.

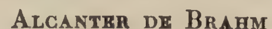
Traversons une dernière fois cette place, évocatrice de visions brillantes et panachées et dont les moindres détails historiques nous sont si agréablement présentés par notre éminent confrère M. Lucien Lambeau, dans son récent ouvrage : *La Place des Vosges*, et prenons cette rue de Birague, au n° 10 de laquelle mourut Lakanal. Nous voici dans la rue Saint-Antoine, dont la vitalité et le mouvement populaire n'ont pas diminué depuis trois siècles. La rue de Rivoli qui lui fait suite, et remplace diverses ruelles de jadis, notamment la rue de la Tixeranderie, nous mènera à l'Hôtel de Ville, cette autre maison de contemporains, où, à l'abri de monceaux d'imprimés et de cartons verts, ont œuvré plusieurs de nos aînés, tels Parodi, Albert Samain, Armand Renaud, Paul Verlaine, Léon Valade, Maurice Rollinat, Albert Mérat, Paul Romilly et Armand Masson dont l'esprit montmartrois a célébré si finement le blason de notre Cité dans sa mémorable *Ballade des quatre-vingts rameurs* de la galerie municipale.

Au hasard des souvenirs, nous nous rappellerons au passage, après un coup d'œil dans la vieille cour du Prévôt d'époque renaissance, ainsi qu'à l'hôtel de Beauvais (88, rue François-Miron), au balcon duquel, aujourd'hui disparu, assistèrent la reine-mère, Mazarin et Turenne à l'entrée solennelle de Louis XIV et de la reine Marie-Thérèse, le 26 août 1660, nous nous rappellerons, dis-je, que le poète Alexandre Soumet, l'auteur de *Jeanne d'Arc* et de *la Pauvre folle*, habita quelque temps rue Charles V, que Scarron logeait de 1638 à 1669 dans cette même rue de la Tixeranderie avec son épouse, garde-malade résignée qui se contentait au début de ce premier hymen d'un si maigre retrait sans se douter alors qu'elle serait plus tard la compagne des vieux jours du Roi-Soleil.

La rue du Roi-de-Sicile, avec le pénible souvenir des massacres de la Force, en septembre 1792, nous évoque le spectacle de la malheureuse princesse de Lamballe, décapitée par de sauvages forcenés au sortir de la prison. C'est aussi dans cette rue qu'habitait le poète Dorat vers 1773, et l'on dit couramment que dans la maison d'Olivier Patru, sise rue Saint-Paul, non loin du quai, vécut le poète Racan.

Passé l'Hôtel de Ville, en rejoignant le pont au Change par l'avenue Victoria, jadis boulevard de l'Hôtel-de-Ville, ouvert en 1855 pour dégager le pâté de maisons des rues de la Tannerie, de la Vannerie, de la place aux Veaux, des rues Saint-Jérôme, Saint-Jacques-la-Boucherie, et de la Vieille-Lanterne, on pensera avec quelque mélancolie au suicide du poète Gérard de Nerval qui se pendit dans cette rue, au-dessus d'une grille d'égout, le 27 janvier 1855, pour des raisons demeurées inexpliquées jusqu'à ce jour.

Et c'est vers le quartier de Notre-Dame, au cœur même de l'ancienne Cité, que se porteront nos pas à la recherche de souvenirs poétiques.





NOTES

La promotion du 13 octobre dans l'ordre de la Légion d'Honneur comprend notre excellent vice-président, Lucien Lambeau, qui reçoit la récompense bien méritée de ses travaux d'érudition sur le vieux Paris et que les lecteurs de *La Cité* ont pu apprécier — pas assez souvent d'ailleurs.

Un de nos vieux adhérents, M. Stephen Pichon, vient d'être nommé Ministre des Affaires étrangères. Nous sommes heureux, au nom de *La Cité*, de joindre nos félicitations à celles de ses nombreux amis.

DONS

De M. L'Esprit : Une importante collection de journaux, brochures, documents sur Victor Hugo.

Il est encarté dans ce Bulletin une notice sur un livre que vient de faire paraître **M. A. Callet,** *notre Secrétaire Général.*

Une remise de 10 o/o sera accordée à tout adhérent de « La Cité » qui s'adressera directement à « La Cité ».

Anciennes Maisons rue du Renard

Parmi les opérations urgentes comprises dans le programme des grands travaux de voirie que l'Administration de la ville de Paris doit entreprendre bientôt, il y a, dans le IVe arrondissement, l'élargissement de la rue du Renard avec modification de tracé.

Une affiche a annoncé aux intéressés :

« Rescindement des immeubles n° 60, rue de la Verrerie, n°s 24, 26 et 34, rue du Renard ».

Quand la démolition de ces immeubles suivra leur expropriation, il ne restera plus d'anciennes maisons et la vieille rue du Renard, celle qui commençait rue de la Verrerie pour finir rue Saint-Merry, aura disparu.

Les descriptions de rues de Paris depuis plus d'un siècle et ce d'après Jaillot (1782) indiquent :

« La rue du *Renard* s'appelait anciennement la *cour Robert de Paris* ; c'est ainsi qu'elle est désignée dans des lettres du Chapitre de Notre-Dame de 1185 trouvées dans les archives de l'église Saint-Merry, puis dans d'autres actes de 1271 et 1273. Sur un plan manuscrit de 1512 elle est écrite rue de *Cour Robert* autrement rue du *Regnard*. Corrozet, en 1568, la nomme rue du *Regnard-qui-prêche.* »

Nous avons recherché dans les archives les documents anciens qui citaient la cour Robert. Nous avons constaté, d'autre part, que Corrozet avait mentionné la rue du Renard qui *pesche.* C'est donc à tort que Jaillot et tous ceux qui l'ont copié portent qui *prêche.*

La *cour Robert de Paris* devait probablement son nom à la demeure en ce lieu de Robert de Paris qui vivait au XIIe siècle et dont le nom figure en 1175 dans une charte de Sully, évêque de Paris (1).

---

1. *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, année 1879, p. 144. Auguste Lougnon.

La nomenclature des rues d'après *la Taille de 1292*, reproduite par A. Franklin, mentionne bien la *cour Robert de Paris* qui est également citée dans *Le dit des rues de Paris*, par Guillot en 1300 :

Et une rue de renon
Rue Neufve Saint-Merry a non
Tantost trouvoi la *cour Robert*
de Paris ; mes pas Saint Lambert.

La cour Robert de Paris ne jouissait pas d'une bonne réputation. Louis IX y avait autorisé la présence de « femmes folieuses ». Cependant elle était aussi habitée, à cette époque, par d'honnêtes bourgeois.

Les registres du Chapitre de Notre-Dame conservés à la Bibliothèque nationale (1) indiquent :

« Acquisition par achapt fait par Jean de Mériac, chanoine de Sainct Merry, de la quatrième partie d'une maison sise en la rue Neufve de Sainct Merry faisant le coing de la rue dite la *cour Robert de Paris*, laquelle Gervais Hardy a vendue en 1271. »

D'après le cartulaire et le censier de Saint-Merry conservés au Vatican et dont la copie a été publiée par la Société de l'Histoire de Paris (tome XVIII des *Mémoires*), nous remarquons :

En juin 1284, don d'une maison sise *rue de la Cour Robert de Paris* par Jean Méré à un chapelain qui doit en échange payer tous les ans 50 sous parisis à l'église de Paris pour l'anniversaire d'Ancel de Bussy et 30 sous parisis à l'église Saint-Merry pour des messes.

En l'an de grâce 1307, au mois de mars le censier de Saint-Merry mentionne les rentes et censives que les chanoines de Saint-Merry prélèvent en quatre termes « en le terre et en le seignerie de le ditte église » (p. 166).

« Sus le meison de feu Thomas le Chandelier, à pressent bénéficié à Nostre-Dame de Paris, qui feit le coing de la rue de *le Cort Robert de Paris* (p. 174). »

«... En le rue de le *Court Robert de Paris* dun cousté et d'autre, les maisons de Philippe Anquetin (Mouchelin) le mercier de le Courrerie, Gandofle d'Arcelés le lombart, messire Jehan Grésillon, Angi-

1. *Bibl. Nat.*, n° 5185 B du fonds latin.

bert le Teysserent, Jacque Brichart, Tibaut, le Chambellenc, Remi Bordo le jeune, Philippe Bonnetin, Bertaut de le Ale, Pierre de Moncuc (p. 208). »

«... Perrin d'Osserre orfèvre pour sa grant maison que feit le coing de la rue *Robert de Paris* acognant de le dite maison de le Richard le Talleur (p. 210). »

En 1313, la ville de Paris devant payer X L parisis « pour la chevallerie du roi Loys fils le roy Philippe le Bel » il y eut une « queullette de la barre S Marry tout autour le cloistre, rue Baillehauë, *la Court Robert de Paris,* etc. » (1).

D'un curieux arrêt du 24 janvier 1387, touchant les femmes de mauvaise vie de la rue Baillehoc près l'église Saint-Merry, nous extrayons ce passage :

Le prévost de Paris ayant commandé que les femmes de mauvaise vie « vuidassent les maisons de la rue Baillehoc », les seigneurs propriétaires de ces maisons font opposition et « Dient que l'église de Saint-Merry a intérêt que les bordiaux de la rue Baillehoc y demeurent pour les rentes qui en vallent mieux, et ce dit raison escripte que *in vivorum honestorum domibus soepe lupanaria exercentur ;* et Dieu mercy oncque mal ne fut fait en Baillehoc... « Dient que Saint Louis ordonna qu'il y eut bourdel en la *rue Robert de Paris* et de Baillehoc et par ainsi volt que près de la rue de la Verrerye eust telles femmes ; et maintenant n'en a plus aucunes en la *Court Robert de Paris,* par conséquent, il expédie qu'elles demourent en Baillehoc... Et, est expédient que le bordiau soit près de l'église ; car combien de telles femmes pêchent elles ne sont pas du tout damnées, et est expédient qu'elles voiient aucunes fois l'église, ce qu'elles font plustost quand elles sont près, que si elles estoient loin... » (2).

Les plaignants, paroissiens de Saint-Merry, n'obtinrent pas une prompte satisfaction, ce n'est que trente-huit ans plus tard qu'on leur accorda ce qu'ils demandaient : le départ des femmes de vie dissolue de la rue Baillehoc (rue Brisemiche). En avril 1425, Henri VI, roy de France et d'Angleterre, rend une longue ordonnance dont nous détachons ces parties :

1. Félibien, t. V, p. 619.
2. Félibien, t. IV, p. 539.

« ... En laquelle parroisse Saint-Merry soyent demourans, manans et habitans, plusieurs gens notables de divers estaz et conditions, lesquels viennent de plusieurs rues à l'adresse dicelle église et parroisse par un lieu que on dit Baillehoc... auquel lieu siéent sont et se tiennent continuellement femmes de vie dissolue... qui est chose très mal séant et non convenable à lonneur qui doit estre defférée à l'Eglise... Considérans aussi que nostre dicte ville a moult d'autres lieux et places adonnées à ce, et mesmement assez près dilec, comme au lieu que l'en dit *la Cour Robert* et ailleurs plus loing de l'église pour retraire les dictes femmes... » (1).

Ainsi on rejetait, en 1425, dans la cour Robert de Paris qui en avait été débarrassée en partie au XIVe siècle, les femmes de mauvaise vie.

Les registres du Châtelet renferment ce jugement rendu le 19 décembre 1412 :

« Du consentement de Mariette la Lombarde, fille de vie, demeurant à Paris, nous icelle lavons condamnée, envers Adam Boucard, de la somme de XXIIII livres parisis, à luye deuc d'années et termes passez, à cause de louage de certains bordeaux, assis à Paris, à la *Court Robert de Paris* ; à luy baillez et louez par le dit Adam, qui les tenoit à loüage de Jehanne La Moisselette, à payer VI sols parisis par semaine, jusques à fin de payement, à commencer lundy prochain venant, et, se elle défaut de quatre payemens, elle sera exécutée pour le tout (2). »

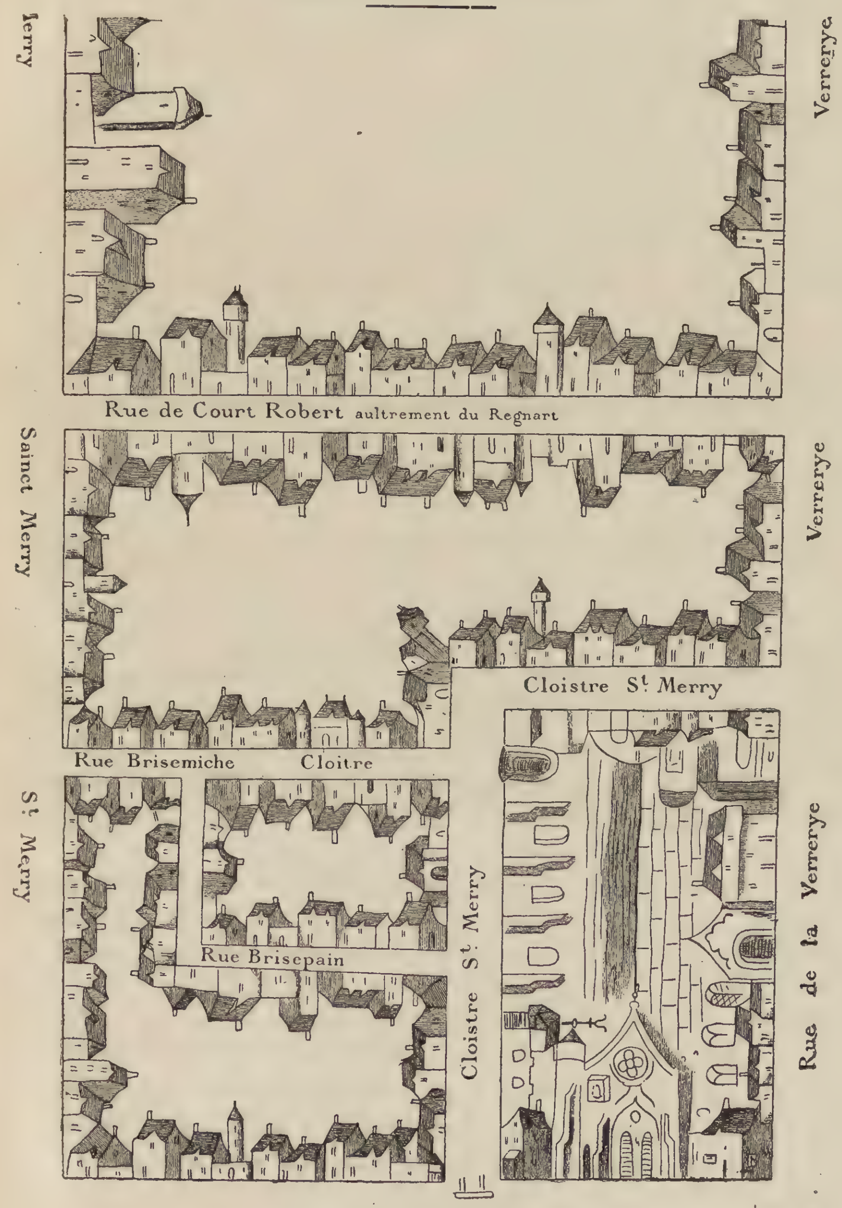
Peu à peu après, les habitants paisibles de cette rue firent partir ces « filles de vie ».

Plus tard, pour effacer le mauvais renom du lieu, ces honnêtes bourgeois durent demander le changement (comme l'ont fait récemment les habitants de la rue Bréda). On suppose qu'il y avait dans *la Cour Robert* une enseigne représentant un renard pêchant, ce qui donna l'idée de la nommer *rue du Regnard*. Ce changement se produisit au commencement du XVIe siècle.

Le plan le plus ancien qui peut le mieux nous édifier à ce sujet est celui dont parle Jaillot en lui assignant la date de 1512. M. Bonnardot lui donne une date moins éloignée, 1550.

1. Paris pendant la domination anglaise — 1420-1436, — documents extraits par A. Lorgnon, p. 154.
2. M. Callet dans le Bulletin de *La Cité*, n° 19, p. 241 a reproduit ce jugement.

Plan manuscrit de la Censive du Chapitre de Saint-Merry en 1512



Ce plan manuscrit est celui de la Censive du Chapitre de Saint-Merry et ne porte pas de date ; il avait été déposé au Trésor en 1672, il est aux Archives nationales (N. 11).

Nous en avons fait une copie pour la partie de la rue du Renard. Le nombre des maisons qu'il comporte dans cette rue nous fait croire qu'il est d'une date plus rapprochée de celle indiquée par Jaillot que de celle supposée par M. Bonnardot.

Ce plan porte « rue de *Cour Robert* autrement rue *du Règnard* », entre la rue de la Verrerie et la rue Saint-Merry, avec dix maisons et trois tours à gauche, quatorze maisons et deux tours à droite.

En 1550, ces petites masures avaient été démolies pour faire place à des hôtels spacieux et par conséquent moins nombreux. A la population plus ou moins mal famée avaient succédé des gens de condition, la plupart conseillers et même présidents au Parlement de Paris. A cette date, le plan d'Olivier Truschet et Germain Hoyau ne porte pas d'inscription rue du Renard, mais dans la partie entre la rue de la Verrerie et la rue Saint-Merry, qui est tracée comme prolongement de la rue de la Poterie, ce plan porte six maisons à gauche, quatre maisons à droite. Ce qui indique les modifications profondes qui s'étaient produites dans cette rue au commencement du XVIe siècle et que nous constaterons plus loin par l'examen d'anciens titres de propriété.

Le plan dit de Tapisserie (1512-1547) ne fait pas mention ni de la Cour Robert ni de la rue du Renard, cette partie de rue est indiquée comme suite de la rue de la Poterie. Il en est ainsi pour les autres plans du XVIe siècle.

Nous avons dit que Corrozet avait signalé la rue du Renard qui *pesché* et non pas qui *prêche*, comme Jaillot lui a fait dire. Voici comment l'indication est portée dans *la Fleur dès Antiquitez de Paris*, 1565 : « La rue du Regnard qui pesche. D'un bout à la rue de la Verrerie de lautre bout à la rue Neufve-Saint-Marry. »

Après 1550, les plans tels que ceux de François de Belleforest (1575), de François Quesnel (1609) et les documents de l'époque indiquent que la rue du Renard, courte et étroite, ne comptait que cinq demeures à gauche et quatre à droite. Cet état s'est conservé jusqu'à nos jours.

Les anciens titres de propriété et autres manuscrits des Archives nous permettent d'établir la liste des propriétaires de ces neuf demeures de 1550 à 1650.

Côté gauche : à commencer du coin de la rue de la Verrerie :

1° Jacques Ricouard, seigneur de Saint-Georges (1625) ;

2° Michel Marescot, médecin (1604) ; Guillaume Marescot, conseiller du Roy (1634) ;

3° René Baillet, président au Parlement (1570) ; Nicolas Potier de Blancmesnil, président au Parlement (1635) ;

4° René Baillet, président au Parlement (1570) ; Nicolas Potier de Blancmesnil, président au Parlement (1635) ;

5° Coin de la rue Saint-Merry.

Côté droit : à commencer du coin de la rue de la Verrerie :

1° Pinon, notaire (1592) ; Simon Marion, avocat général (1605) ; son fils (1628) ;

2° Pinon, notaire (1592) ; Simon Marion, avocat général (1605) ; Antoine Arnauld, avocat (1619) ; Robert Arnauld d'Andilly ;

3° Jean Le Comte, conseiller d'Etat (1590) ; Claude Bonnot, contrôleur général des Finances (1595) ;

4° C. Mangot, avocat (1554) ; Claude Mangot, garde des Sceaux (1616). Coin de la rue Saint-Merry.

La mention de *Rue de Regnard* ne commence dans les plans imprimés qu'au milieu du XVII° siècle. — Jacques Gomboust (1654). — Bullet et Blondel (1670). Sur les plans de Jouvin de Rochefort (1672). — B. Jaillot (1713), — Jean de sa Caille (1714). Il y a la mention de rue du Renard, sans g. La Caille indique dans la description annexe du plan que la rue du Renard avait neuf maisons et cinq lanternes.

De 1650 à 1750, les titres de propriété et le Terrier du Roi (1) nous donnent les noms des propriétaires des neuf demeures.

Côté gauche, à partir du coin de la rue de la Verrerie :

1° Desnotz, notaire ; Verdun (1722) ; Jourdain (1750) ;

2° Les Juges-Consuls ;

3° Le président Lesseville ;

4° Les Blancmesnils et héritiers, les Marillacs, les La Trémoilles ;

1. *Archives nationales*, Q[1] 1099.

5° Lecaron, conseiller au Châtelet (1722) ; Garanger, procureur (1750). — Coin de la rue Saint-Merry.

Côté droit commençant rue de la Verrerie :

1° Veuve Gille Aubery (1654) ; marquis de Roussy (1657) ; marquise de Castilly (1729).

2° R. Arnaud d'Andilly (1652) ; Simon Arnauld, marquis de Pomponne (1699) ; son fils (1737).

3° Les héritiers de Bonnot (1652) ; Regnault de Villesavin (1661) ; Pinette de Charmoy, ses héritiers (1701) ; Lucas, seigneur de Main (1730) ; Vialis (1742).

4° Comte de Tonnay-Charente (1662) ; marquis de Blainville (1682) ; de Rochechouart, duc de Mortemart (1706). — Coin de la rue Saint-Merry.

Le plan de Turgot (1734-1739) indique très nettement ces maisons de la rue du Renard, surtout du côté droit qui est plus apparent et nous pouvons constater que, de ce côté, les maisons sont restées dans le même état jusqu'à nos jours. Seul, ce plan de Turgot porte l'arcade qui existait cependant depuis 1627 à l'entrée de la rue du Renard par la rue de la Verrerie (1). Nous en parlerons plus longuement lorsque nous examinerons plus particulièrement la maison n° 60 de la rue de la Verrerie.

D'après un plan manuscrit annexé à un arrêt du Conseil du 12 décembre 1752 (*Archives nationales*), la rue du Renard, au coin de la rue de la Verrerie, avait une largeur de 8 pieds 6 pouces, soit 2 m. 76 c., alors que la rue de la Verrerie au même endroit mesurait 19 pieds 7 pouces, soit 6 m. 46 c.

Le dernier Terrier du Roi, avant la Révolution, de 1784 à 1786, porte quatre numéros rue du Renard avec cinq maisons ayant leurs entrées rue de la Verrerie, rue Saint-Merry et au cloître Saint-Merry. Ce qui forme toujours neuf propriétés dont les superficies sont mentionnées en toises et pieds.

En commençant toujours par la rue de la Verrerie (côté gauche) :

1° M. de Rince, 17, rue de la Verrerie, coin rue du Renard .... 80 toises 21 pieds.

---

1. Arcade dont nous ne voyons aucune mention dans les ouvrages sur Paris.

2° Les Juges-Consuls, rue du Cloître-Saint-Merry et rue du Renard	226	—		
3° Gillard, après le président Lesseville	37	—	07	—
4° Le duc de La Trémoille	93	—	13	—
5° M. Norblin, 20, rue Saint-Merry	30	—	24	—
Côté droit :				
1° Comte de Crillon et rue de la Verrerie, 15.	155	—		
2° Hôtel de Pomponne (Richard) et 13, rue de la Verrerie	401	—	15	—
3° Mme Mathon	143	—	15	—
4° Dubreuil, notaire et 21, rue Saint-Merry	153	—	18	—

La Révolution n'apporta aucun changement dans l'état de la rue du Renard.

En 1816, *La Tynna* (dictionnaire des rues) indique : rue du Renard, six numéros à gauche, de 1 à 11, 5 numéros à droite de 2 à 10. Deux propriétés ayant des numéros doubles, le nombre des propriétaires était toujours 9.

Une ordonnance de Charles X, en date du 11 avril 1827, décidait l'élargissement de la rue du Renard du côté gauche, numéros impairs. Ce projet ne fut exécuté que sous Louis-Philippe.

Un plan qui fut soumis à l'Administration préfectorale, en 1834, par M. Alexandre Delaborde, établissait le prolongement de la rue de Rivoli, près de l'Hôtel-de-Ville, sous le nom de rue Louis-Philippe, et faisait partir, de cette rue, une voie large en ligne droite jusqu'à la rue Saint-Merry, voie qui remplaçait les rues de la Poterie et du Renard. Et, partant du même point de la Rue de Rivoli, une autre voie large, obliquant à gauche, aboutissait au chevet de l'église Saint-Merry en le dégageant des maisons qui l'entourent. Puis, à partir de l'église, l'élargissement en ligne droite des rues Brisemiche, Beaubourg et Transnonain, jusqu'au passage Meslay, boulevard Saint-Martin, en face de la rue de Lancry et la place devant l'Ambigu.

C'est en raison de ce projet qu'une ordonnance royale du 6 mai 1836 portait la largeur de la rue du Renard à 10 mètres, sa longueur étant alors de 126 mètres de la rue de la Verrerie à la rue Saint-Merry.

Les anciennes maisons du côté gauche, numéros impairs, furent toutes démolies à cette époque. La rue du Cloître-Saint-Merry fut

percée jusqu'à la rue du Renard. On construisit des maisons au nouvel alignement, de 1836 à 1842.

Sous Napoléon III, l'administration préfectorale du baron Haussmann, dans son vaste plan d'ensemble de grandes voies nouvelles, reprit le projet d'une large rue partant de la place de l'Hôtel-de-Ville pour aboutir au boulevard Saint-Martin, mais le tracé nouveau supprimait les deux voies conçues par M. Delaborde et comportait une seule voie de 20 mètres de largeur, prenant en biais la rue du Renard pour aboutir plus loin à la rue Beaubourg, au coin de la rue Rambuteau.

Ce projet, établi par décret impérial du 29 juillet 1854, n'eut pas le moindre commencement d'exécution, sous le second Empire, du moins du côté de la place de l'Hôtel-de-Ville, car la voie nouvelle fut amorcée rue Turbigo.

Mais, sous ce régime, on apporta une modification à la rue du Renard ; on la prolongea. Par arrêté préfectoral du 2 avril 1868, les rues du Renard et de la Poterie se faisant suite furent réunies.

C'est ainsi que la maison portant le n° 60 de la rue de la Verrerie se trouvait avant au n° 2 de la rue du Renard et a maintenant les n°s 24 et 26 sur cette dernière rue. Il en est de même de l'immeuble, 34, rue du Renard, qui portait, avant le 2 avril 1868, le n° 10 après avoir eu le n° 6.

Le projet d'élargissement de 1854 a été légèrement modifié, comme tracé, en 1873, et mis à exécution, il y a quelques années, dans l'ancienne rue de la Poterie jusqu'à la rue de la Verrerie.

Le rescindement des immeubles n° 60, rue de la Verrerie, 24 et 26 et 34, rue du Renard, est la continuation de l'œuvre.

***

Nous avons vu que les anciennes maisons de la rue du Renard, du côté gauche, en allant de la rue de la Verrerie à la rue Saint-Merry, avaient été abattues, de 1836 à 1842, pour l'élargissement de la rue.

Ces maisons actuelles, du n° 15 au n° 29, sont sans intérêt. On peut signaler le groupe scolaire qui fut un des premiers à cette époque.

Ces maisons du temps de Louis-Philippe ont remplacé cinq vieux hôtels dont nous avons déjà parlé sommairement. Il y a lieu de les

examiner un à un et d'en reconstituer l'origine à l'aide des documents que nous avons pu consulter : anciens titres de propriété et autres pièces manuscrites :

1° La maison d'angle de la rue de la Verrerie et de la rue du Renard avait son entrée principale sur cette dernière rue, avec porte cochère, bâtiment au fond et bâtiments d'ailes. Cet hôtel appartenait, en 1627, à Jacques Ricouard, seigneur de Saint-Georges, né le 1er mai 1573 et qui fut contrôleur général des guerres ; puis à sa veuve, née Catherine Lepautre. Vers la fin du XVIIe siècle, Desnotz, secrétaire du roi, l'occupait. En 1722, c'était une dame Verdun et, en 1750, M. Jourdain, notaire. De 1627 à 1752 cette maison se trouvait reliée à celle de l'autre coin de la rue du Renard par une arcade. Un plan manuscrit de 1752 lui donnait comme dimensions 7 toises 0 p. 8 pouces de façade, sur la rue de la Verrerie, et 11 toises 1 pied sur la rue du Renard. Un autre plan manuscrit de la censive de Saint-Merry, en 1783, indique M. de Rince comme propriétaire, l'immeuble ayant une superficie de 80 toises 21 pieds et portant le n° 17 de la rue de la Verrerie.

En 1790, c'était l'hôtel de Fernand-Louis-Philippe Fontaine, conseiller du roi, commissaire au Châtelet, qui fut mêlé à certains événements de la Révolution.

Cet immeuble appartenait, sous le Premier Empire, à Marie-Thérèse Jourdain, veuve de François-Joseph Racine, avocat au Parlement. Cette veuve décéda en 1813, laissant trois enfants héritiers au profit desquels il y eut vente de la propriété le 5 juillet 1813. L'acquéreur fut un commerçant. M. Onfroy, qui mourut en 1832. Ses héritiers furent expropriés par la ville de Paris.

2° A côté de cette première maison, il y eut pendant un certain temps, sur la rue de Renard, un mur clôturant un jardin qui se trouvait derrière l'hôtel Baillet dont l'entrée était sur le cloître Saint-Merry. Michel Marescot habitait un hôtel au milieu de ce jardin. Michel Marescot, né le 10 août 1539, d'abord professeur de philosophie, élu par l'Université recteur de l'Académie à vingt-six ans, fut ensuite docteur à la Faculté de médecine. « Il amassa de grands biens dans cette profession et s'acquit beaucoup d'honneur par son savoir. » (Moréli). Un des médecins de Henri IV, il avait assisté aux accouche-

ments de Marie de Médicis (1). Il mourut le 20 octobre 1605, âgé de soixante-six ans, et fut inhumé à Saint-Merry. Son fils hérita de la propriété de la rue du Renard : Guillaume Marescot, né le 15 décembre 1567, avocat à dix-huit ans, fut emprisonné au Châtelet en 1589, étant du parti du roi pendant la Ligue ; Marie de Médicis en fit son avocat-général en 1604, puis, maître des requêtes, il passa ensuite quatorze années dans les ambassades. Il avait épousé Valentine Loysel, fille du célèbre avocat, il mourut le 9 août 1643.

Les juges-consuls, qui s'étaient installés dans l'hôtel de René Baillet, président au Parlement, le 15 novembre 1570, avaient acquis de Guillaume Marescot, en 1624, la jouissance d'une partie de sa propriété. Plus tard, ils achetèrent le tout et y firent des constructions pour agrandir leurs salles d'audiences.

Vers 1700, la petite porte de sortie des Consuls sur la rue du Renard portait le n° 13. Le plan manuscrit de 1786 mentionne que la juridiction consulaire occupait 226 toises de terrain, avec entrée principale de son hôtel rue du Cloître-Saint-Merry, n° 14.

La propriété des juges-consuls devint un bien national à la Révolution.

Le Tribunal de commerce continua à y siéger jusqu'en 1825, époque de son installation dans le palais de la Bourse.

Par une ordonnance de Charles X, en date du 11 avril 1827, le Préfet de la Seine fut autorisé à vendre aux enchères les bâtiments et terrains de l'ancien hôtel du Tribunal de commerce, sur une mise à prix de 206.033 fr. 23 c., montant de l'estimation, déduction faite du prix de l'emplacement nécessaire pour l'élargissement de la rue du Renard. Cependant les bâtiments furent loués à des particuliers, et ce n'est qu'en 1836 qu'ils furent démolis pour le percement de la rue du Cloître-Saint-Merry sur la rue du Renard.

3° A la suite de ces bâtiments et cours des Consuls, il existait sur la rue du Renard un petit hôtel qui, à une certaine époque, avait été détaché de la propriété voisine appartenant au président Potier. En

1. Les six couches de Marie de Médicis racontées par Louise Bourgeois, sa sage-femme. Publication Wilhem, 1875.

1700, cet hôtel appartenait au président Lesseville, puis il fut possédé par Billard de Saint-Aubin. En 1786, le propriétaire était M. Gillard ; l'immeuble avait une superficie de 37 toises 7 pieds.

4° L'hôtel le plus important de ce côté était celui de la famille Potier de Blancmesnil alliée à celle des Baillet. Cette propriété se présentait en façade sur la rue du Renard, avec une grande porte cochère entre deux bâtiments en ailes, reliés au bâtiment principal du fond. Elle comprenait, à l'origine, l'immeuble dont nous venons de parler et une sortie sur la rue Saint-Merry, ce qui lui donnait une superficie de 165 toises.

Le premier en nom des Potier dans cette propriété fut Nicolas Potier, seigneur de Blancmesnil, né à Paris en 1541, second président au Parlement. Il se distingua par sa conduite très digne et courageuse pendant la Ligue ; restant attaché au parti du roi, il fut arrêté plusieurs fois par les ligueurs, emprisonné à la Bastille, menacé d'être pendu, lorsque le duc de Mayenne le tira de prison. Il fut très dévoué à Henri IV. Marie de Médicis récompensa ses services en le nommant son chancelier. Il mourut le 1er juin 1635, âgé de 94 ans. Il avait épousé la fille de René Baillet, président au Parlement, dont l'hôtel était mitoyen et devint celui de la juridiction consulaire, ce qui donne à penser que la propriété de la rue du Renard provenait de la succession des Baillet. René Baillet possédait une certaine étendue de terrain autour du cloître Saint-Merry. Il ne céda que son hôtel principal aux juges consuls et garda d'autres parties d'immeubles.

Potier eut un fils qui se nommait aussi Nicolas, mais portait le titre de seigneur d'Ocquerre. Il était président en la Chambre des comptes et mourut, sept années avant son père, en 1628.

Ce fut donc le petit-fils qui hérita en 1635 de la propriété de la rue du Renard. René Potier, seigneur de Blancmesnil, conseiller au Parlement en 1646, était président en la première Chambre des requêtes quand, au moment de la Fronde, il fut arrêté rue du Renard par ordre du roi, ainsi que le président Broussel : « Le 26 août 1648, le roi fait arrêter Broussel... En même temps, on fut chez le président de Blancmesnil, dont une grande porte dans la rue du Renard et une autre moindre dans la rue Neuve-Saint-Merry furent saisies par les

archers, et lui mis en carrosse, sans permettre qu'il dinât, et conduit au bois de Vincennes dans le château (1). »

René Potier de Blancmesnil, qui avait épousé Marie de Grimonville, mourut le 17 novembre 1680.

Il avait une fille, Jeanne Potier de Blancmesnil; elle épousa Michel de Marillac, seigneur d'Ollairville, conseiller au Parlement puis maître des requêtes en 1643, qui mourut conseiller d'Etat le 29 novembre 1684.

Comme la veuve de Michel de Marillac, fille de Potier, était morte quelques mois après son père, le 1er juillet 1681, ce fut son fils, René de Marillac, né le 18 février 1639, qui hérita de l'immeuble de la rue du Renard. Il avait épousé, en 1664, Marie Bochard, fille de François, seigneur de Sarron, conseiller d'Etat et intendant. Il fut lui-même conseiller d'Etat et mourut en février 1719, à l'âge de 80 ans.

Sa fille, Marie-Magdeleine de Marillac, mariée à René-Armand, marquis de La Fayette (2), mourut avant son père, le 13 septembre 1712, âgée de 42 ans, d'une longue apoplexie, dit Saint-Simon (3).

René-Armand de La Fayette, était fils de la femme d'esprit, auteur des romans, *Zaïde*, *La Princesse de Clèves* et autres, qui eut une longue et intime liaison avec le duc de La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*. Mme de La Fayette, la mère, était l'amie de Mme de Sévigné, elles échangèrent toutes deux une longue correspondance.

Parlant du mariage d'Armand de La Fayette avec Mlle de Marillac, Mme de Sévigné écrivait à sa fille, en 1689 : « La nouvelle Mme de La Fayette, éveillée et fort jolie, était magnifiquement dans sa belle maison, la salle parée de fleurs de lys... de belles tapisseries... Enfin, il régnait un si bon air dans cette maison que Mme de La Fayette doit

1. *Journal* De Dubuisson-Aubenay, Guerres civiles de 1648 à 1652, tome Ier, p. 51.

2. Le marquis de La Fayette était né en 1659, il mourut le 12 août 1694. Il avait, par testament du 11 mai 1692, fait don de la terre de La Fayette à sa fille, qui, elle-même, en fit transmission, par son testament du 3 juillet 1717, à Jacques Roch de Motier, son cousin, qui devint ainsi le marquis de La Fayette. Ce dernier céda son titre à son frère Roch-Gilbert de Motier, père du célèbre général La Fayette, lequel se nommait Marie-Jean-Paul-Roch-Yves-Gilbert de Motier, puis marquis de La Fayette après le décès de son père, et était né en 1757.

3. Tome IX, p. 334. *Mémoires de Saint-Simon.*

être contente d'avoir mis son fils dans une si grande et honorable alliance (1).

Le marquis de La Fayette mourut dix-huit ans avant sa femme.

La fille unique du marquis et de la marquise de La Fayette, Marie-



Marie-Madeleine de la Fayette, duchesse de la Trémoille

Madeleine, épousa Charles-Louis Bretagne, duc de La Trémoille. Il fut premier gentilhomme de la Chambre du Roi et fort bien en cour. Un chansonnier du temps le plaisante en ces termes :

... Ajoutons *Trémoille*, d'Estrées,
Fortes colonnes de l'Etat
S'ils n'avaient pas la diarrhée
Quand il faut aller au combat (2).

La petite vérole l'enleva, à l'âge de 37 ans, le 9 octobre 1719. La duchesse, sa femme, était riche, de grande naissance, fort jolie, mais

1. Tome IX, p. 328-375. *Lettres de Mme de Sévigné.*

2. Chansonnier historique du xviiie siècle ; *La Régence*, t. III, p. 76.

peu heureuse, dit Saint-Simon (1). Elle mourut à vingt-six ans, le 6 juillet 1717, deux années avant son grand-père et son mari, laissant un fils mineur né le 14 janvier 1708.

Ce fut cet enfant, arrière petit-fils de René de Marillac, qui hérita de lui et devint ainsi le propriétaire de l'hôtel de la rue du Renard. Il se nommait Charles-René-Armand de La Trémoille, duc de Thouars, prince de Tarente, fut pair de France, brigadier des armées du Roi en 1734. Il se signala dans de nombreux combats et mourut à Paris le 23 mai 1741. Il avait épousé, le 27 janvier 1725, Marie-Hortense-Victoire de la Tour d'Auvergne, née le 27 janvier 1704, dont il eut Jean-Bretagne-Charles-Godefroy, titré aussi duc de la Trémoille et duc de Thouars, né le 5 février 1737.

Celui-ci hérita, en 1741, de la maison rue du Renard.

La famille de la Trémoille possédait alors un autre bel hôtel rue Sainte-Avoye. — Il fut démoli sous Louis-Philippe pour le percement de la rue de Rambuteau. — Cette famille était la plus généreuse de la paroisse Saint-Merry. Un manuscrit de 1756, dont nous avons pu avoir copie, relate les travaux de restauration entrepris dans l'église à cette époque. Il fallut recourir à la bourse des fidèles pour payer les frais, une quête eut lieu à domicile dans la paroisse et produisit 20.622 livres.

La part de la famille La Trémoille dans ces dons compte pour 4.000 livres.

Jean-Bretagne fut aussi pair de France, président des Etats de Bretagne, etc., colonel de grenadiers, puis brigadier des armées du Roi, nommé maréchal de camp en 1770. Il n'eut pas d'enfants d'un premier mariage, il épousa, en secondes noces, le 24 juin 1763, Marie-Maximilienne-Louise, princesse de Salm-Kyrbourg, née le 19 mai 1744 et eut quatre enfants.

Il mourut à Nice, le 15 mai 1792. Le partage de ses biens ne put avoir lieu pendant la Révolution, ses quatre fils ne pouvant faire valoir leurs droits, étant ou émigrés, ou mis en état d'arrestation comme nobles suspects.

L'aîné, Charles-Bretagne-Marie-Joseph, prince de Tarente, puis

---

1. T. XIV, p. 84. *Mémoires de Saint-Simon.*

duc de La Trémoille, né le 24 mai 1764, épousa, le 20 juillet 1781, Louise-Emmanuel de Châtillon, née en juillet 1763, fille du duc de Châtillon et dernier rejeton de cette illustre maison.

Il fut fait colonel à vingt-trois ans, en 1787. Il émigra à la Révolution, fit la campagne de 1792 contre les armées républicaines et servit l'Autriche. A la Restauration, Louis XVIII en fit un lieutenant-général, pair de France. Il mourut à Paris le 9 novembre 1839.

Le second, Antoine-Philippe de La Trémoille, prince de Talmont, émigra aussi, servit avec beaucoup de bravoure, en Vendée, contre les armées républicaines. Mis en arrestation, fut guillotiné à Laval, en 1794. Il laissait une veuve et un enfant mineur.

Le troisième, Charles-Godefroy-Auguste, abbé de La Trémoille, fut également décapité, le 15 juin 1794.

Le quatrième et dernier, Louis-Stanislas Kostka, prince de La Trémoille, né le 12 juin 1767, devint général sous la Restauration et mourut en août 1837.

Comme les La Trémoilles étaient les héritiers des Marillac, des Potier de Blancmesnil, des Baillet, cette propriété de la rue du Renard avait demeuré dans la famille pendant plus de deux siècles.

Le plan manuscrit de la censive de Saint-Merry, en 1786, indiquait la propriété des La Trémoilles rue du Renard ayant une superficie de 93 toises 13 pieds, au lieu des 165 toises qu'elle comptait au siècle précédent. C'est qu'on avait détaché deux petites parties comptant dans les propriétés voisines. L'immeuble avait toujours une issue sur la rue Saint-Merry.

L'hôtel et ses dépendances occupaient l'emplacement des immeubles actuels, n°s 23, 25 et 27 de la rue du Renard. Le groupe scolaire a pris sa place en partie.

La maison des La Trémoilles ayant été saisie comme bien d'émigrés et mise sous séquestre pendant la Révolution, portait alors le n° 435 de la section de la Réunion. Les administrateurs de ces biens l'estimèrent au prix de 63.000 francs, en la louant 3.500 francs à un fabricant de chapeaux, le citoyen Coquelin. En l'an V, la Tourmente révolutionnaire s'étant apaisée, la veuve La Trémoille-Talmont, tutrice de son fils, obtint, par arrêté du 29 prairial, l'envoi en possession des biens de feu son mari émigré. A sa requête, la propriété fut mise en

vente le 29 pluviôse an VII. Le locataire citoyen Coquelin s'en rendit acquéreur, mais ne put payer le prix ; sur folle enchère du 13 pluviôse an VIII, il y eut vente au sieur Legrand (1). L'immeuble, peu de temps après, fut acheté par un peaussier, M. Raoul, qui le vendit en 1811 à un M. Février, lequel le revendit en 1838 à M. Gille ; ce dernier céda 224 mètres, le 19 avril 1839, à la ville de Paris, pour la construction du groupe scolaire, et le reste à diverses personnes qui démolirent pour reconstruire au nouvel alignement, de 1840 à 1842.

5° En 1786, la petite maison voisine, qui portait le n° 1 de la rue du Renard et avait été détachée de la propriété La Trémoille, mesurait 30 toises 24 pieds, communiquait au n° 19, rue Saint-Merry et appartenait à M. Norblin.

Enfin, la dernière maison à gauche de la rue du Renard, angle de la rue Saint-Merry, avait appartenu, vers 1750, à M. Garanger, procureur, lequel occupait les étages et louait le rez-de-chaussée en boutiques. Il la tenait de M. Lecaron, conseiller au Châtelet en 1722. Elle appartenait, en 1786, à M. Norblin, propriétaire de la maison voisine et avait une petite superficie de 27 toises 6 pieds, elle portait le n° 20 sur la rue neuve Saint-Merry.

***

Tels sont les renseignements que nous avons recueillis sur les maisons qui furent démolies, sous Louis-Philippe, pour l'élargissement de la rue du Renard.

Il nous reste à rechercher l'origine de propriété des quatre immeubles anciens existant de l'autre côté de cette rue, et qui vont, à leur tour, disparaître bientôt.

GEORGES HARTMANN

1. *Arch. de la Seine. Sommier à la Révolution.*





Réparations à la Tour Saint-Jacques

Elle s'effritait au point de faire courir de graves dangers au Public. — En attendant le vote du crédit nécessaire, le vieux Monument parisien vient d'être entouré d'un échafaudage colossal.

Depuis cinq ans, les gardiens du square de la tour Saint-Jacques constataient, de temps à autre, que des pierres énormes se détachaient de la tour et s'abattaient parmi les pelouses, au risque de provoquer de graves accidents. Ils ne se lassaient pas de signaler chaque chute à l'administration compétente. A la fin, celle-ci s'émut, et, pour faire disparaître autant que possible le danger couru par le public, elle installa, au pied de la tour, une zone plantée, à l'endroit où jusque-là des bancs avaient été installés, sur lesquels venaient s'asseoir les promeneurs.

Les pierres continuèrent à tomber ; mais, dès lors, il ne fut plus à craindre qu'elles tuassent personne.

Etait-ce suffisant ? Allait-on laisser s'émietter, peu à peu, un des purs chefs-d'œuvre de l'architecture du XVI siècle ? C'eût été une faute irréparable. On ne voulut heureusement pas la commettre. Et voilà pourquoi l'on commença, le 28 août dernier, à construire autour de la tour un échafaudage colossal, qui n'est pas encore terminé. Il ne laisse pas que d'étonner les passants, tant par ses proportions gigantesques que par ses dispositions inusitées.

Les ressources dont dispose M. l'architecte Formigé étant restreintes, on s'est efforcé d'économiser le bois le plus possible. Pour cela, au lieu de faire partir l'échafaudage du niveau du sol, on lui a donné la terrasse du premier étage comme premier point d'appui.

Il se compose de deux parties, couvrant deux faces opposées du monument et s'élevant jusqu'à son sommet. Fixées à la tour au moyen de grosses poutres, qui la traversent de part en part sans la détériorer, ces deux parties s'équilibrent l'une et l'autre, à la façon d'un balancier. L'échafaudage se trouve donc suspendu dans le vide. En ce moment, des ouvriers s'occupent de le munir de planchers qui permettront à M. Formigé et à ses collaborateurs d'examiner la tour en détail.

Quand cet examen sera terminé en ce qui concerne les deux premières faces — est et ouest — l'échafaudage sera transporté sur les deux autres et l'on agira de même.

Il ne restera plus à M. Formigé qu'à établir le devis des réparations nécessaires. Ce devis devra être soumis ensuite au conseil municipal et ratifié par lui. C'est alors seulement que les travaux pourront être entrepris. Il y en a, sans doute, pour de longs mois.

La Tour Saint-Jacques

Le voilà à demi enveloppé d'échafaudages, ce gracieux monument, si parisien que seul le Pont-Neuf peut prétendre à rivaliser de popularité avec lui. Il commence à être vieux, et par suite un peu malade ; aussi a-t-on bien fait de mander en hâte médecins et bandagistes sous les traits d'habiles tailleurs de pierres, qui lui rendront sa solidité. Si par malheur la tour Saint-Jacques venait à s'écrouler, Paris la pleurerait comme un être cher que l'on vient de perdre.

C'est, en effet, un vrai joyau, que l'on est trop habitué à voir pour l'admirer comme il conviendrait. Nous avons encore, heureusement, pas mal d'édifices gothiques restés debout après tant de tourmentes ; il n'en est pas de plus élégant que celui-là. De plus, c'est un monument à date certaine, comme disent les archéologues ; on sait précisément quand il fut commencé et quand fini, — dans les vingt premières années du XVI[e] siècle et ce n'est même pas ce qu'il y a de moins

intéressant dans son histoire que cette persistance du vieux style, du gothique flamboyant, à une époque où déjà la Renaissance française se manifestait, où l'hôtel de Cluny était déjà bâti, où Saint-Etienne du Mont sortait de terre, ce qui prouve une fois de plus qu'en architecture le style n'évolue pas brusquement; il y a toujours eu des architectes de trente ans, novateurs, à côté d'architectes de soixante-dix ans, fidèles au goût de leur jeune temps, d'où la lenteur relative de la transition.

On est fondé à croire que, dès le VIIIe siècle, une église, tout au moins une chapelle consacrée à saint Jacques existait au delà du Grand-Pont de la Cité sur la rive droite; elle était dite : « Dans la boucherie », *in Carnificeria*, parce qu'alors les bouchers n'étaient pas tolérés dans l'intérieur des agglomérations. Avec le temps, cette chapelle devint église paroissiale et on lui conserva son surnom pour la distinguer de Saint-Jacques aux Pèlerins, rue Saint-Denis, et de Saint-Jacques du Haut-Pas, sur la rive gauche. L'édifice fut plusieurs fois reconstruit; dans son dernier état, il datait en partie du XIVe, en partie du XVe siècle ; parmi ses paroissiens, il avait eu le célèbre Nicolas Flamel et Pernelle sa femme, dont la libéralité contribua beaucoup aux frais de cette dernière réédification. C'est par la tour qu'elle s'acheva. Nous n'avons plus les comptes originaux de la construction, mais un curé de la paroisse, l'abbé Villain, les publia en 1758 dans un livre devenu fort rare, et ils sont parfaitement dignes de foi.

Les fondations de la tour firent d'abord l'objet de fouilles préliminaires en 1749, mais on ne commença la construction qu'en 1508 et elle était terminée en 1522. Un peu naïvement, l'abbé Villain affirme que l'œuvre ne coûta que 130 livres ; il est vrai que l'on disait couramment à Paris : bon marché comme la tour Saint-Jacques, et que 130 livres d'alors représentent pour nous deux mille francs environ : malgré tout, il dut en coûter davantage, à moins que maçons et sculpteurs n'aient travaillé *pro Deo*, ce qui n'est pas impossible.

A l'époque de la Révolution, l'église Saint-Jacques la Boucherie subit le sort de tant d'autres paroisses parisiennes ; fermée d'abord, elle fut démolie en l'an V, non par vandalisme, — le temps de la Terreur était passé, — mais parce que n'étant pas desservie, elle se

ruinait sans bénéfice. Son emplacement correspondait à la partie du square située au nord de la tour, et au trottoir de la rue de Rivoli longeant ce square, la façade principale étant du côté du boulevard Sébastopol, l'abside orientée vers l'Hôtel de Ville. Quant à la tour, elle resta debout, soit à cause de sa belle prestance, soit parce qu'on espérait en tirer parti. Et, en effet, elle eut divers emplois commerciaux : on y fabriqua des balles pour fusils de chasse, puis elle présida à un vilain marché de friperie installé à ses pieds. En 1836, la municipalité parisienne l'acheta, pour la sauvegarder plus sûrement : cette sollicitude est vraiment méritoire.

Les choses en étaient là quand on commença, en 1852, à parler des grands remaniements du sol parisien : une voie monumentale était projetée, allant de la colonnade du Louvre à l'Hôtel de Ville et renversant sur son passage Saint-Germain l'Auxerrois et la tour Saint-Jacques. Fort heureusement, Haussmann fit dévier ce projet barbare en prolongeant la rue de Rivoli jusqu'à la Bastille et en dotant la perspective de l'Hôtel de Ville d'une avenue suffisamment longue pour donner un aspect agréable. Entre ces deux voies, la tour demeura intacte et grâce au square dont elle fut enveloppée, devant, le motif de décoration le plus charmant peut-être de tout Paris. Mais cela coûta cher : Haussmann évalue dans ses *Mémoires* à 580.000 francs l'isolement, la reprise en sous-œuvre et la restauration de la tour; à 141.000 francs l'aménagement du square, qui a l'honneur d'être le doyen des squares parisiens.



Le sol, en ce point, était beaucoup plus élevé que celui de la rue de Rivoli ; il fallut l'abaisser de plusieurs mètres ; et c'est ainsi qu'on

a été amené à remanier le rez-de-chaussée de la tour et à faire de sa base une arcade à jour au lieu d'un massif plein. Sur la plate-forme ainsi obtenue a été placée la statue de Pascal en souvenir de ses fameuses expériences faites du haut de la tour. On a voulu, bien à tort, établir que ces expériences avaient eu lieu au sommet de la tour Saint-Jacques du Haut-Pas ; qu'il suffise de dire que celle-ci ne fut construite que près de vingt ans après la mort de Pascal.

Ainsi chargée d'années, entourée de respect et d'affection, la tour Saint-Jacques est assurée de voir encore bien des générations de Parisiens se succéder dans son ombre majestueuse. Sa gloire aura même eu les honneurs d'une consécration lyrique : *La Tour Saint-Jacques*, romance de Darcier, eut, vers 1877, un succès prodigieux, et, il faut bien le dire, d'un meilleur aloi que nos refrains d'aujourd'hui. C'était l'histoire d'un chagrin d'amour : un rendez-vous pris pour le jour de Pâques, autour, tout autour de la Saint-Jacques; lui, vêtu de ses plus beaux habits ; elle, charmante, comme savent l'être les filles de Paris ; puis ce dialogue, que l'on est en droit de trouver un peu tardif : Quel est votre état ? demande-t-elle. — Je suis ouvrier ; ma famille est honnête ! Moue de dépit de la belle : je vous prenais pour un commis. Adieu, monsieur, dit-elle.

Soyez donc fier de votre amour,
De vos habits de Pâques,
Pour que la fin d'un si beau jour
Vous trouve là, pleurant autour
Tout autour de la tour Saint-Jacques !

Ne trouvez-vous pas que cela vaut mieux que : « Viens, poupoule ? »

Fernand Bournon.



LES ARTISTES DE L'ILE SAINT-LOUIS

Sous ce titre nous publierons une série de biographies d'artistes qui ont été chercher l'inspiration et le calme reposant dans l'Ile Saint-Louis, cette ville de province égarée au milieu du Paris tumultueux et assourdissant, protégée de ses bruits et des rumeurs du populaire par la rivière, ses larges quais, ses hauts peupliers.

Nous dirons quels sont les artistes qui ont vécu et travaillé dans ce cadre merveilleux et nous demandons à ceux de nos adhérents qui ont des souvenirs, des notes sur certains de ces artistes de bien vouloir nous les communiquer.

MICHEL-PASCAL (1810-1882)

Statuaire et Collectionneur

Michel-Pascal fut surnommé le sculpteur des moines et des enfants. Il est curieux d'établir ce contraste entre le calme, la science des draperies des uns, la grâce, la naïveté des autres. Il excella dans les deux. Lors de ses débuts, il créa des modèles qui firent la fortune des bronziers d'art. Son père, ciseleur de talent, l'aida de ses conseils et de ses encouragements. La famille était nombreuse, peu fortunée ; cependant, ce père trouvait encore les moyens de procurer à son fils quelques sommes économisées en cachette sons une selle à modeler.



Michel-Pascal put suivre alors les cours de l'Ecole des Beaux-Arts en même temps que les leçons de David d'Angers, le maître au puissant enseignement. Voici l'acte de présentation de François-Michel-Pascal, non comme un palimpseste échappé à la curiosité des bibliophiles, mais simplement pour sa teneur, sa date, au moment où l'Ecole, située dans l'ancien local des Petits-Augustins, avait pour professeurs Houdon, Regnault, Gérard, Cartellier, Gros, Guérin, Bosio, Lethierre, Meynier, Hersent, Cortot, Pradier, et aussi pour la signature autographe du grand sculpteur, sans rien de plus : *Quia nominor leo !*

A cette époque les lauréats n'étaient pas favorisés par de nombreux legs. On comprendra que Michel-Pascal dût faire, pour vivre, des modèles ou dessins pour le bronze et les publications illustrées. C'était l'heure terrible pour ceux que la renommée devait un jour mettre en avant, mais dont les ressources étaient alors médiocres : Troyon, Daubigny, Trimolet, Daumier, Barye, Jacques, Ottin, Rousseau, Millet, etc. Certains s'y sont engloutis. Michel-Pascal fut de ceux qui résistèrent. Et il concourut avec chance au grand prix, mais le mariage vint lui interdire l'accès du paradis fameux.

Dès lors il passa sa vie dans l'Ile Saint-Louis, refuge calme de rentiers paisibles, d'artistes et d'écrivains (1). Rien ne venait troubler les laborieux, ni le bruit des voitures, ni les visites indiscrètes. C'est à peine si les cochers connaissaient la direction de l'Ile Saint-Louis, et à l'évocation de ce nom ils fronçaient le sourcil comme s'il s'était agi d'un voyage au bout du monde. Pour tout dire, l'herbe poussait dans les rues. On était en province. Michel-Pascal habitait à cette époque (1840-1860) l'hôtel Lauzun qui appartenait au baron Pichon. Ces parages avaient séduit comme lui nombre de congénères. Sur les quais d'Anjou et de Bourbon, il rencontrait le sculpteur Geoffroy Déchaune, les peintres Antigna, Billotte, Wagrez, Norblin, Daubigny, Daumier, les poètes Théophile Gautier, Baudelaire, Boissard.

Passons-en. Livré aux soucis de vivre il dut faire des bronzes, de l'orfèvrerie pour les maisons en renom, Rudolphi, Odiot, Wittoz,

---

1. Né le 29 septembre 1810 à Paris rue Childebert, Michel-Pascal mourut quai Bourbon 27, le 3 janvier 1882.

Raingo, Froment-Meurice, il put dépenser un peu de son trop plein, utiliser ses observations de la nature, ses études poussées jusqu'aux musées et dans les bibliothèques. Il fit, pour Curmer, les illustrations des *Chants et Chansons populaires de la France,* en compagnie de Daubigny, Trimolet, Steinheil, Meissonnier. Il travaillait chez Chenavard au surtout du duc d'Orléans avec Feuchères et Barye.

Bientôt cependant s'élèvent pour lui d'autres horizons; la tâche de cet infatigable producteur, qui pouvait déjà signer hardiment, commence avec les quatre groupes en pierre, les *Saisons*, exécutés au Cours-la-Reine en 1847 pour M. Thuret ; les *Enfants aux raisins*, charmant groupe d'une naïveté adorable et plein d'un aimable entrain pour M. Wittoz.

En 1852 il exécute pour le duc de Morny les *Enfants d'Edouard,* marbre. C'est une composition saisissante : les deux orphelins lisent à genoux, têtes rapprochées, le grand livre à miniatures posé sur un banc. Ce marbre est des plus heureux. Il y a tant de souplesse et d'abandon, tant de finesse et de douceur dans l'arrangement de ces deux chers oublieux de leur triste grandeur qu'il nous vient le regret de ne les pouvoir contempler au Louvre. Puis, pour le même, les *Enfants aux couronnes* (1852), marbre. Sur une souche abattue, trois enfants sont assis. Au milieu, l'aînée, une de ses filles, tresse des couronnes. Les deux autres, la jeune sœur et le jeune Karl Daubigny, suivent attentivement les doigts agiles de la petite fée. Ils n'ont, eux, qu'à regarder faire la grande sœur sérieuse. Ce groupe fut souvent reproduit en terre cuite.

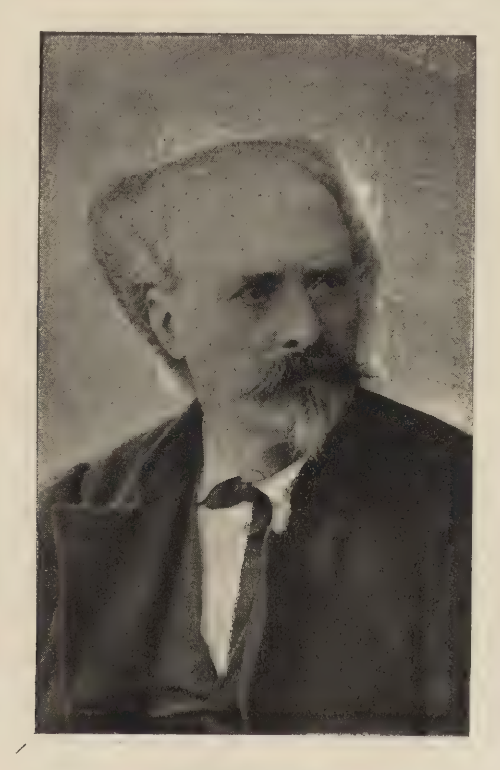
Cette *Famille de pêcheurs* appartient à Karl Daubigny. C'est encore un enfant, qui fixe l'attention d'une mère, penchée, souriante, et le père aux formes rudes contemple avec amour. Voici encore ces *Petits enfants dans un fauteuil*, marbre exposé en 1879. On le voit, les enfants jouent un rôle immense dans l'œuvre de Michel-Pascal.

Entre temps, il faisait des médaillons : *Daumier, Daubigny, Buchez, Farochon, Soulié*, ses enfants, *Madame Stenheil,* etc..., tout à fait remarqués, puis des bustes en marbre : *Marie-Antoinette, baron Feuillet de Conches*, etc.

***

Un *Moine bêcheur* (1854), marbre. Il s'arrête un moment, ayant,

dans ses fouilles, rencontré une statuette de *Mercure* ; *Le Moine en prières* (1858) marbre acquis par le Ministère, commande signée du directeur Charles Blanc ; *Petit Moine lisant*, succès qui dure encore et dont il ne profita pas, puisqu'il vendit cent francs son droit de reproduction.



Michel Pascal

Les monuments publics de Paris où s'éparpille en partie l'œuvre de notre statuaire sont le Louvre : Deux grandes figures en pierre : *Ambroise Paré* et *Racine*, pour la cour des Squares (1854-1866) ; Saint-Etienne-du-Mont, bas-relief du fronton supérieur, *Anges supportant les armes de France*, pierre (1861) ; le Tribunal de Commerce : l'*Art Industriel*, statue décorative en pierre, pour une des niches de l'escalier d'honneur (1864) ; la mairie du troisième arrondissement, le *Commerce* et l'*Industrie*, figures accolant les *Armes de Paris*, fron-

ton central, pierre (1868) ; l'Ecole de Pharmacie : *Robiquet*, médaillon (1878) ; la Porte Saint-Denis, différents travaux de restauration (1872) ; à l'ancien Hôtel de Ville, *Une Muse* pour l'Attique, une porte en bois, *La Justice et la Loi* (1850) ; au Nouveau, chevaliers en bronze doré au faîte (1880) ; l'Hôtel Carnavalet, un dessus de porte et des restaurations. Enfin à Mirande le fronton en pierre de la sous-préfecture.

*
* *

Quand la restauration de Notre-Dame de Paris eut été décidée, Michel Pascal, déjà connu par ses Salons, fut appelé à faire partie du groupe de statuaires placés sous la direction de MM. Lassus et Viollet-le-Duc. Et dès lors le nombre des sujets religieux de son œuvre se continue sans cesse. En voici une énumération succincte : dans l'église Saint-Germain, *Un tableau votif* où une mère avec un soin touchant guide les pas de son enfant sous les regards des anges. Une statue couchée, pierre, *Saint Etienne lapidé* ; une *Sainte Catherine de Sienne*, pierre. Un groupe de moines intitulé *La Dissertation*, exécuté en marbre en 1847 et acquis par l'Etat pour le musée du Luxembourg ; Le *Vendredi Saint* (1848) reproduit plusieurs fois en marbre (1).

En artiste consciencieux et pour donner à ses modèles le masque de la réalité il allait s'enfermer à la Trappe, afin de surprendre les physionomies, les attitudes, le geste éloquent, les plis du vêtement.

Rappelons encore les travaux de Notre-Dame de Paris (1848-1854), et *passim*, *Deux anges*, *Vierges folles et Vierges sages* ; cinq grandes figures de rois de Juda, à Sainte-Geneviève. Une grande statue de *Saint Denis*, *Saint Jean apôtre*, *Saint Jean au désert*. Un *roi* et

---

1. Commande du Ministère des Beaux-Arts le 19 août 1848, signée du directeur Charles Blanc ; autre commande signée du directeur Romieu le 28 septembre 1852.

A ce sujet extrait d'une lettre du prince de Reinhard, secrétaire des commandements de S. A. I. la grande duchesse Marie Nicolaiyna :

Monsieur,

« Je m'empresse de vous faire part que le groupe en marbre exécuté par votre ciseau habile, ayant été présenté à Mme La Grande Duchesse, a recueilli l'admiration et les suffrages de Son Altesse Impériale. »

une *reine* au portail Saint-Marcel ; le grand rétable de la chapelle de la Vierge, le lutrin, la sacristie. Une croix à Sainte-Clotilde ; l'Evêque Matifat de Bussy à Saint-Bernard.

Tour Saint-Jacques-la-Boucherie (1854), *Saint Marcel* ; tour Saint-Germain-l'Auxerrois (1854) , *Charlemagne* ; sainte chapelle du Palais *Saint Jean*, les anges de l'autel ; Couvent de la Visitation, *Sainte Chantal, Saint François de Sales ;* église Saint-Bernard, la chapelle (1861), deux statues de la Vierge, toutes les figures de l'arcade de la porte centrale, les stations ; restauration de l'église Saint-Leu (1873).

A Vincennes (1852-1855) la Chapelle du Donjon contient deux anges, marbre, pour l'autel principal ; à Vézelay (1) (1855-1856-1857), église Sainte-Magdeleine : Zodiaque, arcature et tympan de la façade, *Anges sonnant la trompe*, chapiteaux symboliqués de la tribune, du porche et de la nef ; à Sens (1860-1877), salle synodale : cinq grandes figures pour la façade ; cathédrale : groupe colossal du *Sacrifice d'Abraham* ; à Autun (1860), église Saint-Lazare : trois grandes figures de *Lazare et de ses Sœurs* ; à Angoulême (1867), cathédrale Saint-Pierre : deux statues équestres ; Hôtel de Ville : monument de *Guez de Balzac, Aigle* ; à Marseille, église : deux figures colossales ; à Etampes (1871), église Saint-Basile : statue de *Saint Joseph* ; à Saint-Denis, basilique : deux figures de Vierge, quatorze stations, *Cierge pascal*, deux figures pour le buffet d'orgue, cinq figures pour le maître-autel ; à Reims (1860), cathédrale : grand rétable ; à Chartres (1865), cathédrale : statues colossales de la vierge et de deux anges à genoux ; à Boulogne-sur-Seine (1856), bas-reliefs ; à Moulins (1868), cathédrale : *Saint Pourçain* ; à Charleville : *Saint Pierre et Saint Paul* ; à Bordeaux (1860-1866), église Saint-Ferdinand, cinq figures, deux bas-reliefs ; église Sainte-Croix : toute la façade, grande statue équestre de *Saint Georges* ; pour Saint-Michel : deux statues ; à Mantes, église : Vierge en marbre ; Pau (1868), grand bas-relief, ronde bosse pour la cathédrale : *Saint Martin donnant au pauvre* ; à Bergerac (1865-1875), église Sainte-Marie : neuf grandes figures et six bas-reliefs ; à Périgueux (1861-1863) : *Descente de croix, Mise au tombeau*, cuve baptismale, *Tombeau de Mgr Massonnais* (Salon

1. Yonne,

de 1862) ; à Auch, église Sainte-Marie : groupe, *Tombeau de Mgr de Salinis.*

*
* *

On voit sous quelle triple face Michel Pascal s'est montré digne élève de David d'Angers, créateur d'un genre et rénovateur gothique. Dessinateur de talent il était aussi céramiste, et nous connaissons certains vases et potiches d'une finesse exquise. Il allait souvent dans une famille d'amis, Aubry-Vitet, composer des dessins d'assiettes de divers styles. Le pinceau en main, l'on appliquait sur la pâte les rêves ou les éléments composés d'après des renseignements authentiques. On peut se figurer la table entourée de ces travailleurs, qui comptaient Eugène Delacroix, Pauline Viardot, Champfleury, etc. !

Sa vie fut prodigieusement remplie. Il prit en outre part à dix-huit expositions : quinze ordinaires, deux universelles à Paris, une à Londres, et remporta une 3e médaille en 1847, une 2e médaille en 1848 ; à Londres une 1re médaille en 1851, fut juré pour le grand prix de Rome et membre du Comité de l'association des artistes peintres et sculpteurs. Un jour, le duc de Morny lui demandant s'il voulait la croix, le modeste artiste répondit : « Je ne l'ai pas encore méritée », c'était en 1857.

*
* *

N'oublions pas non plus qu'il fut un collectionneur merveilleux.

Aujourd'hui, le goût du bibelot s'est répandu et l'on a presque oublié le nom de ceux qui réveillèrent cet amour des belles choses. A côté des Dutuit, Riocreux, Demmin, Sauvageot, Danvers, Jacquemart, etc., Michel-Pascal put se faire un nom enregistré dans les *Annales de la Céramique.* Jacquemart, Viollet-le-Duc, l'*Art,* la *Gazette des Beaux-Arts*, l'ont cité maintes fois.

La vente qui eut lieu au lendemain de sa mort, occupa cinq vacations. C'était une réunion de grands plats français, comme on en rencontre peu. Nous regrettons, et ce sentiment est partagé, que cette collection, presque uniquement composée de faïences françaises, n'ait pas été placée, par une acquisition judicieuse, à la suite des Palissy, complétant ainsi l'histoire de notre céramique nationale. Il y avait

des Révérend introuvables, des Rouen rayonnants, absolument rares ; des Nevers extraordinaires, et quantité d'autres pièces signalées dans les Expositions de l'Union Centrale et des Arts Décoratifs.

L'examen du catalogue nous permet de juger quelles étaient les connaissances du célèbre collectionneur, et comment son choix, dégagé de toute préoccupation de vente, s'était porté sur des échantillons de nombreuses fabriques. En même temps qu'il s'occupait des beaux décors, des brillants vernis, des curieuses couvertes, des remarquables formes, il obéissait à ce besoin inné chez lui, de rechercher ce qui pouvait l'amener à trouver quelque procédé ancien de glacis ou de mélange de tons.

Ce catalogue cite les fabriques de : Nevers, Rouen et son école, Lille, Paris, Sceaux, Aprey, Saint-Amand, Saint-Omer, Strasbourg, Niederwiller, Nancy, les Islettes, Moustiers, Montpellier, Bordeaux, Marseille, Avignon, Beauvais. — Urbino, Venise, Savone, Pessaro, Bassano. — Espagne. — Delft, Bruxelles, Mayence, Bayreuth, Anspach. — Suisse, Angleterre. — Saint-Cloud, Mennecy, Chantilly, — Chine, Perse, Japon, Rhodes. Splendide énumération ! recherches de quarante années ! Il eut de ces découvertes, dans des coins impossibles, que Balzac eût relevées. Il eut de ces patiences de mois entiers, au bout desquels se trouvaient, par hasard, quelque complément à une soupière, quelque couvercle à un sucrier qui le transportaient de joie. Il eut de ces surprises éblouissantes, à l'aspect de modestes chaumières, de boutiques de bric-à-brac, de chambres d'auberge, renfermant une robe à ramages, un cuivre historié, des écuelles en étain poinçonné. Et, par ci par là : une verrière moyen âge, une miniature Louis XV, des flambeaux Louis XIII, des guipures, des bijoux, des armes, des ferronneries, des verreries de Venise et de Bohême, des meubles, des bois sculptés, des livres, des dessins, des gravures.

Michel-Pascal ne peut mieux se synthétiser que par cette appréciation *in extremis* à la dispersion de ses richesses : « C'est une carrière bien remplie ; c'est une belle moisson pour l'art ! On ne voit plus aujourd'hui de ces collections amassées lentement. Elles sont un enseignement. Et nous devons beaucoup au statuaire qui nous mit, avec quelques autres, sur le chemin des recherches, sur les traces

d'un passé bien délaissé et qui se révèle maintenant dans les musées agrandis, dans les bibliothèques enrichies, dans la décoration théâtrale, l'enseignement, les mœurs même, les salons et la mode ! » Pensée profonde, éloquente et juste, d'un grand auteur !...

P...



NOUVEAUX ADHÉRENTS

MM. *Pétrowich*, Traducteur juré.
Payraud, Dessinateur.
Levassort, Docteur-Médecin.
Levy, Rabbin.
Picard, Docteur-Médecin.
Moure, Pharmacien.
Mlle *Proal*, Professeur de dessin.
MM. *Roques*, Commandant en retraite.
Coutant, Juge de paix du IVe arrondissement de Paris.
Ballot, Employé de commerce.



Les Travaux du Métro

Nous avons dit quels restes du vieux Paris gallo-romain ont été trouvés dans le trou du Métro à travers l'Ile de la Cité. On nous a demandé, de divers côtés, quelques explications sur l'installation du Métro à travers la vieille Ile de Lutèce.

Le tracé traverse la *nappe aquifère* à partir du carrefour de la rue des Halles et de la rue Saint-Denis.

Le grand travail consistait donc à traverser deux fois le fleuve et à établir deux immenses gares dans un terrain où la nappe d'eau est des plus abondante.

L'ensemble de ces ouvrages a un développement de 1.100 mètres.

Tous nos lecteurs ont vu le fonçage des caissons en Seine. La chose qui étonne à première vue est très simple. Le caisson est une carcasse métallique qui forme la paroi interne du souterrain. Cette carcasse est fixée sur une autre appelée chambre de travail dans laquelle les ouvriers enlèvent la terre pour pouvoir y enfoncer le caisson. Une fois amené à la place où il doit être immergé, le caisson est lesté et échoue, au fond de la rivière. Le lestage s'obtient en remplissant d'eau et de place en place, des cheminées sont ménagées par où passe l'air comprimé et où descendent les ouvriers tubistes chargés du déblaiement.

Il en sera de même pour les gares de la Cité et de la place Saint-Michel.

Petit à petit, jour par jour, les fermes s'ajoutent aux fermes, les

plaques se rivant l'une sur l'autre à la façon d'une queue de crustacé ou de carapace de tortue, les rivets s'ajoutent aux rivets et les écrous serrant les boulons, nous ont donné la formidable charpente en fer qui s'élève rue de Lutèce.

Cette formidable carcasse n'est autre chose qu'un caisson avec sa chambre de travail qui se construit sur place au lieu d'être amené flottant comme ceux qui ont été immergés et qui, comme ces derniers, descendra lentement au fur et à mesure que la terre qui est dessous sera enlevée.

La profondeur totale sera de 15 mètres, ce qui donnera environ une centaine de marches pour arriver aux quais d'embarquement.

Quant à la partie qui, reliera la place Saint-Michel au quai et qui passera par conséquent dessous le chemin de fer d'Orléans, l'opération est très délicate. Voici à quoi se sont arrêtés nos ingénieurs.

Pour ne pas travailler dans la terre meuble et pour qu'aucune fissure ne se produise dans le radier qui supporte les rails de la ligne d'Orléans, l'opération sera conduite de la façon suivante :

Le sous-sol, à cet endroit, sera fortement imbibé d'eau. Puis, au moyen de machines puissantes déjà expérimentées on passera dans toute la longueur du trajet, c'est-à-dire sur soixante mètres de long, des tubes en fer de 1 m. 50 de diamètre. Dans ces tubes on lancera un liquide réfrigérant composé d'ammoniaque et d'acide carbonique qui donnant un froid de 25° au-dessous de zéro congèlera la terre dans un immense rayon. Alors, il ne restera plus qu'à travailler comme sur un bloc de marbre et nos ouvriers viendront alors découper le futur tunnel sans crainte d'éboulement.

L'opération sera longue et l'administration ne prévoit guère l'exploitation de cette ligne que fin 1908.

Le Pont Sully

Les travaux de réfection du pont Sully viennent d'être terminés. Le dangereux tournant, si redouté des voitures, qui se trouve juste enface de l'Hôtel Lambert, a été supprimé, l'accès rendu plus commode.

Un legs d'Auguste Comte à l'Église Saint-Paul rue Saint-Antoine

On a nnonce qu'en exécution d'une clause du testament d'Auguste Comte une somme de cinquante francs, constituant une rente annuelle, a été remise par M. Baumann, exécuteur testamentaire du philosophe, au curé de l'église Saint-Paul-Saint-Louis et qu'une autre somme de cinquante francs de rente



annuelle est destinée aux églises de Paris. Dans son testament, Auguste Comte déclare, en effet, qu' « espérant bientôt voir supprimer en France tout budget théologique, il demande qu'une somme annuelle de cent francs soit affectée à l'entretien du culte catholique à Paris, la moitié de cette somme devant être spécialement réservée à l'église Saint-Paul ».

Comme on le voit, dans cette dotation, l'église Saint-Paul se trouve privilégiée. Que de souvenirs délicieux et tristes, en effet, se rattachaient pour Auguste Comte à l'église de la rue Saint-Antoine ! Il lui avait voué ce culte particulier que nous vouons aux lieux qui ont été témoins de nos premières émotions amoureuses. Dans notre souvenir, l'objet aimé se fait un cortège des circonstances les plus insignifiantes dont il s'est accompagné aux premiers jours, et un cadre du décor le plus indifférent dont il s'entourait à l'instant même où se fixait en nous la passion. C'est à l'église Saint-Paul que le 28 août 1845, A. Comte jurait son amour à Mme Clotilde de Vaux. « J'ai daté de ce jour, dit-il, mon mariage spirituel avec mon angélique collègue, quand nous y fûmes parrain et marraine de son neveu. » L'histoire de leur amour tient en deux lignes : le hasard d'une rencontre chez des amis communs, un livre prêté, une lettre de remerciement, un baptême, puis des visites de plus en plus fréquentes et bientôt journalières alternant avec un échange volumineux d'épî-

tres douces, résignées, indécises du côté de Mme de Vaux, longues, lourdes et verbeuses du côté de Comte ; enfin des projets d'union traversés par une mort soudaine, ce sont là les seuls événements de cette courte idylle. Elle ne dura que onze mois. Cette passion tardive chez un philosophe qui va sur ses quarante-huit ans fut aussi violente qu'émue, aussi tendre qu'impérieuse, comme chez toutes les âmes sentimentales qui ont vu leur jeunesse se faner dans le rêve d'un amour idéal où l'esprit entrerait pour une part égale à celle du cœur et des sens, et qui, contre toute attente, n'ont connu que les douleurs et les misères d'un ménage mal assorti. De la part de Clotilde, non moins éprouvée par les épreuves d'un mariage malheureux, ce fut simplement du respect, mêlé à une grande admiration et à de la sympathie, qui peut-être, à la longue, eût pu se changer en un sentiment plus intime ; du moins en laissait-elle l'espoir à son adorateur. Mais atteinte déjà du mal qui devait, à trente et un ans, la mettre au tombeau, indécise et faible, toute à la dernière lutte qu'il lui fallait soutenir, elle restait sans désir pour satisfaire cette passion qui se donnait, comme sans volonté pour la décourager.

Elle mourut le 5 avril 1846, cette exquise créature d'une beauté si délicate et virginale. On l'enterra au Père-Lachaise. Tous les samedis, régulièrement, et jusqu'à la fin de sa vie, A. Comte alla s'agenouiller sur la tombe de sa « céleste Clotilde », la « vierge positiviste ». En route, il s'arrêtait à l'église Saint-Paul, et là, dans la chapelle contiguë à celle du baptême, durant une demi-heure, il se livrait aux effusions d'un cœur inconsolé.

Lorsqu'écrivant son testament, il eut à régler le détail de ses funérailles, il prescrivit au cortège de s'arrêter un instant devant le saint lieu de ses pèlerinages hebdomadaires. Ce qui fut fait : le 8 septembre 1857, le char funèbre qui portait les restes du philosophe stationna quelques minutes devant le temple « *du vrai fondateur du catholicisme* », puis se dirigea vers le cimetière de l'Est, où Comte espérait se réveiller dans l'éternité, aux côtés de sa « noble et tendre patronne ».

Le fait du fondateur de la philosophie positiviste subventionnant l'Eglise catholique est assez étrange et déconcertant ! Comte a voulu témoigner pour l'œuvre accomplie dans le passé par l'Eglise catholique et donner un gage de sa tolérance en matière religieuse.

***

L'Enseigne de la boutique de marchand de vin « Au Blanc-Manteau »

A la Commission du Vieux Paris, un de nos vice-présidents, **M. Lucien**

Lambeau, signale que la curieuse boutique de marchand de vin, à l'enseigne *du Blanc-Manteau*, située rue de ce nom, n° 35, est en ce moment à louer. Peut-être profitera-t-on de cet état de choses pour en modifier l'aspect. Il rappelle que la grille en fer comporte une figurine de moine du couvent des Blancs-Manteaux et d'autres ornements en fer forgé. Il demande qu'une photographie soit prise, non seulement de la porte, mais de tout le rez-de-chaussée de la maison, avec les fenêtres grillées qui flanquent la boutique.



Depuis trois ans *La Cité* a fait faire la photographie et un cliché de cette enseigne que nous reproduisons ici.

***

En dehors du IVe arrondissement

Bien que La Cité *soit consacrée au IVe arrondissement, nous ne pouvons nous désintéresser complètement des vestiges du Vieux Paris qui disparaissent dans les arrondissements voisins et ne pas y consacrer quelques lignes.*

La disparition de l'Abbaye-aux-Bois

L'Abbaye-aux-Bois va disparaître. On a célébré la dernière messe dans la chapelle du célèbre couvent, et les vieux murs tombent pour faire place à des maisons de rapport.

Le séjour de Mme Récamier à l'Abbaye-aux-Bois, la cour littéraire qu'elle y tint ont illustré à jamais cette demeure et ce nom, qui auparavant n'étaient familiers qu'aux gens d'Eglise.

Fondée en 1640, au coin de la rue de Sèvres et de la rue de la Chaise, par les Annonciades de Bourges, l'Abbaye-aux-Bois servit de prison pendant la Révolution. L'Eglise fut de 1802 à 1856 une succursale de la paroisse Saint-Thomas-d'Aquin.

En 1827, des religieuses de Notre-Dame, chanoinesses de Saint-Augustin,

s'installèrent dans l'ancien couvent et le transformèrent en une maison d'éducation et en une maison de retraite.

Atteintes par la loi sur les congrégations, les chanoinesses de Saint-Augustin ont été obligées de quitter le vieux couvent. Les bâtiments ont été vendus, leur démolition a commencé.

C'est en 1814 que Mme Récamier se retira dans cette maison de retraite ; elle n'y mourut pas. Fuyant le choléra, elle se rendit, en 1840, chez son neveu M. Lenormant, qui occupait une maison sur l'emplacement du square actuel du Bon-Marché et c'est là qu'elle fut frappée de l'épidémie qu'elle redoutait à si haut point.

A. C.



Comité

Séance du 10 novembre 1906

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de M. Martin, président.

Sont présents : MM. G. Hartmann Callet, Bourdeix, Flandrin, abbés Gauthier, L'Esprit, Montaillier, Riotor, P. Hartmann.

Excusés : MM. Lambeau, Louar, Ray.

M. L'Esprit signale dans le dernier bulletin la qualité défectueuse du papier, et certaines imperfections d'exécution. — M. Callet répond que ces défauts tiennent à la précipitation avec laquelle on a dû changer d'imprimeur ; des dispositions sont prises pour que le prochain numéro ne prête pas aux mêmes critiques.

M. Callet fait connaître les principaux articles qni paraîtront dans le bulletin de janvier 1907 ou dans ceux qui suivront : Les filles de la Croix, par M. Tuetey. — Un vieil hôtel du Marais, par M. Julien. — La place des Vosges, par M. Alcanter de Brahm. — Une cultuelle à Notre-Dame, par M. Dumoulin, etc.

Sur la demande du comité, M. Gauthier accepte de faire un article sur les sœurs Augustines de l'Hôtel-Dieu, et MM. Riotor, Flandrin promettent une série de notices sur les artistes qui ont habité l'île Saint-Louis.

Le comité est saisi d'une proposition de M. Louar, relative à l'organisation d'un bal costumé, — d'une autre de M. Nocq, sur la numismatique du quatrième arrondissement, — et d'une troisième de M. Augé de Lassus, demandant la publication, en un tirage à part, de la pièce représentée à la dernière fête de la Cité. Malgré l'intérêt que présentent ces propositions, le comité est d'avis que *La Cité* ne dispose pas de ressources suffisantes pour les mettre à exécution. Notre modeste fonds de réserve doit être conservé pour parer à l'imprévu : peut-être, dans un avenir prochain, serons-nous obligés de louer des locaux pour abriter nos collections et tenir nos réunions.

M. Callet met le comité au courant de la marche toujours ascendante de la Société, qui compte à présent plus de six cents membres. Il propose de réunir l'assemblée générale annuelle le samedi, premier décembre prochain à 8 heures et demie. Cette date est acceptée à l'unanimité.

La séance est levée à 6 heures trois quarts.

Paul Hartmann



Assemblée Générale de « La Cité »

1er Décembre 1906

La réunion annuelle des Membres de notre Société a eu lieu, comme de coutume, dans la salle des conférences, à la mairie du IVe arrondissement. Deux cent cinquante personnes y assistaient.

Sur l'estrade, avaient pris place M. Henry Martin, président, MM. Georges Hartmann et Lucien Lambeau, vice-présidents, M. Albert Callet, secrétaire général, le conférencier, M. Funck-Brentano, le président de la Société historique du VIIIe arrondissement.

La séance a été ouverte à huit heures et demie par le président qui prononce cette allocution :

Mesdames, Messieurs,

Depuis notre dernière assemblée générale un événement douloureux s'est produit. M. Georges Fabre, maire du IVe arrondissement, nous a été enlevé. C'est sous les auspices de M. Fabre, nous ne saurions l'oublier, que *La Cité* était née, et jusqu'en 1905 il n'avait jamais manqué de présider notre réunion annuelle. D'autres ont fait un juste éloge de mon éminent prédécesseur ; mais, devant cette mort qui, en la privant de son premier président, a mis en deuil notre Société, vous me permettrez d'exprimer, moi aussi, nos profonds et unanimes regrets.

Votre nouveau président n'est pas, messieurs, laissez-moi vous le dire, celui qui aurait dû être choisi. J'en sais qui sont loin d'ici, mais j'en sais également qui sont tout près de moi, dont c'eût été le rôle bien mieux que le mien. Faites-en reproche à M. Callet, le fondateur et l'âme même de notre Société, à notre vice-président non moins actif, M. Hartmann, et aux autres membres si dévoués de votre Comité. Ils ont été les premiers coupables, mais je le fus bien plus qu'eux encore d'avoir accepté à la légère une charge et un honneur pour lesquels j'étais si peu fait. Je ne les en remercie pas moins avec effusion, mais j'ai le droit d'ajouter aussi avec confusion.

Du reste, cette Bibliothèque de l'Arsenal, qui est notre voisine, est manifestement une envahisseuse. Non seulement elle vous a donné un président, mais elle va encore vous fournir ce soir un conférencier. Si vous avez à vous plaindre du premier, je suis sûr qu'il n'en sera pas de même du second, quand je vais, dans quelques instants,

donner la parole à mon excellent collaborateur et ami, M. Funck-Brentano.

Messieurs, notre société *La Cité* n'est âgée que de cinq ans ; mais on lui en donnerait vingt-cinq tant elle a grandi vite. Rassurons-nous pourtant : cette croissance rapide ne l'a pas étiolée, loin de là. Comme vous le verrez par le rapport de notre Secrétaire Général, elle est robuste et bien portante, grâce aux soins dont nous avons été et dont nous sommes encore entourés, mais grâce aussi à la fertilité incomparable, à la richesse du sol sur lequel nous vivons et que nous nous sommes donné la tâche d'exploiter. C'est, en effet, sur ce sol que nous foulons chaque jour, qu'est née la ville de Paris.

Sans remonter aux temps héroïques où les Parisii, pêcheurs et bateliers, vivaient fortifiés dans leur île, — dans notre île, — voyez ce qui se passait à une époque plus rapprochée de nous.

Louis XIII encore, au XVII[e] siècle, chassait les perdrix au faucon sur les Champs-Elysées, et, comme en pleine campagne, prenait dans les taillis des Tuileries les pinsons à la pipée. A ce moment, déjà depuis des siècles, dans nos vieux quartiers battait le cœur de la cité.

Aussi que de souvenirs dorment accrochés à chaque pan de mur, à chaque pavé de nos rues. Ce sont ces souvenirs que nous essayons de réveiller, et nul n'est mieux placé que nous pour que la moisson soit splendide : car sur aucun point de la ville n'ont passé plus de générations. Il faut, messieurs, que quand d'autres générations nombreuses y auront vécu après nous, on se souvienne aussi de nous, et que par nous nos successeurs apprennent quels ont été les ancêtres lointains, marchant dans ces mêmes rues, agités des mêmes passions sous des noms différents. Il faut, en un mot, que nous demeurions bien convaincus et que nous convainquions les autres qu'en étudiant le passé c'est pour éclairer l'avenir que nous travaillons.

Avant de donner la parole à notre Secrétaire Général, j'ai encore, messieurs, un devoir très agréable à remplir. J'ai à adresser à M. le Maire de cet arrondissement l'expression de notre gratitude pour l'hospitalité qu'il nous a si gracieusement offerte dans cette salle des Conférences, et aussi pour la sympathie qu'il veut bien témoigner à *La Cité*, car M. le Maire, obligé de se rendre à une autre réunion, m'a fait l'honneur de m'exprimer ses vifs regrets de ne pouvoir assister ce soir à notre assemblée générale (*Vifs applaudissements*).

Le secrétaire général, M. A. Callet, prend ensuite la parole, il fait connaître les excuses des personnes qui ont été empêchées d'assister à la réunion, et s'exprime en ces termes :

Mesdames, Messieurs, ou plutôt mes concitoyens, car nous sommes tous de la Cité,

Pour la cinquième fois, je viens vous présenter le rapport annuel

sur les travaux de notre société et le compte rendu financier du dernier exercice.

Rassurez-vous, je serai très court et je ne veux pas retarder, par la lecture de ma prose, forcément aride, et dont le sujet ne comporte guère des envolées poétiques et des amplifications littéraires, la conférence que va vous faire mon ami Funck-Brentano, un maître en l'art de bien dire, et qui nous montrera que l'amour, cet enfant de Bohême, fleurit sur la paille humide des cachots de la Bastille.

La Société continue à se maintenir, comme le disaient nos pères, dans un excellent *portement ;* elle a cinq ans d'existence, et vous savez que pour une société qui ne donne à ses adhérents que des jouissances littéraires et scientifiques et ne distribue pas des rubans et des récompenses, c'est là une preuve de vitalité que beaucoup de sociétés pourraient nous envier.

Notre chiffre d'adhérents dépasse 600. *Le cap des tempêtes,* c'est-à-dire le versement des cotisations, a été affranchi sans trop de difficultés et nous n'avons laissé aux buissons que peu de notre toison.

Aidez-nous, mes chers adhérents, à recruter des adhérents ; la lecture du *Bulletin* est une lecture saine, je n'ose dire intéressante à cause de la modestie bien connue de nos collaborateurs et la mère peut en autoriser la lecture à sa fille.

Nous voulons, en même temps qu'apporter des matériaux inédits à l'histoire de ce berceau où notre Paris a commencé à vagir et grandir, vulgariser la Science archéologique et la rendre accessible à tous.

Notre succès prouve que nous avons eu raison et que nous avons bien fait de nous tenir en dehors des coteries, au-dessus des questions de politique et de religion.

Le Bulletin

Le Bulletin est l'œuvre parlante et agissante de notre Société ; au point de vue matériel, le dernier serait un peu raté. Nous avons quitté notre imprimeur qui, sous couleur de grève future, avait voulu majorer ses prix, nous ne nous sommes pas laissé faire et nous nous sommes adressés à un autre. Dans cette gésine, le premier enfant sorti de ses presses était assez mal venu.

Nous recevons de différents côtés des félicitations sur la rédaction du *Bulletin* qu'on trouve intéressant et comme le nègre, nous continuerons à essayer de vous instruire en vous amusant.

Visites

Un deuil cruel qui m'a frappé au cours de cette année m'a empêché de m'occuper de l'organisation des *Visites* dans les anciens monuments de notre arrondissement, dans nos vieux hôtels si curieux.

On sait avec quel succès, les années précédentes nous avons visité, sous la direction de guides autorisés et érudits, *Notre-Dame,* le *Palais de Justice,* la *Conciergerie,* les *Archives,* etc.

Nous pourrons, au printemps, aller voir en détail l'*Hôtel-de-Ville*, la *Bibliothèque de l'Arsenal*, l'*Hôtel Lambert*, *Carnavalet ;* mais cela en petites fractions, car aux précédentes visites nous avons reconnu que les visiteurs étaient trop nombreux et qu'il ne fallait pas que leur nombre dépassât vingt.

Concert, Banquet, Exposition

Chaque année, après l'Assemblée Générale, nous organisions un concert où nous nous réunissions dans un banquet fraternel où la gaieté faisait bon ménage avec l'archéologie. Le comité a estimé que l'organisation d'un banquet entraînerait certains frais et qu'il fallait varier un peu nos distractions et nos plaisirs.

1° Un membre a proposé d'organiser au mois de mars ou d'avril, à l'*Hôtel-de-Ville*, une exposition de *Tableaux*, *Gravures*, *Sculptures*, *Dessins*, concernant notre *vieille Maison Commune* où se sont déroulés tant d'épisodes de l'Histoire de Paris. Nous vous demandons si vous acceptez cette proposition, et dans ce cas, nous nommerons une Commission chargée de préparer et d'organiser cette Exposition qui sortira des limites de notre arrondissement et intéressera tout Paris.

Cartes postales

Nous avions fait faire, il y a trois ans, deux séries de cartes très artistiques de monuments de notre arrondissement. Ces cartes ont été vite enlevées et il ne reste plus chez le concierge de la Mairie que quinze collections de la deuxième série ; nous avons dû suspendre cette publication à cause de différends avec notre imprimeur, aujourd'hui réglés.

Nous avons reçu de nouvelles demandes, aussi allons-nous reprendre cette publication et nous espérons que vous y continuerez le même bon accueil.

Le Comité a désigné comme Président, en remplacement de notre premier Président M. Georges Fabre, maire, qui a rendu de grands services à la Société dont il était très fier, *M. Henry Martin*, le modeste et éminent Administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, dont vous avez lu déjà dans le Bulletin des articles d'érudition remarquables et dont à la réunion de notre comité M. Hartmann saluait la venue parmi nous.

Vous ratifierez, nous n'en doutons pas, le vote unanime du comité qui l'a élevé à la Présidence (*Vifs applaudissements*).

Conformément aux statuts un quart des membres du comité de direction est renouvelable.

Sont sortants MM. Delaby, Flandrin, Remoissonnet, Demmler, Ronceray.

Nous vous proposons le maintien des deux premiers membres et le remplacement des trois autres que leurs occupations [empêchent

d'être exacts à nos séances par *MM. Raymond Barbaud,* architecte, *Maurice Tourneux,* publiciste, *Henry Martin,* administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal.

Don du Dr Davesne

Nous avons reçu la lettre suivante de *M. le Dr Davesne, Membre d'honneur* de la Cité, un érudit et un fervent du Vieux Paris :

Monsieur le Président,

Lors de la réunion provoquée par M. le Maire du IVe arrondissement en novembre 1901 pour la fondation et l'organisation de la Société historique et archéologique du IVe arrondissement *La Cité*, il a été dit que toutes les gravures que j'ai données à la Mairie quelque temps auparavant appartiendraient désormais à cette société puisqu'elles représentaient toutes des vues des vieux quartiers de l'arrondissement. Il n'a pas été fait d'objection à cette proposition, je ne pense pas qu'il puisse en être fait par la suite.

Pourtant j'aimerais qu'il soit assuré que mon don est bien définitivement devenu la propriété de *La Cité* à laquelle il a le plus de chances d'être utile.

Veuillez, etc.

Dr Davesne

Au nom de *La Cité,* notre président a remercié M. le Dr Davesne du don qu'il vient de faire à la Société :

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour m'expliquer dans quelles conditions vous aviez fait don à la Société historique et archéologique du IVe arrondissement *La Cité* de toutes les gravures remises par vous à la Mairie quelque temps avant la fondation de cette Société. En même temps, vous voulez bien me confirmer par écrit cette donation et exprimer votre volonté que les gravures données par vous demeurent définitivement la propriété de *La Cité.*

Permettez-moi, au nom et comme président de la Société *La Cité,* de vous exprimer ma plus vive gratitude pour votre généreuse initiative.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

Signé : Henry Martin.

Catalogue

Grâce au zèle de notre archiviste Delaby, que ne refroidit pas le nombre des années et qu'assiste notre ami Teillac, le catalogue de nos richesses est achevé, il va être autographié par les soins d'un de nos membres les plus devoués M. Moutaillier, imprimeur d'art, qui veut bien nous faire ce cadeau.

Notre Société possède une collection de nombreuses gravures ayant toutes rapport au vieux Paris et principalement au IVe arrondisse-

ment, lesquelles ont été offertes à la Société *La Cité* par MM. Hartmann, le Dr Davesne et plusieurs adhérents ; les cadres qui les contiennent, au nombre de dix-neuf, sont placés dans le cabinet de M. le Maire, de MM. les Adjoints, la salle d'attente des mariages, les galeries qui conduisent aux bureaux, la salle des commissions et dans la salle des réunions des administrateurs de *La Cité*.

De plus, quatre grands cartons contiennent encore des gravures anciennes, des photographies et des plans ; plusieurs collections d'affiches administratives et électorales ; de nombreuses curiosités provenant de fouilles ou ayant été employées à d'anciens usages ; de nombreux moulages, notamment de l'église Saint-Merri, etc., etc.

Environ deux cents volumes et brochures, et enfin une liasse contenant les actes administratifs de la Société.

Je propose un ban pour MM. Davesne, Delaby, Moutaillier et Teillac *(Applaudissements)*.

Compte rendu financier

J'aborde ensuite le compte rendu financier, œuvre de notre excellent caissier Marchal qui s'apprête à encaisser vos souscriptions (gare à vos poches !) et qui, malgré cela, administre admirablement notre petit avoir.

Situation

Reliquat de recettes 1905	1.029.32
Recettes de 1906	4.226.40
Total des recettes	5.249.72
A déduire dépenses 1906	3.935.45
Reste en caisse	1.314.27

Vous voyez que nos finances sont prospères et que notre budget est plus facile à boucler que certains autres.

Pour adoucir votre chagrin, j'ai le plaisir de vous annoncer que je viens de recevoir un mot de notre dévoué Sociétaire, M. Galli, m'informant qu'une subvention de trois cents francs a été votée à *La Cité* par le Conseil municipal.

Bulletin municipal officiel du samedi 24 novembre 1906
CONSEIL MUNICIPAL

35. — Subvention de 300 francs à la société *La Cité*.
M. Henri Galli, au nom de la quatrième Commission.
Messieurs,

Vous avez bien voulu accorder, depuis plusieurs années, à « La Cité », société d'archéologie et d'études historiques du IVe arrondissement, une subvention de 300 francs.

Je n'ai pas à vous apprendre combien le IVe arrondissement est riche

en souvenirs évoquant le passé de Paris. « La Cité », qui compte aujourd'hui plus de six cents membres, apporte une large contribution à l'œuvre de ceux qui écrivent l'histoire de Paris, de ses monuments, de ses vieilles rues, où chaque maison rappelle une anecdote, une légende, un événement. Elle compte parmi ses membres des collectionneurs éclairés et des savants érudits. Nous vous proposons de lui accorder, cette année comme les années précédentes, une subvention de 300 francs.

Les conclusions de la Commission sont adoptées (1906, P. 1214).

Conformément aux statuts, vous aurez à voter pour le renouvellement du quart des membres du Comité de Direction.

Mais si vous le voulez bien, pour vous reposer de mon compte rendu qui est loin d'être attrayant, M. le Président va donner immédiatement la parole à M. Funck-Brentano. Après l'absinthe vous aurez le miel (*Applaudissements*).

Le président demande si quelqu'un a des observations à présenter sur le rapport du secrétaire général. Personne ne demandant la parole, le président met aux voix les conclusions de ce rapport, soit: approbation des comptes et des actes du Comité, puis nomination de membres du dit Comité. L'assemblée vote ces propositions à l'unanimité.

M. Funck-Brentano, sur l'invitation du président, prend la parole et fait une intéressante Conférence qu'il intitule : « Une Idylle à la Bastille », dans laquelle il raconte l'histoire de la détention de Marguerite-Jeanne Cordier, dite Rose de Launay, qui épousa dans la suite le baron de Staal, officier dans les gardes suisses.

Mlle de Launay, qui était lectrice de la duchesse du Maine, fut impliquée dans la fameuse conspiration du prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, dont la duchesse du Maine était l'âme et dont l'un des buts était de rétablir le duc du Maine, fils de Louis XIV et de Mme de Montespan, dans le rang et dans les privilèges que le testament du feu roi lui avait attribués, et que le Parlement venait de lui retirer à l'instigation du duc d'Orléans, régent du royaume.

Mlle de Launay entra à la Bastille le 19 décembre 1718. En même temps qu'elle, y furent enfermés les principaux inculpés, impliqués dans l'affaire de la duchesse du Maine, le duc de Richelieu, le marquis de Pompadour, Nicolas de Malézien, chancelier de Dombes, le chevalier de Ménil, l'abbé Brigaud et quelques autres. D'après les mémoires charmants de Mlle de Launay (publiés sous le nom de Mme de Staal), le conférencier reproduit la vie animée et élégante que menèrent, durant des mois, ces nobles prisonniers, dans la sombre forteresse, sous l'œil bienveillant des officiers du roi. « Ce fut, dit Mlle de Launay, la période la plus heureuse de ma vie. »

D'autant qu'elle s'était prise de passion pour le jeune et beau chevalier de Ménil, son compagnon de captivité, qui, de son côté, brûla pour elle de l'amour le plus vif. Ce qui donne à cette intrigue son caractère le plus intéressant, c'est le personnage de M. de Mai-

son-Rouge, lieutenant du roi à la Bastille, qui se prit, lui aussi, de passion pour Mlle de Launay, et qui alla pour lui être agréable, dans son amour si grand pour la jeune fille, jusqu'à favoriser sa correspondance à l'intérieur de la prison et ses entrevues avec le jeune chevalier, après s'être assuré que tout était entre eux pour le bon motif; bien que, comme il le dit lui-même, « cela lui mît un poignard dans le cœur ».

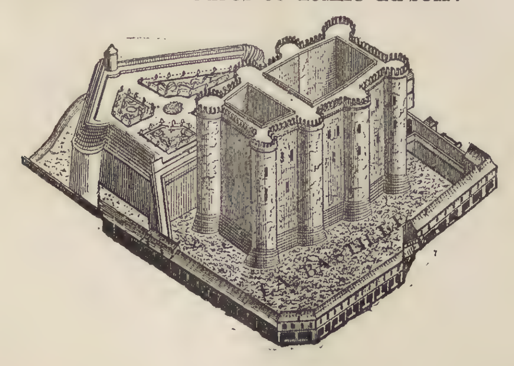
Cette figure de Maison-Rouge, d'une très grande probité, d'une bonté infinie, d'une droiture et d'une loyauté admirables, est étudiée avec une singulière pénétration par Mlle de Launay en ses *Mémoires*. La gracieuse prisonnière sortit de la Bastille le 5 juin 1720. Hélas! en liberté, se retrouvant auprès d'autres femmes, le chevalier de Ménil devint infidèle à la spirituelle captive qui avait été le charme de ses heures de détention. Il épousa une de ses parentes. Mlle de Launay, revenue auprès de la duchesse du Maine, épousa le baron de Staal, officier dans les gardes suisses, dont le duc du Maine était colonel. M. de Staal, d'un premier mariage, avait de grandes filles avec lesquelles sa jeune femme ne s'entendit pas. Celle-ci fut malheureuse. « Mon idylle finit donc tristement, dit en terminant le conférencier. J'aurais préféré assurément que Rosette eût épousé son beau chevalier, qu'ils eussent été infiniment heureux et qu'ils eussent eu beaucoup d'enfants. Comme conclusion à une idylle c'eût été dans l'ordre; mais ce n'eût pas été dans la vérité et, contre la vérité, l'historien est impuissant. »

Il est vrai que si elle eût été heureuse, active, ses moments occupés par ses enfants et par les soins du monde où le chevalier de Ménil l'eût entraînée, Rose de Launay n'eût sans doute pas écrit ses *Mémoires*, qui sont un chef-d'œuvre et qui ont donné à son nom l'immortalité. C'est pour cette raison qu'elle fait partie des souvenirs du IVe arrondissement et que M. Funck-Brentano la présente à ses auditeurs charmés qui trouvent la conférence trop courte.

Le président dit qu'il n'a rien à ajouter, après les applaudissements prolongés de l'auditoire qui sont les remerciements de tous pour la belle conférence que vient de faire M. Funck-Brentano.

Le président félicite les membres de *La Cité* d'être venus en si grand nombre et voit dans ce fait un nouvel encouragement aux membres du Comité et du Bureau pour continuer à s'occuper activement des travaux de la Société et s'efforcer d'en développer la prospérité.

La séance est levée à dix heures et demie du soir.



LA CITE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus
(Vieux dicton Parisien)

SOMMAIRE

6me ANNÉE

N° 22 — Avril 1907

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

2, Place Baudoyer, 2

PARIS



Le Théâtre de Molière au Jeu de Paume
de la Croix-Noire

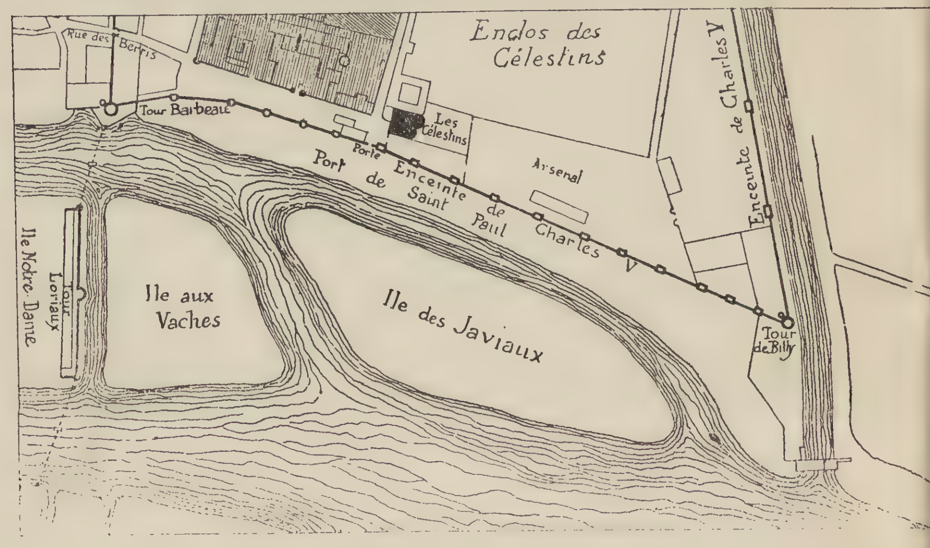
Le Conseil municipal dans une de ses dernières séances a voté l'achat et la démolition d'une maison, 15, rue de l'Ave-Maria, qui fait saillie sur la rue. Cette maison que rien extérieurement ne fait distinguer de ses voisines a cependant un passé glorieux. C'est là que se trouvait le Jeu de Paume de la Croix-Noire où pendant deux ans, Molière dirigea son « Illustre-Théâtre ».

Dès le 20 décembre 1644, la troupe de l'Illustre-Théâtre, après avoir, par des emprunts, réglé quelques dettes.... ses premières dettes ! quitte le Jeu de Paume des Métayers, à la porte de Nesle, dont on démonte les bois et les loges pour les transporter et les remonter dans un autre Jeu de Paume, où dix-huit jours après, les jeunes comédiens allaient de nouveau tenter la fortune. L'emplacement qu'ils abandonnaient était peu avantageusement situé dans un quartier où la population n'était guère agglomérée. En outre, les abords du théâtre étaient difficiles, car nous voyons que pour en ménager l'accès, les associés avaient dû payer une somme importante à un paveur. Le Jeu de Paume de la Croix-Noire, où ils venaient s'établir, se trouvait situé au contraire à proximité des riches habitations du Marais et de la place Royale, et par conséquent dans des conditions apparemment plus favorables.

Il était la propriété d'une dame Denise Philippe, épouse d'un sieur Philippe de Parade, contrôleur des gages de messieurs du Parlement et domicilié rue des Barrés. Cette dame l'avait louée à un maître paumier avec lequel a dû traiter J.-B. Poquelin.

Les auteurs qui ont écrit sur Molière disent seulement que ce Jeu de Paume était situé dans le quartier Saint-Paul, d'autres plus explicites ajoutent qu'il était placé au port Saint-Paul. Ce n'est que dans les documents publiés par M. Eudore Soulié qu'il est fait une mention détaillée « *d'un Jeu de Paume, sis rue des Barrés ayant issue sur le quai des Ormes* » (Document XVI), et, ailleurs, du « *Jeu de Paume de la Croix-Noire, sis rue de la Barée, proche de l'Ave-Maria* ». (Document XXII.) Nous y trouvons encore (p. 184) dans une note, une citation d'après l'avocat Pierre Bouquet, mentionnant « *un Jeu de Paume de la Croix-Noire près la potterie de la Béguignere* » (Poterne des Béguines).

Ce Jeu de Paume était fort ancien ; Sauval (1) en fait mention dans



1. M. Eudore Soulié a laissé de côté une citation de Sauval rapportée dans le même ouvrage : « 1573... M. Guillaume le Gentilhomme, advocat en parlement pour une portion des anciens murs commençant à la rue Saint-Antoine, vis-à-vis Sainte-Catherine, confinant avec une tour et finissant où souloit avoir une poterne vulgairement appelée la porte Saint-Paul et l'autre portion des dits murs où d'ancienneté et à présent y a colombier, en tirant à une terrasse ou tour, et d'icelle jusqu'à une autre tour ou poterne appelée la poterne des veignes, étant près l'hostel de l'Abbayie de Barbeau, de laquelle on descend par degrés joignant l'hostel de l'Ave-Maria près une tour et contigu la tour des veignes *au jeu de Paume où pend pour enseigne la croix noire* jusqu'à une tour du coin en laquelle a accoutumé être la chaîne traversant la rivière de Seine, etc... laquelle portion de muraille contient environ cent seize toises de long... La tour étant

un compte de 1573. Il avait été également élevé contre l'enceinte de Philippe-Auguste, près de la tour Barbeau (Barbel devers Lyaue ou Barbelle sur l'Yaue), qui en était un des points importants ; il était contigu à l'hôtel que les religieux de l'abbaye de Barbeau possédaient à Paris, dans le voisinage de l'hôtel des archevêques de Sens et du couvent qui fut d'abord occupé par les Béguines, puis par les religieuses cordelières dites filles de l'Ave Maria.

Le collège des Béguines fut fondé en 1264 par saint Louis, dans la rue des Barrés, près la porte Barbel (cette rue prit alors le nom de rue des Béguines). Elle reprit son nom de rue des Barrés sous François Ier, elle allait de la rue Saint-Paul à la rue du Fauconnier ; aujourd'hui elle s'appelle rue de l'Ave-Maria.

Les Béguines étaient venues de Flandre au nombre de 400. En 1471, sous Louis XI, leur nombre se réduisit à 3. On donna alors ce couvent aux religieuses de la « tiers ordre pénitence et observance de Monsieur Saint-François ». La maison prit alors le nom de couvent de « l'Ave-Maria ». A ce sujet la légende raconte que les religieuses sonnaient la cloche pour demander leur pitance aux habitants de Paris et remerciaient en disant « Ave Maria ».

A peine installées, ces religieuses eurent maille à partir avec les filles de Sainte-Claire que l'Université voulait installer dans le couvent. Un procès eut lieu et les filles de l'Ave-Maria eurent gain de cause, mais alors elles invitèrent les filles de Sainte-Claire à s'établir dans leur maison. En peu de temps le couvent fut habité par 58 religieuses ; elles demandèrent au roi Charles VIII d'être gouvernées par les religieux de Saint-François, et ce prince, par lettres patentes de 1485, les autorisa à recevoir douze pères et leur donna deux tours de la ville, avec le mur qui les joignait pour les loger.

Ce fut là, où, par les libéralités de la reine-mère, le couvent fut bâti.

Henri II, ayant établi en 1552, un impôt sur les maisons de Paris, en exempta les religieuses de l'Ave-Maria, et, de plus, il leur accorda une certaine quantité d'eau des fontaines publiques de la ville.

---

esdits anciens murs de l'hostel de Barbeau à l'endroit du chantier du roi occupé par le Maître des œuvres du Roi, tenant le dit chantier. » Cette dernière tour était la tour Barbeau.

Le 17 janvier 1604, le roi leur permit de quêter dans toutes les églises paroissiales de la ville et des faubourgs.

En 1658, elles obtinrent le droit de défendre à toutes personnes d'élever aucuns bâtiments voisins de leur maison, plus haut que les murs de clôture, avec permission d'abattre tout ce qui dépasserait, même à l'égard des constructions existantes.

Enfin en 1660, tous leurs privilèges furent confirmés : exemption de tous droits de ports, péages, passages, impôts, tant par eau que par terre, etc., etc.

On voit qu'elles savaient amplement tirer parti de la faveur du roi.

L'église de leur couvent n'avait rien de remarquable, si ce n'étaient les tombeaux des personnages qui y dormaient leur dernier sommeil, ceux de Mathieu Molé, garde des Sceaux, et Renée de Nicolaï, sa femme, Antoine, roi de Portugal, N. de Vivonne, veuve de Claude de Clermont-Dampierre, Catherine de Clermont, sa fille, etc.

Cette église avait été dédiée, le 18 mars 1447, par Denis, patriarche d'Antioche, évêque de Paris. Cette communauté fut supprimée en 1790, et les bâtiments convertis en caserne. Il existe aujourd'hui à l'emplacement une école communale publique.

La rue des Barrés tenait son nom du couvent de religieux du Mont-Carmel, amenés par saint Louis, de la Palestine.

En 1254, il établit ces religieux, au nombre de six, dans un bâtiment du quai Saint-Paul et ce couvent donna son nom à la rue adjacente, en raison du vêtement des religieux qui portaient des manteaux « barrés » de diverses couleurs. Ils bâtirent une chapelle qui devint une église pourvue d'une cloche et entourée d'un cimetière.

En raison des inondations fréquentes, les moines demandèrent à Philippe le Bel, une autre résidence. Le roi leur donna alors divers immeubles sis sur la rive gauche, à peu près à l'emplacement actuel de la place Maubert et de la rue des Noyers.

Grâce aux indications bienveillantes de M. Jules Bonassies, dont la compétence en matière de théâtre est bien connue, il a été retrouvé dans de vieux titres de propriété un plan et la description de l'immeuble du Jeu de Paume de la Croix-Noire, et on a pu en rétablir l'emplacement avec une certitude absolue.

C'est au Jeu de Paume de la Croix-Noire que fut représenté en

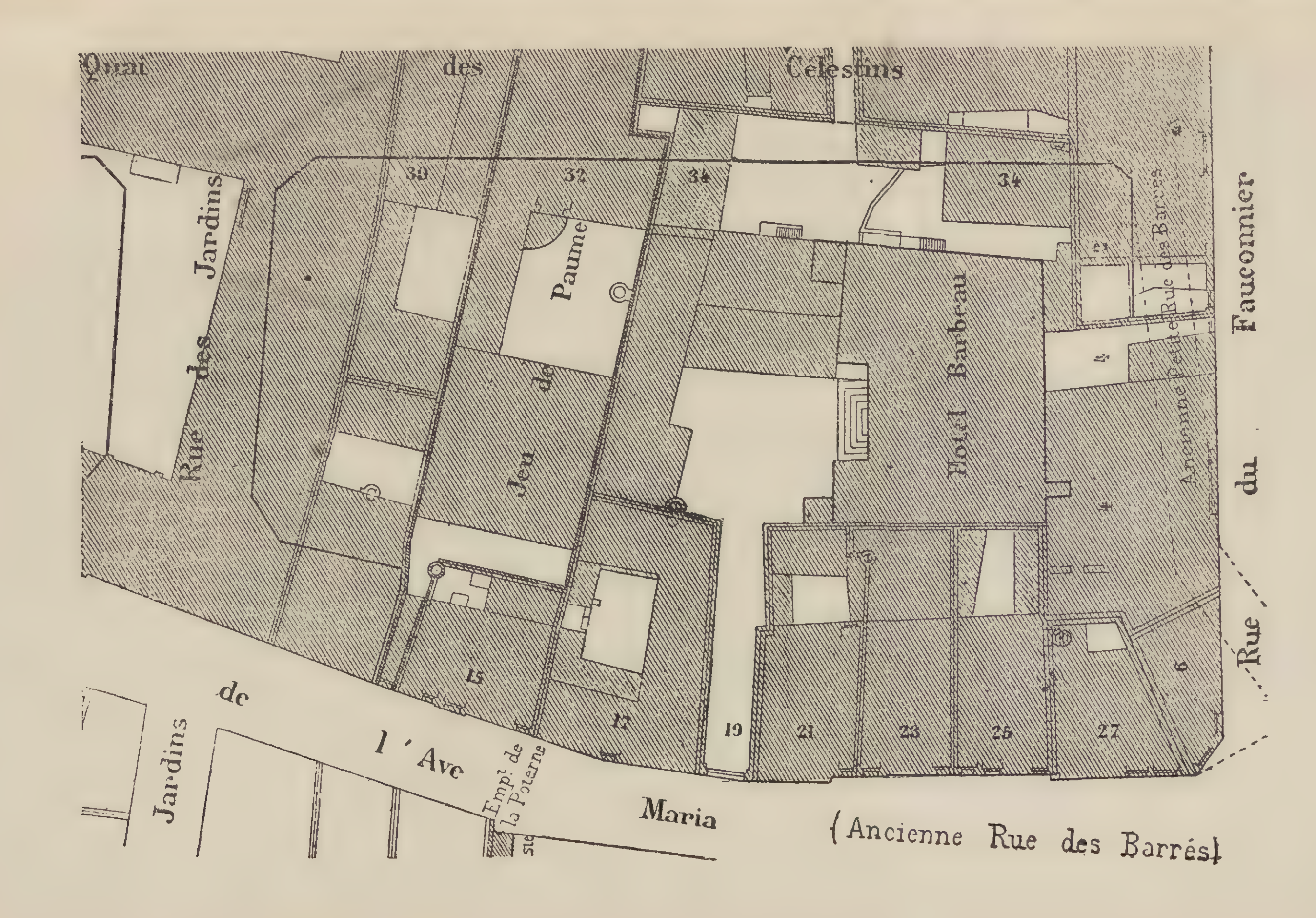
1645, *Artaxercès*, tragédie de Magnin et la seule pièce jouée par la troupe de l'Illustre-Théâtre, dont le titre et l'analyse soient arrivés jusqu'à nous. Ce fut aussi pendant son séjour au port Saint-Paul que la troupe de l'Illustre-Théâtre, laquelle était entretenue par Gaston d'Orléans et portait également le titre de troupe de son Altesse Royale, figura très probablement dans une fête donnée par ce prince en l'hôtel du Luxembourg le 7 février 1645.

Molière, à cette époque, logeait à proximité de son théâtre au coin de la rue des Jardins Saint-Paul « en la maison où demeuroit un mercier ». A quelle encoignure habitait ce mercier ? Sans doute à l'une des encoignures de la rue des Barrés. Les deux maisons d'angle qui existent aujourd'hui à cet endroit paraissent fort anciennes, et bien probablement celle qu'habita le directeur de la troupe de son Altesse Royale le duc d'Orléans est encore aujourd'hui à peu près telle qu'elle était alors.

M. Eudore Soulié fait aussi mention d'un des faits les plus curieux et plus ignorés de la vie de Molière et qui se rapporte à cette époque, nous voulons parler de son emprisonnement pour dettes au Grand-Châtelet. Ç'a été peut-être une consolation pour bien des jeunes auteurs d'apprendre que Molière lui-même ne fut pas exempt des difficultés d'argent qui rendent parfois si pénibles les premiers pas dans la carrière littéraire. L'acte du 13 août 1645, par lequel J.-B. Poquelin et ses associés s'obligent envers Léonard Aubry à l'indemniser du cautionnement par lui fait pour eux afin de tirer de prison le dit Poquelin, a été dressé au Jeu de Paume *de la Croix-Noire.*

Les dettes qui avaient déterminé son incarcération étaient des dettes criardes. Il devait à une marchande Jeanne Lévé, 291 livres, au linger Dubourg, 115 livres et à Antoine Fausser, fournisseur de chandelles de la troupe de l'Illustre-Théâtre, 115 livres.

Nous avons lieu de croire que le quartier du port Saint-Paul, malgré les avantages de sa situation, ne fut pas plus favorable à la jeune troupe que le quartier de la porte de Nesle. Peut-être l'installation matérielle du théâtre était-elle trop défectueuse. Les issues du Jeu de Paume étaient fort étroites et l'aménagement intérieur laissait beaucoup à désirer, bien que cet aménagement fût semblable à celui de la salle du Marais, et bien que, à cette époque, on fût peu exigeant



Quai des Célestins
Rue des Jardins
Jardins de l'Ave Maria
Empt. de la Poterne
(Ancienne Rue des Barrés)
Jeu de Paume
Hotel Barbeau
Ancienne Petite Rue des Barres
Rue du Fauconnier
15
17
19
21
23
25
27
6
4
30
32
34

en matière de confortable. Il y avait sans doute aussi d'autres causes d'insuccès, et la mémoire de Molière ne perdra rien si nous laissons supposer que le jeu des comédiens et la composition des pièces n'étaient pas alors ce qu'ils devaient être plus tard.

C'est alors que la troupe de l'Illustre Théâtre retourna au faubourg Saint-Germain pour s'installer cette fois au Jeu de Paume de la Croix-Blanche, rue de Buci. Revenons maintenant à la salle du Port Saint-Paul.

Cette salle, d'une assez grande étendue, avait la forme d'un carré long, dans la direction du nord au sud, entre la rue des Barrés-Saint-Paul et le quai, qui s'appelait alors quai des Ormes, et qui, depuis prit successivement différents noms. Elle était séparée de la rue des Barrés, par une maison occupée au rez-de-chaussée par deux petites boutiques, avec deux petites cours entre elle et le Jeu de Paume (Voyez, sur le plan du Jeu de Paume, la maison indiquée sous la dénomination : maison à M. Pitoin, et, sur le plan d'ensemble, la maison portant aujourd'hui le nº 15, rue de l'Ave Maria). Cette maison (1) appartenant, du temps de Molière, à la famille Philippe de Billy.

Contre cette maison, une allée, large seulement de 1 m. 20 centimètres dans œuvre et longue d'environ 10 mètres, servait d'entrée au Jeu de Paume, lequel, ainsi que nous l'avons vu plus haut avait également une issue sur le quai.

Dans ce passage et à l'angle saillant de la propriété enclavée (voir plan) se trouvait un puits où suivant la tradition Molière venait faire ses ablutions et se débarrasser de son fard après les représentations. Ce puits existe encore et il reçoit la visite fréquente des touristes de tous les pays, mais il est maintenant dépourvu d'eau.

L'ensemble de la propriété comprenait le Jeu de Paume proprement et la maison du maître paumier ; cette dernière étant en façade sur le quai et comprenait, en 1727, une cave, un rez-de-chaussée, trois étages et un grenier (Voyez, sur le plan du Jeu de Paume la maison indi-

---

1. En 1712, cette maison, entre les deux boutiques, comprenait deux étages avec grenier au-dessus, escalier dans œuvre, deux chambres et cabinets à chaque étage, les chambres régnant sur le passage du jeu de paume, et une cave par-dessous, plus un puits mitoyen avec le jeu de paume.

quée comme appartenant à M. Boucher.) Au rez-de-chaussée, du côté du levant, se trouvait une salle ; à côté de cette salle, une remise de voitures appartenant, en 1727, comme la maison de la rue des Barrés et tout le terrain situé au couchant du Jeu de Paume, à M. Pitoin (et avant lui à la famille Philippe de Billy), qui avait droit au passage pour communiquer avec la remise. A la façade sur le quai se balançait l'enseigne : *A la Croix-Noire*, qui avait donné son nom à l'établissement.

Nous avons vu que le Jeu de Paume de la Croix-Noire et la maison y attenant appartenaient, du temps de Molière, à une dame Denise Philippe épouse de M. Philippe, ou Philippe de Parade. Cette propriété lui était échue en 1635, dans le partage des biens de M. Vincent Philippe sieur de Farcy et de Jeanne Targes, ses père et mère. On doit à l'obligeance de Me Robineau et de Me Cocteau, notaires à Paris, la communication des actes qui établissent cette origine de propriété Dans l'inventaire dressé, cette même année 1635, après le décès des sieur et dame Philippe de Farcy, on trouve énoncé sous la cote 19e, un titre plus ancien de propriété de la « *Maison et Jeu de Paume de la Croix-Noire,* » et sous la cote 42e un bail *passé devant Tolleron, notaire au Châtelet et daté du 5 octobre 1626, fait par ledit défunt au nommé François Cornil, Maître paumier, d'une maison de jeu de paume moyennant le prix de loyer et aux charges et conditions y relatées.*

En 1652, Mme de Parade fit don de la totalité de la maison et du Jeu de Paume à damoiselle Marguerite de Parade, sa belle-fille. Le 1er février 1686, les héritiers de Marguerite de Parade, décédée épouse de Jacques de Lhopital, contrôleur des gages de messieurs du Parlement, procèdent au partage de ses biens, et la maison avec le Jeu de Paume échoit pour moitié à damoiselle Catherine de Lhopital et au sieur Jean de Lhopital. Ce dernier meurt en 1705, et l'héritage revient intégralement à sa cohéritière.

Enfin, le 26 avril 1727, Mlle de Lhopital vend à M. Jean-Baptiste Boucher, marchand joaillier, bourgeois de Paris, et à damoiselle Marie-Elisabeth Boucher son épouse, la totalité *d'une maison et Jeu de Paume se tenant ensemble scis en cette ville de Paris, quai des Ormes près le pont Saint-Paul et ayant deux issues et sorties l'une*

sur le quai et l'autre sur des Barrés, ladite maison alors vacante.

Nous ne pousserons pas plus loin la recherche des différents propriétaires qui se sont succédé dans l'immeuble. Disons seulement qu'en 1849 il était passé entre les mains d'une dame veuve Musard, qui le céda quelque temps après au Dr Pinel Grandchamp, et la veuve et les héritiers de celui-ci le vendirent à M. Bastard aîné, négociant en vins à Bercy. Enfin en 1883, il fut acquis par M. Prosper Bulot, architecte du ministère de l'Intérieur et frère du distingué procureur général Bulot.

Le Jeu de Paume de la Croix-Noire, ainsi que les maisons portant aujourd'hui, sur la rue de l'Ave-Maria, les nos 15, 17, 19, 21, 23, 25 et 27 (voyez le plan de l'îlot), faisait partie, à la fin du XIIIe et encore au XVe siècle, des terrains occupés par l'hôtel Barbeau lequel était la propriété de l'abbaye de Barbeau (1).

Mauperché, dans son ouvrage sur Paris ancien et moderne, nous donne les détails suivants sur cette abbaye : « Ce ne fut qu'en 1147 que Louis le Jeune fonda à quelques lieues au sud de Melun, une abbaye sur une place appelée Saint-Port. *Portus Sacer* et que, quelques années après en 1158, il crut devoir reporter à une légère distance au delà de sa première position, au lieu dit Barbeau, *Barbellum*, ce qui fut cause que par la suite, le titre d'abbaye de Saint-Port fut converti en celui de l'abbaye de Barbeau, en 1279. Il y a cependant des exemples que les religieux de ce monastère ont encore, depuis cette époque, été nommés conventuels du saint monastère de Saint-Port. *Religiosi conventus sancti monasterii sacri Portus* ; c'est ainsi qu'ils sont qualifiés dans les lettres qu'ils obtinrent de Philippe le Hardi, sous la date de juin 1279, par lesquelles ce prince leur

1. « Barbeaux, Barbel ou Port sacré, Barbellum ou Barbellæ de Sacro Portu-Abbaye d'homme et en commande, de l'ordre de Citeaux, dans la Brie française, diocèse de Sens, parlement et intendance de Paris. Election de Melun ; située sur la rive droite de la Seine, à deux lieues sud-est de Melun, une lieue et demie nord-ouest de Fontainebleau, neuf lieues nord-ouest de Sens et neuf lieues un tiers sud-est de Paris... cette abbaye est très bien bâtie et elle vaut 20.000 livres de rente au sujet qui en est pourvu par le roi, La taxe en cours de Rome est de 800 florins... Le roi Louis le Jeune y est inhumé devant le grand autel ; son tombeau est peu élevé et il a été restauré aux dépens du cardinal de Fustemberg qui était abbé de ce monastère. » Suivant une légende cette abbaye fut bâtie avec le prix d'un diamant trouvé dans le corps d'un barbeau.

donna des places et rues vaines et vagues au bout de la rue de la Mortellerie sur lesquelles ils ont, par la suite, élevé un hôtel et grand nombre de maisons ». Et Mauperché désigne ces maisons sous la dénomination d'hospice de Barbeau, parce qu'il traduit ainsi les mots *hospitium Barbelli* qu'il a trouvés sans doute dans Félibien rapportant un acte de 1406, et qu'il aurait dû ou pu traduire par *hôtel de Barbeau* ; les maisons dont parle Mauperché, élevées sur des places et rues vaines au bout de la rue de la Mortellerie, sont précisément celles dont nous occupons en ce moment. Parmi ces maisons, celles qui portent, sur la rue de l'Ave-Maria, les n[os] 15, 17 et 19 avaient été achetées en 1712 par Jean Pitoin (1), l'un des vingt-cinq marchands de vin du roi privilégiés et bourgeois de Paris, des créanciers de défunt Messire Jean-Julien Philippe, sieur de Billy, conseiller en la grande Chambre du parlement, et de Messire Jacques-René Philippe de Billy, son fils et unique héritier ; ces derniers les tenaient par succession des sieurs Vincent-Philippe de Tarcy et dame Jeanne Targes, son épouse, que nous avons vus possédant le Jeu de Paume avant la dame Denise Philippe, épouse de Parade. Les religieux avaient, paraît-il, vendu en partie leur hôtel pour payer le droit de subvention auquel ils avaient été taxés.

L'emplacement du marché de l'Ave-Maria appartenait aux religieux de Barbeaux et resta en leur possession jusqu'à la Révolution. Lors de la construction de ce marché en 1876 les fouilles firent découvrir des salles souterraines d'un beau style ogival.

Les limites de l'hôtel Barbeau et de ses annexes étaient la rivière de Seine, la rue des Barrés (aujourd'hui de l'Ave-Maria), la ruelle des Barrés (plus tard rue de l'Etoile, et maintenant rue du Fauconnier) et à l'est elles s'étendaient bien au delà de l'enceinte et du Jeu de Paume.

Ce mur de l'enceinte de Philippe-Auguste, qui avait environ 2 mètres d'épaisseur était situé à peu près à l'emplacement du

---

1. La maison n° 15 attenant au jeu de paume, a été entièrement reconstruite en quatre étages par Jean Pitoin en 1730 ou 1731. La maison voisine (n° 17), qui jadis avait eu une entrée de porte cochère, était à l'état de masure et supportée par trois étais, lorsqu'elle fut achetée par le même Pitoin en 1712.



Démolition des salles souterraines de l'hôtel Barbeau en 1876
(Marché de l'Ave Maria).

mur séparant le Jeu de Paume de l'hôtel Barbeau, il était percé comme nous l'avons dit de la poterne des Béguines, située au passage actuel de la rue de l'Ave-Maria.

Les vestiges de ce mur ont complètement disparu, sauf un lambeau qui existe encore rue Clovis dans le Ve arrondissement ; sur la façade du n° 32, quai des Célestins, deux plaques de marbre blanc, apposées le 16 novembre 1889, rappellent aux érudits et aux archéologues, les souvenirs historiques de ce coin de notre arrondissement.

L'une de ces plaques, placée à gauche de la porte d'entrée porte l'inscription suivante :

Enceinte de Paris
commencée par Philippe-Auguste
vers l'an 1200
Emplacement de la Tour Barbeau

La seconde inscription placée à droite est ainsi conçue :

A cette place
s'élevait le jeu de Paume
de la Croix-Noire
où Molière
et la troupe de l'Illustre-Théâtre
jouèrent en 1640.

Puisse cette étude imparfaite contribuer aussi à l'histoire de ce coin de Paris si fertile en événements, en rappelant que notre arrondissement a vu les débuts modestes et pénibles de celui qui fut plus tard l'Illustre Molière.

Georges Martin
Architecte



POPULATION DU IV[e] ARRONDISSEMENT

Depuis quarante ans le nombre des habitants du IV[e] arrondissement de Paris n'a pas varié beaucoup, il est resté en moyenne de 100.000, dépassant ce chiffre de quelques centaines aux recensements quinquennaux de 1881, 1886, 1891 et 1901, et se trouvant au-dessous en 1866, 1872, 1876, 1896 et 1906.

Quand le nombre excède cent mille, l'arrondissement a l'avantage de deux circonscriptions électorales. En 1891, le recensement accusa 100.046 habitants ; il y eut donc un deuxième député pour ce petit excédent de 46 personnes.

Le dernier recensement, celui de 1906, fait descendre le nombre des habitants à 97.282. Aux prochaines élections, il n'y aura plus, jusqu'à nouvel ordre, qu'une circonscription électorale. Le même cas se présente dans le VI[e] arrondissement.

Nos quartiers comptèrent autrefois plus d'habitants, la popution y était plus dense. Les modifications apportées dans les limites des quartiers, en 1860,ne permettent pas la comparaison des chiffres, avec les recensements antérieurs, d'une manière absolue. Toutefois, nos calculs nous induisent à croire que la population qui, avant 1860, logeait dans le périmètre constituant depuis le IV[e] arrondissement, devait être au moins de 125.000 habitants en 1846 (1), soit un quart en plus que maintenant.

---

1. En 1846, les quartiers de Sainte-Avoye, Mont-de-Piété, Marché Saint-Jean et Arcis, qui formaient le VII[e] arrondissement, avaient comme habitants. . . . 67.857

Des élargissements de rues, dont le percement de la rue Rambuteau, sous Louis-Philippe, firent diminuer cette population qui fut de 5.000 en moins, au recensement de 1851.

Les grands travaux entrepris pour la rue de Rivoli, le square Saint-Jacques, l'avenue Victoria, le dégagement de l'Hôtel de Ville, l'établissement de la caserne Napoléon, etc., firent descendre la population en 1861 à 108.520 habitants,

En 1866, elle n'était plus que de 98.646 personnes. Cette nouvelle diminution de 10.000 habitants en cinq années, s'explique par la démolition des vieilles maisons, la disparition de ces rues étroites de la Cité, remplacées par des voies larges et des monuments publics : Tribunal de Commerce, Préfecture de police, Caserne et Hôtel-Dieu. Le quartier Notre-Dame de 21.168 habitants, en 1861, tomba à 11.960, en 1866.

Depuis cette dernière date, il n'y a pas eu de grands travaux de voirie dans notre arrondissement ; le nombre des habitants est resté à peu près stationnaire. Aussi, nous n'avons pas l'intention de comparer, un à un, les résultats des dix recensements quinquennaux qui eurent lieu depuis 1860. Bornons-nous à mettre en regard ces trois périodes de vingt années :

En 1866 : 98.646 ; en 1886 : 100.929 ; en 1906 : 97.282 habitants.

Ajoutons que les années où le chiffre dépassa cent mille, furent celles de périodes d'activité commerciale et d'entreprise de travaux publics dans tout Paris.

Les quartiers de Ile Saint-Louis, Hôtel de Ville, Cité et Arsenal, qui formaient le IXe arrondissement, avaient, comme habitants	45.203
	113.060
Il y a lieu d'ajouter la partie du quartier des Lombards, dans le VIe arrondissement, autour du Châtelet et de la Tour Saint-Jacques ; la partie du quartier du Marais (VIIIe arrond^{t}), place des Vosges et rue des Tournelles. Soit en habitants, au moins.	12.000
En chiffres ronds.	125.000

Par Rapport aux autres Arrondissements

Le IVe arrondissement est un des plus petits, sa superficie est de 156 hectares 50 ares.

Les IIe et IIIe ont une surface moindre. Les arrondissements les plus étendus sont les XVe et XVIe dont la superficie est de 700 hectares.

La population est plus faible dans sept arrondissements : les Ier, IIe, IIIe, VIe, VIIe, VIIIe et XVIe.

Le nombre d'habitants par rapport à la superficie porte le IVe arrondissement au troisième rang, comme densité, 613 habitants à l'hectare, alors que le IIe compte 689 et le IIIe en a 733.

Le quartier Saint-Gervais renfermant beaucoup d'hôtels garnis logeant en chambrées les ouvriers des industries du bâtiment, a une densité de 988 habitants à l'hectare. Un seul quartier de Paris, dans un autre arrondissement, le IIe, dépasse celui de Saint-Gervais, sous ce rapport, c'est le quartier Bonne-Nouvelle avec 1.025 habitants à l'hectare.

Plus on s'éloigne du centre, plus cette densité diminue ; l'arrondissement qui a la plus faible est le XVIe (Auteuil et Passy).

Le quartier où les habitants par hectare sont les moins nombreux — 99 — est celui de Saint-Germain l'Auxerrois, cependant tout à fait au centre ; mais qui, en raison de ses grands espaces non peuplés : Louvre, Cour du Carrousel, Jardin des Tuileries, est dans des conditions exceptionnelles.

Peu à peu les arrondissements de la périphérie se peuplent davantage, alors que ceux du centre restent les mêmes ou diminuent d'habitants. La population, avec les facilités de transports qu'on lui donne : tramways et chemin de fer métropolitain, a une tendance de plus en plus marquée à se porter dans les quartiers éloignés où les logements sont plus spacieux et moins

chers, où les rues sont plus larges et les jardins plus nombreux. C'est ainsi que, depuis l'annexion de l'ancienne banlieue de Paris en 1860, les dix premiers arrondissements du centre ont à peu près le même nombre d'habitants ; tandis que les dix autres de la périphérie ont leur population presque doublée.

Le dénombrement vise les personnes demeurant ou passant la nuit dans les maisons. Si, à une date quelconque, on faisait la constatation, au milieu de la journée, des individus occupés dans chaque arrondissement, on verrait le nombre des présents s'accroître dans le centre et décroître dans les quartiers de la périphérie. Le IV[e] arrondissement aurait ainsi un accroissement considérable par la multiplicité d'employés, d'ouvriers, d'ouvrières et autres, habitant au loin, venant travailler ou vaquer à leurs affaires dans le IV[e] arrondissement.

Le dénombrement dans son ensemble fait ressortir pour Paris un petit excédent du sexe féminin sur le sexe masculin de cinq pour cent environ.

Le IV[e] arrondissement suit généralement cette loi commune à tous les arrondissements, sauf le V[e] où la population masculine domine avec son grand nombre d'étudiants. Cependant, à certaines époques, lorsque de grandes entreprises attiraient à Paris plus de travailleurs du bâtiment, il y avait dans le IV[e] arrondissement, un excédent d'hommes ; le recensement de 1886, au moment où l'on préparait l'Exposition de 1889, accusait, pour le IV[e] arrondissement, 48.377 personnes masculines et 47.604 du sexe féminin.

Nationalités

D'après les résultats du dernier recensement, il y avait en 1906 dans l'arrondissement, 6.701 étrangers sur une population de 96.490 habitants, soit près de 7 pour cent.

Ces statistiques sont établies sur la population *de fait* et non

sur celle *de droit*. Les chiffres diffèrent peu d'ailleurs, la population de fait ayant été en 1906 de 96.490 dans le IVe arrondissement, tandis que celle de droit compte pour 97.282.

En 1901, les 99.182 habitants de fait se divisaient en 6.602 étrangers, 1950 naturalisés, 90.630 nés français.

Il y a donc en 1906 une légère augmentation d'une centaine d'étrangers.

La proportion de ces étrangers dans notre arrondissement est relativement faible 6 1/2 à 7 pour cent, alors que la proportion atteint de 10 à 14 pour cent dans les VIIIe, IXe et XIXe arrondissements, ceux de l'Elysée, de l'Opéra et de la Villette.

Il y a très peu d'Anglais, d'Américains et d'Espagnols dans le IVe arrondissement ; l'élément étranger qui y domine, est le Russe.

Voici d'ailleurs par ordre d'importance les diverses nationalités qui comptaient dans nos quartiers en 1901 :

2.027 Russes, 690 Slaves (Roumains, Serbes, Bulgares), 773 Suisses, 658 Belges, 607 Allemands, 533 Italiens, 287 Autrichiens, 127 Anglais, etc. Le IVe arrondissement compte ainsi le quart de la colonie russe à Paris. Ces Russes et autres Slaves sont des israélites réunis la plupart dans le quartier Saint-Gervais, qui est d'ailleurs celui de Paris où les israélites français et étrangers sont en plus grand nombre. De tout temps les juifs se sont groupés dans nos vieilles rues, il en existe toujours beaucoup autour de l'ancienne rue des Juifs (maintenant rue Ferdinand Duval) ; on voit des boutiques de marchands juifs, avec des inscriptions en hébreu, rue des Rosiers, rue des Ecouffes, autour du marché des Blancs-Manteaux, etc. Ce vieux quartier juif attire les israélites étrangers venant à Paris, plus particulièrement les Russes et les Allemands. Toutefois lorsque les juifs Russes furent maltraités dans leur pays et vinrent à Paris en plus grand nombre, en 1882, leurs coreligionnaires riches qui les secouraient, ne trouvant pas assez de locaux vacants

dans le IVe arrondissement, les installèrent dans des rues nouvelles à Montmartre, rue Simart, rue Eugène-Sue ; c'est ainsi que le XVIIIe arrondissement qui comptait peu de Russes autrefois, en avait 1.187 en 1901, la moitié du nombre constaté dans notre arrondissement.

En comparant l'état des étrangers de 1886 à 1901, on pourrait croire que le nombre eût diminué dans le IVe arrondissement : 7.044 en 1886, 6.602 en 1901. Il n'en est rien cependant. Mais, la facilité accordée pour la naturalisation par la loi du 26 juin 1889, fait que nous constatons 1.950 naturalisés en 1901, alors qu'on en comptait 426 en 1886. Si nous réunissons naturalisés et étrangers, nous trouvons 7.470 en 1886 et 8.552 en 1901. L'immigration est donc croissante.

Nous remarquerons plus loin quels métiers ces étrangers exercent plus particulièrement.

Le recensement de la population par cultes n'a pas été continué depuis 1872. A cette date on comptait, à Paris, 23.434 israélites, alors qu'il y en avait eu 14.867 en 1861 ; les protestants s'étaient multipliés dans la même proportion 41.672 en 1872 pour 23.585 en 1861. Les nombres se sont-ils beaucoup accrus depuis ? Probablement. En tous cas, le IVe arrondissement doit toujours être celui qui possède le plus d'israélites. Les protestants y sont aussi en nombre, avec les temples de la rue Saint-Antoine et de la rue des Billettes.

Professions

La statistique la plus complète qui ait été établie par le dénombrement, est celle du recensement de 1886, il y a vingt ans. Les conditions professionnelles des habitants du IVe arrondissement sont restées à peu près les mêmes.

Les 95.981 habitants constatés alors étaient ainsi divisés :

Chefs d'industrie, patrons, titulaires de professions libérales, rentiers	13.153
Employés	15.675
Ouvriers	28.530
	57.358
Membres de familles de ces trois catégories	30.063
Domestiques	4.473
Personnes non classées	659
Force publique	3.428
Total	95.981

Remarquons d'abord que c'est dans notre arrondissement où la force publique compte le plus : 3.428, qui représentent le huitième de tout l'effectif de Paris, 26.974. Parce que le IVe arrondissement renferme plus de casernes que les autres, celles de Napoléon ou Lobau, des Célestins, de la Cité, etc., puis la Préfecture de police.

Les enfants et membres de la famille sans occupations professionnelles figurent pour un tiers de la population totale.

Les titulaires de professions au nombre de 57.358 sont dans la proportion des trois cinquièmes de l'ensemble.

Ce dernier chiffre peut se décomposer en un quart de patrons, un autre quart d'employés et une moitié d'ouvriers.

L'industrie la plus importante de l'arrondissement est celle de l'habillement ; à elle seule, elle occupe le quart de tous les exerçants de professions, avec 14.909 personnes dont 1.352 patrons, 2.295 employés, 11.262 ouvriers. Dans ce dernier nombre, les femmes sont en grande majorité, il y a 8.248 ouvrières avec 3.014 ouvriers.

Ce groupe des industries de l'habillement comprend 3.326 couturières, 1.003 tailleurs, 958 blanchisseuses, 852 cordonniers, enfin 2.503 personnes, patrons, employés, ouvriers et ouvrières occupés à la fabrication des chapeaux et des casquettes. Cette

dernière branche de l'industrie de l'habillement, la coiffure pour hommes et enfants, est très spéciale au IVe arrondissement. Il fut un temps où le monde entier s'approvisionnait de chapeaux de soie dans le quartier Saint-Avoye. La fabrication des casquettes y est particulièrement exercée par des Israélites d'origines allemande et russe.

En outre, il y a 5.344 personnes occupées dans le Commerce d'habillement, les Magasins de Nouveautés, de Mercerie et d'autres articles. Ces maisons de commerce ont peu d'ouvriers 374, un peu plus de patrons 554, mais beaucoup d'employés 4.416, où les femmes dominent encore par le nombre 2.896, contre 1.520 du sexe masculin.

Ensuite, le groupe industriel qui marque le plus grand nombre de travailleurs, est celui du bâtiment, 4.931 dont près de la moitié en maçons, tailleurs de pierre, un quart en peintres, l'autre quart composé de divers. Il n'y a cependant pas de chantiers importants dans le IVe arrondissement, mais le lieu principal d'habitation des ouvriers du bâtiment, travaillant dans tout Paris, se trouve circonscrit auprès du pont Marie, au quartier Saint-Gervais, rue et quai de l'Hôtel-de-Ville et un peu rue des Deux-Ponts dans l'Ile Saint-Louis.

En troisième rang d'importance, il y a l'industrie et le commerce des produits alimentaires qui réunissent 3.881 exerçants. Notre arrondissement fut autrefois le grand centre de la fabrication et de la vente en gros des produits alimentaires ; les quartiers Saint-Merry et Saint-Gervais comptent encore un certain nombre d'exerçants de cette branche d'industrie qui cependant s'est dispersée en partie dans d'autres quartiers de Paris.

Les industries de luxe sont représentées par 2.267 bijoutiers, orfèvres, horlogers, ciseleurs, fabricants d'objets d'art, fabricants de jouets, etc.

Celles des sciences occupent 2.081 papetiers, imprimeurs,

lithographes, relieurs. Il y a d'importants dépôts de papiers en gros dans le quartier Saint-Merry.

L'ameublement renferme (industrie et commerce réunis) 2.972 exerçants ; les employés 1.954 y sont plus nombreux que les ouvriers, 632. C'est que la vente des meubles tient plus de place que la fabrication, dans nos quartiers.

Le IVe arrondissement a beaucoup d'hôteliers, marchands de vin, cafetiers, restaurateurs, ils sont au nombre de 1.214 patrons occupant 2.016 employés et ouvriers, les garçons de restaurant entrant pour la moitié dans ce dernier chiffre.

Il y a proportionnellement davantage de débits et restaurants, où l'on fait plus de déjeuners que de dîners, dans le centre de Paris, que dans les autres arrondissements. Ce qui s'explique par la présence dans la journée, au centre, de personnes habitant les quartiers de la périphérie.

A la suite, nous relevons les diverses industries : métallurgie 1.553 exerçants, bois 822, textiles 576, cuirs 322, produits chimiques, maisons importantes quoique ne comptant que 518 patrons et employés, transports 1.259, banques et changes 1.105.

Les carrières libérales, cultes, professions judiciaires, médicales, de l'enseignement, des sciences, des arts et des lettres, réunissent 3.505 personnes. Arrêtons notre attention seulement sur les professions médicales, qui comptent 795 individus dont 418 pharmaciens. C'est notre arrondissement qui fournit le plus gros chiffre de cette dernière profession. Avec les maisons de la rue des Lombards et l'importante pharmacie centrale.

Notons 912 fonctionnaires et employés d'administrations publiques.

Enfin il y a 2.706 propriétaires ou rentiers et 939 concierges dans 2.388 maisons.

Le rapprochement entre ces deux derniers chiffres indique qu'il existe encore dans l'arrondissement beaucoup de petites

maisons sans concierge, ou des immeubles loués en totalité à des logeurs. Il y a aussi des concierges ayant d'autres métiers, tailleurs, cordonniers, etc., qui ont été classés dans ces professions.

Relevons, en dernier lieu, les principaux métiers exercés par les 7.044 étrangers :

D'abord dans l'industrie de l'habillement, 443 tailleurs, 23 couturières, 175 cordonniers, 128 fourreurs, 62 culottiers, et 1.039 casquettiers et chapeliers dont ces derniers en petit nombre. Les casquettiers la plupart israélites Allemands et Russes ; les tailleurs et les culottiers, Belges et Autrichiens. Puis dans le bâtiment, 701 maçons et peintres, 206 fumistes, 54 plombiers, où les Italiens et les Suisses sont en plus grand nombre.

L'alimentation et les boissons en gros en possèdent 241 ; il y a 193 hôteliers-cabaretiers logeant et hébergeant leurs compatriotes.

Enfin, 243 étrangers fabriquent des objets en métal commun, 212 sont bijoutiers, horlogers, batteurs d'or, ouvriers en bronze d'art, 71 employés dans les banques, 98 propriétaires et concierges, 137 rentiers, etc.



Nous venons d'examiner les résultats des recensements pour la généralité de l'arrondissement. Il serait intéressant d'entrer dans de plus amples détails sur les nombres, nationalités et professions des habitants, pour chacun des quatre quartiers. Les statistiques nous en fournissent les éléments.

Mais, pour ne pas trop aligner de chiffres cette fois, nous bornerons là notre exposé aujourd'hui, remettant à plus tard une étude plus étendue du dénombrement par quartiers.

Georges Hartmann



LES ARTISTES DE L'ILE SAINT-LOUIS

LES BAIL

Jean-Antoine Bail, Franck Bail, Joseph Bail : une famille de peintres. — Je les nomme par âge, sans autre idée de classification, comme on énumère les fleurs d'un même jardin. Fixée depuis vingt ans dans l'île Saint-Louis, alliée aux Boulard qui sont l'expression artistique même de ce petit terroir insulaire, la famille Bail est lyonnaise. Elle possède l'esprit de méthode de cette race, elle œuvre avec la même tranquillité reposée que d'autres peintres illustres issus du même ciel; le bibelot, le cuivre, le petit personnage prennent sous ses doigts le ton moelleux et gras fondu par la lumière. Ses « intérieurs » rivalisent avec les plus fameux hollandais. Aucun ne l'égale dans le charme des grâces métalliques. Ses scènes domestiques ont l'attrait des intimités vécues. Il y a de l'harmonie et de la vérité dans ces minuties.

Je dis les Bail. Il y eut les Téniers, les Lenain, les Watteau, il y eut les Vernet, les Millet, il y a les Bail. Jean-Antoine Bail naquit à Chasselay, petite commune des environs de Lyon, où les vignes grimpent allègrement les coteaux de pierre à fusil, où le vin frais rend le cœur bon et sème la gaîté ; Chasselay, se mirant dans la Saône lente, à quelques kilomètres de la cité des Chenavard, des Flandrin, d'Orsel, de Meissonier et de Puvis de Chavannes, au pied de ce Mont d'Or que j'escaladais, tout gamin, pour croquer le fromage

plat à croûte jaune et guetter l'ermite du Mont Cindre !... Franck, l'aîné des fils, vit accidentellement le jour à Paris ; Joseph, le cadet, à Limonest, proche le berceau paternel, sur l'agreste route de la Bourgogne. Le père, probe et laborieux, épris du foyer paysan, se forma lui-même, sans maître, puisant autour de lui, chez ses congénères, l'amour du sol et du logis, et l'admiration des rustiques beautés. Son début, au Salon de 1861, est un merveilleux tableau de genre, *les Cerises*. Sa manière est délicate, sobre et comme rêveuse. Il se plaît chez les vignerons, ses amis, et retrace leur rustique existence. Persévérant dans ses pensées, il instruisit lui-même ses fils, leur inculqua ses goûts et sa science, et tous trois travaillèrent ensemble, longuement, patiemment, avançant peu à peu dans un unique chemin.


Hôtel Lauzun

***

Franck Bail m'apparut il y a vingt ans, aux Phalanstériens de Montmartre, où, en compagnie de Georges Auriol, de Willette et de tant d'autres, nous partions à la conquête de la gloire et de la fortune dans la première série des *Arts et des Lettres*. J'ai narré cette histoire.

Il m'emmena chez son père et son frère, mes concitoyens, dans ce rez-de-chaussée de la place d'Anvers où la cordialité était si douce, illuminée des sourires féminins de la mère et d'une jeune sœur, et de cette bonne camaraderie de frères de lait qui se rencontrent. Franck s'émerveillait de son cadet, dont les audaces triomphaient, et qui

venait de prendre une notable avance, pendant que lui se rongeait les poings à la caserne, d'interminables années, les pinceaux durs, la palette sèche. Leur atelier était alors rue Rochechouart, chez Binant.

La réputation vint les y chercher. Elle les suivit avenue Trudaine ; enfin ils arrivèrent dans l'île Saint-Louis, où les artistes les plus divers se sont rassemblés, car l'air et la lumière s'y mélangent au repos, les joies modernes y voisinent avec la beauté antique, et c'est dans les spacieux logis des maisons anciennes que l'art et le rêve s'ébattent le mieux. Ah ! leur premier logis vaut qu'on s'y arrête ! Ce furent ces spacieuses cuisines de l'ancien hôtel Lauzun, aux allures de cloître, au numéro 17 du quai d'Anjou. Quel décor, pour les coquemars et les marmitons !... Les quais du Nord, d'Anjou, Bourbon, les rues adjacentes sans trop de soleil, ennemi des peintres, furent désormais le cadre de leurs efforts C'est là, que des mains de Michel Pascal, de Geoffroy Dechaume était sorti tout un monde de statues, qui peupla les cathédrales, c'est là que rêvèrent Gérard de Nerval, Félix Arvers, Charles Baudelaire, et tant d'autres depuis !

Les Bail y connurent Auguste Boulard, le peintre unique des cours de ferme et ses fils, au talent si souple Auguste, l'aîné, dont on connaît les gravures, Emile, le cadet, peintre d'une jolie modernité, qui s'unit à eux par des liens de famille, y reconstituèrent, au moins fugitivement, cette petite école de l'île Saint-Louis des intimités romantiques, et ce fut charmant. Peu de tristesses se mêlèrent à ces heures sereines, seulement celles de la fatalité. L'été, délaissant la ruche en travail, Franck et Joseph Bail retournaient aux cépées de Fontainebleau, aux rusticités décroissantes de Bois-le-Roi, où ils résidèrent pendant onze ans, mêlés à la vie agreste de la forêt, où leur talent définitif s'affirma pour jamais.



Ces deux artistes, conduits par la similitude des goûts, ont tété le même lait, se sont mûris aux mêmes enseignements. Frères autant par l'esprit que par le sang, ils ont suivi les mêmes sentiers, y cueillant les fleurs d'art selon une identique dilection. On ne saurait donc les opposer l'un à l'autre. On les a souventes fois confondus. Pourtant

leurs dissemblances sont remarquables. Franck est plus doux, plus blond, plus apaisé. D'aucuns diront plus intime. Sa recherche est plus lente, poussée à l'excès. Il n'a pas l'extrême vivacité de son cadet, cette vigueur expressive qui l'a distingué. Il y a différence de tempérament et la palette s'en ressent. La façon de faire le cuivre varie chez les deux frères, Franck « arrondit » à la perfection, se reprend, retravaille. Joseph enlève le morceau. Franck sait plaire, pourtant. Son portrait de *Geoffroy Dechaume à l'atelier* (actuellement au musée du Trocadéro) séduisit si bien les membres du jury qu'on y pensa pour une médaille. Mais Bail n'était-il pas hors concours ?... On n'avait pas vérifié l'origine.

Que de stupides rapprochements Franck dut-il subir, de toiles laissa-t-il inachevées, parce qu'on lui supposa des intentions plagiaires ! Du jour où le cadet prit l'avance, on fit sentir durement à l'aîné le tort d'avoir eu le même maître. Des amis bien intentionnés lui conseillèrent, charitablement, de changer de signature !

Prisonnier d'un nom et d'un genre dont il n'était pas le porte-étendard, on le considéra comme enrégimenté. Péniblement il obtint une mention honorable à l'Exposition de 1889 avec l'*Enlumineur*, et une troisième médaille, en 1900, avec une étude de tout premier ordre, l'*Ecaillère*, que la Commission des achats de l'Etat s'honora fort en distinguant.

Lyon, qui acclame ses fils, a laissé fuir sottement cette belle toile intitulée *Méditation*, qui représente Antoine Bail dans son atelier (Salon de 1901). La place n'en est-elle pas tout indiquée dans la Galerie des Peintres lyonnais, au Palais Saint-Pierre ? en cette galerie où le portrait de Franck par son père figure déjà, et où eurent voisiné gentiment les membres de cette famille dont s'enorgueillira la Sidon des bords du Rhône ?

Que n'aurait pas obtenu Franck Bail, plus avide, plus habile, avec ses parentés dans les lettres et les arts, les amitiés solides qu'il sut maintenir ? car c'est bien le camarade le plus charmant qu'on puisse rencontrer. Son Salon de 1902, *Dans l'escalier* (aujourd'hui chez M. Benoît Orriol, avenue Marceau), est un arrangement parfait de lumières. On y trouve les multiples qualités qu'il montre plus encore en 1903, dans la *Ciselure du chasselas*. Les précieux raisins de

Thomery, richesse du pays, ont besoin de préparations spéciales pour se bien conserver. La première se nomme la « ciselure » parce que d'avisées paires de ciseaux en sont les ouvrières. Les grains trop serrés sont dégagés, élagués un sur deux, les rachitiques et les malades, les écorchés que guette la pourriture, détruits par un triage délicat, l'air peut désormais circuler dans la grappe savamment nettoyée, et les pulpes dorées s'étaler sans rien qui les blesse.



Portrait de M. Franck Bail

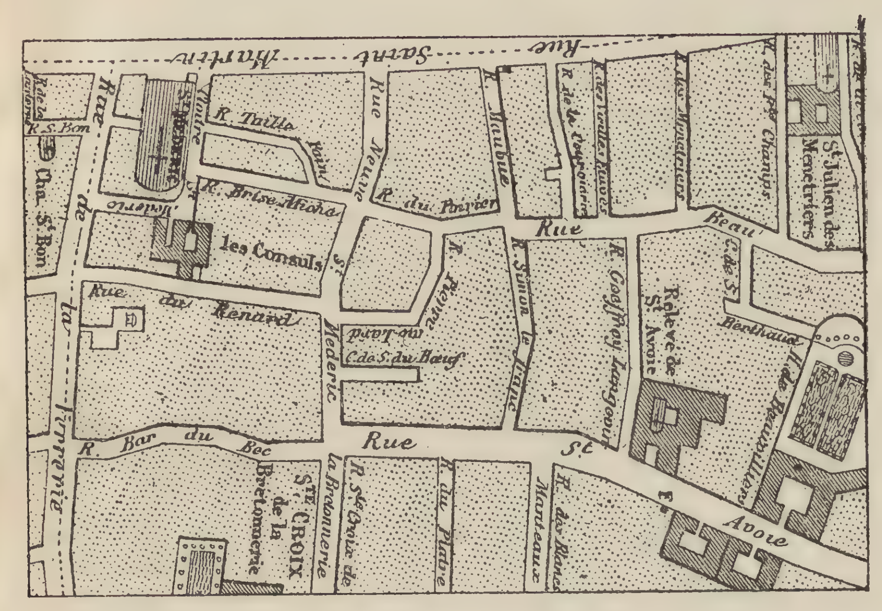
Le tableau de Franck Bail nous fait assister à cette opération d'économie rustique. Trois femmes s'agitent autour d'une table chargée de raisins, devant une fenêtre. Et vous devinez d'avance quelle vapeur exquise le peintre a su faire rayonner dans ces fruits lumineux, à la

peau veloutée, à la sève transparente, quelle souplesse dans cet amoncellement où se joue l'atmosphère. Les femmes ont des poses simples et naturelles. Elles parlent plus qu'elles ne travaillent. Le peintre, connaisseur des petits travers, les fait causer et rire, fort distraites de leur minutieux labeur, et je ne sais trop ce qu'on doit le plus admirer dans cette petite scène, de la ligne savante, des amusantes attitudes ou de la couleur.

*
* *

Depuis peu, depuis deux ans, Joseph Bail a quitté l'île, pour suivre les succès retentissants que l'on connaît. C'est désormais l'artiste classé à qui vont les honneurs et la clientèle transatlantique. Il n'est point besoin de rappeler le triomphe de ses dernières toiles ? Franck est resté sur son quai solitaire, aux lieux de ses premières joies, bien paisibles. Il est séduisant par cette bonhomie tranquille qui ne l'égare pas à la poursuite de la vogue. Il se contente de son coin, y travaille tout à l'aise, et je suis sûr que le succès, un instant retardé, ira l'y trouver, que des amateurs, désormais instruits, chaque jour plus nombreux, tiendront à honorer leur collection d'un lumineux tableau issu de ses mains. Son œuvre se complète à mesure qu'il achève une nouvelle page. L'ensemble est déjà des plus savoureux, et son talent fait de probité, de persévérance, de douceur, acquiert sans cesse plus de charme. Il est de ceux qu'on suit avec satisfaction, où qu'il leur plaise de vous mener, dans le clair-obscur des intérieurs domestiques, le long des râteliers culinaires aux cuivreries étincelantes, parmi les paysannes aux mains hésitantes. Quels que soient les fruits qu'il nous offre, la fraîcheur donne envie d'y mordre. Les personnages qui se meuvent autour gardent la simplicité des humbles, sans réfréner l'heureuse béatitude des gens satisfaits de leur besogne. C'est de la philosophie, de la vie usuelle, de la sagesse. Je sais bien qu'expliquer l'œuvre d'un artiste par des théories est chose vaine, mais quand on les y découvre, pourquoi ne pas le constater ? Et j'aime Franck Bail pour tout cela.

LÉON RIOTOR



Plan de Deharue en 1763.

Anciennes Maisons rue du Renard

Nous avons passé en revue les anciennes maisons qui furent démolies sous Louis-Philippe pour l'élargissement de la rue du Renard (1). Il nous reste à examiner les anciennes maisons existantes qu'on projette d'abattre prochainement.

D'abord, l'immeuble du n° 60 rue de la Verrerie, angle de la rue du Renard, où il porte les nos 24 et 26.

On voit, dans les plans les plus anciens, une maison au coin de la rue de la Verrerie, mais plus petite que celle existant actuellement. Dans le plan d'Olivier Truschet et Germain Hoyau, en 1550, cette maison apparaît nettement dans les proportions qu'elle a aujourd'hui, mais avec deux étages seulement au lieu de trois.

Comme nous avons eu l'occasion de le constater, les petites masures de la cour Robert disparurent dans la première moitié du

1. Bulletin de *La Cité*, janvier 1907.

XVIe siècle et des hôtels de personnages s'élevèrent à leur place avec espaces en cours et jardins.

A cette époque, Nicolas Pinon, seigneur de Mancy, conseiller notaire, secrétaire du Roi, devint propriétaire d'une bonne partie des terrains de ce côté de la rue du Renard et y fit construire plusieurs bâtiments, dont un à l'angle de la rue de la Verrerie, et l'autre au fond d'un jardin donnant sur la rue du Renard, mais avec entrée rue de la Verrerie.

Nicolas Pinon eut deux enfants, une fille et un fils. Le fils, Jacques, fut conseiller au Parlement, mais se fit surtout connaître comme poète latin, il composa, en 1615, un recueil de vers qu'il dédia à Louis XIII. Il était l'ami et le collaborateur de Jean Bonnefons.

Catherine Pinon, l'aînée des enfants de Nicolas, épousa le grand avocat Simon Marion et hérita des propriétés rue du Renard et rue de la Verrerie.

Simon Marion, né en 1540, jouit d'une grande réputation et exerça, comme avocat, pendant trente-cinq ans. Catherine de Médicis en fit son avocat-général au Parlement. Fort estimé par le duc d'Alençon, frère du roi et par le roi lui-même, il fut chargé par Henri III de délicates négociations avec les délégués du roi d'Espagne et reçut. en janvier 1583, des lettres de noblesse qui le créaient baron de Druy. Marion rendit aussi des services à Henri IV qui l'en récompensa. Il fut président aux enquêtes, conseiller d'Etat. Ses plaidoyers étaient remarquables et furent publiés de 1594 à 1629. Il mourut le 15 février 1605 et fut inhumé en l'Eglise Saint-Merry où il eut son épithaphe en vers.

Le cardinal du Perron, qui n'était pas prodigue de louanges, s'exprimait ainsi en faisant le panégyrique de Marion : « C'est le premier homme du Palais qui ait bien écrit et, depuis Cicéron, il n'y a pas eu d'avocat tel que lui. »

Simon Marion et Catherine Pinon son épouse avaient eu deux enfants, Simon Marion, baptisé le 2 janvier 1572, et Catherine Marion, baptisée le 13 janvier 1573.

Certain jour, en entendant plaider un jeune avocat, Marion fut si enchanté, qu'après l'audience il l'emmena chez lui et lui donna sa

fille en mariage (Moréri.) C'est ainsi qu'Antoine Arnault épousa, en 1585, Catherine Marion qui n'avait que 12 ans.

Au décès de Catherine Pinon, femme Marion, un contrat passé devant M. Desnotz, notaire à Paris, le 20 novembre 1595, établit les droits des Marion et des Arnault sur les propriétés de la rue de la Verrerie. De plus, par suite du décès de Simon Marion père, il y eut, à la date du 10 novembre 1605, un partage entre ses enfants : Simon Marion fils et Catherine Marion, assistée d'Antoine Arnault son époux.

La maison voisine, qui devint plus tard l'hôtel Pomponne dont nous parlerons plus loin, fut l'héritage des époux Antoine Arnault. Marion fils conserva la propriété dont nous nous occupons.

Simon Marion prit, comme son père, le titre de baron de Druy, fut conseiller au Parlement (1596), maître des requêtes (1604), président au Grand Conseil et contrôleur général des Finances.

Il profita de sa bonne situation à la Cour pour se faire donner par le Conseil du Roi le droit d'agrandir sa maison en construisant deux étages sur arcade, à travers la rue du Renard, entre les deux maisons d'angle de la rue de la Verrerie.

Nous avons pu retrouver aux archives la minute de l'arrêt du Conseil qui lui octroyait cette concession (1). Nous en extrayons ces passages :

24 juillet 1627... « Sur ce qui este remonstré au Roy par le sieur de Druy conseiller en son conseil et contrôleur de ses finances..., de sa maison en laquelle il est à présent demeurant sise rue de la Verrerie, en l'un des quartiers les plus serrés de bastiments qui sont en ceste ville de Paris... Au moyen de quoi il ne peut si aisément s'accroistre en lieu commode pour reserrer les registres et autres papiers concernant sa charge, sinon qu'il plaise à sa majesté luy faire don et permettre d'avancer en traverse entre sa dite maison et celle de Damoiselle Catherine Lepautre, veufve de feu Jacques Ricouard en son vivant sieur de Saint-Georges, un cabinet de deux estaiges un sur lautre en la longueur de quinze pieds sur une petite ruelle qui se trouve à l'encoignure de leurs deux maisons appelée la rue du Renard traversant de la rue de la Verrerye en la rue neufve St Médé-

1. *Archives nationales*, E, 93. A, p. 317.

ricq, laquelle contient neuf pieds de largeur. A la charge de laisser tout autant d'ouverture à la ditte ruelle qu'elle en a dès à présent et de bastir à ses despens une arcade qui aura son plain ceintre pour porter ledit cabinet, au dessoubs de laquelle pourront aussi facilement passer les gens de pied et gens de cheval... »

Cette arcade fut construite, mais Simon Marion ne put en jouir car il mourut quelques mois après la signature de l'arrêt, en 1628, âgé de 56 ans.

Il avait été marié par contrat du 22 mars 1601 à Madeleine de Montescot, fille de Claude, seigneur du Plessis. Il eut deux fils :

1° Robert Marion marié à Gabrielle de Pluvinel. Robert mourut jeune.

2° Pierre Marion marié à Peronnelle Abriot.

Par suite de licitation, la propriété fut mise en adjudication et achetée le 9 janvier 1654 par une parente du côté des Pinon : Marie Pinon, veuve de Gilles Aubery, conseiller du Roi, Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes.

Gilles Aubery avait fait partie, en 1649, de la délégation du Parlement qui s'était rendue, avec le président Molé, auprès de la reine à Saint-Germain, pendant les troubles de la Fronde (1).

La famille Aubery était ancienne dans la paroisse Saint-Merry, elle avait sa chapelle à l'église depuis longtemps. Un de ses membres fut inhumé dans cette chapelle de Saint-Merry, où on lui éleva un monument en marbre sculpté par le Pautre (2).

La veuve de Gilles Aubery, par acte de Me Marc, notaire, le 6 mars 1657, fit donation de la propriété à sa fille Marie Aubery, épouse en premières noces de Jean Augran, conseiller à la Cour des aides, et en secondes noces de Charles, marquis de Roucy.

La marquise de Roucy avait eu de son premier mariage, une fille nommée Marie Augran, qui hérita de la propriété de la rue de la Verrerie au décès de sa mère.

Marie Augran devint marquise de Castilly, car elle épousa, par contrat du 23 février 1675, Philippe de Boran, chevalier de Castilly,

---

1. *Mémoires de Mathieu Molé*, t. II.
2. Piganiol, t. III, p. 457.

seigneur et patron dudit lieu, de Mestry, d'Agy, de Ragny, de la Bretonnière, etc.

D'une ancienne noblesse originaire de Senlis — on comptait des Boran depuis 1163 — de Boran, né le 8 octobre 1642, eut une carrière brillante. Louis XIV le fit gentilhomme ordinaire de sa Chambre en 1671 et érigea en sa faveur (1683) la terre de Castilly en marquisat. Colonel garde-côte en basse-Normandie, il fit plusieurs campagnes sous les ordres de Condé et de Turenne et mourut à Paris le 7 août 1702. Il eut douze enfants.

La marquise de Castilly vendit la propriété de la rue de la Verrerie, le 17 mars 1729.

Cette propriété était restée près de deux siècles dans la même famille puisque la marquise de Castilly descendait des Pinon.

Le contrat passé par devant Me des Loges, notaire, porte vente par Philippe Houdard, bourgeois de Paris, comme fondé de procuration de dame Marie Augran, veuve de messire de Boran, marquis de Castilly.

L'acheteur de 1729 fut un bon bourgeois de Paris, Pierre Braulard, marchand faïencier qui ne jouit pas longtemps de cette propriété car il mourut le 23 mai 1730. Ses enfants et ses héritiers se nommaient :

1° Jean-Pierre Braulard, prêtre bénéficier en l'église Saint-Merry qui fut plus tard aumônier de la Compagnie des Juges consuls, laquelle avait une chapelle dans l'hôtel de la Juridiction consulaire rue du Cloître-Saint-Merry (1). Il prit sa retraite en 1777.

2° Louis Braulard, faïencier ;

3° Jean-Jacques Braulard, marchand, bourgeois de Paris.

4° Jean-Baptiste Braulard, bourgeois de Paris et dame Lepage, son épouse ;

5° Jacqueline-Madeleine Braulard, épouse de Louis-François Boucheron de la Vauveste, contrôleur des rentes de l'Hôtel-de-Ville.

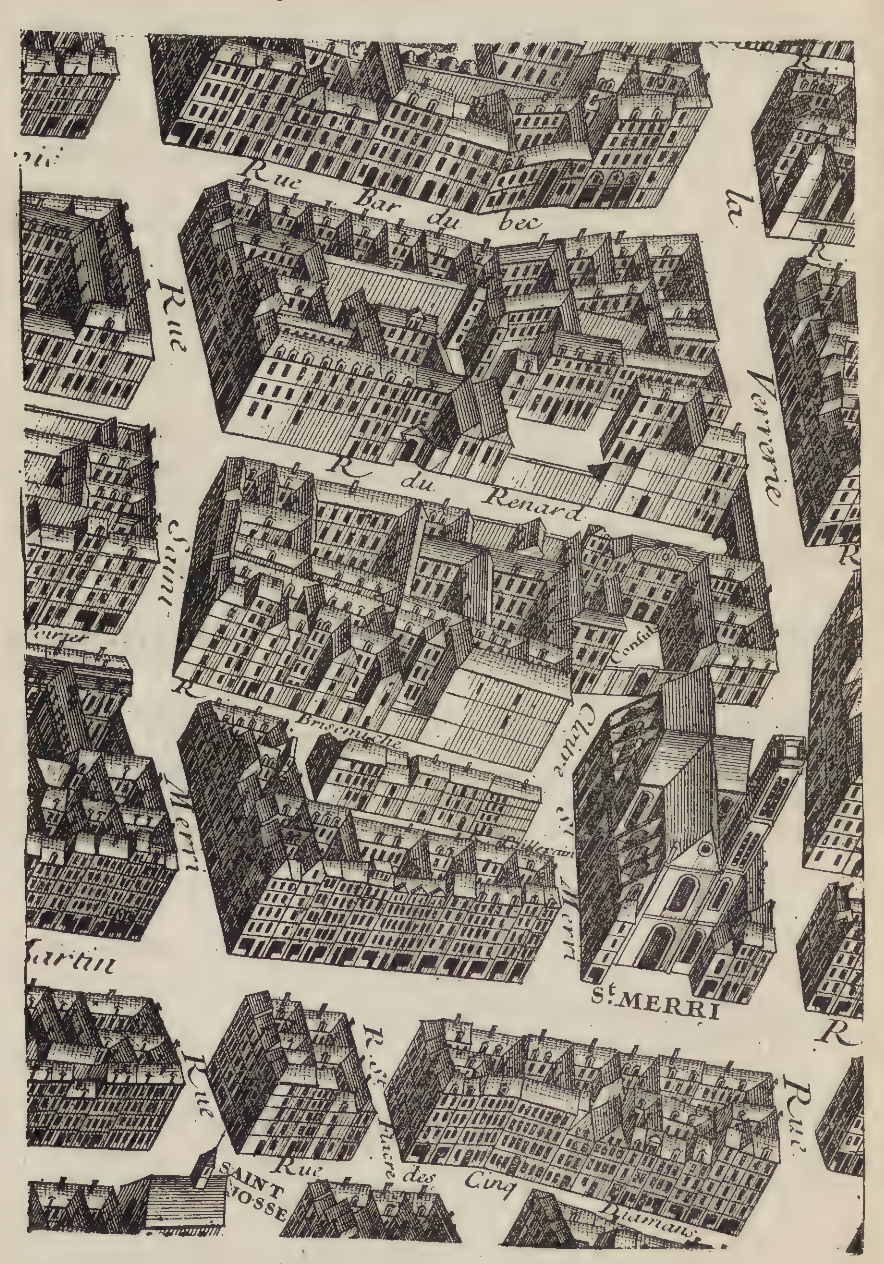
Ils restèrent vingt-cinq ans dans l'indivision et ne décidèrent le partage entre eux, et la mise en vente de la maison, que le 14 août 1755.

La propriété de la rue de la Verrerie fut adjugée, par contrat de

---

1. *La Juridiction consulaire par Denière*, p. 180, 1 vol., 1872.

Plan dit de Turgot dessiné par L. Bretez 1734-1739.



Me Lasdeguise, notaire, au prix de 83.000 livres, à dame Marie-Elisabeth De Clèves, veuve de messire Pierre-Nolasque Couvay, chevalier de l'Ordre du Portugal, seigneur de Bernay.

La désignation porte : une grande maison à porte-cochère sur la rue de la Verrerie, donnant sur la rue du Renard, paroisse Saint-Merry, consistant en plusieurs corps de logis, ainsi que le cabinet au premier étage et celui du second étage sur arcade à travers la rue du Renard, en conséquence du don fait par Sa Majesté le Roi, par l'arrêt de son Conseil en juillet 1627 ; puis terrasse au-dessus du logis sur la rue du Renard, jardin avec arbres, tableaux et ornements dans la maison. Enfin, le droit à la chapelle appelée présentement la chapelle de Pomponne, en l'église paroissiale de Saint-Merry, vis-à-vis le grand autel du côté du midi.

Ladite maison tenant à celle de Pomponne et, à cause de l'arcade, à M. Jourdain, notaire de l'autre côté de la rue du Renard ; le tout en la censive du chapitre de Saint-Merry.

Ainsi l'arcade construite en 1627 existait encore en 1755. Elle était indiquée d'ailleurs dans le plan de Turgot (1734-1739).

Elle dut disparaître, peu après, au moment où l'on élargit la rue de la Verrerie, car elle ne figure pas dans le plan manuscrit de 1786.

Le plan manuscrit de 1752 (1) donnait à cet immeuble une façade, sur la rue de la Verrerie, de 11 toises, 3 pieds, 8 pouces sur 14 toises de profondeur dans le sens de la rue du Renard. D'autre part le Terrier du Roi, en 1786, accuse une superficie de 155 toises.

Au décès de la veuve Couvay de Bernay, par suite de legs universel résultant d'un acte passé chez Me Leclerc, notaire à Paris, le 27 septembre 1756, la propriété échut à son petit-fils, François-Félix-Dorothée des Balbe-Berton, alors comte de Crillon, enfant mineur, fils de Françoise-Marie-Elisabeth Couvay, morte avant sa mère, le 8 mars 1755. Elle avait épousé, le 1er janvier 1742, un descendant de la famille du brave Crillon, compagnon d'armes de Henri IV, Louis Balbe-Berton, qui fut duc de Crillon-Mahon, lieutenant-général des armées du Roy. Il s'empara de l'île de Minorque, en 1782, comme capitaine-général des armées espagnoles et mourut à Madrid en 1796.

---

1. *Archives nationales*, Mcl, IIIe cl. n° 1002.

Ce dernier, par acte judiciaire du 3 mars 1769, demanda aux tribunaux, en sa qualité de tuteur, l'autorisation de vendre la maison de la rue de la Verrerie appartenant à son fils mineur et qui avait été estimée dans la succession de la veuve Couvay à la somme de 51.700 livres.

Cette autorisation fut accordée, au nom du marquis de Boulainvilliers, prévôt de Paris, mais la vente n'eut pas lieu.

Le jeune comte de Crillon François-Félix-Dorothée, né à Paris le 22 juillet 1748, était alors exempt des gardes du corps de Sa Majesté catholique. Il se maria en 1774, à Marie-Charlotte Cardon. Ayant pris part, avec son père, aux guerres en Espagne, commandé la brigade française à Gibraltar, il était Maréchal-de-Camp, lorsque la Révolution éclata. Député de la noblesse aux Etats-généraux, arrêté en 1793, il fut délivré après la chute de Robespierre et rentra dans la retraite. Il devint aussi duc à la mort de son père et lieutenant-général des armées du Roy, puis pair de France sous la Restauration. Il mourut le 27 janvier 1820.

Il était donc resté propriétaire de la maison de la rue de la Verrerie pendant 64 ans.

C'est pendant cette période que la maison fut restaurée avec la façade actuelle.

Le duc de Crillon laissait deux fils, en 1820 :

1° Marie-Gérard-Louis-Félix-Rodrigues des Balbe-Berton, duc de Crillon ;

2° Louis-Marie-Félix-Prosper des Balbe-Berton, marquis de Crillon. Ils héritèrent de la propriété et restèrent dans l'indivision pendant vingt-trois ans.

Pour faire cesser cet état, il y eut licitation entre les deux frères, le 1er avril 1843. Le duc resta seul propriétaire moyennant le paiement de 103.500 francs.

Les deux frères furent pairs de France. Le duc était Grand d'Espagne de première classe, général de brigade en retraite, grand-officier de la Légion d'honneur, quand il mourut dans son hôtel rue de Lille n° 121, le 22 avril 1870.

Par suite de son décès, l'intitulé d'inventaire du 9 mai 1870, accuse comme héritiers, sa fille d'abord, puis ses petits-enfants :

Ferdinand, marquis de Grammont, député à l'Assemblée nationale ;

Félix-Théodule, comte de Grammont ;

La comtesse de Lévis-Mirepoix.

Sa fille, seule garda la maison de la rue de la Verrerie, elle se nommait Viturmême-Louise de Balbe-Berton de Crillon ; elle avait épousé Victor-Antoine-Charles Riquet, duc de Caraman. Elle mourut à Paris le 8 octobre 1885.

Elle laissait de nombreux enfants qui sont ainsi nommés, comme héritiers, à l'inventaire dressé par Me Guérin, notaire, le 17 octobre 1885 :

Victor-Charles-Emmanuel Riquet, duc de Caraman ;

Marie-Anne Riquet de Caraman, épouse de Malestrait de Brua de Momplaisir ;

Georges-Ernest-Maurice Riquet, comte de Caraman, conseiller général de Seine-et-Oise :

Marie-Rosalie de Caraman, épouse de Charles-Maurice Thomas, comte de Brange ;

Félix-Alphonse-Victor Riquet, comte de Caraman, étant mort le 18 juillet 1884, sa veuve, Marie-Pauline-Isabelle de Toustain, intervenait à la succession comme tutrice de ses enfants mineurs.

Pour faire cesser l'indivision existant entre eux, les héritiers de la duchesse de Caraman, née de Crillon, firent mettre en adjudication, aux criées de la Seine, le 21 juillet 1888, l'immeuble du n° 60 de la rue de la Verrerie, sur la mise à prix de 275.000 francs. Il fut adjugé moyennant le prix de 380.000 francs à la société J.-J. Laveissière et fils, qui en est encore propriétaire.

La famille Laveissière possédait depuis 1811 l'immeuble voisin et plus important, au n° 58 de la rue de la Verrerie, avec retour sur la rue du Renard.

La maison du n° 60 n'était plus habitée par ses propriétaires depuis longtemps. Le duc de Crillon avait loué une partie du rez-de-chaussée à bail le 14 mai 1855 à M. Tramin, négociant en huiles, dont les prédécesseurs étaient là depuis 1808 et dont le successeur occupe encore le rez-de-chaussée.



Coin de la rue du Renard, n° 24. Maison rue de la Verrerie, n° 60.

Cette propriété a 600 mètres de superficie, le tracé de 1854 pour l'élargissement de la rue du Renard devait lui enlever 340 mètres.

Le tracé de 1873, qu'on met maintenant à exécution, prend l'immeuble presque tout entier.

*
* *

La propriété qui faisait suite dans la rue du Renard, du côté droit, à celle que nous venons de décrire, était la plus grande du quartier, elle avait sa principale entrée par une grande porte-cochère sur la rue de la Verrerie.

Nous avons vu, précédemment, que Pinon, notaire au XVIe siècle, puis son gendre Simon Marion, baron de Druy, possédèrent la maison voisine et celle dont nous nous occupons maintenant.

Antoine Arnault, autre célèbre avocat, né à Paris en 1560, avait épousé, en 1585, Catherine Marion, fille de Simon.

Aussitôt reçu avocat, Arnault se fit une réputation d'éloquence. Le roi Henri IV ayant assisté, avec le duc de Savoie, à une de ses plaidoiries, fut charmé et le nomma conseiller d'Etat. On connaît ses discours prononcés en 1594 pour l'Université contre les jésuites. Auteur de nombreux ouvrages, il jouissait d'une grande considération. Le roi lui offrit les places les plus importantes, entre autres le secrétariat d'Etat. Arnault refusa. Il mourut le 29 décembre 1619 et fut inhumé dans sa chapelle à l'église Saint-Merry. La longue épitaphe qu'on fit en son honneur est bien connue avec ce premier vers :

Passant, du grand Arnauld révère la mémoire (1) ;

Il avait eu de sa femme, Catherine Marion, vingt-deux enfants dont dix moururent en bas âge.

Ce fut son fils aîné, Robert Arnauld, né à l'hôtel de la rue de la Verrerie, 1589, qui hérita de cette maison. « Le lundi 28e jour de mai 1589 fut baptisé en l'église Saint-Médéric, sur les dix heures du matin, le nommé Robert fils de noble homme Anthoine Arnauld, avocat au Parlement, et damoiselle Catherine Marion sa femme. Le par-

1. Depuis, c'est son fils Antoine, le Janséniste, qui, pour la postérité, devint le *Grand Arnauld*.

rain noble homme Robert du Moulinet conseiller et audiencier à la Chancellerie. La marraine damoiselle Catherine Pinon femme de noble homme Simon Marion avocat au Parlement » (1). Savant littérateur, auteur d'ouvrages fort estimés, Robert Arnauld jouit d'un grand crédit à la Cour. Il épousa, en 1613, la fille de Le Fèvre de la Boderie, ambassadeur en Angleterre et dans d'autres pays.

Robert Arnauld écrivit ses mémoires en 1667, il disait : « Ma mère eut en partage la terre d'Andilly et la maison de Paris (rue de la Verrerie) que mon fils de Pomponne a encore. »

A son mariage, son père lui donna cette terre d'Andilly (c'est ainsi qu'il prit le nom de Arnauld d'Andilly) et lui céda la maison de la rue de la Verrerie au prix de 81.000 francs (2). Il vendit la terre d'Andilly 50.000 écus et garda la maison de Paris.

De son côté, Mlle de La Boderie « fut assurée des terres de Pomponne et de la Briotte, biens de ses parents ».

Robert Arnauld d'Andilly perdit sa femme en 1637. Quelques années après, en 1644, il quitta Paris pour se retirer dans la solitude de Port-Royal, abbaye que son père avait contribué à rétablir, dont ses sœurs étaient religieuses, et que son frère Antoine, né le 6 février 1612, le vingtième enfant de Catherine Marion, a rendu si célèbre par son séjour et par le retentissement de ses polémiques, de ses luttes, comme théologien, philosophe, janséniste.

Robert d'Andilly mourut le 27 septembre 1674.

Dans son ouvrage *La Vérité sur les Arnauld*, M. Varin dit : « Lorsque Robert Arnauld depuis 1646, habitait Port-Royal des Champs, il conservait au sein de Paris, rue de la Verrerie, un hôtel à l'abri des surprises. » (3).

Mais, au lendemain du décès de sa femme, Robert Arnauld d'An-

---

1. L'extrait de cet acte de baptême certifié par le curé de Saint-Médéric le 18 octobre 1617 est à la Bibliothèque de l'Arsenal, Ms 6034, f° 2.

Le parrain Robert du Moulinet était le beau-frère de Jacques Mangot, avocat, qui demeurait rue du Renard au coin de la rue Saint-Merry. La marraine, Catherine Pinon était la tante du nouveau-né.

2. D'après un curieux mémoire du 23 décembre 1652, où Robert d'Andilly expose à ses enfants un état de ses biens et des obligations qu'il a contractées (Bibliothèque de l'Arsenal, Ms 6034, f° 336).

3. La *Vérité sur les Arnauld*, par P.-J. Varin, 1847, 1er vol., p. 8.

dilly avait laissé la propriété de la rue de la Verrerie à son fils, Simon Arnauld, qui avait pris dès 1649, le nom d'Arnauld Pomponne, pour se distinguer des autres Arnauld. Ce titre de Pomponne venait de cette terre appartenant à sa mère et qui est située près de Lagny.

Un acte du 10 juin 1652 indique encore Arnauld d'Andilly comme propriétaire de l'hôtel rue de la Verrerie, mais l'occupant était son fils. Dans un autre acte du 14 décembre 1661, il est question d'un grand jardin faisant partie de la propriété de M. de Pomponne. C'est donc à cette époque, entre ces deux dates, que l'immeuble de la rue de la Verrerie, avec retour sur la rue du Renard, fut nommé *Hôtel de Pomponne*.

L'hôtel de la rue de la Verrerie avait dû recevoir jusqu'alors la visite d'un grand nombre de personnages, les Marion, les Arnauld, ayant été bien en Cour. La plupart des vingt-deux enfants d'Antoine Arnauld naquirent dans cette maison.

Simon Arnauld de Pomponne, né en 1618, se maria en 1660 avec Catherine Ladvocat.

On connaît la carrière brillante d'Arnauld de Pomponne qui, conseiller d'Etat, puis ambassadeur, sous-secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères, fut fait marquis. Disgracié en 1679, alors que Colbert était tout-puissant, il fut rappelé aux affaires par Louis XIV, à la mort de Louvois, en 1691, et reprit sa place dans le Conseil du Roi. Il tenait de son père et de ses oncles le goût des lettres.

Saint-Simon et Mme de Sévigné, l'un dans ses mémoires, l'autre dans ses lettres, parlent souvent et en bien de M. de Pomponne.

Mme de Sévigné venait le voir fréquemment soit à Paris, soit à Pomponne. Elle faisait aussi visite à son père, qu'elle nommait le bonhomme Arnauld. Dans une de ses lettres elle raconte que Louis XIV voulut voir *le bonhomme* quand son fils fut nommé ministre des Affaires étrangères : « Le Roi l'entretint longtemps, le fit promener en calèche dans ses jardins et lui fit un accueil fort aimable. » Mme de Sévigné avait de l'affection pour M. de Pomponne, elle correspondait beaucoup avec lui, surtout pendant sa disgrâce. Ainsi en 1664, elle lui écrivait : « Je vous assure que j'ai une estime pour vous infiniment au-dessus des paroles dont on se sert ordinairement pour expliquer ce que l'on pense. »


SIMON ARNAULD
Marquis de Pompone Ministre d'Etat pour
les affaires Etrangeres il mourut le 27
1699 âgé de 81 ans
Desrochers fec.

Il est certain que M[me] de Sévigné vint souvent dans l'hôtel de la rue de la Verrerie, mais, dans les derniers temps de sa correspondance, quand elle parle de l'hôtel de M. de Pomponne, c'est d'un autre hôtel que celui de la rue de la Verrerie dont il s'agit. Dans une lettre du 5 janvier 1680, elle écrit, en parlant de M. de Pomponne : « Son hôtel de Paris a failli brûler, une chambre, avec ce qui était dedans, a été brûlée tout entière ; et le miracle, c'est qu'il y avait dans cette chambre de la poudre qui ne prit point, et qui vraisemblablement devait faire sauter la maison. »

Etait-ce l'hôtel de la rue de la Verrerie ? Une note, en renvoi dans un tome de ses lettres, indique la place des Victoires. C'est que Simon Arnauld, devenu ministre, fait marquis de Pomponne, dut posséder un autre hôtel plus somptueux, plus en rapport avec sa haute position et situé dans un quartier nouveau, à la mode alors, celui de la place des Victoires (1).

Saint-Simon, d'ordinaire si peu enclin à la louange, donne ce portrait de M. de Pomponne : « C'était un homme qui excellait surtout par un sens droit, juste, exquis... Et avec cela une fermeté quand il fallait soutenir les intérêts de l'Etat... Il se fit aimer de la cour, où il mena une vie égale, unie, et toujours éloignée du luxe et de l'épargne à l'excès. Ne connaissant de délassement de son grand travail qu'avec sa famille, ses amis et ses livres. »

Simon Arnauld de Pomponne mourut le 26 septembre 1699 et fut inhumé dans sa chapelle à l'église Saint-Merry. On lui éleva un monument en marbre, de grande apparence, par Barthélémy Rastrelli, avec une longue inscription latine relatée par Piganiol (2).

Le marquis de Pomponne n'avait pas de fortune. Le train qu'il était obligé de mener, étant ministre, absorbait les profits de sa charge. A son décès sa veuve obtint du roi une pension de 12.000 livres, « que l'exiguïté de sa fortune lui rendait nécessaire ». (Dangeau). Elle habita l'hôtel de la rue de la Verrerie jusqu'à son

---

1. L'hôtel de Pomponne, rue de la Verrerie, n'est pas mentionné dans les descriptions de Paris du XVIII[e] siècle comme hôtel important. Piganiol de La Force et d'autres auteurs indiquent l'hôtel Pomponne à la place des Victoires. Ce dernier hôtel avait appartenu au maréchal de France François de l'Hôpital du Hallier, mort en 1660.
2. Tome III, page 456.

décès en 1711 le 31 décembre. Elle fut enterrée à côté d'Arnauld de Pomponne, dans le caveau de la famille, en l'église Saint-Merry.

Saint-Simon ne fit pas d'elle un portrait bien flatteur : « M[me] de Pomponne vient de mourir, dit-il. C'était une femme pieuse, retirée, qui aimait ses écus et qui n'avait jamais fait grande figure dans les ambassades ni pendant le ministère de son mari, quoique dans une grande union ensemble » (1).

Dans un acte du 8 mai 1701 et dans le Terrier du Roy, vers 1728, c'est toujours M. de Pomponne qui est nommé comme propriétaire de l'immeuble portant à ce Terrier les numéros 106 et 107 rue de la Verrerie. Au 106 il y a maison avec boutique ; au 107, grande porte cochère, cour et hôtel dans le fond, jardin sur la rue du Renard.

C'est que, le ministre de Pomponne étant mort en 1699, son fils aîné, Nicolas-Simon Arnauld, né en 1663, devint le propriétaire. Habitait-il encore l'hôtel de la rue de la Verrerie à cette époque ? En tout cas il louait une partie de l'immeuble, en dehors de l'hôtel, pour un bureau de carrosses à destination de l'Allemagne par Strasbourg et la région de l'Est. (*Almanach royal de 1703.*)

A cette époque les plans de Bernard Jaillot (1713), de Jean La Grive (1728), portent l'emplacement de l'hôtel de Pomponne sans indication de nom.

Le fils Simon de Pomponne hérita aussi de l'autre hôtel de Pomponne, place des Victoires, qu'il vendit en 1714. Il n'avait pas les raisons de son père pour posséder à la fois deux hôtels, l'un de vie privée, l'autre d'apparat (2). Il menait une existence simple. Il fut cependant brigadier des armées du roi, mais ne brilla pas dans cette fonction. Il mourut à Paris le 7 avril 1737. Son testament porte le vœu d'être inhumé en l'église Saint-Merry, près de ses parents, et indique qu'à cette date il habitait un autre hôtel de Pomponne rue de l'Université.

Saint-Simon le dépeignait ainsi : « Epais, extraordinaire, avare,

---

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. VIII, p. 180.
2. Cet hôtel de la place des Victoires devint plus tard l'hôtel Massiac, où la banque de France s'établit en 1800, avant son installation rue de la Vrillière.

obscur, quitta le service, devint apoplectique, et fut toute sa vie compté pour rien, jusque dans sa famille (1).

Il ne laissait qu'une fille, Catherine-Constance-Emilie, qui avait épousé, le 26 juin 1715, Jean-Joachim Rouault, marquis de Gamache et de Cayeu. Elle hérita de la maison de la rue de la Verrerie. Elle mourut à Paris, le 18 mars 1745, et fut inhumée en l'église Saint-Merry, dans le caveau des Pomponne (2).

Son héritière fut sa fille Constance-Simone-Flore-Gabrielle, dite Mlle Cayeu, née le 22 mars 1725, qui épousa, le 22 mars 1746, Charles-Yves vicomte de Rumain, brigadier des armées, puis maréchal de camp en 1748.

Les époux Joachim de Gamache eurent une fille, née le 15 juin 1722 ; elle épousa le marquis de Marinos le 16 mai 1743. Le mariage eut lieu dans la chapelle de l'hôtel de Pomponne. Elle mourut trois ans après, en 1747.

Les époux du Rumain vendirent la propriété de la rue de la Verrerie en 1770. Constance Simone, femme du Rumain, descendant des Pomponne, des Arnauld, des Marion, la propriété était restée dans la famille pendant près de deux siècles.

La vente eut lieu par contrat de M. Fourcault de Favan, notaire, en date du 2 mars 1770. L'acheteur était M. Charles-Pierre Doyen, de Mondeville, qui ne conserva cette propriété que six années. Il la revendit par contrat de Me Trudon de Roisy, notaire, le 29 février 1776, à François Richard.

A cette époque, diverses parties de l'hôtel de Pomponne étaient louées, les locataires exploitant certaines industries indiquaient leur adresse à cet hôtel (3).

Le bureau de carrosses pour Meaux, autres localités de l'Est et l'Allemagne y existait toujours. Un M. de Palunoy en était le

---

1. *Mémoires de Saint-Simon,*, tome II, p. 250

2. Sa mère, la marquise de Pomponne, par son testament déposé le 4 juillet 1766, chez Me Delamanche notaire, disait : « Je désire être en terre à Saint-Merry dans la sépulture de MM. de Pomponne. » Elle donnait 150 livres aux pauvres de Saint-Merry. (*Archives Nationales*, papiers de la famille de Pomponne.)

3. Il y avait à cette époque un autre hôtel de Pomponne rue Neuve-Saint-Augustin, maison qui existe encore et porte les nos 3 et 5 rue Saint-Augustin. Ce dernier hôtel avait appartenu à d'autres Pomponne que ceux qui nous intéressent.

directeur vers 1760. Il y avait dans le même bâtiment un établissement de bains en 1763 (Plan Deharme).

Aux archives de la Seine (2), il y a un curieux avis : « Le sieur Blanchard a l'honneur de prévenir qu'il ouvrira ses assemblées bourgeoises le vendredi 20 octobre 1786, rue de la Verrerie, hôtel Pomponne. » On voit aussi une facture du 7 avril 1788 portant en tête : « Hôtel Pomponne, rue de la Verrerie, Paris. Manufacture royale des sieurs Tugot et Dauny, pour le doublé et plaqué d'or et d'argent sur tous les métaux. — Patoulet et Lebeau représentants. »

D'après le plan manuscrit de la censive de Saint-Merry, en 1786, la propriété avait 415 toises 15 pieds ; elle portait le n° 15 de la rue de la Verrerie.

François Richard, l'acheteur de 1776, mourut en 1805, laissant quatre nièces héritières. — Par suite, il y eut vente aux Criées de la Seine, le 28 messidor an XIII, « de l'hôtel de Pomponne et ses dépendances, sis rue de la Verrerie n° 105 ». L'immeuble fut adjugé à Adélaïde-Marie Doyen. Etait-ce une parente du précédent propriétaire, Doyen de Mondeville ?

Par suite de surenchère, il y eut une nouvelle adjudication le vendredi 14 août 1807, sur la mise à prix de 60.000 francs, Mlle Doyen surenchérit, par l'intermédiaire de Me Cazin, avoué, et fut déclarée définitivement adjudicataire moyennant le prix de 100.850 francs. Elle loua l'immeuble à bail au sieur Gabriel Lecreux négociant.

L'hôtel de Pomponne avec ses dépendances, le tout d'une contenance de 1.642 mètres, situé rue de la Verrerie, n° 58, fut de nouveau mis en adjudication le 7 décembre 1811. Il y eut acquéreur moyennant le prix de 89.050 francs, ce fut M. Jean-Joseph Laveissière, marchand de métaux, demeurant à Paris, rue Saint-Martin, n° 223.

A son décès du 8 avril 1824, la propriété échut à ses héritiers, sa veuve et ses deux fils,

La famille Laveissière posséda cet immeuble pendant quatre-vingt-dix ans.

---

1. *Recueil de publications anciennes*, t. II, p. 38.

M. Guillaume Laveissière, fils de Jean-Joseph, devint la principale notabilité du quartier Saint-Merry et fut, pendant un certain temps, sous Louis-Philippe, colonel de la 7e légion de la Garde nationale. Ses fils développèrent sa maison de commerce qui devint le centre d'opérations des plus importantes sur les métaux. M. et Mme Jules Laveissière firent beaucoup de bien autour d'eux.

M. Emile Lavessière donna son concours comme adjoint au maire du IVe arrt de 1865 à 1870.

En 1900, le 17 février, il se constitua une société immobilière dite de l'Hôtel Pomponne, pour l'exploitation de la propriété ; l'immeuble fut apporté, dans cette société, pour 1.050.000 francs. Il y eut cession d'une partie des terrains à la société formée par le Syndicat de l'épicerie qui y construisit son hôtel. Il ne reste plus rien de l'ancien bâtiment principal.

En 1811, la propriété était d'une contenance de 1.642 mètres. Vers 1838, il y eut un retranchement pour l'élargissement de la rue du Renard, ce qui réduisit la superficie à 1529 mètres. Par suite d'un nouvel alignement rue de la Verrerie en 1862, la contenance fut réduite à 1.423 mètres.

Lorsque la ville de Paris prit du terrain de l'hôtel Pomponne sur la rue du Renard, vers 1838, elle établit le long du nouveau mur de cet hôtel un réservoir d'eau qui servit pendant un certain temps à alimenter les tonneaux de porteurs d'eau. Ce réservoir disparut avec les porteurs d'eau, quand les habitants de Paris purent avoir des canalisations leur amenant l'eau à domicile. Il reste toujours un petit bureau, propriété de la ville de Paris, portant le n° 28 de la rue du Renard.

Georges Hartmann





Souvenirs d'un vieux Parisien du Marais

Toulon le 3 novembre 1906.

Il y a aujourd'hui cinquante ans je quittais le Marais que j'avais toujours habité et où je suis né, rue Saint-Antoine, entre le passage Saint-Pierre et la rue Beautreillis.

J'avais dix-huit ans, je m'en allais à Saint-Cyr, où je venais d'être reçu. Deux jours avant, le 31 octobre 1856, j'avais contracté à la mairie du IXe arrondissement, rue Geoffroy-l'Asnier, en face l'hôtel de Châlons et de Luxembourg, l'engagemement de sept ans exigé à cette époque pour entrer à l'Ecole.

Mon cher Marais, je ne devais plus l'habiter, mais je devais le revoir et le visiter cinquante ans plus tard avec l'amour d'un enfant du terroir fortement épris de ses beautés et de ses richesses historiques et archéologiques. Mon père avait formé mon cœur à aimer notre vieux quartier et ma mémoire à le connaître et à ne plus l'oublier. La vie journalière avait fait le reste.

En face de mes fenêtres, j'avais l'un des deux pavillons du bel Hôtel Sully où j'eus plus tard une chambre d'étudiant. C'est dire que rien de son histoire et de ses beautés ne m'était inconnu.

A sept ans j'étais interne à l'institution Favard, sise au 212 de la rue Saint-Antoine dans l'hôtel d'Ormesson ou de Mayenne. La fameuse chambre de la Ligue fut mon premier dortoir. Je m'endormais en suivant du regard ses belles boiseries aux ors défraîchis où la lumière de la veilleuse jetait parcimonieusement quelques éclairs.

Mon excellent premier pion, le père Hérambourg, veillait sur nous en ange gardien pendant une heure, puis allait se coucher dans un fort élégant boudoir attenant à notre dortoir princier.

Un cousin de mon âge, était interne à l'institution Verdot sise rue Culture-Sainte-Catherine (Sévigné) dans l'hôtel Carnavalet. J'allais souvent passer les jeudis avec lui. Je ne pensais pas revoir la maison transformée en Musée historique de Paris.

Le Marais possédait alors quatre grandes institutions de jeunes gens : Favard, Massin, Jauffret et Verdot, qui, faisaient la gloire et la fortune du Collège Royal de Charlemagne où ont passé tant d'illustrations du XIXe siècle.

Pendant une maladie de mon frère, mes parents m'envoyèrent demeurer pendant un mois chez notre médecin et ami qui habitait le premier étage de l'hôtel de *Beauvais*, rue Saint-Antoine, 62, où se voit la Cour de France sur la belle estampe du *Bulletin de la Cité* d'octobre 1906.

Enfin quand je n'étais pas en pension ou pendant tous les congés et vacances je passais mes après-midi à la place Royale où j'ai aussi habité pendant quelque temps au n° 17 (Hôtel de Chabannes, je crois)

A quinze ans, par mon père, je savais non seulement l'histoire de tous les lieux dont je viens de parler, mais celle de tout le quartier, Hôtel de *Sens*, de *Lamoignon*, les *Minimes*, les *Célestins*, l'*Arsenal*, la *Place Royale* dans tous ses détails, la *maison des Jésuites* devenue le *Lycée Charlemagne* et leur chapelle devenue l'Eglise *Saint-Paul-Saint-Louis ;* puis les Hôtels Royaux disparus, le fameux *Saint-Paul* sur l'enceinte duquel s'écoulait notre vie, *les Tournelles* en face de nous, de l'autre côté de la rue Saint-Antoine ; plus loin *la Bastille* (et son éléphant), le *Jardin des Plantes*, l'hôtel *Lambert*, *Lauzun et Pimodan*, etc., etc.

Et les histoires sur Scarron, Ninon de Lenclos, Sévigné, Marion de l'Orme, la Brinvilliers, Cagliostro, Victor Hugo, Raspail, les fumeurs de l'hôtel de Lauzun, etc., etc.

J'aimais mon Marais comme le provincial aime son coin de petite ville et quand, dans ma vie mouvementée, je traversais Paris j'envoyais au passage un bonjour attendri au dôme de Saint-Paul quand

je l'apercevais en arrivant par l'Orléans ou par le P. L. M. C'est le clocher de mon village.

Ce qui me charme encore à l'heure où j'écris, c'est que j'avais appris tout cela sans lire aucun livre. A l'époque dont je parle il n'en existait d'ailleurs pas à la portée du vulgaire et des enfants. Tout mon bagage historique venait de mon père. C'était la pure tradition familiale.

Par mon père je savais que sa pharmacie existait depuis 1632, en cette même maison où je suis né ; il avait des papiers, parchemins et autres grimoires qui établissaient l'exactitude de ses dires (1). Il avait aussi des vases d'apothicaire très jolis et très curieux datant de cette époque. Mon frère étant, comme moi, entré à Saint-Cyr la pharmacie fut vendue après la mort de notre père et les curiosités à conserver dispersées dans la famille où elles existent encore.

Mon père prétendait que sûrement son prédécesseur (du XVIIe siècle) avait été l'apothicaire de Scarron quand l'illustre podagre habitait la rue des Tournelles ou la Cerisaie. A l'appui de son assertion il montrait la rareté évidente de ses confrères, à cette époque et en cet endroit où ce bout de la rue Saint-Antoine était la fin de Paris.

En somme c'est possible et même très probable. Enfin lui, mon père, aurait voulu l'être l'apothicaire de Scarron, de Marion de l'Orme, de Ninon, de Mme de Sévigné, de Mme Pilou et autres illustrations de notre cher Marais. Il regrettait le temps de Molière quand les apothicaires portaient en ville suivis de leur petit laquais.

On ne s'ennuyait pas tous les jours au Marais vers 1846. Petits et grands, parents et amis, voisins et voisines se réunissaient souvent le soir pour écouter le conteur érudit et agréable. Maintenant chacun s'en va lire de son côté. On a découvert et publié depuis tant de mémoires et d'ouvrages de vulgarisation historique par le texte et par l'image.

Devant tel hôtel, telle prison, tel cloître, telle fontaine, telle église, au cours de nos promenades dans le quartier, mon père me

---

1. Il n'y a rien d'extraordinaire à ce qu'une même profession se soit exercée, de père en fils ou autrement, dans la même maison du Marais de 1632 à 1860. — Place Royale, on trouve bien un hôtel appartenant à la même famille parisienne depuis trois cents ans de 1610 à 1907. — C'est je crois, le n° 25 — à la famille de Lescalopier.

disait des choses que toujours mes lectures m'ont confirmées plus tard.

En résumé, je viens d'exposer en histoire et en archéologie, un cas d'éducation et d'instruction par *tradition ancestrale orale*. En plein XIXe siècle je le crois plutôt rare. Son influence s'est gravée en moi et, très évidemment, en ceux qui écoutaient avec moi le conteur familial, beaucoup plus profondément que celle laissée par n'importe quelle lecture et c'est cette influence qui a développé en moi le goût prononcé des recherches historiques qui a fait, et fait encore dans la vieillesse, le charme de ma vie.

Avant de quitter le Marais en 1856 j'avais assisté à son éventrement. J'avais vu l'Hôtel de Ville dégagé comme aujourd'hui et la rue de Rivoli venir se terminer (en nom) à l'église Saint-Paul, laissant subsister entière ma vieille rue Saint-Antoine, de Saint-Gervais à la Bastille. J'avais vu disparaître le marché Saint-Jean, la célèbre prison de la Force, le passage Saint-Antoine très populaire pastiche des Panoramas, la fontaine de Birague devant l'église Saint-Paul et se former le triangle vide dénommé Pointe de Rivoli.

On ne peut pas dire que notre quartier eût beaucoup perdu à ces transformations. Du moins de la Tour Saint-Jacques à l'Eglise Saint-Paul, je n'ai pas souvenir, d'une richesse archéologique ou historique disparue. Malheureusement toutes les percées ou trouées n'ont pas été aussi inoffensives pour le vieux Paris artistique et pittoresque.

Mais les philosophes et autres hygiénistes diront : ne faut-il pas que l'air et la lumière pénétrent les vieilles cités comme la vérité et la justice ont pénétré les vieilles sociétés. Que les archéologues s'unissent pour sauver les monuments et documents d'art, pour conserver par la gravure et par d'intelligentes photographies la vue de nos vieilles perspectives du Moyen Age et pour classer dans les musées tout ce qui ne doit pas être détruit.

Aux historiens et aux mémorialistes de nous retracer, de nous conserver le mouvement et la vie des sociétés passées, avec leurs grandeurs, leurs élégances comme avec leurs défauts, hélas, et leurs petitesses.

A nous les fervents du passé de lire, d'étudier, de visiter tout ce

qu'on a pu nous conserver et de faire connaître tout ce que nous avons appris et tout ce que nous pourrons découvrir.

Cette année j'ai pu revenir à Paris pendant deux mois. Le lendemain de mon arrivée j'étais au Marais. Je revoyais la maison où je suis né puis, sans ordre mais non sans émotion, l'église Saint-Paul, Charlemagne, les hôtels Sully, de Mayenne bien abîmé hélas, de Carnavalet, de Beauvais. Mais je n'ai plus retrouvé ma vieille rue Saint-Antoine. On l'a tronquée, dénumérotée, débaptisée et mon bel hôtel de Beauvais, mon ancien domicile, dont la porte monumentale est marquée d'un 62 (de la rue Saint-Antoine) sculpté en plein bois dans une magnifique guirlande, est devenu un numéro quelconque de la rue François-Miron et c'est au balcon de cet hôtel (1), qu'en la rue Saint-Antoine, Anne d'Autriche avec la reine d'Angleterre, Mazarin, Turenne, etc., etc., assistèrent à l'entrée solennelle de Louis XIV et de Marie-Thérèse le 26 août 1660.

Sur ce même balcon en 1662 la cour était encore réunie pour assister au Carrousel donné pour la naissance du Dauphin.

Toute cette partie *débaptisée* de la rue Saint-Antoine servait aux fêtes et aux tournois.

Tout cela ne s'est pourtant pas passé rue François-Miron ! Je ne conteste pas la gloire parisienne de mon compatriote François-Miron, son intelligence, sa grande magnificence puisque, de ses deniers, il a contribué à l'édification d'une partie de notre chère *Maison de Ville*. Qu'on lui donne, parmi les nouvelles voies créées ou à créer, une rue,

---

1. Le Bulletin de *la Cité* d'octobre 1906, donne précisément page 284 une vue de l'hôtel de Beauvais au moment des réunions de la cour en 1660 et 1662, dont je parle et qui sont relatées dans le PARIS de M. Georges Riat de la Bibliothèque Nationale, au chapitre *les hôtels particuliers*, page 142 (Laurent, 6, rue de Tournon), et dans CE QUI RESTE du VIEUX PARIS de Villebresme, page 116 (Flammarion, rue Racine, 16).

Ces auteurs fixent à 1654 la date de l'édification de l'hôtel de Beauvais pour Mme de Beauvais née Bélier, femme de chambre d'Anne d'Autriche.

Le Journal en vers de LORET parle d'une troisième visite Royale à l'hôtel de Beauvais en 1663, celle de la jeune reine Marie-Thérèse.

Mercredi matin notre auguste Reine
Cette charmante souveraine
Fut chez Madame de Beauveais
Pour de son aimable palais
Voir les merveilles étonnantes
Et les raretés suprenantes.

J'aime autant l'histoire en prose; cependant tout est exact.

une place, un boulevard, un morceau du boulevard Raspail qui est si long, si long. Dans le quartier on aurait pu lui donner la rue du Pont-Louis-Philippe. Puisque notre dernier roi a son pont ; son pont, lui, n'a pas besoin de sa rue.

Encore une fois pourquoi débaptiser une rue du vieux Paris et si connue dans son histoire. N'a-t-elle pas enfin conduit nos pères à la Bastille les uns pour y demeurer plus ou moins longtemps et désagréablement, les autres pour la prendre d'assaut, ou à peu près, et la démolir. Pour moi, c'est aller contre l'histoire de Paris ; donc c'est un lèse-Paris.

Et la place Royale, place des Vosges ! mais déjà en 1848 je l'avais connue dénommée ainsi, à cause de ce que, dit M. Georges Riat (1), un décret de 1800 a voulu récompenser le département des Vosges d'avoir dans un délai très court, acquitté ses contributions en retard. Récompense bizarre ! Aussi en 1848 le bon sens public eut bientôt rendu à notre belle place son nom historique contre lequel rien ne prévaudra. Qu'attend-on pour avoir du bon sens comme en 1848.

Sous Louis-Philippe la mairie du VIIIe arrondissement était installée place Royale dans l'hôtel du milieu de la façade qui regarde l'ouest. Cet hôtel fut surmonté, au grand scandale des purs Parisiens de ma famille, d'un petit beffroi au clocher que j'ai vu construire, il n'est pas très joli mais ne dépare pas trop la façade, il fut doté d'une horloge qui donne l'heure à toute la place. Cette mairie du VIIIe procurait à la vieille place des spectacles militaires qui réjouissaient fort les enfants, les bonnes et les badauds. Quand la 8e légion de la garde nationale fournissait le service de garde aux Tuileries, on voyait se former sur la place devant la mairie les belles compagnies de grenadiers avec leurs bonnets à poil rappelant la vieille garde, puis les voltigeurs avec leurs grands schakos évasés par le haut et leurs gigantesques plumets. Avec la musique de la légion et les sapeurs en ourson et tablier blanc, c'était du délire.

Sous la deuxième République les bataillons de gardes nationaux mobiles formés par Lamartine (sous le gouvernement Provisoire) fournissaient chaque jour une compagnie de garde à mairie du VIIIe,

---

1. Dans son livre PARIS déjà cité.

d'où relèvement quotidien de la garde avec tout le cérémonial voulu et tout le cortège enthousiaste des nourrices, des marmots et des badauds. On voit que de 1830 à 1850 la place Royale n'était pas morte du tout. Les innombrables pensionnats du quartier, fillettes et garçonnets, la remplissaient de cris, de jeu et de gaieté. Pour mon enfance c'était un lieu de délices. Et à cette époque il y avait des arbres.

Quant à la place de la Bastille ! *Horresco referens...* C'est noir et hideux. O le beau carré disparu, plein d'air et de lumière et de jeux de toutes sortes, de lanternes magiques, lutteurs, jongleurs et autres faiseurs de tours. C'était la joie du quartier, une fête de Saint-Cloud perpétuelle et la vieille rue Saint-Antoine finissait dans un océan de soleil, par une embouchure large comme un grand fleuve ouvrant sur le carrefour merveilleux au centre duquel se dresse la colonne de Juillet.

Maintenant depuis le temple Protestant tout est sombre et laid et il faut arriver jusqu'à la colonne pour y voir clair. La rue de la Bastille semble avoir été créée pour donner à nos contemporains et à nos arrière-neveux une idée exacte de ce que pourraient être la tristesse, la moisissure et la noirceur de la célèbre prison disparue. On se croirait vraiment dans une des cours de la Bastille.

Sur le boulevard Beaumarchais le théâtre de ce nom a disparu, l'inconvénient est mince. Au numéro 43 de ce boulevard, à travers une grille, on apercevait en contre-bas le petit hôtel portant le numéro 56 de la rue des Tournelles, dans lequel est morte Ninon de Lenclos. Maintenant la grille du boulevard est remplacée par une maison à cinq étages et le coquet petit hôtel de la célèbre Grande Coquette est invisible. Existe-t-il encore ?

Je ne dirai rien de la Cour des Salpêtres éventrée, ni de la chapelle des Célestins disparue, au moins le boulevard Henri-IV est quelque chose.

L'Ile Louviers n'est point belle et il faut savoir, pour la découvrir, que la façade aux Canons du Grand Maître de l'artillerie existe encore. Ici comme à la place de la Bastille on a supprimé de grands espaces aérés et lumineux pour créer non pas des parcs ou squares si néces-

saires en ce quartier mais des îlots de maisons de rapport à cinq ou six étages (1).

Il y a une Commission du Vieux-Paris. Bien ! mais il en faudrait une du Paris-Neuf pour veiller tout simplement à ce qu'on ne l'abîme pas et encore pour faire soigner et remplacer *à temps* les arbres de la place Royale et du jardin des Plantes. Il y a cinquante ans ces deux jardins étaient merveilleux ; on y marchait sous des voûtes de verdure. Aujourd'hui ils paraissent plantés de manches à balai. C'est minable.

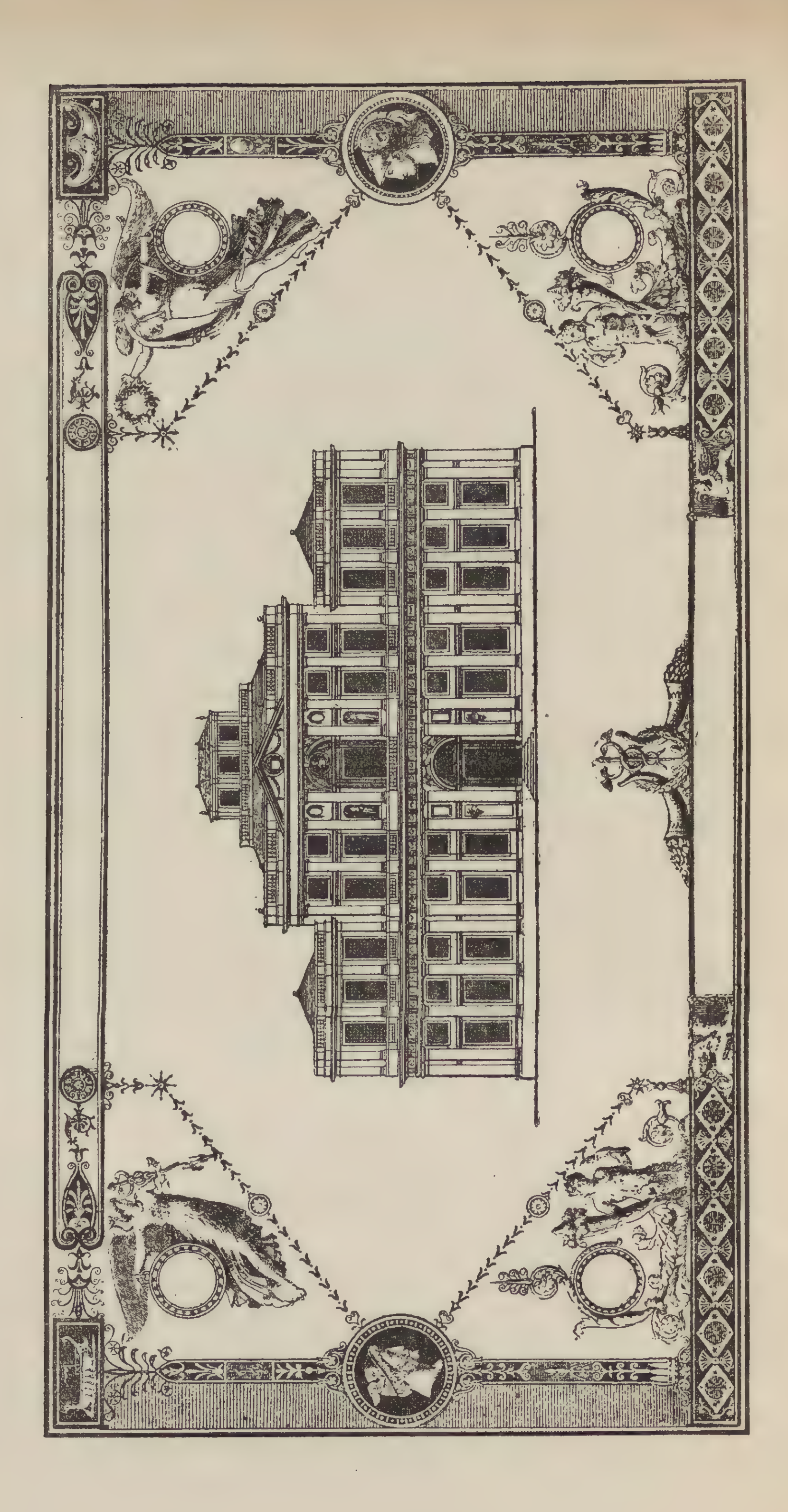
En maugréant ainsi je pensais : quel dommage que chaque quartier n'ait pas sa petite société historique ou archéologique qui veillerait à défendre son passé, ses traditions, son sol même avec sa lumière et son air. Paris n'a pas ce que possède tout bon chef-lieu de département. Autrefois tout en garnisonnant de Strasbourg à Bayonne de Saint-Brieuc à Menton j'ai bien fait de l'archéologie et de l'histoire départementale et ici à Paris, dans le Marais, dans mon pays natal je ne puis dire à personne ce que je vois, ce que je pense.

J'en étais là quand un vieil avocat, ami de famille, à la fin d'une visite que je lui faisais, me mit dans les mains un prospectus sur lequel je regardais curieusement une vue ancienne de l'Hôtel de Ville de Paris. Emportez donc cela me dit mon vieil ami, cela vous intéressera, vous qui êtes du Marais.

En visitant Paris j'avais découvert « la Cité ».

Commandant Roques
en retraite à Toulon (Var)

1. Je lis dans le *Bulletin de la Cité* d'octobre 1906 qu'il est question de créer un square en ces parages, allons tant mieux : j'avais donc raison.





La Caisse Jabach

Rue Saint-Merry

Dans le Bulletin de *la Cité*, en juillet 1904, M. Callet fit paraître un article sur l'hôtel Jabach.

Evrard Jabach, banquier à Cologne, était venu s'installer à Paris ; il avait acheté, en 1659, rue Neuve-Saint-Médéric, cinq maisons qu'il fit démolir et remplacer par une grande et somptueuse habitation. Il réunit, dans cet hôtel, de nombreux tableaux et estampes des plus grands maîtres. Cette riche collection forma plus tard le premier fonds du Musée du Louvre.

Après avoir plusieurs fois changé d'affectation au XVIIIe siècle, l'hôtel de Jabach redevint le siège d'une maison de banque, sous le Consulat.

En 1800, après les entraves subies pendant la période révolutionnaire, les transactions commerciales et financières reprirent quelque essor. On créa, le 20 février, la Banque de France dont le siège fut d'abord à l'hôtel Massiac, place des Victoires (1). Au début, cette banque nationale ne fit des opérations qu'avec les banquiers. Un établissement intermédiaire entre elle et les commerçants, parut nécessaire.

Cet établissement fut installé rue Neuve-Saint-Merry, n° 46, dans les bâtiments de l'ancien hôtel Jabach, et prit le titre de *Comptoir Commercial*

---

1. Ce siège aurait pu être dans l'église de l'Oratoire (aujourd'hui temple protestant) qui avait été mise à la disposition de la Banque de France, en l'an VIII. (*Archives de la Seine-Domaines*, 51, 5902.)

Une association formée, à cet effet, le 21 frimaire, an IX, se composa, d'après l'annonce qui fut faite à l'époque, de directeurs et d'actionnaires connus dans le commerce, « sa commodité » était sous la raison Jacquemart père et fils et Doulcet d'Egligny, avec un conseil de surveillance composé de vingt membres.

Le prospectus ajoutait que le *Comptoir Commercial* était une caisse d'escompte établie pour l'utilité des marchands et fabricants, et destinée à procurer à cette classe intéressante du commerce des fonds à un taux modéré.

Cet établissement de la rue Saint-Merry fut, par le fait, le précurseur du Comptoir d'Escompte et des autres institutions de crédit qui se sont formées depuis. Mais, le *Comptoir Commercial* n'ouvrait pas ses guichets à tout le monde : pour y avoir accès, il fallait être actionnaire du Comptoir ou déposer en garantie des actions de la Banque de France.

Les escomptes n'avaient lieu que les mercredi et samedi ; on y négociait les effets jusqu'à soixante-quinze jours d'échéance au taux de la Banque de France et on prélevait une commission d'un huitième sur les effets à échéances plus éloignées ne dépassant pas quatre mois.

Le premier des directeurs, Pierre Jacquemart jouissait d'une certaine notoriété, il avait rétabli la fabrique de papier peints de Réveillon au faubourg Saint-Antoine. Il mourut le 20 messidor, an XII (1804), âgé de 66 ans. Le président de la Banque de France (on ne disait pas encore le gouverneur), M. Perrégaux, rendit hommage à la mémoire de Pierre Jacquemart. *Le Journal de l'Empire* du 18 juillet 1804, dans un article nécrologique, fit l'éloge du défunt, homme de bien, d'une grande intelligence, ayant contribué par son activité à la fondation d'œuvres d'utilité publique et triomphé de bien des obstacles. Son fils René Jacquemart continua la direction du Comptoir Commercial, en habitant l'hôtel Jabach, avec la collaboration de M. Doulcet d'Egligny qui demeurait rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, n° 23.

Ce dernier exerça les fonetions municipales dans nos quartiers, de 1801 à 1814 ; d'abord adjoint à la mairie du VII[e] arrondissement (rue Sainte-Avoye), il fut, de 1805 à 1808, maire du IV[e] arrondissement

(place du Chevalier-du-Guet) ; il revint au VIIe, comme maire, en 1809 et ne quitta ce poste qu'à la chute de l'Empire.

Le monde du commerce trouvait que le titre de *Comptoir Commercial* n'indiquait pas suffisamment une banque et nommait l'établissement de la rue Saint-Merry, *la Caisse Jabach* (1). La dite banque prit alors ce nom, c'est ainsi qu'elle fut désignée dans les publications de 1807 à 1809.

La Banque de France ayant étendu ses opérations et créé des succursales sous le titre de Comptoirs d'Escompte, en se mettant directement en rapport avec les commerçants, *la Caisse Jabach*, auxiliaire de la Banque de France, n'eut plus sa raison d'être, elle cessa ses opérations en 1810.

Les locaux de l'hôtel Jabach qu'elle quitta furent occupés par des industriels, plus particulièrement par des imprimeurs et des marchands de papiers en gros.

En 1824, on créa un passage allant en angle de la rue Saint-Merry à la rue Saint-Martin, à travers le jardin et les dépendances de l'hôtel Jabach. Il existe encore une partie des bâtiments qui furent construits par Evrard Jabach en 1659.

MM. Flobert, secrétaire général, et Tumbeuf, trésorier de la Société archéologique *Le Vieux Papier*, ont eu l'obligeance de mettre à notre disposition le cliché d'un billet de *la Caisse Jabach* (2) dont nous reproduisons l'encadrement enjolivé d'ornements et d'attributs dans le style de l'époque. Nous avons placé au milieu de ce cadre artistique la vue de l'hôtel Jabach dessinée par Marot, au temps de sa splendeur sous Louis XIV.

G. H.

---

1. *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, par le Dr Veron, 1853, t. Ier, p. 54.
2. Le billet original appartient à M. E. Couriot membre de notre Société *La Cité*, qui est grand collectionneur de papier monnaie, assignats, billets de banque, etc.

LES RÉSERVES DOMANIALES

DE LA VILLE DE PARIS

M. Henri Galli a interrogé l'administration préfectorale au sujet de l'insalubrité du passage Saint-Pierre. Le directeur des travaux a annoncé que des travaux d'assainissement allaient être faits dans ce passage grevé de *Réserves domaniales*.

Nous allons expliquer ce que sont ces *Réserves domaniales* qui jouent un grand rôle dans l'histoire de Paris.

Le 2 novembre 1789, l'Assemblée nationale supprimait les ordres monastiques et déclarait les biens du clergé propriétés nationales et inaliénables.

Par le décret du 21 septembre 1790, l'Assemblée nationale ordonna que les domaines de la couronne pourraient, selon les besoins de l'Etat, être vendus en vertu d'un décret spécial.

Paris comprenait alors 3 abbayes d'hommes, 6 de femmes, 43 couvents ou communautés d'hommes, 65 couvents ou communautés de femmes. Ces domaines étaient pour la plupart d'une étendue considérable. L'Etat se trouva propriétaire du huitième de la ville entière, de 4.400 immeubles. Il était difficile de trouver alors des acquéreurs pour des terrains aussi considérables ; pour utiliser ces immenses ressources et rendre possible l'aliénation de ces biens ecclésiastiques, il fallut songer à les morceler.

Un rapport fut rédigé au nom de quatre administrateurs de la municipalité au département des travaux publics. Ce mémoire fut présenté au Corps municipal le 21 mars 1791 et motiva la délibération suivante :

Extrait du deuxième registre des délibérations du corps municipal de la Ville

« N° 385. — Sur le rapport fait par M. Champion, administrateur « au département des travaux publics, que la vente des biens natio-

« naux est une occasion capable de faciliter l'embellissement de Paris
« ou la commodité des communications ; qu'il peut même en résulter
« de l'avantage pour l'aliénation d'une grande partie des biens à
« vendre, soit en coupant et divisant les grandes masses de ces biens,
« soit en donnant des faces sur des rues à des parties qui sont sans
« débouchés ; que plusieurs projets ont été remis au département des
« travaux publics, capables de remplir ce triple objet de l'*embellisse-*
« *ment*, de l'*utilité* et de l'*augmentation* du prix des ventes.

« Le corps municipal, ouï le substitut adjoint du procureur de la
« Commune :

« Pénétré de l'utilité des vues contenues dans ce rapport, a arrêté :

« Qu'il serait envoyé au Directoire, avec les plans présentés à la
« municipalité et au département des travaux publics, en le priant
« de le prendre en considération, etc. »

Un arrêté du directeur de l'administration départementale de la Seine, en date du 23 novembre 1791, porte que la municipalité de Paris, commise à la vente des domaines nationaux situés dans cette ville, insérera dans le titre de vente la condition spéciale pour l'acquéreur de se soumettre aux alignements de voirie qui lui seraient donnés.

Le 4 avril 1793, la Convention rendit un décret qui ordonna la division et vente *par lots séparés* des châteaux royaux, cours et jardins des abbayes, monastères et congrégations supprimés.

Le 4 juin 1793, la Convention autorisa l'administration des domaines nationaux à faire graver au trait seulement et d'après le plan général de la ville de Paris, dressé par le citoyen Verniquet, sur l'échelle d'une demi-ligne par toise, les plans particuliers de tous les établissements nationaux existant dans toute l'étendue de cette ville et parties adjacentes, en distinguant les propriétés particulières qui s'y trouveraient enclavées ou qui les borneraient, et avec indication des rues aboutissantes.

Des artistes se mirent à l'œuvre sous la direction de la Commission des monuments.

La troisième section, celle des Arts, qui avait dans ses attributions le plan de Paris, était composée de Barrère, Barthélemy, Boizot, Cossard, David (le peintre), Doyen, Lemonnier, Le Blond, Massac, Mongez, Moreau, Monchy, Pajon, Regnault et Sergent (le graveur). Parmi eux le conventionnel David et Sergent passent pour s'être occupés

plus spécialement du tracé des voies nouvelles à ouvrir dans Paris et des embellissements projetés.

Les artistes chargés du travail utilisèrent un exemplaire du grand plan de Paris de Verniquet, exécuté de 1774 à 1789.

Ce plan fut collé sur une table de 16 pieds 6 pouces de longueur sur 13 pieds 6 pouces de largeur .Cette table était construite en bois de chêne de manière à n'éprouver aucune variation suivant les changements d'atmosphère.



Archives Nationales. — Hôtel Soubise.

Sur ce plan les artistes dessinèrent des tracés de voies nouvelles, tracés qui, adoptés par le conseil des bâtiments civils, firent loi pour les servitudes de percements futurs imposés aux acquéreurs des biens nationaux.

De l'ensemble des décrets, lois, mesures dont nous avons parlé plus haut, résulta l'inscription régulière, à partir du 19 vendémiaire an III, dans les actes de vente par le domaine, des clauses dites domaniales, dont le but fut de réserver l'*exécution gratuite de certains travaux de voirie, percements de voies nouvelles ou classements des anciennes*.

Ces *clauses*, dites *domaniales*, étaient conçues à peu près en ces termes :

Charges, clauses et conditions particulières.

« Il est à observer :

« 1° Que

« 2° Par la raison que, d'après les plans dressés par la commission des artistes chargée de la division des grands domaines nationaux situés dans la commune de Paris, il doit être ouvert une rue dans le domaine du ci-devant... laquelle traversant le... doit aboutir à... l'adjudicataire sera tenu de supporter et de faire, dans la portion dudit domaine et sans *aucun recours en indemnité contre la République* venderesse, le percement nécessaire à la formation de ladite rue et tous autres encore qui seraient jugés indispensables pour obtenir la division la plus avantageuse aux autres domaines nationaux circonvoisins, ainsi qu'à l'embellissement et à l'assainissement de Paris. »

Ces clauses ont été insérées dans plus de 1.300 ventes.

En exécution de la loi du 24 pluviôse, an XII, l'administration des hospices vendit des immeubles avec clause d'alignement.

Ces immeubles ajoutés à ceux du domaine de la ville portent le nombre des propriétés grevées de réserves gratuites en faveur de la voirie à environ 1840.

Les minutes des actes d'adjudication des propriétés domaniales étaient déposées dans les archives du domaine à la préfecture de la Seine.

Sous les gouvernements réactionnaires de l'Empire et de la Restauration, où les œuvres salutaires de la Révolution française étaient oubliées et méconnues, ces actes restèrent dans un oubli calculé. Ce ne fut qu'en 1839, à la suite d'une délibération du Conseil municipal, qu'on s'occupa du parti qu'on en pouvait tirer.

A cette époque, des copies des actes furent faites, et l'on dressa des atlas par quartier indiquant la situation des propriétés grevées.

Une délibération du Conseil municipal du 3 décembre 1841 classa alors les clauses domaniales en six catégories, dont voici l'énumération :

1° Clauses obligeant les acquéreurs à livrer sans indemnité et à la première réquisition le terrain nécessaire à l'acquisition des rues dont les alignements sont approuvés par ordonnance royale;

2° Clauses semblables aux précédentes, grevant des propriétés riveraines de rues dont les alignements ne sont pas encore approuvés par le chef de l'Etat;

3° Clauses qui obligent les acquéreurs à livrer sans indemnité le terrain nécessaire à l'alignement des rues au moment seulement de la reconstruction ou de la confortation;

4° Clauses semblables aux précédentes, mais ne précisant pas l'époque de l'exécution;

5° Clauses qui obligent les acquéreurs à supporter sans indemnité le percement de nouvelles rues au milieu de leurs propriétés ;

6° Clauses qui obligent les acquéreurs à livrer sans indemnité le terrain nécessaire à l'élargissement ou au percement de rues lorsque ces alignements ou percements sont exécutés.

Certains immeubles, grevés des clauses que nous avons mentionnées, ont été englobés dans l'exécution de grands travaux ; pour quelques-uns, des sursis ont été accordés sur la demande des propriétaires intéressés, mais, dans ce cas, pour constater ses droits, l'administration a imposé depuis peu à ces propriétaires l'obligation de payer une redevance annuelle variant suivant l'étendue et la valeur de terrain dévolu à la voie publique. Cette redevance est minime ; en 1877, elle s'est élevée à 788 fr. 16.

Mais, pour la plupart, les tracés de rues indiqués par le plan des artistes sont restés en projet et il en reste un très grand nombre d'exécutoires à première réquisition, ou lors de la reconstruction des immeubles.

L'incendie de l'Hôtel-de-Ville en mai 1871 a anéanti le seul exemplaire complet du plan *minute* de Verniquet, sur lequel la commission des artistes dont nous avons parlé (depuis conseil des bâtiments civils) a opéré ses tracés de rues; il en a été de même pour les actes établissant les titres de la ville et les atlas partiels dressés de 1841 à 1847. Il était, par suite, fort difficile à la ville, de pouvoir réclamer l'exécution des obligations contractées par les acquéreurs des biens nationaux, leurs héritiers ou acheteurs subséquents.

Avant 1871, l'application de ces réserves était faite d'après les mentions extraites du plan; on n'avait recours aux actes qu'au fur et à mesure des besoins. Depuis 1871, on n'avait plus ces facilités. Il était, d'un autre côté, impossible de contraindre au hasard, en l'absence de titres officiels, les acquéreurs à produire la copie de l'acte domanial qui leur a été délivré. On savait néanmoins que la direction

des domaines de la Seine possédait un certain nombre de copies versées par les receveurs des domaines avec leurs pièces de gestion. Il se trouvait aussi chez les notaires des acquéreurs de biens d'origine nationale, des doubles de contrats et des expéditions authentiques des cahiers des charges annexés aux minutes des procès-verbaux de mise en vente.

A. Callet.



LA POMPE NOTRE-DAME

On vient de refaire en partie le pavage du pont Notre-Dame, et, à la suite des nombreux accidents que l'étroitesse de ses arches occasionne à la navigation, il est question de le transformer ; les deux arches extrêmes seraient conservées, mais les trois du milieu seraient remplacées par un tablier métallique de telle sorte que le pont ne comporterait plus que trois arches, dont une très large laissant libre presque tout le fleuve.

L'attention est donc attirée sur ce pont dont on peut dire qu'il est le plus ancien de Paris, en ce sens que, depuis l'époque gallo-romaine, il y a toujours eu un pont à cet endroit. Au xve siècle ce n'était encore qu'un vieux pont en bois qui s'écroula dans la Seine en 1499. La Ville le fit reconstruire en pierre par le fameux Jean Joconde qui l'acheva vers 1507 (1). Sur les deux côtés de ce pont il y avait 68 maisons de même hauteur et de même grandeur, ornées de statues et de médaillons des rois de France.

Mais la chose la plus curieuse de ce pont était la pompe Notre-Dame à laquelle on accédait par une porte carrée située au milieu du pont. En fait la pompe était composée de deux pompes bien distinctes. La première avait pour auteur Daniel Jolly, le directeur de la pompe du Pont-Neuf, la fameuse Samaritaine ; il avait proposé de la construire pour le prix de 20.000 livres, la pompe devant fournir 30 à 40 pouces d'eau (2). Ses propositions furent acceptées le 16 février 1670 et le mécanisme était terminé en 1671 ; mais l'appareil ne répondit pas aux espérances : en réalité il ne donnait que 25 à 30 pouces d'eau.

A peine le marché avec Jolly était-il conclu qu'un autre mécanicien, Jacques Demance, proposa à son tour d'établir une seconde pompe pour 40.000 livres

---

1. D'après un article récent de M. Marius Vachon, de *Jean Joconde pontife italien*, il n'est pas trace dans les *Registres du Bureau de la Ville de Paris*. Le pont a eu pour constructeur et architectes *Zehan de Doyac* et *Cofficint de la Chesnaye*.

2. Un pouce d'eau fontainier correspondait à environ 20 mètres cubes par vingt-quatre heures.

s'engageant à lui faire rendre 50 pouces d'eau. Ce projet fut également accepté, et la machine donna le rendement prévu ; de telle sorte que l'ensemble des deux corps de pompe donnait 80 pouces d'eau.

Les maisons qui occupaient le pont furent démolies aux environs de 1786, mais la pompe Notre-Dame a servi jusqu'à nos jours et nombreuses sont les personnes qui se la rappellent. En 1851 la vétusté de ces deux pompes nécessitait leur remplacement dans un délai rapproché. L'administration préféra en abandonner l'emploi rendu de plus en plus inutile d'ailleurs par la création de pompes à vapeur ; elles furent démolies vers 1855.

L'aspect de la pompe Notre-Dame était des plus pittoresques. C'était un curieux assemblage de charpentes de grosses dimensions, enfoncées dans le lit de la rivière et dont les échafaudages actuels sur pilotis nécessités par la pose des caissons du Métropolitain donnent par leur enchevêtrement et leur fouillis une idée assez exacte. Chacune des pompes était mue par une énorme roue actionnée par le courant ; le mécanisme de chacune se trouvait dans une maison édifiée sur les charpentes et entre ces deux maisons s'élevait à une grande



Fig. 1. — Le pont Notre-Dame et le quai de Gèvres en 1660; d'après une gravure d'Israël Sylvestre

hauteur une tour contenant le réservoir d'où partaient les tuyaux conduisant l'eau de la Seine aux diverses fontaines publiques alimentées par la pompe Notre-Dame ; les principales fontaines ainsi desservies étaient dans le quatrième arrondissement : la fontaine Saint-Louis, rue de Turenne ; — de la rue des Tournelles, au coin de la rue des Tournelles et de la rue Saint-Antoine ; — de

Birague, en face l'église Saint-Paul-Saint-Louis ; -- Maubuée, rue Saint-Martin, des Blancs-Manteaux, etc.

Le seul souvenir qui reste dans notre arrondissement de ce célèbre ouvrage hydraulique est (ô ironie des choses !) l'enseigne d'un marchand de vin, restaurateur établi quai de Gesvres, nº 10 et rue Saint-Martin nº 2 : on lit, en lettres peintes sur la maison, à l'angle des deux rues :

A LA
POMPE
NOTRE-DAME

Ce restaurant, d'après les renseignements qu'a bien voulu nous fournir le patron actuel, M. Ed. Alix, a été fondé en 1855, juste au moment de la démolition de la pompe, par M. Mercier. Les menus de cet établissement sont illustrés d'un dessin, fait d'après une vieille estampe, et représentant la pompe en question.

Pour finir nous donnons les vers latins que composa Santeuil, le poète attitré de toutes les fontaines parisiennes, sur la pompe du pont Notre-Dame, ainsi que trois traductions en vers, dont l'une est de Pierre Corneille. Ces quatre pièces sont extraites du livre intitulé : *La Vie et les bons mots de M. de Santeuil* (à Cologne, à L'Enclume. MDCCXLIV. Tome I, page 83).

Vers que Santeuil a faits pour la Pompe du Pont Notre-Dame.

Sequana cum primum reginæ allabitur urbi,
Tardat præcipites ambitiosus aquas
Captus amore loci cursum obliviscitur anceps
Qua fluat, et dulces necti in urbe moras
Hinc varios implens fluctu subeunte canales
Fons fieri gaudet, qui modo flumen erat.

Imitation des vers latins, par P. Corneille

Que le Dieu de la Seine a d'amour pour Paris,
Dès qu'il en peut baiser les rivages chéris,
De ses flots suspendus, la descente plus douce
Laisse douter aux yeux s'il avance ou rebrousse,
Lui-même à son canal il dérobe ses eaux,
Qu'il y fait rejaillir par des secrètes veines,
Et le plaisir qu'il prend à voir des lieux si beaux,
De grand fleuve, qu'il est, le transforme en fontaine.

Autre traduction, par M. Duperier
(C'est la Seine qui parle).

Eprise d'un lieu si charmant
Je coule bien plus lentement,
Je m'arrête partout, et mon onde incertaine
Semble même oublier son cours :
A voir ses longs canaux, où je coule sans peine,
On diroit qu'avec joye après mille détours,
De fleuve que j'étois, je me change en fontaine,

Autre traduction, par M. Charpentier de l'Académie Françoise.

Aussi-tôt que la Seine en sa course tranquille,
Joint les superbes murs de la Royale Ville,
Pour ces lieux fortunés, elle brûle d'amour,
Elle arrête ses flots, elle avance avec peine,
Et par mille Canaux, se transforme en fontaine
Pour ne sortir jamais d'un si charmant séjour.

A. L'Esprit





Ephémérides du IVe

IL Y A CENT ANS — EN 1807
Mois de Janvier

1er. — Réouverture du Théâtre de la Cité. Conformément au décret impérial du 8 juin 1806, sur les théâtres de Paris, ordonnant que les entrepreneurs du théâtre Montansier devaient, avant le 1er janvier 1807, établir leur salle dans un autre local, Mlle Montansier dut quitter le Palais-Royal ; elle s'installa provisoirement dans la belle salle de la Cité que l'architecte Lenoir avait construite en 1791, et ce, en attendant qu'on achève la construction d'une nouvelle salle dans les jardins des Panoramas, boulevard Montmartre. Les affiches portaient : *Théâtre du Palais de la Cité*, vis-à-vis le Palais de Justice, *Variétés*, ci-devant Palais du Tribunat. Au programme d'ouverture, des vaudevilles : *M. Pistache ou le Jour de l'an — Le Niais de Sologne — Mme Scarron — Le Diable en Vacances.*

4. — M. Demainieux commence son cinquième cours de *Pasigraphie*, à la Bibliothèque de la Ville de Paris, rue Saint-Antoine, 110.

5. — Mme Dubois, libraire, rue du Marché-Palu, n° 10, en la Cité, publie une nouvelle édition de *Les Quatre Saisons du Parnasse*, ou choix de poésies légères.

7. — Chez Guyon, éditeur, Vieille-Rue-du-Temple, n° 47, publication de *Les Promenades de Vaucluse*, 5 volumes de Renaud de Lagrelaie.

11. — Un arrêté préfectoral invite les conscrits de 1807 à se rendre le 15 janvier à l'Hôtel de Ville, pour la revision.

13. — En vente chez l'auteur, J.-L.-A. Loiseleur-Deslongchamps, docteur-médecin, rue de Jouy, nº 8, *Flora Gallica* « livre absolument nécessaire pour faire connaître tous les végétaux qui croissent spontanément en France ».

15. — L'*Almanach Impérial* pour 1807 est distribué. Nous relevons les noms et adresses des sommités habitant nos quartiers :

Sénateurs : Général Lespinasse, à l'Arsenal ; Cardinal de Belloy, à l'Archevêché ; Général Aboville, place des Vosges, 21 ; Général Canclaux, rue Neuve-Saint-Paul, 4 ; Bévière, Notaire, rue Neuve-Sainte-Merry, 12.

Conseillers d'Etat : François de Nantes, hôtel de la Régie, rue Sainte-Avoye ; Frochot, Préfet de la Seine, à l'Hôtel de Ville ; Beauchamp, à l'hôtel de la Côte-d'Or, rue Marivaux (quartier des Lombards).

Députés au Corps législatif : Despallières, rue de Paradis au Marais, 10 ; Soret, cloître Saint-Jean-en-Grève, 2.

Tribunat : Curée, hôtel de Rheims, rue de la Verrerie, 83 ; Mouricault rue des Deux-Portes-Saint-Jean, 2.

Cour de Cassation : Coffinhal, rue Beautreillis, 14 ; Beauchaud, quai Bourbon, 19 ; Vermeil, rue Geoffroy-Langevin, 7.

Membres de l'Institut : Ameilhon, Bibliothèque de l'Arsenal ; Cassini, cloître Notre-Dame, 12 ; Delambre, rue de Paradis, 16 ; le poète Delille, rue Neuve-Sainte-Catherine, 14 ; Dureau de la Malle, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 9 ; Heurtier, quai de l'Union, 3 (Ile Saint-Louis) ; Levesque, quai de l'Ile-Saint-Louis, 29 ; Pelletan, rue Saint-Christophe, 10 (parvis Notre-Dame) ; Petit-Radel, quai de l'Ile-Saint-Louis, nº 30, près le pont de la Cité.

16. — Chez Michel, Etienne, éditeur, rue des Francs-Bourgeois au Marais, publication du *Traité des Arbres fruitiers* par Duhamel de Monceau.

Mise en vente d'une nouvelle carte de la Russie, dressée par Poisson, revue par E. Mentelle, gravée par Chanlaire, géographe, rue Geoffroy-l'Angevin, nº 9.

18, dimanche. — Fête et bal au *Tivoli d'Hiver* ou *Veillées de la Cité*.

21. — Ordonnance du Préfet de police concernant la vente du poisson d'eau douce. Les bateaux qui apportent ce poisson ne doivent être garés, sur la Seine, qu'au port exclusivement affecté à la vente du poisson d'eau douce. Ce port est en tête du pont Marie, rive gauche, jusqu'à l'escalier en face de la rue Poultier. Cet emplacement est divisé en deux parties, l'une destinée aux marchands forains, l'autre occupée par les boutiques à poisson.

25. — Par ordre du Préfet de police, on déblaie, avant onze heures du matin, les abords de Notre-Dame pour la cérémonie du *Te Deum* qui a lieu dans l'église métropolitaine en l'honneur des nouveaux succès remportés par les armées impériales. Les princes, hauts fonctionnaires et officiers supérieurs y assistent comme de coutume.

Ce jour de fête, M. Piis, Secrétaire général de la Préfecture de police, représentant le préfet, au milieu de fonctionnaires entourés de la garde sous les armes et d'une foule nombreuse, sur le port de la grève vulgairement dit le *port au bled*, remet des médailles d'honneur à deux frères mariniers qui depuis longtemps ont accompli de nombreux actes de sauvetage.

31. — Pendant ce mois, le *Théâtre des Variétés de la Cité* a donné chaque soir des représentations de pièces gaies dont nous relevons quelques titres indiquant le genre de l'époque : *La Rupture embarrassante — M. Giraffe — M. Robert le Bossu — Jocrisse jaloux — Ma tante Urlurette — La Nuit manquée — Nitouche et Guignolet — Manon la Ravaudeuse — C'est ma femme !* etc.

Le *Théâtre du Marais*, rue Culture-Sainte-Catherine, n'annonçait des représentations que le dimanche, avec son ancien répertoire.

Mois de Février

10. — Les députés des israélites de toute la France qui composent le grand sanhédrin, se rendent le matin à la synagogue de la rue Sainte-Avoye ; après la cérémonie religieuse, ils se réunissent dans la salle préparée à cet effet à l'Hôtel de Ville. Le chef de l'Assemblée est

le grand rabbin de Strasbourg. Cette première séance a lieu sous la présidence de M. Furtado.

19. — M. H. Raymond, professeur de géographie astronomique, rue Bar-du-Bec, n° 4, publie des leçons sur *Le Système du Monde.*

20. — Ouverture du sixième cours de Pasigraphie, par M. Demanieux dans la Bibliothèque de la Ville, rue Saint-Antoine, n° 110. La propagande pour cette langue universelle attirait l'attention, à cette époque. Cependant il n'en est rien resté de nos jours. Ce serait curieux de comparer quel rapport peut exister entre la *Pasigraphie* d'il y a un siècle, et l'*Esperanto* de notre temps.

23. — Mme veuve Fournier, rue Neuve-Notre-Dame, en la Cité, publie des livres scolaires. Mise en vente du plan du nouveau pont de la Cité construit en remplacement du pont rouge, servant à la communication du quartier Notre-Dame avec l'Ile Saint-Louis.

25. — Décès de M. Guichard, compositeur de musique d'église, qui était attaché à l'école de musique dépendant de Notre-Dame. Le *Moniteur* du 28 lui consacra un article élogieux.

28 — La Seine s'est extraordinairement accrue, elle inonde le Port-au-Bled, les habitants déménagent les rez-de-chaussée des maisons qui bordent cette partie de la rivière, quai de la Grève.

Publication de la *Description de Paris* par Legrand et Landon où, dans les gravures, on donne le nouveau portail de l'Hôtel-Dieu commencé en 1804 et qu'on venait d'achever.

Le *Théâtre des Variétés de la Cité* a continué ses représentations quotidiennes. Cependant, la direction avait eu, au début, quelque déception ; le public du Palais-Royal n'avait pas suivi les « Variétés » jusque dans la Cité. On parlait de fermer le théâtre, quand une pièce nouvelle *La Famille des Innocents*, grâce au talent de l'acteur Brunet et de ses deux camarades, eut un succès prodigieux. On joue, en outre : *Deux et deux font quatre — Le Turc de la rue Saint-Denis — Mars en Carême — Jean de Nivelle — Le Vin, le Jeu et les Femmes, La Banqueroute du Savetier — M. Vautour*, etc.

Une seule représentation fut annoncée en février, dans la *Salle de la*

Vieille Rue du Temple, avec des pièces de Marivaux. Rien du *Théâtre du Marais* de la rue Culture-Sainte-Catherine.

Mois de Mars

2. — Alphonse Giroux, élève de David, peintre chargé par le chapitre de Notre-Dame de la restauration des tableaux de l'église métropolitaine, qui avaient été détériorés pendant la Révolution, fait voir, dans son atelier, les réparations opérées sur des toiles qu'on croyait perdues.

3. — Une nouvelle crue de la Seine cause des dégâts, l'eau couvre la place de la Grève et la moitié de l'Ile Louviers. La Seine n'avait pas été si haute depuis 1751.

4. — M. Guéroult, proviseur du Lycée Charlemagne fait paraître une nouvelle grammaire.

5. — On ouvre le pont d'Austerlitz au passage des voitures ; ce qui augmente la circulation sur le boulevard Bourdon.

5. — Dans le *Journal de l'Empire*, un article sur les embellissements de Paris fait ressortir l'importance des travaux qui ont été menés à bonne fin, en dix-huit mois, du côté de l'Arsenal : boulevards Bourdon et Morland. « Les eaux du canal de l'Ourcq, réunies à celles des fossés de la Bastille, ajouteront bientôt à la magnificence de ce nouveau quartier. »

9. — Clôture à l'Hôtel de Ville de ce Congrès des Juifs appelé le grand sanhédrin.

10. — Ordonnance du Préfet de police sur les porteurs d'eau à tonneaux qui s'alimentaient plus particulièrement aux pompes-fontaines de nos quartiers.

11. — Mort de M. Bévière, sénateur, à l'âge de 84 ans. Jean-Baptiste Bévière, né à Paris, avait été député aux Etats généraux de 1789 ; il s'était abstenu de toute participation aux événements de la Révolution. Nommé notaire en 1757, il exerça jusqu'en 1803 : à cette époque, il fut maire du IVe arrondissement d'alors, celui du quartier des Lombards et des Halles. Napoléon Ier le nomma sénateur peu après la proclamation de l'Empire, le 25 frimaire an XIII. Il mourut doyen

des notaires, dans la maison qu'il habitait au n° 12 de la rue Neuve-Saint-Merry.

15. — *La Caisse des Employés et des Artisans*, tontine dont le siège est rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, n° 28, fait un appel de fonds en promettant de nouveaux avantages à ses actionnaires.

21. — L'infatigable auteur-compositeur Beauvarlet-Charpentier, quai d'Alençon, n° 27, dans l'Ile Saint-Louis, fait paraître une nouvelle pièce héroï-dramatique pour le forte-piano, *La Mort de Henri IV*.

22. — Les journaux indiquent pour la Semaine Sainte *Les Leçons des Ténèbres*, musique de Desvignes et une nouvelle messe en musique par Aubry.

25. — Le cardinal-archevêque fait savoir qu'il n'approuve pas cette habitude des journaux d'annoncer, comme pour un concert, la musique qui doit être donnée les jours de fête à Notre-Dame.

26. — Atlas de Chanlair, géographe, rue Geoffroy-l'Angevin, n° 9, donnant le théâtre de la guerre actuelle en Allemagne.

29. — Dimanche, jour de Pâques, grande affluence à l'église métropolitaine.

31. — Le *Théâtre des Variétés de la Cité* n'a pas cessé dans le mois de donner régulièrement chaque jour plusieurs vaudevilles, avec succès, ayant toujours le concours de Brunet, notamment dans une pièce nouvelle : *Diane de Poitiers*. On joue en outre : *Nacarra ou les passions d'un cœur sensible — Fera-t-on la noce ? — La Martingale — Boileau à Auteuil — Cadet-Roussel aux Champs-Elysées — Magdelon*, etc.

G. H.





Le commerce du bois de chauffage et de construction en 1830

Sous le règne de Louis-Philippe, le commerce du bois de chauffage, du bois carré, de charpente, de sciage et de charronnage avait une importance considérable en raison des nombreuses manutentions qu'il nécessitait. A cette époque le bois était presque le seul combustible de chauffage employé à Paris, et pour les constructions, la charpente en fer n'était pas encore adoptée.

Pour l'exercice de son commerce il fallait que le marchand de bois fasse ses approvisionnements sur les lieux même de production, qu'il le fasse débiter, transporter, mettre en chantier et livrer aux consommateurs; c'était l'intermédiaire unique des rapports directs entre le producteur et le consommateur. Il n'est pas besoin de faire remarquer que pour les transports il ne pouvait employer les chemins de fer, il devait donc avoir recours aux compagnies dites des flottages à bois perdus et en trains. En passant rappelons que c'est un bourgeois de Paris, du nom de Jean Bouvet, qui vers le XIIe siècle, conçut l'idée du flottage pour amener dans la grande Ville, par le cours de la Seine et de ses affluents, les bois de Bourgogne et du Morvan.

Ces moyens de transports primitifs imposaient aux commerçants la connaissance du parcours des fleuves, rivières, ruisseaux et canaux ; celle des endroits où ils devenaient flottables et où ils étaient navigables ; ils devaient aussi connaître le siège des agents administratifs avec lesquels ils devaient se mettre en rapport.

C'est pour éviter la perte de temps de cette étude géographique et administrative qu'un nommé Pierre Rousseau publia en 1839 un *vade mecum* qu'il intitula « FANAL de l'approvisionnement de Paris en combustible et en bois de construction ».

Aujourd'hui que l'usage du bois de chauffage est très restreint et que les transports se font par voies ferrées, ce volume a peu d'intérêt, même pour les professionnels, mais pour nous qui avons eu sur le territoire de notre arron-

dissement la réunion des chantiers de bois de l'île Louviers, il nous apprend : que le bureau central des agents et employés préposés à la surveillance des ports et à l'application des règlements imposés aux marchands de bois était situé quai Bourbon, 8 (île Saint-Louis) ; l'inspection générale de la navigation et des ports du département de la Seine, rue de la Barillerie, actuellement boulevard du Palais ; la Réunion des quatre commerces : de l'île Louviers, des charbons de bois aux ports, des bois carrés, de charpente et de charronnage pour l'approvisionnement de Paris, quai de Béthune, 8. Qu'au nombre des délégués, dont le nom de quelques-uns figure dans l'histoire politique du



Vue de l'Ile Louviers

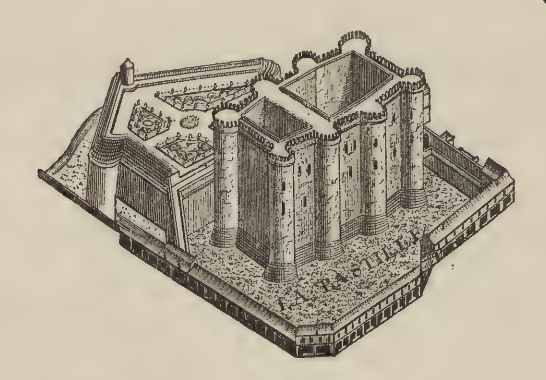
à gauche l'Hôtel de Bretonvillers **à droite l'Arsenal**

dernier siècle, nous relevons celui de M. Moreau, officier de la Légion d'honneur, qui fut maire de notre arrondissement ; que la Compagnie du commerce de bois de l'île Louviers se composait de dix-huit commerçants seulement ;

que la Réunion des quatre compagnies de Paris comptait 161 commerçants; la banlieue et le département de la Seine 83; la Compagnie de la Haute-Loire à Clamecy 39; la Compagnie des rivières de Beuvron et Sozay 59 : la Compagnie de la Cure, du Cousin et affluents, à Vermanton 17. En tout 359 commerçants ayant marque et contre-marque. La marque était faite à la rouanne, c'est-à-dire au feu ou au marteau, quelquefois des deux façons. Celle de M. Moreau se composait de trois lettres M F M. Les marques sont souvent des lettres, quelquefois un symbole. C'était le poinçon de Maître.

En résumé : le progrès a modifié considérablement le commerce des marchands de bois, comme les chemins de fer ont fait disparaître le flottage.

C. D.



A la Bastille

Dans les papiers de la Bastille qui sont à l'Arsenal se trouvent de curieux renseignements sur la qualité du personnel qui logeait à la Bastille et vivait aux frais de l'Etat. Ce personnel était très nombreux. Les divers employés y introduisaient leurs amis et connaissances. Le maître d'hôtel n'était guère regardant et les fourneaux étaient allumés jour et nuit pour suffire à l'appétit des invités.

Le personnel officiel soldé par l'Etat se composait d'un gouverneur, d'un commissaire, d'un lieutenant du roi, d'un major, d'un médecin, de chirurgiens, d'employés aux écritures, de geôliers, de guichetiers, de cuisiniers, de marmitons et autres domestiques.

Ce n'est pas tout. Les exempts qui amenaient les prisonniers, et les conducteurs de voitures faisaient élection de domicile à la cantine, et avec eux les garçons d'écurie et autres qu'ils rencontraient en chemin. Tout ce monde mangeait, buvait, faisait ripaille gratuitement.

Le gouverneur recevait 60.000 livres d'appointements par an.

Ce que l'on ignore communément c'est que, après le 14 juillet 1789, quand on eut déblayé l'emplacement de la Bastille des ruines qu'y avait amoncelées sa destruction, on fit de ce lieu un centre de fêtes publiques. On y avait planté un bois artificiel. Quatre-vingt-trois sapins représentaient les quatre-vingt-trois départements, et à l'ombre de ces arbres, sous ces bosquets improvisés, des jeux, des danses, des fanfares, des bals champêtres attiraient la foule des quatre coins de Paris. Sur les voûtes des cachots étaient installés les orchestres, et l'on dansait là même où quelques mois auparavant gémissaient les victimes des lettres de cachet et du bon plaisir.

***

Le fondateur du Journalisme

La statue de Théophraste Renaudot dans la rue de Lutèce est complètement noyée dans les travaux du Métro.

Le pauvre gazetier doit être bien étonné de tout ce remue-ménage, et il a dû, depuis le jour où il a fondé sa *Gazette*, trouver Paris bien changé lui le fondateur du *Journalisme* en France.

Alors qu'au commencement du XVIIe siècle, le journal cherchait simultanément sa voie sur différents points de l'Europe, une feuille parut à Paris, qui, par la régularité de sa publication, par le développement de sa circulation, par la supériorité de sa rédaction et le nombre de ses correspondances, répondait enfin, aussi complètement que cela était possible alors, à l'idée que nous nous faisons d'un journal ; c'était la *Gazette* de Théophraste Renaudot, qui débuta en mai 1631 et se continua avec une imperturbable sérénité jusqu'en 1792, époque où elle revêtit cette forme nouvelle sous laquelle elle est venue jusqu'à nous. Il y a loin assurément de la feuille de Renaudot aux journaux actuels : mais enfin c'était le journal, l'instrument, l'arme étaient créés. Le temps devait faire le reste.

C'est donc à la France que revient l'honneur d'avoir créé le premier journal vraiment digne de ce nom. Richelieu, qui avait compris l'importance d'un organe dont il disposerait, avait accordé à Renaudot un privilège très étendu qui lui donnait le monopole des gazettes, et surtout de toutes les publications ayant un caractère politique. Renaudot profita de la latitude qui lui était laissée pour fonder en 1633 sa *Feuille du Bureau d'adresses* ou *Petites Affiches*, organe de publicité commerciale. On ne devinerait pas, sur leur titre, le rôle que les *Petites Affiches* jouèrent dans la littérature, vers la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Quant à Renaudot, homme éminemment remarquable pour son temps, bourgeois de la Cité, on ne lui a pas rendu la justice qu'il méritait. Ses démêlés avec les imprimeurs et les colporteurs, ses querelles avec la Faculté de médecine, toutes ses luttes sont pleines d'un intérêt véritable.

*
* *

Un oncle de Molière, marchand de soie

Louis Pocquelin, frère consanguin du père de Molière, était marguillier de la paroisse Saint-Germain-le-Vieil et habitait le coin du Marché-Neuf où s'élève actuellement la caserne de la Cité. Il était marchand de draps de soie, receveur général des finances, administrateur de l'hôpital de la Charité.

Il mourut en 1669, ayant eu de sa femme, Marie Lempereur, cinq enfants, dont Madeleine Pocquelin, qui épousa François Gaultier, marchand de soie. Et ce furent les époux Gaultier, cousins-germains de Molière, qui fournirent le deuil d'Armande Béjart, en février 1673.

Une inscription erronée

On peut lire sur la façade de la maison qui porte le n° 3, de la place des Vosges : *Dans cet hôtel est née, le 6 février 1620, Marie de Rabutin-Chantal marquise de Sévigné.* Or, tout le monde sait que l'épistolière est née le 5. Elle-même l'a dit et répété : « Il y a *aujourd'hui* mille ans que je suis née. » (Lettre du 5 février 1672). « Il y a aujourd'hui bien des années, ma fille, qu'il vint au monde une créature destinée à vous aimer préférablement à toutes autres. » (Lettre du 5 février 1674.) La plaque de la maison natale de la marquise la rajeunit... d'un jour.

Il faut être galant mais pas au détriment de la vérité historique.

L'estacade Henri IV

C'est un des attraits les plus archaïques du IVe arrondissement que les manières de chevaux de frise au-dessus desquels serpente, audacieuse, la vieille passerelle de l'Estacade. A quoi doit-elle d'avoir été oubliée par les ingénieurs, ennemis nés du pittoresque ? A la loi des contrastes qui se vérifie, en ce coin de Paris bouleversé par les grands travaux, en opposant aux quais hautains, aux approches impérieuses du Métro, qui ont supprimé le décor des *Deux Gosses* et le dernier vignoble de Lutèce, l'aspect de cet échafaudage préhistorique, noirci et branlant, illustré surtout par l'acte de Mayaux ?

Un homme de l'art disait récemment : « Jamais je n'ose passer là-dessus. Bon pour le public, qui ne sait pas ! »

La statue de Charlemagne

Pourquoi la statue de Charlemagne qui, depuis une trentaine d'années, s'élève sur la place du Parvis-Notre-Dame n'a-t-elle point de piédestal? Pourquoi se dresse-t-elle sur une manière d'échafaudage en bois et en fer, recouvert d'une toile peinte qui, de loin, imite en vérité passablement bien le granit? Sachez que cette statue ne fut installée là qu'à titre provisoire. On se proposait, avant qu'il fût pris à son égard un parti définitif, de juger de l'effet produit. A loi-



sir sans doute et en toute connaissance de cause, puisque ce provisoire dure encore.

Si bien imité que fût l'illusoire granit du piédestal, l'injure des temps n'avait pas laissé de l'endommager tant soit peut. Quelques pans de toile légèrement décloués aux angles laissaient soupçonner le mensonge de leur solidité trompeuse. Ceci n'avait point échappé aux malandrins en guise d'un gîte. Plus d'une fois la police captura, tapis sous le vide de l'armature, quelques miséra-

bles dénués d'argent, mais non de littérature. Ils s'étaient souvenus du Gavroche des *Misérables*, ingénieux à faire servir à sa commodité personnelle les creuses profondeurs de l'éléphant de la place de la Bastille. Forts d'un exemple si notoire, ils goûtaient là, le grand empereur sur la tête, un repos rarement troublé.

Est-ce un de ces hôtes de hasard qui, du feu d'une pipe mal éteinte ou imprudemment allumée, incendia le piédestal de Charlemagne? Toujours est-il qu'au matin, vers sept heures, des passants s'aperçurent que ce monument périssable brûlait bel et bien. Les pompiers accoururent. Charlemagne fut préservé Le dégât se borne à quelques planches consumées, l'armature de fer qui supportait le poids de bronze étant restée intacte. Il ne reste donc qu'à tendre quelques toiles nouvelles et à mander des peintres décorateurs. A moins que l'on n'estime, par hasard, que le provisoire n'est pas nécessairement éternel. Mais nous nous rappelons qu'en 1876, sur le rapport de M. Engelhard, le conseil municipal refusa de faire les frais du piédestal de la statue « de ce vieil empereur germanique, broyeur de peuples ».

La rue du Petit-Pont

Une rue de la vieille Lutèce, la rue du Petit-Pont peut-être la plus ancienne, théâtre autrefois de luttes épiques, est sur le point de disparaître. Nous en disons quelques mots bien qu'elle ne soit pas située dans notre arrondissement mais elle en est aux confins. Congé vient d'être donné aux locataires des immeubles à façades rongées par la patine du temps, qui sont situés sur le côté droit du boyau de rue rencontré, en venant du Parvis Notre-Dame, après avoir traversé la place qui fait suite au Petit-Pont. Cette voie, étroite, sombre, et où flotte une odeur indéfinissable, aboutit en retrait brusque à l'angle de la rue Saint-Séverin, derrière l'église.

Que de souvenirs évoque ce coin du vieux Paris, où se projette, l'ombre de ce vieux clocher de Saint-Séverin dont la cloche sonnait le couvre-feu du quartier latin et a souvent sonné le tocsin des guerres civiles. Contre le mur de l'annexe, on lit les noms des douze héros parisiens qui défendirent Paris, la cité naissante, contre les hordes normandes, en 886.

Cette rue est certainement une des plus anciennes de Paris, car déjà, au XIIe siècle, elle portait le nom de rue du Petit-Pont (vicus Parvi Pontis) auquel elle conduit.

En 1230, elle s'est appelée rue Neuve.

Au 10, ancien hôtel Louis XIV, avec balcon.

Exonération et remplacement

A l'époque où l'on tirait au sort à l'Hôtel de Ville, le quatrième arrondissement était le centre des bureaux de *Remplacement militaire.*

Nous en trouvons un certain nombre dans un ancien almanach, Jean-Louis Dalifol avait un bureau en 1841 rue des Lions-Saint-Paul, 5, et place de la Bourse, 1.

L'*Almanach des commerçans de Paris et des départemens* par Cambon (année 1836) donne les adresses suivantes de bureaux *d'assurance militaire :*

Bacoulon, ancien officier, rue Saint-Martin, 237.
Bouchard (Vve) place de Grève, 2.
Cohade, 10, place du Chevalier-du-Guet.
Collignon, 110, rue Saint-Antoine.
Crouzet le Jeune, 16, rue des Blancs-Manteaux.
Partor, 6, rue du Tourniquet-Saint-Jean.
Quignard, 18, rue Geoffroy-l'Asnier.
Rozan, 15, rue des Juifs.
Saint-Martin, 123, rue Saint-Martin.
Sénicourt, 4, place de l'Hôtel-de-Ville.
Vimeux et Tassel, 6, rue Planche-Mibray.

La rue Du Bellay

Un de nos plus distingués conseillers municipaux, M. P. Jolibois, habite rue du Bellay, dans le quartier Notre-Dame, qu'il représente à l'Hôtel de Ville. Et cela turlupine un peu l'excellent homme de ne pas savoir au juste à quel du Bellay il a affaire.

Est-ce au cardinal Jean du Bellay (1492-1560), esprit tolérant, diplomate avisé, patriote ardent qui fit fortifier Paris lors du siége de Péronne par les Impériaux ; grand ami de Rabelais ; protecteur des lettres et des arts, qui se joignit à Budé pour engager François Ier à fonder le Collège de France?

Est-ce au chanoine Joachim du Bellay (1525-1560), neveu, ami et intendant du cardinal, l'un des meilleurs poètes de la Pléiade, surnommé « l'Ovide français », auteur du célèbre manifeste : *Défense et illustration de la langue française ?*

Est-ce à Guillaume du Bellay (1491-1543), frère du cardinal, l'un des plus braves généraux de François Ier, et auteur de *Mémoires* appréciés ?

Ajoutez qu'il existe à l'autre bout de Paris, dans le XVIe arrondissement, une rue du Belloy. Non seulement on ne sait pas de quel du Bellay il s'agit, mais encore on confond Bellay avec Belloy, Notre-Dame avec le Trocadéro. Il est si facile de prendre un *a* pour un *o*.

M. Jolibois demande donc qu'on mette fin à ses incertitudes et aux erreurs de la poste. Il n'a de préférence ni pour le cardinal, ni pour le poète, et il passe même sous silence le général. Tout ce qu'il réclame, c'est un prénom Jean ou Joachim, les deux même si l'on veut, peu lui chaut.

Il a bien raison. Les du Bellay ont beau avoir été des membres importants du clergé ; qu'on les baptise.

Un Tunnel entre le Palais et le Tribunal de Commerce

Voici bien une cinquantaine d'années que l'on parle d'établir une passerelle entre la salle des pas-perdus du Palais de Justice et le tribunal de commerce, afin d'éviter aux avocats qui plaident au « commerce » d'avoir à traverser le boulevard du Palais, robés et toqués, devant les passants amusés, dans la boue de la chaussée ou la poussière du trottoir.

De tous temps, MM. les agréés s'étaient opposés à cette passerelle, qui devait selon eux, exposer leur monopole à l'invasion de douze cents avocats et leur retirer les affaires.

Le conseil de l'ordre des avocats vient, enfin, de triompher contre eux et le Conseil général a décidé qu'il serait établi un passage souterrain sous l'espace de trente mètres occupé par la largeur du boulevard du Palais. L'entrée serait placée dans la grande salle dite des Gardes, si ancienne et si curieuse, située au-dessous de la salle des pas-perdus.

On ne saurait actuellement évaluer d'une façon exacte la dépense. Rien que pour le percement du tunnel, les ingénieurs parlent d'une somme de 35.000 fr. Etant donnée la grande facilité d'accès et de relations qui en résultera pour le barreau, on pense que le conseil de l'ordre des avocats consentira à participer aux frais jusqu'à concurrence de 50.000 francs.

Le raccordement des deux palais était vivement désiré par ceux qui sont appelés à les fréquenter assidûment. Le long temps écoulé depuis que le projet est à l'étude montre assez les obstacles qu'il a dû vaincre. Cet heureux résultat est dû, en grande partie, au concours du conseil de l'ordre et aussi au puissant appui que lui a donné, auprès de l'administration préfectorale, M. le premier président Forichon.

A. C.

Paysages du IVe

La Seine coulait rapidement entre ses hautes berges, avec des remous de mine sombre où les réverbères mettaient çà et là des paillettes et des traînées lumineuses : les bateaux-mouches allaient et venaient comme de gros animaux fantastiques, quittant et abordant les pontons avec une activité lourde et régulière, et leurs lanternes blanches ou rouges se réfléchissaient au loin sur le fleuve avec des clartés de feux de Bengale. Ce Paris fluvial, banal le jour, prend le soir des apparences mystérieuses : au travers des arceaux des ponts de fer, sous les lourdes arches des ponts de pierres, s'allongent des ombres qui semblent se prolonger jusqu'à l'infini ; les masses d'architecture se découpent massives sur le fleuve presque phosphorescent, et par-dessus tout cela les grands peupliers des berges dressent leurs pyramides épaisses de verdure noirâtre. A mesure qu'on s'éloigne du Pont Neuf en remontant la Seine un calme relatif s'établit, la navigation est plus rare, les rives moins larges on ne rencontre plus tant d'arbres, et le mystère disparaît.

Cependant le long des quais de l'île Saint-Louis, les vieilles maisons dressent leurs façades silencieuses et massives ; leurs pignons bizarres, percés de fenêtres irrégulières s'étoilent le soir de lampes modestes ; les travailleurs de la nuit, ceux qui ont besoin de repos et de silence, aiment ces heures et ces maisons tranquilles ; la mélancolie semble avoir élu son domicile dans cette sorte d'oasis, la seule que le bruit et le mouvement de la grande fourmilière lui aient ménagée.

A. C.



NOUVEAUX ADHÉRENTS

Mme *Haryett-Fontanges*, publiciste.
MM. *Delchappe*, employé de commerce.
Alcanter de Brahm, publiciste.
Beauvais, industriel.
Leclarge, sous-chef de bureau à la Préfecture de la Seine.
Huleux, Inspecteur primaire.

M. A. Callet est nommé à la mairie du XVIIIe, depuis le 1er mars, en qualité de secrétaire-chef des bureaux, fonction qu'il exerçait au IVe.

Les membres du comité de « La Cité », s'étant réunis dernièrement, ont exprimé à M. Callet leurs amicales sympathies, en lui demandant unanimement de rester notre *Secrétaire-général.*

M. A. Callet, dont on connaît le dévouement pour notre société, lui continue son précieux concours, à la satisfaction de tous; nous lui en sommes reconnaissants.

Les communications pour « La Cité » sont toujours reçues à la mairie du IVe, bureau militaire, par notre obligeant trésorier, M. Marchal.

Il n'y a donc aucun changement dans la direction et l'organisation de notre société.

NÉCROLOGIE

Nous avons à regretter la perte de deux de nos plus anciens et fidèles adhérents :

M. Piperaud, Conseiller Municipal, qui, de concert avec ses collègues MM. Galli et Jolibois, fit obtenir plusieurs fois, à notre société « La Cité », une subvention du Conseil Municipal.

M. Cuviller, architecte de valeur qui suivait nos travaux avec intérêt.

Nous exprimons aux deux familles nos vives condoléances.

Le Gérant : A. CALLET

IMP. BONVALOT-JOUVE, 15, RUE RACINE, PARIS

LA CITÉ

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus
(Vieux dicton Parisien)

SOMMAIRE

6me ANNÉE

N° 23 — Juillet 1907

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

2, Place Baudoyer, 2

PARIS



Le Feu de la Saint-Jean

Un reste du Paganisme. — Culte solaire. — Farandoles et flambées de chats. — Banquets à l'Hôtel de Ville

Chaque année, la veille de la fête de Saint-Jean, le 24 juin, les magistrats de la ville de Paris faisaient entasser, sur la place de Grève, des fagots, auxquels le roi accompagné d'une partie de sa Cour, venait, lorsqu'il se trouvait à Paris, solennellement mettre le feu. Le plus ancien témoignage de la participation des rois à cette cérémonie remonte à l'an 1471. Louis XI, en cette année, vint satisfaire à cet usage, à l'imitation sans doute des rois ses prédécesseurs. Presque tous les rois, dans la suite, suivirent cet exemple. Henri IV et Louis XIII y manquèrent rarement, Louis XIV ne s'y trouva qu'une seule fois, en 1648.

Cette cérémonie, nommée *Feu de la Saint-Jean*, qui se célébrait avec beaucoup de pompe et de dépense, en usage à la même époque, dans plusieurs autres villes de France, remontait aux temps les plus reculés, elle était un des nombreux restes du paganisme qui existent encore en France et un souvenir de la *fête solsticiale du Soleil* dans sa plus grande exaltation.

Le premier culte des hommes fut celui du soleil, de cet astre dont la disparition régulière ramène le jour et les ténèbres, qu'ils voyaient marcher au-dessus de leur tête, versant des torrents de chaleur et de lumière. Ce culte primitif se retrouve à la base de toutes les religions. « Plus on pénétrera, dit Max

Muller, dans la nature inmite des mythes, plus on se convaincra qu'ils se rapportent pour la plus grande partie au soleil. »

Dans tous les monuments de l'âge de bronze, de l'Egypte, de la Chine, de l'Inde, des Incas, on voit le soleil figuré par un globe ailé.

Le vieux culte du Soleil était si profondément enraciné dans les campagnes, que le christianisme, comme la Révolution, s'est senti impuissant à modifier le calendrier païen, dont le premier jour est consacré au soleil et les autres à la lune et aux autres planètes.

L'habitant des campagnes, *paganus*, le païen, croit toujours au Dieu-Soieil, qui mûrit sa moisson, à la source qui arrose son pré, à l'arbre dont l'écorce le guérit de la fièvre.

Il reste encore en France, certaines traces de ces cultes anciens.

On y comptait jadis nombre d'autels dédiés au Soleil ; dans beaucoup de localités, on a retrouvé des autels votifs *Deo Soli*. Dans certains villages, on forme avec de la paille une sorte de soleil à six rayons, on le porte sur une éminence et l'on s'agenouille devant le simulacre de l'astre des jours, en présence du soleil même à son lever.

Ailleurs, on célèbre encore la fête du Soleil en allumant des feux au solstice. Dans le Jura, la fête du grand astre y était célébrée tous les ans, au jour des brandons. D. Monnier la vit encore en 1853. Filles et garçons formaient des rondes. Les jeunes filles, quand le feu avait cessé de donner de grandes flammes, s'évertuaient à sauter par-dessus, car il était de tradition que celles qui avaient pu le franchir sans brûler leurs cottes se marieraient dans l'année. Et pendant ce saut périlleux, la ronde chantait :

Aux brandons, aux brandons !
Quelle longue farandole
Attisons
Les tisons !!

Cette coutume doit avoir été léguée par le paganisme et paraît un vestige de ces chœurs antiques qu'on voyait rangés autour des autels votifs au moment de la célébration des sacrifices. Les danseurs se tiennent par la main et forment une chaîne indéfinie, marquant le pas et accusant le rythme par un lent balancement du corps et un battement des pieds.



PARIS A TRAVERS LES AGES — HISTOIRE DE L'HOTEL DE VILLE. — FEU DE LA SAINT-JEAN EN 1615

Extrait de Paris à travers les Ages, par Hoffbauer. Firmin-Didot, et Cie, éditeurs

Le symbolisme catholique a contribué lui-même à maintenir le vieux culte solaire en donnant au Saint-Sacrement la forme du disque lumineux du soleil. Cet ornement d'autel, emprunté au culte bouddhique, n'est autre chose que la figuration du vieux mythe solaire ; d'ailleurs sur l'ostensoir on retrouve la lune figurée par la boîte formée de deux cercles en cristal, placée au centre, et appelée encore aujourd'hui en langage rituel *Lunule*.

A Paris, les valets et les servantes dansaient autour du bûcher

en chantant des chansons égrillardes, des farandoles « dissolues », dit un sage chroniqueur du temps.

Lucas Pommereux, commissaire des quais, avait l'entreprise de la fourniture des renards et des sacs pleins de chats « pour donner plaisir à Sa Majesté ».

En 1427, pendant le mois de juin, la crue des eaux de la Seine fut terrible. La soudaineté de son irruption avait eu même quelque chose d'incroyable.

Le 24, jour de la Saint-Jean, le peuple s'était amusé à regarder monter et couler le fleuve sans trop s'inquiéter ; puis le soir il s'était rendu en foule à la place de Grève où, selon l'usage, on avait dressé un énorme bûcher pour le feu de la Saint-Jean. M. le Prévôt des Marchands et MM. ses échevins en grand costume et chaperon en tête, étaient descendus de l'Hôtel de Ville ; la torche prévôtale avait été solennellement approchée des sarments placés sous les fagots ; la flambée commençait, le peuple criait *Noël ! Noël !* quand tout à coup un grand mouvement se fait dans la partie de la foule qui se trouvait le plus près du fleuve. Elle s'agite, comme une mer houleuse et se précipite comme un flot.

C'est qu'un autre flot la poussait. La Seine avait tout à coup monté, couvert la berge, du reste fort basse, et rien ne l'arrêtant, ni quai, ni parapet, elle envahissait la place. Le peuple n'eut que le temps de fuir comme devant une marée montante. MM. les échevins et M. le Prévôt, tout en désordre, se réfugièrent à l'Hôtel de Ville, et le bûcher flambant resta seul au milieu de la Grève à se débattre avec l'eau, qui ne tarda pas à être la plus forte.

« En 1473, dit l'*Estoile*, au feu qui fut fait, ce jour devant l'Hôtel de Ville à Saint-Jean-en-Grève, y eust un procureur nommé *Mocon*, honnête homme et homme de bien qui, par grand inconvénient fut tué d'une boitte de feu et sept ou huit autres de bien blessés ».

Louis XI jouait au bon bourgeois, il aimait à flatter le populaire parisien et se mêler à des fêtes. En 1471, il vint allumer de sa propre main le feu traditionnel. En bon prince qui s'était gaudi des supplices du comte de Saint-Paul, du duc de Nemours, il rit beaucoup des contorsions et des cris aigus des pauvres chats et du renard qui flambèrent de compagnie, dîna, à la suite de cet autodafé, avec gaieté au banquet qui eut lieu à l'Hôtel de Ville au son des violons et prit le menton à plus d'une femme d'échevin, accorte et galloise.

En 1513, au milieu de la place de Grève, était planté un arbre de soixante pieds de hauteur, hérissé de traverses de bois auxquelles on attacha cinq cents bourrées, deux cents cotrets : au pied étaient entassées dix voies de gros bois et beaucoup de paille. On y plaça un tonneau, une roue, dont j'ignore l'usage. On dépensa 44 livres pour des bouquets, des couronnes et des guirlandes de roses.

On employa beaucoup de cordes, des feux d'artifice, composés de lances à feu, pétards, fusées ; des pièces d'artillerie, boîtes et arquebuses à croc, etc.

Cent vingt archers de la ville, cent arbalétriers, cent arquebusiers, y assistaient pour contenir le peuple.

On attacha à l'arbre un panier qui contenait deux douzaines de chats et même un renard ; animaux destinés à être brûlés vifs.

Les joueurs d'instruments, notamment ceux que l'on qualifiait de la *Grande-Bande*, sept trompettes sonnantes accrurent le bruit de la solennité. Les magistrats de la ville, Prévôt des Marchands, Echevins, armés de torches de cire jaune, s'avancèrent vers l'arbre entouré de bûches et de fagots, présentèrent au roi une torche de cire blanche, garnie de deux poignées de velours rouge ; et Sa Majesté, armée de cette torche, vint gravement allumer le feu.

Le bois et les chats consumés, le roi monta à l'Hôtel de Ville,

où il trouva une collation composée de dragées musquées, de plusieurs espèces de confitures sèches, de cornichons, de quatre grandes tartes, de massepins, où l'on voyait des armoiries royales de sucre et dorées, deux livres et demie de sucre fin pour mettre sur les crèmes et fruits, etc.

Le résultat de tant d'apprêts, de fanfares et de magnificence, n'était que de la fumée, des cendres et des tisons, que les Parisiens enlevaient et plaçaient dans leurs maisons, persuadés qu'ils portaient bonheur.

Louis XIV n'ayant assisté qu'une fois à cette cérémonie, Louis XV n'y ayant jamais paru, elle perdit de sa splendeur ; et, dans la suite, elle devint très simple. Le Prévôt des Marchands, les échevins et leur suite allaient, sans savoir pourquoi, mettre le feu à un amas de fagots, et se retiraient après cet exploit. Cet usage s'est continué jusqu'à la Révolution.

A. Callet.





LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

DANS

LE QUATRIÈME ARRONDISSEMENT

Séance du 10 novembre 1906

La suppression de l'hopital Andral. — M. Louis Tesson présente un rapport sur la démolition de l'hôpital Andral, situé sur les confins du IVe arrondissement, rue des Tournelles, et qui fut, dans le passé, l'ancien couvent des hospitalières de la place Royale, la Filature des indigents, la Direction Municipale des nourrices et l'hôpital des Tournelles.

C'est en 1625 que les hospitalières prirent possession de leur maison où elles restèrent jusqu'en 1795. A cette date on y installa la Filature des indigents où les pauvres y transformaient la filasse en fils destinés à la confection des toiles. Elle y fonctionna jusqu'en 1849 et fut remplacée par la Direction Municipale des Nourrices et ensuite par l'hôpital des Tournelles, qui prit bientôt le nom d'hôpital Andral.

Les Fouilles du Marché aux Fleurs de la Cité. — M. Ch. Sellier présente un rapport sur les observations personnelles qu'il a faites relativement

aux murs anciens trouvés dans les fouilles du Marché aux Fleurs de la Cité. L'auteur conclut que les constructions en question n'appartiennent pas au rempart de Lutèce, qu'elles ne sont point non plus d'époque gallo-romaine, mais plutôt de temps postérieurs, c'est-à-dire Mérovingiens.

La Tour Saint-Jacques la Boucherie. — A propos de l'échafaudage qui se dresse en ce moment sur les façades de la Tour Saint-Jacques et qui a pour but d'examiner l'état de l'édifice, M. Lucien Lambeau présente un rapport qu'il intitule « quelques pages d'histoire moderne d'un vieux monument. » Il y est traité de l'acquisition de la Tour par la ville, en 1836, de sa restauration, par l'architecte Ballu, en 1853, et de l'installation, sur sa plate-forme et dans ses locaux, de 1885 à nos jours par M. Joseph Jaubert, de l'Observatoire Municipal Météorologique.

La Place des Vosges. — Par une dérogation aux règlements anciens et aux lettres patentes de 1605, une enseigne avait été apposée sur la maison de la Place des Vosges portant le numéro 24, dénaturant ainsi le curieux aspect de cette voie publique. A la suite d'un vœu émis par la Commission, l'enseigne a été enlevée sur les injonctions des services municipaux.

Séance du 15 décembre 1906

La statue de Charlemagne du Parvis Notre-Dame. — Un rapport est présenté sur le délabrement du piédestal de la statue équestre de Charlemagne, qui se dresse dans le petit square du Parvis Notre-Dame. Conçu vers 1851 par les deux frères Rochet, ce beau groupe figura, en plâtre, à l'Exposition de 1867, puis, en bronze, à celle de 1878, fondu par la maison Thiébaut frères. C'est à la suite de cette dernière exposition que l'œuvre fut installée à titre précaire dans le parvis Notre-Dame, et enfin acquise par le Conseil Municipal, le 29 décembre 1895. M. Lucien Lambeau, auteur de ce rapport, a rappelé toutes les phases de cette affaire et reproduit tous les pourparlers pour la construction d'un piédestal définitif en remplacement de celui, en bois et en toile, qui existe encore actuellement.

L'ancien couvent des Filles-Bleues. — M. Ch. Sellier annonce que, lors des travaux de fouilles entrepris pour l'agrandissement du Musée Carnavalet, rue de Sévigné, des substructions ont été mises à jour de l'ancien Monastère des *Filles Bleues*, installé en 1622 sur cet emplacement, et qui exista jusqu'à la Révolution.

Séance du 12 janvier 1907

L'Hôtel de Canillac, rue du Parc-Royal, n° 4. — M. Ch. Sellier soumet un travail sur le curieux hôtel de Canillac, qui appartint au Marquis de ce

nom, lieutenant général des Armées du roi, et à la famille Maupéou. Il y reste une rampe d'escalier en bois qui est une merveille et l'une des plus belles de Paris.

Séance du 9 février 1907

La Culture Sainte-Catherine. — A l'occasion de l'agrandissement de la Bibliothèque Saint-Fargeau et du prolongement de la rue aux Ours M. Ch. Sellier présente un rapport sur la topographie historique de la culture Sainte-Catherine dont les dépendances s'étendaient sur les IIIe et IVe arrondissements actuels.

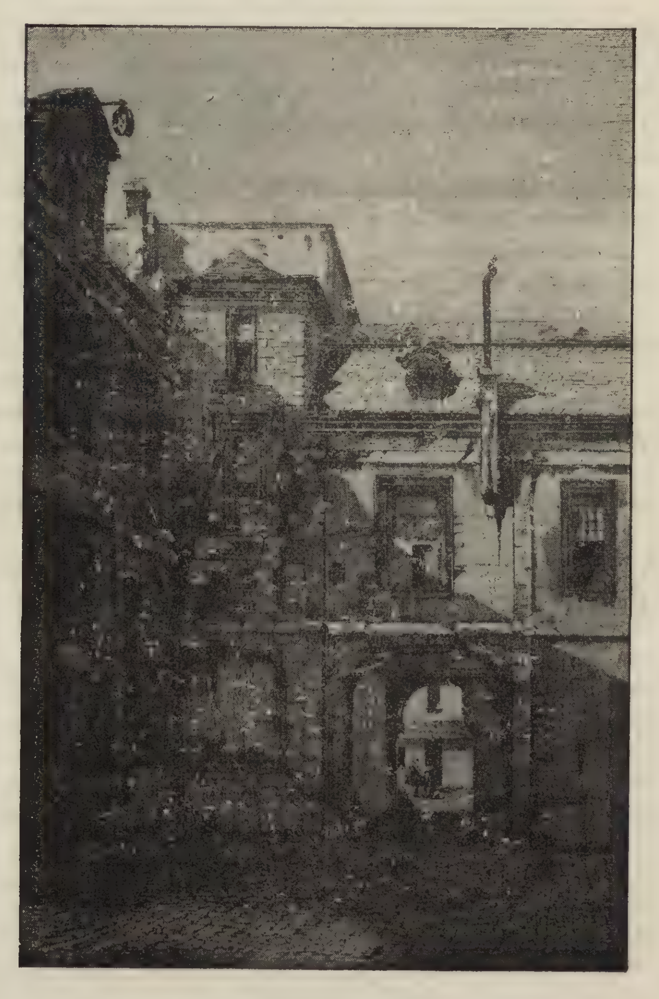
Après avoir rappelé les commencements du prieuré des chanoines de la *Culture*, qui vinrent s'établir en cet endroit au XIIIe siècle, l'auteur aborde plus particulièrement, à l'aide de titres de propriété et de pièces d'Archives, l'histoire des maisons à démolir, situées dans le IIIe arrondissement, rue du Parc-Royal, nos 5, 7, 9, 11 et 13 et rue Payenne no 14.

L'Orangerie de l'Hôtel Le Pelletier de Saint-Fargeau. — Sur la proposition de M. Lucien Lambeau, la Commission adopte un vœu tendant à la conservation intégrale de l'ancienne Orangerie de l'hôtel Le Pelletier de Saint-Fargeau, aujourd'hui Bibliothèque de la Ville, et à l'aménagement d'un jardin à la française sur le terrain qui la précède. L'hôtel en question et son orangerie, avaient été édifiés au XVIIe siècle, par l'architecte Pierre Bullet, pour Michel Le Pelletier de Souzy.

L'Hôtel de La Vieuville, rue Saint-Paul, no 4. — A la suite d'une visite faite sur place par la Commission, M. Lucien Lambeau a été chargé de présenter un rapport sur cet ancien logis. Ses origines en sont fort lointaines puisque, sur son emplacement, était situé le premier hôtel de Sens que l'Archevêque Etienne Becquard y fit édifier à la fin du XIIIe siècle et qui fut incorporé à l'Hôtel Royal Saint-Pol par Charles V, en 1365. Bien avant les La Vieuville, on y trouve le Seigneur d'Aumont, Chambellan du Roi, dont la femme, Jeanne du Delonge, est la mère nourricière du Dauphin Charles VI. C'est ensuite Jehan Lyonne, Receveur de l'Ecurye du Roi ; puis Jean de Baillon, Trésorier de l'Epargne, qui y marie une fille avec Pierre de L'Etoile, le fameux mémorialiste. Voici, après, une très grande dame, Fulvie Pic de la Mirandole, comtesse de Randan, veuve de Charles de La Rochefoucauld, qui cède, ensuite, à Vincent Bouhier de Beaumarchais, Trésorier de l'Epargne, dont une des filles y épousera Vitry, l'assassin du Maréchal d'Ancre, et l'autre, le duc de La Vieuville, le surintendant des Finances.

Les La Vieuville occupent l'hôtel dès ce moment, vers 1620, jusqu'en 1741. Après, c'est Chiquet de Champrenard, secrétaire du Roi, puis les Messageries de Paris à Lyon, les Eaux clarifiées, le comte Happey et, enfin, le comte d'Aucourt, propriétaire actuel.

LL.



Hôtel de la Vieuville.



LE MARCHÉ AUX FLEURS ET AUX OISEAUX

Les Parisiens, et surtout les Parisiennes, depuis Jenny l'ouvrière avec son simple pot de fleur jusqu'à la duchesse qui entretient hiver comme été un véritable jardin dans son hôtel, ont toujours eu pour les fleurs une prédilection bien connue.

Un traité de police publié en 1799 se plaint de l'obstination des Parisiens à entretenir des jardins suspendus sur leurs fenêtres : « Ceux même du bas peuple, dit l'auteur (1), qui n'ont point d'héritage pour planter, se font des jardins dans les pots et dans les caisses ne pouvant pas, sans beaucoup de peine et d'inquiétude s'en passer absolument. » « *Les magistrats s'opposent en vain, ajoute-t-il, à* ces jardinages sur les fenêtres. Après plusieurs ordonnances qui les défendent et plusieurs condamnations contre les prévaricateurs, on ne réussit pas à les empêcher, tant est vive cette inclination pour les jardins, qui l'emporte dans l'esprit même des plus indigents sur la raison et sur leurs propres intérêts. »

Aussi le commerce des fleurs a toujours été très considérable à Paris et c'est depuis un siècle, le IVe arrondissement qui a le privilège d'embaumer la mansarde et le salon ; c'est en effet le Marché aux Fleurs de la Cité qui est de beaucoup le plus ancien et surtout le plus important de tous les marchés de ce genre à Paris. Ce gra-

1. Cité par Alphonse Karr dans un article intitulé: « La fleur à Paris » (1865).

cieux commerce a débuté quai de la Ferraille, depuis quai de la Mégisserie, au milieu des ferrailles de toute espèce et concurremment avec la vente des Oiseaux, centralisée elle aussi presque complètement dans notre arrondissement qui renferme de nombreux oiseliers et donne asile tous les dimanches aux marchands d'oiseaux qui viennent occuper les abris du marché aux fleurs.

Le quai de la Mégisserie était fort étroit, et ces différents commerces non seulement se gênaient mutuellement mais encore obstruaient la voie publique et rendaient à peu près impossible la circulation si intense dans ces parages voisins des Halles (1).

Sous le premier Empire, le décret du 21 janvier 1808 céda à la Ville de Paris le terrain vague bordant le quai Desaix (2) pour y transférer le marché aux fleurs et arbustes à la charge par la Ville d'indemniser les sieurs Phalary et Balzac des portions de terrain dont ils étaient propriétaires en cet endroit.

Ce marché fut inauguré le 16 août 1809 ; il se tenait le mercredi et le samedi de chaque semaine, comme cela a encore lieu aujourd'hui ; une ordonnance de police (3) du 7 juillet 1809 fixait le prix de location à vingt-cinq centimes par place et par jour de marché.

Le marché consistait en un rectangle planté de quatre rangées d'arbres, dont le plus grand côté était tourné, du côté du quai ; il était orné de deux fontaines placées à chacune des extrémités du marché ; c'était deux cuves de forme antique, du milieu desquelles jaillissait l'eau ; elles avaient été dessinées par l'architecte Molinos (4) et étaient alimentées par la pompe du pont Notre-Dame. Elles ne fonctionnaient comme maintenant encore que les jours de marché.

Une délibération du Conseil municipal du 29 janvier 1836 autorisa les pépiniéristes à stationner sur le quai Napoléon (5). A la suite de

1. « Les porteurs ou hottiers dans l'usage de stationner sur le quai de la Mégisserie, qui y causeraient de l'embarras et du trouble, seront conduits à la Préfecture de police. » (Arrêté du 16 messidor an VIII, art. 9.)

2. Le quai Desaix est devenu en 1873 le quai de la Cité actuel, compris entre le pont au Change et le pont Notre-Dame

3. Les halles et marchés dépendaient autrefois de la Préfecture de police. Leur administration en a été donnée au Préfet de la Seine par le Decret du 10 octobre 1859.

4. B. de Roquefort. *Dictionnaire des monuments de Paris.*

5. C'est actuellement le quai aux fleurs qui s'étend du Pont Notre-Dame au Pont Saint-Louis.

cette délibération le Préfet de police de cette époque, Gisquet, rendit une ordonnance fort importante en l'espèce, car elle codifiait tous les textes précédents concernant le marché aux fleurs. Elle fixe les différentes catégories de marchands, elle détermine les emplacements qu'ils doivent occuper, ainsi que les prix de location ; elle nous apprend de plus que la perception de ces prix était faite au profit de l'Administration des hospices, c'est-à-dire de l'Assistance publique. Longtemps unique à Paris, le marché aux fleurs était beaucoup plus connu des Parisiens sous le nom de Quai aux Fleurs ; ce dernier vocable a fini par l'emporter. Le quai Napoléon (1804) appelé quai de la Cité en 1816, puis de nouveau quai Napoléon en 1834 est devenu définitivement quai aux Fleurs en vertu de l'arrêté préfectoral du 16 août 1879.

TABLEAUX DE PARIS N.



Le Marché aux Fleurs
en 1820

Les marchands de quai aux Fleurs étaient placés sous des abris légers qu'ombrageaient des acacias ; ils étaient devenus grands, lorsque, vers 1851, sous prétexte de nivellement, on les abattit pour en replanter d'autres, qu'on coupa à leur tour « pour affecter une partie

du marché aux fleurs à cette laide et bizarre construction qu'on appelle le Tribunal de Commerce » (*Les Halles et Marchés*, par Victor Borie — dans *Paris-Guide*, 1865).

Pendant la construction du Tribunal de Commerce et de l'Hôtel-Dieu, le marché fut momentanément transféré sur les ponts Notre-Dame et d'Arcole : quelque temps même, en 1866, il fut installé en plein cœur du IVe, sur la place Lobau ; c'est son aspect que représente un dessin de G. Durand publié par le *Monde Illustré* du 22 décembre 1866 ; l'article qui accompagnait la gravure décrit ainsi ce marché :

« Le nouveau marché possède trois rangées de petites loges ou cabinets. Une toile goudronnée, étendue sur des pieux en fer, protège en toute saison ses compartiments. Chaque fleuriste paye à la Ville de Paris une redevance de soixante et quinze centimes par jour de marché, et cinquante centimes pour la tente qui l'abrite et qui, dressée le matin, s'enlève le soir.

« Le marché aux fleurs a lieu du 1er avril au 31 octobre et celui aux arbres du 1er octobre au 31 mars : tous les deux, du reste, s'étendent hors de la place Lobau, sur les ponts et les quais. C'est autour du pont de l'Archevêché et de la Morgue, et la nuit (1), qu'a lieu ce que j'appellerai la Bourse des fleuristes et des horticulteurs, où les maraîchers et revendeurs achètent en bloc les fleurs de Clamart, Meudon, Nanterre, Chevreuse et les arbres de Fontenay, Chatillon, Melun, Bagneux, Montargis, des forêts de Senart et de Fontainebleau, de Villejuif et de Vitry. Beaucoup d'arbres fruitiers, de conifères et de fleurs vont outre-monts et outre-mer, en Angleterre et en Belgique.

« La place Lobau laisse les fleurs aristocratiques et exotiques aux boulevards et au Palais-Royal, et se contente de fleurs moins rares, toutes bourgeoises et humbles, sans orgueil mais non sans parfum. » (F. M.)

Depuis le 1er septembre 1873 (2), le marché aux fleurs est revenu à son ancien emplacement de la Cité ; il occupe le plateau formé par la

1. A notre époque la vente en gros s'effectue encore de nuit, de minuit à 3 h. du matin pendant la belle saison et de 5 h. à 8 h. en hiver.
2. Arrêté du 14 août 1873.

Caserne de la Cité et le fleuve d'une part et le Palais du Tribunal de Commerce et l'Hôtel-Dieu de l'autre. Il est planté de dix rangées de paulownias et orné de deux petites fontaines qui, comme leurs aînées, ne coulent que les jours de marché, et fournissent aux marchands l'eau indispensable à leurs produits ; les fleurs proprement dites, (coupées ou en pot) se tiennent plus spécialement sous les abris construits sur la place ; les plants arrachés, arbustes tout le long du quai depuis et y compris le quai de l'Horloge jusqu'au pont Louis-Philippe, sans compter que les jours de grand marché les marchands se tiennent sur le pont au Change le pont Notre-Dame et même le quai de Gesvres.



PARIS. — Le nouveau marché aux Fleurs sur la place Lobau.

en décembre 1866

Quelques mots sur l'organisation actuelle de ce marché ne seront pas déplacés dans cette étude ; son fonctionnement est réglé par l'arrêté préfectoral du 14 août 1873 modifié par les arrêtés des 7 février 1877, 24 août 1881 et 21 janvier 1890 qui ont fixé définitivement les emplacements de chaque sorte des marchands ainsi que les prix de

location de leurs places. Actuellement, les marchands sont divisés en quatre catégories, savoir :

Première catégorie : fleurs coupées et en pot : prix de location par jour 1 fr. 80.

Deuxième catégorie : arrachis, arbustes et plantes grimpantes : 0 fr. 90 par jour.

Troisième catégorie, arbres fruitiers et forestiers : 0 fr. 90 par jour.

Quatrième catégorie, pépiniéristes ayant contracté un abonnement : 0 fr. 90 par jour.

Pour ces catégories la perception se fait annuellement ; elle est augmentée, pour chaque place, d'un droit de 0 fr. 40 pour balayage.

Il y a deux autres catégories de marchands : ce sont ceux qui, n'étant pas abonnés, paient leurs places au jour le jour ; ces forains sont les pépiniéristes et les jardiniers qui payent, les premiers 0 fr. 90 et les seconds 0 fr. 70 par place occupée.

Quelques chiffres feront comprendre l'importance de ce marché : en 1903 les droits de places ont rapporté 47.712 francs à la Ville de Paris, non compris 1.743 fr. 80 de droit de balayage.

Nous avons dit plus haut que ce marché se tenait les mercredi et samedi, en réalité il se tient, ou pour mieux dire, peut se tenir tous les jours, sauf le dimanche, mais pour les fleurs coupées et en pot (Arrêté du 16 avril 1892).

De plus les marchands abonnés et forains peuvent venir occuper leurs places, dès huit heures du soir, les :

17 mars,	avant-veille de la	Saint-Joseph ;
22 juin	—	Saint-Jean ;
27 juin	—	Saint-Pierre ;
13 juillet	—	Saint-Henri ;
13 août	—	Sainte-Marie ;
23 août	—	Saint-Louis

et la veille des six jours réguliers de marché qui précèdent ces fêtes (Arrêté du 30 avril 1891).

Rien n'est plus agréable à l'œil que la réunion de tous ces étalages de fleurs et d'arbustes ; le quai aux Fleurs a tenté de nombreux peintres ; dans le n° 75 (12 juin 1898) du journal *Le Parisien de Paris*, qui fut un peu l'ancêtre de cette revue, on trouve un charmant dessin

de Gaston Coindre représentant le quai aux Fleurs, en amont du pont d'Arcole.

Ce dessin a cela de particulier qu'au second plan, à gauche, on remarque la magnifique frondaison du superbe saule qui était poussé, les racines dans la Seine, et dont les branches s'élevaient à une grande hauteur au-dessus du parapet du quai ; c'était une des curiosités de notre arrondissement ; malheureusement il fut abattu par un orage qui passa sur la Cité dans le courant de 1898. En 1899 on replanta un jeune saule au même endroit, mais il n'a pu prendre racine ; depuis ce temps le petit terre-plein, entouré de pilotis, qui servait pour ainsi dire de caisse au saule en question, n'est plus qu'un réceptacle d'immondices et un champ d'ébats pour les rats.

Le succès de la vente des fleurs fut tel, à la Cité, que la municipalité parisienne se vit bien vite dans l'obligation d'autoriser l'ouverture de succursales sur divers points de Paris : marché de la Madeleine en 1834, du Château-d'Eau (place de la République) en 1836, de Saint-Sulpice en 1847, de la place Clichy en 1873, de l'avenue des Ternes et de la place Voltaire en 1874 et de Passy en 1877, marchés qui sont toujours en exercice ; mais ce qu'on ignore généralement c'est qu'il y eut pendant un certain temps un second marché aux fleurs dans notre arrondissement ; il se tenait place Royale (place des Vosges) et devait son existence à l'arrêté du ministre du Commerce en date du 28 août 1832 (1), suivi de l'ordonnance de police du 24 avril 1834. Nous extrayons de ce dernier document les articles suivants qui intéressent tout particulièrement les habitants du Marais.

« Article premier. — Le marché aux fleurs de la place Royale sera établi en dehors et le long de la grille qui borne la place intérieure, depuis la porte qui se trouve dans le prolongement de la rue Royale (actuellement rue de Birague), jusqu'à l'angle sud-est et en retour jusqu'à la porte ouverte dans le côté de la grille qui fait face à l'est.

« Chaque place aura trois mètres superficiels.

« L'espace au-devant des pilastres restera libre et servira de passage aux marchands qui occuperont des places latérales.

1. Le même arrêté portait établissement du marché de la Madeleine.

« Art. 2. — Ce marché est exclusivement destiné à la vente en détail des arbrisseaux et plantes à fleurs en pots, en caisses ou en corbeilles, et des fleurs coupées.

« Toute vente en gros de marchand à marchand y est formellement interdite.

« Il est défendu également d'y exposer en vente des arrachis.

« Art. 3. — Le marché de la place Royale sera ouvert le 1er mai prochain.

« Il se tiendra les lundi et jeudi de chaque semaine.

« La vente commencera à 6 heures du matin du 1er avril au 31 août; à 7 heures du 1er septembre au 30 novembre et à 8 heures du 1er décembre au 31 mars.

« La clôture du marché aura lieu en toute saison à la nuit tombante. »

L'article 5 de cette ordonnance nous apprend que le droit de location était de 0 fr. 20 par jour de vente et par place de trois mètres superficiels ; on ignore à quelle époque il fut fermé.

Nous avons dit en commençant cet article que notre arrondissement était aussi le grand pourvoyeur d'oiseaux de la capitale ; c'est que la prédilection des Parisiens pour les oiseaux n'a d'égale que sa passion pour les fleurs, aussi était-il assez naturel de réunir ces deux commerces.

Le commerce des oiseaux, dans le centre de Paris, remonte assez haut, puisque dès le xve siècle on trouve une ordonnance en réglementant la vente. Aux environs de 1400, les oiseleurs étaient établis sur le Pont au Change bordé alors, des deux côtés, d'un rang de boutiques occupées par des changeurs et ils avaient le droit d'accrocher leurs cages aux murs de ces boutiques, même sans la permission des propriétaires, orfèvres ou changeurs.

Charles VI était l'auteur de cette munificence : « En considération « de ce qu'ils étaient tenus de lâcher quatre cents oiseaux lorsque le « roi était sacré ou que la reine faisait son entrée dans la ville de « Paris. » Plusieurs fois les orfèvres et changeurs cherchèrent à se soustraire aux charges de l'ordonnance, toujours le Parlement tenait bon et maintenait les oiseleurs dans la possession de leur droit. La chose devait tourner au tragique et elle y tourna. Voyant qu'ils ne

pourraient arriver légalement à leurs fins, les orfèvres en appelèrent à la force, et un beau jour les cages furent décrochées, bousculées et, en dernier ressort, jetées à la Seine avec leurs habitants, non sans que les propriétaires reçussent quelques sérieuses éclaboussures dans la bagarre. Quel sujet pour un poème épique !... — La raison du plus fort, n'en déplaise au bon La Fontaine, n'est pas toujours la meilleure. — Elle ne profita guère aux changeurs en cette occurrence : le chef de la coalition contre les oiseleurs, un orfèvre, maître Fillacier, paya pour les autres ; il fut condamné, par un arrêt du Parlement, à *vingt escus* d'amende au profit des victimes ou de leurs représentants, et *dix escus envers le Roy*, sans compter la prison jusqu'au paiement de la somme et des dépens. En outre, les oiseleurs furent mis sous la garde spéciale de leurs adversaires. « Ainsi finit la tragédie » (1).

Au XVIIe siècle le marché fut transféré à la Vallée de Misère, au marché à la volaille, connu sous le nom de La Vallée (2) ; la vente avait lieu les dimanches et jours de fête ; puis le marché aux oiseaux fut transporté rue Lobineau, en bordure du marché Saint-Germain ; mais comme il gênait la circulation, une ordonnance de police du 26 octobre 1861 l'exila au marché Saint-Martin (3), dans la cour formée par les galeries couvertes de ce marché qui était situé derrière le Conservatoire des Arts et Métiers à l'emplacement occupé actuellement par l'Ecole Centrale. Enfin, il est revenu presque à son point de départ et occupe maintenant le dimanche l'abri du marché aux Fleurs dans la Cité, il comporte 240 places de 3 mètres de surface payées 0 fr. 45 par jour, plus 0 fr. 20 par mois pour le balayage ; la recette qui en résulte, sans être aussi importante que celle du marché aux Fleurs, n'est cependant pas à dédaigner ; elle est d'environ 4.500 francs par an.

1. R. d'Eprémesnil (*L'Illustration*, n° du 19 mars 1851).
2. Sentence dite de la Table de Marbre en date du 29 janvier 1697.
3. Article premier. — A partir du dimanche 3 novembre prochain le marché aux oiseaux, qui a lieu actuellement dans la rue Lobineau, sera installé dans la cour intérieure du marché Saint-Martin.
Art. 2. — Ce marché se tiendra chaque dimanche depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.
Art. 3. — Il continuera d'être affecté spécialement à la vente des oiseaux d'agrément, de race ou d'espèce rare. Les lapins de race pourront également y être vendus...
(Extrait de l'ordonnance du 26 octobre 1861.)

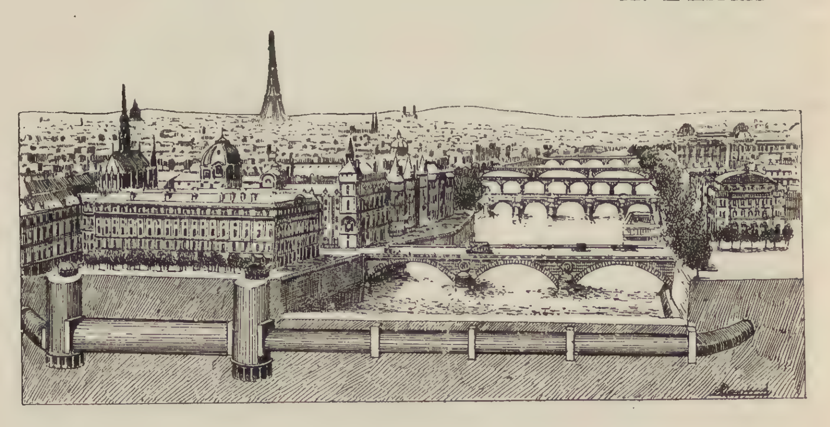
On a vu ci-dessus que l'ordonnance de police du 28 octobre 1861 permet de vendre aussi des lapins au marché aux oiseaux ; on pourrait ajouter que dans la pratique on vend toutes sortes de petits animaux ; cobayes, chiens, chats, reptiles et même des grenouilles et crapauds !

Les élégants baraquements du marché de la Cité n'abritent pas seulement les fleurs et les oiseaux : plusieurs fois par semaine l'après-midi on peut voir, faisant la queue, deux longues théories d'hommes et de femmes, attendant le moment où va commencer la distribution de pain et de café faite par le soin d'une société de bienfaisance intitulée la « Bouchée de Pain. » Chaque miséreux a droit à un quart de café chaud et à 250 grammes de pain, les femmes sont reçues en premier.

Cette scène est représentée dans un dessin paru dans l'*Illustration* du 23 février 1895.

Actuellement la moitié du Marché aux Fleurs est transformée en un immense chantier par les travaux du métropolitain et dont il a été parlé dans les numéros 20 et 21 du *Bulletin de la Cité*.

A. L'Esprit





Anciennes Maisons Rue du Renard

Nous passons maintenant à la maison du n° 34 rue du Renard.

Il existe pour elle une série de titres intéressants se suivant de l'année 1595 à nos jours.

Cette maison appartenait, dans la seconde moitié du XVIe siècle, à Jean Le Comte, seigneur de Voisinlieu, conseiller d'Etat, et à dame Marie Bourdelot, son épouse.

Par suite de leur décès, il y eut partage de leurs biens entre leurs enfants, d'après un acte du 2 novembre 1595 passé par-devant les notaires Choiseau et Corrozet. Un procès-verbal de Me Jehan de Brion, procureur au Châtelet de Paris, demeurant rue Quincampoix, paroisse Saint-Médéric, indique la vente de :

« Une grande maison avec plusieurs corps d'hôtel, cour, puis, jardin et ayant issue rue du Regnard, paroisse Saint-Médéric... tenant Madame la présidente de Morsan et du côté de la rue Saint-Médéric, à Mlle Mangot. »

Cette vente ayant lieu à la requête des héritiers du sieur Le Comte, seigneur de Voisinlieu :

« Ont comparu personnellement nobles seigneurs :

« 1° Jehan Deschamps, seigneur de Marcilly, tant en son nom que comme tuteur curateur de ses enfants mineurs (dont l'un en 1622 épouse Marie Fouré de Dampierre) ;

« 2° Jacques, Louïs de Marle, seigneur de Coucy-les-Eppes, vicomte d'Arcy-le-Ponsart, tant en son nom que comme se portant fort de

---

Voir *Bulletins de la Cité*, Janvier et Avril 1907.

dame Anne Le Comte sa femme. Il l'avait épousée le 5 février 1595 (fut député de la noblesse de Laon aux Etats généraux de 1614);

« 3° Jacques Duquesnay, seigneur de Varenne et demoiselle Marie Le Comte sa femme. »

L'adjudication eut lieu au profit de « noble homme » Claude Bonnot, conseiller du Roi, contrôleur général des Finances, qui demeurait déjà dans ladite maison et n'eut qu'une soulte à payer de deux mille six cents sols.

Claude Bonnot étant mort, il fut dressé le 17 avril 1651, par devant Mes Gageon et Cousinet, notaires, un acte de partage entre ses héritiers :

1° Marie Bonnot, femme de messire Regnault, seigneur de Villesavin, vicomte d'Argeville, conseiller du Roi, en sa Chambre aux comptes ;

2° François Bonnot, conseiller du Roi au Parlement.

Ce partage comprenait une maison sise rue Saint-Médéric consistant en un corps de logis double (c'était à l'emplacement actuel des maisons portant les numéros 9 et 11, rue Saint-Merry) et la maison de la rue du Regnard.

La maison de la rue Saint-Merry resta aux époux Regnault de Villesavin.

François Bonnot conserva celle de la rue du Renard.

Ce dernier mourut l'année suivante. Il avait une fille unique qui, mariée à un sieur de Boyer, était morte en 1652, laissant cinq enfants : quatre fils et une fille. Car, de deux actes de vente passés l'un par Jean Debière et Pierre de Beaufort, l'autre par Ogier et Gigault, notaires, en date des 10 et 24 juin 1652, il résulte que les héritiers de François Bonnot dans la possession de la maison de la rue du Renard furent :

Anthoine de Boyer, chevalier, seigneur de Bersevilliers ;

François de Boyer, chevalier, seigneur d'Arablay ;

X. de Boyer, chevalier, seigneur du Plessis, conseiller et maistre d'hostel ordinaire du Roi,

François de Boyer, le jeune, bachelier en théologie ;

Dame Edme de Boyer, leur sœur, femme de Honoré-Anthoine de

Brézé, capitaine et gouverneur, seigneur d'Aulnay, Crespy et Valensigny, demeurant audit Valensigny, bailliage de Chaumont.

Ils vendirent « la maison sise rue du Regnard, paroisse Saint-Médéricq, ayant porte-cochère sur la dite rue, tenant à droite sur M. Arnauld d'Andilly, à gauche à M[me] de Tonnécharente et par derrière au sieur et dame de Villesavin, étant à la Censive du chapitre de Saint-Médéricq ».

L'acquisition fut faite par François de Mongobert, bourgeois de Paris, pour le compte des époux de Villesavin, moyennant le prix de 30,000 livres, dont 24,000 livres, les quatre cinquièmes, revenant aux quatre frères de Boyer représentés par Guillaume Bourdon, écuyer, sieur de Neufville, leur procureur et celui de Gaston d'Orléans au Parlement ; l'autre cinquième de 6,000 livres revenait à la dame E. de Boyer, femme d'Anthoine de Brézé, chevalier, seigneur de Valensigny.

La quittance des 24,000 livres fut délivrée le 8 août 1654.

Ainsi les époux Regnault de Villesavin, oncle et tante des enfants de Boyer; réunissaient à nouveau les maisons de la rue Saint-Merry et de la rue du Renard que possédait leur père Claude Bonnot.

En 1661, après la mort de Regnault de Villesavin, la maison de la rue du Regnard est vendue par son fils, Louis-Anne Aubert, seigneur de Villesavin, confesseur et aumônier du Roy, tant en son nom et comme procureur de dame Marie Bonnot sa mère, veuve de messire Regnault Aubert, seigneur de Villesavin, en son nom, et comme tutrice de demoiselle Marie-Anne Aubert.

Cette dernière épousa Claude Foucault, conseiller du roy en sa cour du Parlement, commissaire aux requêtes du Palais (1).

L'acquéreur est Jacques Pinette de Charmoy, conseiller du Roy, intendant général des maisons et des finances de défunt Monseigneur le duc d'Orléans. Le père de Jacques, Nicolas Pinette, demeurait rue

1. Dubuisson-Aubenay, *Journal des Guerres civiles* de 1648 à 1652 (tome II, page 106), donne ainsi son opinion sur Claude Foucault : « Le prince de Condé et le coadjuteur ayant envahi le Parlement le 21 août 1651, avec des hommes à leur solde, le conseiller Claude Foucault *qui est un goinfre* a dit que, durant la guerre de Paris, on avait qui voulait de ces amis-là à quinze sols par tête tous les matins. »

« Le 20 mars 1652, le conseiller Foucault se dispute en plein Parlement avec le comte de Châteauvieux.

Saint-Médéricq et avait été trésorier de Gaston d'Orléans (1). Félibien signale que ce prince « entra dans les pieuses intentions de son trésorier, en contribuant à la fondation de l'institution des Pères de l'Oratoire en 1650 » (2).

L'acte de vente donnait cette désignation : « Une grande maison sise à Paris, rue du Regnard, paroisse Saint-Médéricq, consistant en une grande cour avec entrée de porte cochère, un corps de logis au fond de ladite cour, de trois étages de haut, etc... Cette maison tenant, à gauche, à M. de Faverolles et à Mme de Tonné-Charente, par derrière, à M. le président Le Lièvre et, à droite, au jardin de M. Pomponne. »

Le prix de vente s'éleva à 39,166 livres.

Les Villesavin, ayant deux propriétés voisines, n'occupaient pas tout l'immeuble de la rue du Renard, ils avaient fait bail à M. de Fresnois, conseiller au Grand Conseil, en date du 1er juillet 1660, moyennant un loyer de 1,800 livres. Par un acte du 12 juillet 1661, M. de Charmoy, le nouveau propriétaire, déchargeait le sieur de Villesavin de toutes obligations envers M. de Fresnois.

Un acte du 14 décembre 1661, passé par-devant Me Caron, notaire porte une déclaration au sujet des droits de censive du chapitre de l'église Saint-Merry « sur la grande maison sise rue du Regnard, paroisse Saint Médéricq ». L'indication des voisins est la même que ci-dessus. Un plan est annexé à l'acte et porte que la propriété a 180 toises de superficie.

Il est reconnu, par cet acte du 14 décembre 1661, que « cette maison est de la censive justice et seigneurie de messieurs les vénérables *chefciers* et chanoines du chapitre de l'église collégiale Saint-Médéricq, de sept deniers parisis. »

Le chapitre de l'église Saint-Merry se composait alors de deux chefciers, le curé et son coadjuteur, six chanoines et six chapelains.

Cette institution était ancienne, car plus de deux siècles avant, le 30 août 1435, les chefciers de Saint-Merry se plaignaient de la mai-

1. La Bibliothèque de l'Arsenal possède de nombreux papiers de la famille Pinette de Charmoy (Ms 6636) notamment plusieurs actes avec mention de Jacques Pinette seigneur de Charmoy, demeurant rue du Regnard, paroisse Saint-Médericq.

2. *Histoire de la ville de Paris,* par Félibien, p. 1288.

greur de leurs revenus, par suite des guerres et de la misère des temps (1).

Michel de Marolles, dans sa description de Paris en vers (1677, p. 122), dit :

> Deux sont à St Merri qui servent par semaine,
> Et sont aussi curez, chose bizarre à voir,
> Pour se bien acquitter d'un fidelle devoir,
> Car de ce que l'un veut, l'autre le veut à peine.

Evidemment, sur deux chefs, il y en avait un en trop ; un des deux chefciers fut supprimé en 1683. Mais, comme la place était lucrative, le chefcier qui prit sa retraite ne le fit qu'à la condition de recevoir, du chapitre de Saint-Merry, une pension de trois mille six cents livres.

Jacques Pinette de Charmoy n'avait pas payé tout comptant le prix de la maison de la rue du Renard. Ce fut cinq ans après, le 19 avril 1666, qu'il reçut la quittance, pour le solde de son acquisition, des mains de Me Launay, notaire, auquel il versa 8,666 livres, 11 sous, 8 deniers.

Le 8 mai 1701, par suite du décès de messire Jacques Pinette, seigneur de Charmoy, conseiller du Roy, maître ordinaire en sa Chambre des Comptes, secrétaire des commandements de feu S. A. R. Madame de Guise (il avait cessé d'être l'intendant de la maison d'Orléans), il y a partage entre ses trois filles :

1° Charlotte Pinette, épouse de messire Christophe de Bragelongue, chevalier, seigneur d'Ingenville, conseiller du Roy en sa cour du Parlement. Il fut, plus tard, conseiller de la Grand'chambre et mourut le 19 février 1721, à l'âge de 75 ans ;

2° Marie-Geneviève Pinette, épouse de messire Jean-Louis de Bullion, chevalier, comte de Fontenay, conseiller du Roy en sa cour du Parlement et commissaire au séquestre du Palais. Il fut, de plus, marquis de Courcy, conseiller de la Grand'chambre et mourut le 6 décembre 1736, à 85 ans. Sa femme était morte trois années après ce partage, le 1er mars 1704 ;

---

1. *Archives Nationales*, LL 217, f° 265.

3° Thérèse Pinette, épouse de messire Lucas, chevalier, seigneur de Main, conseiller du Roy en sa cour du Parlement.

Comme on le voit, le beau-père et les trois gendres étaient tous conseillers du Roy.

La maison de la rue du Regnard fut adjugée à M. et Mme Lucas de Main. Elle tenait alors, à droite, à l'hôtel Pomponne ; à gauche, à M. Héron et par derrière, toujours au président Le Lièvre.

Les Lucas, seigneurs de Main, occupèrent cette propriété pendant une trentaine d'années.

Quelques auteurs de publications sur Paris, dont Lefeuve, ont prétendu que les Lucas de Main louèrent cet hôtel au duc d'Orléans, ou le mirent à sa disposition pendant quelque temps. Il n'y a aucune trace de ce fait dans les actes ni dans les mémoires de l'époque. Toutefois, les Lucas de Main n'occupaient, dans les derniers temps, qu'un bâtiment en aile. Le corps de bâtiment au fond était richement décoré avec tableaux, dessus de portes et ornements divers ; il y avait des écuries à droite et à gauche dans les constructions en aile, ce qui indiquait une habitation sinon princière, du moins seigneuriale. Quelle aventure galante aurait amené le Régent, ou son fils, de ce côté, dans ce milieu de magistrats ?

La dame Pinette de Charmoy, femme de Lucas, seigneur de Main, étant morte, la maison de la rue du Renard revint à ses deux filles, dans sa succession. Cet hôtel fut vendu par elles le 2 décembre 1730.

Le contrat de vente ne porte pas, comme les précédents, Lucas, seigneur de *Main* mais seigneur de *Demain ;* il stipule :

« Messire Antoine-Jean Lucas, chevalier, seigneur de Demain, conseiller du Roy, honoraire, en sa Grande Chambre du Parlement, demeurant à Paris, rue du Regnard, paroisse Saint-Merry (on ne dit plus Saint-Médéric) au nom et comme ayant pouvoir de :

« Messire François Legras, chevalier, seigneur de Lucas, conseiller du Roy, maître des requêtes ordinaires en son hôtel, et dame Marie-Françoise Lucas de Demain, son épouse ;

« Messire Jacques-François Mallet, chevalier, seigneur de Chantelou, conseiller du Roy en ses conseils, président de la Chambre des comptes, et dame Françoise Lucas, son épouse ;

« Lesquels ont vendu, moyennant le prix de 46.000 livres, à :

« Jérôme Vialis, écuyer, avocat au Parlement, seigneur de Franville, conseiller secrétaire du Roy, maison et couronne de France,

« Une maison sise à Paris, rue du *Renard* (on ne met plus rue du Regnard), paroisse Saint-Merry, consistant en cour, porte-cochère, écuries à droite et à gauche, puits à droite, greniers et remises. Deux corps de bâtiments, un à droite formant hôtel occupé par les Demain, avec porte particulière sur la rue du Renard. Dans le grand bâtiment du fond, l'état des lieux mentionne des dessus de portes et douze tableaux encastrés dans les chambranles et une longue description de salles décorées.

« Cette maison tenant à MM. de Blainville, Héron, Lelièvre et de Pomponne. »

Vialis meurt. Par son testament, en date du 19 décembre 1742, il donne et lègue sa propriété de la rue du Renard à ses neveu et nièce :

Melchior-Philibert, baron de Chamousset, et Catherine-Philiberte de Chamousset, veuve de François-Gabriel Chapuy, seigneur de la Fay.

Les Chamousset étaient parents du philanthrope portant ce nom. qui, maître des comptes, intendant général des hôpitaux militaires, créa de nombreuses œuvres de bienfaisance et d'utilité, entre autres les Compagnies d'assurances et la petite poste aux lettres (1717-1773).

Les Chamousset étant morts, leur succession fut recueillie, le 20 juillet 1770, par Marie-Madeleine Chapuy de la Fay, nièce de l'un et fille de l'autre, laquelle vendit la propriété de la rue du Renard le 3 avril 1785, moyennant le prix de 48.968 livres 16 sols à Anne-Geneviève Mary, veuve de François Mathon, ancien peintre-doreur en bâtiment.

Les propriétaires mitoyens étaient, du côté gauche, M. Dubreuil, notaire, du côté droit l'hôtel Pomponne, appartenant à François Richard, par derrière le marquis de la Grange, héritier de Le Lièvre.

C'est à partir de ce moment que la propriété de la rue du Renard cesse d'être un hôtel particulier. Un an après son acquisition, la veuve Mathon, en 1786, fait surélever le bâtiment du fond et celui du côté droit pour en faire une maison de rapport.

La propriété portait à cette époque le nº 4 de la rue du Renard et

mesurait 143 toises 15 pieds, au lieu des 180 toises constatées en 1661. C'est que, dans les ventes successives, depuis un siècle, il y avait eu quelques retranchements.

Le 18 brumaire, an II (31 juillet 1793), la propriété en question est cédée de nouveau. L'acte porte :

Anne-Geneviève Mary, veuve de François Mathon, demeurant à Paris, rue du Renard-Sainct-Merry (section de la Réunion), vend à François Boucher, négociant à Paris, et dame Denise-Louise-Antoinette Coqueret, son épouse, et à Jean-François Tardu, marchand quincaillier, et Marie-Thérèse Coqueret, son épouse, demeurant rue Saint-Martin (section des Arcis) :

Une maison à Paris, rue du Renard-Saint-Merry vis-à-vis la manufacture de chapeaux de A. Coquelin. Cette maison tenant du côté gauche aux héritiers de M. Dubreuil, notaire et à M. David, du côté droit à l'hôtel Pomponne (Richard) et par derrière « au citoyen Delagrange » ci-devant marquis de la Grange. Et ce, moyennant le prix de 120.000 livres.

L'acte porte une longue désignation des lieux dont nous détachons ce passage intéressant :

« .... Plus une petite *salle de comédie* dont l'entrée par la rue du Renard et la situation sous l'appartement qu'occupe actuellement la dite veuve Mathon. Le théâtre, les loges, décorations, banquettes, toilettes et autres objets généralement quelconques dépendant du dit théâtre et à son usage sans exception ni réserve. »

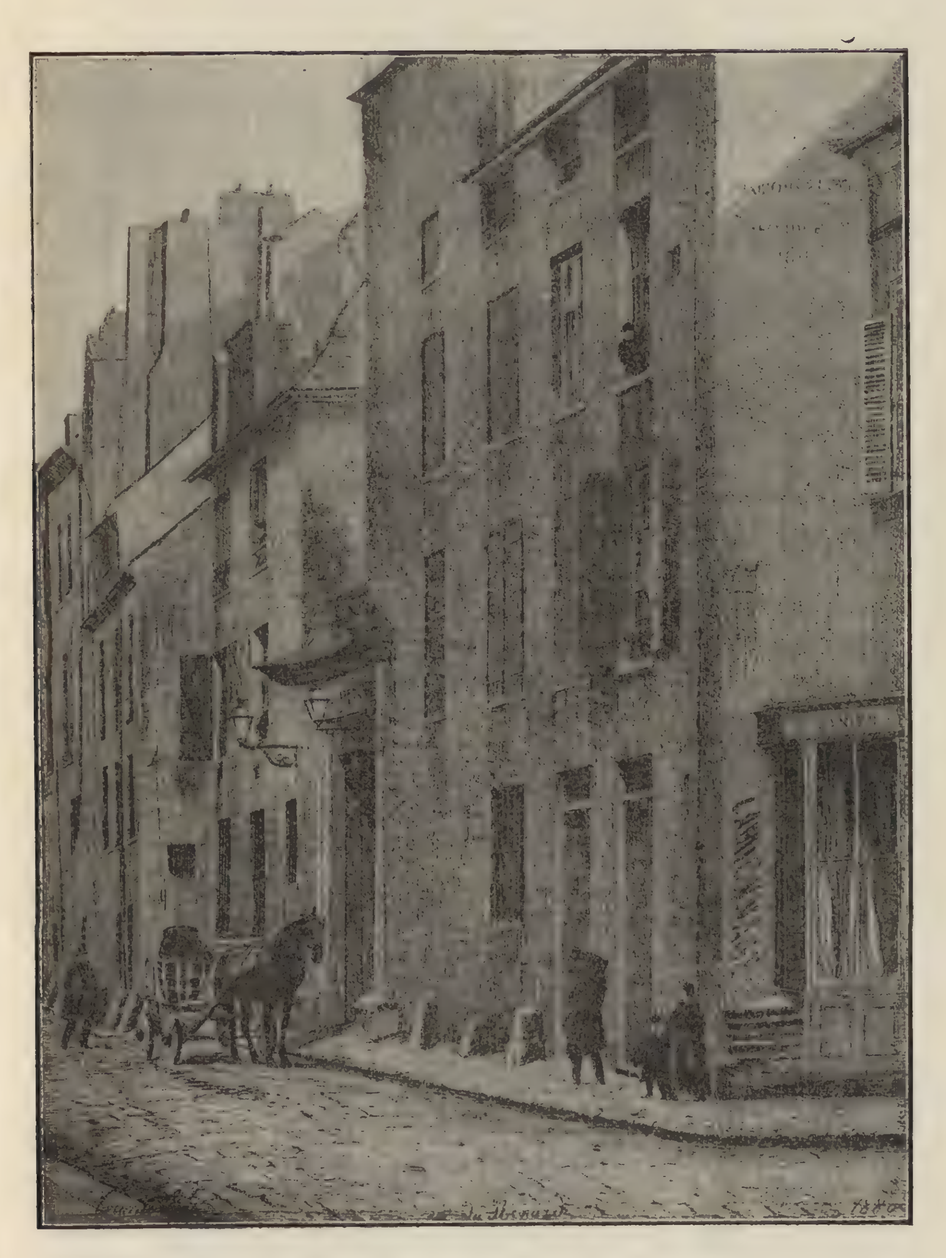
Ainsi se trouve décrit le lieu où était installée une petite salle où les amateurs venaient jouer la comédie. On en fit un spectacle public en 1792, sous le nom de Théâtre de la Concorde (1).

Il en est fait mention dans *les Chroniques des petits théâtres*, par Brazier, mais sans indication exacte de l'emplacement.

Cette salle, d'ailleurs, était toute petite ; un plan annexé à l'acte nous permet de constater sa superficie, 200 mètres environ. Elle ne dura pas longtemps, car les acquéreurs de 1793, Boucher et Tardu,

---

1. M. H. Welschinger dans son ouvrage : Le *Théâtre de la Révolution*, in-12, 1880. (Bibl. Nat. Y. F° 12.151) dit que le Théâtre de la Concorde rue du Renard était aussi nommé *Théâtre de J.-J. Rousseau.*



La rue du Renard, en 1880. — Dessin de Trimolet.

les deux beaux-frères, convertirent la salle de comédie en appartement.

A cette époque, la maison avait en outre comme locataire le citoyen Michel Granger, homme de loi.

Le 16 brumaire, an IV, la maison de la rue du Renard est vendue à Jean-Jacques Rivière, marchand de chevaux à la barrière d'Enfer, moyennant le prix de 180.000 livres.

A son décès, en 1825, les héritiers de Rivière mirent en vente, aux enchères, ladite propriété qui portait alors le n° 6 de la rue du Renard et avait comme voisins : à gauche, M. Brière d'Azy ; à droite, M. Laveissière.

Le 9 juillet 1825, l'adjudication eut lieu moyennant le prix de 131.000 francs, au profit de deux frères : Pierre-Désiré et Jacques-François-Nicolas Pelpel, tous deux distillateurs associés demeurant rue Simon-le-Franc, n° 20.

Le 18 juin 1831, il y eut licitation entre les héritiers de Pierre Pelpel et François Pelpel. Ce dernier resta seul propriétaire. Il y vécut cinquante-six ans ; après y avoir exercé la profession de distillateur, il y demeura comme rentier et y mourut à l'âge de 102 ans.

Par suite de ce décès, son fils, Pierre-François-Eugène se rendit acquéreur de la maison de la rue du Renard, à la vente, en Chambre des notaires, le 25 février 1881 : c'est le propriétaire actuel.

Cette maison qui portait en 1806 le n° 6, eut plus tard le n° 10. Au cadastre de 1862, elle est inscrite pour une superficie de 518 m. 86 c.

En 1868, la rue de la Poterie-des-Arcis devenant le prolongement de la rue du Renard, la propriété en question, prit le n° 34.

*
* *

Lorsque les maisons dont nous venons de parler seront démolies par suite de leur expropriation, il ne restera plus de la vieille rue du Renard qu'une ancienne maison, celle portant les nos 36, 38 et 40, à l'angle de la rue Saint-Merry, n° 13, depuis 1853 (ancien n° 15 de 1806 à 1852).

Cette dernière maison disparaîtra à son tour, elle sera en retrait de la voie nouvelle, et le propriétaire aura intérêt à construire en façade sur la rue du Renard, au nouvel alignement.

Cette propriété était, au XVI[e] siècle, l'hôtel de la famille Mangot.

Claude Mangot de Loudun, célèbre avocat au Parlement de Paris, s'y installa en 1554 avec sa femme Geneviève Sevin, qu'il avait épousée en avril 1545. Il eut d'elle deux fils, Jacques et Claude.

Jacques Mangot qui naquit dans cette maison de la rue Saint-Merry le 5 mars 1550 (1) fut, comme son père, un avocat éloquent et devint avocat-général au Parlement de Paris. Il épousa, le 3 mai 1582, Marie du Moulinet. Le 2 octobre 1587, étant gravement malade, il fit son testament, en présence des notaires Nicolas Le Noir, Jean Lasson et Cathereau, dans sa demeure rue Saint-Merry, coin de la rue du Renard (2). Il mourut onze jours après, le 13 octobre, à l'âge de 36 ans, laissant une fille unique en bas âge, nommée Françoise, et qui hérita de la propriété,

Elle y fut élevée par sa mère et par son oncle Claude Mangot qui y habitait aussi. Françoise Mangot se maria le 24 février 1607 à Nicolas Rouault, seigneur puis marquis de Gamaches ; elle quitta la rue Saint-Merry pour suivre son mari dans une nouvelle demeure. Claude Mangot, son oncle, garda alors la propriété.

Claude Mangot, seigneur de Villeran, conseiller au Parlement en 1592, maître des requêtes en 1600, eut un moment la charge de secrétaire d'Etat à la Guerre, charge qu'il céda le 30 novembre 1616 à Armand du Plessis, qui fut plus tard le cardinal de Richelieu. Nommé Garde des sceaux, Mangot quitta ce ministère le 24 avril 1617, lors de la mort du maréchal d'Ancre, son protecteur, qui l'avait recommandé à Marie de Médicis. Il se retira en sa maison de la rue Saint-Merry, « dans laquelle il acheva le reste de ses jours en personne privée » (3). Claude Mangot avait, comme son père et son frère la réputation d'homme érudit, de grande capacité, d'une vie simple et probe.

Il avait épousé Marguerite Le Beau, dame de Villarceau, fille de Mathurin Le Beau, trésorier de la Marine. Ils eurent huit enfants,

---

1. L'acte de baptême à la paroisse Saint-Merry qui indique la date de naissance de Jacques Mangot est le plus ancien des documents de cette nature que possèdent les *Archives de la Seine*, sous le n° 397.900.

2. Ce testament est aux manuscrits de la Bibliothèque nationale (Nouvelles acquisitions, collection Dupuy, vol. 81 f[os] 163 et 164).

3. *Histoire des Chanceliers de France*, par François Duchesne (1680), p. 722.

quatre garçons et quatre filles. Ce fut leur deuxième fille, Magdeleine, qui devint la propriétaire de la maison. M[lle] Magdeleine Mangot dame d'Orgères, épousa en secondes noces, Aimé de Rochechouart, seigneur de Tonnay-Charente, marquis de Bonnivet ; elle mourut en mai 1662.

La propriété échut à son fils Jean-Claude de Rochechouart comte de Tonnay-Charente, seigneur d'Orgères. Il mourut, en janvier 1672, colonel du régiment de la Marine. Il avait épousé Marie Phélypeaux, fille de Louis, seigneur de la Vrillère, secrétaire d'Etat, prévôt et maître de cérémonies des ordres du roi. Ils laissèrent une fille unique qui hérita de la maison au décès de sa mère, le 14 février 1681. C'était Gabrielle de Rochechouart, dame de Tonnay-Charente, mariée le 25 juillet 1682, au quatrième fils du ministre Colbert, Jules-Armand Colbert, marquis de Blainville, qui fut grand-maître des cérémonies de France, lieutenant général des armées du roi, se distingua en défendant pendant deux mois la place de Kefuwert, fut blessé mortellement à Hochstel et mourut le 13 août 1704, laissant comme héritière une fille unique :

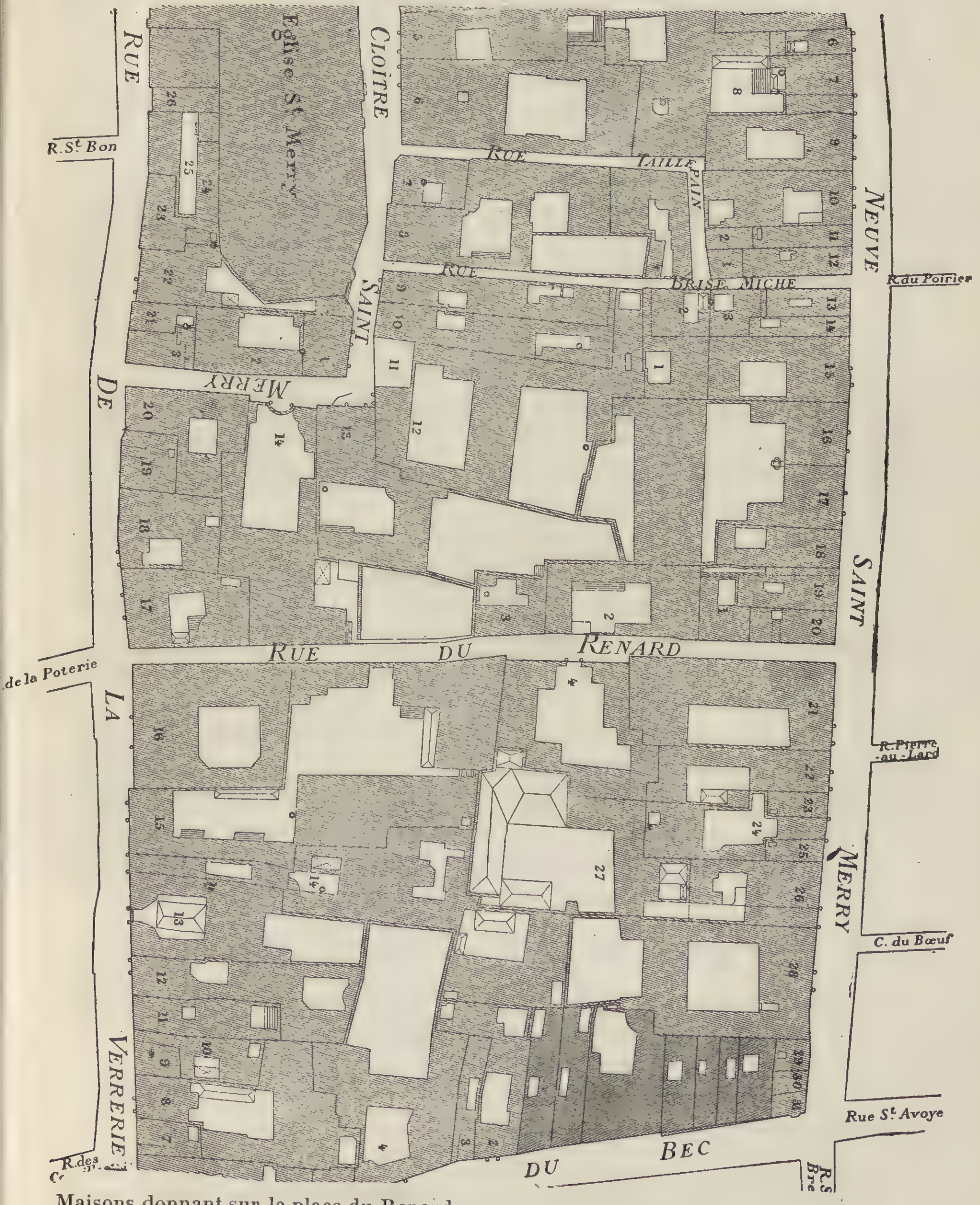
Marie-Magdeleine Colbert de Blainville, mariée le 26 mai 1706 à son cousin germain Jean-Baptiste de Rochechouart, comte puis duc de Mortemart, né le 25 novembre 1682, fut brigadier des armées du roi, mourut le 16 janvier 1757 à 75 ans, laissant un seul enfant, né en 1712, Jean-Victor de Rochechouart, marquis de Blainville et duc de Mortemart à la mort de son père en 1757. Marié trois fois, il eut de nombreux enfants. Il ne restait de son dernier mariage que quatre fils, dont l'aîné, Viturnien-Jean-Baptiste-Marie de Rochechouart, duc de Mortemart, né le 8 février 1752, fut général, député aux Etats généraux de 1789, émigra pendant la Révolution et mourut à Paris le 4 juillet 1812.

Au décès de la dernière dame de Blainville, duchesse de Mortemart, la propriété appartint à ses quatre enfants, fut mise en vente et achetée par un notaire qui y installa son étude, M[e] Dubreuil.

La propriété était restée dans la famille pendant deux siècles.

Le Terrier du Roi indiquait cette maison comme appartenant à la marquise de Blainville vers 1728, portant le n° 8, rue du Regnard, et le n° 28, rue Saint-Médéric. Le plan du fief de Saint-Merry, en

Plan de la Censive du chapitre de Saint-Merry, en 1786.



Maisons donnant sur la place du Renard :
Rue de la Verrerie, nº 15 hôtel de Pomponne, nº 16 comte Crillon, nº 17 M. de Rincé,
Rue du Renard, nº 1, Norblin, nº 2 duc de la Trémoille, nº 3 Gillard, nº 4 Vve Marthon.
Rue Neuve Saint-Merry, nº 20 Norblin, nº 21 Dubreuil.

1786 donne le n° 21, rue Saint-Merry, et le livre du Terrier porte en marge cette mention, datée de 1787 : « Dubreuil, ancien notaire, est détenu prisonnier au Châtelet de Paris, sa maison a la charge de 6 deniers parisis à la Saint-Remy, 8 parisis de rente foncière non rachetable : en outre, elle est chargée envers le chapitre de Saint-Merry de 4l 10 tournois de rente foncière non rachetable ; le tout payable à Pâques. » L'immeuble avait alors une contenance de 153 toises, 18 pieds.

Dubreuil avait cédé sa charge en 1784 à Gibert Delisle, qui continua à avoir son étude dans cette maison.

A cette époque le médecin Macquart, docteur-régent de la Faculté de Paris, y demeurait aussi et avait installé un cabinet d'histoire naturelle, comme c'était la mode chez quelques savants à la fin du XVIIIe siècle.

En 1789, il y a comme locataire, un commissaire-priseur, M. Bernard.

Après Dubreuil, les propriétaires furent Claude Cousin et dame Adrienne Jandon, sa femme.

En 1804, il y avait dans cette maison, comme locataire, une Caisse de placements en viager, un avoué, M. Crivanech, etc.

Après les époux Cousin, la propriétaire fut Angélique de Varennes, veuve en premières noces de M. de Lonchamps, et, en secondes noces, de M. Mabire, décédée le 2 août 1815, laissant pour héritières deux filles :

1° Alexandrine de Longchamps, épouse de Jacques-Michel-Léonor Brière d'Azy, demeurant dans la propriété, rue Saint-Merry ;

2° Catherine Mabire, veuve Lacoste.

Au décès, le 2 août 1841, d'Alexandrine de Lonchamps, femme Brière d'Azy, il y eut licitation, puis la propriété fut mise en adjudication à l'audience des criées du département de la Seine, le 17 août 1842, à la requête de ses deux filles :

1° Léontine-Rose-Amélie Brière d'Azy, femme de Anne-René-Emmanuel, vicomte Benoist (1) ;

1. Les Benoist d'Azy ont eu une certaine notoriété dans les assemblées législatives et ont été surtout des notabilités de la finance, comme administrateurs de compagnies de chemins de fer et de grandes sociétés de crédit.

2° Caroline-Léonie Brière de Montaudin et de sa sœur Ange-Catherine Mabire, veuve de Etienne-Charles-Louis Lacoste.

L'adjudicataire, en 1842, fut Mme Marie-Emilie Popot, veuve de Michel Clolus, moyennant le prix de 153.500 francs.

M. Popot eut son moment de notoriété, il créa dans Paris un certain nombre d'établissements de bains, dont le besoin se faisait sentir sous Louis-Philippe ; la plupart étaient au milieu de jardins, avec quelque recherche dans la construction. Il reste quelques spécimens de leur architecture, rue du Temple, rue de Rivoli, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, rue Racine, etc.

Depuis 1842, la propriété est restée dans la même famille. Après M. Auguste Froment (1857), le propriétaire actuel est M. Louis Adrian, le grand fabricant de produits pharmaceutiques.

Le cadastre indique que cette maison a 687 mètres de superficie.



Les anciennes maisons existant encore, dont nous venons d'esquisser l'historique, ont conservé une partie de leur état d'origine remontant au milieu du XVIe siècle.

Celle de la rue de la Verrerie, n° 60, a eu sa façade entièrement refaite d'un style pur Louis XVI, avec cinq ouvertures en arcades au rez-de-chaussée, dont celle du milieu à porte cochère, deux hauts étages à cinq fenêtres, avec, au premier, dominant la porte, un balcon en fer forgé soutenu par des consoles sculptées.

Cette maison a été surélevée plus récemment d'un troisième étage sans caractère; sa façade, sobre d'ornements, présente un ensemble de lignes régulières et bien proportionnées.

De l'hôtel Pomponne, il ne reste que quelques anciens murs.

La maison du n° 34, rue du Renard, a bien sa forme primitive de la fin du XVIe siècle ; mais les constructions en surélévation ont alourdi l'ancien hôtel. La porte cochère a conservé le caractère de l'époque.

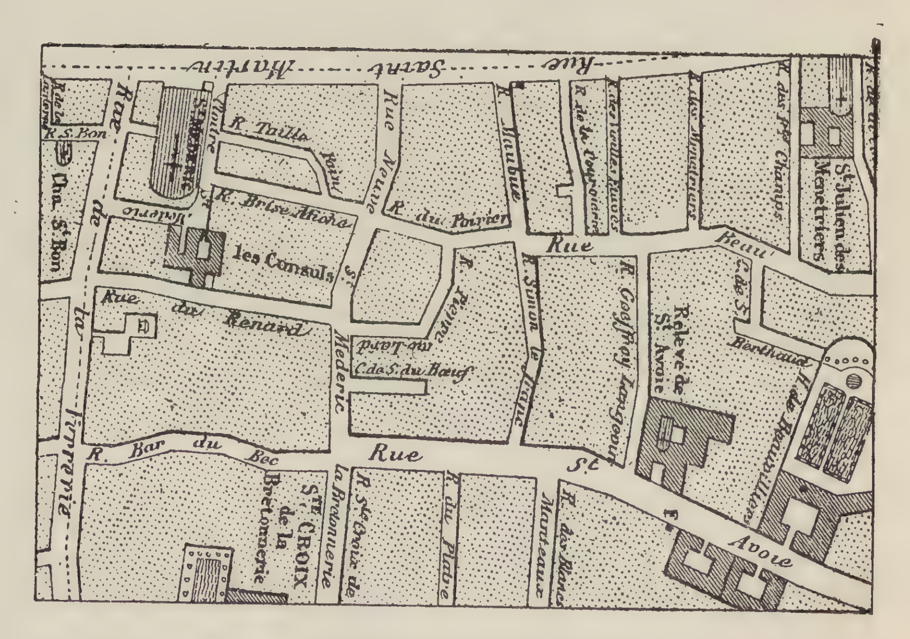
L'immeuble au coin de la rue Saint-Merry a encore un certain air de grandeur avec son escalier spacieux à rampe ancienne, ses deux étages fort élevés avec de hautes fenêtres, et sa grande porte imposante.

Ces vieilles maisons nous intéressent surtout à cause des personnages qui y ont demeuré. La rue du Renard fut, pendant deux siècles, le centre des hôtels de magistrats, conseillers et présidents au Parlement, de nobles seigneurs ayant rempli quelques hautes fonctions et joué un rôle plus ou moins important dans l'histoire.

Ces maisons vont disparaître, le nom même de la rue du Renard sera probablement effacé, quand la grande voie en cours d'exécution remplacera la petite rue.

Il ne restera bientôt plus que le souvenir de la rue, des maisons et de leurs anciens et éminents habitants.

GEORGES HARTMANN



Plan de Deharme en 1763.



Cimetière paroissial de St-Gervais

ET SES CHARNIERS

Par Lucien LAMBEAU

I

Les premières tombes antiques. — Les prétentions de la paroisse de Saint-Jean en Grève sur le cimetière de Saint-Gervais. — Les démêlés des deux clergés. — Les inhumations de l'Hôtel-Dieu-Saint-Gervais

L'existence du cimetière de Saint-Gervais se perd dans la nuit des temps, même des temps antiques puisqu'il continua une vaste nécropole romaine, qui existait à l'emplacement de l'église, et s'étendait dans ses environs.

Jollois, dans ses *Mémoires sur les antiquités de la France*, nous apprend, en effet, ou plutôt précise le fait, que la grande voie romaine de l'Est, qui se dirigeait vers Chelles, et fut, dans Paris, les rues Saint-Antoine, du Faubourg Saint-Antoine et de Montreuil, était bordée de tombes dans sa partie qui avoisinait la place de Grève. Des nombreuses trouvailles funéraires faites pendant de longues années dans cette région, il infère qu'un vaste champ de sépultures existait dans « l'espace compris entre la rue de la Verrerie, la rue du Mouton, la place

de Grève, le marché Saint-Jean et l'emplacement de l'église Saint-Gervais. » (1).

En 1612, on releva rue de la Tixeranderie, en face de celle du Mouton, sur l'emplacement de l'ancien hôtel des comtes d'Anjou, deux squelettes entourés d'objets datant des époques de Néron et de Magnentius.

En 1717, au dire de l'abbé Lebeuf, en creusant sur la bordure du cimetière paroissial pour y travailler à des maisons, quelques cercueils de pierre furent trouvés à plus de douze pieds en terre, « ce qui prouve qu'ils étaient très-anciens » (2).

Peut-être, en effet, ces cercueils avaient-ils été mis en place avant la formation du *monceau Saint-Gervais ?*

En 1818, lors de la pose d'une conduite d'eau rues du Monceau et du Martroy, on releva près de l'Eglise, beaucoup de sarcophages de pierre dont les corps, réduits en poussière, indiquaient une antiquité fort lointaine. Dans l'une de ces tombes l'on trouva une médaille à l'effigie d'Antonin le Pieux.

Nous ne pensons pas, pourtant, qu'il faille forcément rattacher le petit cimetière paroissial de Saint-Gervais à ce vaste champ de sépultures gallo-romain. Nous le croyons, au contraire, d'origine chrétienne et nous supposons que son établissement dut coïncider avec l'édification, sur ce point, de cette Eglise dont parle l'abbé Lebeuf, — de laquelle il ne reste, d'ailleurs, aucun vestige — et qualifiée de *basilique de Saint-Gervais et Saint-Protais*, dans deux documents auxquels les archéologues rendent les plus grands hommages : *La Vie de Saint-Germain*, évêque de Paris, écrite par Fortunat, le dernier poète latin des Gaules, qui vivait au VIe siècle ; et le *Testament de Dame Ermentrude,* daté de l'an 700 et conservé à l'Abbaye de Saint-Denis.

Selon une remarque judicieuse de Jaillot, ce vocable de *basilique*, employé dans les deux documents ci-dessus, impliquerait l'existence, sur le monceau Saint-Gervais, d'une église de grande importance. Nous pensons que, d'après la mode chrétienne, qui groupait jalousement ses morts autour de ses temples — contrairement à la mode

1. *Mémoires sur les antiquités de la France,* présentés à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par Jollois, 1843, p. 28.

2. *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris.* Edition Lebeuf-Cocheris, t. I, p. 315.

romaine qui les éparpillait hors des villes et le long des routes — la basilique des Saint-Gervais et Saint-Protais attira, dès le commencement de son édification, autour de ses murailles, les sépultures des environs.

L'abbé Lebeuf affirme que l'église en question, vers les VIe et VIIe siècles, était desservie par quelques clercs.

On ne saurait douter qu'à cette époque, la région de la grève était fort peuplée. Il n'y avait là d'autre église que celle de Saint-Gervais pour desservir ses habitants, que les crues de la rivière et le mauvais temps empêchaient de se rendre dans la Cité, par le grand Pont, dont les abords étaient souvent sous les eaux. Saint-Gervais devint donc rapidement une paroisse par nécessité, par la force des choses et en vertu du simple bon sens qui fait que l'on se sert de préférence de ce que l'on trouve auprès de soi. Personne, à la vérité, n'a pu indiquer la date de cette érection, mais les historiens reconnaissent que l'église eut sa chapelle baptismale de Saint-Jean-Baptiste dès les temps les plus lointains. Cet organisme semble bien indiquer un fonctionnement régulier et *paroissial* qui comprenait, il n'en faut pas douter, un champ de sépultures.

Sans vouloir rechercher, d'ailleurs, si les commencements du cimetière Saint-Gervais ont quelques liens avec l'érection de l'église en paroisse, nous pouvons dire, après beaucoup d'autres, que cette paroisse existait dès longtemps avant 1212, puisque ce fut au mois de janvier de cette année que Pierre de Nemours, évêque de Paris, en présence de l'augmentation de la population de la rive droite, vers la grève, la divisa en deux parties. La seconde paroisse démembrée de Saint-Gervais, fut celle de Saint-Jean, dont l'église n'était autre que l'ancienne chapelle baptismale de la première (1).

C'est à l'occasion et à l'époque de cette séparation, dit Jaillot, que l'église Saint-Gervais fut reconstruite.

Un inventaire général des chartes et titres de la fabrique de Saint-Jean en Grève, précieux manuscrit du XVIIIe siècle conservé dans les Archives de l'église Saint-Gervais, nous apprend que les paroissiens

1. *Recherches critiques sur la ville de Paris*, par Jaillot, t. III, *Q. de la Grève*, pp. 32 et 37.

de Saint-Jean prétendaient avoir le droit de se faire inhumer dans le cimetière Saint-Gervais. Ils basaient leurs prétentions sur le fait que, entre la date de l'érection de leur église en cure, en l'année 1212, jusqu'au 16 mai 1393, époque où Charles VI leur donna une partie de l'emplacement de l'hôtel de Pierre de Craon, rue des Mauvais-Garçons, pour y établir un cimetière spécial (1), il n'y avait eu pour les deux paroisses qu'un champ commun de sépultures, celui de Saint-Gervais. Or, les paroissiens de Saint-Jean, dont les ancêtres étaient inhumés dans ce dernier cimetière, arguaient de ce fait pour prétendre au droit d'être enterrés auprès d'eux.

Cette prétention, qui paraîtra peut-être bien subtile et quelque peu exagérée, engendra, est-il besoin de le dire, de nombreux conflits entre les ecclésiastiques des deux paroisses. D'autant que les prêtres de Saint-Jean revendiquaient aussi le droit, et ne voulaient pas en démordre, de présenter eux-mêmes leurs paroissiens décédés au dit cimetière Saint-Gervais, sans l'assistance du clergé de cette paroisse.

En 1563, après un scandale occasionné par des obsèques de cette nature, une action fut introduite au Châtelet de Paris, lequel rendit une sentence, le 17 novembre de cette même année, maintenant à la paroisse de Saint-Jean « possession et saisine de faire inhumer corps morts au d. cimetière Saint-Gervais, galleries ou charniers joignant iceluy, sans que les d. marguilliers, curé ou vicaire et habitués, soient aucunement tenus de demander congé, licence, assistance n'y faire présentation ou d. curé ou vicaire de Saint-Gervais... » (2).

Le 26 octobre 1585, une autre sentence du Châtelet intervint encore pour confirmer les droits de la paroisse Saint-Jean. Seulement, afin de faire cesser le scandale qui se produisait généralement aux enterrements, la sentence ordonnait que le commissaire du quartier assisterait, avec main forte, à chacune des inhumations contestées !

D'autres arrêts dans ce sens furent encore rendus les 17 mars 1587 et 9 mai 1591. Dans un cas, pourtant, arrivé en 1685, ce fut le curé de

1. Le cimetière Saint-Jean est devenu dans la suite le marché Saint-Jean. C'est à peu près aujourd'hui la partie de la rue Bourg-Tibourg comprise entre la rue de Rivoli et la rue de la Verrerie.

2. On trouvera la pièce *in extenso* dans nos annexes.

Saint-Gervais qui reçut et enterra un paroissien de Saint-Jean, que les prêtres de cette église lui avaient présenté.

C'est pour toutes ces raisons, dit en terminant le manuscrit en question, que le clergé de la paroisse Saint-Jean va tous les ans, le jour des Rameaux, en procession au cimetière Saint Gervais.

De son côté, Jaillot prétend que les lettres de Pierre de Nemours, évêque de Paris, datées de 1212, enjoignaient aux prêtres de Saint-Jean de s'y transporter également en corps, le jour des Morts (1).

Les souvenirs laissés par la petite nécropole de Saint-Gervais, ne sont pas assurément fort nombreux et l'on peut constater à son égard, comme à l'égard des champs de repos des autres églises parisiennes, que les historiens anciens ne se sont pas souciés d'en rechercher les origines, ni d'en enregister les développements. Signalons, pourtant, afin d'appuyer sa lointaine existence, la mention qu'en fait un mémoire que l'on trouvera aux annexes, daté de 1763 et émanant de la fabrique : « Il paroit que l'on a enterré de tems immémorial dans le dit cimetière, et vraisemblablement aussy anciennement qu'il y a que l'église subsiste. »

Une autre attestation de son antiquité, est aussi la trouvaille faite, le 25 juin 1847, lors de l'abaissement de 1 m. 40 centimètres du sol de la rue de l'Orme-Saint-Gervais, et de l'édification du grand perron du pourtour, d'une tombe, aujourd'hui au musée de Cluny, portant quelques traces de gravure et paraissant dater du XIIIe siècle. D'autres sarcophages en plâtre et en pierre, mais ne datant que des XVe et XVIe siècles, furent également trouvés à la même date (2).

Nous voyons également dans Jacques de Breul, que, par contrat du 21 mai 1349, les marguilliers de Saint-Gervais cédèrent à la famille de Pacy : « une place séante du costé devers l'hostel Dieu Sainct-Gervais, appelé *le Petit Cimetière*, joignant à l'église, est à la maison du costé qui estoit sur l'allée de la porte Bauldoier, appartenant à l'œuvre de la Marguillerie » (3).

L'acte lui-même se trouve dans les *Titres de la chapelle de Pacy*,

1. *Recherches critiques sur la Ville de Paris*, par Jaillot, t. III, q. de la Grève, p. 39.
2. *Histoire du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf. Edition Cocheris, t. I, p. 346.
3. *Le Théâtre des Antiquités de Paris*, par Jacques du Breul, 1612, p. 310.

manuscrits conservés à la Bibliothèque historique de la Ville sous le numéro 28.400. On y constate une légère variante avec le texte de du Breul : « Par acte du jour de l'Ascension 21 may 1349, les marguilliers de Saint-Gervais ont vendu pour toujours et à perpétuité à Jean de Pacy, seigneur de Bry-sur-Marne et à Jacques Pacy, son frère, une place étant du côté de l'hôtel-Dieu Saint-Gervais, appelée le Petit-Cimetière, joignant à l'Eglise et à la maison d'à côté et l'allée dessous, par où l'on vient de la porte Baudoier à l'Eglise Saint-Gervais, pour y faire édifier une chapelle... »

L'hostel-Dieu Sainct-Gervais ou hôpital Sainte-Anastase, était situé au nord de l'Eglise, vers le portail, à l'endroit où se trouve à peu près aujourd'hui la partie sud-est de la Caserne Napoléon. Cette place, dite du *Petit Cimetière*, était donc probablement prélevée sur l'ensemble du Cimetière paroissial, dont la limite, au nord, était, en l'an 1300, *la rue du Cimetière*, devenue depuis la rue du Pourtour, et ensuite la rue François-Miron.

Le fonds de l'ancien hôpital de Sainte Anastase, dit de Saint-Gervais, que possédaient les Archives de l'Assistance Publique, a été, malheureusement, détruit en entier par l'incendie de 1871. Nous y eussions trouvé des renseignements sans doute fort intéressants concernant le cimetière et qui ne sont qu'analysés sommairement dans les inventaires de l'archiviste Brièle.

De ces renseignements, néanmoins, nous croyons pouvoir déduire que ledit hôpital, qui touchait presque à l'église, avait obtenu la concession d'un champ de sépultures particulier dans le cimetière paroissial Saint-Gervais. Sur un inventaire des biens de « l'hostel-Dieu Sainct-Gervais » on lit, en effet, la mention suivante :

« Une lettre de franchise touchant le cymetière Sainct-Gervais donne par Gaultier, roi de france (*sic*) audit hospital Saint-Gervais scellés du scel royal pendu a ung las de soye jaune dactée de l'an mil cent LXXIX. » (1).

Nous ne savons, à la vérité, quel put bien être ce *Gaultier*, roi de France, qui vivait dans la dernière année du règne de Louis VII

1. *Archives hospitalières antérieures à 1790.* Fonds de l'hôpital Sainte-Anastase, dit de Saint-Gervais, par Brièle, t. III, p. 363, nº 153.

dit *le Jeune*, et que Brièle a souligné d'un *sic;* mais ce que nous retenons de la mention c'est que le cimetière de Saint-Gervais existait déjà en l'année 1179 et que l'hôpital Sainte-Anastase y possédait un droit de franchise, c'est-à-dire, vraisemblablement, un droit d'y faire des inhumations.

Il nous semble bien aussi, que cette franchise se trouve confirmée par la sentence du Prévôt de Paris, datée de 1520, qui maintient l'hôpital dans le droit d'entretenir un fossoyeur au cimetière de la paroisse Saint-Gervais, lequel fossoyeur pouvait fournir des cercueils pour les inhumations.

L'inventaire de Brièle, d'ailleurs, contient plusieurs mentions le concernant et qui montrent qu'il avait ses ressources propres : Pour les années 1388 et 1404 : « Compte-rendu par frère Denis Raoul. Receptes des revenus du cimetière et de la chapelle du dit hostel. »

En 1476 : « compte que rend Jacques de Marchières de la revenue des troncs et boestes du dit hostel Dieu et aussi de la revenue du cymetière appartenant à iceluy hostel Dieu assis près l'église Saint-Gervais. »

Nous croyons donc pouvoir formuler cette hypothèse que la nécropole de l'hôpital Saint-Gervais était une parcelle du cimetière paroissial.

Ainsi s'expliquerait cet office de fossoyeur que les religieuses de Saint-Gervais étaient autorisées à y maintenir, ainsi s'expliqueraient également les mots ci-dessus disant que le cimetière de l'hôpital est assis près l'église Saint-Gervais.

Voici, d'ailleurs, une preuve qui nous paraît plus convaincante encore :

« Le dernier jour de mars que Bertrand Gouverneur savetier fut commis à faire les fosses du dit cymetière (celui de l'hôpital) aussi comme le dit Bertrand ouvroit une fosse pour ung enfant, Nicolas Crespin et Pierre Dumoulin, maregliers de la dite église, accompaignez d'un sergent à verge et grosse multitude de paroissiens, vindrent au dit Bertrand et luy osterent sa paelle et son pic a force et luy feirent deffense de besongner ou dit cimetière et baillerent en garde de par le Roy au cordier de la porte la dicte paelle et pic. »

Il est certain que nous assistons ici à une scène de contestation

entre la fabrique de l'Eglise et l'hôpital, que l'on peut reconstituer facilement :

Bertand Gouverneur, savetier, est commis par les religieuses pour creuser une fosse ; la fabrique, qui ne le reconnaît pas comme le fossoyeur accrédité, envoie deux marguilliers pour l'expulser.

Les mêmes raisons se retrouvent dans le petit drame ci-après :

« Le dimanche premier jour de mars que Nicolas Crespin et Pierre du Moulin marguilliers menèrent Augustin Françoys et Raoulin Vaguet pour porter le corps de la femme Guillot Drouyn et baillerent le coffre de fait et de force tellement qu'il advint que le dict Augustin bailla d'un levier a Robert Grantere serviteur de nostre fossoyeur et labastist a terre et lui fist grant playe... »

Ces deux histoires se passent entre 1514 et 1517.

Celui qui a écrit le document dont Brièle a tiré cet extrait, appartient certainement à l'hôpital Saint-Gervais, puisque ce document émane de ses archives ; par conséquent Robert Grantère est le serviteur du fossoyeur des religieuses. Donc, le coup de levier qu'il reçoit de l'un des porteurs des marguilliers de l'Eglise, est encore le résultat d'une contestation, d'une revendication entre la fabrique, qui possède la totalité du cimetière paroissial, et l'hôpital Saint-Gervais qui a des droits sur une partie.

Nous trouvons même la preuve, en 1522 et 1523, qu'un procès exista pour cette raison, entre les directeurs ecclésiastiques de l'hôtel-Dieu Saint-Gervais et la paroisse :

« Des marregliers de leuvre et fabricque de leglise saint Gervais, XL livres tournois, receue sur et tant moings de la somme de IIe, II, X, s. t, qu'ils devoient de despens tauxez pour raison du proces intanté a lencontre deulx par les predecesseurs maistres du dit hospital pour raison du cimetière et des chappelles édiffiées de neuf en la dicte église. »

Nous ajouterons que, tous les ans, le jour de Pâques, les religieuses de l'hôpital avaient le droit de pratiquer des oblations sous les charniers du cimetière Saint-Gervais, d'y exposer des reliques et d'y faire des quêtes. Elles jouissaient encore de ce droit dans les années

1667-1672, alors, pourtant, qu'elles avaient pris possession de l'hôtel d'O, rue Vieille du Temple, depuis, le 10 avril 1657 (1).

Nous devons mentionner, pourtant, que, en dehors de cette partie dont les religieuses bénéficiaient dans le cimetière paroissial, l'hôpital possédait un petit champ de repos particulier, dans le pourpris de ses bâtiments et proche de son église. Nous en trouvons la preuve dans l'Epitaphier que possède la Bibliothèque historique de la Ville et qui donne le texte d'une inscription funéraire relevée sur une tombe placée au *milieu du cimetière* situé autour de l'église de l'hôpital Saint-Gervais : « cy gist noble homme Mre Simon Amer, Seigneur de Villebon, Play et Pleigne, qui trespassa en son hostel à Paris, le 22 janvier 1508. Priès Dieu pour lui. » (2).

II

La clôture du cimetière. — Les étaux et le marché aux alentours pendant les XIVe et XVe siècles. — Les premières échoppes de 1477. — Construction des maisons fabriciennes en bordure du cimetière. — Balcons en fer forgé et Orme Saint-Gervais.

Le géographe Jaillot, auteur consciencieux et bien renseigné, prétend que vers l'an 1300 le cimetière Saint-Gervais s'étendait jusqu'à la place Baudoyer. Nous n'avons rien trouvé pour contrôler son assertion, mais nous pouvons ajouter, de notre côté, que vers le dernier quart du XIVe siècle, il était déjà clos de murs contre lesquels s'appuyaient des étaux à vendre des poissons, des fruits, de la viande et autres denrées. Ces étaux indiquaient certainement l'existence, en cet endroit, désigné dans les actes du temps sous le nom *d'apport Baudoyer*, d'un marché bien achalandé.

Un acte de la Prévôté de Paris, du 17 septembre 1374, vend aux

1. Archives Hospitalières antérieures à 1790. *Fonds de l'hôpital Sainte-Anastase, dit de Saint-Gervais, par Brièle*, t. III, p. 341, n°s 63, 86, 94. 110, 119, 121, 137.

2. *Tombeaux et épitaphes des personnes illustres, nobles et autres inhumées dans les églises de la Ville et des faubourgs de Paris*, t. I, p. 429 (Manuscrit de la Bibliothèque Saint-Fargeau, n° 11479).

marguilliers de la fabrique un étal à regrattier assis à la porte Baudoyer, attenant aux murs du cimetière de Saint-Gervais, à côté des étaux à vendre poissons tenus par Guillaume Caire, poissonnier d'eau douce.

Un mandement du roi Charles VI, du 17 février 1384, loue à bail un étal à vendre fruits, à Etienne Chève, séant à la porte Baudoyer, attaché et joint aux murs du cimetière Saint-Gervais, tenu auparavant par Laurent Chaveau et Gillette, sa femme.

Le 13 décembre 1394, par mandement de Jehan de La Folie, receveur et voyer de Paris, il est loué à vie à Robert Petit, clerc, et Emery, son fils, un étal assis contre les murs du cimetière Saint-Gervais, le premier qui fait le coin où l'on vend le poisson d'eau douce moyennant trois sols de rente payables à la Toussaint, à la Chandeleur et à l'Ascension.

Ancienne église St-Gervais

Des lettres du Roi, du 25 mai 1395, il résulte que les marguilliers de la fabrique obtiennent en location perpétuelle, moyennant trois sols parisis de rente, un étal à vendre fruits tenant aux murs du cimetière de l'église, et occupés par Guillaume Dubois, sergent d'armes et trompette du Roi.

Il est certain que ces divers étaux, plus ou moins proprement tenus, doivent porter préjudice à la fabrique qui essaie, ou de les louer pour son compte, ou de les acquérir. On voit, dans un acte de la Prévôté de Paris, du 23 septembre 1400, que les marguilliers commencent à revendiquer la propriété du mur de leur cimetière et à se plaindre que les étaux y sont scellés de fer : « ce qui ne devroit pas estre ». Ils obtiennent, par le même acte, l'autorisation de construire des charniers pour mettre les ossements des trépassés, vers les étaux à pois-

son d'eau douce non loin d'une maison neuve appartenant à la fabrique, près de la porte Baudet et de la rue des Barres (1).

On retrouve l'indication de cette maison neuve dans un manuscrit daté de 1473, analysé par M. Fernand Bournon, et duquel il résulte que les marguilliers « de l'église Monseigneur Sainct-Gervais » sollicitent d'obtenir à bail des places à « commencer depuys une maison nommée la maison neufve appartenant à la dicte église de Sainct-Gervais et faisant le coing de la rue des Barres jusques à la porte de la dicte église qui est devant l'ostel-Dieu appelé l'ostel-Dieu Sainct-Gervais. »

Dans le manuscrit cité par M. Bournon, les marguilliers faisaient connaître que leur cimetière était vaste, commode et situé au cœur de la ville. Malheureusement, il était entouré d'échoppes, d'étaux à poissons et à volailles, de boucheries, répandant de mauvaises odeurs et encombrant les environs de détritus; ces échoppes étaient aussi habitées par « des gens de menus estas » qui ne se gênaient guère pour lancer dans le champ de repos des immondices aussi divers qu'abondants, au « grand esçlandre » de la dignité de l'église et au grand préjudice des bénéfices de la fabrique. Le cimetière, en effet, était de ce fait, de plus en plus délaissé par les notables personnes susceptibles d'y élever « des ouvrages, charniers et autres édiffications ».

Le bail sollicité par la fabrique lui fut accordé moyennant le paiement d'une rente de 22 livres parisis (2).

On comprendra aisément le but de la fabrique, en demandant l'aliénation à son profit, de tout le terrain occupé par les divers étaux, depuis la rue des Barres jusqu'au portail de l'Eglise. Il était de faire disparaître ces échoppes hétéroclites, malsaines et encombrantes, et de les remplacer par des constructions lui appartenant, qu'elle pourrait louer à sa convenance et qui clôtureraient d'une façon décente le cimetière paroissial du côté du nord.

Les marguilliers de la paroisse furent mis en possession, par un acte d'ensaisinement dressé par Pierre Régnier, examinateur au Châtelet de Paris, du 18 janvier 1474. Dans ce document, le dit Régnier

1. Archives Nationales. S. 3359.

2. *Rectifications et additions à l'Histoire de Paris de l'Abbé Lebeuf,* par F. Bournon, p. 56.

fait connaître au prévôt de Paris qu'il vient de visiter, avec Guy Monceau, l'un des Marguilliers, et Pierre Bezon, procureur des autres, les édifices et places situés au long du cimetière de la dite église, depuis la maison neuve du coin de la rue des Barres jusqu'à la porte située devant l'Hôtel-Dieu Saint-Gervais.

La visite commença par trois hériquets (1) joignant à l'hôtel neuf ou maison neuve, qui appartenait à feu Jean de Compiègne, dit *malhonneste*, et que tenait Ysabeau, sa veuve. Cette dernière s'opposa à la prise de possession de ses échoppes par la fabrique, et se vit assigner devant le prévôt de Paris pour expliquer les causes de son refus.

La visite continua par l'hériquet suivant, tenu par la femme de Jehan Jauvelet, séparée de son mari, qui déclara le tenir en louage de Pierre Dupuy, et qui consentit à quitter les lieux.

Ensuite, trois autres échoppes, où se trouvait le nommé Jehan Thibault, savetier qui déclara en être propriétaire, et ne pas faire d'opposition à leur cession à la fabrique.

Vint après un autre hériquet, tenu par Denise, femme de Guillaume Jehan, venant des fruits. Ces derniers le possèdent par louage à vie, et ne feront pas d'opposition à sa remise.

Un autre hériquet, joignant et tenant au précédent, tenu par Perrette, femme de Gilbert Genest, vendant du fruit. Ils font connaître que la boutique appartient à Jacquelin, qui la leur loue, et assurent qu'ils acceptent l'abandon à la fabrique.

Deux échoppes, ensuite, tenant et joignant, sont occupées par Nicolas Lusson, bourrelier qui y fait son métier, et sa femme qui vend du fruit. Ces deux hériquets appartiennent à Pierre Le Vigneron, marchand drapier, qui consent à la cession.

En suivant, se trouvent deux autres hériquets, le premier tenu par Durand Moynier, savetier ; le second, par Jehanne, femme de Pierre La Grive, fripière. Ils appartiennent à Guillaume Monceau, qui fera connaître son avis.

Ensuite, trois hériquets en façon de maison, tenant aux précédents, tenus par Jacquet Rogeret, épicier, lui appartenant et déclarant ne pas faire opposition à leur cession à la fabrique.

1. *Hériquet :* Cahute, baraque, échoppe, boutique.

La visite se termina, enfin, par quelques échoppes allant des trois dernières à la porte de l'Hôtel-Dieu Saint-Gervais et appartenant à la cure.

Lesquels lieux et hériquets, Pierre Régnier, examinateur au Châtelet de Paris, remit en la possession et saisine desdits marguilliers, pour en jouir au nom de ladite paroisse, aux conditions et charges indiquées dans les lettres de donation.

Il fallut une bulle du pape Sixte IV, datée du 30 septembre 1475, pour permettre à l'Eglise d'édifier des maisons sur une partie, sur la bordure, du cimetière paroissial, lieu saint et consacré. Dans ce document manuscrit, conservé aux Archives Nationales, le Pontife rappelle qu'il a reçu une pétition des marguilliers de l'Eglise de Saint-Gervais et Saint-Prothais de Paris, lui faisant connaître que, dans ladite Eglise, les offices ne pourront plus, à l'avenir, être célébrés comme dans les Eglises cathédrales et collégiales, en raison des trop minces ressources de la fabrique ; qu'un moyen s'offre de procurer une augmentation des revenus en autorisant ladite église d'élever autour de son cimetière paroissial, comme la chose s'est faite au cimetière des Saints-Innocents et dans d'autres de Paris, des maisons que construirait la fabrique et qu'elle louerait à des particuliers.

En conséquence, et voulant donner des marques de sa bienveillance aux serviteurs de Dieu, voulant faire tout le possible pour donner plus d'éclat au service du culte, cédant aux prières des marguilliers de la dite Eglise, le pape Sixte IV, autorisait la construction et la location sollicitées, pour les revenus être employés à l'utilité de la fabrique et à la célébration des offices divins.

Cette Bulle fut donnée à Saint Pierre de Rome, l'an du Seigneur 1475, la veille des calendes d'octobre, la cinquième année de son pontificat.

Nous ajouterons que les maisons mirent quelque temps à s'élever, puisque, le 4 juin 1477, il est encore donné, par le maître des œuvres de maçonnerie de la Ville, l'alignement pour trois de ces maisons, à édifier au long de la porte Baudoyer et contre les murs du dit Cimetière (1).

1. Archives Nationales. S. 3359.
Je dois à la complaisance et à l'érudition de M. Lucien Lazard, archiviste-paléogra-

C'est donc à partir de ce moment que la petite nécropole est décemment et régulièrement clôturée, et qu'elle prend la forme triangulaire qu'elle a conservée ensuite : le côté nord étant celui que nous venons d'indiquer sur la rue du Pourtour, le côté sud, formé par l'église, et le côté est par la rue des Barres.

C'est ainsi qu'on le trouve représenté sur le plan de Paris de 1530, par Georges Braun, où ses croix sont parfaitement visibles ainsi que les maisons qui le bordent.

Le plan de Bâle, 1552, montre, vers la rue des Barres, un long bâtiment comportant des travées et qui n'est autre que celui affecté aux charniers; deux croix sont plantées au milieu du terrain, et le long de la place Baudoyer, se voient les maisons, alors irrégulières, qui le limitent au nord.

Nous signalerons aussi que, dans le plan de Saint-Victor, 1555, les charniers sont encore plus apparents sur la rue des Barres, que dans le précédent.

La petite porte actuelle, qui donne à main droite de l'église, est déjà indiquée dans celui de Mathieu Mérian daté de 1615, comme aussi dans le plan cavalier de Turgot, 1734-1739, qui montre les hautes maisons fabriciennes, toutes neuves alors, plantées le long de la rue du Pourtour et retournant sur la rue des Barres.

Les maisons dont il vient d'être question, édifiées vers 1477 en bordure du cimetière, sur la rue du Pourtour, fournirent une carrière de 255 ans, environ. En 1732 elles tombaient en ruine et la fabrique dut se préoccuper de les faire démolir et remplacer par de plus solides, de plus vastes, de plus productives. Ce sont celles qui existent encore aujourd'hui.

Un court historique de ces derniers immeubles ne sera pas déplacé dans cette étude.

L'œuvre et fabrique de Saint-Gervais, par sa délibération du 25 septembre 1732, donna pouvoir aux marguilliers d'emprunter une somme de 99.700 livres pour la démolition des petites maisons qui bordaient le Cimetière, le long de la rue du Pourtour et de la rue

phe, archiviste-adjoint du département de la Seine, d'avoir pu déchiffrer les manuscrits dont il vient d'être question. Je lui en adresse ici mes plus sincères remerciements. LL.

des Barres, et pour la reconstruction, sur place, d'autres maisons plus vastes et plus salubres. L'arrêt du Parlement, en date du 19 mars 1733, autorisa la fabrique à contracter cet emprunt ; les marchés furent passés avec les entrepreneurs le 19 mai suivant et la conduite des travaux confiée à Varenne, architecte de la fabrique.

En ce qui concerne la démolition des premières petites maisons de 1477, l'arrêt du Conseil d'Etat du 21 avril 1733 s'exprime ainsi à leur égard en même temps qu'il en autorise la destruction :

« ... Plusieurs petits corps de logis attenant les uns aux autres, qui appartiennent à la dite fabrique, scitués place Baudoyer et rue du Pourtour, qui sont composés partye de deux étages quarrés au-dessus de celuy du rez-de-chaussée, étages lambrissés et grenier, et l'autre partye d'un étage quarré seulement au-dessus de celuy du rez-de-chaussée, étage lambrissé et grenier ; sont si anciens et dans un si mauvais état que par sentence du Bureau des finances du 7 may 1732 ils ont esté (les marguilliers) condamnés à les démolir... »

Jacques Piretouy, doyen des architectes jurés du Roi, expert et bourgeois de Paris, fut chargé d'examiner les plans et de visiter les anciennes maisons à jeter bas. Dans son procès-verbal du 10 janvier 1733, on voit que ces maisons, au nombre de neuf, étaient adossées aux charniers qui longeaient alors la rue du Pourtour ; il en donne ainsi la description :

« Plus nous avons trouvé que la face des dites maisons du costé du Cimetière est construite en la hauteur de l'étage du rez-de-chaussée avec piédroits et ceintres de pierre formant des fausses arcades avec vitraux pour éclairer les charniers et qu'au-dessus est érigé un pan de bois dont la maçonnerie est simple et les bois apparents de part et d'autre... »

C'est bien là une description qui montre ce qu'étaient les charniers du cimetière. Ils avaient vraisemblablement été édifiés en même temps que les maisons construites en 1477 dont il a été question, et constituaient une suite d'arcades cintrées avec vitraux.

Piretouy constate que tous ces bâtiments tombent de vétusté et doivent être démolis de fond en comble.

Nous apprenons aussi par ce procès-verbal, que le cimetière Saint-Gervais avait deux portes d'accès, l'une, dite porte des charniers, était

percée dans la première maison de la place Baudoyer, au coin de la rue des Barres, visible dans le plan de Jean Delagrive daté de 1728, et l'autre, dans la dernière maison du pourtour, près du portail de l'église.

Ces deux entrées sont encore mentionnées dans une quittance du 4 avril 1735 :

«.... Le sieur Barbier a reçu desd. sieurs marguilliers entre les mains du S[r] Dubois, son receveur, par les mains du S[r] Bigot, marguillier comptable, la somme de quatre mille trois cent soixante-quinze livres à compte des droits d'amortissement deus à cause des batimens neufs que lad. fabrique a fait reconstruire rue du Pourtour S[t]-Gervais, place Baudoyer, depuis la porte du Cimetière de lad. église, jusqu'à la porte des Charniers donnant sur la place Baudoyer.... »

Nous trouvons également dans les constatations de Piretouy, que les nouvelles maisons à construire prendront la place et par conséquent supprimeront les anciens charniers longeant la rue du Pourtour. Il nous indique que dans le plan que lui soumet l'architecte Varenne, les nouveaux bâtiments à édifier auront en profondeur : « toute celle que contiennent ceux actuellement existant, la largeur entière des charniers au derrière, l'espoisseur du mur de face vers le cimetière, et cinq pieds qui anticipent sur iceluy, en sorte que lesdites maisons et batimens auront suivant lesdits plans, vingt-cinq pieds de profondeur hors œuvre... »

Cette édification supprimera la porte des Charniers de la place Baudoyer, une seule entrée sera réservée dans la dernière maison près du portail de l'église qui comprendra : « au rez-de-chaussée, deux petites boutiques au derrière desquelles sera un passage pour communiquer de la rue au cimetière... » (1)

On trouvera dans nos pièces justificatives, d'après les papiers terriers du roi, de 1700, la désignation complète, avec les noms et les métiers, des personnes qui habitaient les petites boutiques du XV[e] siècle, avant leur démolition.

1. Archives nationales. S. 3359-3360.

Comme rapprochement, nous reproduisons ici la liste des occupants des nouvelles, en 1789 :

Première boutique, rue du Pourtour, du côté de l'église, louée à Genest, acteur du spectacle des Variétés, au Palais-Royal. *Deuxième boutique*, louée au Sr Paulmier, Me Chapelier. Un appartement de cette maison est habité par le célèbre M. Couprin, organiste de la fabrique, qu'il occupe sans payer de loyer et qu'il cumule avec ses 464 livres d'appointements annuels. *Troisième boutique*, louée au Sr Carré, Me Cordonnier. *Quatrième boutique*, louée au Sr Bachelier, Me Luthier. *Cinquième boutique*, louée au Sr Merra, Me Vitrier. *Sixième boutique*, louée au Sr Chouillou, Me Parfumeur. *Septième boutique*, louée au Sr Eichenger, Me Cordonnier. *Huitième boutique*, louée au Sr Raffin, Marchand Mercier. *Neuvième et dixième boutiques*, louées à Mme veuve Gombault, femme du marguillier Gombault, ancien Marchand Orfèvre.

Il y a aussi, près du portail, deux échoppes dont l'une est louée à un écrivain public et l'autre abandonnée au premier bedeau (1).

Signalons une coutume curieuse, en vigueur sous l'ancien régime, pour la location de ces maisons. Les baux ne pouvaient être passés qu'après trois publications au prône, de huitaine en huitaine, dont un certificat devait être donné afin d'annexion à la minute du bail (2).

Que devinrent ces immeubles pendant la Révolution ? Quelques-uns furent vendus comme biens nationaux, même avec des portions du cimetière, tel celui de Mme Gombault, acquis par Nicolas Roussel, le 14 messidor an IV, lequel, également « achète une portion du cy-devant cimetière St-Gervais, tenant par derrière à une maison sise rue du Pourtour St-Gervais et place Baudoyer, provenant de la fabrique St-Gervais et occupée par la veuve Gombault, orphèvre. » Parmi les autres, certains furent loués par la commune à des particuliers, en vertu des lois du 18 juin 1790 et

1. Compte de la paroisse Saint-Gervais pour 1789, Archives Nationales. H. 4418^3.

2. Règlement du 17 mars 1748, pour l'œuvre de fabrique de Saint-Gervais et Saint-Prothais. Imp. Gissey, rue de la Vieille-Boucherie (Archives nationales, L. 651).

19 août 1791 qui conféraient aux municipalités l'administration des revenus et des biens des fabriques (1).

Sur le plan de Jacoubet, 1836, le long bâtiment de la rue du Pourtour est divisé en six maisons, portant, à partir de l'église ou du cimetière, le bizarre numérotage suivant : 4, 6, 8, 2, 4, 6. Ce numéro 6 forme le coin de la rue des Barres ; en retournant dans cette rue, les maisons limitant le cimetière étaient numérotées, 17, 15, 13.

Aujourd'hui, la porte de l'ancien cimetière est numérotée 2 et les maisons en suivant : 4, 6, 8, 10, 12, 14. L'immeuble qui porte ce dernier numéro forme le coin de la rue des Barres ; c'est une maison plus cossue que les autres, les fenêtres sont plus hautes et plus larges, elle possède un beau balcon en fer forgé au premier étage, décoré de l'arbre symbolique dont nous parlons plus loin. Toutes ces maisons fabriciennes comptent trois étages et un entresol, chaque étage éclairé de cinq fenêtres et l'entresol de deux baies cintrées.



1. Les Archives de la Seine possèdent un dossier de ces diverses locations, section du Domaine, carton 1391, dossier 2843.

Le numéro 14 ne possède que trois fenêtres de façade. Des immeubles semblables existent sur le retour de la rue des Barres où ils portent les numéros 17, 15, 13.

Une particularité peu connue de ces maisons est la forme des balcons en fer forgé qui décorent les fenêtres de leur premier étage. Ils montrent, en effet, dans leur motif central, l'*orme de Saint-Gervais*, qui déploie ses ramures curieusement ouvragées, et qui est, on le sait, la marque distinctive, les armes parlantes de la paroisse. Le marché du 19 mai 1733 pour la construction des dites maisons, nous apprend que ses ferronneries avaient été exécutées par Jean-Baptiste Bouillol, maître serrurier à Paris (1).

Le petit Musée de la Société historique du IVe arrondissenent *La Cité*, installé dans une salle de la mairie de cet arrondissemenl, possède une curieuse plaque de cheminée en fonte provenant probablement d'une maison fabricienne. Elle est décorée d'un orme planté dans un pot ou dans une caisse et flanqué, à gauche, des deux lettres entrelacées S. G. et à droite, des lettres S. P. Le sommet de cette plaque est malheureusement brisé. Quelques immeubles de la rue du Pourtour possèdent encore des plaques semblables.

Les historiens parisiens n'ont pas manqué de parler de cet arbre fameux, planté de temps immémorial devant l'église, et qui fut, à travers les temps, certainement remplacé plusieurs fois. Quel était son symbole ? On ne le sait guère malgré tout ce que l'on en a écrit ; mais ce qui est certain c'est que la fabrique en prenait le plus grand soin et qu'elle inscrivait dans ses budgets annuels la somme, très faible d'ailleurs, nécessaire à son entretien. Nous trouvons à ce sujet, dans le compte de M. Gombault, marguillier comptable de la fabrique, pour l'année 1788-1789, la mention suivante le concernant :

« Art. 7, chapitre IX. — De celle de trois livres paiée à M. Colin, ancien marguillier, sans quittance, suivant l'usage, pour le remboursement de pareille somme par luy paiée pour l'élagage de l'orme Saint-Gervais, cy... 3 livres » (2).

La commune de Paris vit, sans doute, dans ces soins apportés par

1. Archives nationales, S. 3359-3360.
2. Archives nationales, H. 4418.

l'église à son arbre vénéré, un excès de superstition, puisqu'elle décida qu'il serait abattu sans autre forme de procès :

« Commune de Paris. — Le 1er ventôse l'an IIe de la République une et indivisible.

« La Société populaire de la Section de la maison commune demande que l'on fasse abattre l'arbre planté par le fanatisme, appelé l'orme Saint-Gervais.

« Après quelques débats ;

« Le Conseil général arrête en principe que cet arbre sera abattu, mais que quant à son emploi il sera renvoyé à l'Administration des Travaux publics ainsi que pour l'exécution du présent arrêté.

« Signé : Lubin, vice-président ; Dorat-Cubières ; secrétaire greffier-adjoint. Pour extrait conforme : Coulombeau, secrétaire-greffier. » (1).

L'*emploi* dont il vient d'être question, du malheureux arbre condamné, semble avoir été trouvé le lendemain par la même assemblée. Voici, en effet, un texte qui affecte ses dépouilles à la défense de la patrie :

« Commune de Paris, séance du 2 ventôse. Le Conseil arrête que l'orme Saint-Gervais sera abattu ; que l'Administration des Travaux publics l'employera à faire des affûts de canon, et que ses branches réduites en cendres, concourront à la fabrication du salpêtre. » (2).

Cette décision fut-elle exécutée ? Il serait bien difficile de le savoir, et il en est peut-être de ces affûts comme du boulet qui devait tuer Napoléon Ier. Disons, pourtant, qu'un article paru dans le *Moniteur* du 9 novembre 1864, consacré à Saint-Gervais, prétend, sans avoir l'air de connaître les délibérations ci-dessus, que l'orme en question fut abattu en 1811.

Bien entendu, nous ne citons cet article que sous bénéfice d'inventaire.

(*A suivre*)

LUCIEN LAMBEAU

1. Archives de la Seine. Collection Lazare, Reg., n° 51, p. 767.

2. *Le Journal de France*. Rédigé par Etienne Feuillant, n° du quartidi 4 ventôse l'an II (samedi 22 février, vieux style), n° 516. (B. N. L. 2. c. 717).



Ephémérides du IVe

Il y a cent ans, en 1807

Mois d'Avril

5. — Première réunion en séance publique, sous la présidence du ministre François (de Neufchâteau), de la Société d'Agriculture du département de la Seine, dans l'ancienne église Saint-Jean-en-Grève, derrière l'Hôtel de Ville.

Décès, à soixante-quatre ans, de Georges-Louis Mouchelet, architecte, inspecteur-général des bâtiments civils.

8. — Publication d'une ordonnance du Préfet de police concernant la vente du charbon de terre amené à Paris. Les ports destinés à cette vente sont ceux de Saint-Paul et de la Grève. Il ne peut être mis en vente à la fois au port Saint-Paul plus de neuf bateaux et au port de la Grève plus de trois.

9. — Le sénateur, général d'Aboville demeurant place des Vosges, 21, est nommé Gouverneur de la place de Brest qui est déclarée en état de siège.

12. — Le Grand Sanhédrin ayant terminé ses travaux dans ses réunions à l'ancienne *église de Saint-Jean-en-Grève, ses décisions sont publiées au Moniteur :* Le Grand Sanhédrin trace aux israëlites la ligne de conduite qu'ils doivent suivre dans diverses circonstances, en concluant « que tout israëlite né et élevé en France et traité par les lois comme citoyen français est obligé *religieusement* de regarder la France comme sa patrie, de la servir, de la défendre et d'obéir à ses lois ».

23. — M. Levesque, de l'Institut, demeurant quai de l'Ile Saint-Louis, nº 9, écrit au *Moniteur* à propos d'une nouvelle traduction qu'il va faire paraître de l'*Histoire des douze Césars* de Suétone.

24. — Le marché Saint-Jean est mis en émoi par la mort d'une jeune fille de dix-huit ans qui vient de tomber accidentellement de sa fenêtre du troisième étage sur la place, en voulant ressaisir une pièce de dentelle *(Journal de l'Empire)*.

25. — Vient de paraître le volume du printemps de 1807 de la publication

faite chez Mme Dubois, libraire, rue du Marché-Pallu n° 10 en la Cité, *Les quatre saisons du Parnasse*, ou choix de poésies légères de Delille, Ducis, Lebrun-Vigée, etc.

28. — Le graveur en médailles, Andrieu, rue Saint-Louis du Palais, n° 18, en la Cité, vient de mettre au jour le portrait de S. M. l'Impératrice et Reine. « Il a eu l'honneur d'en faire hommage à Sa Majesté qui a bien voulu l'accueillir et honorer l'artiste des éloges les plus flatteurs. » (*Moniteur*.)

29. — Nouvelle édition du *Traité des Participes* de Lequien, rue de la Joaillerie (Châtelet).

30. — Rue Sainte-Avoye, n° 51, chez l'éditeur, mise en vente d'une *nouvelle collection des principales maisons de commerce de Paris*, dont, entr'autres gravures, la boutique du restaurant renommé de Martin rue Saint-Jacques de la Boucherie, n° 50.

30. — Les acteurs des *Variétés Montansier* ont continué leurs représentations au *Théâtre de la Cité* en jouant *L'Intrigue du Carrefour*, — *La Journée aux Enlèvements*, — *L'Héloïse de l'Ile Saint-Louis*, — *Le Bureau de Renseignement*,— *Le Café Moka*, et autres vaudevilles.

On annonce quelques rares représentations, le dimanche, au *Théâtre du Marais* et au *Théâtre de la Vieille rue du Temple*.

Mois de mai

2. — La Veuve Fournier, rue Neuve-Notre-Dame, n° 7, en la Cité, publie un *Cours de mathématiques*, nouveau livre scolaire de J.-B. Castille, rue Saint-Antoine.

3. — « La fontaine en construction sur l'emplacement du Châtelet paraît devoir être d'une grande dimension, à en juger par la charpente qui s'élève au-dessus d'un second étage. » (*Journal de l'Empire*.)

6. — Réception à l'Académie du cardinal Maury qui fait l'éloge de Target son prédécesseur, comme avocat et jurisconsulte éminent ; mais il passe sous silence son rôle politique. Target avait habité longtemps rue Sainte-Croix de la Bretonnerie au n° 20.

13. — *Le Moniteur* consacre un article à la fondation par M. Pain, sous la protection du Gouvernement, d'une *Ecole spéciale de langue française*, boulevard Bourdon à l'Arsenal. M. Pain qui professe depuis vingt-cinq années a une méthode dont on fait un grand éloge.

16. — Trois jeunes garnements de seize à vingt ans sont condamnés à six heures d'exposition, attachés à des poteaux sur la place, dans la Cité, devant la grille du Palais de Justice, et à huit années de fer, pour avoir simplement volé des cervelas en s'introduisant la nuit chez un charcutier.

17. — Dimanche de la Pentecôte. Grand'Messe en Musique à Notre-Dame.

17. — Décès de M. Eloi-Charles Fieffé, membre du Corps législatif, notaire

honoraire, un des administrateurs du Mont-de-Piété, ancien Maire du huitième arrondissement, place des Vosges.

20. — Article dans le *Journal de l'Empire* sur *Histoire critique de la République Romaine*, ouvrage en trois volumes de P. C Levesque, membre de l'Institut, professeur d'histoire et de morale au Collège de France, habitant de l'Ile Saint-Louis.

25. — Chez Chanlaire, rue Geoffroy-Langevin, n° 7, près de la rue Sainte-Avoye, publication d'un plan de Constantinople, dessiné par E. Mentelle de l'Institut.

31. — Principales représentations au *Théâtre de la Cité* : *La pièce qui n'en est pas une ; Cric-crac ; Un mari d'emprunt ; Les trois défauts ; La Coquette corrigée ; Pataquès*, etc.

Mois de juin

14. — *Te Deum* à Notre-Dame pour la prise de l'importante place de Dantzick ; cette fête a lieu avec la pompe habituelle : présence des membres de la famille des hauts fonctionnaires, déploiement de troupes. A l'intérieur de la Cathédrale on avait dressé deux larges estrades (en avant du chœur) couvertes de riches tentures, où avaient pris place des musiciens en très grand nombre.

La circulation avait été interdite pendant la cérémonie, dans la Cité, rues de la Juiverie, de la Lanterne et du Marché-Pallu. Allégresse générale ce jour-là et illuminations le soir.

Au *Théâtre de la Cité*, représentation unique dans ce mois, à l'occasion de cette fête; car les acteurs avaient cessé de jouer depuis le 1er juin, préparant leur installation dans le nouveau théâtre du boulevard Montmartre.

21. — Dimanche. Fête de Saint-Gervais. Messe solennelle à l'église ; M. Coupérin tient l'orgue, avec exécution d'un motet de sa composition.

22. — Annonce d'un Cours de Botanique rurale par Thuillier, au Lycée Charlemagne, rue Saint-Antoine.

24. — Beauvarlet-Charpentier, organiste, quai d'Alençon, n° 27, fait paraître sa partition de *Maître Adam, Menuisier de Nevers*.

26.— *Géographie du premier âge*, publiée par L.-B.-B. Lefortier, directeur d'une école secondaire rue Geoffroy-Lasnier, n° 30.

28. — Décret accordant un brevet à M. Fougerolles, rue de la Vieille-Draperie, dans la Cité, pour son invention de moules à pâtisserie.

Ouverture des *Variétés*, boulevard Montmartre, par les acteurs associés : Amiel, César, Crétié et Brunet qui cessent alors de jouer dans la salle de la Cité.

30. — Les théâtres de nos quartiers ne donnent que de rares représentations. Ils sont sous la menace de mesures administratives tendant à les faire disparaître.

G. H.



La Cité du temps de Camulogène

On se croirait au temps où l'intrépide Camulogène luttait, dans la plaine de Grenelle, contre Labienus. Partout, dans Paris, s'élèvent des échafaudages bizarrement enchevêtrés, que protègent des barrières à la base et des fossés profonds. On jurerait les tours de bois des anciennes fortifications gauloises Les passages essentiels de la Cité et des carrefours avoisinants sont ainsi barrés par les travaux du Métro, qui ressemblent étrangement à des travaux défensifs.

Sur la Seine même, s'avancent des machines menaçantes, des grappins que vous diriez prêts à happer les *nautes* assez hardis pour tenter d'aborder l'île sacrée où naquit Lutèce. Une fumée s'échappe, l'on s'écarte d'instinct, avec l'impression involontaire que l'on va recevoir des assiégés une potée de poix bouillante et les curieux pressés semblent se disposer pour former la tortue et tenter l'assaut.

On démolit en ce moment le pâté de maisons qui fait le coin du Boulevard du Palais et du Quai des Orfèvres.

Nous avons dans un de nos derniers numéros par la plume diserte de M. Perrin, économe du Palais de Justice, raconté l'histoire de ce coin de notre vieux Paris qui aujourd'hui disparaît. Dans quelques jours ces maisons où tant de nos pères ont vécu, ont souffert, vont disparaître.

Elles n'ont pas grand intérêt architectural, une cependant, celle qui est en pan coupé où un marchand de vins débitait sa marchandise sous le Pavillon *Aux Lauriers Roses*. Là, jadis, les hommes de la basoche, entre la confection de deux grimoires, allaient arroser l'andouillette craquelée et veinée de truffes d'un petit chablis modéré.

Il ne reste plus qu'un portail orné de quelques sculptures, et des pierres d'angle qui portent encore cette inscription en grosses lettres noires. *Quartier du Palais de Justice rue de la Barillerie.*

Ces inscriptions datent du premier Empire.

Les fouilles du Métro

Le mur antique du boulevard du Palais et du quai des Orfèvres, récemment

reconnu et fouillé par M. Charles Normand, constitue, comme on l'a imprimé, une importante découverte pour l'histoire et la topographie de Paris.

M. Charles Normand, connaissant la trouvaille faite en 1845 par MM. Duc et Dommey, dans le mur d'enceinte du palais féodal, de débris romains, en avait conclu depuis longtemps, en vue de ces ouvrages consacrés à la reconstitution du Paris romain, que ces architectes avaient dû découvrir, sans s'en douter, un de ces murs faits de matériaux romains, qui, mis au jour depuis lors en divers points de la Cité, ont été qualifiés de murs de Lutèce.

Pour confirmer son opinion M. Charles Normand avait besoin de retrouver le prolongement de ce mur; il pensait qu'on devait le retrouver dans les maisons actuellement en démolition pour agrandir le Palais de justice.

Il surveilla les démolitions, et reconnut dans une cave un mur remplissant complètement les conditions voulues : on y retrouve l'appareil fait de pierres de grandes dimensions mais variées, jetées sans ordre, comme à la hâte, ainsi que dans les murs trouvés au marché aux Fleurs et à la rue de la Colombe.

MM. Héron de Villefosse et Thédenat, l'un et l'autre membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le confirmèrent dans son opinion.

M. Charles Normand a entrepris de fouiller le revers opposé et a constaté, conformément à ses prévisions, que le mur atteignait une grande épaisseur.

Il a découvert des ossements, des fragments calcinés, et dans un autre ordre d'idées et dans le voisinage des morceaux de monuments gothiques d'une grande élégance provenant de la « maison du thrésorier de la Sainte Chapelle ».

Enfin, M. Charles Normand commente le bas relief parisien du marché aux Fleurs, dit *au cucullus* (1), jusqu'ici inédit et inexpliqué, où figurent des personnages dont l'un coiffé d'un capuchon. Il y reconnaît le *cucullus* et son opinion est confirmée par MM. Héron de Villefosse, Jullian, Longnon, Salomon Reinach.

Il a identifié ce *cucullus* avec le capuchon figurant sur une peinture d'une taverne mal famée de Pompéi et avec d'autres documents antiques. Le *cucullus* est une marque des cabarets; on peut en déduire des indications sur la destination de ce bas-relief.

Sur les confins du IVe.
L'Hôpital Andral

De ce qui, rue des Tournelles, fut l'hôpital Andral, la pioche des démolisseurs n'aura bientôt plus rien laissé. Nous en disons quelques mots, car il tou-

1. Capuchon.

chait à notre arrondissement. Les bâtiments avaient d'ailleurs été évacués par les malades depuis le mois de mai de l'année dernière.

Les constructions que l'on démolit en ce moment ont près de trois siècles, car c'est en 1625 que s'ouvrit au cul-de-sac des Hospitalières un établissement qui était à la fois un couvent et un hôpital.

Dans la Maison des Hospitalières de la Charité de Notre-Dame, on recevait des personnes payantes, mais non assez fortunées pour se faire soigner chez elles. Mme de Maintenon, fut, dit-on, l'une de ses pensionnaires, avant l'époque de la faveur royale.

En 1790, l'hôpital fit place à une filature dont les ouvrières étaient des indigentes, et en 1850 on installa rue des Tournelles le bureau des nourrices de l'Assistance publique.

C'est en 1880 que, pour désencombrer les hôpitaux on décida de créer là une annexe, et, en effet, pendant trois ans, l'hôpital Andral fermait l'été. Mais, dès 1884, l'insuffisance des lits dans les hôpitaux fit qu'il fonctionna toute l'année ; on y adjoignit un hôtel voisin et il fut convenu qu'il resterait ouvert provisoirement. Ce provisoire-là dura vingt-deux ans.

Contrairement à ce qui se présente en général pour des bâtiments aussi vénérables, les vestiges artistiques dignes d'êtreconservés sont rares à Andral. Nous ne voyons guère à signaler qu'une rampe d'escalier en fer, forgé, d'un joli dessin.

La démolition de l'ancien hôpital Andral est une excellente mesure d'assainissement pour le quartier, car ses bâtiments étaient dans un état de décrépitude qui faisait pitié.

Elle n'intéresse pas moins les malades dont un séjour dans ces vétustes constructions ne favorisait guère le retour à la santé. A tous les points de vue donc, ce doit être une disparition bien vue.

L'hôpital Andral continue d'exister, d'ailleurs, car c'est le nom que l'on a donné depuis un an au bastion 27, boulevard Macdonald.

Rue Gérard-Beauquet

La reproduction de l'inscription ancienne qu'on lit actuellement sur la maison d'angle du n° 1 de la rue Beautreillis porte à tort le nom de *Girard-Beauguet* au lieu de *Gérard-Beauquet* figurant sur les anciens plans de Paris. C'est en 1838 que la dénomination de *Gérard-Beauquet* a disparu pour désigner le prolongement de la rue Beautreillis compris entre la rue des Lions et la rue Charles V.

La Cité signale l'erreur commise au service de la voie publique.

Gérard Beauquet était un des principaux propriétaires de la rue.



Autour du IVe

Les constructions pour l'agrandissement du musée Carnavalet se poursuivent activement et déjà les murs se dressent jusqu'à la hauteur du premier étage. Les nouveaux bâtiments sont compris entre la partie existante du musée, sur la rue de Sévigné, et l'école, qui les sépare si fâcheusement de la bibliothèque Lepelletier Saint-Fargeau. Les plans prévoient une cour, au long de la rue de Sévigné, rappelant la disposition et l'ordonnance de la cour d'entrée du musée Carnavalet. Dans le fond à droite venant de la rue, on a aménagé la cage de l'escalier. Entre les parois de cette cage seront fixées les peintures de l'escalier de l'ancien hôtel de Luynes, qui ont pu être sauvegardées Le public pourra ainsi se faire une idée à Carnavalet de ce qu'était un escalier peint dans un hôtel seigneurial de Paris au XVIIe siècle. Ce spécimen sera, d'ailleurs, unique à Paris. Les peintures provenant de l'escalier de l'ancien hôtel de Luynes sont de Brunetti.

L'Exposition de la Bibliothèque historique de la Ville

M. Lampué, vice-président du Conseil municipal, et M. de Selves, préfet de la Seine, ont inauguré, le 3 juin, en l'hôtel Saint-Fargeau, 29, rue de Sévigné, où la ville de Paris, récemment, installait sa Bibliothèque historique, une petite exposition consacrée à l'histoire de la vie populaire à Paris par le livre et par la gravure.

Le conservateur de la bibliothèque, M. Marcel Poëte, y a groupé, autour d'un noyau formé par la réunion de tous les plans cavaliers de Paris, depuis celui que Sébastien Münster, en 1550, publia dans sa *Cosmographie*, jusqu'à celui de Boisseau, édité pour la première fois en 1650 — une série d'aspects du vieux Paris, répartis par quartiers, des vues de cabarets, de bals publics de

foires et de cafés, et tout un ensemble de gravures et de livres évoquant, dans tous les Paris successifs, depuis celui de Louis XII jusqu'à celui de Louis-Philippe, la physionomie de la rue ou des lieux de promenade, et en particulier du Pont Neuf des Halles, des Tuileries, du Palais-Royal et des grands boulevards.

On a cherché à rendre cette évocation plus instructive encore en y joignant la série des albums où les contemporains décrivirent les entrées de nos rois dans leur bonne ville de Paris, et les estampes qui nous conservent le souvenir des réjouissanes publiques et des fêtes dont la grand'ville fut le théâtre à l'occasion des mariages princiers.

On n'a pas non plus oublié la chanson et ceux qui la débitaient ou la vendaient au public, depuis maître Guillaume, bouffon du roi Henri IV, jusqu'aux lanceurs actuels de refrains populaires, en passant par le chansonnier de la Révolution, Ange Pitou. Les cris de Paris, la Ligue et le siège de Paris par Henri IV, les corporations et métiers, les ballons les lettres de faire-part, les ordonnances de police, les affiches, les moyens de transport ont également fourni leur contribution à l'ensemble que M. Marcel Poëte a eu l'ingénieuse pensée de réaliser pour en faire un moyen d'éducation populaire.

Nous relevons dans cette Exposition ce qui regarde notre arrondissement et engageons nos adhérents à aller la visiter.

La partie du IVe arrondissement comprise dans « la Ville » est figurée sur une feuille du plan de Bullet (édition originale) qui date de 1676. A droite, une vue panoramique de l'île Saint-Louis et du quartier de l'Arsenal vers 1850.

Une photographie de l'ancien Hôtel de Ville prise en 1865, en précède une autre, prise en juillet 1871 et une troisième, exécutée pendant les travaux de reconstruction en 1876.

De l'incendie de l'édifice municipal ont été sauvées quelques-unes des minutes du plan de Verniquet. Plusieurs ont beaucoup souffert des atteintes du feu et de la pluie, et leur restauration a été très difficile, telle la minute de la partie du *Grand Châtelet* (sol de la place du Châtelet), qui se trouve au haut du panneau et à droite ; d'autres, en petit nombre, ont été retrouvées en parfait état, telle celle relative à la rue de *Long-Pont*, actuellement rue Jacques-de-Brosse. Sur celle-ci, devant le portail de l'église Saint-Gervais, est figuré l'orme fameux et populaire, qu'on retrouve dans une enseigne aujourd'hui dépaysée dans une rue plus éloignée.

D'autres photographies évoquent les souvenirs de la Pompe Notre-Dame, qui était placée en aval du pont Notre-Dame et qui disparut vers 1855 ; de cette maison de la rue Saint-Paul (le no 7) qu'on appelait dans le quartier : maison de la Reine-Blanche, et dont l'entrée était surmontée d'un si joli chiffre sculpté ;

encore celui de la légendaire tourelle de la rue du Mouton, disparue lors de la régularisation de la place de l'Hôtel de Ville.

LA CITÉ

La partie topographique est représentée dans cette vitrine par le plan détaillé de la Cité, de l'abbé Delagrive (copie gouachée) dressé en 1754, et celui de Deharme (1763).

Un autre plan édité par Mangin est celui d'un projet consistant à réunir les îles de la Cité et Saint-Louis en comblant le bras de la Seine.

Le palais de Justice, avant l'incendie de 1871, était déjà en pleine transformation. Les photographies qui figurent ici ont été prises en 1865 ; elles représentent la tour de Philippe-le-Bel, la tour de Bon-bec (la première sur le quai, vers la place Dauphine), l'arc de Nazareth, transporté au musée Carnavalet, — une vue du palais prise en 1863, avant la construction du Tribunal de Commerce, et alors que les démolitions étaient effectuées.

Une photographie des bâtiments de l'ancienne Chambre des Comptes est placée au-dessous d'une vue des anciens bâtiments Montyon (Assistance publique), qui occupaient une partie de la place du Parvis-Notre-Dame, dans le voisinage de l'Hôtel-Dieu, dont on trouve une petite vue prise du côté de la Seine et montrant les « Cagnards », disparus en 1877.

Le panneau se complète par des vues des rues de la Cité, démolies, les rues Gervais-Laurent, des Marmousets, à la borne célèbre rappelant la légende populaire du barbier assassin.

Dans sa prochaine séance le Comité de direction de la *Cité* s'occupera de l'organisation, dans le même local, d'une Exposition des gravures, documents, tableaux se rapportant à l'Hôtel de Ville ou à son histoire, exposition qui n'a pu avoir lieu l'année dernière à cause de l'impossibilité qu'il y a eu de disposer de la Salle des Prévôts à l'Hôtel de Ville.

LISTE DES NOUVEAUX ADHÉRENTS

MM. *Toulouse*, fabricant de bronzes.
Lesage, receveur de rentes.
d'Alméras, critique littéraire.
Bonnard, architecte.
Mlle *Trubert*.
de Sevelinges,
MM. *Kleinman*, Maire du XVIIIe arrondissement.



Comité

Séance du lundi 17 juin 1906

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de M. Martin, président.

Sont présents : MM. G. Hartmann, L. Lambeau vice-présidents, Callet secrétaire-général, Bourdeix, Couderc, Gauthier, L'Esprit, Louar, Moutaillier, Rey, Riotor, Ronseray, membres du Comité, MM. Delaby et Pagès se sont fait excuser.

M. Barbary adjoint au Maire assiste à la Séance.

Le Président fait part de la visite récente des membres du bureau à M. Dardanne maire.

M. le Maire a exprimé de nouveau ses sympathies pour notre Société qui dispose toujours d'un local dans la Mairie.

A ce sujet M. Hartmann fait remarquer que les gravures appartenant à la *Cité* qui ornent les murs des salles et des couloirs de la Mairie sont dans des cadres fournis en partie par la Société et en partie par l'Administration Municipale.

Pour ces derniers, le Comité décide d'en offrir le rachat à l'Administration.

M. Barbary propose de faire une démarche à ce sujet au bureau du Matériel.

Le Secrétaire général donne connaissance de la Correspondance : il lit une lettre de M. Poëte, Conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Paris, offrant gracieusement de recevoir les membres de la Société et de leur faire visiter l'Exposition de livres et gravures qu'il vient d'installer dans l'Hôtel Saint-Fargeau.

M. Hartmann se charge de voir M. Poëte pour prendre jour avec lui (1).

Le Comité examine à nouveau le projet conçu l'année dernière d'une Exposition de gravures, livres, objets divers se rattachant à l'Hôtel de Ville de Paris. Nous avions pensé avoir pour ce fait la Salle des Prévôts à l'Hôtel de Ville ; l'Administration ne

1. Le jour convenu est le mardi 9 juillet à 2 heures. Tous les membres de la Société sont invités à y assister.

put mettre cette salle à notre disposition l'année dernière. Une nouvelle démarche auprès de M. le Préfet de la Seine est décidée, le Comité délègue à ce sujet MM. Barbary, Martin, Hartmann et Callet. Le Comité adresse des remerciements à M. Poëte qui veut bien, le cas échéant, recevoir cette Exposition à l'Hôtel Le Pelletier Saint-Fargeau.

M. Callet donne le Sommaire du prochain Bulletin. Il entretient le Comité de mesures à prendre pour l'impression des bulletins futurs.

M. Martin se tient à la disposition de la Société pour une visite à l'Arsenal.

M. Callet propose d'inviter à certaines réunions du Comité les Membres d'honneur et ceux de droit.

Ce qui est accepté.

MM. Louar et L'Esprit demandent que la Société donne une fête l'hiver prochain. On décide d'examiner la question à la réunion d'octobre.

La Séance est levée à 6 heures 3/4.

Le Secrétaire :
PAUL HARTMANN

DON

Remerciements de la Société à M. Lajus, garde du square de la Tour St-Jacques, qui nous a fait don d'un grand cadre contenant sous-verre des vues photographiques qu'il a intitulées : *La Tour St-Jacques à travers les âges.*

AVIS

Les personnes qui s'intéressent aux recherches archéologiques et qui voudront bien coopérer à nos travaux sont invitées à se faire inscrire à la Cité *pour former un comité de recherches.*

Nous rappelons à nos membres adhérents que c'est à M. MARCHAL, Mairie du IVe Arrondissement, Trésorier de la Société, *qu'il faut s'adresser pour tous renseignements ; adhésion, paiements de cotisations.*



L'Hôtel Colbert de Villacerf

Le Prieuré de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers

En l'an 1201 (1), quatre célèbres professeurs de Paris, *Guillaume*, *Richard*, *Evrard* et *Manassès* fondèrent dans une vallée profonde et sauvage du diocèse de Langres, un ordre religieux soumis à l'observance des réguliers de Saint-Victor. Un grand nombre d'écoliers, attirés par l'excellence de leurs leçons se joignirent à eux, ce qui fit donner à leur institution le nom d'ordre des Ecoliers ou du Val des Ecoliers. Le dur climat de l'endroit qu'ils avaient choisi ne leur permettant pas d'y habiter en toute saison, ils furent autorisés par *Robert* de *Torate*, évêque du diocèse de Langres, à s'établir en un lieu plus clément situé non loin de là, où ils bâtirent un monastère et une église. Puis désirant se rapprocher de l'Université de Paris, ils vinrent en cette ville pour y fonder un nouvel établissement.

Un premier bienfaiteur, Nicolas *Gibouin*, bourgeois de Paris, leur donna vers 1228, trois arpents de terre qu'il possédait près de la porte Baudoyer, en dehors des murs de l'enceinte et dépendants du fief du Temple. Puis Pierre de *Braismes* leur fit don à la même époque d'un champ voisin et sur l'emplacement de ces terres cultivées, qu'on appelait autrefois cultures ou coutures, les religieux bâtirent un monastère et une chapelle.

Le couvent était fondé, mais il lui manquait une église vraiment digne de ce nom. C'est alors que des sergents d'armes du roi proposèrent de fournir la somme nécessaire à cette construction pour

1. *Histoire de la Ville de Paris*, par dom Félibien, p. 280.

accomplir le vœu qu'ils avaient fait à la bataille de Bouvines, d'édifier une église dédiée à « Mme Sainte-Catherine », leur patronne, si le sort des armes leur était favorable (1). L'ordre des religieux du Val des Ecoliers se transforma ainsi en ordre des religieux de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers (2).


Sergent d'Armes du Roi

Le prieur éprouva beaucoup de difficultés à obtenir l'autorisation de bâtir son église. *Guillaume*, évêque de Paris, la lui refusa; et pour triompher de son opposition il eut recours au pape *Grégoire IX*, qui par sa bulle du 17 août 1229 enjoignit à l'évêque de donner son consentement, en réservant toutefois les droits que le curé de Saint Paul avait sur sa paroisse, dans l'enceinte de laquelle se trouvait le couvent. Les religieux durent s'engager à payer une rente de 140 livres. Néanmoins les prétentions du curé suscitèrent à différentes reprises des difficultés qui ne furent réglées définitivement que le 6 juillet 1628.

Le roi *Louis IX* dota le prieuré de 30 deniers par jour, de 20 livres parisis de rente, d'un muid de blé à prendre tous les ans dans les greniers de Gonesse ; à la foire des Brandons, le jour des Cendres, il ajouta deux mille harengs et deux pièces d'étoffe, l'une blanche et

1. En 1365 ils s'érigèrent en confrérie et donnèrent 2 francs d'or tous les ans. Un repas les réunissait le mardi de la Pentecôte. Cette confrérie cessa en 1446.
2. On voit encore dans la basilique de Saint-Denis, des pierres tombales provenant de la sépulture des sergents d'armes qui y furent transportés lors de la désaffectation de l'Eglise du Prieuré de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers en 1767. Le chancelier d'Orgemont, le cardinal de Biragues quantité d'autres personnages y furent enterrés. (Voir l'Epitaphier du Vieux Paris à l'article Sainte-Catherine du Val des Ecoliers.)

l'autre noire, de vingt-cinq aunes chacune, pour l'habillement des religieux. La reine *Blanche*, mère de *saint Louis*, donna pour les bâtiments une somme de 300 livres, et *Groslay* archidiacre de Reims, dans le même but, fit don au prieuré de 200 livres. *Philippe le Hardi*, *Philippe le Bel*, *Louis X*, *Philippe VI* et *Charles V* firent aussi des libéralités aux religieux de Sainte-Catherine dont la prospérité allait grandissant chaque jour. Le roi *Louis XI* les estimait particulièrement, et son affection pour eux se traduisit par l'abandon qu'il leur fit par lettres patentes du 3 juin 1477, confirmées par celles de *Louis XII* du mois de juillet 1498, de tous les deniers à Dieu qui seraient donnés à chaque enchère des fermes du domaine des aides, traites et autres subventions du royaume.

Les divers prieurs de Sainte-Catherine, quoique leur couvent fût prospère, envoyaient les moines quêter, et *Rutebœuf* dans sa pièce sur les Ordres de Paris ne manque pas de le leur reprocher en ces termes :

« Li vau (Val) des Escholiers m'enchante
« Qui quièrent pain et ont si rante (beaucoup de rentes)
« Et vont à cheval et à pied.....

Le prieuré eut à souffrir des guerres qui désolèrent la France au XIVe siècle, et pendant l'insurrection qui éclata à Paris en 1358, on apporta dans la cour de l'église les corps de Charles *Troussac* échevin de Paris, de *Jocereau* de *Masion*, trésorier de *Charles le Mauvais*, roi de Navarre et de *Thomas*, chancelier du même roi, décapités par ordre du dauphin, le futur *Charles V*, ainsi que les corps des combattants tués porte Saint-Antoine parmi lesquels se trouvait celui d'*Etienne Marcel*, prévôt des marchands. Ils restèrent exposés plusieurs jours, puis ils furent jetés à la Seine.

Ce fut dans l'église de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers que le roi *Henri III* assista en 1583 aux obsèques de son chancelier, le cardinal de *Birague*. Il était revêtu du costume des Pénitents Blancs. Le cardinal était le premier membre décédé de cette confrérie pour laquelle les mémoires du temps ne se montrent pas très respectueux. « On y établit sous *Henri III*, disent-ils, une confrérie de pénitents nommés les « Blancs battus » grands hypocrites, au nombre desquels était le roi. »

Malgré de grandes richesses, les religieux de Sainte-Catherine furent forcés d'aliéner une partie de leur domaine, par suite de la mauvaise administration de leurs biens due surtout au relâchement de la discipline. Et il paraît certain que dès l'année 1544, il existait plusieurs rues bordées de maisons sur le prieuré, qui était constitué autrefois par un vaste espace s'étendant de la rue Vieille-du-Temple jusqu'à la place des Vosges et de la rue Saint-Antoine aux limites du prieuré du Temple. Les hôtels d'Albret, de Lorraine ou de Savoisy étaient situés dans ses dépendances. Il touchait au palais des Tournelles, suivant un acte du 16 mai 1402. (*Arch. nationales*, S. 1066.) Cet espace fut encore morcelé par suite de la vente de terrains ou de maisons en bordure sur trois de ces rues, si bien qu'en 1676, il ne restait plus au prieuré qu'une propriété circonscrite par les maisons des rues de la Culture-Sainte-Catherine, Neuve-Sainte-Catherine, Saint-Antoine et de l'Egout ainsi qu'il résulte du procès-verbal de bornage du 31 août de la même année, conservé aux *Archives Nationales* (1).

Enfin, cent ans plus tard, le couvent n'existe plus; l'église est démolie ; les tombeaux de quelque valeur sont transportés à la basilique de Saint-Denis ; et sur les derniers vestiges de l'ancien prieuré de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers, objet des libéralités de plusieurs rois de France, un instant rival de l'Université de Paris, on construisit un marché (2).

La Rue de l'Egout

Le roi *Charles VI* incommodé par les émanations de l'égout du pont Perrin, qui passait dans les jardins de son hôtel Saint-Paul, en fit, pour remplacer le premier, ouvrir un autre en 1412, sur les terrains du prieuré de Sainte-Catherine. Les religieux, respectueux des ordres du roi, laissèrent exécuter les travaux, mais ils réclamèrent

1. Voir pièces justificatives, n[os] 1[a], 1[b], 1[c], et 1[d] ainsi que le plan les accompagnant.
2. C'est le marché de Sainte-Catherine, un des coins pittoresques du Vieux Paris.

une indemnité pour la perte d'une partie de leur propriété et pour le préjudice qui en résultait. Le roi la leur accorda, et ce ne fut qu'en 1427, qu'ils touchèrent à ce titre, une somme de 100 livres parisis. Un titre daté de 1430, témoigne qu'à cette époque ils étaient déjà propriétaires d'une maison située au coin des rues Saint-Antoine et de l'Egout. (*Archives nationales*, S. 1014.)

C'est là l'origine de la rue de l'Egout, qui s'est successivement dénommée, rue de l'Egout Sainte-Catherine, rue de l'Egout couvert, rue de l'Egout Saint-Paul, rue du Val Sainte-Catherine en 1839 et qui, actuellement s'appelle rue de Turenne.

Le premier plan qui la mentionne est celui de *Gomboust* (1652) bien que dès l'année 1505, suivant *Lazare* frères, elle soit indiquée dans divers actes sous le nom de rue de l'Egout Sainte-Catherine.

Depuis 1412, époque de son ouverture, l'égout resta à ciel ouvert jusqu'en 1625, et vraisemblablement, la rue ne fut bordée de maisons qu'à cette dernière date quoique déjà il en existait une en 1430, comme il est dit plus haut (1).

De 1625 à la fin du XVIII[e] siècle, la rue de l'Egout est une voie incommode, mal pavée, encombrée d'escaliers (2), qui sert de trait d'union aux rues Saint-Antoine et Saint-Louis-au-Marais, toutes deux très fréquentées. Les habitants se plaignirent de cet état de choses, et par lettres patentes en date du 14 mai 1777, *Louis XVI* ordonna que la largeur de la rue qui était de quinze à seize pieds fût portée à vingt-quatre pieds, pour faire suite et communication à la rue Saint-Louis-au-Marais qui avait quarante-six pieds de large (3).

Suivant un procès-verbal d'*Anne de Beaulieu*, contrôleur, en date du 21 août 1636, la rue de l'Egout est signalée comme étant pleine d'immondices et de boues à demi-sèches qui obstruaient l'entrée de l'égout (4).

1. « En 1605, dit Félibien, t. II, p. 690, la Ville loua la rue des Egouts pour dix-huit ans, à Charles *Marchand*, maître des œuvres, à la charge d'y laisser couler les immondices à l'ordinaire, d'en entretenir le pavé et de le remettre entre ses mains toutes les fois qu'elle en aurait affaire sans prétendre de dédommagements, avec permission de la fermer, s'il voulait, de deux portes ou de deux herses par les deux bouts ; d'où l'on peut conclure que le grand égout recevait alors peu d'eaux et d'ordures. »

2. Le plan de *Nicolas* du *Fer* indique que le mur du jardin du couvent est desservi par une porte accédant à un escalier.

3. Lazare Frères. *Dictionnaire des rues de Paris.*

4. Pièce justificative, n° 2.

Malgré tous ces inconvénients, les religieux de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers trouvèrent des acquéreurs pour leurs terrains que le voisinage du nauséabond égout n'effrayèrent pas. C'est ainsi qu'ils vendirent le 15 mars 1643 à Michel *Larcher* (1) Premier Président de la Chambre des Comptes à Paris, 505 toises de terrain, moyennant 900 livres de rente et 10 sols de cens (*Archives Nationales*, S. 1024). Celui-ci en revendit 205 toises et demie par moitié à MM. de *Villequerot*, *Daumant* et de *Villedo* (*Arch. Nat.*, S. 1024). Il restait donc au Président *Larcher* 299 toises et demie, sur lesquelles son gendre *Colbert* de *Villacerf*, construisit l'hôtel qui porte encore son nom.

Les religieux de Sainte-Catherine, établirent le 31 août 1676 un procès-verbal (2) de bornage de leur propriété duquel il ressort que la rue de l'Egout était encore peu habitée à cette date ; elle est bordée du côté des numéros pairs actuels par le derrière des hôtels de la Place Royale, tandis que du côté des numéros impairs, en partant de la rue Sainte-Antoine, on ne trouve que quelques maisons. On y voit aussi le mur du jardin du couvent de Sainte-Catherine, le petit hôtel de *Rohan* où étaient les écuries de ce prince, la maison de l'intendant de Colbert de Villacerf, l'hôtel *Colbert* de *Villacerf*, puis deux maisons appartenant à ce dernier, au coin de ladite rue et celle de l'Echarpe (3).

Cette rue de l'Echarpe dont parlent les religieux dans leur procès-verbal, est la rue indiquée sur tous les plans de l'époque sous le nom de rue Neuve-Sainte-Catherine ou des Francs-Bourgeois, alors que ces mêmes plans donnent le nom de l'Echarpe à la petite voie baptisée encore ainsi, qui va de la Place des Vosges à la rue de Turenne.

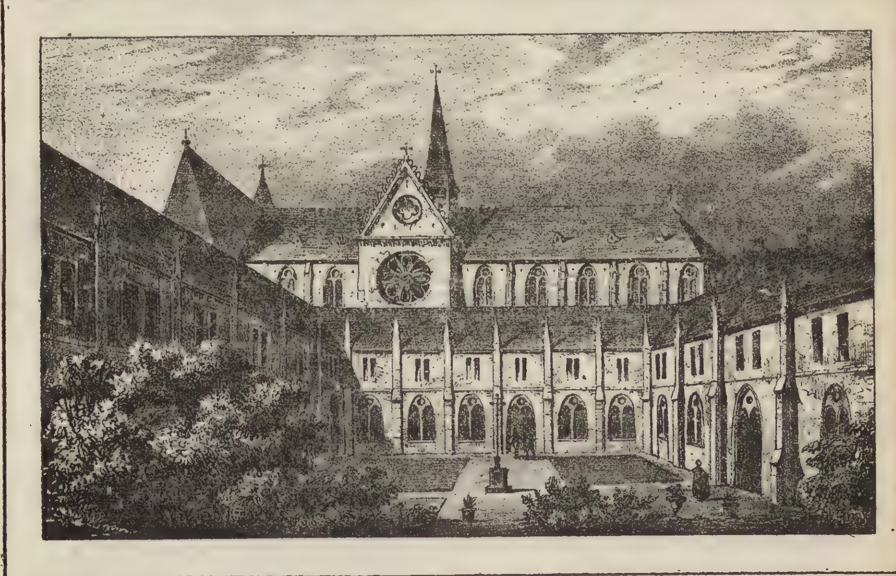
Dans la rue de l'Echarpe mentionnée par les religieux, se trouvait le célèbre cabaret de ce nom, dont Edouard *Fournier* parle dans son histoire des Enseignes de Paris « Celui qui va se promener avec sa « maîtresse aux marais du Temple, peut avoir une belle chambre au « cabaret de l'Echarpe ». Et plus loin il ajoute « Chaque cabaret ras- « semblait en quelque sorte sous son enseigne un fidèle bataillon de « goinfres et de buveurs. Les amoureux dînaient et soupaient à l'E-

1. Pièce justificative, n° 3.
2. Pièce justificative, n°s 1^{a}, 1^{b}, 1^{c}, et 1^{d}.
3. Consulter le plan à la fin de la notice.

« charpe, qui donna son nom à une petite rue du Marais. » La maison où était situé ce cabaret existe encore, c'est celle qui porte le n° 7 ou 9 de la rue des Francs-Bourgeois.

La maison mitoyenne au cabaret de l'Echarpe, en allant vers la rue de la Culture-Sainte-Catherine était habitée qar l'abbé de *Villacerf*, troisième fils de *Colbert* de *Villacerf* et de *Geneviève Larcher*. Bruyant voisinage pour un abbé ! Plus loin, au coin de la rue de la Culture-Sainte-Catherine et de celle de l'Echarpe se trouvait l'hôtel de l'Evêque de Langres qu'il occupait quand il venait à Paris.

De 1676 à 1714 le nombre des maisons de la rue de l'Egout ne paraît pas avoir augmenté. En effet *La Caille* dans le texte accompagnant son plan de Paris (1714) dit que cette rue comporte cinq maisons et est éclairée par dix lanternes. C'est presque de la profusion ! La rue de la Culture-Sainte-Catherine allant de la rue Saint-Antoine à la rue du Parc Royal et comportant quarante-sept maisons ne possède que



Nouveaux d'après Pernot — Lith de Fourquemin

Sainte Catherine du Val des Ecoliers.

dix-sept lanternes, ce qui démontre d'une façon péremptoire, le mauvais état de la rue de l'Egout.

La mense prieurale, comptabilité de 1789, fait mention d'un hôtel de Flandre appartenant à un sieur Dupont, situé au coin des rues Saint-Antoine et de l'Egout, ainsi que du petit hôtel de Rohan et de l'hôtel de Villacerf dont le propriétaire était alors un sieur *Florent Lesueur*.

Saugrain dans les *Curiositez de Paris* (édition de 1723, p. 262) indique l'hôtel de Villacerf dans la rue de l'Egout. En 1815 cette rue possédait dix-huit numéros pairs et vingt-trois impairs. Une fabrique de cordes pour instruments de musique existait au n° 5.

Depuis le commencement du XIXe siècle jusqu'à présent, l'aspect de la rue est resté à peu près le même ; quelques maisons sont en alignement, mais il reste toujours l'encorbellement de l'hôtel de Chaulnes, autorisé par un édit de Louis XIV du 19 février 1679 et dont la démolition a été récemment décidée.

L'hôtel Colbert de Villacerf et ses divers Propriétaires

L'auteur de la branche des *Colbert de Villacerf* (1), *Oudart Colbert*, seigneur de *Saint-Poüange*, épousa au XVIe siècle Marie *Le Fèvre* qui lui apporta en dot le marquisat de Villacerf, seigneurie de Champagne, élection de Troyes, lequel appartenait à la fille du comte de Bavière, Grand d'Espagne. De ce mariage naquit *Oudart* deuxième du nom, qui fut conseiller au Parlement en 1612. Il se maria avec *Anne Sévin* et en eut quatre fils :

1° Michel mort en 1694 laissant deux filles : Marguerite mariée à Vincent *Otman*, intendant des finances, et Antoinette, mariée en premières noces à Pierre de la Cour, Président des Comptes, et en secondes noces à Louis *Saladin* d'*Anglure de Bourg-le-Mont*, duc d'*Atri*, mort le 19 septembre 1698 ;

2° Jean-Baptiste ;

3° Simon, conseiller au Parlement en 1638 et aumônier du roi ;

1. L'origine des *Colbert* remonte bien avant le XVe siècle et provient d'une ancienne famille écossaise, prétendent-ils. Elle ne fut connue qu'en 1489 avec Jean *Colbert* dont un descendant eut trois fils, *Jean*, *Oudart* ou *Edouard*, et *Nicolas*. Les deux derniers furent auteurs des branches de *Villacerf* et de *Saint-Poüange*, de *Chabanais* et de *Saint-Mars*.

Et 4° Nicolas, auteur de la branche des *Colbert Turgis*.

Jean-Baptiste *Colbert*, seigneur de *Saint-Poüange* et de *Villacerf*, maître des Comptes à Paris, Conseiller du roi au Conseil d'Etat et au Conseil Privé, Intendant de Justice en Lorraine, épousa en 1628 Claude *Le Tellier*, sœur de Michel *Le Tellier* (1), seigneur de Chaville, chancelier de France (2), dont il eut cinq enfants :

1° Edouard, né en 1628 ;

2° Michel, aumônier du roi, agent général du clergé, puis évêque de Mâcon, mort le 28 novembre 1676 ;

3° Gabriel, mort chevalier de Malte ;

4° Jean-Baptiste Michel, évêque de Montauban, puis archevêque de Toulouse, mort le 11 juillet 1710, à l'âge de soixante et onze ans ;

5° Gilbert (3), marquis de Saint-Poüange et de Villacerf, secrétaire des commandements de la reine, reçu en janvier 1701, commandeur et Grand Trésorier des Ordres du roi, mort le 23 octobre 1706. Il avait épousé Marie de *Berthenet* (4), fille de Laurent de *Berthenet*, maître des Comptes. Elle mourut le 28 février 1732 à l'âge de quatre-vingt-cinq ans et fut inhumée avec son mari dans la chapelle qu'ils possédaient dans l'église du couvent des Capucines, rue Neuve des Petits-Champs (5).

Edouard *Colbert* de *Villacerf* épousa Geneviève *Larcher*, fille du président *Larcher*, marquis d'*Esterney*, qui lui apporta en dot la partie du terrain acheté par son père en 1643, sur laquelle son époux fit bâtir l'hôtel du 23 de la rue de Turenne. Sans fixer la date certaine de sa construction on peut prétendre qu'elle eut lieu vers la fin de la première moitié du XVIIe siècle, et la preuve semblerait en être faite

1. Michel *Le Tellier*, fils de Michel *Le Tellier*, conseiller à la Cour des Aides de Paris et de Claude *Chauvelin* fille de François *Chauvelin*, procureur général de la reine Marie de Médicis, épousa en 1629 Elisabeth *Turpin de Vaudredon*, de laquelle il eut François *Michel Le Tellier*, marquis de *Louvois*. Il mourut le 30 octobre 1685 à l'âge de quatre-vingt-trois ans et fut enterré dans sa chapelle à l'Eglise Saint-Gervais et Saint-Protais à Paris.

2. Jean-Baptiste *Colbert de Villacerf* recommanda à son beau-frère, Michel *Le Tellier*, son cousin germain, qui lui obtint une place dans les bureaux. Ce protégé fut le grand *Colbert*.

3. Consulter le tableau généalogique pour la descendance de Gilbert dont le fils créa la branche des Chabanais.

4. Voir *Lettres de Madame de Sévigné* (12 juin 1680) au sujet de l'accident de voiture dont cette dame fut victime.

5. Voir Piganiol de la Force. *Histoire de Paris*, t. II, p. 863, édition de 1742.

par un acte du 12 août 1660 d'après lequel Auguste *Servien*, prieur de Sainte-Catherine, autorise *Colbert* de *Villacerf* « à faire cons« truire, une petite porte pour entrer de sa maison où il est à présent « demeurant, sise dans la rue de l'Egout, dans le jardin qui est « dans l'enclos du prieuré » (*Arch. Nat.* S 1024) (1).

La façade de l'hôtel de style Louis XIII, cachée par un affreux bâtiment construit vers 1790, a conservé malgré les injures du temps, une assez belle allure. Quatre pilastres cannelés à chapiteaux ioniques soutiennent une corniche denticulée d'où partent quatre nouveaux pilastres à chapiteaux corinthiens, sur lesquels vient se reposer une corniche semblable à la première, mais surmontée d'un fronton circulaire denticulé.

Deux petits ailes de même style et de même disposition, sont surmontées d'un fronton demi-circulaire. Elles semblent disposées de manière à pouvoir être prolongées. Dans l'aile droite se trouve un escalier dont la rampe en fer forgé conserve encore les restes d'un beau travail de ferronnerie.

Une fontaine de pierre, ornée d'une niche contenant un sujet de fonte, est adossée à la façade. La date de sa récente construction (1881) est inscrite sur le côté droit. Elle est surmontée d'un fronton demi-circulaire dans lequel est enchâssée une tête de Neptune d'un travail ancien. Ce sont, sans doute, avec une tête de lion en pierre sculptée, servant actuellement de support à un pot de fleurs, les seuls vestiges provenant de l'ancienne porte cochère.

De l'intérieur de l'hôtel il ne reste rien ou presque rien, excepté quelques boiseries ou dessus de portes sans intérêt. Pourtant Colbert de Villacerf avait dû embellir sa demeure. Sa fortune, ses fonctions de surintendant des bâtiments du Roi et ses attributions comprenant la manufacture des tapisseries des Gobelins, lui avaient permis, sans doute, de meubler richement son hôtel. On peut en juger par la vente d'une série de dessus de portes, œuvre d'un peintre connu sous Louis XIV, dont nous n'avons pu retrouver le nom, et d'une grande tapisserie venant peut-être des Gobelins. Le tout, en effet, produisit une vingtaine de mille francs. Nous tenons ces précieux renseigne-

1. Voir pièce justificative, n° 4.

Généalogie de la famille

Oudart Colbert, seigneur de St-Poüange, épouse Dlle *Marie Le Fèvre*, laquelle apporte en dot le Marquisat de Villacerf.

Oudart, conseiller au Parlement, en 1614, épouse *Anne Sévin*.

Michel, conseiller au Parlement, puis maître des Requêtes, mort en 1694, épouse Dlle X...

Marguerite, veuve de Vincent *Otman*, intendant des finances, morte le 28 juillet 1704.

Antoinette, épouse : 1° Pierre de la *Cour*, président des comptes ; 2° Louis *Saladin* d'*Anglure de Bourg-le-Mont*, duc d'*Atri*, morte le 19 septembre 1698.

Jean-Baptiste, seigneur de Saint-Poüange et de Villacerf, maître des comptes à Paris ; conseiller du Roi, conseil d'Etat et conseil privé, intendant de justice en Lorraine, épouse en 1628, Claude Le Tellier, sœur de *Michel Le Tellier*, seigneur de Chaville, chancelier de France.

Edouard, marquis de Saint-Poüange et de Villacerf, né en 1628, conseiller du Roi, conseil d'Etat ; premier maître d'hôtel de la reine Marguerite-Thérèse d'Autriche, puis de madame la Dauphine, surintendant des bâtiments du Roi, mort le 18 octobre 1699 ; avait épousé *Geneviève Larcher*, fille de *Michel Larcher*, marquis d'Esternay, président de la Chambre des comptes ; morte en 1712.

Michel, aumônier du Roi, agent général du clergé, puis évêque de Mâcon ; mort le 28 novembre 1676.

Gabriel ; mort chevalier de Malte.

Jean-Baptiste-Michel, né en 1639, évêque de Montauban ; archevêque de Toulouse ; mort en 1710, le 11 juillet à 71 ans.

Gilbert, marquis de Saint-Poüange et de Villacerf, reçu en janvier 1701, commandeur et grand trésorier des ordres du Roi, mort le 23 octobre 1706 ; a épousé Marie de *Berthemet*, fille de Laurent de Berthemet, maître des comptes, morte le 28 février 1732, à l'âge de 85 ans. Inhumée avec son mari dans leur chapelle sise en l'église du couvent des Capucines, rue Neuve des Petits-Champs.

Simon, conseiller au Parlement, en 1638, aumônier du Roi.

Nicolas, auteur de la branche de Turgis.

Colbert de Villacerf

Edouard, marquis de Villacerf, capitaine au régiment de cavalerie de Tilladet, tué à la bataille de Cassel, le 11 avril 1677.

Michel-François, marquis de Payens, maître de camp du régiment de Berry (cavalerie), tué au siège de Furnes, le 5 janvier 1693.

Charles-Maurice, abbé de Saint-André-en-Gouffer, de Saint-Pierre-le-Néaufle-le-Vieil, agent général du Clergé.

Pierre Gilbert, chevalier de Malte en 1676, capitaine de vaisseau en 1692, premier maître d'hôtel de madame la Dauphine, puis de la Reine, mort en mars 1733, épouse le 21 janvier 1696 Marie-Madeleine de *Senneterre*, morte le 22 juin 1716, fille de Jean-Charles, comte de *Brinon*, maréchal des camps et armées du Roi et de Marguerite de *Bauves*.

Marie-Charlotte, née en 1696, mariée le 17 décembre 1714, à François-Emmanuel, marquis de *Courson*, né le 7 octobre 1694, mort le 27 septembre 1719.

Marie-Geneviève, mariée le 14 mai 1716, à Gilbert-Henri-Amable de *Vegny d'Arbouze*, comte de *Villemont*.

Marie-Anne, morte le 18 octobre 1723, mariée le 10 août 1722, à André-Joseph des *Friches de Brasseuse*, marquis *Doria*, capitaine au régiment de cavalerie de Brissac.

Gabrielle-Claude, mariée à Philibert *Grollier*, marquis de *Treffort*.

Marguerite, morte le 27 décembre 1696, mariée en 1688, à Jean-Baptiste de *Montlezun*, marquis de *Bezemeaux*.

Anne-Marie, née en juillet 1683, morte le 6 juin 1740, mariée le 21 avril 1705, à Charles-Louis de *Montfaunin*, marquis de *Montal*, lieutenant général et chevalier des ordres.

François Gilbert, marquis de Chabanais, colonel d'un régiment de cavalerie, brigadier puis maréchal des camps, mort le 11 novembre 1719, a épousé le 24 mars 1702, Angélique d'*Escoubleau*, fille unique de François, comte de *Sourdis*, chevalier des ordres.

François Gilbert.

Alexandre-Antoine, marquis de Colbert, né le 7 novembre 1705, marquis de Chabanais, maréchal de camp et lieutenant du roi du Comté Nantais, mort le 23 décembre 1765, a épousé le 23 janvier 1731, Marie-Jeanne *Colbert de Croissy*, née en 1716.

Claude-Théophile, comte de Chabanais, sous-lieutenant de gendarmerie.

Louis-Henri-François, comte de Colbert, lieutenant du régiment des gardes françaises et lieutenant du Roi du Comté Nantais, marié le 30 décembre 1770, à Jeanne *David*, fille de *David*, ancien gouverneur général des Iles-de-France et de Bourbon et chevalier de Saint-Louis.

Antoine-Alexandre, vicomte de Chabanais, né le 14 décembre 1746, officier aux Gardes, mort en 176...

ments du précédent propriétaire de l'hôtel, M. *Hermann* qui vendit ces objets.

Quelques plaques de cheminée assez curieuses ont été trouvées



Edouard Villacerf, marquis de Colbert.

dans l'hôtel. Une de celles-ci, qu'il nous a été donné d'examiner au

lendemain de sa découverte, en décembre 1905, dans le corps de la cheminée de la pièce située au premier étage et faisant face à l'escalier, est très intéressante.

Cette plaque, plus haute que large, représente un soldat coiffé d'un bonnet de police et revêtu d'un uniforme hollandais. Il fume une longue pipe et se tient assis, le dos appuyé à un tonneau mis sur son fond. Un jeune garçon, tenant d'une main un verre de forme tulipe, lui présente de l'autre un plateau sur lequel est une bouteille à panse rebondie. De chaque côté de la plaque sont deux palmiers et des ceps de vigne chargés de raisins.

Derrière l'hôtel se trouve un jardin planté de quelques arbres, auquel on accède par un perron que dessert un double escalier tournant garni d'une assez jolie rampe de fer, pompeusement appelé escalier de Henri IV (1).

De son mariage avec Geneviève *Larcher*, *Colbert de Villacerf* eut six enfants :

1° Edouard, marquis de *Villacerf*, capitaine au régiment de Tilladet, tué à la bataille de Cassel le 11 avril 1677.

2° Michel-François, marquis de *Payens*, maître de camp du régiment de Berry, tué au siège de Furnes le 5 janvier 1693.

3° Charles-Maurice, abbé de Saint-André-en-Gouffer, de Saint-Pierre de Néaufle-le-Vieil, agent général du clergé.

4° Pierre-Gilbert.

5° Marguerite, morte le 27 décembre 1696, mariée en 1688 à Jean-Baptiste de Montlezun marquis de *Bezemeaux*, fils du gouverneur de la Bastille qui lui donna en dot 10.000 écus de rente.

6° Anne-Marie, née en juillet 1683, morte le 6 juin 1740, mariée le 21 avril 1705 à Charles-Louis de *Montfaunin*, marquis de *Montal*, Lieutenant-Général et Chevalier des Ordres.

Riche et considéré, le marquis de *Villacerf* était fort bien en cour ; sa parenté avec le chancelier Michel *Le Tellier* y contribua pour beaucoup. Le roi *Louis XIV* l'estimait particulièrement et récompensa largement ses bons services. C'est ainsi qu'à la mort de la reine *Marie-Thérèse* survenue en 1683, il lui donna 20.000 écus en

1. Cette partie de l'hôtel appartenait autrefois au jardin du prieuré. Elle fut achetée par Villacerf en 1677. Voir pièce justificative n° 5.

échange de la vaisselle devant lui revenir à titre de premier Maître d'Hôtel (1). Le 1er août de la même année, le roi l'appela à une charge de création nouvelle, celle de Contrôleur général (2).

En 1691 il est l'objet de nouvelles libéralités et fut nommé par commission Surintendant des Bâtiments, charge dans laquelle se trouvait la direction des Gobelins. Cela lui rapportait 10.000 francs par an (3).

Le 5 janvier 1693, de Villacerf perdit son deuxième fils Michel-François (4), tué par un boulet au siège de Furnes aux côtés de M. de *Boufflers*. *Louis XIV* touché de son malheur et en reconnaissance des services que lui rendirent ses deux fils morts à l'ennemi lui fit offrir par l'archevêque de Reims, Charles-Maurice *Le Tellier*, frère de *Louvois*, le régiment de Berry pour celui de ses deux derniers fils qu'il désignerait ; mais aucun d'eux ne voulut changer de profession (l'un était abbé et l'autre capitaine de vaisseau). Alors le roi lui permit de vendre ce régiment à M. *Yolet*, capitaine de cavalerie, pour la somme de 25.000 écus (5).

Un brevet de justaucorps (6) devint vacant par la mort du maréchal d'*Humières;* le roi en fit don à de *Villacerf* (7) comme nouvelle preuve de l'estime qu'il avait pour lui (8). Et deux ans plus tard, en 1696, la charge de cornette de ses Chevau-Légers étant à vendre par suite du décès de son titulaire, le marquis de *Bézemeaux*, marié à la fille de *Villacerf*, *Louis XIV* permit à celui-ci de prendre une somme de 30.000 francs sur le prix de la vente au profit de sa petite-fille

1. Journal de Dangeau.
2. Journal de Dangeau.
3. Journal de Dangeau.
4. Il avait pris sous sa protection le marquis de Grignan, petit-fils de Mme de Sévigné. Voir les *Lettres de Mme de Sévigné* (11 octobre 1688 et suivantes).
5. Journal de Dangeau.
6. Le brevet de justaucorps fut créé par Louis XIV ; il donnait le droit de pénétrer près du roi en tout temps et de porter un habit bleu à galons d'or. Louis XV et Louis XVI ont octroyé des brevets semblables.
7. Journal de Dangeau.
8. Son successeur fut le comte de Rousy. Journal de Dangeau.

dont il était le tuteur (1). Puis il obtint le rétablissement sur les tapisseries venant de l'étranger, d'un droit qui avait toujours été au profit du surintendant des bâtiments. Ce droit se montait à 8.000 livres par an. Les fonds en ayant été faits pendant la guerre, le roi les fit donner à *Villacerf ;* cela se monta à 51.000 livres (2).

Son dernier fils Pierre-Gilbert, n'étant pas encore pourvu d'une charge à la cour, porta ses vues sur celle du premier maître d'hôtel de la Dauphine que son père proposa de lui acheter, mais elle coûtait 300.000 livres ; de *Villacerf* demanda une diminution au roi que celui-ci fixa à 100.000 livres. La duchesse de Bourgogne agréa Pierre-Gilbert qu'elle nomma à son emploi en mars 1698 (3).

MM. de *Villacerf* et *Massard* furent chargés par *Louis XIV* de la reconstruction de l'autel de l'église Notre-Dame de Paris (que son père avait décidé dans les dernières années de sa vie). Le roi leur confia 500.000 livres pour en assurer l'exécution, mais en spécifiant que cette somme ne devait en aucune façon passer par les mains du chapitre de cette église, et que, si elle n'était pas suffisante, il paierait le surplus. C'est dire la confiance que le roi avait en son dévoué serviteur (4).

Riche et considéré, de *Villacerf* ne fut pas à l'abri d'un incident, minime en lui-même et qui pourtant hâta sa fin, au dire de *Saint-Simon :* un de ses commis, appelé *Mesmyn*, fut accusé d'avoir détourné des sommes destinées au paiement de divers ouvriers d'une des manufactures de l'Etat. Il lui demanda de voir le roi pour le prier de lui envoyer des commissaires afin d'entendre ses explications. Ce furent MM. de *Beauvilliers* (5) et de *Chamillard*. L'enquête établit que les faits reprochés étaient exacts, mais le roi par considération pour son surintendant ne voulut pas infliger de punition. Cependant, par la suite, *Mesmyn* ayant tenu au sujet de sa justification de mauvais propos contre *Villacerf*, ce dernier obtint de le

1. Cette charge fut achetée par M. de Sannery, Journal de Dangeau.
2. Journal de Dangeau.
3. Journal de Dangeau.
4. *Ibid.*
5. Gouverneur du Dauphin.

faire enfermer au Fort-l'Evêque. Le voleur prit la fuite avant d'être arrêté (1).

Ces faits, dont *Colbert de Villacerf* n'était nullement responsable, joints à la maladie et à la vieillesse, le décidèrent à donner en 1698 sa démission de la charge de surintendant des Bâtiments du Roi qu'il ne pouvait plus exercer. Elle passa aux mains de *Fagon*, premier médecin du roi.

Louis XIV loua fort son procédé et en récompense de sa fidélité et de ses cinquante années de services à la Cour, il lui donna une pension de 12.000 francs (2). *Villarcerf* n'en jouit pas longtemps, car il mourut le 18 octobre 1699 à l'âge de soixante et onze ans et fut inhumé dans la chapelle qu'il possédait en l'église du couvent des Minimes du Marais (3). La femme Geneviève *Larcher* continue à habiter l'hôtel qui lui appartenait en partie, ainsi qu'il résulte d'un acte passé par-devant notaire, le 10 juillet 1700 (4); elle mourut en 1712 par suite de la maladresse d'un chirurgien qui, pour lui faire une saignée, lui ouvrit une artère au lieu d'une veine. Elle fut enterrée dans la même chapelle ainsi que son beau-frère, Jean-Baptiste Michel *Colbert de Villacerf*, archevêque de Toulouse. Pierre Gilbert, dont nous parlerons plus loin, fils de la précédente, y reçut aussi les honneurs de la sépulture.

Piganiol de la Force parle en ces termes du lieu de la sépulture de la famille de *Colbert de Villacerf* dans sa *Description de Paris* (t. IV, p. 327) : « La chapelle de Saint-Michel et Saint-Saturnin renferme le corps de saint Saturnin qui fut donné par le cardinal Mazarin à M. d'*Emery*, surintendant des Finances, qui après l'avoir fait mettre dans une châsse d'ébène, le donna à ce monastère.

« Cette chapelle ayant été vendue dans la suite à Edouard *Colbert de Villacerf*, premier maître d'hôtel de la Reine *Marie-Thérèse d'Autriche*, et surintendant des bâtiments, jardins, arts et manufactures du Roi, on la nomma la chapelle de Villacerf, et elle appartient encore aujourd'hui à ses descendants.

1. Journal de Dangeau.
2. Journal de Dangeau
3. Il ne reste plus au couvent des Minimes que les bâtiments qui servent actuellement de caserne de gendarmerie, rue de Béarn.
4. Voir pièce justificative n° 6.

« L'autel est décoré d'un bel attique, soutenu par deux colonnes de chaque côté, de festons de pampres de vigne, chargés de grappes de raisins. Au couronnement de cet attique est un chérubin entouré d'ornements qui sont dans le même goût ; le tableau qui occupe le milieu, représente saint Michel, et a été copié d'après celui de Raphaël, qui est au château de Versailles.

« La chapelle est toute lambrissée d'une menuiserie assez bien poussée, et ornée d'ovales par compartiments et de festons de pampres de vigne. Ce lambris fut fait du temps que cette chapelle appartenait à MM. d'*Emery* ; MM. *Colbert de Villacerf* n'ont fait que le faire reblanchir et dorer.

« Comme c'est ici le tombeau des *Colbert de Villacerf*, on y voit un médaillon représentant Edouard *Colbert de Villacerf* et qui est un des plus beaux morceaux de sculpture que *Coustou* l'aîné ait jamais faits. Il est travaillé avec un art infini, et est comparable à ce que l'antique a de plus parfait. Il est enveloppé d'une draperie très heureusement jetée. Au-dessus sont les armes de M. de Villacerf, et deux licornes pour supports (1). Ces armes et supports sont de feu *Spingola*, sculpteur estimé. Le médaillon et les ornements de sculpture sont de métal doré.

« Au-dessous, dans un cartouche, est l'épitaphe qu'on va lire :

« Ici repose
« Haut et puissant seigneur,

« Messire Edouard *Colbert*, chevalier, marquis de *Villacerf* et de
« *Payens*, seigneur de Saint-Mesmin et autres lieux, conseiller du
« Roi en son Conseil d'Etat, premier maître d'hôtel de la Reine,
« surintendant et ordonnateur général des bâtiments et jardins, arts
« et manufactures de Sa Majesté. Il entra fort jeune à la Cour et com-
« mença à s'y former sur les exemples et sur ses ordres de M. le
« chancelier Le Tellier, son oncle, pour lors Ministre et Secrétaire
« d'Etat. Il fut pourvu de la charge de premier Maître d'Hôtel de la
« Reine, qu'il a exercée pendant la vie de cette Princesse. Le roi

1. Une couleuvre d'argent ondoyante sur champ d'azur.

« l'honora ensuite de la Surintendance de ses Bâtiments, où il donna « les marques d'une fidélité parfaite envers Sa Majesté, et d'une équi- « table charité pour les ouvriers ; enfin accablé de maladies, Dieu « lui inspira de quitter la Cour, où il avait vécu pendant plus de « cinquante ans : il suivit les mouvements de cette grâce, et profitant « de cet intervalle, il s'appliqua uniquement à l'affaire de son salut ; « et pour obtenir de la miséricorde de Dieu le pardon de ses péchés, « il fonda en cette chapelle, conjointement avec Geneviève *Larcher*, « son épouse, une messe pour tous les jours et à perpétuité. Il mou- « rut le 18 octobre 1699, après avoir reçu en bon chrétien les sacre- « ment de l'Eglise. Il a vécu soixante et onze ans. »

« Geneviève *Larcher*, sa veuve, lui a fait faire ce monument sur son tombeau où elle veut aussi être inhumée. Elle est décédée le 17 d'avril 1712.

« Edouard *Colbert de Villacerf*, dont je viens de rapporter l'épitaphe, était frère aîné de Gilbert Colbert, marquis de *Saint Poüange* qui a été inhumé dans l'église des Capucines où il a un tombeau magnifique et de Jean-Baptiste-Michel *Colbert*, conseiller-clerc au Parlement de Paris, puis évêque de Montauban, et enfin archevêque de Toulouse. Ce dernier étant mort à Paris en 1710, fut inhumé dans la chapelle que je décris ici, et l'on y lit cette épitaphe :

« D. O. M.
« Hic Jacet

« Illustrissimus et Reverendissimus Pater in Deo D. D. Joannes- « Baptista, Michael *Colbert* Tolosanus Archiepiscopus, Regi ab « omnibus Consiliis, in Occitaniæ Conventibus a præside primus ; « qui ingenii sagacitate, in explicandis intricatissimis hujus Provin- « ciæ rebus, consiliorum æquitate et gravitate, in generalibus « Cleri Gallicani Comitiis, prudente severitate in administranda « Diœcesi et servando inter Sacerdotes Pastores que disciplinæ « Ecclesiasticæ tenore, in pauperes beneficentia et paterna charitate « emicuit. Tandem Parisiis comitorium Cleri Gallicani Legatus, « morte Justorum obiit die undecima Julii anno 1710 actatis annum « agens Septuagesimum primum. »

« Requiescat in pace. »

« Pierre-Gilbert *Colbert*, marquis de Villacerf et premier Maître d'Hôtel de la Reine, mort à Paris le 3 mars 1733, a été aussi inhumé dans cette chapelle. Il était fils d'Edouard dont je viens de rapporter l'épitaphe et de Geneviève *Larcher* : il avait servi dans la marine, et avait été fait Capitaine de vaisseau en 1692, ensuite il fut premier Maître d'Hôtel de Marie-Adélaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne, puis Dauphine, morte à Versailles le 12 de février de l'an 1712. Lorsqu'on fit la Maison de la Reine épouse du Roi Louis XV, on lui donna la même charge qu'il a remplie jusqu'à sa mort. »

Pierre Gilbert avait épousé, le 21 janvier 1696, Mlle Marie-Madeleine-de *Senneterre*, fille de Jean-Charles, comte de *Brinon* et de Marguerite de *Bauves*. La faveur dont avait joui son père rejaillit sur lui. Le roi le logea en 1699 à Versailles où il lui donna l'appartement de l'abbé de Castries, puis l'année suivante celui de M. de *Chamarande* (1). La duchesse de *Bourgogne*, princesse de sang royal, honora de son amitié Mme Pierre Gilbert et l'admit dans son carrosse au grand émoi des courtisans. Cet honneur tourna un peu la tête à la jeune femme qui se crut dispensée d'étiquette et prétendit entrer chez la Dauphine sans se faire annoncer. Elle eut à ce sujet une petite pique avec Mme la Duchesse de *Lude*, mais elle convint de son tort et l'affaire fut terminée (2).

La dernière fille d'Edouard Colbert de Villacerf, Anne-Marie, née en 1683, se maria le 21 avril 1705 avec le marquis de *Montal*. Le roi signa au contrat de mariage. L'union des deux époux s'accomplit sous d'heureux auspices ; elle épousait un jeune homme de grand nom et de grande fortune qui lui apporta en dot 25.000 écus de rente en fonds de terre ; et de son côté elle mit dans le ménage 100.000 écus. Leur mariage fut béni par l'archevêque de Toulouse, oncle de la jeune femme (3).

En janvier 1707, la petite-fille de Villacerf, Mlle de *Bezemeaux* se

1. Journal de Dangeau.
2. Journal de Dangeau.
3. Journal de Dangeau.

40

maria avec le duc de *Saint-Aignan*. La noce se fit chez sa grand'-mère à l'hôtel de la rue de l'Egout.

Pendant le séjour que firent à Fontainebleau le dauphin et la dauphine, il y eut un grand couvert, c'est-à-dire que le repas fut servi avec tout le cérémonial décrit par Dangeau dans son Journal.

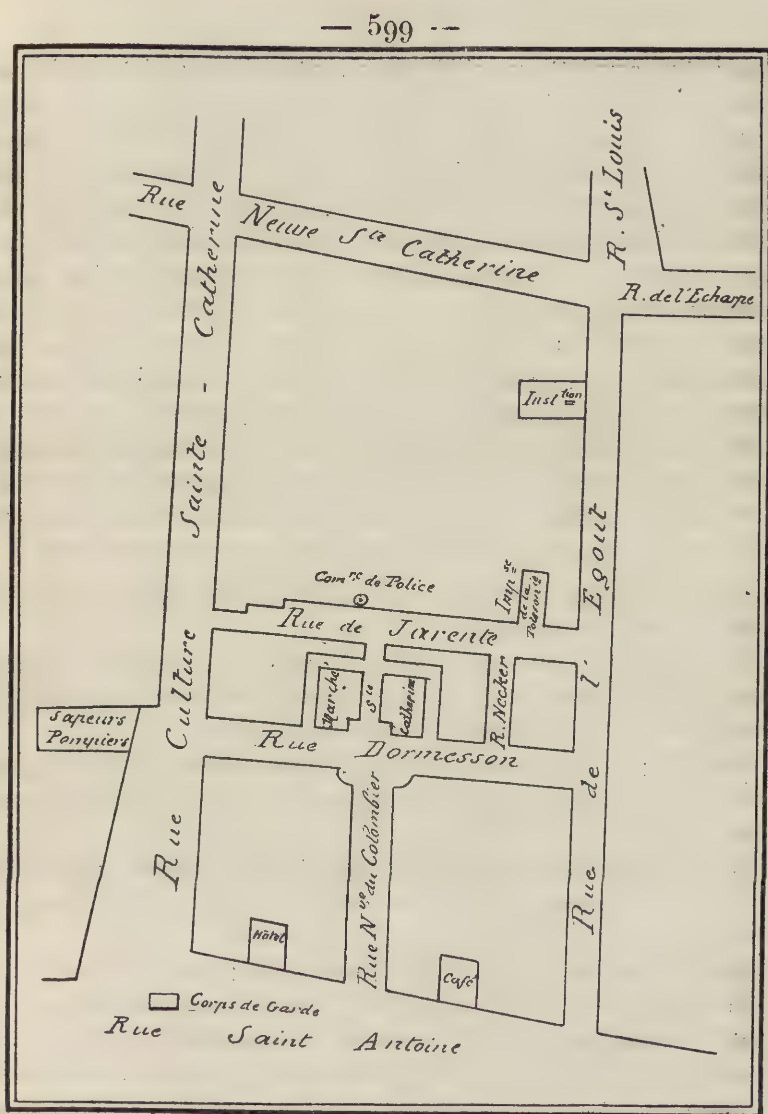
« Depuis la mort de monseigneur le roi a accordé à Mme la Dauphine, la nef, le cadenas, le bâton de maître d'hôtel et la musique.

« Elle mangea la première à son grand couvert comme dauphine le 2 août et elle fut servie par M. le marquis de *Villacerf*, son premier maître d'hôtel, et le 10 elle fut servie aussi à son grand couvert mais par M. de la *Croix* son deuxième maître d'hôtel.

« Il se rendit à la bouche avec ses officiers, lava ses mains ; le contrôleur général et gentilhomme servant les lavèrent aussi.

« L'écuyer ordinaire de la bouche lui présenta une assiette sur laquelle il y avait des mouillettes de pain ; il en prit deux avec lesquelles il toucha tous les mets les uns après les autres. Il en donna une à manger à l'écuyer de la bouche, puis il prit son bâton des mains de l'huissier de bureau qui l'avait apporté, puis la marche commença en cet ordre : un garde du corps du roi ayant la carabine sur l'épaule ; un huissier de salle et un huissier de bureau ; M. de la Croix marchait derrière ayant son bâton de maître d'hôtel à la main ; un gentilhomme servant et le contrôleur portant chacun un plat ; l'écuyer de la bouche et les officiers de la bouche, en portant aussi chacun un, marchaient ensuite. Lorsqu'ils furent arrivés à la table où tout était prêt, M. de la Croix fit mettre les plats sur la table où un gentilhomme qui était de garde au prêt fit un nouvel essai de chaque plat et donna la mouillette dont il avait fait l'essai à chacun de ceux qui avaient porté les plats, après quoi, M. de la Croix les fit mettre sur la table par les gentilshommes servants. Il alla ensuite, ayant son bâton à la main, avertir Monseigneur le Dauphin et Mme la Dauphine ; puis il revint à la table où il attendit Monseigneur le Dauphin.

« Dès qu'il parut il mit son chapeau et son bâton dans les mains du chef du gobelet, et présenta à ce prince une serviette mouillée qui était entre deux assiettes d'or pour se laver les mains. Il prit ensuite



Emplacement du Prieuré Ste Catherine,
d'après le Petit Atlas pittoresque des 48 quartiers
de la Ville de Paris, par Perrot.
1836

une autre serviette mouillée aussi entre deux assiettes d'or qu'il présenta de même à Mme la Dauphine. Un gentilhomme servant présenta aussi une serviette mouillée entre deux assiettes à Madame qui mangea pour la première fois avec Mme la Dauphine à son grand couvert. Alors M. de la Croix reprit son bâton et son chapeau et retourna à la bouche, précédé seulement d'un garde du corps et de deux huissiers. L'essai du second service ne se fit point à la bouche, mais au prêt où était la nef. Il se plaça ensuite au côté droit du fauteuil de Monseigneur le Dauphin et il resta pendant tout le repas ayant toujours son bâton à la main. Les gentilshommes servants firent le même service que chez le roi. Il y avait à ce repas une grande assemblée de dames. Il y en avait treize qui avaient le tabouret, les autres étaient debout. Monseigneur le Dauphin et Mme la Dauphine tinrent ensuite un cercle de dames comme chez le roi après son souper, cérémonie qui se fait pour les remercier. »

De son mariage avec Mlle de *Senneterre*, Pierre-Gilbert *Colbert* de *Villacerf* eut quatre filles :

Marie-Charlotte née vers la fin de l'année 1696, mariée à François Emmanuel, marquis de *Courson*, le 17 décembre 1714, morte le 27 septembre 1719, laissant une fille et deux fils.

Marie-Geneviève, mariée le 14 mai 1716 à Gilbert-Henri-Amable de *Vigny* d'*Arbouze*, comte de Villemont dont elle eut un fils et une fille.

Marie-Anne, mariée le 10 août 1722 à André-Joseph *Des Friches* de *Brasseuse*, marquis *Doria*, morte le 18 octobre 1723 laissant un fils.

Gabrielle-Claude, mariée à Philibert *Grollier*, marquis de *Treffort*.

Ici s'éteint le nom des *Colbert* de *Villacerf*, son dernier représentant Pierre-Gilbert n'ayant pas laissé de descendance mâle. A sa mort, survenue le 3 mars 1733, l'hôtel (1) devint la propriété de ses enfants et petits-enfants qui le vendirent le 12 juin 1755 à Mme *Taschereau* de *Baudry*, qui ne le conserva que quelques années, car ses héritiers le cédèrent le 28 août 1773 à Jean-Antoine *Lesueur Florent*, bour-

1. Pierre Colbert n'habitait pas cet hôtel, il logeait place Royale dans l'immeuble portant actuellement le n° 11 de la place des Vosges.

geois de Paris, pour le prix de 62.000 livres y compris 2.000 livres formant le capital d'une rente foncière de 100 livres à faire aux religieux de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers (1).

Lesueur Florent, entrepreneur des Ponts et Chaussées, demeurait rue Culture Sainte-Catherine dans une maison dont il était propriétaire et qui était située juste derrière l'hôtel Villacerf; et, pour ne former qu'un tout avec sa nouvelle acquisition, il déclarait par acte en date du 5 octobre 1776 avoir acheté au prieur de Sainte-Catherine une bande de terrain de neuf pieds de long sur trois de large moyennant une rente annuelle de six livres, De plus, il faisait connaître qu'il avait pris sur le jardin de l'hôtel, un espace de treize toises de long sur neuf toises de large afin de former un jardin et une cour de décoration pour sa maison de la rue Culture-Sainte-Catherine (2) (Arch. Nat. S. 1024).

Le sieur Lesueur revendit l'hôtel Villacerf le 2 septembre 1793 à Pierre-Nicolas *Tailleboscque*, mercier à Paris, rue de la Haumerie (3), pour la somme de 70.000 livres y compris la rente foncière de 100 livres (4). Il y a augmentation de 8.000 livres sur le prix de l'acquisition précédente, mais ce changement est justifié par la construction faite sur l'ordre de *Lesueur* du bâtiment donnant sur la rue de l'Egout et par la diminution du terrain pris pour l'agrandissement du n° 26 de la rue Culture-Sainte-Catherine.

L'acte de vente porte, en effet : L'immeuble consiste en un *grand corps de bâtiment avec ailes*, un *autre corps de logis sur le derrière* (l'hôtel Villacerf), remises, écuries, jardins et autres dépendances.

En outre, dans l'acquisition sont compris :

1° Cinq lignes d'eau faisant moitié de dix lignes à prendre au regard de la fontaine d'eau devant Sainte-Catherine, dont la concession a été faite par devant le bureau de la Ville de Paris, aux différents propriétaires de ladite maison ;

1. Archives de la Seine. Lettres de ratification n° 21, 8. Voir pièces justificatives n° 7 et 7 *bis*.
2. Cette maison porte le n° 26 de la rue de Sévigné. Lefeuve l'indique à tort comme étant l'hôtel Villacerf qu'on voit effectivement de la cour de l'immeuble, mais c'est la partie donnant sur le jardin de cet hôtel. Lefeuve paraît ignorer qu'il y a une façade située sur la rue de l'Egout.
3. La rue de la Haumerie existait déjà en 1300. Elle allait de la rue Saint-Denis à la rue de la Savonnerie.
4. Pièce justificative n° 8.

2° Le réservoir dans lequel cinq lignes d'eau viennent se décharger (1).

En 1822 un nouveau propriétaire acquiert l'hôtel Villacerf ; c'est une dame *Larbaletrier* qui le laissa par héritage à un sieur *Hamel* qui le revendit le 10 septembre 1822 à une dame Noël-Jeanne-Marie de *Pillas*, dite *Piat* (*Archives de la Seine*, S. 2275) (2).

Le 9 avril 1827 un nouvel acquéreur, *Barthélemy* Remy, marchand de vins, rue Poissonnière, n° 29, possède l'ancienne demeure seigneuriale jusqu'en 1839, époque de sa mort, et sa veuve fit adjuger l'hôtel le 20 juin 1840 au prix de 153.429 francs à M. *Hermann* Constant, négociant, rue Quincampoix, décédé le 20 novembre 1855. Il laissait l'immeuble à son père et à ses deux frères Louis et Emmanuel.

M. Louis *Hermann* acheta à son tour l'hôtel Villacerf le 3 mai 1856 (*Archives de la Seine*, S. 2275). La superficie en était de 1.543 m^2 50 comprenant 725 m^2 30 pour les bâtiments, 221 mètres carrés pour la cour et 597 m. 20 pour le jardin, sur lequel ne s'élevait pas à cette époque la petite construction qui s'y trouve actuellement.

Le propriétaire actuel de l'hôtel M. *Baudon*, l'acquit, en 1875, de M. *Hermann*.

L'hôtel *Colbert de Villacerf* ayant abrité pendant un siècle des membres de la célèbre famille de *Colbert*, qui donna à la France un grand homme d'Etat et un grand patriote, plusieurs ministres et généraux et fut alliée aux *Tellier* ainsi qu'à beaucoup de familles non moins célèbres, eut la même destinée que les autres hôtels du Marais. La mode, puis l'envahissement alors toujours croissant du commerce dans cette partie de Paris enserrée d'un côté par la Bastille et l'Arsenal et de l'autre par les remparts s'étendant de la porte Saint-Antoine à la porte du Temple, ont obligé les grands seigneurs du Marais à se réfugier à l'ouest de la ville, où des terrains immenses leur offraient des emplacements vastes et commodes pour édifier de somptueuses demeures.

1. Le pouce d'eau était la quantité d'eau s'écoulant par une ouverture circulaire d'un pouce de diamètre faite à l'un des côtés du réservoir et à un pouce au-dessous du niveau de l'eau, ce qui produisait environ 19 mètres cubes d'eau en vingt-quatre heures. La ligne d'eau étant la cent-quarante-quatrième partie d'un pouce, c'était donc 660 litres d'eau que pouvaient dépenser journellement les habitants du 23 de la rue de Turenne.

2. Pièce justificative n° 9.

Une légende, que plusieurs auteurs n'ont pas hésité à transformer en fait historique, dit que Jeanne d'*Albret*, reine de Navarre, a donné le jour à une fille (quelques-uns disent un fils) à l'hôtel Colbert de Villacerf. On désigne même la chambre où l'événement eu lieu.

Cette princesse fut mère de quatre enfants. Deux fils moururent en bas âge par suite d'accidents (1); le troisième devint *Henri IV* et le dernier fut une fille, Catherine de *Bourbon*, née le 7 février 1558 et mariée le 30 janvier 1599 à Henri de *Lorraine*, duc de *Bar*.

Quand elle venait à Paris, Jeanne d'*Albret* habitait l'hôtel des Rois de Sicile (2) qui portait alors le nom d'Evreux ou de Navarre, et *Félibien*, qui passe pour un auteur sérieux, dit dans son *Histoire de la Ville de Paris*, tome I, page 62, qu'Antoine de *Bourbon*, sa femme Jeanne d'*Albret* et Henri de *Navarre* leur fils, habitèrent longtemps l'hôtel d'Evreux ou de Navarre. Catherine de *Bourbon* étant née seulement cinq ans après son frère Henri, il est de toute probabilité qu'elle a vu le jour dans cet hôtel. Mais si l'on ne peut être affirmatif sur le lieu de sa naissance, il est permis néanmoins

1. Hardouin de Péréfixe, évêque de Rodez et ancien précepteur de Louis XIV dit à ce sujet dans son livre intitulé *Histoire de Henry le Grand*, page 13, édition de 1662 :

« Les deux jeunes époux eurent dans les trois ou quatre premières années de leur mariage deux fils qui moururent tous deux au berceau par des accidents assez extraordinaires. Le premier étouffa de chaleur, parce que sa gouvernante, qui était frileuse, le tenait trop chaudement ; le second perdit la vie par la sottise d'une nourrice, car un jour comme elle se jouait de cet enfant avec un gentilhomme et qu'ils se le baillaient l'un à l'autre, ils le laissèrent tomber par terre, dont il mourut en langueur. Le ciel ôta ainsi ces deux petits princes pour faire place à notre Henry qui méritait bien d'avoir le droit d'aînesse et d'être l'unique. »

2. Cet hôtel fut appelé successivement :

Hôtel des Rois de Sicile, vers 1266.

Hôtel d'Alençon vers 1292.

Hôtel de Saint-Paul (deuxième du nom) acquis le 26 mai 1390 par Charles V en supplément de son premier hôtel de Saint-Paul, pour lui servir à s'habiller lors des joutes faites à la Culture-Sainte-Catherine (Place des Vosges actuellement).

Hôtel d'Evreux ou de Navarre avant 1572.

Hôtel Roquelaure.

Hôtel de Longueville ou de Saint-Paul (comte de Saint-Paul).

Hôtel Bouthillier, comte de Chevigné, lequel le légua à sa fille Renée, mariée à Henri-Jacques de Caumont, duc de la Force.

L'hôtel fut vendu ensuite en deux lots :

Le premier lot fut acquis par Jacques Poultier, intendant des Finances, mort en 1711, et le second par les Frères Pâris de Montmartel ; puis il passa aux mains de Mlle Toupel, laquelle le vendit à M. d'Argenson pour y établir la prison de la Force démolie en 1854.

(Voir Félibien, tome III, page 251 et tome IV, page 270. Piganiol de la Force et Béraud et Dufay. *Dictionnaire de Paris*.)

d'avoir sur ce point d'histoire des présomptions qui peuvent devenir des certitudes.

En effet, en 1558, la rue de l'Egout n'existait pour ainsi dire que de nom, quelques maisons à chacune de ses extrémités en marquaient le tracé ; l'égout n'était pas couvert. Comment supposer qu'une princesse telle que Jeanne d'*Albret* ait pu habiter une pareille rue ? Il ne faut pas y songer un seul instant sans s'apercevoir que c'était chose impossible.

De plus, en admettant même l'existence d'un hôtel sur l'emplacement duquel *Colbert de Villacerf* aurait construit le sien, les auteurs qui se sont occupés de l'histoire du Prieuré de Sainte-Catherine en auraient parlé, et surtout on retrouverait aux Archives Nationales des documents s'y rapportant ; or il n'y a rien !

Avant de terminer cette notice nous ferons remarquer que depuis trente ans l'hôtel Colbert de Villacerf n'a servi d'asile qu'à des maisons d'éducation. Les Pères de l'Oratoire avant d'aller s'établir à l'hôtel Fieubet, quai des Célestins, y avaient fondé leur école Massillon. Les frères de la Doctrine Chrétienne qui leur succédèrent l'ont habité pendant quinze ans ; et actuellement ses vastes locaux sont occupés par l'internat de la Société anonyme des Anciens Etablissements Pigier.

Léon Van Géluwe

Pièce justificative n° 1a

Archives Nationales. — Q 1* 1099 (10 D)

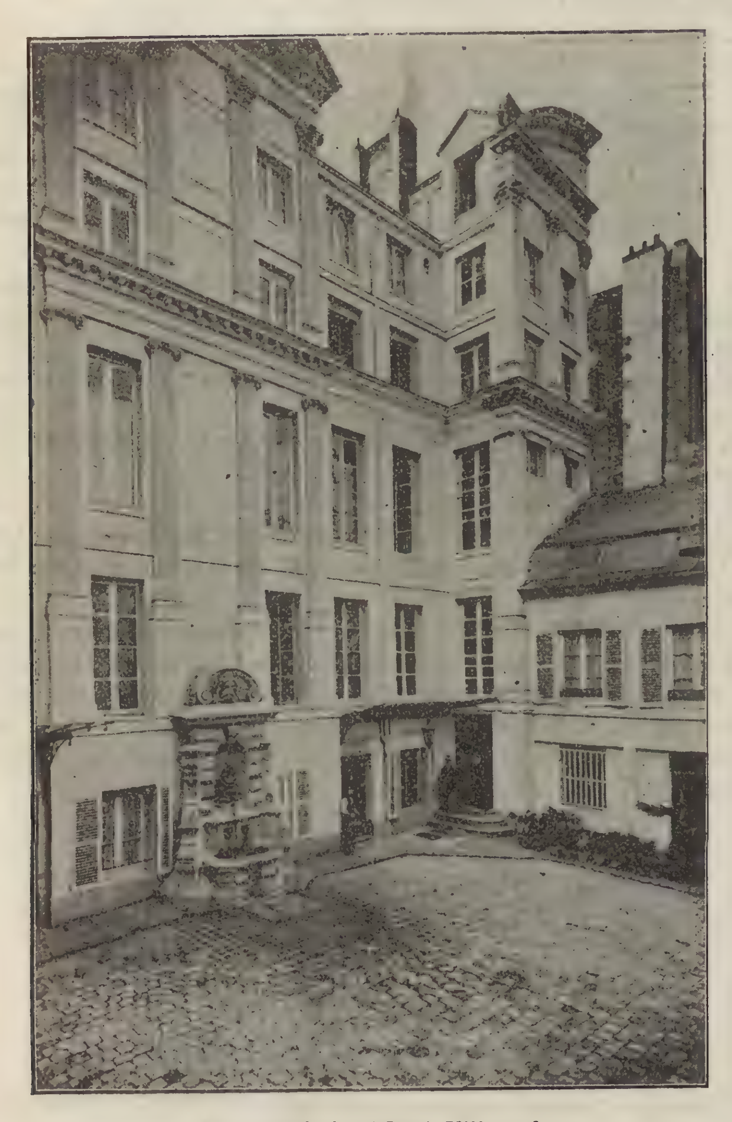
Procès-verbal de bornage du 31 août 1676.

Rue de l'Egout

1. — Entrant dans la rue Saint-Antoine à main droite. — La maison faisant le coin de la rue de l'Egout et de celle Saint-Antoine appartient à M. le marquis de *Croissy* occupée par M. *Vérité,* marchand de vins et a pour enseigne : *Le Plat d'étain ;* ladite maison est portée sur la feuille de la rue Saint-Antoine.

2. — Derrière de l'hôtel de *Chaulnes,* de la place Royale.

3. — Derrière de l'hôtel de Mgr l'évêque de *Toulouse.*



Etat actuel de l'Hôtel Villacerf
Rue de Turenne, 23.

4. — Derrière de l'hôtel de *Rohan*.

5. — Derrière de l'hôtel de *Moüy*.

6. — Derrière de la maison *Carrel*, de la place Royale.

7. — Derrière de la maison de M. Conotin, est la dernière, le coin venant à main droite du côté de la place Royale.

8. — Grande maison faisant quatre boutiques et l'autre coin de la rue de l'Egout et de l'Echarpe, appartient à Mme Boudaut, y demeurant.

9. — Grande maison à porte cochère appartient à M. de *Villacerf*, y demeurant.

10. — Maison faisant deux portes cochères, appartient à Mme Rossot, demeurant rue Saint-Denis, occupée par M. Sainsfray, intendant de M. de Villacerf.

11. — Maison à porte cochère appartient à M. de Rohan où sont ses écuries et ses équipages.

12. — Grand mur qui est le derrière du couvent des religieux de Sainte Catherine.

13. — Maison et dernière faisant le coin de la rue de l'Egout et de celle Saint-Antoine, appartient aux religieux de Sainte-Catherine et est occupée par Thibert, boucher, ladite maison est portée sur la feuille de la rue Saint-Antoine.

Censier de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers-Maison et derrière faisant les coins de la rue de la Culture-Sainte-Catherine et du Parc Royal appartient à M. de Saint-Hilaire non occupée. Que cette maison a été bâtie sur l'emplacement du Jeu de Paumes duquel emplacement il y a 4 pieds, 4 toises en entrant dans la rue du Parc-Royal suivant procès-verbal du bornage du 31 août 1676.

Pièce justificative n° 1b

Rue de l'Echarpe

Censier de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers,
procès-verbal de bornage du 31 août 1676

1. — Maison faisant le coin en entrant à main droite par la rue Saint-Louis, appartient à Mlle Bruant, occupée par M. Morin-Cartier et a pour enseigne : *Le Héron.*

2. — Maison et deux boutiques, appartient à M. Villedot, occupée par M. Sureau, chaudronnier.

3. — Maison et boutique appartenant à Mme Dargouges, occupée par Gâteau, serrurier.

4. — Maison à porte cochère appartient à M. Dargonges, y demeurant.

5. — Maison à porte cochère, appartient à M. l'abbé Vallot, occupée par M. Pérot.

6. — Maison faisant le coin de la rue de l'Echarpe, appartient à M. Danjean, occupée par Mgr l'Evêque de Langres.

7. — Maison faisant l'autre coin de la rue de l'Echarpe, ayant une boutique, appartient à M. Dijon, y demeurant.

8. — Maison et trois boutiques appartenant aux héritiers Giroux, occupée par Giroux, cordonnier et à l'enseigne du *Petit Saint-Jean.*

9. — Maison avec boutique, appartient à M. Le Plé y demeurant.

10. — Maison et boutique appartient à M. Riole, occupée par M. Levacher: *Le Panier Fleury.*

11. — Maison à porte cochère et boutique, appartient à M. de Saint-Civan, occupée par la Vve Meunier, sellière, et à l'enseigne du *Petit Saint-Jean des Oliviers.*

12. — Maison à porte cochère et deux boutiques appartient à Mme Tortebat et est occupée par l'abbé de Villacerf.

13. — Maison et boutique appartient à M. Mignon, occupée par Mme Morisset, marchand de vins à l'enseigne de l'*Echarpe blanche.*

14. — Maison et boutique appartenant à M. Tortebat, peintre, y demeurant.

15. — Maison et boutique appartenant aux héritiers Laniet, occupée par M. Bellemontre, limonadier.

16. — Maison et boutique appartenant aux héritiers Baroy, occupée par Ducroquet, épicier.

17. — Maison et deux boutiques appartient à M. de Villacerf, occupée par M. Levasseur.

18. — Maison faisant le coin de ladite rue et de l'Egout, appartient à Mme Bodan, y demeurant, à l'enseigne du *Panier Fleury.*

Pièce justificative n° 1c

Rue Culture-Sainte-Catherine

Censier du Prieuré de Sainte-Catherine des Ecoliers suivant procès-verbal de bornage du 31 août 1676.

1. — Maison faisant le coin de la rue et de celle de Saint-Antoine, l'image

Sainte-Catherine est sculptée dans le mur ; appartient aux religieux et est occupée par M. Gauthier, marchand de vins à l'enseigne de la *Ville de Rheims*.

2. — Maison à boutique, appartient à l'abbé Servuin, occupée par Duroir, éperonnier.

3. — Maison à boutique, appartient à l'abbé Servuin, occupée par Houdin, cordonnier.

4. — Maison à porte cochère et boutique, appartient aux religieux, occupée par Constantin, perruquier.

5. — Est la porte du Couvent desdits religieux de la Culture-Sainte-Catherine.

6. — Maison à porte cochère et deux boutiques appartient à M. Le Roy, y demeurant.

7. — Maison à porte cochère et deux boutiques appartient à M. Levasseur, y demeurant.

8. — Maison à porte cochère et deux boutiques appartient à M. Morel, y demeurant.

9. — Maison à porte cochère, appartient à Mlle Pié, occupée par M. André, charron.

10. — Maison à porte cochère et deux boutiques, appartient aux héritiers de l'abbé Lebert, occupée par Lecoin, tapissier.

11. — Maison à porte cochère, faisant l'entrée du Prieuré de la Culture-Sainte-Catherine.

12. — Maison à porte cochère, appartenant à M. de Soussancour, occupée par Mlle du Moutier.

13. — Maison à porte cochère, appartenant à M. Feu, y demeurant.

14. — Maison à porte cochère, appartenant à M. Nigy, occupée par M. Larivière.

15. — Maison à porte cochère, appartenant aux Religieux, occupée par M. Veillet, payeur de rentes.

16. — Maison avec boutique, appartient à M. Dendron, occupée par M. Tonin, maréchal.

17. — Maison à porte cochère, appartient aux héritiers Lebreton, y demeurant.

18. — Maison à porte cochère, appartient à M. Jeantay, occupée par Gaudissart, cordonnier.

19. — Maison avec porte cochère, appartient à M. Sizot, y demeurant.

20. — Maison à porte cochère, appartient à M. Aubriand, y demeurant.

21. — Maison et boutique appartient à Mlle Juin Bontemps, y demeurant.

22. — Maison à porte cochère, appartient aux héritiers Launay, occupée par M. de la Houssaye.

23. — Maison et deux boutiques, appartient à M. Payen, occupée par M. Gué. rin, médecin.

24. — Maison faisant le coin de ladite rue et celle de l'Echarpe, appartient à M. Dijon, y demeurant.

25. — Maison à porte cochère faisant l'autre coin de la rue de l'Echarpe, appartient à M. Donjeau et est occupée par l'évêque de Langres.

26. — Maison à porte cochère, occupée par M[lle] Maganaille, appartient à M. de Gourgues.

27. — Maison à porte cochère, le marquis de Cailly y demeurant.

28. — Maison à porte cochère, appartient à la marquise de Congy, occupée par M. Besnard.

29. — Maison à porte cochère appartenant à M[lle] de Pomponne, occupée par M. Noblet.

30. — Maison à porte cochère, appartient aux héritiers Fénaux, y demeurant.

31. — Maison à porte cochère, appartient à M. Lieuvry, occupée par M. Diry, secrétaire du roi.

32. — Maison à porte cochère, appartient à M. Mazain, y demeurant.

33. — Maison à porte cochère, appartient à M. Gabriel, trésorier des bâtiments.

34. — Maison à porte cochère et dernière de ce côté faisant le coin de la dite rue et du Parc-Royal, appartient à M. Saint-Hilaire, secrétaire du roi.

35. — Maison à porte cochère faisant le coin des rues de la Culture et du Parc-Royal est la première en retournant à droite, appartient à M. Legay y demeurant.

36. — Maison à porte cochère, appartient à M. Lepelletier de Souzy, y demeurant.

37. — Est le couvent des Filles bleues de l'Annonciade.

38. — Maison à porte cochère faisant le coin de ladite rue et de celle sans porte, appartient à M. Bruney de Rancy y demeurant.

Coin de la rue Sans Porte

39. — Est le derrière du jardin de l'hôtel d'Angoulême, faisant l'autre coin de la rue Sans Porte; appartient à M. le président Lamoignon.

40. — Est le derrière de l'hôtel Saint-Paul, appartient à M. Poultier, fermier général, y demeurant.

41. — Maison à porte cochère et deux boutiques, M. Pinon, y demeurant.

42. — Maison à porte cochère et deux boutiques, appartient à M. Pinon, occupée par la veuve Hauvin, teinturière en soie.

43. — Maison faisant une boutique, appartient à M. Pinon et occupée par Mallet, éperonnier.

44. — Maison et derrière à deux boutiques, faisant le coin de ladite rue et de celle Saint-Antoine, appartient à M. Pinon et est occupée par M. Félix, chapelier, a pour enseigne : *Le Soleil de la France* et attendu qu'elle a sa principale entrée sur ladite rue Saint-Antoine est portée ici pour mémoire seulement.

Pièce justificative, n° 1d

Rue Sainte-Antoine

Procès-verbal de bornage, 31 août 1676

Maison et boutique où il y a un étal de boucher, faisant l'autre coin de la rue de l'Egout, appartient au couvent de la rue Sainte-Catherine.

Maison où il y a un boucher, appartient au couvent Sainte-Catherine.

Maison où il y a un cabaretier, appartient au couvent Sainte-Catherine.

Maison et boutique où demeure un fruitier, appartient au couvent Sainte-Catherine.

Maison sur le derrière où demeure un grainetier, appartient à M. Imbert, demeure rue Grand-Chantier au Marais.

Maison et boutique où demeure un marchand de livres, appartient à Mlle Baptiste, qui y demeure.

Maison sur le derrière, appartient à M. Thibault.

Maison et boutique occupée par un maréchal, appartient à M. Thibault, qui y demeure.

Maison et boutique occupée par un bourrelier, appartient aux religieux de Sainte-Catherine.

Maison sur le derrière, appartient audit prieuré de Sainte-Catherine.

Est la petite porte de Sainte-Catherine.

Maison aussi sur le derrière, appartient aussi audit Prieuré.

Maison est une porte cochère, appartient à M. Dausy, qui y demeure.

Maison est une porte cochère, appartient à M. de la Vigne.

Maison est une porte cochère, appartient à M. Rochesout qui y demeure.

Maison est une porte cochère, où demeure M. Riché, qui lui appartient.

Maison et porte cochère *idem*.

Maison et boutique où demeure un vanier. appartient à Mlle Rouet.
Maison et boutique, appartient à Mlle Giron, occupée par un fruitier.
Maison où demeure un traiteur lui appartenant.
Etc., etc.

Pièce Justificative n° 2

Procez-verbail et Rapport (1) faict pour le nettoyement et pavaige de la ville, fauxbourgs et banlieuë de Paris, avecq l'ordre nécessaire pour bien deûëment faire le dict nettoyement et pavaige.

L'an mil six cens trente six, le vingt ungniesme jour d'avril et autres jours ensuivans, nous *Anne* de *Beaulieu*, sieur de *Saint-Germain*, controolleur ordonné, commis et dépputé par commission du roy en datte du troisiesme avril audit an portant pouvoir général et spécial de controoller et avoir regard, l'œil et le soing sur tous les contractans et entrepreneurs du nettoyement des bouës et immondices, que pavaige de la ville, fauxbourgs et banlieue de Paris, présens et advenir, suivant qu'il est amplement porté et spécifié par la dite commission etc ; dont le sieur le Picart nous a dit estre le commissaire genéral et le principal entrepreneur du nettoyement des dites bouës et du pavaige du dit Paris, au moyen du traicté et contract à lui fait au conseil de Sa Majesté aultant duquel il a mis en nos mains et qu'il avait en vertu d'icelluy fondit, contract associé avec luy maistres Martin Hacquevier et Tabouret notaires et maistres Zacharie Formé et Aubry et ensemblement pris chacun leur département de toute la ville et fauxbourgs du dit Paris, divisée par leur ordre en sept parties, dont les dits le Picart, Hacquevier, Tabouret, Formé et Aubry se sont réservés tout ce qui est au deça de la rivière de Seine, du costé de la rue Saint-Denys, divisé aussy en cinq parties et tout ce qui est au delà de la rivière du costé de l'université, y comprins la cité et l'isle Nostre-Dame, avec le reste des fauxbourgs, qu'ils nous ont dit avoir baillé à ferme aux nommés Mesnager et Claude Laurens, pour faire les nettoyements seulement, et non l'entretien dudit pavaige ; que nous avons veûz les uns après les autres ainsi qu'il s'en suit.

Premièrement

Quartiers Saint-Paul, Saint-Antoine, des Maretz et vieille ruë du Temple

Et le dit jour vingt-ungnième jour d'avril, en présence du sieur Le Picart,

1. Félibien, t. IV, p. 120a.

nous sommes transportés en la maison du sieur Boue, marchand drappier demeurant rue Saint-Anthoine, le bourgeois notable commis et députté pour avoir regard en son quartier sur le nettoyement des bouës et immondices et pavaige d'icelluy, aux fins de nous assister en cette visitation, suivant et ainsi qu'il est porté par la dite commission de Sa Majesté, auquel lieu nous a été dit par son facteur qu'il n'estait de présent en cette ville et qu'il estait allé aux champs pour quelques jours. Et continuant nostre dite visite, nous avons chargé le dit le Picart de nous faire voir exactement toutes les rues des quartiers susdits de Saint-Paul, etc... Et nous avons commencé.

En la grande Rue Saint-Anthoine contenant depuis le quarre-four de la rue Geoiffroy-l'Asnier jusques à la porte Saint-Anthoine, laquelle avons trouvé en quelques endroits nette, et en d'autres pleines de bouës et immondices ; et en oultre devant diverses maisons veu plusieurs taz d'ordures comme vuidanges de caves, gravois, fumiers, cendres et maschefers, que ledit Le Picart a dit et soutenu n'estre tenu ny subjet de les oster, n'estant comprises dans son contract et traitté avec Sa Majesté en son conseil ; mais que c'estait à faire aux propriétaires des maisons d'où ils sortaient, suivant les règlements de police.

Rue de Jouy, etc...

Les quatre rues des advenues de la dite place Royale, la plus part d'icelles veû ordres et salles.

Rue de l'Echarpe blanche, dans laquelle avons veû ung attelier de pauvres qui semble empescher que l'on ne puisse à présent oster les bouës et immondices qui y sont à présent : ce que néangmointz le dit le Picart s'est chargé de faire faire au plustost ; au bas de laquelle est ung esgoust qui entre dans le dit grand acqueduc ou esgoust couvert susdit.

Rue de l'Esgoust couvert allant depuis le carre-four Saint-Paul jusques à la porte du Temple, laquelle rue avons trouvée pleine d'immondices et bouës à demy seiches, mises sur un des costés de la dite ruë et l'embouchure de l'esgoust ou acqueduc bouché par le moyen des dites boues, qui fait que l'eau n'ayant son coulement par dedans le dit esgoust, regonfle jusques au haut de la dite rue, qui cause une grande vapeur puante qui pourrait causer quelque contagion aux habitans des environs de la dite rue ; c'est pourquoy m'ont les ditz habitans requis de faire faire le dit nettoyement d'icelle rue, et le desbouchement dudit esgoust en bref ; ce que sur ce subject de plainte le dit Picart a promis de le faire faire au plus tost en ce qui est de la dite embouchure seulement, et non plus avant, disant n'y estre obligé pour ce que le dit esgoust est encombré et plein d'immondices auparavant son traité ; ce que pourtant il serait très nécessaire de faire nettoyer le dit esgoust d'un bout à l'autre auparavant que d'y laisser accumuler davantage d'immondices, que l'on ne pourra

sans difficultés oster sans rompre le dit acqueduc, qui causerait une perte de deniers qui se peuvent espargner par la diligence qui sera apportée au nettoyement du dit esgoust.

Rue Sainte-Catherine aucunement nette, sinon que en quelques endroits avons veu quelques taz d'ordures et gravois provenans des bastiments, tant de Sainte-Catherine que d'autres.

Rue du Roy de Sicile, etc.

Pièce justificative n° 3

Archives Nationales. S. 1024. 15 mars 1643.

Contrat d'aliénation devant Demant, notaire à Paris, par Paul de *Boulogne*, comme fondé de procuration de M. Raphaël de *Boulogne*, son frère, Prieur commandataire dudit Prieuré (Sainte-Catherine du Val des Ecoliers) à M. Michel *Larcher*, Premier Président de la Chambre des Comptes, à Paris, de différentes places dépendant du Jardin, en la rue de l'Egoût, contenant 505 toises de superficie, moyennant 900 livres de rente et 10 sols de cens.

Pièce justificative n° 4

Archives Nationales. S. 1024. 12 août 1660.

Nous, né Auguste *Servuien*, abbé des abbayes de Saint-Jouin, prieur de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers à Paris, avons permis et accordé, permettons et accordons à M. de Villacerf, conseiller du roi en ses conseils, premier maître d'hôtel de la reine, de faire construire une petite porte pour entrer de sa maison où il est à présent demeurant, sise dans la rue de l'Egout, dans le jardin qui est dans l'enclos du prieuré, à la charge toutefois que la présente permission, ne pourra tirer à conséquence, et que ledit seigneur de Villacerf ne s'en servira que pour sa commodité seulement et qu'il en jouisse. Et en cas que nous jugions de la faire boucher, ledit seigneur de Villacerf sera tenu à remettre en état et sera condamné aux frais et dépens toutes les fois cognantes que bon nous semblera après simple réquisition sans aucune formalité de justice. En foi de quoi nous avons signé la présente à Paris, le 12e jour d'août 1660.

Augustin Servuien

Je, soussigné né, reconnais que M. l'abbé Servuien, prieur du prieuré de Saint-Catherine du Val des Ecoliers m'a accordé la permission dont copie est ci-dessus écrite, que je promets exécuter à la première réquisition qui m'en sera faite, fait à Paris le 12e jour d'août 1660.

COLBERT de VILLACERF

Pièce justificative n° 5

Archives Nationales S. 1024

8 mars 1677. — 20 août 1644. — 21 janvier 1645. — 18 janvier 1646. — 21 avril 1646. — 17 mai 1646.

Expédition sur parchemin d'un contrat d'aliénation par M. Augustin *Servuien*, prieur commandataire de Sainte-Catherine au profit de M. Colbert de Villacerf, de 220 toises de terrain, dépendant de son jardin prieurial pour agrandir le dit hôtel de Villacerf moyennant 14.868 livres.

Des 505 toises, M. *Larcher* en a vendu 125 1/2 à M. de *Villequerot* et M. *Daumanl* par deux contrats à M. *Villedo*, 80 toises.

Des 80 toises, M. *Villedo* en a vendu au sieur *Daumant* 24 toises 1/2 qui, jointes aux 125 qu'il avait, égalent 150 toises.

Don par M. de *Villequerot* au dit prieuré des 150 toises chargées, dit le titre de 300 francs de rente à raison de 40 francs par toise et de 49 pour les 24 toises 1/2 de M. *Villedo*

Au moyen desquelles....................		505 toises
Mlle de *Rouën*............................	150 toises	
M. de *Villedo*............................	55 toises 1/2	= 205 toises 1/2
Reste à M. *Larcher*......................		299 toises 1/2

sur lesquelles est construit l'hôtel de Villacerf, feu M. *Villacerf* ayant épousé la fille de M. le Président *Larcher*.

Mlle de *Rouën* représentant M. de Villequerot

Des 900 livres de rente elle en doit..............................	300 l.
M. *Villedo*..	500
reste des 900 livres de rente de par Larcher..........................	100 — 10s
	900 — 10s

Pièce justificative n° 6

Archives nationales S. 1022

Par acte passé devant Mélin, notaire à Paris, le 10 juillet 1700,

Appert Dame Marie Jeanne *Larcher*, veuve de M. Edouard *Colbert*, chevalier, marquis de *Villacerf* et de *Payens*, et à avoir dit et reconnu être propriétaire pour les portions ci-après déclarées : D'un grand hôtel où elle est demeurante, dite rue de l'Egoût, consistant en plusieurs appartements, cour, jardin, appartenances et dépendances à elle appartenant, savoir ledit hôtel pour moitié au total de son propre et un quart au total à cause de la communauté de biens qui a été entre elle et ledit défunt seigneur son mari, l'autre quart à la succession dudit seigneur et ledit jardin pour moitié à cause de la communauté d'une partie d'icelui, l'autre à ladite succession et pour trois quarts dans l'autre partie dudit jardin appartenant à ladite dame Colbert ci-dessus, savoir : moitié de son propre, un quart CO[e] commune et l'autre, appartenant à ladite succession.

Et que sur les dits lieux, le Prieur de Sainte-Catherine aura droit à 10 livres de cens et 100 livres de rente.

Pièce justificative n° 7

Archives nationales. — S. 1022. 3 février 1742.

A tous ceux que ces présentes lettres verront Gabriel-Jérôme de *Bullion*, chevalier comte d'*Esclimont*, seigneur de *Wideville-les-Pères*, *Mareille*, *Moulainville* et autres lieux, maréchal des camps et armées du roi, conseiller en tous ses conseils, prévôt de ville, prévôté et vicomté de Paris, conservateur des privilèges royaux de l'Université de la dite ville. Salut. Scavoir Faisons que par devant MM. François *Langlois* et Jean-François *Jourdain*, conseillers du roi, notaires à Paris, furent présents sieur *Antoine*, doyen de *Fresnes* demeurant à Paris au petit Palais du Luxembourg, rue de Vaugirard, quartier Saint-Germain des Prés, paroisse Saint-Sulpice au nom et comme procureur de haut et puissant seigneur M. Gilbert-Henri-Amable de *Vegny d'Arbouze* chevalier seigneur marquis de Villemont Saint-Genèze, baron de *Zazel*, mestre de camp de cavalerie, ci-devant exempt des gardes du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur du duché de Montpensier au nom comme gardien noble tuteur naturel et légitime administrateur, suivant la disposition de la coutume d'Auvergne de M. *Vegny*, âgé de vingt-deux ans et demoiselle Charlotte de *Vegny*, âgée de seize ans, le tout ou environ, seuls enfants de lui et de feue haute et puissante dame *Marie-Geneviève Colbert de Villacerf* son épouse.

2° De haut et puissant seigneur M. Henri-Jacques Coignet comte de Courson,

grand bailli d'Auxerre, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, au nom comme tuteur de M. Henri-Pierre-Gilbert Coignet de *Courson*, âgé de neuf ans ; Gaspard-Marie-Victor *Coignet* de *Courson*, âgé de quinze ans, et demoiselle Marie-Emilie *Coignet* de *Courson*, âgée de seize ans le tout ou environ seuls enfants de lui et de défunte haute et puissante dame : Marie-Charlotte *Colbert de Villacerf*, son épouse suivant la sentence du baillage au siège précordial d'Auxerre, homologation de l'avis des parents et amis des dits sieurs et demoiselle, mineurs du 10 mars 1733 contenant l'acceptation faite ledit seigneur de Courson de la dite charge de tuteur.

3° De haut et puissant M. Antoine-Philibert, comte de *Groslier*, marquis de Treffort au nom et comme fondé de procuration de haute et puissante dame Gabrielle-Claude *Colbert de Villacerf*, son épouse passée, par la dite dame au seigneur son époux pour son autorisation devant Delanon, notaire à Paris et son confrère le 1[er] juin 1733 desquels seigneurs de *Villemont*, comte de *Courson* et de *Groslier*, ledit sieur Doyen, son fondé de pouvoir en procuration générale pour toutes les affaires de la succession de M. le marquis de *Villacerf* ci-après nommé passé devant ledit M[e] Delalonde, notaire et ses confrères à Paris, le 5 avril 1739.

Sieur Jacques de *Villemandy*, intendant des maisons et affaires de M. le duc de *Luynes*, demeurant à Paris, rue Saint-Dominique, quartier Saint-Germain-des-Prés, paroisse Saint-Sulpice, au nom et comme défendant et portant fort de haut et puissant seigneur M. André Joseph *Des Friches*, marquis Doria, capitaine de cavalerie au régiment de Brissac en qualité de tuteur de M. Marie-Marguerite-François-Firmin, son fils unique, et de haute et puissante dame Marie-Anne *Colbert de Villacerf*, son épouse.

Lesquels sieurs *Doyen* et de *Villemandy* es dits noms ont reconnu que la maison ou grand hôtel, appelé Villacerf, située à Paris, rue de l'Egout, qui appartenait à défunt M. Edouard Colbert, chevalier, marquis de *Villacerf* et autres lieux, conseiller d'Etat, premier maître d'hôtel de M[me] la duchesse de Bourgogne, surintendant et ordonnateur général des bâtiments et jardins de Sa Majesté arts et manufactures et à dame Marie-Geneviève *Larcher* son épouse, et pour raison duquel hôtel la dite dame de Villacerf avait passé titre nouvel et déclaration au prieur Sainte-Catherine devant Melin, et son confrère notaires à Paris, le *10 juillet 1700*. Est à présent possédée et en appartient par indivis aux sieurs et demoiselle de Villemont, sieurs et demoiselle Coignet de Courson et à la dite dame de Groslier, comme seuls héritiers, les dits sieurs et demoiselle de Villemont, purs et simples et les autres par bénéfices d'inventaire de défunt haut et puissant seigneur Pierre-Gilbert Colbert, marquis de Villacerf et de Payens, conseiller du roi et en son conseil

d'Etat et premier maître d'hôtel de la Reine, leur père en ayant au moyen de la renonciation faite à la succession de la haute et puissante dame, Marguerite *Colbert de Villacerf*, veuve de haut et puissant seigneur François Emmanuel de *Courson*, comte de *Levilly*, colonel du régiment de Béarn, par acte passé devant Delaleu, notaire, le 3 juillet 1733, insinué à Paris, par Thierry le 4 dudit mois et par-devant ledit seigneur marquis de *Doria*, en leur dite qualité de tuteur dudit seigneur son fils, par acte passé devant Delaleu et son confrère, notaires à Paris, le 24 mars 1734 insinué le 8 juin suivant lequel seigneur Pierre-Gilbert *Colbert* était propriétaire de la totalité de ladite somme et hôtel en qualité de légataire universel de feu messire Edouard *Colbert* et dame Marie-Geneviève *Larcher*, son épouse, ses père et mère à l'égard de l'autre moitié elle appartient audit seigneur de *Doria*, mineur, au moyen du délaissement qui lui en a été fait pour le remplir de partie de la dot, de ladite dame sa mère par lesdits seigneurs et dame héritiers dudit seigneur Pierre-Gilbert *Colbert* par contrat passé devant Delaleu notaire et son confrère, à Paris le 16 avril 1739.

Et que la dite maison est la censive du Prieuré de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers à Paris et chargé envers iceluy de dix sols de cens portant lots et vente saisie et amende, de sorte que ladite maison est chargée indivisement et solidairement envers ledit prieur de 100 cens de rente foncière et non rachetable.

A ces causes lesdits sieurs *Doyen* et de *Villemandy*, es dits noms promettent et obligent lesdits seigneurs et dames, pour lesquels ils agissent en dite qualité envers haut et puissant seigneur M. *Aymard* Chrétien-François-Michel *Nicolay*, chanoine de l'Eglise de Paris et prieur commandataire dudit prieuré de Sainte-Catherine et à ses successeurs prieur dudit prieuré, de leur payer et continuer les dits cens et rente aux termes qui sont dans leurs baux et si longtemps qu'ils seront propriétaires de tout ou partie de ladite maison ou hôtel de Villacerf, suivant et conformément au titre nouvel et déclaration des énoncés en date de juillet 1700 et aux autres titres desquels demeurent en leur force et vente. Ce qui a été accepté par le dit seigneur abbé de Nicolay, demeurant à Paris, place Royale, paroisse Saint-Paul, lequel a reconnu avoir reçu desdits sieurs Doyen et de Villemandy la somme de 201 livres pour les arrérages desdits cens et rente échus et dus jusques en décembre dernier dont quittance.

A fait et donné plein pouvoir et entière mainlevée de la saisie-arrêt faite à la requête dudit seigneur abbé de Nicolay, entre les mains de M. Daudry, conseiller d'Etat, intendant des finances, qui tient ledit hôtel à loyer le 17 août 1741, courant qu'elle demeurent sans effet et que ledit sieur Daudry,

paie et vide ses mains en celle de qui il appartiendra quoy faisant décharge, reconnaissant ledit seigneur abbé de Nicolay, que les dits sieurs Doyen et de Villemandy, lui ont remboursé par moitié la somme de 22 livres 1 sol 6 deniers qu'il a payé à son procureur pour les frais qu'il a faits sur la dite pairie.

Observant lesdits sieurs Doyen et de Villemandy, pour servir entre eux et que de raison et que ladite somme de 201 livres par eux et de faire payer, il en a été fourni par le sieur Doyen 50 livres 5 sols et cens et 50 livres 15 sols par ledit sieur de Villemandy. Et pour l'exécution des présentes, dont il sera fourni incessamment la grosse audit seigneur abbé de Nicolay, sur lesdits sieurs Doyen et de Villemandy et dits noms ils ont élu leur domicile irrévocable hôtel de Villacerf, auquel lieu ils conservent la validité de tous exploits et autres actes de justice comme s'ils étaient faits et donnés à leurs personnes et vrai domicile. Promettant exécution des présentes pour l'obligation et hypothèque de tous leurs biens meubles et immeubles parce qu'ils ont promis à la justice et contrainte au Châtelet de Paris.

Renonçant à toutes choses contraires à ces présentes lesquelles ont été scellées par ledit M. Jourdain, notaire, et furent passées à Paris en études, le 3 février 1742 après-midi. Et ont signé avec Langlois et Jourdain, notaires, la minute des présentes demeurées audit M. Jourdain, notaire.

Pièce justificative n° 7 bis

Archives de la Seine
Minute de Lettres de ratification, n° 21. 8.

Grande maison rue des Egouts Saint-Paul, appelée l'Hotel de Villacerf, batiment, cour et dépendances

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre :

A tous ceux que ces présentes Lettres verront, salut. Jean-Antoine *Lesueur*, bourgeois de Paris, demeurant rue Culture-Sainte-Catherine, paroisse Saint-Paul.

Nous a fait exposer que par contrat passé devant Jourdain et son confrère, notaires à Paris, le 28 août 1773, duement insinué, il a acquis de Nicolas-Charles de *Maton*, chevalier, seigneur de *Bercy* et autres lieux, notre fon^re^ et nos conseils, Maître des Requêtes, honoraire de notre hôtel et D^lle^ Marie-Françoise *Taschereau* de *Baudry*... de lui autorisée, demeurant à Paris, rue de Thorigny, paroisse de Saint-Gervais ; Marie-Philippe *Taschereau* de *Baudry*, veuve

d'André *Pottier* de *Novion*, chevalier seigneur marquis de *Grignon*, V. Germain et autres lieux, notre fon^re^ en tous nos conseils, président honoraire du départ. de Paris, et de Françoise-Jeanne *Taschereau* de *Baudry*, veuve de Marie-Jacques marquis de *Bréant*, vicomte de *Lisle*, maréchal de nos camps et armées, inspecteur général d'infanterie et chevalier de Saint-Louis. Une grande maison appelée l'hôtel de Villacerf, sise à Paris, rue des Egouts, consistant en un grand bâtiment entre cour et jardin, deux bâtiments en aile, remise, cuisine, cave, jardin et autres appartements et dépendances, ainsi qu'elle poursuit et comporte en rien, excepté tenant d'un côté à la dame de *Feuquières* ou feu rep^t^ et au jardin du prieuré commanditaire de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers, d'autre exposant du nord à Baron et par-devant la rue des Egouts.

La vente moyennant le prix et la somme de soixante-deux mille livres, comprises deux mille livres formant le capital d'une rente foncière de cent livres. Et aux charges ordinaires et accompagnées pour en jouir en toute propriété et hors et ayant cause comme chose lui appartenant à compter du 1er juillet précédent, lesquels de maison, jardin et dépendances appartenant indivisément D^ers^ susnommés et à chacun pour un tiers; savoir, à la dame de *Bercy* en qualité de légataire universelle pour un tiers de dame Philippe *Taboureau* sa mère à son décès, veuve de Gabriel *Taschereau*, chevalier, seigneur de *Baudry* et autres lieux, ancien intendant des Finances et fonctionnaire d'Etat, suivant le testament olographe de la dame de *Baudry* au 10 juin 1756, déposé à Me Bronod, notaire à Paris, le 27 mai 1763, dûment contrôlé et insinué l'exécution desquels, testament, acte consenti et la délivrance des legs universels et particuliers y portées faite par un acte passé par devant Delaleu, notaire, le 26 janvier 1764, par les dames de *Novion* et de *Brébaut*, en qualité de seules et uniques héritières, chacune par moitié, de la feue dame de Baudry, leur mère, au moyen de la renonciation faite à la succession par la dame de Bercy, par acte du 12 décembre 1763. Et encore les dames de *Novion* et de *Brébaut*, en qualité de légataires universelles de chacune pour un tiers de la dame feu de *Baudry*, suivant le testament sur date ayant annulé les qualités d'héritières et de légataires de laquelle maison et dépendances de la dame de *Baudry* était propriétaire au moyen de l'acquisition qu'elle avait faite par contrat passé devant Bronod le notaire à Paris le 12 juin 1755 du fondé de pouvoir de Marie-Marguerite-Françoise *Des Friches*, comte *Doria*, chevalier marquis de *Payens*, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie au régiment de Dampierre; d'Henry-Pierre-Gilbert *Coignet*, chevalier comte de *Courson*, grand bailli d'Auxerre, major du régiment de Bourgogne cavalerie; de Gaspard, Marie-Victor *Coignet*, chevalier de *Courson*, capitaine à la suite du régiment; de demoiselle Marie-Emilie *Coignet* de *Courson*, demoiselle majeure; de fondé de pouvoir

de demoiselle Claude-Gabrielle *Colbert de Villacerf*, femme d'Antoine-Philibert, chevalier, marquis de *Grollier* et *Treffort*, enfin du fondé de pouvoir de Pierre-Gilbert-Philippe de *Végny*, marquis de *Villemont*, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Roussillon, grand bailli et gouverneur du duché-pairie de Montpellier.

Tous, lesquels susnommés étaient propriétaires d'une maison, jardin et dépendances de la manière ainsi qu'il est plus au long énoncé au contrat dont l'extrait aux termes de notre édit de juin 1711 a été exposé pendant deux mois en l'audience du Châtelet suivant certificat de Desprez, greffier, du 15 janvier, annexé à la présente minute et pour l'exposant jouir de sa maison, jardin et dépendances.

Pièce justificative n° 8

Archives de la Seine

MAISON ET DÉPENDANCES, RUE DES EGOUTS SAINT-PAUL

Minute des lettres de ratification n° 3572

Au nom de la République,

A tous ceux que ces présentes lettres verront ; Salut.

Pierre-Nicolas *Tailleboscque*, mercier, à Paris, demeurant rue de la Haumerie, au coin de cette demi-section des Lombards.

Nous avons fait exposer que par contrat, passé devant *Doulet*, notaire à Paris et son confrère, le *deux septembre 1793*, dûment enregistré le lendemain par *Blaise*. Il a acquit de Jean-Antoine *Lesueur Florent*, ancien entrepreneur des ponts et chaussées, demeurant à Paris, rue *St-Antoine*, vis-à-vis celle des *Balets*, section de l'*Arsenal* :

1° Une maison située à Paris, rue des *Egouts Saint-Paul*, appelée l'hôtel de *Villacerf*, consistante en une grande cour, corps de logis sur le devant avec bâtiments en aile autre corps de logis. Sur le derrière, remise, écurie, jardin et autres dépendances appartenant à ladite maison ;

2° Cinq lignes d'eau faisant moitié de dix lignes à prendre au regard de la fontaine d'eau, devant *Sainte-Catherine* ; dont la concession a été faite par devant le bureau de la ville de Paris, aux différents propriétaires de ladite maison ;

3° Et le réservoir dans lequel cinq lignes d'eau viennent se décharger ;

4° Et enfin la moitié en propriété de tous les tuyaux de plomb et robinets servant à amener lesdites eaux telles et ainsi que tout plus amplement désigné aux contrats se poursuit et emporte sans exception.

La dite vente faite moyennant le prix de soixante-dix mille livres compris 2.000 formant le capital de 100 francs de rente foncière et aux charges des ordinaires et accoutumés pour en jouir en toute propriété hors et ayant cause comme de chose lui appartenant à compter du jour et aux termes portés aux contrats lesquels maison, jardin et dépendances appartenant au moment de l'acquisition qu'il en a faite par contrat passé devant Jourdain, notaire à Paris, le 28 août 1773, de Nicolas-Charles *Malon* de *Bercy*, et Marie-Françoise *Taschereau* de *Beaudry*, veuve d'André *Pottier* de *Novion* et de Françoise-Jeanne *Taschereau* de *Beaudry*, veuve de Marie-Jacques de *Bréhant* lesquels en étaient propriétaires savoir : la demoiselle de *Bercy* pour un tiers en qualité de légataire particulière universelle, pour pareille portion de Philippe de *Taboureau*, sa mère, veuve de Gabriel *Taschereau* de *Beaudry*, suivant son testament olographe du 10 juin 1756 déposé pour minute à *Bronod*, notaire à Paris le 27 mai 1763 dûment contrôlé, insinué et confirmé par la demoiselle, reçu par le même notaire le 20 mai an 1756, l'exécution desquels le testament et codicile a été consentie et la délivrance des legs universels et particuliers faite par la veuve et demoiselle *Pottier* et de *Novion* et dame de *Bréhant* seules et uniques héritières chacune par moitié de la feu dame de *Beaudry*, leur mère ayant annulé la qualité d'héritière et de légataire universelle de leur mère au moyen de la renonciation faite par la demoiselle de *Bercy* à la succession de la dame de *Beaudry* sa mère, par lesquelles les dames *Pottier* de *Novion* et *Bréhant* étaient propriétaires de chaqune un tiers, de la maison et dépendances, dans les qualités par elles prises dans l'acte de délivrance du legs, passé devant Delaleu, notaire, le 26 janvier 1761. Et la dame de Beaudry mère était propriétaire de la maison de la manière qui suit :

Pièce justificative n° 9

Archives de la Seine n° 2275

QUARTIER DU MARAIS RUE DE L'EGOUT SAINTE-CATHERINE DU VAL

Larbalétrier Madeleine-Louise, décédée le... laissant pour légataire universel *Hamel* Antoine-Laurent-Marie, négociant rue Saint-Denis, n° 133. Ce dernier a vendu le 10 septembre 1822, à Noël-Jeanne-Marie de *Pillas*, dit *Piat*, y demeurant, laquelle a vendu le 9 avril 1827 à *Barthélemy* Remy, marchand de vin, rue Poissonnière, n° 29, et à *Desplanches* Jeanne Denise, sa femme. *Barthélemy* est décédé le 4 décembre 1839. Le 20 juin 1840 la veuve et les enfants ont fait adjuger l'immeuble à *Hermann* Constant négociant, 10, rue Quincampoix, décédé le 20 novembre 1855, laissant pour héritiers son père et ses deux frères, Louis et Emmanuel.

Le Gérant responsable : A. CALLET

Imp. BONVALOT-JOUVE, 15, rue Racine, Paris.

LA CITÉ

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus
(Vieux dicton Parisien)

SOMMAIRE

6me ANNÉE

N° 24 — Octobre 1907

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

En vente à la Librairie Ancienne, H. CHAMPION, Éditeur

EXPERT PRÈS LE TRIBUNAL

5, Quai Malaquais, PARIS



LES LIONS ROYAUX

Des Hôtels Saint-Paul et des Tournelles

Les événements actuels du Maroc donnent un regain d'actualité aux achats de lions et bêtes sauvages faits « au Royaume de Fez et autres lieux de Barbarie » pour le compte des Rois de France qui prenaient grand plaisir à élever dans les parcs de leurs châteaux et maisons de plaisance des animaux de toute espèce. Avant le XVI[e] siècle il y avait, à Paris, deux ménageries, l'une au Louvre, l'autre à l'Hôtel Saint-Paul.

Charles V était très amateur des animaux exotiques et indigènes : *Sauval* écrit : « On ne doit pas s'étonner si je dis que dans ces maisons royales il y avait un *papegai* (perroquet), des tourterelles, des cages d'oyseaulx, des volières, des sangliers, des lions et des *lices.* »

Le Roi fit faire à l'Hôtel Saint-Paul (1) une cage octogone fermée de fil d'archal pour mettre son papegai.

L'Hôtel Saint-Paul était immense, ces cages et ces volières étaient en bordure des très grands jardins « plantés d'un millier

1. Sur l'emplacement actuel de la rue des Lions.

de ceriziers, de lavandes, de rosiers blancs et rouges, de poiriers, de lauriers ».

Le Dauphin donne en 1364 cent huit sous parisis à un valet qui lui avait apporté trois petits chiens de la ville de Douai.

« *Guillaume Seguier*, garde des lions du Roy nostre sire, confesse avoir eu et reçeu des trésoriers du Roy, nostre sire à Paris par la main de *Pierre de Soissons*, changeur du trésor, la somme de soixante francs d'or pour la garde et despens des lions pour ce présent mois de juillet, desquels soixante francs d'or ledit Guillaume se tint à bien paiez. Quitant, etc., Constant, etc, Obligeant, etc, Renonçant, etc. Fait l'an mil CCCLX-seize, le mardi vingt-neuf jours de ce mois de juillet. Signé *G. Acart* (1). »

Ces lions firent une impression profonde sur le peuple parisien, c'étaient les premiers que l'on voyait en Europe, le bon populaire allait voir les lions du Roi comme on va aujourd'hui au Jardin des Plantes voir leurs congénères. La Ménagerie était célèbre, lors de son voyage en France, en 1378, l'Empereur d'Allemagne s'empressa d'aller voir les lions.

Les miniaturistes et les enlumineurs du temps s'empressèrent d'aller copier ces bêtes monstrueuses dont ils donnèrent le dessin dans les manuscrits qu'ils illustraient.

Il existe à la *Bibliothèque Nationale* et à celle du *British Museum* deux livres admirables, l'un *la Bible Moralisée*, l'autre *la Cité de Dieu* de *saint Augustin*, livre d'heures de Charles V.

C'est d'après ces manuscrits que les deux lions dont nous donnons « la portraiture » ont été dessinés.

Nous trouvons dans le livre de *F. Bournon*, L'HOTEL SAINT-PAUL : « X francs a un vallet qui garde nos tourterelles. 1377 XX francs a *Jobin d'Ays* qui garde nos rossignols. » En la même année « en la caige de Hesdin, la plus grande du royaume et en la caige du Roy a Saint-Paul oiseaulx en purent être couvez. »

1. Original sur parchemin, Bib. nat. *Pièces originales, 2671*, dossier 5942, N° 2.

Dès 1362, le roi avait fait installer au milieu de ses jardins un *saumoir* ou *saumonoir*, vaste bassin de forme ronde entouré d'une balustrade à hauteur d'appui. Au milieu s'élevait un lion en pierre, qui jetait peut-être de l'eau par sa gueule. Le bassin contenait probablement des saumons.

La Ménagerie Royale était déjà célèbre au XIVe siècle et on allait voir les sangliers et les lions du roi.

En 1463, damoiselle *Padlon* reçut 250 livres pour la garde des lions de l'Hôtel Saint-Paul. Ces lions furent les derniers hôtes de l'Hôtel ; ils y étaient encore en 1487 quand l'Hôtel était déjà abandonné. Il fallut construire des « trapes et cloisons » pour les empêcher d'aller vaguer dans les rues.

Ils furent transférés à l'Hôtel de Tournelles où d'autres collègues vinrent les retrouver.

Les princes de la maison de Valois, Charles IX notamment, qui furent de grands chasseurs, multiplièrent les parcs. François Ier en établit de nouveaux à l'Hôtel des Tournelles, dans les bois de Boulogne, de Rambouillet et de Chambord.

Le 5 avril 1532 (1533) *Pierre de Piton*, seigneur dudit lieu, Gentilhomme de l'Hôtel du Roi, Ambassadeur vers le Roi de Fez, reçut deux sommes : l'une de 1.000 livres pour subvenir et satisfaire aux frais et dépenses d'un voyage au Maroc et autres lieux de Barbarie, l'autre de 400 livres tournois pour par lui être employées en l'achat et recouvrement de « diverses sortes. oyseaulx, bestes et autres nouvelletés qu'il verra et trouvera ès dits pays, propres à apporter au Roi ».

L'année suivants, le 23 février, *Josse de la Plancque*, Docteur en médecine, ordonné pour la cure et guérison des maladies, reçut la somme de 40 livres tournois « lui ordonnée en déduction de ce qui pouvait lui être dû à cause de la nourriture, entreténement d'une *louve* (probablemeut une femelle de chacal) *ung lyon, troys autruches* et *quastre lesvriers* apportez

du Royaume de Fez et mis en l'Hôtel des Tournelles » (1).

On ne négligeait donc rien pour maintenir en bon état de santé ces bêtes précieuses, et devant leur « écurie » en avait



disposé une cour avec un jardin clos de murs qui « de toute

1. Sources inédites de l'*Histoire du Maroc.*

ancienneté » avait été appropriée « pour les mettre esbattre, mesmement les petits, comme il appert des lettres patentes du Roi Charles ». Bien entendu, des précautions étaient prises pour que les jeux de ces dangereux pensionnaires fussent isolés du public ; aussi s'explique-t-on mal comment le « mercredi des fêtes de Pentecôte » de l'année 1490, un sieur Gazeau, charpentier de son état, qui habitait près de « l'Hôtel des lions du roi », conçut la sotte fantaisie de pénétrer dans ce logis, de « hausser la harce coullisse », et de chasser à coups de trique une des petites lionnes hors de sa cage et jusque dans la cour attenante à l'Hôtel Saint-Paul. D'abord intimidé, l'animal rebroussa chemin et, sautant sur un mur bas, réussit à regagner le toit de sa cage. Mais l'enragé Gazeau, qui la poursuivait, saisit la lionne par la queue, la jeta dans le jardin qui joignait son logis, y sauta après elle et se mit à la frapper de plus belle. Cette fois, le fauve se retourne et, allongeant brusquement la patte, enfonce ses griffes dans la jambe du téméraire, que les gardiens de la ménagerie accourus au bruit dégagent à grand'peine de cette périlleuse situation.

Avouons que si les choses se sont passées de la sorte, Gazeau eut mauvaise grâce de se plaindre. Il n'en est pas moins certain qu'il formula une demande en dommages-intérêts qu'il présenta au Parlement de Paris, et que, pour la soutenir, son avocat fournit de cette étrange aventure une version tout à fait différente de celle que s'efforçait d'accréditer Sabrevoys, gardien de la Ménagerie. Sans prétendre se prononcer, il faut bien reconnaître que le récit d'Etienne Gazeau est le plus vraisemblable des deux. Donc, ce mercredi, s'il faut l'en croire, par suite d'une négligence des serviteurs du « gouverneur » des lions du roi, la porte de la cage ayant été mal fermée sans doute, les lionnes réussirent à s'échapper et sautèrent dans un jardin contigu à l'Hôtel Saint-Paul, « où il y avait plusieurs menagiers qui en furent fort esbahis ».

Témoin de cet incident, la femme de Sabrevoys crie à l'aide et, en bon voisin, Gazeau d'accourir. Il voit les lions errant dans cet enclos qu'un petit mur sépare seul de l'Hôtel Saint-Paul, redoute un malheur, appelle du monde et, se croyant suivi, pénètre bravement dans le jardin. A cet instant une des lionnes saute sur la crête du mur, Gazeau la saisit et la rejette à terre, elle bondit une seconde fois, et, lui, insouciant du péril, l'attrappe par la queue ; alors la bête furieuse se retourne, le renverse et de ses griffes lui perce la cuisse de part en part. Mais c'était un hardi compagnon que ce charpentier, car sans perdre la tête, nouveau Milon, il plonge la main dans la gueule du fauve « bien fiyé et demy », lui saisit la langue et laisse aux gardiens le temps d'arriver, qui bâillonnent l'animal et le réintègrent dans sa cage.

Il fallut bien six semaines à ce vaillant homme pour guérir ses plaies et comme il n'était pas riche, il commença par demander une « provision » aux époux Sabrevoys, qui refusèrent de la lui donner. Alors Gazeau « bailla requête » à la cour de parlement, qui renvoya les parties devant le prévôt de Paris. Ce magistrat condamna le « garde et gouverneur des lions du Roi, à verser au plaignant une indemnité provisoire de 4 livres pour médicaments ; Sabrevoys en appela au Parlement, mais Gazeau protesta que cette appellation n'était recevable, vu que son adversaire avait la garde des lions, touchait des gages de ce chef et devait être tenu du dommage que sa négligence avait causé. A quoi l'avocat de Sabrevoys répliqua que l'appel interjeté par son client était parfaitement fondé et que, dans son duel contre la lionne, Gazeau était l'imprudent agresseur qui avait mauvaise grâce à se plaindre si l'animal avait riposté de la manière qu'on savait, que *defensio conceditur animalibus brutis.*

Nous ignorons quel fut l'arrêt.

A. Callet.



LE

Cimetière paroissial de St-Gervais

ET SES CHARNIERS

Par Lucien LAMBEAU (1)

III

Charniers et épitaphes. — Les anciens règlements relatifs aux sépultures. — Utilisation actuelle des ossuaires. — Les emprises sur le cimetière. — Cercueils de plomb.

En ce qui concerne les charniers, on les trouve complètement indiqués dans le plan terrier du Roi de 1700, sous la forme de casiers épousant les lignes des deux côtés du triangle du cimetière formés par les maisons des rues du Pourtour et des Barres. Aucun de ces charniers n'est adossé au côté nord de l'église. Les deux portes men-

1. (Suite et fin) Voir le commencement au Bulletin n° 23 (juillet 1907).

tionnées plus haut sont clairement dessinées dans ce plan ; l'une, près du portail de l'église ; l'autre, sur la place Baudoyer, près de l'encoignure de la rue des Barres.

La Bibliothèque historique de la Ville de Paris possède un épitaphier manuscrit, paraissant dater XVIIIe siècle, contenant les principales sépultures existant dans les églises de la capitale. Il est malheureusement fort incomplet et, pour le cimetière et les charniers de Saint-Gervais, nous n'y avons trouvé que les épitaphes suivantes :

« Tombe sous les charniers :

« Cy gist honorable homme Baltazar Allonnard, vivant Me Maçon et bourgeois de Paris, qui décéda le 11e juin 1637. Priés Dieu pour luy. »

« Epitaphe dans les charniers :

« Cy devant gist vénérable et docte personne, Mre Jean Vincent, en son vivant prestre chapelain en l'église de céans, natif du Puvins diocèze de Rouën lequel trespassa le Dimanche 14e jour de juin 1529. Priés Dieu pour luy et pour tous trespassés. »

« Epitaphe de pierre sous les charniers proche la porte au-dessous d'un vieil tableau :

« Cy devant ce tableau gist Pierre Boyvin, en son vivant marchand tanneur et Bourgeois de Paris, et Guillemette Danes sa femme, laquelle trespassa le 25e jour de may 1489 et le d. Pierre Boyvin qui trespassa le Dimainche 10e jour de Septembre 1493. Priés Dieu pour l'âme d'iceux. »

« Epitaphe sous les charniers :

Considérons les mondaines ordonnances
Et les tourmens qui nous font oubliés
Ayons toujours mémoires et souvenance
Car bien souvent nous sommes oubliés ! (1)

Les sépultures que nous venons d'indiquer sont les seules que mentionne l'Epitaphier en question, concernant le cimetière et les

1. *Tombeaux et Epitaphes des personnes illustres, nobles et autres inhumées dans les Eglises de la ville et des faubourgs de Paris* (Manuscrit de la Bibliothèque historique de la Ville, t. I, n° 11479. *Eglise Saint-Gervais*, p. 429).

charniers. Nous devons dire, pourtant, qu'il contient l'indication de nombreuses inscriptions se rapportant à des personnes inhumées dans l'église même.

Il existe, à ce sujet, plusieurs règlements édifiés par la fabrique de Saint-Gervais, qui montrent les prix demandés pour les inhumations de cette paroisse.

Dans le règlement de 1675, dont nous donnons des extraits à nos annexes, on voit que, sous les charniers, il en coûtait quinze livres pour un cercueil de plomb et cinq livres pour une bière ordinaire.

Dans le cimetière, l'enterrement ne coûtait rien.

Nous déduisons de ces indications que les charniers n'étaient pas seulement des bâtiments dans lesquels on entassait les ossements retirés des fosses communes, mais aussi des sortes de chapelles ouvertes, de galeries consacrées, où il était possible d'être inhumé directement.

Dans le règlement de 1709, dont nous reproduisons aussi des extraits aux pièces justificatives, le tarif était sensiblement relevé. Sous les charniers, pour l'inhumation d'un cercueil de plomb, il fallait verser trente livres, et quinze livres pour un coffre de bois.

Dans le cimetière proprement dit, les inhumations étaient gratuites, mais le fossoyeur et le sonneur avaient droit à certaines rémunérations pour les indemniser de leurs peines. Ces droits s'élevaient, pour le fossoyeur, à la somme de dix livres pour un enterrement sous les charniers, et de sept livres pour la même opération dans le cimetière.

En ce qui concernait le sonneur, l'expression employée pour le paiement de son salaire fut probablement la cause de la réputation quelque peu bacchique dont jouissaient, et dont jouissent encore, les tenanciers de cet emploi. Le règlement portait en effet :

« Pour le vin de la grosse sonnerie, 3 livres 4 sols.

« Pour le vin de la seconde sonnerie, 2 livres 8 sols.

« Pour le vin de la troisième sonnerie, 2 livres.

« Pour le vin de la quatrième sonnerie, 1 livre. »

Sans vouloir médire de ces respectables fonctionnaires ecclésiastiques, nous sommes obligés de convenir que les ordonnances sur la

matière, par leur rédaction tendancieuse, nous incitent à penser que tant plus le sonneur sonnait, tant plus il buvait.

On trouvera encore dans les extraits des règlements dont il s'agit, des renseignements intéressants concernant les redevances dues pour convois, argenterie, parements, sonneries, bouts de l'an, sépultures, fossoyeurs, sonneurs, charniers, cimetières, inhumations dans l'Eglise, etc.

Disons aussi, qu'en vertu des statuts paroissiaux de ladite église, pour 1748, le sacristain été tenu d'inscrire jour par jour les droits de *fossoyeries* et de *sonneries* pour convois, services, enterrements et bouts de l'an. Tous les dimanches, les sacristains et fossoyeurs devaient présenter au marguillier comptable le relevé ou mémoire de tous les convois, services et enterrements faits pendant la semaine précédente.

L'art LII disait :

« Les marguilliers qui assisteront aux processions, enterrements et services de leurs confrères le feront en habits décens et le plus exactement qu'ils pourront. » (1).

On trouve dans le compte de M. Gombault, marchand orfèvre, marguillier comptable de la fabrique en 1788-1789, que le fossoyeur recevait chaque année pour le balayage du cimetière, la somme de 24 livres. Pour l'ouverture des fosses communes il lui était alloué une somme de 6 livres par fosse. Il ne vivait donc, ou à peu près, que des redevances que lui payaient les particuliers. Du 1er avril 1788 au 1er avril 1789, les convois rapportèrent à la fabrique une somme de 4.565 livres 1 sol, et l'année suivante, 4.284 livres 14 sols (2).

Puisque nous venons de parler du règlement des inhumations à Saint-Gervais dans les temps déjà lointains, nous croyons intéressant de donner ici le texte d'un *faire-part* du XVIIe siècle qui, selon nous, semble être plutôt une invitation d'assister à un service de *bout de l'an*, qu'un billet d'enterrement :

« Vous estes priez d'assister au service de deffunte Marie de Meaulx,

1. Règlement du 17 mars 1748 pour l'œuvre et fabrique de Saint-Gervais et Saint-Prothais. Imp. Gissey, rue de la Vieille-Bouclerie. Archives Nationales, L. 651.

2. Archives Nationales. H. 4418, registre manuscrit.

veufve en premières nopces de deffunct Monsieur Deshayettes, vivant Lieutenant d'une Compagnie d'un Régiment commandé pour le service du roy par feu Monsieur de Chappes ; Et en secondes de Monsieur Bourgeois vivant Bourgeois de Paris : qui se dira Lundy 27[me] jour de septembre 1660, à dix heures précises du matin, en l'Eglise Saint-Gervais sa Paroisse : où elle est inhumée. Auquel lieu Messieurs et Dames se trouveront s'il leur plaît. »

(Collection Chamboissier : Dimensions de l'original : Texte 23 × 14 ; papier 34 × 23) (1).

Pour les billets d'enterrement, en voici deux qui sont datés du commencement du XVIII[e] siècle :

« Voue estes priez d'assister au Convoy, service et enterrement de Monsieur Cavillier, Bourgeois de Paris, décédé en sa maison ruë Planchemibray ; qui se fera Jeudy vingt sixième octobre mil sept cent dix neuf, à dix heures du matin, en l'église de Saint-Gervais, sa Paroisse, où il sera inhumé. Les Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. »

« Un *De Profundis.* »

La formule finale est assez curieuse, en ce qu'elle semble ne s'adresser particulièrement qu'aux dames.

Voici le texte de l'autre billet :

« Nous estes priez d'assister au Convoy, service et enterrement de deffunte Marie-Anne de La Roche, veuve de deffunt Monsieur Tacconnet, maistre boulanger, ancien juré de sa Communauté et Bourgeois de Paris, décédé en sa maison rue de la Haute-Vannerie, qui se fera Lundy 1[er] Avril 1720, à dix heures du matin, en l'Eglise Saint-Gervais sa paroisse, où elle sera inhumée. Messieurs et Dames s'y trouveront s'il leur plaist. »

« Un *De Profondis.* »

« De la part de Monsieur Benoist, marchand épicier, son gendre. » (2).

1. *Bulletin de la Société du Vieux papier*, fascicule n° 40, du 1[er] janvier 1907.
2. *Bibliothèque de l'Arsenal.* Epitaphier Manuscrit des Eglises de Paris, t. II, n° 4616.

L'emplacement de l'ancien cimetière Saint-Gervais a aujourd'hui disparu. Il n'en reste plus qu'un long couloir de trois mètres de largeur qui, en suivant le côté nord de l'église, va de l'ancienne porte de la nécropole (n° 2, rue François-Miron) au chevet du monument. Sur le reste de l'emplacement, des cours et courettes ont été ménagées qui donnent sur les derrières des anciennes maisons de la fabrique, situées en haut des marches de la rue François-Miron et de la rue des Barres.

Dans le couloir dont il s'agit, flanquant la haute et majestueuse paroi nord de Saint-Gervais, existent encore deux curieux petits bâtiments d'un seul rez-de-chaussée, qui sont vraisemblablement d'anciens ossuaires. Rien n'est plus pittoresque que leurs mansardes à frontons triangulaires, découpant l'entablement des toits couverts de vieilles tuiles, et dont les fenêtres sont solidement grillées de doubles barreaux de fer. L'accès de ces anciens charniers se trouve dans l'intérieur de l'église ; on y pénètre par deux portes qui ouvrent aujourd'hui dans la chapelle du Sacré-Cœur.

Leurs intérieurs sont voûtés en pierre, en forme de berceau ; quelques moulurations se voient encore qui, avec le système des fenêtres coupant la ligne des toits, accusent une construction du XVIe ou du XVIIe siècle. Ces deux petits bâtiments, éclairés chacun de quatre fenêtres, sont séparés par la porte de l'escalier montant à la tour. Ils servent maintenant d'annexe à la sacristie, de lingerie et de débarras. Nul doute que, sous leurs minces planchers, des milliers d'ossements sont encore enfouis. La notoriété publique leur a conservé, à juste titre croyons-nous, la réputation d'être tout ce qu'il reste des charniers de l'ancien cimetière. Le premier de ces petits bâtiments, en arrivant par la porte du couloir, a gardé la trace d'une ouverture qui l'aurait fait communiquer jadis avec le cimetière.

Peut-être s'agit-il de ces ossuaires dans l'indication ci-après, donnée par l'épitaphier manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal : « Tombe dans l'Eglise Saint-Gervais, à costé du cueur du costé du charnier. » Leur emplacement, en effet, n'était pas éloigné du chœur de l'Eglise. Il est question ici des sépultures de Guillaume Durant, notaire,

secrétaire du Roi, et de Madeleine Radin, sa femme, décédée le 13 juillet 1527 (1).



Anciens charniers ou ossuaires de Saint-Gervais.

1. Bibliothèque de l'Arsenal. Epitaphier manuscrit des Eglises de Paris, t. II, n° 4616.

Toujours dans le même couloir, derrière la chapelle aujourd'hui de Saint-Joseph, se voit également une large baie circulaire à hauteur de rez-de-chaussée, qui pourrait bien être, aussi, le vestige d'un autre système de charniers, de ces charniers formant galeries ouvertes, qui régnaient autour des nécropoles. Cette baie éclaire maintenant le cabinet du curé de la paroisse.

C'était près de cet endroit, non loin du chevet, dans la cour qui fut jadis le cimetière, que s'élevait encore paraît-il, en 1850, une croix de fer appliquée au mur de l'Eglise et marquant la place où avaient été inhumés, dans une fosse creusée à la hâte, 475 calvinistes massacrés lors de la Saint-Barthélemy, le 24 août 1572. En 1850, la croix ne tenant plus que par quelques crochets, aurait été jetée bas par des enfants. Cette information est mentionnée dans un article relatif à Saint-Gervais, paru dans le *Moniteur* du 30 octobre 1851, Un fait de cette nature serait important, s'il était exact, dans l'histoire de notre petite nécropole ; mais comment croire que des protestants, surtout à cette époque, aient pu trouver une sépulture dans un cimetière catholique. ultra-bénit et consacré ? Nous devons dire, d'ailleurs, que nous n'en avons trouvé nulle part la confirmation.

Le cimetière, en somme, on a pu s'en rendre compte, vit, à travers les temps, sa superficie continuellement diminuer. En 1300 il s'étend jusqu'à la place Baudoyer ; puis, sur la bordure, des étaux de marchands qui se construisent le font sensiblement reculer sur lui-même. En 1473, la fabrique accapare lesdits étaux et édifie à leur place maisons et charniers qui ne sont pas sans rogner encore quelques bandes du précieux terrain.

Plus tard c'est la construction de huit chapelles de l'église, vraisemblablement établies à la fin du XVIe siècle, et transformant complètement le temple qui avait été dédié en 1410. Ces chapelles avaient, à la vérité, leur entrée dans l'église, mais la superficie nécessaire à leur édification fut prise sur le cimetière à raison de huit, dix et quinze pieds carrés pour chacune. Il faut également ajouter comme autre empiètement sur la petite nécropole, l'édification de l'importante chapelle de la Communion, dont les substructions existent encore au chevet de l'église et sous quelques maisons de la rue des Barres. Enfin, ce fut la construction, en 1733, des hautes maisons de la rue

du Pourtour, qui vint encore diminuer la superficie déjà si rare, réservée aux sépultures. Et toujours la population du quartier allait augmentant, et assistait sans murmurer, sans y penser, à l'empilement de ses trépassés dans ce puits macabre qu'était son cimetière paroissial.

On a vu plus haut les documents relatifs à l'inhumation des cercueils de plomb dans les charniers. Nous ne savons si, pendant la période révolutionnaire, des tentatives furent faites pour l'enlèvement de ce précieux métal, comme cela se fit certainement ailleurs. Peut-être ces charniers reçurent-ils la visite des citoyens de la section de la place de Fédérés, ci-devant place Royale, qui, par une délibération du 4 septembre 1792, décidèrent la nomination de douze commissaires à l'effet de rechercher et de s'emparer, pour les convertir en balles, les cercueils de plomb des églises et des maisons religieuses (1).

Il est vrai que l'*Assemblée nationale*, par son décret du 7 septembre 1792, rendu sur le rapport de Basire, interdit à tout citoyen de s'emparer de ces sépultures et cela, par une sage précaution de salubrité et d'hygiène que l'on comprendra, et aussi par un sentiment de dignité et de haute convenance que l'on ne peut qu'approuver (2).

Mais, cette sage prescription des législateurs ne fut pas appliquée, ou du moins ne le fut plus sous la *Convention* puisque, notamment, de nivôse à pluviôse an II (décembre 1793 à février 1794), les églises de Saint-Roch, de Saint-Eustache, des Jacobins et tant d'autres, furent vidées et leurs sarcophages de plomb (3).

D'autre part, M. J. Guillaume nous apprend que : « La recherche du plomb des cercueils fut une mesure générale, du même ordre que la fonte des cloches, et qui fut rendue indispensable par la nécessité de la guerre. Elle s'étendit à tous les tombeaux où l'on croyait pouvoir trouver le précieux métal destiné à fournir des balles aux défenseurs de la Révolution. » (4).

1. *Répertoire général des Sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, par A. Tuetey, t. V, n° 3805.
2. Voir le texte de ce décret aux pièces justificatives.
3. M. Gustave Bord. *Le Gaulois* du 15 février 1906.
4. *Revue de la Révolution française*, n° du 14 avril 1907.

IV

La grande enquête sanitaire de 1763. — L'insalubrité du cimetière Saint-Gervais. — Les prescriptions du Parlement concernant les inhumations hors de Paris. — Les cimetières pendant la Révolution. — La vente finale du cimetière Saint-Gervais et la démolition de la chapelle de la Communion.

Nous sommes au milieu du XVIIIe siècle.

Depuis longtemps, la population parisienne souffraït, sans trop se plaindre, de l'insalubrité des cimetières ouverts au milieu de ses quartiers les plus populeux. On connaît l'effroyable mixture humaine dont était composé le sol des nécropoles des Innocents, de Saint-Paul et autres, qui, dans des espaces fort restreints et jamais renouvelés de terres plus saines, avaient dévoré, le mot n'est ni exagéré ni nouveau, des quantités innombrables de cadavres.

Au commencement de l'année 1763, pourtant, un mouvement de mécontentement sembla se dessiner dans les quartiers les plus rapprochés des cimetières situés dans l'intérieur de la Ville. Des plaintes arrivèrent au Parlement, signalant l'insalubrité des régions environnant les nécropoles, et l'impossibilité de plus en plus grande d'y pouvoir vivre, au fur et à mesure que les maisons s'élevaient en étages, se resserraient, se tassaient, autour de ces foyers pestilentiels dont les miasmes, pour ces raisons, n'étaient pas chassés par les vents et par le grand air.

Voici donc que le Parlement de Paris va prendre en main la cause de l'hygiène publique. Il est saisi de la question par le prince de Condé qui, en 1763, occupe le Petit Luxembourg, et proteste de toutes ses forces et avec raison, contre la communauté de Saint-Sulpice, qui veut ouvrir un cimetière rue Férou.

Disons tout de suite que Saint-Sulpice, presque immédiatement, renonça à son idée et abandonna de bonne grâce la prérogative obtenue. Mais disons aussi que le Parlement retint la plainte, quant à l'insalubrité des cimetières existant dans Paris, et qu'il entreprit une enquête à ce sujet.

Dans son arrêt du 12 mars 1763, il constate que l'odeur horrible qui s'exhale des cadavres est sans doute un avertissement de la nature pour s'en éloigner, c'est-à-dire pour reporter au loin les champs de sépultures. Ces exhalaisons, dit-il : « s'attachent aux murailles qu'elles imbibent d'un suc infect ; qui sait même si, pénétrant dans les habitations circonvoisines avec l'air qu'on y respire, elles n'y portent point des causes inconnues de mort et de contagion ? »

Il fut décidé, après l'intervention éloquente de Le Pelletier de Saint-Fargeau, que des procès-verbaux seraient dressés de chacun des cimetières parisiens, par les commissaires de quartiers, que ces documents devraient indiquer l'étendue des cimetières, leur situation vis-à-vis des habitations voisines, la durée de leur existence, et, en général, toutes les circonstances pouvant en faire connaître les commodités et les inconvénients (1).

Le même arrêt disait également que, conjointement aux procès-verbaux dressés par les commissaires de quartiers, des mémoires explicatifs seraient rédigés par les fabriques des paroisses et par les communautés, sur lesdits cimetières, et faisant connaître leurs propositions pour remédier aux inconvénients.

Lesquels mémoires et procès-verbaux, aux termes de l'arrêt, devant être communiqués pour avis au lieutenant général de police et au substitut du Châtelet, et ensuite renvoyés au Parlement pour décision à prendre.

Ces enquêtes furent scrupuleusement exécutées et le Parlement put juger et décider en connaissance de cause.

Un manuscrit de la Bibliothèque nationale contient le procès-verbal dressé pour le cimetière Saint-Gervais, par les commissaires de quartier, Mouricault et Porquet ; et aussi le mémoire rédigé par le curé de la paroisse assisté de son conseil de fabrique.

Nous y voyons que, le lundi 25 avril 1763, sur les trois heures de relevée, Jerosme-Abraham Porquet et Thomas Mouricault, avocats au Parlement et conseillers du Roi, se sont transportés rue du Pourtour Saint-Gervais, au cimetière de la paroisse de ce nom, afin de remplir leur mandat sous la conduite de Philippe Guy, l'un des domestiques

1, Arrêt de la Cour du Parlement du 12 mars 1763.

de l'église. Le cimetière a la forme d'un triangle irrégulier en raison de la chapelle de la Communion et de celle de M. le chancelier Boucherat, qui font hache dans le champ de repos.

Il contient cent cinquante-neuf toises de superficie et est borné au nord par les hautes maisons existant encore aujourd'hui, qui appartenaient alors à la fabrique, et avaient été construites par elle, depuis environ trente ans, soit en l'année 1733.

Le cimetière, au dire de Mouricault et de Porquet, était donc borné au nord par ces immeubles ; au midi, par l'aile gauche de l'église et à l'est par plusieurs maisons appartenant aussi à la fabrique et donnant sur la rue des Barres. Les étages inférieurs de ces dernières maisons servaient de charniers au cimetière et aussi de salles destinées aux catéchismes et à l'instruction des enfants. Quant aux étages supérieurs, ils étaient affectés au logement de plusieurs prêtres habitués de ladite paroisse.

Toutes les fenêtres des façades postérieures de ces bâtiments, du rez-de-chaussée au quatrième étage, ouvraient sur ce foyer d'infection et *respiraient*, si l'on peut dire, les émanations mortelles qui séjournaient dans cette sorte de puits, trop lourdes pour s'enlever dans l'air, trop abritées pour être chassées par le vent.

Au moment de leur arrivée au cimetière, les deux commissaires constatèrent qu'une fosse commune était ouverte depuis un mois, mesurant seize à dix-huit pieds de profondeur sur six de largeur en carré.

La superficie totale ne permettait pas de faire plus de sept à huit fosses communes car il fallait réserver également un certain emplacement pour les sépultures particulières. Quand une fosse de cette nature était pleine, c'est-à-dire au bout de trois ou quatre mois environ, on la recouvrait et l'on en creusait une autre, et ainsi de suite jusqu'à la huitième. Après quoi les fossoyeurs, écureuils macabres, revenaient à la première et recommençaient leurs exercices. On calculera ainsi sans grand effort, que les morts de la fosse commune, dans le cimetière paroissial de Saint-Gervais, n'avaient que trente-deux mois environ pour se consommer, afin de laisser la place à d'autres. Aussi, les commissaires entendirent-ils, au cours de leur enquêtes, les honnêtes habitants des maisons donnant sur cette sentine, leur décla-

rer qu'ils avaient vu souvent, lorsque l'on ouvrait de nouvelles fosses communes, qu'à une certaine profondeur les corps n'avaient pas entièrement disparu. Ces infortunés marchands, Jean Chouillou, parfumeur — où ce parfumeur allait-il fabriquer ses parfums ! — Louis Mangeant, horloger, et un avocat, Jacques-Barthélemy Le Loultre, se plaignirent que, pendant l'été, après de grandes pluies et orages, les fosses leur renvoyaient des odeurs fades et des puanteurs infectes qui les obligeaient à fermer continuellement celles de leurs fenêtres qui donnaient sur le cimetière. Le parfumeur, l'horloger et l'avocat indiquèrent bien un remède aux enquêteurs, qui était de n'ouvrir que des fosses particulières que l'on eût rebouchées immédiatement, mais le moyen était, paraît-il, impraticable faute d'espace.

Une habitante de ces maisons fabriciennes fut aussi entendue par les commissaires de quartier : demoiselle Anne-Denise Ringard, veuve de Jean-Baptiste Le Blanc, marchand orfèvre, qui vint déclarer que les mauvaises odeurs ne lui permettaient de conserver ni viande, ni bouillon, que durant tout un été elle fut privée d'une armoire pratiquée dans sa cuisine et tirant son jour du cimetière, et, qu'enfin, les émanations cadavériques étaient si fortes qu'elles allaient jusqu'à gâter le vin et la bière de sa cave.

Voyez, pourtant, combien tous ces martyrs volontaires de la pourriture humaine devaient être robustes puisque, en dépit de cet effroyable voisinage, le parfumeur vécut là pendant seize ans ; l'horloger pendant vingt-neuf ; l'avocat pendant dix et Anne-Denise Ringard pendant vingt-deux !

Nous venons de voir que la veuve Le Blanc avait déclaré, dans sa déposition, ne pouvoir conserver la moindre viande dans son garde-manger. Il n'en fut pas toujours ainsi, sans doute, aux environs de la petite nécropole, car au mois d'août 1416, un édit de Charles VI créa une boucherie de quatre étaux à la place où s'élevaient justement en 1766, les maisons habitées par les plaignants ci-dessus. Il s'agissait de remplacer par quatre nouvelles boucheries, celle qui était installée devant le grand Châtelet et que l'on venait de démolir pour cause d'insalubrité. Elles devaient être établies, la première, à la Halle de Beauvais ; la deuxième, près du Châtelet, à l'opposite de Saint-Leu-

froy ; la troisième près du Petit Châtelet, non loin du Petit-Pont ; et la quatrième « entour les murs du cimetière Saint-Gervais ».

Pour la fixation du nombre des étaux par chacune de ces « *boucheries royales* », l'édit portait, pour celle qui nous intéresse, la mention suivante : « et en icelle qui sera environ les murs du cimetière Saint-Gervais, quatre estaux » (1).

Le mémoire rédigé par M. Bouillerot, curé de Saint-Gervais, et contresigné par les membres du Conseil de Fabrique, que l'on trouvera aux pièces justificatives, était sensiblement le même que celui des commissaires quant à l'insalubrité du cimetière, mais absolument contradictoire quant au nombre des fosses et à leur durée. Tout en constatant que, pendant l'année 1762, quatre cent huit inhumations y avaient été faites, il prétendait que le nombre des fosses communes pouvant être ouvertes, étant de quarante, à raison de trois par année, la même fosse n'était reprise qu'au bout de douze à treize ans.

A part ce désaccord tendancieux, c'était la confirmation des plaintes des quarante ou cinquante ménages logeant dans les maisons du pourtour, auxquelles venaient s'ajouter les doléances des paroissiens fréquentant les offices et non moins incommodés. La fabrique ne cachait pas qu'elle désirait également l'ouverture d'un nouveau cimetière affecté aux fosses communes et qui aurait pû être situé aux confins de la paroisse ; elle rappelait qu'elle avait voulu, sans pouvoir y arriver, en établir un à la place du presbytère, pour laisser reposer l'actuel, largement suffisant pour assurer le service des inhumations particulières, peu nombreuses et recouvertes immédiatement.

Elle ajoutait enfin, et pour terminer, qu'elle attendait les sages résolutions de la Cour pour s'y conformer.

On verra plus loin comment les églises de Paris accueillirent les prescriptions édictées en faveur de l'hygiène et de la salubrité publiques.

Tous les procès-verbaux et toutes les dépositions furent centralisés au Parlement qui les examina avec soin. Pour les cimetières situés au centre de la ville, les plaintes étaient unanimes contre les horribles exhalaisons qui s'en dégageaient, surtout pendant les chaleurs

1. *Histoire de la Ville de Paris*, par Felibien, 1725. *Preuves*, t. III, p. 542.

de l'été : « les aliments les plus nécessaires à la vie, lit-on dans toutes les enquêtes, ne peuvent se conserver quelques heures dans les maisons voisines sans s'y corrompre, ce qui provient ou de la nature du sol trop engraissé pour pouvoir consommer les corps, ou du peu d'étendue du terrain pour le nombre des enterrements annuels, ce qui nécessite de revenir trop souvent au même endroit, et peut-être aussi du peu d'ordre de ceux qui, proposés au soin d'enterrer les morts, n'ont ni l'attention ni l'exactitude nécessaires pour ne pas rouvrir trop tôt les mêmes sépultures. » (1).

La Cour du Parlement de Paris, par son arrêt du 31 mai 1765, ordonna que, à partir du 1er janvier 1766, aucune inhumation ne serait plus faite, sous aucun prétexte, dans les cimetières de la ville, sauf pour les sépultures des personnes habitant dans les hôpitaux, maisons et communautés religieuses, tant d'hommes que de filles.

Les cimetières ainsi désaffectés devaient rester sans emploi pendant une durée de cinq années, après quoi et à la suite d'un examen scientifique des terres, ils pouvaient être vendus, si leur innocuité était reconnue.

Aucune sépulture ne pouvait plus être faite dans les églises, paroissiales ou régulières, sauf celles des curés et supérieurs décédés en place, à moins de payer 2.000 livres à la fabrique ou d'être fondateur, titulaire ou ayant droit d'une chapelle ; mais sous la condition obligatoire de mettre les corps dans des cercueils de plomb « et non autrement ».

L'arrêt ordonnait l'ouverture de huit cimetières devant être situés hors de la Ville, au sortir des faubourgs, dans les endroits les plus élevés, et entre lesquels toutes les paroisses parisiennes auraient réparti leurs morts.

Les emplacements choisis étaient : 1° la Chaussée d'Antin ; 2° la Croix-Cadet-aux-Porcherons ; 3° rue des Marais-Saint-Martin, vis-à-vis la rue des Vinaigriers ; 4° la rue du Chemin-Vert, près Pincourt, au-dessous des Annonciades (Saint-Ambroise) ; 5° A la croix du chemin de Vaugirard, près le moulin de la Pointe ; 6° grande route

1. Arrêt de la Cour du Parlement de Paris, 21 mai 1765. — *Les Cimetières* par le Dr Gannal, pièces justificatives, p. 48.

d'Orléans, à main droite de la demi-lune du boulevard; 7° sur le chemin du nouveau boulevard, près l'hôpital de la Santé; 8° au-dessus de la demi-lune du nouveau boulevard allant au chemin de Vitry.

Les morts de la paroisse de Saint-Gervais étaient affectés au Cimetière du Chemin-Vert.

Aux termes de l'arrêt, ces cimetières *extra-muros*, communs à plusieurs paroisses, ne pouvaient contenir que des fosses communes et non des sépultures particulières; on n'y devait mettre aucune épitaphe, ni y planter aucun arbre ou arbrisseau.

Il avait été également spécifié que ces huit champs de sépultures auraient dans Paris chacun un dépôt, sorte de chapelle funéraire, commun à chaque groupement de paroisses, et dans lequel les morts devaient être déposés durant la journée du décès. Tous les matins, à deux heures, en été, à quatre heures, en hiver, des chars seraient venus prendre ces morts pour les conduire à leur dernière demeure.

Tous les frais d'acquisition des terrains pour ces nouveaux cimetières, de construction des dépôts, d'achat des chars, de paiement du personnel, étaient mis à la charge des fabriques.

Malgré son laborieux travail et le succès administratif de ses enquêtes, le Parlement ne put arriver à faire exécuter son arrêt. Le clergé de Paris, presque tout entier, qui eût perdu des sommes énormes à ne plus inhumer dans ses églises ni autour, se montra défavorable à l'innovation et fit échouer le projet.

« MM. les curés de Paris, dit un historien contemporain, s'étant crus obligés, soit par des vues d'intérêt, soit pour le bien public, de faire des représentations pour empêcher l'exécution de cet arrêt, il est demeuré sans effet. » (1).

« L'arrêt de 1765, écrit un autre auteur du temps, ne reçut pas son exécution et l'affaire des Cimetières, qui à cette époque avait occupé toutes les têtes, s'assoupit doucement. » (2).

La déclaration du roi, du 10 mars 1776, en limitant les sépultures dans les temples, aux archevêques, évêques, curés, patrons des églises, hauts justiciers et fondateurs de chapelles, devait forcément

1. *Dictionnaire Historique de Paris*, par Hurtaut et Magny, 1779, t. I, p. 374.
2. *Lettre du baron de *** à son ami sur l'affaire des Cimetières*, 1781.

avoir pour conséquence le dépôt d'un plus grand nombre d'inhumations dans les cimetières. Aussi ordonnait-elle l'agrandissement de ceux de ces derniers qui seraient trop petits pour contenir les sépultures des paroissiens. Cet agrandissement pouvait se faire sur place, si les circonstances le permettaient sans nuire à la salubrité, et hors de l'enceinte des habitations, dans le cas contraire,

Cette sage prescription ne rencontra pas plus de bonne volonté que l'arrêt du Parlement de 1765, et elle ne fut pour ainsi dire pas appliquée à Paris. Elle ne le fut certainement pas pour Saint-Gervais qui ne reçut aucun agrandissement sur place.

Maxime Du Camp, néanmoins, prétend que le curé de cette paroisse bénit, le 2 octobre 1783, le nouveau cimetière Sainte-Catherine dont une partie aurait été ouverte cette année près de celui de Clamart (1).

On peut se demander si cette bénédiction d'un cimetière lointain, par le curé de Saint-Gervais, signifie que ses paroissiens y auront droit de sépulture. Nous n'avons rencontré nulle part cette disposition. L'auteur, dans tous les cas, ne nous permet pas de contrôler son dire puisqu'il ne donne pas la source de son information.

Vicq d'Azyr, pourtant, le savant secrétaire de la Société Royale de Médecine, venait encore de répéter tout récemment, dans son rapport du 2 septembre 1777, en parlant du danger des inhumations dans les villes, que le cimetière de Saint-Gervais, trop étroit et entouré de maisons, devrait être exproprié, au même titre que celui des Innocents et de beaucoup d'autres de l'intérieur de Paris (2).

La question, quoi qu'il en soit, ne cessait de préoccuper les esprits :

Le cahier particulier de la Ville de Paris aux Etats généraux de 1789, dans son article 12, demandait l'exécution immédiate de l'arrêt du Parlement concernant les cimetières.

Le cahier des demandes et instructions du Tiers Etat de la Prévôté et Vicomté de Paris hors les murs, aux mêmes Etats généraux, préconisait également, dans son article 15 : « Toutes sépultures dans les églises, prohibées ; et les Cimetières qui sont dans l'intérieur des Villes ou des Villages seront transportés au dehors. »

1. *Paris, ses organes, ses fonctions, sa vie*, par Maxime Du Camp, 1884, t, VI, p. 136

2. *Essai sur les lieux et les dangers des Sépultures*, par Vicq d'Azyr. Paris, 1778.

Le district de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés voulait, par son article 36 : « Pourvoir à la salubrité en écartant de la Ville les inhumations, les tueries et les fonderies. »

Enfin, le cahier du Tiers Etat de Paris, disait : « Art. 22. — L'Assemblée de Paris examinera s'il ne serait pas avantageux que les cimetières, les tueries, les fonderies de suif, et toutes les fabriques qui réunissent un grand amas de matières combustibles, fussent éloignées et isolées des barrières de Paris, et qu'il en fût de même de tous les ateliers dont les émanations peuvent être pernicieuses. » (1).

Exactement à la même date, en 1789, Louis XVI ne voulait pas rester en arrière du mouvement et faisait écrire la lettre suivante au marquis de Condorcet, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, par le ministre de sa maison :

« Versailles, 3 avril 1789.

« Le Sieur de Rosemberg me présente un projet pour construire des cimetières communs hors l'enceinte de Paris. Il y a longtemps qu'on désire qu'il ne se fasse plus d'inhumations dans cette ville. C'est un objet important sur lequel il y a déjà eu plusieurs arrêts du Conseil et du Parlement : L'intention du Roi est que l'Académie des Sciences examine ce projet. Vous voudrez bien me faire part de son avis et me faire passer le rapport quand il aura été fait.

« J'ai l'honneur, etc. » (2).

La loi du 15 mai 1791, relative aux biens meubles et immeubles dépendant des églises paroissiales et succursales, trancha définitivement la question en attribuant aux communes la propriété des cimetières. On y lit :

« Art. 3. — Les cimetières desdites paroisses et succursales supprimées seront également vendus dans la même forme et aux mêmes conditions que les biens nationaux. »

Et plus loin :

Art. 9. — Les cimetières ne pourront être mis dans le commerce

1. Archives Parlementaires. Paul Dupont, 1869, t. V, p. 292, 241, 306, 290.

2. Archives Nationales, O1 500. f° 223 (Le Dr Gannal, dans son ouvrage sur les cimetières, n'a pas parlé de cette lettre ni du projet de M. de Rosemberg).

qu'après dix années, à compter depuis les dernières inhumations.

Elle prévoyait, néanmoins, ainsi que nous le disons plus haut, par son article 4, l'existence : « De cimetières jugés nécessaires par les corps administratifs, sous l'inspection et la surveillance du Roi, pour les paroisses et succursales nouvellement circonscrites. »

La commune de Paris, de son côté, dans la séance du 23 avril 1792, prit aussi la décision suivante :

« Conformément aux lois antérieures, tous les cimetières actuellement existant dans l'enceinte de la Ville, seront fermés et transportés au delà des murs (1).

Mais, dans la pratique, cette délibération était inexécutable ; c'est pourquoi la municipalité parisienne conserva et utilisa les anciens cimetières des paroisses, en leur adjoignant les quatre grands champs de sépultures de Sainte-Catherine et de Vaugirard, pour la rive gauche ; de Montmartre et de Sainte-Marguerite, pour la rive droite (2).

Le 2 ventôse an IX (12 mars 1801), le Préfet Frochot arrêtait la création de trois grands cimetières hors des murs, pour l'ensemble des sépultures de la capitale : Montmartre, le Père-Lachaise, Montparnasse. Le décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804) intervint ensuite pour défendre les inhumations dans l'intérieur des villes.

En ce qui concerne le cimetière Saint-Gervais, nous avons, non seulement la date exacte de sa disparition, mais aussi le procès-verbal de son adjudication.

Le deuxième jour de Frimaire an V (22 novembre 1796) il fut, en effet, vendu par le Bureau du Domaine national du département de la Seine, en vertu de la loi du 28 ventôse an IV (18 mars 1796) au citoyen Joseph Bourson, demeurant à Paris, rue des Barres, n° 23.

En raison de son importance, nous reproduisons ci-après les indications contenues dans le document dont il s'agit :

Désignation et Description. — Un terrain servant cy-devant de Cimetière à la paroisse Saint-Gervais, de forme triangulaire, dont l'entrée est sur la pointe la plus aiguë, par un passage pris sous une maison adossée au portail de l'Eglise Saint-Gervais ; ce passage

1. *Procès-verbaux de la commune de Paris*, par Maurice Tourneux, p. 55.
2. *Notes sur les cimetières de la Ville de Paris*, par M. Caffort, chef du Bureau des cimetières, 1889, Paris, p. 33.

a de largeur environ sept pieds et demi, lequel était pour le service dudit cimetière et de l'Eglise ; aucun monument ni bâtisse n'existent dessus ; il est bordé à gauche par un grand logis sur la rue, composé de plusieurs maisons provenant de la cy-devant fabrique de Saint-Gervais et soumissionnées par différentes personnes ; sur le fond par des maisons *idem* sous lesquelles sont les charniers et à droite par l'église et les chapelles St....... tes lesdites maisons qui bordent ledit terrein ayant ....tes dessus, la contenanee dud. terrein en superficie......... te quatre toises et demie environ non compris......... pour isoler l'église (1).

« *Charges, Clauses et Conditions particulières.* — L'acquéreur sera tenu de construire un mur pris sur son terrein et à ses frais dont la ligne ponctuée sur le plan annexé au procès-verbal d'estimation fera le parement extérieur sur le passage à laisser à l'église, ledit mur tel qu'il est placé sur led. plan pour isoler l'église, qui est affectée au culte par la loi, et pour en faciliter le service, qui pourra se faire par le *passage commun* sur lequel on pourra ouvrir une porte au droit dud. passage.

« L'acquéreur sera tenu de souffrir les vues droites des maisons qui l'environnent, par l'impossibilité de les metttre suivant la loi, mais si ces maisons venaient à changer de nature, il seroit en droit de l'exiger, ainsi que de forcer les riverains à retirer leurs eaux chez eux.

« Il sera, en outre, assujetti à toutes les dispositions des anciennes lois non abrogées relativement aux terreins ayant servi de cimetière. »

L'acte de vente indique que le terrain ainsi aliéné provient de la ci-devant fabrique de l'église Saint-Gervais et qu'il a été évalué par Jean-Etienne Villetard, architecte, demeurant rue des Barres, n° 24, expert nommé par le soumissionnaire, et par Louis-François Petit Radel, architecte-expert du Bureau, à un revenu net de 520 francs et à un capital de 9.360 francs. C'est à ce prix qu'il fut acquis par Joseph Bourson.

1. Les lacunes indiquées par des points proviennent du mauvais état du document sur lequel la copie a été prise. Elles peuvent, d'ailleurs, se combler facilement après lecture de notre travail.

Un tableau, annexé au document montre que le cimetière, au moment de sa vente, contenait une superficie de 124 toises ou 516 mètres carrés 79 millimètres. On y voit également que Bourson n'en fit pas l'acquisition pour lui seul mais qu'il avait des co-associés qui reprirent pour leur compte les parcelles ci-après : Leprovost, 22 toises 13 pieds ; Jayme, 31 toises ; Jeanbard, 11 toises 3/4. Lui-même en conserva 58 toises 1/2 14 pieds. Ces parcelles ainsi rachetées étaient destinées à être adjointes aux autres maisons donnant sur le cimetière et à leur servir de cour. Cela ressort d'une ligne de ce tableau disant que la rétrocession aux personnes ci-dessus est faite « pour le partage au-devant de leurs maisons ».

Une chose intéressante ressort aussi du document que nous venons de produire, c'est l'obligation, pour l'acquéreur, d'édifier un mur devant isoler l'église du terrain vendu de l'ancien cimetière et transformé en cours. Ce mur existe toujours avec la même destination ; il est l'un des côtés du long boyau qui s'ouvre sous la porte cochère flanquant le côté nord du portail de Saint-Gervais et qui n'est autre que celle de l'ancien cimetière.

En même temps qu'il faisait l'acquisition de la ci-devant nécropole, le même citoyen Bourson se rendait adjudicataire d'une maison de la fabrique, située rue des Barres, n° 8, aujourd'hui n° 13, élevée sur les charniers, et avec laquelle était vendue également une chapelle qui ne pouvait être que celle de la *Communion*.

Le 5 brumaire an VI (26 octobre 1797), en effet, dans la grande salle de l'Oratoire, rue Honoré, division des Gardes françaises, lieu choisi et adopté par les membres du département et commune de Paris pour la vente des biens nationaux, fut mise en adjudication « une maison et dépendances, rue des Barres, n° 8, et la chapelle y attenant, division de la Fidélité, provenant de la Fabrique Saint-Gervais ».

Nous relevons la mention suivante en ce qui concerne la chapelle ainsi vendue :

« *Désignation.* —La chapelle dessus indiquée consiste en un emplacement d'environ quarante-deux pieds de longueur, réduite d'après le mur biais de l'Eglise, jusques et compris celuy de face sur le ci-devant cimetière sur vingt-un pieds de largeur environ, depuis le devant des

pilliers de pierre qui la séparent d'avec le charnier, jusqu'au mur opposé séparant aussi l'Eglise et le cimetière d'avec ladite chapelle, qui forme un pan coupé à l'angle sur ledit cimetière. Elle est éclairée par deux grands vitraux et une lanterne dans le comble, boiseries dans l'intérieur de la chapelle.

« *Charges, clauses et conditions particulières.* — L'adjudicataire sera tenu : 1° de démolir à ses frais la chapelle formant un pan coupé à l'angle sur le Cimetière servant ci-devant à la paroisse de St-Gervais, et les matériaux provenant de ladite démolition lui appartiendront en faisant la place nette ; 2° de construire également à ses frais, scavoir, dans la largeur des charniers, les deux parties de mur qui manquent au rez-de-chaussée sous ceux mitoïens qui existent aux étages supérieurs. Plus dans l'emplacement de la chapelle, les trois murs de clôture qui fermeront sa cour, lesquels, laisseront un intervalle au-devant de l'Eglise et de la maison n° 7 semblable à celui qui a été réservé dans le ci-devant cimetière vendu au citoyen Bourson ; 3° de faire murer à ses frais toutes les communications qui peuvent exister dans les murs mitoyens avec les maisons et terreins voisins ; 4° enfin, de retirer sur sa propriété toutes les eaux provenant de ses combles. »

L'adjudication fut prononcée le 9 brumaire an VI (30 octobre 1797) en faveur du citoyen Joseph Bourson, entrepreneur de bâtiments et de Elisabeth François, son épouse, demeurant à Paris, rue de la Mortellerie, n° 135, division de la Fidélité au prix de 70.600 francs.

Cette chapelle qui formait un pan coupé à l'angle du cimetière, n'était autre, on ne saurait en douter, que la grande chapelle de la Communion. Le cimetière avait, en effet, la forme d'un triangle, dont l'une des pointes était occupée par ladite chapelle et les deux autres par les deux extrémités de la rangée des maisons de la rue du Pourtour. Ainsi fut démolie, en 1797, cette partie si curieuse de l'église Saint-Gervais dans laquelle avait été inhumé le célèbre peintre Philippe de Champaigne. Disons qu'elle ne fut pas complètement rasée et que plusieurs pans de murs furent aménagés à usage de cuisines ou d'ateliers dépendant de la maison de la rue des Barres aujourd'hui numérotée 15 ou 17. Elle est actuellement le laboratoire d'un confiseur.

L'insatiable citoyen Bourson devait encore acquérir la maison voisine, rue des Barres, n° 9, aujourd'hui 15, dont le fond, comme celui de toutes ses voisines, était élevé sur les charniers. L'adjudication est du 14 floréal an V (3 mai 1797) et fut prononcée au prix de 9.900 fr.

La désignation de ce dernier immeuble, en ce qui concerne sa situation vis-à-vis des charniers est la suivante :

« Ensuite sur le Cimetière est une partie des anciens charniers composée de quatre travées, le tout élevé de deux étages quarrés, et un troisième lambrissé dans le comble couvert en thuiles, avec chesneaux, goutières et tuyaux de descente. Chaque étage est distribué de quatre chambres, tant grandes que petites, celles sur le fond tirent leurs jours et vües sur le Cimetière. Cette maison contient en superficie trente-quatre toises et demie, douze pieds ou environ... » (1).

Pièce justificative n° 1

Inventaire général des chartes et titres de la fabrique de Saint-Jean-en Grève depuis et compris le mois de janvier 1212, époque de son érection en cure, jusqu'au temps présent et de ceux de la charité des pauvres de la Paroisse : Fait et rédigé ès années 1778, 1779, 1780.

Droits des Paroissiens de Saint-Jean d'être enterrés dans le Cimetière de Saint-Gervais par le clergé de Saint-Jean. (Cote 5me, 1re Boête en fer blanc. Armoire de l'arrière-bureau.)

Ce droit résulte de ce qu'anciennement et jusqu'en 1212, St-Jean, comme on la vû cy devant, était succursale de la paroisse de St-Gervais, et que depuis son Erection en Cure jusqu'au tems de la donation d'une place pour un Cimetière faite par le Roy Charles VI. Les morts des deux paroisses étoient enterrés dans le même Cimetière qui est celui de Saint-Gervais ; en sorte que plusieurs paroissiens de St-Jean aians encore mémoire de la Sépulture de leur famile au d. Cimetière demandoient à y être enterrés.

1. Mous tenons ces derniers documents de l'obligeance de M. Paul Hartmann, secrétaire-adjoint de la Société historique *La Cité*, qui a eu en communication les titres de propriété. Nous lui en exprimons ici nos plus vifs remerciements. L. L.

Les actes qui le justiffient sont :

Une sentence contradictoirement rendue au Châtelet de Paris le 17 novembre 1563. Entre les Marguilliers de la paroisse St-Jean demandeurs et les Curé et Vicaire de la paroisse de St-Gervais deffendeurs, par laquelle sur le maintenu des Marguilliers de St-Jean, que les paroissiens de St-Jean avoient le droit et étoient en possession et saisine de se faire inhumer au Cimetière de l'église Saint-Gervais, charniers et gallerie d'icelui, sans être tenus demander licence n'y congé et aussi sans que le Curé de St-Jean soit tenû de demander aucune assistance n'y faire aucune présentation de Corps au Sr Curé de St-Gervais, possession dans la quelle les d. Marguilliers avoient été troublés par le Vicaire de St-Gervais, contre le quel trouble ils demandoient à être maintenus, surquoy le d. Sr Curé de St-Gervais aiant dit qu'il ne vouloit avouer n'y de s'avouer le d. prétendu trouble sans préjudice de ses actions pétitoires, et le Vicaire aiant dit qu'il ne vouloit empêcher les Marguilliers en leurs conclusions ; ils ont été maintenus et gardés en leur possession et saisine de faire inhumer corps morts au d. Cimetière St-Gervais, galleries ou charniers joignant icelui, sans que les d. Marguilliers, Curé ou Vicaire et habitués, soient aucunement tenus de demander congé, licence, assistance n'y faire présentation au d. curé ou Vicaire de St-Gervais n'y autres, et a été auxd. Marguilliers de St-jean adjugé la récréance du d. droit, pour en jouir par la et sur la main du Roy et de Justice, le Vicaire a été condamné aux dépens et à 12 livres parisis de domages et intérêts, sauf au Curé de St-Gervais ses actions pétitoiles et autres, et aux Marguilliers leur deffenses au contraire.

Autre sentence du Châtelet du 26 octobre 1585, contradictoire entre les Curé et Marguilliers de St-Jean et ceux de St- Gervais, qui par provision, sans préjudice des droits des parties au ppal et jusqu'a ce qu'autrement il en eut été ordonné, porte que le Curé de St-Jean pouvoit inhumer au Cimetière de St-Gervais, suivant ce qu'il avoit fait cy-devant, les corps de ses paroissiens et des lors le corps de celui qui avoit ordonné sa sépulture au d. Cimetière, avec deffenses aux d. srs de St-Gervais de ce empêcher le Curé de St-Jean, et pour obvier aux contradictions et scandales qui pouroient arriver auxd. enterrements ordonne que le commissaire du quartier y assistera avec main forte.

Arrêt du 17 mars 1587, rendu sur l'apel de cette sentence qui evoque le principal et par provision ordonne que quand un paroissien de St-Jean aura élu sa sépulture au Cimetière de St-Gervais, le Curé de St Jean l'y pourra faire enterrer en le denonceant aux Marguilliers de St-Gervais, sans que le Curé de St-Jean soit tenû paier aucune chose aux d. Marguilliers.

Dénonciation faite à la requête des Curé et Marguilliers de St-Jean le 9 may

1591, à ceux de St-Gervais, que les héritiers d'une paroissienne de St-jean avaient volonté de la faire enterrer au Cimetière St-Gervais, ce qu'ils entendaient faire avec sommation de le souffrir et n'y apporter aucun trouble suivant les sentence et arrêt cy-dessus, et réponse du Curé de St-Gervais qu'il n'empêchoit que le corps en question ne fût enterré au Cimetière St-Gervais préalablement conduit par le Curé de St-Jean à la porte de l'Eglise St-Gervais, où il étoit prest de le recevoir et non autrement, la quelle réponse l'huissier a prise pour un refus et a protesté.

Copie d'une Requête présentée par M. L'Official de Paris par les Curés et Marguilliers de St-Gervais sur ce qu'un particulier de la Paroisse de St-Jean, aiant ordonné sa sépulture dans le Cimetière de St-Gervais les Curé et Marguilliers de St-Jean en aiant donné avis à ceux de St-Gervais et qu'ils prétendoient faire l'inhumation dans le d. Cimetière par le clergé de la Paroisse de St-Jean, ce qui étoit une entreprise : Pourquoy ils ont conclu à ce qu'il fût ordonné au Curé de la paroisse de St-Jean de présenter le Corps assisté de son Clergé à la porte de l'Eglise de St-Gervais pour y être reçu et enterré par le sieur Curé ou Vicaire de St-Gervais ; de l'ordonnance en suite, soient parties oüïes au Lendemain 9 heures du Matin, et de L'assignation donnée en conséquence au sieur Curé de St-Jean le tout sous la datte du 9 avril 1685.

On ne trouve point la suite de ces différentes affaires.

Les dattent prouvent que les cas dont il est question arrivoient des ces tems-la rarement, ils sont encore plus rares aujourd'huy, mais la Tradition subsiste jointe aux actes.

C'est sur ce Fondement que la Paroisse St-Jean va tous les ans le jour des Rameaux en procession au Cimetière St-Gervais (1).

Pièce justificative n° 2

Règlemens des droits deubs et appartenans à l'Œuvre et Fabrique de l'Eglise paroissiale de Saint-Gervais et Saint-Prothais à Paris. Fait et dressé par les marguilliers en charge, le 24 février 1675 à Paris, chez Nicolas Mazuel, Rue de la Huchette, à la petite Arbaleste, 1675.

. . . .

1. Registre manuscrit, grand in-f°, écrit pendant les années 1778 à 1870, portant le titre indiqué en tête de la présente pièce justificative, et conservé dans les Archives de l'Eglise Saint-Gervais.

Charniers

Pour l'ouverture de terre sous les charniers, pour les grands corps en cerceuil ordinaire, cinq livres.

Les enfans jusques et au-dessous de douze ans, trois livres.

Pour les grands corps en cercueil de plomb, sous les charniers, quinze livres.

Les enfans en cercueil de plomb, jusques et au-dessous de l'âge des dits douze ans, sept livres dix sols.

Pour les corps au-dessus de l'âge de douze ans, sera payé le droit comme grands corps.

Cimetière

Pour l'ouverture de terre dans le cimetière, rien.

Bouts de l'an

Pour Paremens et souvenirs.

Nota. — Pour les bouts de l'an des défunts enterrez dans l'Eglise, chapelle de la communion et autres chapelles, sous les charniers et dans le cimetière de Saint-Gervais, ne sera payé que moitié des dits droits de Paremens argenterie et sonneries.

. . . .

Au fossoyeur et sonneur

Pour les bierres à six pans cimentées, et port, sera payé sept livres.

Pour les Bierres en dôme, de quatre jusques à six pieds de long, cimentées, et le port, sera payé cent sols.

Pour les Bierres plates, communes et ordinaires, cimentées s'il y eschet, et le port, sera payé quatre livres.

Pour les Bierres des enfans, depuis quatre ans jusques au dessous de douze ans, sera payé cinquante sols.

Pour celles au dessous ds quatre ans, trente sols.

Pour le vin de la grosse sonnerie, trois livres quatre sols.

Pour celuy de la deuxième, quarante huit sols.

Pour celuy de la troisième, quarante sols.

Et pour la quatrième, vingt sols.

Pour faire la fosse dans l'Eglise, chapelle particulière, chapelle de la Communion, et sous les charniers, soit qu'il y ait cave, tombe, ou non, descente de corps, port d'Escabelles et représentation aux maisons, réception à l'Eglise, et descente de corps dans la fosse, rétablissement dans la dite fosse, ports et rapports de poille et argenteries aux maisons ; sera payé au fossoyeur pour luy et ses aydes, pour leurs salaires du contenu au présent article, si le corps est en cercueil et Bierres ordinaires, la somme de neuf livres.

Pour les choses dites en l'article cy-dessus, si le cercueil est de plomb, sera payé quinze livres.

Pour faire la fosse dans le cimetière et les autres choses portées au pénultième article, sera payé trois livres.

Pour les enfants au-dessous de douze ans qui seront enterrez en l'Eglise, en cerceuil ordinaire sera payé quatre livres dix sols.

Et si les corps sont portez en autre église, sera payé au fossoyeur le mesme droit que si les corps estoient enterrez en la parroisse.

Pour la fosse d'un enfant enterré avec Preste et Clerc, la descente et port du corps, sera payé vingt sols.

Pour les convois et enterremens de charité, ne sera payé aucune chose.

Bouts de l'an

Pour la représentation, et autres peines du fossoyeur, sera payé trente sols.

Ne pourra, le dit fossoyeur et sonneur, demander ny recevoir plus grands droits que ceux susdits, à peine de destitution (1).

. . . .

Pièce justificative, n° 3

Règlement des droits deus et appartenans à l'œuvre et fabrique de l'Eglise Paroissiale de Saint-Gervais et de Saint-Prothais à Paris, aux mariages, convois, Enterremens et bouts de l'an qui se feront en l'Eglise, chapelles, charniers et Cimetière de la dite Eglise, et des droits des Fossoyeurs et Sonneurs. Fait et arrêté par Messieurs les Marguilliers en charge... omologu par arrêt du 4 juillet 1709. A Paris chez Nicolas Mazuel, rue de la Vieille-Bouclerie, 1709

. . . .

1. *Archives Nationales*, L. 651.

Convois

Pour les Paramens Mortuaires, au chœur, chapelles des Dames et autres :

Pour les beaux paremens noirs, compris le beau Poelle, qui ne sort point de l'Eglise, et se met sur la représentation, la somme de 40 livres.

Pour la chapelle des Dames, 12 livres.

Pour le Poelle qui sert à couvrir le grand Tableau, 8 livres.

Pour les seconds paremens, compris le Poelle, 30 livres.

Pour la chapelle des Dames, 8 livres.

Pour les troisièmes paremens, 12 livres.

Pour le Poele, 8 livres.

Pour la chapelle des Dames, 6 livres.

Pour les quatrièmes paremens, 6 livres.

Pour le Poelle, 5 livres.

Pour la chapelle des Dames, 4 livres.

Pour le Poelle des Petits chœurs, 3 livres.

Pour le Poelle qui sert au dépost transport au Carrosse, 4 livres.

Argenteries

Pour la grande Croix qui se met sur l'Autel, quatre livres.

Pour la Croix d'argent, soit en l'Eglise, soit aux maisons pour les veilles, soit au dépost, dans l'Eglise, vingt sols.

Pour chacun chandelier servant à l'Eglise, soit au dépost, soit aux maisons, pour les veilles, dix sols.

Sonneries

Pour la grosse sonnerie, trente livres.

Pour la seconde sonnerie, vingt livres.

Pour la troisième sonnerie, douze livres.

Pour la quatrième sonnerie, composée de deux cloches et des quatre petites, six livres.

Et si aucun demande la sonnerie de la grosse cloche seule, sera payé comme pour la troisième sonnerie, douze livres.

Sépultures

Pour l'ouverture de terre dans le chœur :

En coffre de plomb, 80 livres.

En coffre de bois, 40 livres.

Pour l'ouverture de terre dans l'Eglise :

En coffre de plomb, 60 livres.

En coffre de bois, 30 livres.

Pour les enfans au-dessous de l'âge de huit ans, moitié des dits droits cy-dessus réglez.

Pour l'ouverture de terre sous les charniers :

En coffre de plomb 30 livres.

En coffre de bois, 15 livres.

Pour les enfans au-dessous de huit ans, moitié des dits droits.

Pour ceux qui ordonneront par leur testament ou autre disposition, estre inhummés dans le cimetière, sera pris pour ouverture de terre, moitié des dits droits de l'ouverture en l'Eglise.

Et au surplus pour l'ouverture de terre dans le cimetière, ne sera payé aucune chose.

Bouts de l'an

Pour paremens et sonneries :

Pour les bouts de l'an des deffunts enterrez, dans l'Eglise, chapelle de la Communion et autres chapelles, sous les charniers et dans le cimetière, il ne sera payé que moitié des dits droits des paremens, argenterie et sonneries.

. . . .

Fossoyeurs et Sonneurs

Sera payé au fossoyeur pour lever la Tombe, en l'Eglise, faire la fosse et la rétablir, fournir la bierre, descente du corps, port du Poelle, Argenteries à la maison, ports des Escabelles et pour ses peines, 13 livres.

Sous les charniers, pour les mêmes droits, ne sera payé que 10 livres.

Et dans le Cimetière, 7 livres.

Et pour les enfans dans l'Eglise, sera payé demy droit : 6 livres.

Pour la descente du cercüeil de plomb, ouverture de cave et rétablissement chargment de carrosse, et ais à plomb et autres choses nécessaires, 15 livres.

Pour le vin de la grosse sonnerie, 3 livres 4 sols.

Pour celuy de la seconde sonnerie, 2 livres 8 sols.

Pour celuy de la troisième, 2 livres.

Pour celuy de la quatrième, 1 livre.

Si les corps sont portez en autre église, sera payé au Fossoyeur les deux tiers des droits seulement.

Pour les convois et Enterremens de charité. ne sera payé aucune chose.

Ne pourront, les Fossoyeur et sonneur, demander aucuns droits que ceux cy-dessus exprimez, à peine de destitution.

. . . .

Ce règlement fut adopté par le Conseil de fabrique de Saint-Gervais composé de :

M. François Feu, Docteur en Théologie, Curé de la dite Paroisse,
Charles de Benoise, Conseiller du Roi en ses Conssils,
Jean Peret, Ecuyer, Secrétaire du Roi,
Le Normand, Fermier Général,
Christophle Brosseau,
Charles Droüart, Procureur au Parlement,
Pierre Le Paige, Procureur àu grand Conseil,
Antoine Le Moyne, Notaire au Châtelet,
Nicolas Taboué, notaire au Châtelet,
Jacques Nouëtte.
Pierre-Pons Négre, Procureur à la Cour.
Aspais-le-Franc, Procureur à la Cour.
François de Monthere, marchand, bourgeois de Paris,
Marin Jousset, *Idem*
Nicolas Buffier, *Idem*
Jean-Charles Angot, *Idem*
Roch Hubert, Procureur au Chastelet de Paris.
Tous anciens maguilliers et notables de ladite paroisse (1).

. . . .

Pièce justificative n° 4

Extrait des papiers terriers du Roi, pour l'année 1700, indiquant les maisons et leurs habitants bordant le cimetière Saint-Gervais, sur les rues du Pourtour et des Barres.

Nota. — Les numéros sont ceux indiqués sur le registre terrier; il se retrouvent dans l'atlas des plans.

Pourtour de l'Eglise Saint-Gervais

1. — Eschoppe en deux boutiques adossées contre le portail de l'Eglise

1. Bibliothèque Mazarine, 18824. E.

S[t] Gervais faisant le coin du dit Pourtour et de la ruë de Lonpont, appartenant à la fabrique du dit S[t] Gervais, occupée par M. Deron, M[e] horloger.

2. — Est l'une des portes des charniers du Cimetière S[t] Gervais par esquels charniers on entre à l'Eglise.

3. — Maison et deux boutiques à la fabrique du dit S[t] Gervais, occupée par M. Hoccare ferblantier.

4. — Maison et boutique, appartenant *idem*, occupée par M. Richoin, foureur.

5. — Maison et boutique, appartenant *idem*, occupée par M. Brive, cordonnier.

6. — Maison et boutique, appartenant *idem*, occupée par M. Boilo, perruquier.

7. — Maison et deux boutiques, appartenant *idem*, occupée par M. Monné cordonnier, Bris, tailleur, et Darlime, potier d'estaim.

8. — Maison et boutique, appartenant *idem*, occupée par M. Bonnin, miroitier, à l'enseigne du *Livre d'or*.

9. — Maison et deux boutiques, appartenant, *idem*, occupée par M. Mausin-orfèvre et Dufriche, ferblanquier (*sic*) à l'enseigne de *La Ville de Paris*.

10. — Maison et boutique, appartenant *idem*, occupée par la veuve Bastin à l'enseigne *Des trois mares d'or*.

11. — Est la porte des charniers de Saint Gervais.

12. — Maison et boutique, appartenant *idem*, occupée par M. Lafond, orfèvre, a pour enseigne : *La Reine de France*.

13. — Maison et boutique faisant le coin du dit Pourtour et de la rue des Barres, arpartenant *idem*, occupée par M. Matignion, chirurgien.

. . . .

Rue des Barres

19. — Maison faisant le coin de la rue des Barres et place Baudoyer, appartenant à la fabrique S. Gervais, occupée par M. Martinonq, M[e] chirurgien.

20. — Maison appartenant à la fabrique de S. Gervais, occupée par M. le commissaire Hubert, a pour enseigne *L'Horme Saint-Gervais*.

21. — Maison appartenant à la dite fabrique S. Gervais.

22. — Maison appartenant à la fabrique S. Gervais, occupée par les ecclesiastiques de la paroisse,

25. — Maison appartenant à la fabrique S. Gervais, occupée par des ecclesiastiques.

24. — Maison appartenant à la fabrique S. Gervais.

25. — Est la petite porte de l'Eglise paroissiale S. Gervais (1).

. . . .

Pièce justificative n° 5

Constatation topographique du Cimetière

Aujourd'huy Lundi 18 avril 1763.

En présence de M. Dujardin, marguillier de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-Gervais, avons visité et mesuré le Cimetière de la d. paroisse qui est citué au nord de l'Eglise le long et joignant icelle à main gauche.

Il est de forme triangulaire, une grande croix de pierre au milieu.

Il est entourré de grandes maisons de toutes parts, scavoir au midy, de l'eglise, au nord d'une grande maison de quatre étages de haut et en retour dans le fond en la moitié de sa largeur, le surplus par les charniers élevés de deux étages au dessus de celui du rez-de-chaussée.

L'Entrée du d. Cimetière est à gauche du portail, fermé d'une porte et d'une grille de fer.

La fosse ouverte actuellement est dans l'angle du fond à gauche.

Les maisons qui l'entourent appartiennent à la fabrique, elles ont des vuës droites sur le d. Cimetière.

Il contient cent cinquante neuf toises de superficie.

Cy..... 159 toises :

Signé : E. MOUCHET (2).

Pièce justificative n° 6

Procès-Verbal des Commissaires Mouricault et Porquet pour la visite du Cimetière de la paroisse de S[t] Gervais

L'an mil sept cent soixante trois, Le lundy vingt-cinq avril, sur les trois heures de rellevée nous Jerosme Abraham Porquet et Thomas Mouricault, avocats

1. *Archives nationales.* Papiers terriers du Roi, année 1700 :
Registre, t. XII, Q[1] *, 1099, 10 D.
Atlas, t. XI et XII, réunis. Q[1] *, 1099, 10 C.

2. *Bibliothèque Nationale.* Manuscrit français. Collection Joly de Fleury. Registre, n° 1208. L'original de cette pièce est aux Archives Nationales. S.3359.

en Parlement, Conseillers du Roy, commissaires enquêteurs et examinateurs au chatelet de Paris, préposés pour la police au quartier de la Grève en exécution de l'arrest du Parlement du douze mars dernier a chacun de nous envoyé par Monsieur le Procureur Général, le dix du présent mois, le dit arrest portant que dans deux mois il sera adressé procès-verbal de l'Etat de chaque Cimetière étants dans l'enceinte des limites de Paris, par les commissaires de chaque quartier chacun endroit soy, lesquels procès-verbaux feront mention de chaque Cimetière, de sa position relativement aux habitans, du tems depuis lequel on y fait des sépultures et tous autres circonstances qui pourraient servir a en faire connoistre la comodité ou incomodité ;

Nous sommes transportés rue du Pourtour Saint Gervais au Cimetière de la Paroisse Saint Gervais, qui est le seul situé dans l'étendue de notre quartier, dans lequel cimetière nous avons été introduits par Philippe Guy, l'un des domestiques de la dite paroisse, ou étants avons observé que le terrain de ce Cimetière forme un triangle irregulier, au moyen de ce que la chapelle de la Communion Et celle de Monsieur le Chancellier Boucherat qui ont leurs entrées par l'église font hache dans le dit cimetière, que ce Cimetière contient cent cinquante neuf toises de superficie, qu'il est entiérement entouré, savoir au nord par un grand bâtiment appartenant à la fabrique de la dite Eglise, qu'on nous a dit estre construit depuis environ trente ans au lieu et place d'échoppes qui appartenoient à la fabrique, au midy par l'aille gauche de la dite église, au levant par plusieurs maisons appartenantes à la dite fabrique et dans aucunes desquelles logent plusieurs prestres habitués à la dite parroisses, sous lesquelles maisons sont pratiqués et construits des charniers destinés aux catéchismes et à l'instruction des enfans, lesquels charniers ont une entrée par le dit Cimetière, que l'entrée du Cimetière est au couchant, à gauche du portail, fermée d'une porte pleine et d'une grille de fer.

Que le bastiment qui est au nord et dont les entrées donnent dans la rue du pourtour et dans la place Baudoyer, ont des vuës droite sur ledit cimetière que les croisées des rez-de-chaussées sont garnies de barreaux de fer et que ces rez-de-chaussées sont surmontés de quatre étages, que dans cette partye de bastiment sont cinq conduits pour recevoir les eaux tant pluvialles que des locataires, lesquels eaux ont leurs écoulements dans la rue,

Que les vuës des chapelles adossées à l'aille gauche de ladite église donnent pareillement sur ledit cimetière.

Que les maisons étantes au levant et au dessus desdits charniers ont pareillement des vuës droites sur ledit cimetière, qu'une de ces maisons est élevée de quatre étages et les deux autres de trois et quelles ont leurs entrées par la rue des Barres.

Avons trouvé au nord dudit cimetière une fosse commune qu'on nous a dit être ouverte depuis environ un mois et pouvoit avoir seize à dix huit pieds de profondeur sur six de large en quarré.

Enfin qu'il ne se peut faire dans toute l'étendue de ce cimetière tout au plus que dix fosses communes de la grandeur de celle que nous avons trouvé ouverte.

Et nous étant informé du tems depuis lequel on fait des sépultures dans ledit cimetière, il nous a été dit que l'on y enterre vraisemblablement depuis l'établissement de ladite paroisse.

Dont et de quoy nous commissaires sus dits, avons fait et dressé le présent procès-verbal pour servir et valloir ce que de raison, lequel est demeuré en la possession de nous Mouricault, et avons signé en fin de ces présentes.

MOURICAULT

Et le mercredi onze may au dit an mil sept cent soixante trois de rellevée, par devant nous Tomas Mouricault, avocat au Parlement, Conseiller du Roy, commissaire au Châtelet de Paris sont comparus sieur Jean Chouillou marchand parfumeur demeurant rue du Pourtour Saint-Gervais depuis quinze à seize ans dans le bâtiment appartenant à la fabrique de Saint-Gervais, sieur Louis Margeant, Maître horloger à Paris, demeurant dans le mesme bastiment depuis environ vingt neuf ans, et Jacques Barthélemy Le Loûltre, Ecuyer, avocat au Parlement, demeurant dans le mesme bâtiment depuis environ dix ans, lesquels nous ont dit qu'ayant appris que nous nous étions transportés dans le Cimetière Saint-Gervais à l'effet dans constater l'état, ils ont cruë devoir nous déclarer que les fosses communes qui se font dans ledit cimetière servent pendant trois à quatre mois, que pendant ce tems, surtout dans l'été après de grandes pluyes et orages, les fosses leur renvoyent des odeurs fades et des puanteurs qui les obligent de laisser fermer leurs croisées qui donnent sur le cimetière; qu'ils ont vu plusieurs fois et lorsque l'on faisait de nouvelles fosses communes qu'à une certaine profondeur les corps ne sont pas entièrement consommés, qu'on pourroit bien faire neuf à dix fosses communes dans le d. Cimetière; mais au moyen du terrein que l'on est obligé de réserver pour les fosses particulières, il ne s'y en peut faire tout au plus que sept à huit, en sorte que ne pouvant pas, vu le peu de terrein laisser les fosses communes un tems convenable sans servir, il n'est pas possible que la terre, imbibée d'un suc infect ne leur renvoye des odeurs fort incommodes et très désagréables; que si l'on ne faisoit dans le cimetierre que des fosses particulières au moyen

de ce qu'on le reboucheroit sur le champ ; ils n'en auroient point d'incommodités dont, et de tout ce que dessus, ils nous ont requis a été à eux octroyé pour servir et valloir ce que de raison et ont signé en cet endroit de notre minute.

A l'instant est comparue demoiselle Anne-Denise Ringard, veuve du sieur Jean-Baptiste Le Blanc, marchand orphèvre à Paris, demeurant dans le dit bâtiment appartenant à la fabrique Saint-Gervais, depuis vingt-deux ans passés, laquelle nous a déclaré que journellement elle est incommodée des mauvaises odeurs provenant du dit Cimetière, qu'elle ne peut à cause de ces mauvaises odeurs qui sont quelquefois si fortes qu'elle est obligée de se retirer sur le devant dans sa boutique et tenir fermées ses croisées qui donnent sur le Cimetière, conserver ny viande ny bouillon, que même pendant un esté entier, elle a esté privée de l'usage d'une armoire qui est pratiquée dans sa cuisine qui tire son jour du cimetière, que ces mauvaises odeurs se sont communiquées jusque dans la cave et ont gasté le vin et la bierre qu'elle y avoit ; de laquelle déclaration elle nous a requis acte à elle octroyé, et a signé avec nous en fin de nostre minutte, demeurée en notre possession.

Rayé trois mots nuls au présent procès-verbal.

Mouricault (1)

Pièce justificative n° 7

Mémoire de la Fabrique de Saint-Gervais sur la situation hygiénique du Cimetière

Mémoire présenté par Messieurs Les Curés et Marguillers de l'Eglise paroissialle de Saint-Gervais, en conséquence des délibérations des 24 avril et 8 may 1763, et pour l'exécution de l'arrest de la Cour rendu sur les conclusions de Monseigneur le procureur Général le 12 mars dernier, par lequel il est ordonné que dans deux mois les fabriques des paroises dont dépendent les Cimetières seront tenues de fournir des Mémoires sur l'Etat des d. Cimetières, où il sera fait mention :

1° De leur etendue ;

2° De leurs positions relativement aux habitations et circonstances qui pourroient servir à en faire conoistre la commodité ou incommodité ;

3° Du temps depuis lequel on y fait des sépultures, pour les dits mémoires

1. *Bibliothèque Nationale.* Manuscrit français. Collection Joly de Fleury. Registre, n° 1208.

estre communiqués à M. le Lieutenant Général de police, et au substitut de M. le Procureur du Roy au Chatelet.

Conformément au plan cy rapporté du cimetière de la ditte paroisse, il contient 159 toises de superficie, il est de forme triangulaire ayant à droite de son Entrée l'Eglise, en face de la ditte entrée les charniers, au-dessus desquels sont des logemens dépendans de la fabrique, élevés de deux étages au-dessus du rez-de-chaussée et greniers lambrissés, et sur la gauche sont des bâtimens qui viennent jusques dans l'angle et au delà joindre les charniers, lesquels bâtimens sont élevés de quatre étages et appartiennent a la ditte fabrique.

1° Etendue.

Ce Cimetière est fort petit relativement au nombre de corps que l'on y enterre, en l'année finie à Pasques dernier, il a monté à 408, presque tous les convois qui s'y font sont convois de charité, dont les corps ne sont point portés à l'Eglise mais de suite au Cimetière, quoy que l'on trouve le moyen d'y faire successivement jusqu'à quarante fosses communes, dont il s'en fait deux à trois par année, en sorte que la même fosse n'est réouverte que de 12 à 13 ans. Cependant il a par sa petitesse de grands inconvéniens.

1° En ce que pour trouver le moyen d'y faire ces 40 fosses, il en faut faire la plupart près les fondations soit de l'Eglise, soit des charniers, soit des maisons dépendantes de la fabrique, en sorte que tous les bâtimens en souffrent (1).

2° En ce que pour la même raison de réouvrir moins souvent les mêmes fosses, on est obligé de les creuser au dessous des fondations qui se trouvent à découvert, aux risques qu'avec le temps, il s'en détache des pierres, ce qui pourroit avoir de fâcheuses suittes.

3° Ces foses si multiples ont encore l'inconvénient, que les terres des fosses voisines ne se trouvant pas assez raffermies, il est a craindre que les terres n'éboulent sur ceux qui creusent, sur quoy les fossoyeurs sont fort en garde.

4° Malgré cette grande quantité de fosses, il arrive encore, quelquefois, que soit par erreur sur le tems qu'il y a qu'une fosse a été ouverte, soit que quelque partie du terrein conserve les corps plus longtems, les fossoyeurs en creusant, rencontrent des cadavres non encore consommés, qu'ils sont obligés de rejeter dans la fosse qu'ils sont sur le point de fermer.

1. N.-B. — Comme il se voit à l'endroit de l'escalier qui monte à la tour où les murs d'une chapelle construitte anciennement qui et sert aujourd'huy d'arrière-sacristie sont très ouverte (*sic*) et écartés, de même vers l'angle à gauche du fond du cimetière, les bâtiments neufs faits en 1733 ou 1734 ont tassés en cet endroit.

2° Position quant aux habitations.

Quant à la position du dit cimetière relativement aux habitations, des trois parties triangulaires, il y en a deux habitées, scavoir, parties au dessus des charniers par les Ecclésiastiques de la paroisse, le surplus par des particuliers qui doivent composer au moins 40 à 50 ménages, tous ces locataires sont, surtout l'été, très incommodés de la mauvaise odeur qui se répand dans l'air, et qui est sans doute plus concentrée par la hauteur de l'Eglise et des maisons, jusqu'au point qu'il n'est pas possible d'y rien conserver, pas même du bouillon sur les fenêtres ny dans les habitations, que les mauvaises exalaisons se font sentir même dans l'Eglise du costé qui avoisine le cimetière. En sorte que les paroissiens en ont fréquemment fait des plaintes tellement fondées que nous nous en sommes appercus nous mêmes, la nécessité d'un nouveau cimetière a été tellement reconnue par les paroissiens et partout le public que lors de l'avènement de M. de Saint-Gervais à la cure, il fut proposé de faire du Presbitere un Cimetiere pour laisser reposer celui qui subsiste, que cette proposition fut rejettée par des raisons qu'il est inutille de détailler icy.

3° Tems depuis lequel on y fait des Sepultures.

Il paroit que l'on a enterré de tems immémorial dans le d. Cimetière, et vraisemblablement aussy anciennement qu'il y a que l'Eglise subsiste, mais celà est à considérer bien differemment dans son origine, Le Cimetière est bien diminué de ce qu'il étoit, en prenant de l'entrée du d. Cimetière, il y a huit chapelles qui ont leur entrée par l'Eglise, qui ont été prises sur le d. Cimetière et faittes après coup lesquelles avancent depuis 8, 10, jusqu'à 15 pieds sur le d. Cimetière et dans toute sa longueur ; les charniers et la chapelle de la Communion ont aussi été pris vraisemblablement sur le d. Cimetière, encore de nos jours, au lieu des anciens bâtimens qu'avoit la fabrique au pourtour ayant vuë par derriere sur le Cimetière, qui ne consistoient qu'en de petittes boutiques peu profondes et un etage au dessus, les batimens que l'on y a fait construire ont pris sur le Cimetière 5 ou 6 pieds au moins sur toute sa longueur, et l'exaucement des d. batiments qui ont aujourd'huy quatre etages et greniers, rend le d. Cimetière bien plus concentré qu'il n'étoit autrefois, d'ailleurs le terrain s'exauce insensiblement, en sorte que l'on est obligé de tems a autres d'enlever des terres ; toutes ces raisons et motifs joints, que la terre du d. Cimetière est, suivant l'expression de Monsieur l'avocat Général, pour ainsi dire rassasiée de funérailles, avoient déterminé la fabrique de S[t] Gervais, et celle de S[t] Jean qui est dans le même cas, de traiter ensemble des moyens de se procurer un Cimetière aux confins de la ville le plus

prochain du district de leur paroisse, et ce projet a été suspendu dans son exécution par l'arrest de la Cour qui donne lieu à ce mémoire.

Les marguillers de l'une et de l'autre paroisse attendant les sages résolutions de la Cour a ce sujet pour s'y conformer. *Observent* néanmoins, que tous ces inconvéniens cesseroient si la fabrique étoit pourvuë d'un cimetière pour les fosses communes, le cimetière actuel étant très suffisant pour les fosses particulières qui s'y font, et qui sont remplies et comblées sur le champ.

Fait et arresté au Bureau de la d. fabrique en l'assemblée tenue le Dimanche 8 may 1763.

Signé : Bouillerot, curé de St Gervais ; Demalezieu ; Testart Dulys ; Barbey ; J. Dujardin ; Labbe ; Sifflet ; Brisseaut ; Lelargue ; D'Aztinville ; R. Colin ; P. Payen ; Bazard ; Tisserand ; Bordier ; Deshayes ; Lequeux ; Digue ; Russeau ; Athis ; Toujare (1).

Mouricault (1)

Pièce justificative n° 8

Décret du 7 septembre 1792, rendu par l'Assemblée Nationale législative, sur le rapport de Basire, interdisant l'enlèvement des Cercueils de plomb pour fabriquer des balles.

L'Assemblée Nationale, instruite que plusieurs citoyens se sont portés dans les églises à l'effet de s'emparer des cercueils de plomb pour fabriquer des balles ; considérant que cette manière extrême ne répond pas à la grandeur de nos moyens dans les circonstances, et qu'elle ne pourrait être employée qu'avec de grandes précautions pour le maintien de la salubrité dans la ville de Paris.

« Decrète qu'il est interdit à tout citoyen de se porter davantage dans les églises pour en retirer les cercueils de plomb, et charge la Municipalité de Paris de prendre sur-le-champ, de concert avec les hommes de l'art, toutes les mesures nécessaires pour arrêter les progrès du méphitisme qui pourrait se manifester dans les lieux où l'on a déjà faits quelques exhumations. » (2).

1. *Bibliothèque Nationale.* Manuscrit français. Collection Joly de Fleury. Registre n° 1208. L'original de cette pièce et aux *Archives nationales*, S. 3359.
2. Archives Parlementaires. Paris, Paul Dupont, 1896, t. XLIX, p. 445.

Pièce justificative n° 9

Inscriptions funéraires provenant du Cimetière Saint-Gervais

A l'occasion de travaux d'égouts exécutés il y a quelques années dans le sol de l'ancien cimetière Saint-Gervais, non loin de l'église et dans le long couloir qui la borde, les inscriptions ci-après ont été retrouvées. Elles sont entre les mains de M. l'abbé Gauthier, curé de la paroisse, qui veut bien nous permettre de les reproduire ci-après :

Cy gist Mre Jean de donon
chevA^{er} Seig^{r} de Mongeron
qui deceda le 30 octobre
1669 aagé de 74 ans
Cuivre — Haut. 0^{m}23 ; larg. 0^{m}09

Icy est le corps de Messire
charles Duret chevalier Seigneur
de Chevry Conseiller du Roy
président en sa chambre des comptes
de Paris, Cy devant Secretaire et
Commandeur des ordres de sa Majes-
té décédé en sa 85e année le 6^{e}
janvier 1700.
Requiescat in Pace
Cuivre — Haut. 0^{m}21 ; larg. 0^{m}16

Haute et puiss^{te} dame
Dame Marie Anne
Dupuy de Murinais
Ve de Haut et puiss^{t}
Sr Mre Henry
de Maillé chevalier
Marquis de Carmant
décédée le 7 juillet
1907 agée de 58 ans
Cuivre — Haut. 0^{m}19 ; larg. 0^{m}15

Cy gist M[re] Pierre Langlois, chevalier Seigneur de la Fortelle. Nesle Richebourg, et autres lieuk, Con[er] du Roy en ses Conseils, Président en sa Chambre des Comptes, et Secretaire de sa Majesté, decédé le 13 de juin 1719. Agé de 62 ans.
Requiescat in Pace

Cuivre — Haut. $0^{m}22$; larg. $0^{m}16$

Icy est le corps de Messire Nicolas Fraguier, chevalier Seigneur du Mée, Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement et Grande chambre d'icelle, décédé en son Chateau du Mée, près Melun, le 17 Novembre 1721. Age de 69 ans.
Requiescat in Pace.

Cuivre — Haut. $0^{m}20$; larg. $0^{m}15$

Icy est le corps de dame Marie Françoise, louise Therèse Humbert, Veuve de Messire Pierre Langlois Seigneur de la Fortelle Président en la chambre des Comptes, décédée le 25 Janvier 1722. Agée de 55 ans.
Requiescat in Pace

Cuivre — Haut. $0^{m}21$; larg. $0^{m}16$.

Cy gist Haute et Puissante Dame Madame Henriette-Magdelaine Julie de Fontaine Martel, Veuve de Haut et Puissant Seigneur Messire Charles-François Marie Marquis d'Estaing, Colonel d'Infanterie, Lieutenant Général de Verdun et du

VERDUNOIS, ET NOMME EN SUR-
VIVANCE AU GOUVERNEMENT DE
DOUAY, DÉCÉDÉE LE 19 MAY 1733
EN LA 37e ANNÉE DE SON AGE
REQUIESCAT IN PACE.

Cuivre. — Haut. 0^m 19 ; larg. 0^m 13

Pièce justificative n° 10

Lettre de faire part d'inhumation à Saint-Gervais

La bibliothèque historique de la ville de Paris possède un certain nombre de lettres de faire part d'inhumations dans les églises et cimetières parisiens au XVIIIe siècle. Nous avons relevé toutes celles concernant Saint-Gervais et nous en donnons les extraits ci-dessous. Il est curieux de constater qu'aucune de ces lettres n'indique l'inhumation dans le cimetière ; la formule consacrée, qui est à peu près la même pour toutes, ne parle que de l'église et invite à assister aux obsèques de telle ou telle personne : « qui se feront en l'église de Saint-Gervais, sa paroisse, où le défunt sera inhumé. » Il est pourtant certain que beaucoup, parmi les décédés mentionnés dans les lettres dont il s'agit furent enterrés dans le cimetière.

Il nous paraît superflu de signaler, au point de vue de l'histoire de Paris, l'importance de ces faire-part dont un très grand nombre est collectionné par les bibliothèques et archives parisiennes, et par certains amateurs. Ils constituent croyons-nous, une mine encore inexplorée au point de vue des noms des personnages, de l'énoncé de leurs qualités, de la date de leur décès et de l'indication de leur domicile.

On en jugera par les extraits suivants relatifs à Saint-Gervais :

— Damoiselle Anne Robin, épouse de Messire Richer, entrepreneur de bâtiments à Paris, rue des Ecouffes, 19 avril 1718 (1).

— Dame Catherine-Antoine Hérinx, veuve de Messire Alexandre Mandat, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître ordinaire en sa chambre des Comptes, rue du Pont-aux-choux, 5 février 1728.

— Messire Louise-Denis de Riancey, Chevalier, Conseiller du Roi en ses

1. Les dates indiquées sont celles des obsèques à Saint-Gervais. La rue est celle du ou de la décédée.

Conseils, Maître ordinaire en sa chambre des Comptes. Vieille-rue-du-Temple, 9 octobre 1729.

— Messire Pierre-Jacques Brillon, Ecuyer, Avocat en Parlement, ancien Echevin, Auditeur général des bandes Suisses, Conseiller au Conseil Souverain de Dombes, Intendant général des maisons, affaires, domaines et finances de leurs Altesses Sérénissimes Messeigneurs les princes de Dombes et Comte d'Eu, rue Barbette, 30 juillet 1736.

— Haute et puissante Dame Françoise-Yvonne de la Vogadre, veuve de haut et puisant Seigneur, Comte de Moulineau, Seigneur du Fay, Brigadier des Armées du Roi, Capitaine aux gardes françaises, Gouverneur des ile, ville citadelle d'Oléron, Chevalier de Saint-Louis, rue Saint-Louis-au-Marais, 21 mai 1736.

— Messire Jacques-Etienne Canaye, Conseiler du Roi en tous ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaires de son hôtel, rue Neuve-Saint-François, au Marais, 3 juillet 1732.

— Messire Antoine-Denis Peltyer, Conseiller du Roi, Auditeur ordinaire en sa chambre des Comptes, rue du Roi-de-Sicile, 17 septembre 1737.

— Messire Félix-René Duquesnay, Ecuyer, Seigneur de Boisguibert, Conseiller du Roi, Auditeur ordinaire en sa chambre des Comptes, rue Vieille-du-Temple, 30 mai 1743.

— Messire Cardin maître boulanger bourgeois de Paris, ancien confrère des confréries de Jérusalem, du Saint Nom de Jésus et de Saint-Eutrope, rue Vieille-du-Temple, 20 janvier 1748.

— Messire Pierre de Villepaux, Chevalier, Seigneur de Mareuil et autres lieux, Lieutenant de Roi d'Hesdin, Commandeur de Saint-Louis, ancien Capitaine aux gardes françaises, en son hôtel rue Saint-Louis-au-Marais, 1er mai 1751.

— Dame Marie Silvie Gaultier de Montdorge, épouse de Philippe Robert Sanson, Ecuyer, conseiller du Roi, Receveur et Contrôleur général des consignations au Parlement, Châtelet et autres cours et juridictions, rue Vieille-du-Temple, 28 décembre 1755.

— Messire Claude-René Lelong, Conseiller du Roi en ses Conseils, maître ordinaire en sa chambre des Comptes, rue Geoffroy-l'Asnier, 17 janvier 1755.

— Messire Joachim Le Mairat, Chevalier, Conseiller du Roi en ses Conseils, Président en sa chambre des Comptes, Marquis de Bruyères. Seigneur de Praville, Viabon, Barbey et autres lieux, en son hôtel rue des Francs-Bourgeois, 19 avril 1755.

— Dame Edmée-Geneviève Vallier, veuve de Messire Joachim Le Mairat, chevalier, Marquis de Bruyères-le-Châtel, baron d'Offin, Seigneur de Praville

et autres lieux, Conseiller du Roi en ses Conseils, Président en sa Chambre des Comptes, en son hôtel, rue des Francs-Bourgeois, 30 septembre 1765.

— Messire Jean-Robert Sanson, Ecuyer, Conseiller du roi, Receveur et Contrôleur général des Consignations des Conseils du Roi, Parlement de Paris, et autres cours, rue Vieille-du-Temple, 23 Décembre 1753.

— Damoiselle Anne-Jacqueline Dugué-Bagnols, en son hôtel, rue Clocheperche, 5 mai 1757,

— Dame Françoise-Marie Terray, Epouse de Messire Vital-Auguste de Grégoire, Comte de Nozières, brigadier des Armées du Roi, en son hôtel rue de Jouy, 3 Septembre 1766.

— Messire Robert Langlois, chevallier, Seigneur de la Fortelle et autres lieux, Conseiller du Roi en ses Conseils, Président en sa Chambre des Comptes, Conseiller honoraire de la Grand'Chambre du Parlement, et doyen des Conseillers de l'Hôtel-de-Ville de Paris, en son hôtel, rue des Francs-Bourgeois, 14 Novembre 1768.

— Jacques Testart Duluys, Ecuyer, rue des Ecouffes, 27 mai 1760.

— Messire Pierre-Remy Grégoire, Avocat au Parlement, Conseiller du Roi en l'élection, rue des Ecouffes, 26 Octobre 1769.

— Dame Jeanne Gressier, veuve de Messire Philippe-Bernard Maigret, Trésorier de France au Bureau des Finances de la Généralité de Paris, et Commissaire du Conseil pour les ponts et chaussées, rue Saint-Louis-au-Marais, 4 juin 1772.

— Messire Nicolas Charles Domilliers, chevalier ancien Capitaine au Régiment de Béarn, chevalier de Saint-Louis, rue du Parc-Royal, 24 Décembre 1773.

— Damoiselle Marguerite-Thérèse Gontier, épouse de M. Tocssart, peintre et bourgeois de Paris, rue Saint-Louis, 14 Juillet 1773.

— Messire Alexandre Poula, chevalier, Seigneur de Quincy et autres lieux, Maître des Requêtes, Intendant du Commerce, Secrétaire des Commandements de Madame, Doyen de quartier et Président des Requêtes de l'Hôtel, en son hôtel rue Neuve-Saint-François, 7 Décembre 1776.

— Messire Jean Louis Richard, chevalier, Seigneur de Lyons, Préneuf et autres lieux, Conseiller du Roi, Greffier en chef Criminel, et Trésorier honoraire de son Parlement, en son hôtel, rue Rosiers-au-Marais, 4 mars 1777.

— Dame Rénée-Félicité Le Nain, épouse de Messire Pierre Terray de Rozières, chevalier, Conseiller du Roi en ses Conseils, Procureur Général de la Cour des aides de Paris, Maître des Requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roi, et Seigneur de Rozières et autres lieux, en son hôtel, rue de Jouy, 14 février 1778.

Dame Marie-Françoise Brion, veuve de Marie-Jacques Lavergne, Seigneur de

Boulancourt, Ecuyer, Conseiller, Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France, et de ses Finances, rue Saint-Louis-au-Marais, 6 juillet 1779.

— Dame Catherine Nugues, veuve de Messire Vivant Micault, Ecuyer, ancien Commissaire général des Poudres et Salpêtres, Dame de Saligny en Bourbonnais, de Veuille, Villantrois, Lye en Berry, et autres lieux, rue Saint-Louis-au-Marais, 5 décembre 1785.

Voici, pour finir, le faire-part in-extenso du Curé de la paroisse, en 1784 ;

« Vous êtes priés d'assister aux Convois, Service et Enterrement de Vénérable, Discréte et Scientifique Personne, Messire Rolland-Thomas Bouillerot, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Censeur royal, Curé de la Paroisse de Saint-Gervais, décédé en sa maison Presbytérale, qui se feront Mardy 25 mai 1784, à neuf heures du matin, en la dite Eglise, où il sera inhumé.

« Aux messes qui se diront le même jour depuis sept heures jusqu'à midi.

« Et aux vêpres et vigiles des morts qui se diront la veille à trois heures après midi — *De pronfundis.*

« De la part de Messieurs et Médemoiselles Bouillerot, ses frères et sœurs, et de Mademoiselle Bouillerot, sa cousine. »





Auguste Boulard

Les Artistes de l'Ile Saint-Louis

AUGUSTE BOULARD

Il y a de cela un peu plus de seize ans — en mars 1891, pour préciser — j'étais venu lire à Bodinier, alors directeur du Théâtre d'Application, une quelconque revuette de paravent.

C'était l'époque, bénie des jeunes, où florissait le genre facile et d'un placement relativement avantageux de la revue à deux personnages — à trois parfois, quand l'auteur avait des aspirations fastueuses. Un brin d'esprit naturel — ou recueilli entre deux bocks dans l'atmosphère gouailleuse du boulevard — de la facilité à bâcler le couplet, un nom de divette à faire pétarader sur l'affiche — et c'en était assez pour pondre et lancer l'œuvrette qui prenait sa course à travers les salons, derrière la farandole du cotillon final.

Les maîtresses de maison en gésine de réception amusante ; les présidents de cercle à la piste d'une petite machine facile à monter, une fois enlevées les tables du dîner mensuel du club ; les directeurs d'agences qui fournissent aux soirées mondaines les vaisselles, les chaises, les gens de service et parfois les invités — tout cela venait goûter, comparer et choisir les revuettes à louer, aux « quatre à six » de la Bodinière.

Donc, mon « ours » sous le bras, j'avais franchi le seuil du théâtricule de la rue Saint-Lazare, lorsque, après avoir jeté un coup d'œil sur les murs de la longue galerie qui précédait l'antre du « patron », je m'arrêtai net, les semelles rivées au tapis.

Bodinier avait coutume — une coutume assez rémunératrice — de louer aux artistes en mal de notoriété ou simplement désireux de

prendre plus intimement contact avec l'amateur, les murailles tendues d'andrinople de son hall d'entrée.

En bonne justice, il faut reconnaître que c'étaient généralement des rangées de tartines médiocres, quand elles n'étaient pas ridicules, qui venaient s'aligner sur les murs de Bodinier. Aussi ne risquais-je d'ordinaire qu'un coup d'œil plutôt vague vers lesdites tartines. Et puis l'auteur dramatique qui va dérouler un manuscrit devant un Minos directorial se soucie bien des rectangles de toile barbouillés de couleur qu'un peintre soumet à l'appréciation de cet autre Minos, flottant, injuste et prévenu qui a nom : le public !

Les Beaux-Arts sont peut-être frères, mais, en tous cas, ce sont des frères diantrement égoïstes !

*
* *

Cette fois-ci, cependant, ma coutumière indifférence pour les expositions Bodinier se mua, du premier coup, en un étonnement charmé...

Là, devant moi, à la cimaise, un portrait d'homme — un vieillard à barbiche blanche crânement coiffé d'un feutre noir à la Rembrandt — venait de m'accrocher au passage et son regard d'acier pâle me clouait sur place.

J'approchai. La toile magistrale était une pure merveille ; c'était quelque chose de rayonnant et de fort, de définitif et de hardi qui nous prenait aux moelles et qui violentait l'admiration.

Le visage dont l'épiderme mat se bossuait sur une ossature granitique, était peint en pleine pâte et s'enlevait avec un surprenant relief de vie sur les tonalités largement obscures des fonds. Un chef-d'œuvre.

Mon regard se rua vers l'angle de la toile où s'étale d'ordinaire la signature de l'artiste. Rien ! Dans un empâtement de grisaille, je discernai cependant, avec effort, deux initiales : AB, en camaïeu sur la nuance imprécise des dessous.

Mis en goût, je risquai un regard vers les toiles voisines... Des merveilles encore et encore des merveilles ! Il y avait là, groupés au hasard des seules commodités de l'accrochage, cinquante cadres de toutes dimensions entourant cinquante chefs-d'œuvre ! Et quelle stu-

péfiante variété d'inspiration ! Quelle diversité dans les sujets traités ! Quel éclectisme dans le choix des milieux, des tonalités et des genres !

Des portraits d'une facture hautaine ou gracieuse voisinaient avec des ciels de tempête soufflant la rage à des flots déchaînés ; des cours de ferme inondées de clartés blondes et balayées par des brises généreuses faisaient ressortir encore la sombre rudesse d'intérieurs paysans, brossés à la flamande avec une géniale simplicité dans la répartition des lumières.

Toutefois, bien que se diversifiant à l'infini, bien que vous transportant tour à tour, des côtes brunes et glauques de l'Océan, aux vastes plaines hérissées de meules d'or, toutes ces toiles étaient frappées d'une empreinte commune ; elles portaient, si j'ose ainsi dire, une même marque de fabrique ; elles avaient quelque chose comme un air de famille, le sceau de la race.

Je m'enquis du nom de l'artiste que me révéla le catalogue : *Auguste Boulard*. Et — la honte me monte au front à cet aveu rétrospectif — ce nom ne fit vibrer qu'une note très imprécise au clavier de ma mémoire.

Auguste Boulard... Evidemment j'avais entendu cela quelque part, mais ce n'était certainement pas dans le murmure des foules pharisiennes qui traînent leur incompréhension et leur snobisme sur le parquet annuel des vernissages... Evidemment, j'avais déjà lu ces cinq syllabes, mais ce n'était, à coup sûr, pas sur un catalogue de Salon ou dans ces réclames à la pommade rosat qui traînent, quand approche la date des grandes foires d'Art, dans les communiqués des feuilles publiques.

Qu'importe ? Deux heures plus tard j'étais encore là, incapable de m'arracher à la fascination de ce talent si divers et si prenant ; deux heures plus tard j'errais encore de marine en paysage, de portrait en nature morte et je m'imprégnais d'admiration.

Bodinier, ce jour-là, subit peut-être la lecture de plusieurs revues de paravent — mais pas de la mienne.

*
* *

Auguste Boulard... Après avoir admiré l'artiste je grillais d'envie de connaître l'homme.

Comme le nommé Hasard se met quelquefois en frais de faire bien les choses, un ami commun me proposa, quelques jours plus tard, de m'emmener chez le peintre.

Vous pensez si je sautai sur l'offre avec enthousiasme !

Boulard — le « *père Boulard* » ainsi que l'appelait, avec une respectueuse familiarité, mon cicerone — demeurait là-bas, dans ces régions fabuleuses et majestueusement vieillottes de l'Ile Saint-Louis, où, sous des frondaisons solennelles, s'assoupissent — telles de vieilles personnes qui font la sieste — les nobles façades et les balcons encorbellés.

Mais d'autres ont dit ici même, — et combien plus éloquemment que je pourrais le dire ! — le charme de ces quais surannés où l'on s'attend à voir passer, dans sa vinaigrette de gala, quelque marquise se rendant à ses dévotions ; d'autres ont chanté le silence, tout frissonnant du bruissement des feuilles, qui pèse sur ce pavé inégal ; l'ampleur imposante, glaciale et noircie de ces cours où débouchent d'immenses escaliers sonores dont les talons rouges, jadis, ont usé les marches de marbre pâle... Je passe.

Auguste Boulard habitait quai d'Anjou, l'hôtel *Pimodan.* Noble demeure entre les plus nobles. Tout en nous hâtant, dans la bise aiguë qui balayait la solitude de ces parages doublement glacés par les ans et par l'hiver, nous causions, mon ami et moi, de celui que nous allions visiter.

J'appris ainsi que Boulard naquit, à Paris, en 1827, dans une antique masure de la rue Saint-Antoine.

Dès quinze ans, il prit au poing la palette et les brosses et, guidé comme un roi mage par l'irrésistible étoile, il se mit à la besogne.

Et l'étoile, — la bonne étoile — le mena tout droit à l'atelier de Léon Cogniet, le bon maître paternel et vibrant de sollicitude, qui débrouilla la confusion initiale de cette jeune vocation.

Le futur maître passa là trois années, trois années de labeur obscur et de tâtonnements. A dix-huit ans, il partait pour Anvers où un bienveillant hasard voulut qu'il eût quelque famille qui l'accueillit et l'hébergea tant bien que mal.

Boulard à Anvers ! Boulard se plongeant, comme en un bain réconfortant et décisif, dans cette troublante atmosphère des musées

flamands où flottent, bienfaisants microbes pour des poumons d'artiste, comme une brume de génie !

Auguste Boulard passa douze ans dans la quotidienne société de Rubens, de Van Dyck, de Rembrandt. Il était allé là-bas comme le papillon va à la lumière ; il y butina comme l'abeille lâchée dans un parterre où s'épanouissent des fleurs choisies.

Après avoir copié des chefs d'œuvre pendant quinze heures, le jeune artiste ne trouvait souvent, en rentrant au logis, qu'une assez maigre pitance, mais qu'importait ? Ne s'était-il pas nourri d'un suc autrement substantiel et réconfortant que toutes les viandes et que tous les vins ? N'avait-il pas bu l'âme même du génie flamand ? Ne s'était-il pas repu de beauté ?

Et, allégrement, l'enfant se jetait au lit, l'estomac léger, mais le cerveau peuplé de songes glorieux...

***

A trente ans, Auguste Boulard revint à Paris. Il avait beaucoup copié ; énormément, voluptueusement copié, mais point encore produit d'œuvre décisive ou tout au moins originale. Et, à ce moment de sa carrière, un immense découragement l'envahit. Il faillit être terrassé par le doute de lui-même, le doute affreux qui paralyse, qui se glisse, comme un poison subtil, dans les veines des plus vaillants.

Il se demanda, ce fort, ce puissant, s'il serait capable de soulever jamais la pesante pierre de ce doute qui lui écrasait la poitrine.

A ce moment encore, le hasard, qui veille sur les vraies vocations et les couvre de son aile, mit Auguste Boulard sur le chemin de Jules Dupré, un de ses voisins de l'île Saint-Louis, et ce fut le salut.

Ceci se passait vers 1865, à l'époque magique où s'épanouit en pleine nature, sous le vrai ciel, en horreur de la convention et du pompiérisme, toute une école de hauts et sincères paysagistes : Jules Dupré, Daubigny, Rousseau, Millet et, dominant le groupe de toute la hauteur de son génie : Corot.

Chaperonné par Jules Dupré, Auguste Boulard pénétra dans le cénacle. Il se plongea — comme un cheval au pâturage normand —

jusqu'à la poitrine dans l'herbe grasse. Il mit son talent au vert et le dur labeur d'Anvers recommença de plus belle.

A Cayeux, puis à Champagne, sur les bords exquis de l'Oise, dans cette molle et limpide atmosphère de l'Ile de France qui fait si fins les horizons et met un si délicat glacis sur les eaux transparentes, il épuisa toutes les infinies ressources de sa palette.

Jules Dupré, Daubigny étaient ses immédiats voisins; Daumier habitait à deux pas de là, à l'Ile-Adam...

C'était la cohabitation artistique qui recommençait pour Boulard avec les purs génies, mais, cette fois, les maîtres disparus avaient fait place à de joyeux et grands artistes dont les leçons vivantes furent à la fois douces, cordiales et profitables pour le jeune artiste.



Hôtel de Pimodan dit de Lauzun

Vivant dans l'intimité des maîtres, Auguste Boulard leur emprunta tout ce qu'il pouvait leur emprunter, mais néanmoins sa manière resta très personnelle. Il sut demeurer lui-même...

*
* *

Tout en devisant de ces choses, nous étions arrivés, mon ami et moi, devant la haute et belle façade de l'hôtel Pimodan. Quelques secondes après, nous sonnions à la porte du logis d'Auguste Boulard.

Personne ne répondit. Et ce mutisme était vraisemblablement de règle, car, sans paraître s'en émouvoir outre mesure, mon cicérone

tourna dans la serrure une clef de belle dimension et poussa l'huis. Je m'engageai à sa suite dans un long couloir obscur au bout duquel, tout à coup, nous débouchâmes dans la pleine lumière de l'atelier.

Dans la pièce immense, où tombait un beau jour du Nord et qu'encombraient des meubles anciens et des toiles sur des chevalets, j'aperçus un veillard qui peignait et un homme brun qui posait.

L'homme brun était mon excellent confrère Arsène Alexandre dont l'artiste achevait le portrait. Le vieillard, c'était Auguste Boulard : un bon et honnête visage, malicieux, ouvert et simple qu'illuminaient deux yeux affectueux et qu'encadrait la soie blanche d'une longue barbe et de cheveux frisés.

Les présentations furent brèves; puis, placidement, en clignant des yeux par instants, Boulard se remit à la besogne.

Nous causâmes. Je lui dis mon admiration pour son œuvre, ma longue station de l'autre jour devant les merveilles accrochées aux murs de Bodinier.

Boulard haussa les épaules:

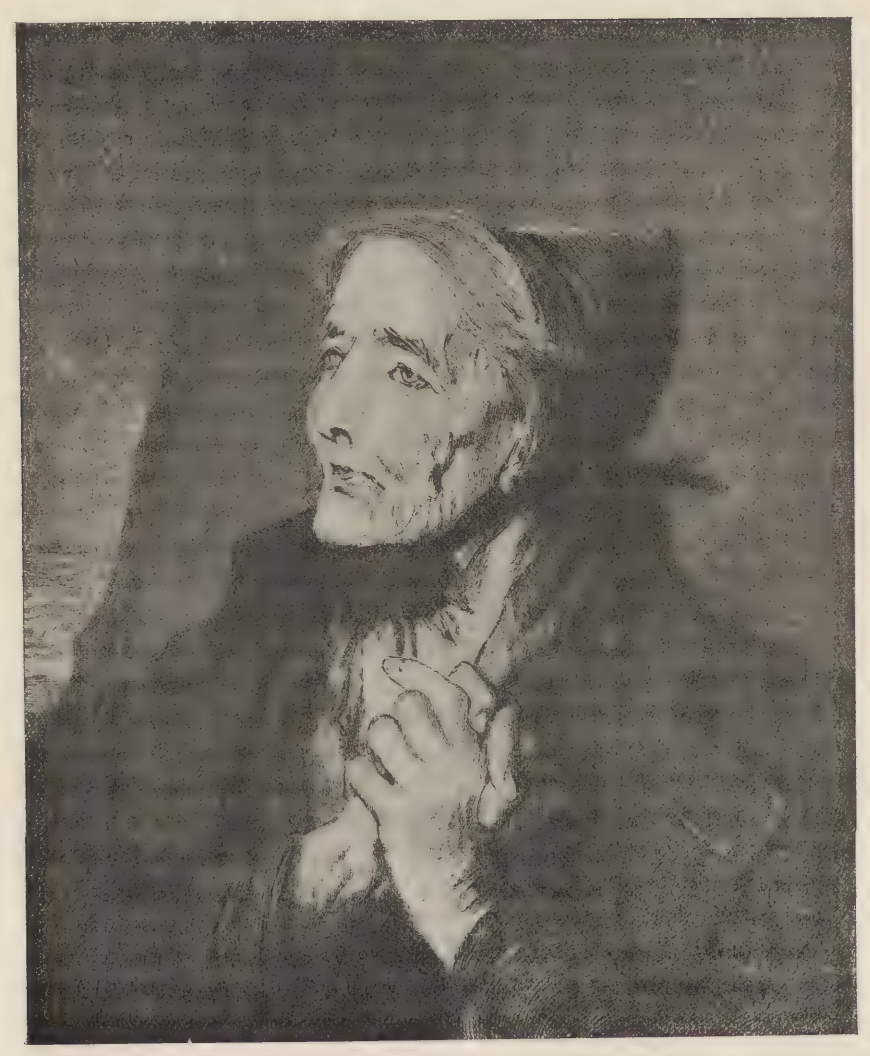
— Bah! Bah! s'exclama-t-il, bon enfant et bourru, à quoi ça sert-il tout ça? Des expositions! Ftttt! Ah! il a bien fallu que de trop aimables amis me bassinent pendant des jours pour que j'expose là-bas! Je n'envoie rien au Salon, alors, vous comprenez...

Une pause ; puis, comme je lui exprimais la stupéfaction que m'avait causée l'infinie variété de son talent, l'artiste s'écria :

— Ah! vous vous étonnez de me voir attaquer de front tous les genres, entamer un portrait après avoir terminé une nature morte! Mais tous les peintres, devraient en faire autant, vous m'entendez! Pour juger un portraitiste, dites-lui donc de vous jeter un peu, rien que pour voir, un paysage sur la toile... S'il y réussit, vous pouvez être tranquille : le bonhomme et calé! Il ne vous ratera pas votre portrait!

Puis, après un silence :

— Ils me font tous tordre avec leurs théories! Faire sortir une figure de la toile! Voilà toute leur ambition, leur but unique! Moi, voyez-vous, j'essaie de les faire entrer dans la toile, mes figures! Je connais — et vous aussi peut-être — un nommé Rembrandt qui procédait de cette façon et ce gaillard là n'était pas le premier venu, que vous en semble ?



Œuvre de A. Boulard

Mais le jour commençait à pâlir aux vitres de l'atelier. Peu à peu le crépuscule envahissant estompait les contours des bahuts anciens, noyait les chevalets massifs, les sièges gothiques dans la poussière grise du soir...

Nous prîmes congé de l'artiste qui, avec une bonne grâce souriante, nous reconduisit jusqu'au seuil.

Je n'ai l'ai jamais revu.

*
* *

C'est le 10 novembre 1897 que l'art universel a perdu Auguste Boulard, mort en pleine vigueur, en pleine production, à soixante-douze ans.

Et voici que sont mises pleinement en valeur, dans le recul du souvenir, ces cinquante années de labeur acharné et de haute probité artistique.

Et voici que paraissent bien petits à côté de ce géant; voici que paraissent bien mesquins, bien ratatinés dans la platitude de leurs ambitions commerciales, ces quémandeurs de réclame, ces maraudeurs de notoriété, ces arrivistes d'art officiel qui vont cueillir dans le jardin secret de l'intrigue et de la faveur le petit machin rouge qu'un premier janvier ou un quatorze juillet fait fleurir à la boutonnière de leur smoking d'atelier.

Ceux-là, paraît-il, sont *arrivés*. Auguste Boulard n'*arriva* jamais — du moins à ce sens là du mot.

Les vernissages ne le virent point, paradant, flirtant, bombant le torse et tendant le jarret, parmi les fumées d'un encens de contrebande. Il ne vendit jamais de la toile peinte comme on débite du calicot : au mètre. Il se contenta d'être un artiste, un bel artiste et voilà pourquoi son nom ne flambe pas aux pages des catalogues, des annuaires et des Bottins, mais voilà pourquoi aussi son œuvre demeurera debout, tandis que depuis longtemps moisiront dans les greniers de l'Oubli les kilomètres de toile barbouillés par d'aucuns...

Oui, Auguste Boulard fut un bel artiste... J'ai dit quelle fut la variété de genres qu'il attaqua de front et dans lesquels il excella.

Ses portraits sont de chaudes et admirables figures, campées d'aplomb et solidement peintes. Nous seulement la ressemblance « y est », frappante, criante, aveuglante, mais encore la facture en est pleine d'une belle fougue. Il y erre comme ses souvenirs imprécis des maîtres flamands et aussi de Reynolds, de La Tour, mais avec

quelque chose de si personnel, de si particulier que nul ne peut accuser l'artiste de se traîner sur qui que ce soit...

Qu'ils représentent des jardins incendiés de soleil et enivrés de l'odeur des roses ou des meules frémissantes sous le ciel d'encre où se lève le vent d'orage ses paysages sont une interprétation vibrante et passionnée de la nature.

Boulard a traité la mer comme peu de peintres de marine l'ont su faire. Il en a rendu avec une fierté attendrie les brutalités et les tendresses, les courroux et les apaisements. Et, devant des échappées sur les lointains du large, sur les grèves que dominent les falaises, dans les barques glissant sur la mer étale ou fuyant devant la tempête grondante, il a campé des mathurins hardis, des femmes anxieuses, des vieilles, — et tout cela vit, grouille, s'ameute dans un mouvement merveilleux.

Auguste Boulard a voulu être complet : il a excellé également dans la nature morte. Ses fleurs, ses roses surtout, — fièvreuses roses rouges, languissantes roses-thé, provocantes roses jaunes — vivent et palpitent dans les vases précieux où il a fait s'épanouir leur cœur ardent...

***

Auguste Boulard fut un bel, un noble, un grand artiste dont Paris peut être fier, et en particulier, cette Ile Saint-Louis, cette Cité, cette forteresse d'art qui vit éclore qui vit produire tant de génies.

Et l'Art français doit remercier encore le grand peintre d'avoir, comme un précieux héritage, transmis à ses deux fils, Auguste et Emile, l'un graveur et l'autre peintre, l'amour du Beau que fut la passion de toute sa vie.

G. Davin de Champclos

Les anciens Billets Mortuaires
dans le IVe arrondissement

L'usage des billets de faire part n'est pas très ancien. On avait coutume, avant le commencement du XVIIe siècle, de faire annoncer verbalement par les jurés crieurs, les jours et heures des enterrements.

M. Lucien Raulet a fait des recherches dans les bibliothèques et dans les archives pour connaître les plus anciens billets mortuaires qui aient été recueillis. Il en existe portant des dates de 1605 à 1645 qui sont de pays étrangers. Dans les billets parisiens, M. Raulet a remarqué celui du 3 juin 1634 qui lui paraissait être le plus ancien connu.

Le fac-similé de ce billet est donné par le bulletin de la société archéologique *Le Vieux Papier*, 1er mai 1907 (page 200); dans lequel bulletin M. Raulet expose le résultat de ses recherches à ce sujet.

Nous reproduisons ce billet (1), les membres du bureau de la société *Le Vieux Papier* ayant obligeamment mis le cliché à notre disposition : (V. p. suiv).

Le personnage décédé : Nicolas Potier de Blancmesnil, avait quatre-vingt-quatorze ans quand il mourut. Il habitait dans la paroisse Saint-Merry, un hôtel qui avait son entrée principale rue du Renard (où est actuellement le groupe scolaire) et une autre porte rue Saint-Merry.

Nicolas Potier s'était distingué par son courage civique pendant la

1. Ce billet est Conservé à la Bibl. nat. Mss. Pièces originales, 2355, fo. 537.

Ligue. Il fut très dévoué à Henri IV et à Marie de Médicis qui le nomma son chancelier.

Son petit-fils, René Potier de Blancmesnil, aussi président de Chambre au Parlement, fut arrêté dans cette maison de la rue du Renard, au moment de la Fronde, en même temps que le premier Président Broussel, le 26 août 1648 (1).

VOus eſtes priez d'aſsiſter au conuoy, ſeruice, & enterrement de feu Meſsire Nicolas Potier, viuant, Cheualier, Seigneur du Blanc-Meſnil, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils d'Eſtat, & Priué, ſecond Preſident au Parlement, & Chancelier de la Royne Mere du Roy, decedé en ſa maiſon, ruë Neufue S. Mederic. qui ſe fera Samedy troiſieſme iour de Iuin 1634. à dix heures du matin, en l'Egliſe Sainct Mederic, ſa parroiſſe : Les Dames ſe trouueront à l'Egliſe, s'il leur plaiſt.

Depuis la publication de l'intéressant article de M. L. Raulet, nous avons eu à l'hôtel Le Pelletier de Saint-Fargeau, 29 rue de Sévigné, l'exposition organisée par le très sympathique conservateur de la

1. Voir l'article : *Anciennes maisons rue du Renard* dans le Bulletin de *La Cité* de janvier 1907, page 385.

bibliothèque de la Ville de Paris, M. Marcel Poëte, sur *La vie populaire à Paris* par le Livre et l'Illustration. Dans la vitrine réservée au Lettres de part, il y en a une de 1625 concernant un docteur en Médecine, Jean Martin, professeur au Collège de France. Ce billet était donc antérieur de neuf années à celui de M. Potier de Blancmesnil.

Les billets mortuaires les plus intéressants de cette exposition sont ceux d'anciens habitants de nos vieux quartiers. Nous en avons copié quatre :

Vous êtes priez d'assister au Convoy et enterrement de feu Maistre Jean Martin, Docteur en Médecine, Conseiller et Médecin ordinaire du Roy, Professeur de Sa Majesté en langue arabesque, décédé en sa maison rue de la Verrerie, qui se fera cejourd'huy Dimanche 24 d'Aoust, à cinq heures du soir précisément, en l'église de Sainct-Benoist.

Ce billet ne portait pas le millésime, mais on sait que ce docteur Martin mourut le 22 août 1625 et fut enterré deux jours après. C'est donc jusqu'à présent le plus ancien billet mortuaire qu'on connaisse. Sa dimension est petite.

Il y a lieu de remarquer que le défunt demeurait rue de la Verrerie ; le service funèbre n'eut pas lieu cependant dans sa paroisse. C'est que ce docteur était professeur au Collège de France et, qu'à ce titre, il eut les honneurs de la sépulture à la paroisse du collège, l'église Saint-Benoit.

Ce Jean Martin, médecin et savant professeur, mourut subitement en sortant d'une taverne, laissant deux enfants en bas âge, lesquels avaient été baptisés à l'église Saint-Merry leur paroisse.

Au XVIIIe siècle, les billets de part avaient de plus grandes dimensions, c'étaient des placards qu'on devait coller à la porte et dans le quartier du défunt : on les distribuait aussi à domicile.

Le deuxième billet que nous avons remarqué est celui d'un avocat qui habitait au Marais, comme le plus grand nombre de ses confrères :

Vous êtes priés d'assister au Convoy et Enterrement de Messire Antoine Moriau, Conseiller du Roy, Procureur, Avocat de sa Majesté et de la Ville de Paris, Honoraire, décédé en son hostel rue Pavée ; qui se fera ce jourd'hui lundi 21e May 1759, à sept heures du soir, en l'église royale de Saint-Paul, sa paroisse où il sera inhumé.

Ce François Moriau était le fondateur de la première bibliothèque de la Ville de Paris.

Un autre billet de seize années plus tard :

Vous êtes priés d'assister aux Convoy et Enterrement de dame Geneviève-Adélaïde Sauvage, Epouse de Jean-Baptiste-Julien Taitbout, chevalier de l'Ordre du Roy, Greffier en chef de l'Hôtel-de-Ville, décédée audit hôtel. Qui se fera ce jourd'hui lundi huitième d'avril 1765 à six heures du soir, en l'Eglise de Saint-Jean en Grève sa Paroisse où elle sera inhumée.

Les Taitbout eurent cette charge de greffier en chef de l'Hôtel de ville, de père en fils, pendant une bonne partie du XVIIIe siècle et virent leur nom donné à une rue sous Louis XV.

Le défunt, dont le billet suit, était un personnage plus modeste, un simple sonneur de cloches :

Vous êtes priés d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Bernard Chagnet, grand Sonneur de l'Eglise de Paris, décédé en son Logement aux Tours de ladite Eglise ; qui se feront samedi trente et un août mil sept cent soixante-cinq, à neuf heures du matin, en l'Eglise paroissiale de Saint-Jean et Saint-Denys du Pas, cloître Notre-Dame sa paroisse où il sera inhumé.

De la part de Madame sa veuve, et de Mesdemoiselles ses filles.

Malgré son habitation dans l'église Notre-Dame même, le « grand » sonneur n'eut pas son service dans la cathédrale, il faisait partie d'une des petites paroisses qui étaient nombreuses dans la Cité autour du grand édifice.

Il en fut autrement, après la Révolution, pendant le Consulat, au moment ou on venait de procéder au rétablissement du culte catholique, le célèbre médecin Bichat eut le 23 juillet 1802, les honneurs de funérailles à Notre-Dame ; voici le billet, toujours en placard, qui en faisait part :

Vous êtes priés d'assister aux Convoi, service et enterrement de M. Marie-François-Xavier Bichat, Médecin de l'Hôtel-Dieu de Paris, Professeur d'Anatomie, de Physiologie et de Médecine, Membre de la Société de l'Ecole de Médecine, de celle des Médecins de Paris, Correspondant de la Société de Médecine-Pratique de Montpellier, de celle de Lyon, Bruxelles, etc.

Décédé en sa maison Cloître Notre-Dame, n° 18 ; qui se feront vendredi 4 thermidor an X, à dix heures du matin, en l'église Métropolitaine de Notre-Dame.

De la part de ses parents.

Bichat n'avait que trente ans lorsqu'il mourut, le 22 février 1802 dans la maison du n° 18, Cloître Notre-Dame, proche l'Hôtel-Dieu.

Il jouissait déjà d'une grande réputation comme praticien, professeur et auteur de publications sur la Médecine et la Chirurgie.

Ce fut une victime du devoir : Médecin en chef de l'Hôtel-Dieu depuis deux ans, il fit une chute dans cet hôpital, se blessa, ne prit pas soin de lui, et continua ses démonstrations dans les amphithéâtres d'anatomie, au milieu des cadavres ; ce qui lui donna une fièvre putride-maligne qui l'emporta.

Le docteur Corvisart dit de lui : « Personne, en si peu de temps, n'a fait tant de choses et aussi bien. »

Un monument à la mémoire de Bichat fut érigé à l'Hôtel-Dieu et son nom donné à une rue de Paris.

*
* *

La comparaison de ces anciens billets mortuaires avec ceux de nos jours, suggère ces remarques :

On vous priait d'assister autrefois au *convoi et enterrement.* C'est vers la fin du XVIIIe siècle qu'on introduisit le mot *service.*

Les enterrements avaient lieu de préférence le soir, quelques fois le matin, mais jamais à midi, comme il est coutume de les faire maintenant. Ces inhumations le soir, au coucher du soleil, devaient paraître plus funèbres.

L'âge du défunt qui de nos jours est indiqué, ne figurait pas alors sur les billets de part.

Il n'y avait pas non plus une longue énumération de noms des parents, les billets portaient simplement mention en une ligne : De la part des parents, ou de la famille, ou de la veuve et ses enfants.

Enfin, ces anciens billets mortuaires n'avaient pas une bordure noire les encadrant comme maintenant. L'usage de cette bande, date de la Restauration ; il y eut d'abord un simple filet formant cadre, puis la bande s'élargit peu à peu pour prendre les dimensions en usage de nos jours (1).

GEORGES HARTMANN

1. Pour plus amples détails sur les billets mortuaires, voir les *Bulletins de la Société, Le Vieux Papier.* Celui de janvier 1907 contient la communication faite par M. Flobert à cette société, en novembre 1906 : *Les Billets d'enterrement.*

M. Lucien Raulet doit sur ce sujet continuer dans ces Bulletins la série d'articles commencée en mai 1907.

Th. Gautier à la place Royale

Il est intéressant de rechercher quels sont dans nos vieux logis parisiens les hommes célèbres qui y ont vécu, surtout ceux qui, obscurs alors et inconnus, y ont peiné et mangé de la vache enragée pour gravir « l'âpre sentier de la vie ».

Théophile Gautier est un de ceux-là, il a vécu, jeune et pauvre après la révolution de 1830 dans une mansarde de la place des Vosges.



Théophile Gautier en 1838

Voilà, pris sur le vif, portraituré par le léger crayon de Célestin Nanteuil qui nous reporte au Gautier de 1838, le poète de vingt-sept ans

qui a rimé la légende d'*Albertus*, le fantaisiste qui a crayonné l'amusante satire *les Jeunes-France*, le hardi romancier de *Mademoiselle de Maupin*.

« Théophile Gautier ne pensait pas à devenir illustre. Il demeurait place Royale, et alors la statue de Louis XIII n'y attirait pas les flâneurs de tout le Marais, les tilleuls de cette promenade étaient magnifiques, hélas ! on n'entendait aucun bruit sous les arcades, deux amis du jeune poète V. Hugo et Jules Janin logaient dans le voisinage, on vivait à la place Royale, et l'on faisait des vers du matin au soir. C'était un délicieux loisir varié souvent par des excursions dans les bois et des dialogues sérieux sur l'inutilité du monde en général, et en particulier des gens qui ne font pas de vers. « Il partagea son temps, entre le grand soleil et le feu de sa cheminée, entre les chats qu'il chérit, au nombre de huit, et un petit nombre d'amis qu'il aimait à condition qu'ils feraient des vers. Il habitait une vaste chambre meublée à la Louis XV, où ses amis les chats trouvaient d'excellents sofas pour dormir, et ses amis les poètes d'excellents tableaux pour s'inspirer ».

N'est-ce pas bien l'intérieur le plus à souhait pour un ami fervent des lettres.

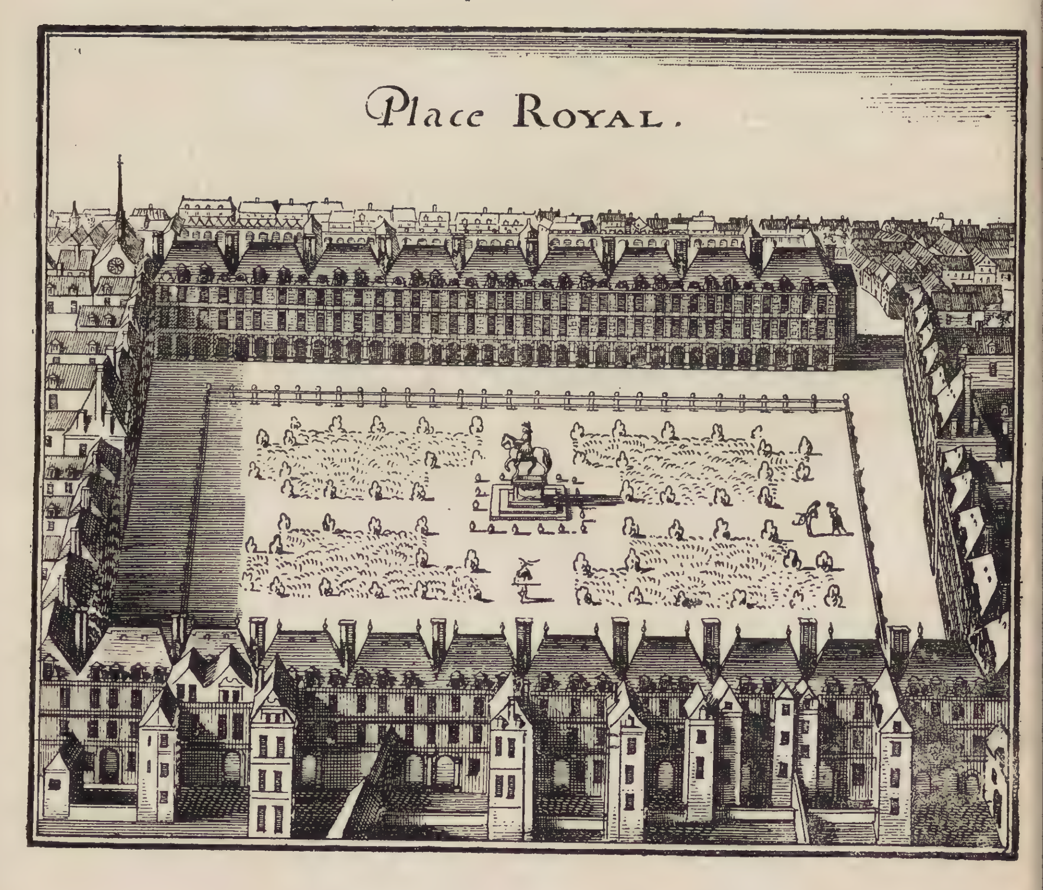
Le poète vécut quelques années, sobre, casanier, studieux, rangé, pauvre dans cette exquise retraite, si favorable à la rêverie, les lourdes charges qui pesèrent de bonne heure sur la vie de Gautier l'obligèrent trop tôt à la quitter. Le poète se mit au cou par nécessité le dur collier du critique. Critique, le fut-il jamais, ce narrateur aimable, cet appréciateur toujours bienveillant de l'œuvre d'autrui ? Mais, s'il ne fut pas critique dans le sens littéral du terme, du moins en porta-t-il le titre, et surtout la chaîne ; — ce qui est plus triste. Forçat du compte rendu, rivé au feuilleton hebdomadaire, ce fut dès lors une joie pour lui d'échapper de temps à autre aux tartines filandreuses du drame et aux flonflons du vaudeville pour aller s'imprégner au loin du sentiment profond des pays rêvés. C'est ainsi que tour à tour il a vu et fait vivre pour ses lecteurs dans d'admirables pages l'Espagne, l'Algérie, l'Italie, la Turquie, la Grèce, la Russie.

Th. Gautier avait d'abord étudié la peinture. Il faisait encore sa philosophie à Charlemagne, que déjà il était entré chez Rioult, dont l'atelier était situé rue Saint-Antoine, à proximité du collège, ce qui lui per-

mettait de ne faire qu'un saut de la classe à l'atelier. Il a célébré ce maître dans ses premiers vers :

> Je te dirai comment Rioult, mon maître, fait
> Un tableau qui, je crois, sera d'un grand effet...

« Rioult, dit-il dans une curieuse autobiographie publiée par *L'Illustration*, était un homme d'une laideur bizarre et spirituelle, qu'une paralysie forçait, comme Jouvenet, à peindre de la main gauche et qui n'en était pas moins adroit. A ma première étude, il me trouva plein de *chic*, accusation au moins prématurée. »



Gautier raconte qu'enfant, à ses heures de récréation, il s'amusait à copier à la plume des vaisseaux sur les eaux fortes d'Ozanne et peignait des décors pour ses théâtres de carton. Plus tard, il devait collaborer à de vrais décors, en fournissant à la Porte-Sainte-Martin les maquettes des toiles qui servirent aux représentations de *La Juive de Constantine*.

Puis les ailes lui poussèrent, il prit sa volée vers le centre de Paris tapageur et bruyant, vers les théâtres, vers les cénacles de la rue Lepelletier et des Boulevards.

A. Callet





Ephémérides du IVe

Il y a cent ans, en 1807

Mois de Juillet

5. *TeDeum* à Notre-Dame avec le cérémonial accoutumé, à l'occasion de la victoire de Friedland. Le *Moniteur* dit à ce sujet : « Chacun a vu dans la bataille de Friedland et dans l'armistice qui en a été le fruit, l'aurore de cette paix glorieuse, que nos braves guidés par le génie du plus grand des héros, venaient de conquérir aux extrémités du monde. »

6. Décès, à soixante-douze ans, de Férey, jurisconsulte fort estimé,

inscrit au barreau depuis 1770, membre de la Légion d'honneur et du Conseil d'enseignement des Ecoles de Droit. Il demeurait dans la Cité au cloître Notre-Dame, rue Chanoinesse, n° 2.

7. Décret de Napoléon, du camp de Tilsitt, ordonnant la démolition des maisons du pont Saint-Michel et de celles aux abords sur le Marché Neuf.

8. Cérémonie dans une chapelle de Notre-Dame où l'on dépose les restes mortels du prince royal de Hollande, Charles fils de Louis-Napoléon (frère du futur empereur Napoléon III).

9. Le savant Delambre demeurant rue de Paradis, n° 16 (rue des Francs-Bourgeois), est nommé professeur d'astronomie au Collège de France, en remplacement de Lalande, décédé.

9. Article nécrologique dans le *Moniteur* sur Hutteau, décédé à Malesherbes le 27 juin, âgé de soixante-dix-huit ans. François-Louis Hutteau fut nommé avocat au Parlement en 1757 ; il demeurait alors à l'Hôtel des Ursins, rue Basse des Ursins, dans La Cité. Elu, le 17 mai 1789, député du tiers état aux Etats généraux, par la Ville de Paris, il resta dans la retraite pendant l'époque révolutionnaire. Il fut l'ami de Malesherbes. « Sa probité, son désintéressement, ses talents lui méritèrent constamment l'estime de tous. »

18. L'infatigable organiste Beauvarlet-Charpentier, habitant de l'Ile Saint-Louis, n° 27, quai d'Alençon (quai d'Anjou), fait paraître la musique avec accompagnement de forté-piano, de trois romances de Mme Perrier intitulés : *Conseils d'une Mère à sa Fille, Stances à l'Amitié, Le Pouvoir de la Musique.*

21. Publication d'un décret de l'Empereur affectant une subvention de 3.000 francs à la maîtrise de la Métropole de Paris, à laquelle il était déjà attribué depuis deux ans une maison dépendante de l'archevêché près de Notre-Dame. Cette maîtrise réputée est la meilleure école de chant et produit les plus belles voix d'hommes.

24. A cinq heures du soir, publication, à haute voix, des traités de paix conclus avec la Russie et la Prusse. Cette publication est faite par des hérauts d'armes à cheval, dans divers lieux de Paris, entr'autres place de la Bastille, place de Grève, place du Palais de Justice.

Par décision du préfet de police, un service d'ordre est établi sur les quais, ponts, rues et places que le cortège doit parcourir ; la cir-

culation des voitures est interrompue ; les habitants sont obligés d'arroser devant leurs habitations et doivent aussi illuminer les façades de leurs maisons à la chute du jour. « Ce qui fut fait à la joie de toute la population. »

27. On entreprend de grands travaux dans le chœur de la cathédrale, ce chœur sera fermé par des grilles élégantes.

28. A la manufacture de plaqué d'or et d'argent et fabrique d'équipement militaire de Pierre-Sébastien Pérelle, rue de la Coutellerie, n° 10, seul dépôt du portrait de l'Empereur gravé en relief par Gallé l'aîné. On le vend à différents prix, en plaqué or, argent, bronze, etc.

29. L'Empereur est de retour, son arrivée à Saint-Cloud est fêtée dans tout Paris.

31. Le seul théâtre qui, en juillet, ait donné signe de vie dans nos quartiers, celui de la Vieille rue du Temple, a annoncé des représentations les jeudis et dimanches.

Mois d'Août

1. Ordre est donné d'élargir la rue Saint-Denis qui est trop étroite et encombrée du côté de la place du Châtelet.

2. On commence à Notre-Dame, la pose des grands tableaux qui décoraient anciennement le chœur de cette cathédrale ; on les rétablit à la place qu'ils occupaient il y a quinze ans. Ces tableaux donnés jadis par la Ville de Paris étaient au nombre de huit ; cinq seulement ont été conservés.

5. On procède à certains travaux d'ornementation à Notre-Dame en vue des brillantes cérémonies qui doivent avoir lieu le 15 août en présence de l'Empereur.

7. Orage très violent qui a duré cinq heures. Le tonnerre est tombé dans plusieurs endroits de Paris, notamment dans la Cité, rue aux Fèves.

8. Publication du décret impérial restreignant à huit le nombre des théâtres de Paris, à partir du 15 août. Conséquemment, suppression des théâtres de nos quartiers.

9. L'institution connue sous le nom de Musée de Aveugles fondée

par M. Haüy, est maintenue sous la direction de M. Heilmann, rue Sainte-Avoye, nº 47.

10. Deux nouvelles fontaines s'élèvent à la fois sur le parvis Notre-Dame ; elles borderont chaque côté de la porte du bureau central des hospices de Paris : l'eau jaillira des deux vases de forme antique et d'une élégante simplicité.

On vient d'ériger dans le chœur de Notre-Dame deux statues majestueuses dont chacune domine un rang de stalles canoniales. Les belles tapisseries de la Couronne sont tendues dans toute la longueur de la nef et des bas-côtés de la cathédrale, en vue de la fête prochaine.

12. A l'Hôtel de ville on construit une grande salle de bois destinée à une fête que la ville de Paris se propose de donner le 16, à S. M. l'Empereur.

Dans un conseil tenu ce jour, l'Empereur décide que des greniers publics capables de contenir plusieurs millions de quintaux de blé seront construits du côté de l'Arsenal.

13. Démolition de cinq maisons de la rue Saint-Louis en La Cité.

Répétition générale, dans l'église Métropolitaine, des morceaux de musique qui doivent y être exécutés le 15.

Le quai Napoléon en construction, pour établir une communication directe entre le pont Notre-Dame et le pont de La Cité, est achevé dans sa première moitié.

Publication de l'ordonnance de police, pour le dégagement, le 15 août, des abords de la cathédrale et la mise en pavage de la chaussée au Parvis, place Fénelon, cour de l'Archevêché, pont au Change, place du Châtelet, etc. Les échoppes du Marché Neuf devront être enlevées dans la nuit du 14. Il en sera de même des matériaux du chantier de planches à bateaux, situé à l'entrée du Marché Neuf, à côté de la Morgue.

L'ordonnance prescrit en outre : Nettoyage et balayage extraordinaires par les habitants, de six à sept heures du soir, le 14, dans La Cité : rue Saint-Louis, rue du Marché Neuf, rue Neuve Notre-Dame, le Parvis, la place Fénelon, la place du Palais de Justice, rues de la Barillerie, de la Calandre, de Saint-Christophe ; puis sur le pont au Change et la place du Châtelet.

La cessation des hostilités inspire l'organiste habitant de l'Ile Saint-Louis qui embouche de nouveau sa trompette, il annonce :

La Paix et le Retour des Héros français, divertissement militaire à grand orchestre « composé et dédié à S. M. l'Empereur et Roi par son respectueux et fidèle sujet, Beauvarlet-Charpentier, auteur des *Batailles d'Austerlitz*, *d'Iéna*, etc. »

14. Distribution des prix au Concours général ; le lycée Charlemagne a trente-six nominations. Victor Cousin qui est en quatrième dans ce lycée, remporte un premier prix de version latine et un accessit de thème latin.

Deux habitants de nos quartiers sont nommés sénateurs :

Curée (Jean-François), ancien député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunat. Ce fut lui qui proposa au Tribunat, le 3 floréal an XII, que le gouvernement de la République fut confié à un empereur héréditaire en la personne de Napoléon-Bonaparte. Curée demeurait dans une maison meublée, l'hôtel de Rheims, qui se trouvait rue de la Verrerie, n° 83.

Dupont (Jean), banquier depuis 1780, emprisonné en 1793, délivré le 9 thermidor, administrateur de la Caisse d'Escompte sous le Directoire, fut nommé en l'an VIII, maire du VIIe arrondissement (quartiers des Arcis, (Saint-Merry), des Droits de l'Homme (Roi de Sicile), etc. Le décret impérial qui le nommait membre du Sénat-Conservateur était accompagné d'un message disant : « Notre bonne Ville de Paris verra dans le choix de l'un de ses maires le désir que nous avons de lui donner constamment des preuves de notre affection. »

14. Nouvelle ordonnance du préfet de police, au sujet de la fête du lendemain, pour le sablage des voies, la circulation des voitures dans la Cité ; puis relativement aux dispositions à prendre pour la fête du 16 à l'Hôtel de ville : Les voitures ne pourront circuler autour de la Maison Commune, quais Pelletier et des Ormes depuis la rue Planche-Mibrai jusqu'à celle des Nonandières, place de Grève, rues du Martroy, du Pourtour Saint-Gervais, de la Tixeranderie, du Mouton et de la Vannerie. On se rendra au bal de l'Hôtel de ville par le quai Pelletier.

Pose, ce jour, dans la grande salle du Conseil de la ville, sous l'arcade, du buste colossal de l'Empereur ; un trône s'élève vis-à-vis ; les drapeaux conquis à Ulm dont Sa Majesté fit présent à la Ville de Paris sont suspendus aux deux côtés du buste et du trône.

On décore richement la salle de bois où le bal aura lieu le soir du 16.

Les propriétaires et locataires des maisons situées sur le pont Saint-Michel sont mis en demeure d'effectuer un déménagement général avant la fin de ce mois.

16-17. Le *Moniteur* et le *Journal de l'Empire* donnent des relations enthousiastes de la brillante fête du 15 août : Arrivée à Notre-Dame de l'Empereur, entouré des princes, princesses, gens de Cour, personnages officiels, au milieu de nombreuses troupes, avec salves d'artillerie, etc.

Le bal de l'Hôtel de ville où l'Empereur assistait le 16 au soir fut magnifique. Le *Courrier de la Mode* décrit les belles toilettes qu'on



y admirait, entre autres « sur le devant des robes qui figuraient au bal de l'Hôtel de ville, on remarquait le tablier grec très étroit du haut ; des robes de crêpe, fond amaranthe, lilas, lapis, avaient pour

garniture des franges composées de petites fleurs, de lavande notamment... »

18. Les examens des aspirants à l'Ecole polytechnique ont lieu dans l'une des salles du Lycée Charlemagne, rue Saint-Antoine. Ces examens sont dirigés par M. Francœur professeur de mathématiques de ce lycée.

22. Ordonnance du préfet de police concernant les travaux de construction du quai Napoléon. A ce sujet, le passage en Seine, sous l'arche d'avanterre du pont Notre-Dame dite *de Saint-Denis*, est interrompu et la navigation a lieu par la seconde arche dite *du Dideau ;* le meunier du moulin doit cesser son travail sous cette dernière arche.

23. A Notre-Dame, première célébration de la fête de la Sainte-Couronne d'épines de Notre Seigneur.

23. Le ministre de l'Intérieur, dans un discours présentant à l'Empereur le tableau des travaux entrepris sur l'ordre de Sa Majesté et de ceux projetés, dit : « La statue d'Hautpoult ornera la place des Vosges. »

24. Mort du naturaliste Valmont de Bomare, à soixante-seize ans. Né à Rouen, il était venu jeune à Paris et avait constamment habité nos quartiers. Nous le voyons d'abord commerçant en épicerie et droguerie Vieille rue du Temple, il devient démonstrateur d'Histoire Naturelle et ouvre des cours à dater du jeudi 15 novembre 1759. Son cabinet d'Histoire naturelle est installé après rue de la Verrerie, à l'enseigne de la Rose Blanche, près la rue du Coq-Saint-Jean. Il quitte le commerce pour se consacrer exclusivement au professorat. En 1797 il est installé à l'Ecole Centrale de la rue Saint-Antoine qui devient le Lycée Charlemagne en 1804. Valmont de Bomare était censeur des études de ce lycée lorsqu'il mourut. Il fut l'auteur de nombreuses études scientifiques et d'un dictionnaire de l'Histoire naturelle en quinze volumes.

29. A la séance publique de l'Institut, on remarque l'entrée, au milieu des applaudissements, du poète Delille, presque aveugle, soutenu par des amis et conduit à sa place avec une sorte de vénération, sous les regards affectueux du public. Sur l'invitation de M. Sicard

qui présidait « le Virgile français a prononcé des vers, des morceaux étincelants de la plus vive poésie. »

M. Delille avait longtemps habité la place des Vosges et demeurait alors rue Neuve-Sainte-Catherine, n° 14 (rue des Francs-Bourgeois).

Mois de Septembre

5. Service funèbre avec pompe à l'église Métropolitaine pour le repos de l'âme de Portalis, membre de l'Institut, ministre des Cultes, décédé le 25 août.

Portalis (Jean-Etienne-Marie), avocat dès 1765, ne joua aucun rôle pendant la Révolution, fut député de Paris au Conseil des Anciens, et un des rédacteurs du Code civil. Il était ministre des Cultes depuis le 10 juillet 1804.

7. On élève aujourd'hui, sur la colonne qui doit servir de monument et de fontaine à la place de l'ancien Châtelet, une statue colossale en bronze, qui représente la Renommée.

8. Au Corps législatif où l'on discute le projet de Code de commerce, le conseiller d'Etat, M. Maret, paie un juste tribut d'éloges à trois membres de la Commission qui, par leur zèle éclairé, ont préparé ce projet; ce sont MM. Gorneau, Legras et Vital-Roux. Les deux premiers étaient des habitants de nos quartiers: M. Gorneau, l'aîné, défenseur agréé par le tribunal de commerce, demeurait rue du Cloître Saint-Merry, n° 18; M. Legras, jurisconsulte, était domicilié rue de la Cerisaie, n° 3.

11. Dans l'ancienne église des Barnabites, vis-à-vis le théâtre de la Cité, on prend en ce moment les dispositions nécessaires pour couler en bronze la statue colossale du général Desaix, qui doit être élevée sur la place des Victoires.

13. M. Piault est nommé maire du VIIe arrondissement en remplacement de M. Dupont, devenu sénateur.

19. Dureau de la Malle, de l'Académie française, qui habitait rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, n° 9, vient de mourir. Jean-Baptiste-Joseph-René Dureau de la Malle, petit-fils du gouverneur de Saint-Domingue sous Louis XIV, fut député au Corps législatif, de l'an XI à

sa mort. Il s'occupa peu de politique, s'attacha surtout aux Lettres et fit de nombreuses traductions des auteurs latins. Il était membre de l'Institut depuis 1804.

23. Malgré l'ordre donné aux habitants du Pont Saint-Michel d'évacuer leurs maisons avant le 31 août, on voit, ce jour, paraître un nouvel ouvrage de J. Delille : *Les Georgiques de Virgile*, traduites en vers français, chez Bleuet, son éditeur, *pont Saint-Michel, n° 25*.

23. Eloge de Valmont de Bomare dans le *Moniteur*.

26. M. Blin de Sainmore, bibliothécaire-Conservateur de l'Arsenal, auteur de plusieurs tragédies et de quelques « héroïdes », vient de mourir subitement en entrant dans son cabinet. Blin de Sainmore (Adrien-Michel), né à Paris le 15 février 1733, avait donc soixante-quatorze ans à son décès.

28. Vient de paraître le tome XXVI de l'*Histoire du Bas-Empire*, par M. Lebeau, continuée par M. Ameilhon, de l'Institut de France, bibliothécaire administrateur de l'Arsenal.

28. Par décret de ce jour, l'Empereur institue la Cour des Comptes. Parmi les nominations, nous relevons les noms des membres demeurant dans nos quartiers : Comme Maître des Comptes, Mouricault, ancien membre du Tribunat, rue des Deux-Portes-Saint-Jean, n° 2. Comme référendaires : Guillaume, quai d'Alençon (Ile Saint-Louis) ; Duclos, rue Saint-Martin, n° 127 ; Deleville, rue Saint-Louis-en-Ile, n° 22 ; Luzier-Lamotte, Vieille rue du Temple, n° 32 ; Duparc, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, n° 38 ; Pierret, rue Saint-Landry, n° 5 ; Carant, quai d'Anjou, n° 3 ; Roualle aîné, rue Geoffroy-Langevin, n° 11 ; Maugirard, place Royale, n° 9 ; Farjon, cloître Notre-Dame, n° 6 ; Montfouillaux, rue Bar-du-Bec, n° 9 ; Valadon, rue des Tournelles, n° 52.

G. H.



La Salle d'Autopsie de l'Hôtel-Dieu

La vieille salle d'autopsie de ce qui demeure de l'ancien Hôtel-Dieu est restée à peu près telle qu'on la voyait il y a un siècle. Elle fut illustrée par Dupuytren, Bichat, bien d'autres maîtres de la science. Le jour y pénètre par d'étroites lucarnes. La chapelle, qui sert de dépôt de bières, — sans calembour — abrita, dit-on, les condamnés à mort et appartint à la prévôté. Il y avait au mur un magnifique Christ du XVIIe siècle.

Au moment des travaux du chemin de fer d'Orléans, on découvrit un dédale de caveaux à moitié comblés, véritables catacombes qui conduisaient sous la Seine, dans les environs du nouvel Hôtel-Dieu. La Compagnie d'Orléans a fermé ces passages ; seuls ont été respectés les sous-sols du bâtiment lépreux de la rive gauche, où l'on s'obstine à entasser des malades. Les internes y font encore des excursions et y boivent le champagne aux grandes occasions.

Reconstruction du Pont Notre-Dame décidée par le Conseil Municipal le 10 juillet 1907

Au nom de la troisième Commission, M. Hénaffe fait voter les conclusions de son rapport concernant la reconstruction partielle du Pont Notre-Dame, de compte et demi avec l'Etat.

Les trois arches centrales seront remplacées par un arc unique en métal de 59 mètres 16 d'ouverture, d'une conception à la fois élégante et légère. La dépense pour la Ville est fixée à 505.000 francs.

Ce pont a subi nombre de transformations depuis son origine. Lorsqu'au commencement de l'année 1786 on entreprit la démolition des maisons qui le bordaient et rendaient la circulation très difficile, cela ne fut pas du goût de tout le monde ; un auteur Beffroy de Reigny qui chansonnait sous

le pseudonyme de *Cousin Jacques*, gémissait en vers (1) sur la disparition des maisons :

Mais ces maisons que l'on proscrit
En tout temps formaient un abri
Contre le chaud ou la froidure,
Et contre le vent protégeaient
Les cotillons, la chevelure
Qui sur tous les points voltigeaient.

Il proposait de remplacer ces maisons qu'on détruisait :

En pratiquant des galeries
Qui dans la rigueur des hivers,
Pour nos têtes mal aguerries
Formeraient des chemins couverts.

On ne suivit pas son conseil.

Les Ouvrières de la paroisse Saint-Paul au XVIII[e] siècle

On lit dans l'*Intermédiaire* :

« Dans une série de brochures, parues la veille de 1789 et devenues aujourd'hui introuvables, opuscules qui témoignent chez leur auteur, le comte d'El-



bée, d'un féminisme éclairé et prudent sous une forme originale et piquante je relève une indication ou, pour mieux dire, l'amorce d'un problème dont je n'ai pu encore réaliser la solution. Sans doute la compétence autorisée de

1. Chansonnier historique du XVIII[e] siècle. Année 1786.

MM. Lucien Lambeau, Charles Sellier et autres collaborateurs de l'*Intermédiaire*, qui s'intéressent aux hommes et aux choses du IVe arrondissement, m'apportera-t-elle le renseignement précis que je suis encore à trouver.

« Le comte d'Elbée demandait pour les jeunes filles pauvres, décidées à « rester honnêtes et vertueuses », la fondation d'un « asile » semblable à celui qui existait alors « en petit sur la paroisse Saint-Paul ».

« Environ trente jeunes pauvres filles que l'on appelle les *Ouvrières de la « paroisse* y sont élevées avec tant de talents, que l'on dirait que cette petite « communauté a plutôt l'air d'une école de commerce que d'une maison de « charité. On y enseigne la religion, à lire, à écrire, à compter et même le fran- « çais par principes. On y montre à dessiner, à peindre, à broder de toutes « les manières, à faire de la tapisserie de toute espèce, et en général, tout ce « qui se fait à l'aiguille, soit en linge, soit en étoffe.

« Les grandes y enseignent les plus petites et l'on y voit les plus jolis « ouvrages...

« Tous les gros marchands, dont le détail est immense, y trouveront tou- « jours des mains honnêtes, d'excellentes filles de boutique à qui ils pour- « ront confier en sûreté leurs fortunes... »

« Où se trouvait, sur la paroisse Saint-Paul, cette sorte d'Ecole commerciale ? Depuis quand fonctionnait-elle ? Et survécut-elle à la Révolution ? N'était-ce pas une annexe de la Congrégation enseignante des Filles de la Croix dont la maison-mère s'était fixée, le siècle précédent, au passage Guéménée ?

D'E

Nous nous joignons à d'E pour demander à nos lecteurs de nous envoyer tous documents, renseignements qu'ils pourront avoir sur cette question qui intéresse l'histoire de notre arrondissement.

Voici une réponse :

« La communauté des *Filles ouvrières de Saint-Paul* était installée dans les bâtiments de la paroisse, dits *cloître Saint-Paul*, aujourd'hui passage Saint-Pierre, lequel fait communiquer, à angle droit, la rue Saint-Antoine, au n° 65, avec la rue Saint-Paul, au n° 34.

« L'établissement se trouvait exactement dans la cour donnant du côté de la rue Saint-Paul, en face des écoles communales qui en tiennent tout le côté droit, alors qu'il en occupait le gauche. Son objet était d'élever, depuis l'âge de dix ans, de jeunes et pauvres filles, au nombre de trente à quarante. On leur apprenait à raccommoder la dentelle et à la blanchir à neuf, la broderie en or, argent et soie, la tapisserie, et aussi à dessiner. Mme la princesse de Rohan était l'une des bienfaitrices de cet établissement placé, en 1784, sous la direc-

tion de M. le cure Bossu, l'un des successeurs de M. Guéret, qui en fut le fondateur.

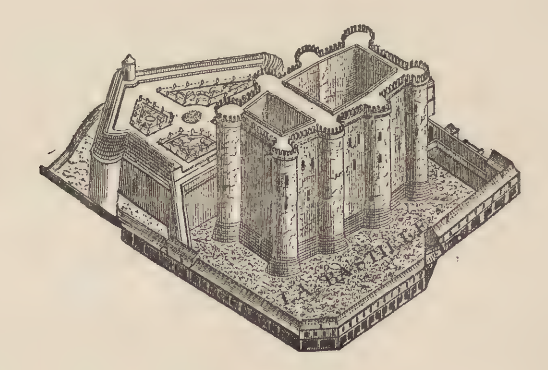
« Pendant la Révolution, l'église Saint-Paul, son cimetière, ses bâtiments paroissiaux furent vendus comme biens nationaux au citoyen Susse.

« Peut-être bien que les maisons de la communauté des ouvrières existent, encore ? Elles ne seraient autres, alors, que celles situées à gauche de la cour en entrant par la rue Saint-Paul, mais maquillées, retapées, rajeunies. »

« Lucien Lambeau »

Bernard de Palissy à la Bastille (1589)

Voici une page retrouvée de Pierre de l'Estoile, chroniqueur du XVIe siècle citée dans le numéro du *Bulletin historique et littéraire*, 10 octobre 1901. Elle nous montre que Bernard Palissy n'est pas seulement un grand artiste, l'homme persévérant qui a découvert l'émail, mais encore un grand caractère.



« Le vendredi 23 juin, veille de la Saint-Jean, le capitaine Bussy Le Clerc, capitaine de la Bastille, après avoir fait allumer un grand feu, manda, pour se donner plaisir, un vieux bonhomme, nommé Bernard Palissy, âgé de quatre-vingts ans, que ledit Bussy avait coutume d'appeler son vieil fol d'hérétique pour ce que, de tout temps, il avait fait ouverte profession de la religion laquelle il maintenait en public et en privé, et pour la confession de laquelle il avait été condamné, par sentence du Châtelet, à être brûlé tout vif, dont on avait

appelé pour lui contre son gré et volonté, ne demandant qu'à mourir pour cette querelle.

« Etant venu au mandement dudit Bussy, il lui commença à dire en ces termes : « Viens çà, vieil fol hérétique que tu es, sais-tu pas bien que tu as dit souvent, même depuis que tu es ici mon prisonnier que tu ne craignais point d'endurer le feu pour la Religion et que tu choisirais plutôt le feu que la messe ? — Oui, Monsieur, dit ce bonhomme, je l'ai dit et le dis encore. » — « Or bien donc, dit Bussy, il est à cette heure question de la preuve, car pour cela t'ai-je envoyé quérir, ou pour abjurer présentement ton hérésie et ta religion ou sinon, entrer tout à cette heure dans ce feu-là. Choisis lequel tu voudras et te dépêche ; car si tu ne dédis tout présentement, je te ferai rôtir et griller dans ce feu, comme saint Laurent. »

« Auquel le bonhomme tout riant répondit : « Hé ! Monsieur, croyez-vous que je craigne tant ce feu matériel ; je crains bien plus le feu éternel, qui est préparé au diable et à ses anges, et à ceux qui, connaissant la vérité de Dieu, la renieront par crainte des tourments et des hommes, comme vous me voulez faire faire. Mais à Dieu ne plaise : permettez-moi seulement de prier mon Dieu, et puis faites de ce corps ce qu'il vous plaira. »

« — Dépêche donc, dit Bussy, et te dépouille, aussi bien ai-je envie de savoir si la foi des Huguenots est encore à l'épreuve du feu. » — « Et pourquoi n'y serait-elle pas ? » dit le bonhomme, et se dépouillant gaîment, après avoir fait sa prière à Dieu, se présente résolument au feu pour y entrer. Adonc Bussy, faisant le holà commença à jurer qu'il ne pensait pas qu'il y eût encore de ces gens-là, et qu'il voyait bien qu'il était des Huguenots à l'épreuve ; et lui recommandant de se rhabiller, dit à ses soldats qu'ils le renfermassent, L'un de ces derniers, peu satisfait de cette solution, s'attira cette réponse de Bussy : « *Il est plus homme de bien que toi et moi. Je ne sais si nous voudrions* endurer pour notre religion ce qu'il a fait pour la sienne. Je me donne au diable, si je ne le tiens pour le plus homme de bien de tous mes prisonniers. »

« Avec trois ou quatre femmes, enfermées comme lui pour cause de religion, Bernard Palissy finit par mourir de faim, ce qui serait arrivé depuis longtemps avant, si Bussy, adouci par le don d'une œuvre de l'artiste, n'avait permis à quelques personnes de bonne volonté, même catholiques, de lui faire passer de temps en temps quelques vivres.

« Telle fut la fin d'un homme qui n'aurait eu qu'un mot à dire pour être comblé des richesses et des honneurs dus à son génie ! Mais il obéit à Dieu plutôt qu'aux hommes. Puissions-nous arde même ! »

Visite à l'Exposition de *La Vie populaire à Paris*

Comme nous l'avons indiqué dans le *Bulletin* de juillet, le sympathique conservateur de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, M. Marcel Poëte avait installé dans la salle des Conférences de l'hôtel Le Pelletier Saint-Fargeau, rue de Sévigné 29, une exposition de plans, livres, gravures et documents relatifs à l'histoire de la vie populaire à Paris.

M. Poëte ayant exprimé le désir de recevoir tout particulièrement les membres de notre Société, une visite fut décidée pour le 9 juillet. Chaque adhérent de *La Cité* reçut une carte d'invitation que notre généreux collègue M. Moutaillier imprima gracieusement, en ayant l'heureuse idée de reproduire sur cette carte une gravure que notre vice-président M. Hartmann avait mise à sa disposition et qui est la vue de cet ancien hôtel Le Pelletier Saint-Fargeau alors qu'une administration de factage parisien s'y était installée en 1863.

A l'heure dite, les membres de *La Cité* furent reçus au seuil de l'hôtel par MM. Martin et Hartmann, président et vice-président de la Société, puis présentés à M. Poëte.

Ce dernier leur donna pendant plus de deux heures, les explications les plus intéressantes sur les pièces exposées : d'abord les plans, puis les divers aspects du vieux Paris répartis par arrondissements et plus particulièrement les documents relatifs au IVe arrondissement, dont nous ne donnons pas une plus ample description, les détails en ayant été publiés dans notre article de juillet dernier (voir *Bulletin* p. 573 à 575).

Après cette présentation des objets qui constituent l'exposition, M. Poëte a engagé les membres de la Société à visiter la Bibliothèque et les diverses salles de l'hôtel Saint-Fargeau, puis, il les a reçus en dernier lieu dans son cabinet où ils ont admiré les boiseries anciennes de ce salon et vu surtout avec la plus grande attention les manuscrits et livres rares concernant nos quartiers, que M. Poëte avait eu la délicate pensée de réunir sur sa table spécialement pour nous. Il y avait là des pièces les plus intéressantes sur Saint-Jacques la Boucherie, Saint-Jean en Grève et les autres paroisses, des plans manuscrits de l'Arsenal, etc. Nous n'avons pu que jeter un coup d'œil hâtif sur ces précieux documents que M. Poëte, si obligeant, voudra bien nous permettre de voir plus attentivement une autre fois pour en présenter une description à nos lecteurs.

La visite terminée, M. Poëte a exprimé la satisfaction qu'il éprouvait de voir s'établir ainsi des rapports plus étroits entre notre Société et la Bibliothèque

de la Ville de Paris. M. G. Hartmann, au nom de *La Cité*, a remercié M. Poëte de son excellent accueil, en lui disant combien nous avions été charmés par sa parole, instruits par ses explications précises, et que nous conserverions le souvenir de cette réception si cordiale.

Paysages du IVe arrondissement

La rue de l'Hôtel de Ville (1), rue étroite aux petits pavés, où sont des bornillons resserrant des entrées d'allées, le ruisseau libre lavant le pied des constructions en surplomb sur des rez-de-chaussées noirs et pleins de trous d'ombre.

Il regarda ces maisons de moyen âge s'écartant en haut pour voir un peu de ciel, les bâtisses rapiécées par trois ou quatre siècles et laissant, sous leur plâtre d'hier, repercer les saletés de leur vieillesse, des croisillons voilés d'un morceau de calicot, de grandes fenêtres aux petits carreaux verdâtres faisant paraître tout hâves les enfants collés derrière, des appuis de bois où séchaient pendus des pantalons de toile bleue.

De temps en temps, de petites filles allaient avec le bruit de sabots de ce quartier sans souliers. La cage d'un perruquier qui fait tous les dimanches la barbe aux maçons, était accrochée en dehors de la boutique sur le mur, et rappelait avec ses deux serins, une vieille rue abandonnée de province derrière un évêché. Au fond d'une petite cour, comme un reste des journées de Juin, un enfant qui faisait l'exercice avec un morceau de ferraille, coiffé d'un shako de militaire ramassé dans du sang.

Il y avait des teintureries pour deuil, des boutiques de modes aux volets desquelles étaient accrochés des gueux en terre, des revendeurs à l'enseigne faite d'un sac, d'où s'ébouriffait de la laine à matelas, des étalages de fleurs sous globes, de vieilles cages, de vieux lits de sangle, de vieilles lanternes de voiture toutes sortes de friperies flétries et pourries coulant au ruisseau comme un fumier de brocantage. C'étaient des boutiques de taillandiers à la forge allumée, des fabricants d'auges et d'outils de maçons, des boutiques de confection pour les hommes d'ouvrage sur lesquelles était écrit en gros caractères : *Blouses, Sarraux, Habillements de fatigue.*

A côté d'un bureau de garçons marchands de vin, Anatole lut une annonce à moitié effacée de « repassage de chapeaux à cinq sous » ; et il s'arrêta au coin

1. Manette Salomon. *Les de Goncourt.*

de la rue à de vieilles affiches de quête à domicile pour le bureau de bienfaisance de cet arrondissement chargé de dix-huit mille indigents.

L'estacade de l'Ile Saint-Louis

Il y a au bout de l'île Saint-Louis, du côté de l'Arsenal, un coin pittoresque échappé au dessinateur parisien Méryan, à son eau forte si amoureuse des ponts, des berges, des quais.

Une grande estacade, vieille, à demi-pourrie, rapiécée de morceaux de fer, à demi-déboulonnée par les voleurs de nuit, dresse là l'architecture à jour de son treillis de poutres. Cette masse de pilotis arc-boutés, et s'entremêlant, le fouillis d'échafaudages, ces énormes madriers goudronnés, noirs et comme calcinés en haut, boueux, glaiseux, tout gris en bas, les mille trous des niches de l'armature, fait songer à une jetée de port de mer, à une machine de Marly détraquée, à une forêt dont l'incendie aurait été noyé dans l'eau, à une ruine de la Samaritaine suspecte et hantée par la maraude.

Le soleil, tombant dedans, frappe des coups splendides qui font des barres dans toutes les traverses de l'estacade, entrent dans ses creux, la battent, la pénètrent, y allument le blanc d'une blouse, échauffent de violet les têtes des poutres, dorent en bas leur pourriture de boue, et jettent à l'eau bleuâtre et tendre l'intensité noire et chaude du reflet de la grande charpente.

NOUVEAUX ADHÉRENTS DE LA CITÉ

M. Boyer, fabricant de cartons.
Duru, Président de la chambre syndicale de la Mercerie.
de Vorney, publiciste.
Davin, sous-chef des Bureaux de la Marie du XVIIIe arrondissement.
Debrock, négociant.
Marty, publiciste.
Roguet, négociant.
Lecerf, propriétaire.
Brun, négociant.
Robert, propriétaire.



Un projet d'apaches

Nous lisons dans un journal :

« Les deux maisons qui terminent la place Dauphine et qui font face à la statue de Henri IV vont, paraît-il, être démolies. C'est dans celle de ces maisons qui fait l'angle du quai de l'Horloge que naquit, le 17 mars 1754, et que fut élevée Mme Roland. Ce n'est pas seulement ce souvenir historique qui devrait la préserver de la disparition, c'est le rôle qu'elle joue avec sa voisine dans l'aspect de ce coin de Paris, l'un des plus pittoresques et des plus charmants. »

Nous espérons bien que ce n'est là qu'un canard et que des vandales ne vont pas détruire de ce si joli coin, le plus joli de Paris, ces deux maisons charmantes qui s'avancent en éperon et forment le premier ce paysage unique au monde où, au fond, Notre-Dame se détache en tons gris dans la lumière du crépuscule.

Le logement de Mme Roland, que nous venons de visiter, est bien tel que l'a décrit la grande républicaine dans ses curieuses *Lettres aux demoiselles Carnot*. Il n'y manque que la petite cellule dont on a démoli la cloison, où, la journée finie, la jeune Masson s'enfermait avec ses livres, ses fleurs, son violon ; là elle lisait Plutarque, ce qui ne l'empêchait pas de prendre son aiguille et de tenir les comptes de sa maison de commerce.

C'est en allant au Palais que Roland vit et aima la petite Masson « en fourreau de toile » allant au marché avec sa mère, ou son panier sous le bras, tête nue en jolis cheveux frisés sur son front de seize ans, achetant à quelques pas de la maison du persil ou de la salade que la ménagère avait oubliés.

Quand la sinistre charrette la conduisit, vêtue de blanc, de la Conciergerie à la mort, en passant devant la maison où elle avait été si heureuse, elle leva les yeux sur la fenêtre de sa mansarde, une larme perla et la Romaine reprit bientôt son impassabilité hautaine et stoïque.

Si cela continue, il n'en restera bientôt plus de ces souvenirs à Paris. Mais ce forfait d'apaches ne s'accomplira pas.

N'existe-t-il pas des lettres patentes de Louis XIII, des décrets fixant les alignements, des ordonnances obligeant les propriétaires à entretenir les murs de façade sans y rien changer, sans en altérer la symétrie. Toutes ces maisons sont grevées de servitudes qu'il faut *rigoureusement* faire exécuter.

Si cela continue nous aurons dans cinq ans des maisons de vingt étages comme à New-York.

Nous jetons le cri d'alarme, que nos sœurs, les Sociétés historiques d'arrondissement, poussent des cris d'orfraie, que la *Commission du Vieux Paris* intervienne énergiquement. Qu'on nous laisse ce coin charmant, ce décor classique de la Cité, ces pavillons aux hauts toits d'ardoise, où le gris métallique se marie agréablement au rouge de la brique et au blanc de la pierre.

A. Callet



LISTE DES MEMBRES DE " LA CITÉ "

Société d'Etudes Historiques et Archéologiques du quatrième Arrondissement de Paris

ACARD (Abbé)......	Curé de l'Eglise St-Martin..........	R. Beaurepaire, 6.
ACH................	Joaillier...........	R. du Plâtre, 1.
AGOSTA-MEYNIER.	Publiciste.........	R. du Pont-Louis-Philip-[pe, 15.]
ALCANTER DE BRAHM...........	Publiciste.........	R. de Vaugirard, 227.
ALEXANDRE.......	Artiste dramatique.	cours Lafayette 17, à Lyon.
ALIX...............	Avocat............	Boul. St-Germain, 23.
ALLEAUME.........	Banquier..........	R. St-Antoine, 31.
ALLEGUÉDE........	Directeur de la maison Violet.......	Boul. Morland, 4.
ALMÉRAS	Sculpteur.........	R. Etienne-Bas, 2, à Argenteuil [S. O.]
ANDRIEUX.........	Graveur...........	R. du Plâtre, 3.
ARNAUD...........	Chef du Service du Matériel à la Préfecture de la Seine	Hôtel de Ville.
ARNETTE...........	Avocat............	quai d'Orléans, 18.
ARNETTE...........	Avocat............	Rue de Berlin, 8.
ARPIN.............	Chimiste..........	quai d'Anjou, 7.
ASSISTANCE PUBLIQUE (*Archives*)	Préfecture de la Seine...........	avenue Victoria, 8.
AUCOURT (Comte d')	Publiciste.........	R. St-Paul, 4.
AUDISTÈRE........	Pharmacien.......	R. de Rivoli, 20.
AUDOYNAUD.......	Expert au Tribunal Civil............	Boul. Henri-IV, 47.
AUGÉ DE LASSUS..	Publiciste.........	R. de Passy, 78.
AUGOUARD (Mme)..		place des Vosges, 21.
AURAND...........	Administrateur d'immeubles.....	Rue de Rivoli, 15.
AVEZOU (Docteur)..	Docteur-médecin...	Rue du Renard, 32.
BACHELET.........	Entrepreneur de couverture......	R. du Roi-de-Sicile, 10.
BADINI-JOURDIN...	Conseiller Municipal de Paris.....	R. Jacques-Cœur, 3.
BADUEL............	Employé de Commerce...........	R. Rambuteau, 11.
BAGGERS...........	Chef d'orchestre...	R. des Archives, 36.

BAGUÈS	Fabricant de bronzes	R. des Francs-Bourgeois, 31.
BALLOT	Représentant de commerce	Quai Bourbon, 31.
BALLY	Industriel	R. de Birague, 16.
BARBARY	Adjoint au maire du IVe Arrondissement de Paris	R. de Rivoli, 92.
BARBAUD	Architecte	Boul. Henri IV, 2.
BARDOU	Négociant	Boul. Sébastopol, 12.
BARON	Artiste-Peintre	Place des Vosges, 9.
BARROUX	Archiviste-adjoint à la Préfecture de la Seine	Quai Henri IV, 30.
BAUBE	Fabricant de parfums	R. Sainte-Croix, 19.
BAUDOT	Architecte	R. Truffaut, 112.
BAUSSAN	Géographe	Boul. Henri IV, 2.
BAUVOIS	Relieur	R. Guénégaud, 29.
BAZIN (abbé)		R. Saint-Antoine, 31.
BEAUMONT	Entrepreneur de serrurerie	R. du Pont-Louis-Philippe, 7.
BEAUPÈRE	Négociant	R. François-Miron, 12.
BELIN	Industriel	Avenue Victoria. 7.
BELLAN	Fabricant de stores	Place des Vosges, 7.
BELLISSENT	Critique d'art	Quai d'Anjou, 27.
BENOIST (Mlle)		R. Bretonvilliers, 3.
BÉRANGER	Chef de contentieux	R. de Rivoli, 28.
BERTHE	Pharmacien	R. Saint-Antoine, 71.
BERTIN	Caissier de la Pharmacie Centrale	R. de Jouy, 7,
BERTIN	Entrepreneur de peinture	R. Saint-Antoine, 18.
BESNARD	Industriel	Boul. Beaumarchais, 60.
Bibliothèque Municipale du IVe arrond^t		Mairie du IVe arrond.
Bibliothèque du Conseil Municipal		Hôtel de Ville.
Bibliothèque St-Fargeau		R. de Sévigné, 23.
BILCOQ (Mme)		Quai aux Fleurs, 17.
BINET	Médecin en chef des Quinze-Vingts	Boul. Henri IV, 33.
BLOCH	Agent de fabrique	Boul. Henri IV, 31.
BLOCH	Négociant	R. de Rivoli, 46.

BLOCH	Directeur de l'Ecole Bishoffsheim	Boul. Bourdon, 13.
BLUTH	Négociant	R. des Francs-Bourgeois, 35.
BOIRE	Directeur de l'*Avenir du Prolétariat*	R. Pernelle, 8.
BOISSAY	Officier retraité	R. Miromesnil, 15.
BONETTA	Négociant	R. de Rivoli, 68.
BONNARD	Architecte	R. Saint-Martin, 233.
BONTEMPS	Fabricant de bronzes	Place des Vosges, 5.
BONVALLET	Représentant de commerce	R. François-Miron, 14.
BONVALLET	Comptable	R. Malher, 12.
BORDE	Commissaire de Police	Quai Henri IV, 44.
BORDENAVE	Avocat	R. du Trésor, 6.
BORREL	Encadreur	R. Saint-Antoine, 16.
BOUDIER	Négociant	R. de la Verrerie, 54.
BOULANGER	Propriétaire	Quai Bourbon, 21.
BOURDEIX	Architecte	Boul. Morland, 7.
BOURDIN (Mme)		R. Dupont-des-Loges, 16.
BOURGUIGNON	Avocat	R. de Rivoli, 24.
BOURNON	Publiciste	R. Antoine-Roucher, 12.
BOURSE	Numismate	R. Beautreillis, 6.
BOUSSINGAULT	Essayeur à la Monnaie	Quai aux Fleurs, 3 *bis*.
BOYER	Industriel	R. de Sévigné, 28.
BRET	Employé à l'Eglise Saint-Paul	R. de Turenne, 5.
BREUILLÉ	Rédacteur au *Rappel*	R. Saint-Amand, 19, à Champigny (Seine).
BRILLAT-SAVARIN	Avocat	Belley (Ain).
BRINDEAU	Entrepreneur	R. Charlemagne, 16.
BRISOLIER	Publiciste	R. de Lyon, 45.
BRODART	Artiste-Peintre	Place des Vosges, 9.
BRODART	Antiquaire	R. Castex, 12.
BROSSARD	Docteur-Médecin	R. de Rivoli, 74.
BROUARD	Propriétaire	Boul. Morland, 4.
BROWN	Chef du Service des Beaux-Arts à la Préfecture de la Seine	Hôtel de Ville.
BRUANT	Employé	R. Saint-Paul, 5 *bis*.
BRUN	Négociant	R. des Halles, 19.
BUCHET	Directeur de la Pharmacie Centrale	R. de Jouy, 7.
BUISSON	Président de la So-	

	ciété des Sténographes	R. d'Arcole, 7.
CAILLARD	Ingénieur	Passage Saint-Paul, 5.
CAIN	Conservateur du musée Carnavalet	R. de Sévigné, 23.
CALLET	Secrétaire-chef des Bureaux de la Mairie du XVIIIe Arrondissement	Mairie du XVIIIe arrond.
CALLET (Mme)		Mairie du XVIIIe arrondiss.
CAMBOURS	Docteur-Médecin	Quai de Béthune, 28.
CANEL	Négociant	R. de Rivoli, 23.
CARDINAL ARCHEVEQUE DE PARIS		à l'Archevêché.
CARPIN	Photographe	R. Réaumur, 126.
CASSOULAT	Publiciste	R. François-Miron, 22.
CASTANG	Négociant	R. de Turenne, 32.
CAZAC	Sous-Chef des Bureaux de la mairie du IVe arrond^t^	Place Baudoyer, 2.
CAZE	Fabricant de meubles d'art	R. Charles-V, 8.
CHABAGNY	Employé à la Ville de Paris	Quai Bourbon, 45.
CHABERT	Artiste dramatique.	R. d'Arcole, 17.
CHACORNAC	Libraire	Quai St-Michel, 11.
CHAMPION	Libraire	Quai Malaquais, 5.
CHANEL	Conseiller du commerce extérieur	R. St-Honoré 217.,
CHANTEPIE	Négociant	R. St-Martin, 22.
CHAPU	Négociant	R. de Rivoli, 4.
CHARLES	Restaurateur	R. de la Tâcherie, 6.
CHARMAISON	Artiste-peintre	Quai d'Anjou, 13.
CHASSAING	Négociant	Avenue Victoria, 6.
CHAUVIN	Directeur de l'Ecole Massillon	Quai des Célestins, 2.
CHAVELET	Etudiant en médecine	Boul. St-Michel, 55.
CHEBROUX	Directeur de la *Chanson Française*	R. Hérold, 16.
CHERONNET	Libraire	R. des Grands-Augustins, 29
CHEVREUIL	Officier de paix	Place Baudoyer, 2.
CHOLET	Docteur médecin	R. St-Antoine, 1.
CHOQUET	Professeur	Avenue Victoria, 5.
CHOUMARA	Négociant	R. du Temple, 14.
CLAES	Architecte de la Ville de Paris	Place Baudoyer, 2.

CLOSSET	Architecte	R. du Renard, 6.
COGREL	Docteur-Médecin	R. du Trésor, 10.
COLOMB	Dessinateur	Quai d'Anjou, 27.
COMMAILLE	Homme de lettres	Avenue de Clichy, 17.
COMTE	Directeur de la Maison Rivoire et Carret	Boul. Morland, 21.
CONTANT	Chef de Service à la Préfecture de la Seine	Hôtel de Ville.
CONTI	Restaurateur	Rue Danton, 8.
CONTOUX	Architecte	Quai de Béthune, 36.
COQUELIN	Employé de commerce	R. du Bellay, 6.
CORDIER	Sculpteur	Quai d'Anjou, 17.
CORLIEU	Propriétaire	R. de Sévigné, 17.
CORITON	Docteur-Médecin	Avenue Victoria, 13.
COSTAZ	Propriétaire	Fitigneu (Ain).
COTILLON	Etudiant	R. du Cloître-Notre-Dame, 6 *b*.
COTTIN	Négociant	R. St-Martin, 9.
COUDERC	Antiquaire	R. St-Paul, 4.
COULON	Industriel	R. Vieille-du-Temple, 108.
COUPINOT	Mandataire aux Halles	R. d'Arcole, 23.
COURBET	Receveur municipal de la Ville de Paris	Hôtel de Ville.
COURIOT	Rentier	R. Daru, 5.
COURT	Commissaire de police	R. de Rivoli, 21.
COUTANT	Juge de paix du IVe arrondt	Mairie du IVe arrondis.
COYECQUE	Sous-chef de bureau à la Préfecture de la Seine	Hôtel de Ville.
CRAMPON	Consul général	Château du grand Rozoy par Oulchy-le-Château (Aisne).
CROS	Voyageur de commerce	R. des Tournelles, 15.
CUMINAL	Rédacteur principal à la Préfecture de la Seine	Boul. Morland, 16.
CUTTING (Mme)		Av. des Champs-Elysées, 73.
CUVILLIER	Architecte	Quai d'Orléans, 6.
CZARTORYSKI (Pce)		R. St-Louis, 2.
DAMBLEMONT	Directeur d'Ecole Communale	Place des Vosges, 6.

DARDANNE........	Mairie du IVe arrond[t] de Paris........	Quai d'Orléans, 42.
DARDENNE.........	Contrôleur Central honoraire de la Ville de Paris....	R. de l'Université, 83.
DARIAC............	Publiciste..........	R. de la Verrerie, 38.
DARTHUY..........	Architecte..........	Boul. Henri IV, 45.
DAUBOURG........	Architecte..........	Quai Bourbon, 43.
DAVESNE...........	Docteur médecin...	R. de la Cerisaie, 11.
DAVIN..............	Sous-chef des Bureaux de la Mairie du XVIIIe arrond[t]............	Mairie du XVIIIe arrondis.
DEBERGHES........	Métallurgiste......	R. Pelleport, 8.
DE BOVET DE COURPON (Mme).........	Propriétaire.......	R. de Rivoli, 9.
DEBROCQ...........	Photographe.......	R. Saint-Antoine, 97-99.
DE CUVERVILLE...	Directeur du Manège Saint-Paul..	R. Saint-Paul, 30.
DELAAGE...........	Curé de l'Eglise St-Louis...........	R. Poulletier, 3.
DELABY.............	Publiciste.........	Boul. Morland, 19.
DE LANNOISE.....	Docteur-Médecin...	R. de la Boëtie, 42.
DELCHAPPE........	Employé de commerce...........	Passage Saint-Paul, 6.
DELCHEVALERIE...	Compositeur de musique.............	Avenue Ledru-Rollin, 72.
DEL POZO.........	Confiseur..........	R. des Barres, 15.
DELPY..............	Sténographe........	R. d'Arcole, 17.
DEMMLER..........	Docteur-Médecin...	R. de la Verrerie, 34.
D'ENFERT...........	Industriel.........	R. Saint-Merri, 16.
DEPLANCHE.........	Propriétaire.......	R. de Rivoli, 13.
DESCAMBOS........	Négociant.........	Boul. Sébastopol, 23.
DESCROIX..........	Négociant.........	R. de la Verrerie, 34.
DESNOS............	Mandataire aux Halles.............	R. Saint-Martin, 11.
DETURCK...........	Avocat............	R. des Rosiers, 3 *ter*.
DE VALLES........	Conseiller à la Cour.	Quai d'Orléans, 14.
DE VILLIERS.......	Propriétaire.......	R. de Rivoli, 20.
DEVINAT............	Ingénieur..........	R. du Roi-de-Sicile, 26.
DE VORNEY.......	Publiciste.........	Place d'Anvers, 12.
DHOMBRES.........	Proviseur du Lycée Charlemagne....	R. Saint-Antoine, 101.
DHOTEL.............	Docteur-Médecin...	R. Saint-Antoine, 60.
DO..................		Quai de Gesvres, 12.
DORBON............	Libraire...........	R. de Seine, 6.
DORET..............	Négociant.........	R. Budé, 6.
DUBOIS.............	Peintre sur émail..	Boul. Morland, 19.

DUBOIS.............	Sous-chef à la Préfecture de Police.	R. Sainte-Croix, 21.
DUCASTIN (Mlle).....		R. Saint-Louis, 12.
DUCHEMIN..........	Chimiste...........	R. Chanoinesse. 6.
DUFFORT...........	Ancien chef du Personnel de la Préfecture de Police.	R. d Alésia, 62.
DUFRENOY...	Propriétaire........	R. de Birague, 11 *bis*.
DUGOS..............	Dentiste...........	Boul. Sébastopol, 22.
DUJARDIN..........	Constructeur d'instruments de précision.............	R. Pavée, 24.
DUMOUTIER........	Encadreur..........	R. de Ponthieu, 66.
DUPRÉ (Mme)........		R. Sainte-Croix, 5.
DURU...............	Président de la Chambre Syndicale de la Mercerie...............	Faub. Saint-Honoré, 142.
DURU...............		Boul. Richard-Lenoir, 49.
EDOUARD...........	Négociant..........	R. de Rivoli, 40.
ESCHGER...........	Directeur de fonderie..............	R. Saint-Paul, 28.
ESCOURROU	Rédacteur principal à la Préfecture de la Seine..........	Avenue Kléber, 56.
EVENO..............	Bibliothécaire à la Mairie du IVe arrondissement	Place des Vosges, 19.
FABRE...............	Avocat............	R. du Renard, 5.
FAILLIOT	Député du IVe arrondissement de Paris...............	R. Sainte-Croix, 37.
FAIVRET............	Négociant..........	R. Saint-Honoré, 165.
FAMELART	Négociant..........	R. Ferdinand-Duval, 11.
FARALIK............	Ecclésiastique	R. Daguerre, 33.
FAROY	Directeur d'Ecole Communale......	R. Geoffroy-L'Asnier, 23.
FAUCHON (Mme).....		Impasse Guéménée, 8.
FAURE-BEAULIEU..	Ingénieur..........	R. Charles V, 10.
FERNOUX...........	Président de la Société des Architectes Français.....	R. Bérenger, 22.
FERRAND...........	Ingénieur..........	Quai de Béthune, 18.
FERRANT...........	Directeur du *Journal des 20 Arrondissements de Paris*..............	R. Saint-Merri, 28.

FERROUILLAT......	Pharmacien........	R. de Rivoli, 35.
FETTU.............	Négociant.........	Boul. Henri-IV, 44.
FIRMIN.............	Docteur-Médecin...	R. Dorian prolongée, 15
FLAGEUL...........	Avocat............	R. de la Cerisaie, 7.
FLANDRIN..........	Sculpteur..........	Quai Bourbon, 15.
FONTAINE..........	Costumier.........	Boul. du Palais, 3.
FOUANON..........	Vétérinaire........	R. du Renard, 3.
FOUJU.............	Employé de commerce...........	R. de Rivoli, 33.
FOURNIER..........	Expert-comptable..	Quai des Célestins, 30.
FOURRIER..........	Traducteur interprète...........	R. des Archives, 13.
FRISCH............	Curé de l'église St-Louis...........	Passage Saint-Paul, 7.
FROMAIGEAT.......	Dentiste..........	R. de Rivoli, 35.
FUNCK-BRENTANO.	Bibliothécaire à l'Arsenal...........	R. de Sully, 1
GABÉ..............	Vérificateur des douanes.........	Quai Conti, 5.
GAGNEUR..........	Docteur-Médecin...	Boul. Morland, 19.
GALLI..............	Conseiller municipal du IV[e] arrond[t] de Paris.........	R. du Petit-Musc, 20.
GARDY.............	Banquier..........	Boul. Beaumarchais, 23.
GARNIER...........	Docteur-Médecin...	R. François-Miron, 68.
GAUSSUIN..........	Instituteur........	Boul. Morland, 6.
GAUTHIER..........	Curé de l'église Saint-Gervais....	R. de la Verrerie, 34.
GAUTIER...........	Avocat............	R. de Rivoli, 80.
GAUTIER...........	Membre de l'Institut	Place des Vosges, 9.
GAUTIER...........	Chef d'orchestre...	Avenue Gambetta, 221.
GENDRE............	Rentier............	R. de Rivoli, 20.
GENTY.............	Négociant.........	R. du Temple, 17.
GEORGES...........	Tailleur...........	R. Tiron, 2.
GEORGES...........	Agent de publicité..	Quai de l'Hôtel-de-Ville, 42.
GERARDOT.........	Négociant.........	R. de la Verrerie, 34.
GERBEAUX.........	Comptable.........	R. St-Paul, 25.
GIBEAULT..........	Bibliothécaire de la Société Nationale des Horticulteurs de France.......	Quai Bourbon, 55.
GOM...............	Architecte.........	R. de Turenne, 74.
GONDOUIN.........	Employé à la Préfecture de Police....	R. des Rosiers, 14.
GOULAY............	Vétérinaire........	Boul. Morland, 20.
GOURICHON........	Docteur-Médecin...	R. des Tournelles, 2.
GRAND.............	Trésorier du Bureau de Bienfaisance du	

	IVe arrondist de Paris	Place Baudoyer, 2
GRANGE	Négociant	Quai d'Orléans, 38.
GRÉPAT	Avocat	R. de la Tâcherie, 8.
GRIGNARD	Maître d'armes	Place des Voges, 19.
GROSPERRIN	Mandataire aux Halles	R. Tiron, 1.
GROULLÉ	Avocat	Quai d'Orléans, 42.
GUILLEMOT	Diviseur d'instruments de précision	R. St-Louis, 73.
GUY	Négociant	R. St-Bon, 8.
GUYOT	Représentant de commerce	R. Castex, 10.
HALLAYS	Publiciste	R. du Bac, 110.
HAMAIDE	Propriétaire	Boul. St-Michel, 95.
HAROUX	Négociant	R. du Figuier, 1.
HARTMANN (G.)	Négociant	A. de la Liberté, 2, à Charenton (Seine).
HARTMANN (P.)	Clerc de notaire	A. de la Liberté, 2, à Charenton (Seine).
HARYETT-FONTANGES (Mlle)	Publiciste	R. Auber, 21.
HAUSER	Homme d'affaires	Boul. Sébastopol, 47.
HENARD	Architecte	R. St-Lazare, 58.
HERICART DE THURY	Industriel	Cité Paradis, 4.
HEYMANN	Antiquaire	R. des Archives, 18.
HOLLEY	Architecte	R. des Tournelles, 43.
HORNBOSTEL	Avocat	Avenue de l'Alma, 10.
HOUÉRY	Architecte	R. Jean-Beausire, 19.
HUGUENIN	Négociant	R. St-Merri, 19-21.
HULEUX	Inspecteur primaire.	R. Malakoff, 4, à Asnières (Seine).
HURÉ	Pharmacien	R. de Jouy, 1.
JACQUIN	Négociant	R. Pernelle, 12.
JEANNARD	Publiciste	Boul. Morland, 16 *bis*.
JENNEPIN	Directeur d'Ecole communale	Passage St-Pierre, 8.
JOLIBOIS	Conseiller municipal du IVe arrondt de Paris	R. du Bellay, 7.
JOLY	Membre de Sociétés savantes	R. de Birague, 11*bis*
JUDIS	Administrateur de la Caisse d'épargne de Paris	R. St-Martin, 137
JULLIEN	Publiciste	R. Aubriot, 10.

JUVIGNY	Entrepreneur de Serrurerie	R. Pavée, 22.
KAHN	Négociant	R. de Rivoli, 10.
KELLER	Négociant	R. de Rivoli, 40 *bis*
KESSEL	Employé à la Préfecture de Police.	Quai du Marché-Neuf, 2.
KLEINMANN	Maire du XVIIIe arrond^t de Paris	Mairie du XVIIIe arrondis.
KŒCHLIN	Publiciste	Quai de Béthune, 32.
LABBÉ-SERVEILLÉ (Mlle)	Artiste-peintre	R. de Rivoli, 39.
LACOMBE	Trésorier de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France	R. de Moscou, 5.
LAFOLLYE	Architecte	R. Condorcet, 34.
LAFONTAINE	Ecclésiastique	R. de la Verrerie, 76.
LAGRANGE	Secrétaire au Conseil d'Etat	R. St.-Paul, 5 *bis*.
LAINEY	Avocat	R. des Francs-Bourgeois, 29 *b*.
LAMBEAU	Chef de Bureau à la Préfecture de la Seine	R. des Lions, 19.
LAMOLÈRE	Administrateur du Bureau de Bienfaisance du IVe Arrondissement	R. Ferdinand-Duval, 10.
LANTUÉJOL	Photographe	R. des Carmes, 8.
LAPALUS	Chef de Bureau Honoraire à la Préfecture de la Seine.	R. de la Villa, 6, à Montgeron (S.-et-O.).
LAPICIDA	Chef éclusier	R. F.-Rolland, à Nogent-sur-Marne (Seine).
LARMÉE	Architecte	R. de Rivoli, 20.
LASNIER	Pharmacien	R. Michelet, 13.
LASSEZ	Propriétaire	Boul. St.-Martin, 27.
LATREMOLIERE	Employé à la Préfecture de la Seine.	R. de Rivoli, 34.
LEBRET	Architecte	R. Louis-le-Grand, 25.
LE CERF	Propriétaire	R. des Lions, 12.
LECERF	Propriétaire	Boul. Flandrin, 8.
LECLERE (Mlle)		R. Barbette, 4.
LE COMTE	Antiquaire	R. Geoffroy-L'Asnier, 22.
LEDRESSEUR	Employé	R. de Rivoli, 12.
LEGENDRE	Photographe	Boul. Beaumarchais, 1.
LEGÉNISEL	Ingénieur	Place des Vosges, 22.
LÉGER	Chapelier	R. St.-Antoine, 13.
LÉGER	Piqueur municipal.	Boul. Morland, 4.

LEGRAND	Publiciste	Quai d'Anjou, 3.
LEJEUNE	Tailleur	R. St.-Merri, 5.
LELARGE	Sous-chef de Bureau à la Préfecture de la Seine	R. de Turenne, 8.
LEMERLE	Chanoine	R. du Cloître-Notre-Dame, 20.
LESAGE	Architecte	Place des Vosges, 9.
LESAGE	Receveur de rentes.	Avenue Victoria, 7.
LESENFANTS	Chef de contentieux.	R. Nallet, 120.
LE SENNE	Bibliophile	Boul. Haussmann, 73.
LESPINE	Commissaire de police	R. Vieille-du-Temple, 19.
LESPRIT	Sous-chef de Bureau à la Préfecture de la Seine	R. Lobau, 2.
LEVASSEUR	Avocat	Boul. du Palais, 11.
LEVASSORT	Docteur-Médecin	Place des Vosges, 2.
LÉVY (Mlle)	Institutrice	R. La Reynie, 19.
LEVY	Rabbin	Places des Vosges, 14.
LORENZI	Mouleur statuaire	R. Racine, 21.
LOUAR	Artiste dramatique.	R. de Rivoli, 84.
LUIZARD	Constructeur d'instruments pour les sciences	R. du Cloître Notre-Dame, 14.
Magasin pittoresque		
MAILLES	Ecclésiastique	R. Monsieur-le-Prince, 53.
MALAQUIN	Courtier en vins	R. Agrippa-d'Aubigné, 2.
MALARD	Négociant	R. Pavée, 11.
MALBEC	Docteur-Médecin	R. de Rivoli, 14.
MANDELBAUM	Négociant	R. du Temple, 52.
MANGEARD	Pharmacien	R. du Temple, 26.
MARANDET	Publiciste	R. Ferdinand-Duval, 1.
MARCHAL	Employé à la Préfecture de la Seine.	Place Baudoyer, 2.
MAREUSE	Secrétaire de la Société des Inscriptions parisiennes.	Boul. Haussmann, 81.
MARGUERITTE	Négociant	R. des Archives, 2.
MARTIN	Administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal	R. de Sully, 1.
MARTIN	Architecte	Boul. Morland, 10.
MARTY	Publiciste	R. Duroc, 24.
MAY	Négociant	Place des Vosges, 11.
MENDEL	Libraire	R. de Savoie, 22.
MENTIENNE		Bry-sur-Marne (Seine).
METTETAL	Industriel	R. Beautreillis, 19.
MEUNIES	Instituteur	R. de Paris, 10, Vincennes.

MICHAUX	Docteur-Médecin	Quai Bourbon, 19.
MICHAUX	Ingénieur	R. de Rivoli, 48 *bis*.
MICHEL	Représentant de commerce	R. Geoffroy-L'Asnier, 28.
MIGUET	Publiciste	Boul. Henri-IV, 1.
MILHAU	Marchand de cheveux	R. St.-Antoine, 68.
MINART	Maître de chapelle.	R. de Rivoli, 28.
MINES	Tailleur	R. de la Verrerie, 2.
MISSILLIER	Négociant	R. Rambuteau, 57.
MŒBS	Publiciste	Boul. Bourdon, 33 *bis*.
Mont-de-Piété		R. des Francs-Bourgeois.
MOREL	Architecte	R. St-Martin, 5.
MOREL D'ARLEUX.	Notaire honoraire	Avenue de l'Opéra, 13.
MOREL D'ARLEUX.	Notaire	R. du Renard, 5.
MORET	Docteur-Médecin	R. de Rivoli, 5.
MORILLON	Industriel	R. Lesdiguières, 6.
MOSNIER	Négociant	R. des Bons-Enfants, 13 à Montgeron (S.-O.).
MOUCHET	Chimiste	Quai d'Anjou, 5.
MOUGIN	Docteur-Médecin	Boul. de la Bastille, 46.
MOUSSINAC	Secrétaire général du Syndicat pour l'Amélioration des Transports	Quai de l'Hôtel-de-Ville, 62.
MOYNE	Homme de lettres	Avenue Victoria 11.
MOUTAILLIER	Imprimeur d'art	R. des Francs-Bourgeois, 43.
MUGNIER	Propriétaire	Virieu-le-Grand (Ain).
MURAIRE	Pharmacien	R. des Francs-Bourgeois, 41.
NICAISE		R. des Archives, 13.
NIEPCE	Inspecteur général des forêts	Avenue Percier, 10.
NITOT	Pharmacien	R. Chanoinesse, 6.
NOCQ	Dessinateur	Quai Bourbon, 29.
NOËL	Artiste dramatique.	R. de la Verrerie, 78.
NORROY	Directeur des Magasins de la Tour St-Jacques	R. de Rivoli, 88.
NOYER	Vicaire de l'Eglise St-Gervais	Boul. Henri-IV, 2.
NUIDAN	Gérant de commerce	R. St-Martin, 123.
ODINET	Docteur-Médecin	R. St-Martin, 7.
OLLIVIER	Avocat	R. de Rivoli, 82.
PAGÈS	Industriel	Boul. Henri-IV, 34.

PALADE - BONNAL (Mme)	Artiste-Peintre	R. St-Antoine, 10
PARAIRE	Sous-caissier à la Caisse d'Epargne.	R. Boutarel, 3.
PARDON	Négociant	Boul. Henri-IV, 42.
PASCAL	Peintre-Sculpteur	R. Charlemagne, 16.
PASCAUD	Directeur de Gymnase	R. St-Paul, 30.
PAUL	Architecte	Boul. Henri-IV, 4.
PEBEYRE	Employé de commerce	R. des Ecouffes, 7.
PELISSE	Conseiller de Préfecture	Boul. Richard-Lenoir, 58.
PELISSE	Docteur-Médecin	Boul. Henri-IV, 49.
PELLORCE	Propriétaire	R. Chalgrin, 4.
PÉRINET	Propriétaire	Square Alboni, 3.
PERRIN	Econome du Palais de Justice	Palais de Justice.
PERRIN	Professeur	Quai de l'Hôtel-de-Ville, 42.
PESSARD	Publiciste	R. Ste-Anne, 50.
PEYRET	Archiviste de la Préfecture de Police.	Quai des Célestins, 36.
PEYTOUREAU	Membre du Conseil de la Chambre de la Marbrerie	R. de la Roquette, 177.
PHULPIN	Dessinateur	Grande rue de la République, 81, à St-Mandé, (Seine.)
PICARD	Docteur-Médecin	R. de Rivoli, 24.
PICHON	Ministre des affaires étrangères	Quai d'Orsay, 37.
PICOT	Commissaire de police	Quai de Gesvres, 16.
PICOT	Chirurgien-Dentiste	R. de la Verrerie, 62.
PICOU	Employé	R. du Renard, 32.
PICOU	Docteur en médecine	R. St-Antoine, 111.
PILLER		R. de Rivoli, 88.
PILLET	Ingénieur-Chimiste.	R. St-Merri, 16.
PINOT	Entrepreneur de maçonnerie	R. Agrippa-d'Aubigné, 3.
PINOT	Entrepreneur de maçonnerie	R. Mornay, 4.
PIQUÉE	Juge au Tribunal de Commerce	R. St-Louis, 11.
PISANI	Chanoine de Notre-Dame	Quai de Montebello, 13.
POËTE	Bibliothécaire à la Bibliothèque St-Fargeau	R. Sévigné, 29.

POINDRON	Pharmacien	R. des Archives, 36.
POITEVIN	Etudiant	R. Sedaine, 6.
POLLIN	Comptable	R. Geoffroy-L'Asnier, 38.
POLLISSARD	Propriétaire	R. St-Honoré, 217.
PONTHUS-CINIER	Avocat	R. du Cloître St-Merri, 18.
POUPINELLE	Propriétaire	Boul. de la Bastille, 46.
POUSSET	Archiprêtre de Notre-Dame	Pl. du Parvis Notre-Dame, 1.
PRÉFET DE POLICE.		Boul. du Palais, 7.
PRÉFET DE LA SEINE		Hôtel de Ville.
PRIEUR	Docteur-Médecin	Place des Vosges, 1.
PRIEUR	Négociant	R. des Tournelles, 43.
PRIEUR	Publiciste	R. des Tournelles, 43.
PROAL (Mlle)	Professeur de dessin	R. du Petit-Musc, 31.
PRUDON	Comptable	Quai aux Fleurs, 23.
PRUGNAUD	Architecte	Boul. Henri-IV, 6.
QUANTIN	Négociant	R. Malher, 20.
QUÉNOT	Voyageur de commerce	R. du Temple, 11.
QUENTIN	Critique dramatique	Passage St-Paul, 3 et 5.
QUILLIER	Docteur-Médecin	Quai aux Fleurs 3 *bis*.
RAGOT	Horticulteur	Rue d'Arcole, 13.
RAMBAUD	Docteur-Médecin	Boul. Sébastopol, 16.
RAUX	Libraire	R. St-Antoine, 59.
RAYNAUD	Employé de commerce	Quai de Béthune, 22.
REGNARD	Ingénieur	R. St-Paul, 10.
REMOISSONNET	Architecte	R. des Francs-Bourgeois, 29.
RENARD	Négociant	R. St-Antoine, 80.
REULLIER		R. Jean-Beausire, 13.
REVIL-GABET	Mandataire aux Halles	R. Pernelle, 2.
REY	Archiviste-adjoint à la Préfecture de Police	R. Mornay, 5.
RHONÉ	Publiciste	R. du Pré-aux-Clers, 10.
RICARD (Mme)		R. Pierre-Charron, 10.
RICBOURG	Négociant	Quai aux Fleurs, 19.
RICHARD	Ingénieur	Avenue Montaigne, 40.
RICHARD	Directeur général du Trésor de l'Enfance	R. François-Miron, 14.
RIOTOR	Publiciste	Quai de Béthune, 26.
RIVIÈRE	Négociant	R. St-Martin, 11.
ROBERT		Boul. de Strasbourg, 28.
ROBINEAU	Notaire	Boul. de Clichy, 75.

ROGIER	Docteur-Médecin	R. Soufflot, 20.
ROGUET	Négociant	R. Boutarel, 2.
ROHAIS	Pharmacien	R. des Lions, 2.
ROLLIER	Négociant en automobiles	Avenue Daumesnil, 184.
ROLLIN	Docteur-Médecin	R. de Rivoli, 50.
RONDOT	Propriétaire	Boul. Henri-IV, 33.
RONSSERAY	Négociant	R. de la Verrerie, 77.
ROQUES	Commandant retraité	Avenue du Pré-des-Pêcheurs, 6, à Toulon.
ROQUES	Professeur de musique	R. St-Antoine, 30.
ROSSIGNOL	Administrateur du Bureau de Bienfaisance	R. Saint-Martin, 91.
ROUGET	Directeur d'Ecole Communale	R. du Renard, 21.
ROUGET	Administrateur du Bureau de Bienfaisance	R. Ferdinand-Duval, 13.
ROULAND	Industriel	R. Chanoinesse, 14.
ROULIER	Professeur de musique	R. St-Antoine, 13.
ROUQUETTE	Représentant de commerce	Quai d'Orléans, 26.
ROUSSEAU	Chef de division à l'Assistance Publique	R. de Rivoli, 8.
ROUSSY	Maire-adjoint du IVe arrondissement de Paris	Quai Henri-IV, 38.
SABATIER	Pharmacien	R. des Archives, 9.
SAURET	Propriétaire	R. du 4-Septembre, 2.
SCHINDLER	Facteur de pianos	R. de Rivoli, 9.
SEIGNEURIE	Directeur du journal : *L'Epicier*	R. de la Verrerie, 34.
SELLIER	Archiviste	R. St-Louis, 5.
SIFFERT	Architecte de la Ville de Paris	R. Legraverend, 7.
SIMON	Fleuriste	R. de la Tâcherie, 4.
SIMON	Membre de la Commission d'Hygiène	R. du Cloître-Notre-Dame, 4.
SIRMAIN	Propriétaire	R. Ferdinand-Duval, 11.
SOCHARD	Négociant	R. de l'Ave-Maria, 2.
SOUDAN	Négociant	Boul. Sébastopol, 20.
SOUDÉE	Docteur-Médecin	R. des Archives, 13.
SOUL .S	Propriétaire	R. de Phalsbourg, 9.

SPIÉGEL	Publiciste	R. Malher, 20.
STIRLING	Employé à la Préfecture de la Seine	R. de Sévigné, 29.
TEILLAC	Négociant	R. de Rivoli, 42.
THIÉBLEMONT	Propriétaire	Quai Bourbon, 17.
THOUARD	Négociant	R. des Francs-Bourgeois, 41.
TIBAULT	Industriel	R. Bourg-Tibourg, 20 et 21.
TINTHOIN	Architecte	R. Mornay, 4.
TOULOUSE	Fabricant de bronzes	R. Beautreillis, 10.
TOURNEUX	Homme de lettres	Quai de Béthune, 34.
TRIMOUILLAT	Homme de lettres	R. Chanoinesse, 10.
TRUFFAUT	Employé de commerce	R. Malher, 11.
TRUSSON	Entrepreneur de travaux publics	R. Jenner, 56.
TUAL	Commissaire-priseur	R. de la Victoire, 56.
TUETEY	Archiviste	Quai Bourbon, 45.
TUMBEUF	Propriétaire	R. Robert-le-Coin, 4.
TURBERT (Mlle)		Quai d'Orléans, 32.
UDRON	Employé de commerce	R. de Rivoli, 88.
ULRICH	Employé de commerce	R. de Sévigné, 13.
VALTIER	Marchand grainetier	R. St-Martin, 2.
VAN GELUWE	Expert-comptable	R. des Arquebusiers, 9.
VAN HASSEL	Imprimeur	R. Chanoinesse, 10.
VERNEY	Négociant	Avenue de la République, 84.
VERT (Mme)		R. François-Miron, 8.
VERT	Imprimeur	R. Ferdinand-Duval, 18.
VERVELLE		R. Chanoinesse, 24.
VIALATTE	Employé à l'Imprimerie Nationale	R. Michel-Bizot, 51.
VIGNES	Sous-Caissier de la Caisse d'Epargne.	R. Castex, 8.
VIGUIER	Négociant	R. des Archives, 1.
VILLEJEAN	Pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu	Hôtel-Dieu.
VIREY	Docteur-Médecin	R. St-Merri, 12.
VITTE	Employé de commerce	R. de la Verrerie, 48.
VOCORET	Négociant	R. du Pont-Louis-Philippe.

VOLLANT...........	Président du Syndicat du Vêtement et de l'Equipement sportifs..........	Boul. Sébastopol, 34.
VUILLAUME........	Publiciste.........	Av. de Lamotte-Picquet, 5.
WAGNER (Mme)......	Professeur de piano.	R. des Lions, 12.
WEBER.............	Pasteur...........	Place Voltaire, 3.
WIART..............	Industriel.........	R. de Preny, 5, à Cambrai (Nord).
WIMPHEN..........	Industriel..........	R. du Temple, 57.
WOIRHAYE.........	Avocat............	R. Véron, 7, à Alfortville. (Seine).
WORMSER..........	Professeur.........	R. de Rivoli, 16.
YVON...............	Docteur-Médecin...	Place de la Bastille, 7.
ZWIERZINSKI.......	Photographe.......	R. de Rivoli, 33.

INDEX DES AUTEURS

Avec indication, d'après chaque nom, de la première page de l'article

---

TABLE DES MATIÈRES

BULLETIN N° 17

Pages

BULLETIN N° 18

BULLETIN N° 19

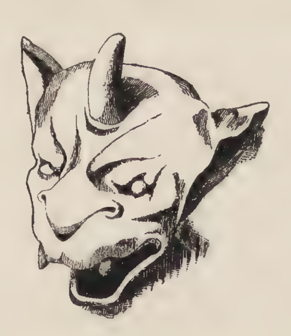
BULLETIN N° 20

BULLETIN N° 21

BULLETIN N° 22

BULLETIN N° 23

BULLETIN N° 24



Le Gérant responsable : A. Callet

Imp. Bonvalot-Jouve, 15, rue Racine, Paris.

Bibliographie

L'Hotel de Transylvanie d'après des documents inédits, par *Léon Mouton*, Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale. 1 vol. in-8°, orné de 4 planches hors texte. *H. Daragon*, Editeur, 30, rue Duperré. Prix 4 francs.

C'est l'historique complet, depuis sa fondation et avec tous ses habitants, d'un hôtel célèbre entre tous et bien connu du public, mais au théâtre seulement. C'est dans cet hôtel que se passe l'un des actes de *Manon* ; ce qu'il y a d'original dans le travail de M. Léon Mouton c'est qu'il fait revivre à la lumière de l'Histoire, avec pièces et documents en main, une maison qui n'a jamais été considérée qu'à la lumière de la rampe, et comme sortie de toute pièce de l'imagination de l'abbé Prévost. Or, elle a existé très réellement et elle existe même encore. Bâtie vers 1625 par un conseiller au Parlement, elle a abrité toute une série de personnages marquants, maréchaux de France, ministres, grands seigneurs, prétendants même, puisque c'est Rakoczi, prince de Transylvanie, dont les tziganes nous jouent la valse bien connue, qui lui donna son nom. Les documents relatifs à la période révolutionnaire y sont particulièrement intéressants ainsi que les souvenirs d'un salon qui tint une grande place dans la société parisienne, celui de la marquise de Blocqueville qui occupa les appartements même où trichait Des Grieux.

Louise d'Esparbès, comtesse de Polastron. — Avec autant de charme que de scrupuleuse érudition, le vicomte de Reiset a tracé l'historique de celle qu'il place au rang des reines de l'émigration, la charmante Louise d'Esparbès, comtesse de Polastron.

Sa vie est jolie comme un roman, un roman sentimental, somptueux, agité et triste. Elle fut l'une des grandes amies de la Reine, à l'époque indulgente dont la sécurité trompeuse et l'ivresse décevante précède la Révolution. Petite épouse de seize ans, mariée à un enfant, à peu près du même âge, elle fit les beaux jours de Trianon. Le comte d'Artois la vit et ne put s'arracher à la passion qu'elle lui inspira. Elle le suivit en son exil et lui en adoucit l'amertume, trop peut-être, car elle fut l'enchanteresse aux bras de laquelle il s'oublia.

C'est une des pages les plus saisissantes que l'on puisse lire, que celle de la mort prématurée de cette délicieuse créature.

Le prêtre qui l'absout met comme condition l'aveu public du scandale et quand tous peuvent s'approcher de la mourante, seul l'amant torturé n'a pas le droit de pénétrer dans cette chambre, où une âme revient, à la minute suprême, à la vertu et à son Dieu.

Le vicomte de Reiset n'est pas éloigné de croire que date, de cet instant, le mysticisme de Charles X. Sa vie désormais ne fut qu'un renoncement ; sa piété si exaltée aurait pris naissance dans l'immensité de ce deuil et de ce repentir.

Le livre, admirablement documenté, construit sur des correspondances intimes inédites, relève de nombreuses erreurs, la plupart volontaires, propagées par l'esprit de parti, et installe l'histoire à la place du pamphlet (Emile-Paul, *Louise d'Esparbès, comtesse de Polastron*, portrait en héliogravure. Paris, 1907, 5 francs).

Calendriers d'un Bourgeois du Quartier Latin par *Henri Dabot*. — Les anciens avocats ou magistrats qui ont porté la toge pendant de longues années utilisaient jadis les doux loisirs de leur retraite — *otium cum dignitate* — à traduire Lucrèce ou les odes gaillardes d'Horace. M. *H. Dabot*, qui, pendant quarante ans, a fréquenté le Palais dont il connaît tous les tours et détours, a préféré publier le calendrier quotidien de ses quarante années de vie parisienne au vieux quartier Latin. Tels les grands bourgeois des xve et xvie siècles, L'Etoile, Versoris, des Reaux et tant d'autres anonymes.

C'est d'une saveur étrange, relevé d'un peu — beaucoup de cette malice parisienne, de cette gauloiserie du terroir faite de bon sens, de gouaillerie et d'humour. C'est avec plaisir qu'on relit ces courtes notes qui éveillent nos souvenirs d'antan comme un heurt de cloches éveille un essaim d'abeilles. Ces souvenirs, ces mémoires de M. H. Dabot sont introuvables, il ne sont pas dans le commerce mais donné seulement à quelques amis de l'auteur... et des livres.

Eternelle Volupté par *A. Marandet*. — Un écrivain de talent qui s'intitule trop *modestement un des plus modestes membres de la Cité*, M. Auguste Marandet, vient de publier à la *Bibliothèque indépendante d'édition*, 17, rue Victor Massé, une étude fort intéressante et fort attachante sous ce titre peut-être un peu trop suggestif et affriolant d'*Eternelle Volupté*.

Ce pavillon un peu éclatant pourrait faire croire que le roman est d'une chasteté laissant à désirer. Il n'en est rien, c'est une œuvre de la bonne école française.

C'est une étude délicate et fouillée d'un cœur de jeune fille aux nobles sentiments, que les souffrances accablent. Le sujet au dénouement si dramatique, l'observation approfondie des caractères, enfin la belle tenue littéraire de l'ouvrage où se retrouvent les qualités de clarté et d'harmonie d'un véritable écrivain, font d'*Eternelle Volupté* une œuvre qui plaira tout particulièrement aux femmes, aux artistes et aux lettrés.

La Cité félicite l'écrivain et ne peut que s'applaudir de le compter parmi ses membres.

Le Conventionnel Prieur de la Marne en mission dans l'Ouest (1793-1794). *Emile Paul*, Paris, 5 francs. — Depuis quelques années, la librairie *Emile Paul* a édité un certain nombre de livres qui lui font le plus grand honneur.

Elle vient d'éditer une étude très complète de M. Bliard sur le *Conventionnel Prieur de la Marne*, un des principaux membres du Comité de Salut Public.

Prieur fut un de ces jacobins énergiques qui eurent pour mission de surveiller les généraux qui commandaient les armées qui agissaient contre la Vendée soulevée. Le livre abonde en matériaux très bien coordonnés, en documents inédit, ils

jette une lumière nouvelle sur ces missions où les proconsuls devaient se montrer impitoyables.

M. Bliard est un ennemi de la Révolution, de ses hommes et de ses œuvres, mais son livre témoigne d'une grande impartialité et il rend à Prieur de la Marne la justice que, loin d'avoir, comme tant d'autres conventionnels, été de la domesticité impériale. Prieur mourut en exil fidèle aux convictions de toute sa vie.

Vanité par *Paul* et *Victor Margueritte*, chez *Plon-Nourrit*. — Les éminents romanciers, les frères Margueritte, viennent de publier chez Plon-Nourrit un livre d'intéressante actualité : *Vanité*.

C'est l'histoire d'une famille parisienne que guide uniquement le désir de paraître. La vanité, la présomption « qui, dit Pascal, nous fait si vains que nous voudrions être connus de toute la terre et même des gens qui viendront après nous et que l'estime de cinq ou six personnes qui nous environnent nous amuse et nous contente ».

Le roman, semé de traits très parisiens, de descriptions charmantes de coins de Paris, est appelé à un très grand succès.

Les Escholiers du Temps Jadis, par *A. Robida*. Un volume in-8° écu, 58 gravures (*Librairie Armand Colin*, rue de Mézières, 5, Paris) : Broché, 1 fr. 50 ; relié toile, 2 fr. 10.

Personne ne connaît mieux le vieux Paris que l'écrivain et le maître artiste qu'est Robida ; personne n'en saurait mieux retracer, par la plume et le crayon, les multiples et grouillants aspects. C'est dire l'instruction solide et la verve amusante qu'il a déployées dans la peinture de ses *Escholiers du Temps Jadis*, dont l'ardeur au travail n'avait d'égales que la gaieté désordonnée et la turbulence. Toute la vie, si mouvementée, si dure parfois et si misérable de ces étudiants enthousiastes et de leurs maîtres, est ici exactement et pittoresquement évoquée. A chacune des pages de ce livre, l'agréable le dispute à l'utile, le document se fait essentiellement pittoresque et amusant. Les maîtres, les écoliers, et tous ceux qu'intéresse l'histoire des mœurs d'autrefois, trouveront dans cet ouvrage à s'instruire et à se récréer.

Les lecteurs de la *Cité* qu'intéressent tant les souvenirs du Vieux Paris, trouveront dans ce livre gaieté et enseignement.

Pauline Bonaparte, par *Henri d'Alméras*, chez *Albin Michel*. — Un curieux des miettes de l'histoire en même temps qu'un remarquable et érudit écrivain, M. Henri d'Alméras vient de publier un curieux et intéressant ouvrage sur une des sœurs de Napoléon, Pauline Borghèse « que nulle femme, a écrit le chancelier Pasquier, n'a dépassé depuis Messaline, dans l'usage qu'elle a osé faire de ses charmes ».

Pauline suivait sans résistance ses instincts qui lui disaient d'aimer, assez peu platoniquement d'ailleurs. Elle était ravissante de beauté, d'un corps merveilleux, les yeux superbes et animés, « personne, dit la duchesse d'Abrantès, ne peut se faire une idée de cette femme extraordinaire comme perfection du beau ».

M. d'Alméras, et la besogne est longue, a recherché la liste des fantaisies amoureuses de Pauline qui, avant seize ans, flirtait avec Fréron, Junot, Leclerc qu'elle épousa après avoir pris des arrhes, et qu'elle a quittée faite, avec plusieurs et surtout avec l'auteur Lafon. Le scandale alla si loin que Napoléon l'obligea à rejoindre son époux à Saint-Domingue, où, dit un contemporain, le soleil des tropiques s'étonna de son ardeur pour les plaisirs. Et cependant il en avait déjà vu de toutes couleurs !

Mais passons, après la mort de Leclerc elle épousa le prince Borghèse, qu'elle trompa avec une foule de courtisans ; elle recevait ses visites toute nue dans son bain.

Chacune des sœurs de Napoléon d'ailleurs, trompait son mari avec un entrain remarquable, mais nulle ne fit avec l'emportement et le cynisme de Pauline.

Eut-elle son frère pour amant, beaucoup l'affirment.

Après la chute, ce fut elle qui conserva pour le frère déchu le plus de tendresse et manifesta la plus grande douleur.

Après une vie si agitée elle mourut doucement, un miroir à la main, dans un sourire.

Ce livre est entraînant, comme un roman, d'une lecture attachante, d'une grande documentation, ce qui n'enlève rien au charme du récit.

Les d'Orléans devant l'Histoire, par le comte *de Montrey*. Chez *Darragon*, 30, rue Duperré, 30. — Dans un livre bourré de documents M. de Montrey met en accusation devant l'histoire la famille d'Orléans. Nous ne suivrons pas, dans ses véhémentes philippiques, l'auteur qui a su faire une étude intéressante qui projette des lumières nouvelles sur certains points obscurs de notre histoire nationale. Les chapitres les plus intéressants sont la mort du prince.

Livret de Folastries. — C'est la réimpression de ces poésies de jeunesse de Ronsard. Elles sont osées, et même un peu licencieuses, mais elles ne sont inutiles ni à l'histoire des mœurs, ni à l'histoire de la littérature, ni à l'histoire de Ronsard. L'érudit M. Ad. Van Beer, qui les commente et les souligne de précieuses notes, a joint, à cette réimpression du plus rare des livres du poète, une série d'odes, de sonnets, de poésies diverses ; pièces empruntées aux éditions originales et dont l'ensemble accompagne gaillardement la philosophie amoureuse des Folastries. (Société du *Mercure de France*, 3 fr. 50).

Un des passages les plus curieux de l'introduction et que nous signalons à nos électeurs est celui où est racontée la formation de la *Pléiade* dans le Vieux Collège Coqueret qui existe encore dans la rue Chartière.

Le Gérant : A. Callet

Imp. BONVALOT-JOUVE, 15, rue Racine, Paris.

